Les femmes entrepreneures dans la société politique camerounaise

Ginette Patience Nkolo Asse Nkolo Asse Sosso

▶ **To cite this version:**

Ginette Patience Nkolo Asse Nkolo Asse Sosso. Les femmes entrepreneures dans la société politique camerounaise. Science politique. Université de Bordeaux, 2015. Français. NNT : 2015BORD0067 . tel-01253715

HAL Id: tel-01253715
https://theses.hal.science/tel-01253715

Submitted on 11 Jan 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

École Doctorale SP2 : Sociétés, Politique, Santé Publique

SCIENCES PO BORDEAUX

Laboratoire d'accueil : Les Afriques dans le monde

LES FEMMES ENTREPRENEURES DANS LA SOCIETE POLITIQUE CAMEROUNAISE

Thèse pour le Doctorat en Science politique

Sous la direction de M. René Otayek

présentée et soutenue publiquement
le 8 avril 2015 par

Ginette Patience NKOLO ASSE SOSSO

8 avril 2015

Composition du jury :

M. Michel CAHEN, Directeur de recherche CNRS, Sciences Po Bordeaux ; Président de Jury

M. René OTAYEK, Directeur de recherche CNRS, Sciences Po Bordeaux; Directeur de thèse

Mme Johanna SIMEANT, Professeure, Université Paris I ; Rapporteure

M. Laurent VIDAL, Directeur de recherche, IRD ; Rapporteur

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

École Doctorale SP2 : Sociétés, Politique, Santé Publique

SCIENCES PO BORDEAUX

Laboratoire d'accueil : Les Afriques dans le monde

LES FEMMES ENTREPRENEURES DANS LA SOCIETE POLITIQUE CAMEROUNAISE

Thèse pour le Doctorat en Science politique

Sous la direction de M. René Otayek

présentée et soutenue publiquement
le 8 avril 2015 par

Ginette Patience NKOLO ASSE SOSSO

8 avril 2015

Composition du jury :

M. Michel CAHEN, Directeur de recherche CNRS, Sciences Po Bordeaux ; Président de Jury

M. René OTAYEK, Directeur de recherche CNRS, Sciences Po Bordeaux; Directeur de thèse

Mme Johanna SIMEANT, Professeure, Université Paris I ; Rapporteure

M. Laurent VIDAL, Directeur de recherche, IRD ; Rapporteur

RESUME en français

Avec le retour du multipartisme au Cameroun dans les années mil neuf cent quatre-vingt-dix, l'État camerounais voit émerger des nouveaux acteurs parmi lesquelles les femmes entrepreneures. L'objectif de cette thèse est de déterminer quels enseignements structurels, les dynamiques sociopolitiques des femmes entrepreneures dans la sphère sociopolitique nous livrent sur le fonctionnement du système politique camerounais à l'aune du genre. A travers ce questionnement, l'objectif est de voir dans quelle mesure l'entrée des femmes en général et l'intégration des femmes entrepreneures en particulier dans le système politique entraînent un changement d'ethos de la vie politique camerounaise fortement imprégnée de l'ethos de la notabilité-séniorité et de la masculinité et fortement caractérisée par la gouvernance de la manducation et la politique de l'autoreproduction.

TITRE en anglais

The Women Entrepreneurs in the Cameroonian political society

RESUME en anglais

With the return to multi party system in Cameroon in the $1990_{s,}$ Cameroon's state witnessed the rise of new players, including women entrepreneurs. This thesis aims at determining the structural lessons learned from the sociopolitical dynamics of women entrepreneurs in social and political sphere about the functioning of Cameroon's political system with regard to gender. Through this inquiry, our goal is to see how the entry of women in general and mainstreaming of women entrepreneurs in particular in the political system results in a change of ethos on cameroon's political life which is strongly marked by the ethos of notability-seniority and manhood and mainly characterized by the governance of manducation and policy of self-replication.

MOTS-CLES en français

(Femmes, entrepreneures, genre, système politique camerounais, patriarcat, ressources, stratégies, néopatrimonialisme, empowerment, représentations, reproduction politique, cooptation)

MOTS-CLES en anglais

(Women, Entrepreneurs, Gender, Cameroonian political system, Patriarchy, Resources, Strategies, Neopatrimonialism, empowerment, Representations, Political Reproduction, Cooptation)

Sommaire

SOMMAIRE **4**

LISTE DES TABLEAUX **7**

LISTE DES GRAPHIQUES **8**

REMERCIEMENTS **9**

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS **10**

INTRODUCTION **13**

1. DELIMITATION DU CHAMP D'ETUDE 15

1.1. Les femmes en politique au Cameroun : des femmes doublement entrepreneures *16*

1.2. L'ethos de la société politique camerounaise : une boussole imprimant les trajectoires des femmes entrepreneures *21*

1.3. Relation entre femmes entrepreneures et système politique : état de la littérature *30*

2. PROBLEMATIQUE ET CORPUS D'HYPOTHESES 36

2.1. Réinterroger le fonctionnement du système politique camerounais à la lumière des trajectoires des femmes entrepreneures *36*

2.2. Hypothèses *39*

3. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 40

3.1. La perspective genre comme approche théorique *40*

3.2. Mobilisation du terrain : éléments méthodologiques *46*

1ERE PARTIE : L'EMERGENCE DES FEMMES DANS LA SOCIETE POLITIQUE: UN PROCESSUS MARQUE PAR LE PATRIARCAT **53**

1. LE PATRIARCAT EN POLITIQUE : RESULTANTE D'UN ENCHEVETREMENT ENTRE ORDRE SOCIAL ET ORDRE POLITIQUE 55

1.1. Transposition de la place des femmes de l'ordre social à la sphère politique..... 56
1.2. Les femmes comme sujets politiques mineurs 77
2. L'OCCUPATION DES POSTES POLITIQUES PAR LES FEMMES ENTREPRENEURES : UN CONSTAT STATISTIQUE ET QUALITATIF 90
2.1. Quelques données chiffrées sur les femmes entrepreneures dans le domaine électif au Cameroun..... 91
2.2. Les femmes dans l'exécutif et l'administration camerounaise..... 106
2.3. Les femmes entrepreneures en politique : une analyse qualitative... 113
3. L'EMPOWERMENT DES FEMMES ENTREPRENEURES : VERS UNE REDEFINITION DES RAPPORTS DE POUVOIR ?..... 132
3.1. Les facteurs d'empowerment des femmes entrepreneures 132
3.2. Les mécanismes d'empowerment des femmes entrepreneures..... 154

2EME PARTIE : LA (RE)CONFIGURATION DU SYSTEME POLITIQUE CAMEROUNAIS AU PRISME DES CURSUS PLURIELS DES FEMMES ENTREPRENEURES..... 182

1. TRAJECTOIRES DES FEMMES ENTREPRENEURES : RESSOURCES D'INSCRIPTION ET DE PERENNISATION EN POLITIQUE..... 184
1.1. Ressources personnelles d'inscription des femmes entrepreneures dans la société politique..... 185
1.2. Les ressources institutionnelles d'inscription et de pérennisation dans la société politique..... 230
2. STRATEGIE DE LEGITIMATION DES FEMMES ENTREPRENEURES ET REPRESENTATIONS POLITIQUES..... 256
2.1. Le recours aux représentations de nature verticale comme stratégie politique..... 257
2.2. Les représentations symboliques : source de légitimation politique des femmes entrepreneures..... 266
3. LES FEMMES ENTREPRENEURES DANS LE PROJET DE STABILISATION HEGEMONIQUE DE L'ETAT..... 281

3.1. L'entrée des femmes entrepreneures dans le système politique : une diversification dans le recrutement politique au Cameroun ?..... 282

3.2. Femmes entrepreneures et stratégie de reproduction et de construction hégémonique du parti dominant..... 303

CONCLUSION..... 318

BIBIOGRAPHIE..... 329

TABLE DES ANNEXES..... 380

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Régions classées par ordre décroissant du pourcentage de femmes dans les Chambre haute et basse. 97

Tableau 2 : Récapitulatif de la présence des femmes à l'Assemblée de 1960 à 1988 99

Tableau 3 : Femmes entrepreneures sous la législature 1988-1992 100

Tableau 4 : Evolution du nombre de femmes élues dans les communes de 1982 à 2007 104

Tableau 5 : Femmes dans l'exécutif camerounais avant les années 1990 107

Tableau 6 : Proportion des femmes dans les fonctions diplomatiques entre 2007-2009 109

Tableau 7: Proportion des femmes responsables dans les services centraux des ministères 111

Tableau 8: Femmes dans le commandement Territorial au Cameroun 112

Tableau 9 : Femmes membres du gouvernement et diplômes obtenues 129

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Pourcentage des femmes candidates aux élections sénatoriales 92

Graphique 2 : Evolution des femmes au parlement de 1988 à 2015. 102

Graphique 3 : Evolution des femmes dans les différents gouvernements camerounais. 109

Graphique 4: Portefeuilles détenus par les femmes ministres dans le monde au premier janvier 2014 116

Graphique 5 : Proportion des femmes au gouvernement selon leur rang protocolaire entre 2007-2011..... 118

Graphique 6: Proportion par région des femmes maires et adjointes au maire entre 2007-2012. 121

Graphique 7 : Femmes entrepreneures selon l'âge. 123

Graphique 8 : Femmes entrepreneures selon le niveau de formation. 124

Graphique 9 : Pourcentage de femmes ayant un parent en politique..... 219

Remerciements

Je tiens à remercier en premier lieu mon Directeur de thèse, M. René Otayek, Directeur de recherche au CNRS qui a accepté de diriger ma thèse. Par ses conseils avisés qui ont toujours su réveiller en moi de nouvelles idées et sa patience sans limite, il a su m'orienter tout au long de mon cheminement intellectuel, tout en respectant mon style et mes points de vue.

Ma gratitude va en second lieu à mon époux à qui je dédie ce travail. Pour avoir cru en mes capacités et pour son soutien indéfectible, qu'il soit remercié. En troisième lieu, j'exprime ma gratitude à mes parents et plus particulièrement à ma mère qui n'a jamais cessé de m'encourager. J'espère par ce travail lui procurer un motif de fierté.

Mes remerciements vont également à l'ensemble des personnes qui ont contribué et coopéré à la réalisation de ce travail de recherche. Qu'il me soit permis de remercier spécialement Mme Elisabeth Hofmann qui dès le début de ce travail a su me guider dans l'approche genre, sans oublier Cindy et Larissa qui ont œuvré avec entrain à mon intégration au sein la communauté des doctorants.

Je remercie enfin tous les membres du jury qui, malgré leurs occupations, ont accepté de juger ce travail.

Liste des sigles et abréviations

AGR	ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS
AWIB	AFRICAN WOMEN IN BUSINESS
ASAFE	ASSOCIATION D'APPUI *A* LA FEMME ENTREPRENEURE
ASSOFECAM	ASSOCIATION POUR L'EMANCIPATION DE LA FEMME CAMEROUNAISE
BAD	BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
BICIC	BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'INDUSTRIE LE COMMERCE
BICEC	BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT
BIT	BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL
CPP	CAMEROON'S PEOPLE PARTY
CIDA	CANADIAN INTERNATIONAL DEVELOPMENT AGENCY
CCI	CENTRE DE COMMERCE INTERNATIONAL
CEC-PROM	COOPERATIVES D'EPARGNE ET DE CREDIT DES PROMOTRICES
CAPME	CENTRE D'APPUI AUX PETITES ENTREPRISES
CNFC	CONSEIL NATIONAL DES FEMMES CAMEROUNAISES
CFA	COORDINATION DES FORCES ALTERNATIVES
DSCE	DOCUMENT STRATEGIQUE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI
DSRP	DOCUMENT STRATEGIQUE POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE
ENA	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
ENAM	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE
FOGAPE	FONDS DE GARANTIE AUX PETITES ENTREPRISES

FIMAC	FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES MICROPROJETS AGRICOLES ET COMMUNAUTAIRE
FONADER	FONDS NATIONAL DE DEVELOPPEMENT RURAL
FNSC	FRONT NATIONAL POUR LE SALUT DU CAMEROUN
GE	GRANDES ENTREPRISES
GOWE	GROWTH ORIENTED WOMEN ENTREPRENEURS
MINATD	MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION
MINPROFF	MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE
MDR	MOUVEMENT DEMOCRATIQUE POUR LA DEFENSE DE LA REPUBLIQUE
NTIC	NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
OFRDPC	ORGANISATION DES FEMMES DU RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE DU PEUPLE CAMEROUNAIS
OFUC	ORGANISATION DES FEMMES DE L'UNION CAMEROUNAISE
ONU	ORGANISATION DES NATIONS UNIES
OIT	ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
ONG	ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
OSCE	ORGANIZATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE
PE	PETITES ENTREPRISES
PME	PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
PACIFIT	PROJET D'APPUI AUX FEMMES IMPLIQUEES DANS LE COMMERCE TRANSFRONTALIER
PNVRA	PROGRAMME NATIONAL DE VULGARISATION AGRICOLE
PACCIA/PACT	PROGRAMME D'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DE COMMERCE INTERNATIONAL AU SERVICE DE L'AFRIQUE

PREPAFEM	PROJET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE ET ACTION EN FAVEUR DES FEMMES
RDPC	RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE DU PEUPLE CAMEROUNAIS
SDF	SOCIAL DEMOCRATIC FRONT
SDP	SOCIAL DEMOCRATIC PARTY
SFI	SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE
SGBC	SOCIETE GENERALE DES BANQUES DU CAMEROUN
UDC	UNION DEMOCRATIQUE DU CAMEROUN
UDEFEC	UNION DEMOCRATIQUE DES FEMMES CAMEROUNAISES
UC	UNION CAMEROUNAISE
UNC	UNION NATIONALE CAMEROUNAISE
UPC	UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN

Introduction

Depuis l'émergence de l'État camerounais jusqu'à ce jour, son système politique a fait l'objet de nombreuses études visant à saisir son fonctionnement et celui des acteurs qui le composent[1]. De nombreuses analyses se sont intéressées à identifier et à présenter les caractéristiques et les fonctions des acteurs individuels, notamment depuis la période marquant le retour du multipartisme au début des années quatre-vingt-dix[2]. La liste des acteurs individuels ou collectifs, anciens et nouveaux, opérant dans la société politique camerounaise s'est allongée considérablement depuis cette époque du fait de la libéralisation de l'espace politique[3]. Toutefois, l'une des carences de la plupart de ces études consacrées au système politique camerounais réside en l'absence, voire en l'ignorance dont font l'objet les femmes entrepreneures camerounaises en tant qu'acteures politiques à part entière. Très rarement l'impact et l'apport que peuvent avoir ces femmes sur le fonctionnement du système politique ont été examinés. Pourtant, elles y sont présentes depuis bien avant le retour du pluralisme politique au Cameroun. La législature de 1988 comptait déjà des femmes entrepreneures parmi lesquelles on peut citer Françoise Foning[4], Madeleine Tongtong, etc[5]. De même, durant les manifestations pour l'instauration de la démocratie et plus précisément lors des villes mortes[6], on pouvait recenser de nombreuses femmes entrepreneures à l'exemple de Madeleine Tchuenté[7] qui ont pris une part active aux différentes marches de soutien au pouvoir en place.

---

[1] J.-F. Bayart, *L'État au Cameroun*, Paris, FNSP, 1985 ; J.-F. Bayart, *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris, 1989, FAYARD, 439p. ; J.-F. Bayart « La société politique camerounaise (1982-1986) », *Politique africaine*, n°22, 1986, 17p. ; J.-F. Médard, « L'État sous-développé au Cameroun », *Année africaine*, 1977, pp. 33-84.

[2] J. Champaud « Cameroun : au bord de l'affrontement », *Politique africaine,* n°44, déc. 91, pp. 115-120 ; L. Sindjoun, « Cameroun : le système politique face aux enjeux de la transition démocratique (1990-1993) », *Afrique politique,* 1994, pp. 143-165 ; M. Banock, *Le processus de démocratisation en Afrique : le cas camerounais*, Paris, Harmattan, 1993, 252 p. ; P. Geschiere et P. Koning, *Itinéraires d'accumulation au Cameroun,* Ed. Karthala, Collection Homme et Société: Sciences économiques et politiques, 1993, 393p. ; L. Sindjoun, « Le champ social camerounais : désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'État », *Afrique politique*, juin 1996, pp. 57-67.

[3] R. Banégas et J.-P. Warnier, « Nouvelles figures de la réussite et du pouvoir », *Politique africaine,* n°82, juin, Trimestriel, 2001, pp. 5-23.

[4] Françoise Foning est la femme entrepreneure la plus célèbre du Cameroun. Elle exerce dans des champs d'activités variés tels que le commerce, l'import-export, le bâtiment, etc. A ce jour, elle a occupé les postes de députés et de maire. Pour plus détails, voir annexe.

[5] Madeleine Tong Tong est une commerçante de la région de l'Ouest. Elle a occupé entre autres les fonctions de député.

[6] Les villes mortes sont une sorte de grève générale caractérisée par la fermeture des commerces, des services et des entreprises, etc. elles ont paralysé dans les années mil neuf cent quatre-vingt-dix, la plupart des grandes agglomérations du Cameroun, notamment la ville de Douala et celle de Bamenda.

[7] Madeleine Tchuenté est l'actuelle ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation. Voir fiche biographique.

Lors de la rencontre tripartite qui se tint au Palais des congrès de Yaoundé du 30 octobre au 17 novembre 1991 et dont le but était de fédérer toutes les forces politiques du Cameroun, les femmes entrepreneures y figuraient. Parmi les associations présentes, on notait la présence remarquable de l'Association d'appui à la femme entrepreneure (ASAFE) de Gisèle Yitamben, qui, du reste, était la seule association féminine présente[8].

Malgré tout cela, les femmes entrepreneures semblent dans l'oubli, et à la limite confondues avec les entrepreneurs masculins par l'usage de l'éternel « il » qui masque si bien la présence féminine en politique. De nombreux auteurs à l'instar de J.-F. Médard et de Y.-A Fauré, se sont intéressés aux hommes entrepreneurs, sans pour autant faire allusion aux femmes entrepreneures et à l'impact qu'elles pourraient avoir sur le fonctionnement du système politique camerounais[9]. La participation politique de cette catégorie de femmes dans la société politique est à peine effleurée dans l'article d'A. Van Den Berg sur les «Business women» de la province du Nord-Ouest du Cameroun[10]. Ainsi, dans les différentes analyses portant sur les agents de transformation par excellence du système politique camerounais comme les élites modernes, on ne retrouve pas les femmes entrepreneures qui pourtant évoluent dans le dit système. Cette importance accordée uniquement aux hommes constitue d'après nous une limite dans la compréhension et l'examen du système politique camerounais qui pourraient être enrichis par l'étude de certains acteurs sociaux tels que les femmes entrepreneures. La question de savoir comment ces femmes participent de la (re)configuration éventuelle du système politique camerounais nous parait à ce titre pertinente.

A travers le sujet, « F*emmes entrepreneures dans la société politique camerounaise*», nous envisageons de comprendre ce que nous apprend l'analyse des femmes entrepreneures sur le fonctionnement du système politique camerounais, surtout, lorsqu'on sait que ce pays est fortement marqué par le

[8] N. Mouelle Kombi, *La démocratie dans la réalité camerounaise. Libertés, légitimité et modernité politique sous Paul Biya*, Paris, Dianoîa, 2013, pp.49-53.
[9] S. Ellis et Y.-A. Fauré, *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala et Orstom, 1995, p.7 ; J.-F. Médard. « Le "big man" en Afrique. Esquisse d'une analyse du politicien entrepreneur », *L'Année sociologique,* 42, 1992, pp. 167-192.
[10] A. Van Den Berg, « "Playing with two houses". Business Women in Bamenda Cameroon », in S. Ellis et Y.-A. Fauré, dir., *Entreprises et entrepreneurs africains*, op. cit., pp.473-482.

patriarcat[11]. En d'autres termes, notre problématique s'appréhende dans le sens d'une analyse de la vie politique camerounaise, caractérisée par un ethos de la « *masculinité, notabilité, séniorité*»[12] dont l'examen à l'aune de la question du genre, nous offre un éclairage nouveau et enrichi sur les pratiques stratégiques des femmes entrepreneures, et sur la structuration du système politique camerounais.

Cependant, la construction d'une telle problématique passe au préalable par la compréhension des termes clés de l'étude. En effet, nous ne saurions parler de femmes entrepreneures dans la société politique camerounaise sans définir au préalable ce que nous entendons dans le cadre de cette recherche par entrepreneure ou société politique. Une fois ces délimitations conceptuelles faites et le cadre de l'analyse implanté, nous nous attarderons sur la problématique et le corpus d'hypothèses pour terminer par les considérations méthodologiques et le plan de rédaction.

1. DELIMITATION DU CHAMP D'ETUDE

La notion de femmes entrepreneures au cœur de notre analyse renvoie dans le contexte sociopolitique camerounais à une pluralité de représentations sociales qu'il convient de présenter. Ces précisions concernant les femmes entrepreneures et dont l'objectif est de nous permettre de circonscrire les notions sous-jacentes à notre étude, iront de pair avec une présentation du contexte sociopolitique et de l'environnement scientifique (littérature) dans lesquels elles s'inscrivent.

[11] L. Sindjoun, dir., *La biographie sociale du sexe. Genre, société et politique au Cameroun*, Paris, Karthala, CODESRIA, 2000, 334p.
[12] F. Eboko « Les élites politiques au Cameroun, le renouvellement sans renouveau ? », in J.-P. Daloz, *Le (non-) renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, Bordeaux, CEAN, 1999.

1.1. Les femmes en politique au Cameroun : des femmes doublement entrepreneures

Le concept de femmes entrepreneures dans la société politique camerounaise est susceptible de revêtir plusieurs acceptions que nous nous proposons de présenter ici avant de circonscrire les catégories de femmes entrepreneures objet de notre analyse.

1.1.1. Etre entrepreneure au Cameroun : un concept à double facette

Dans la société politique camerounaise, il est possible de distinguer deux catégories différentes de femmes entrepreneures. Il s'agit des femmes entrepreneures économiques[13] d'une part et des femmes politiques entrepreneures d'autre part. Sont considérées comme des femmes entrepreneures économiques, celles qui ont effectivement débuté dans la sphère économique avant de se lancer dans la société politique. C'est dans ce cadre que s'inscrit par exemple, K. Wallah[14], candidate à la dernière élection présidentielle ou Célestine Keutcha Courtès, maire de la ville de Bangangté. Ces femmes entrepreneures économiques se sont transformées au fil des années en de véritables entrepreneures politiques à l'instar des femmes politiques entrepreneures. Ces dernières sont perçues comme les femmes qui se déportent de la sphère politique vers le champ économique.

Quoi qu'il en soit et quel que soit le point de départ de l'activité entrepreneuriale, ces catégories de femmes sur lesquelles porte notre analyse peuvent être qualifiées d'entrepreneures politiques. Il existe une abondante littérature sur cette notion[15]. Maintes fois utilisés dans la caractérisation des

---

[13] L'appréhension du concept femme entrepreneure s'inscrit ici dans le sillage de la définition donnée par l'Acte Uniforme OHADA révisé portant droit commercial. D'après ce texte, deux types d'entrepreneurs peuvent être identifiés : les entrepreneurs commerçants qui renvoient aux individus dont l'activité consiste en la circulation des biens qu'ils produisent ou achètent ou encore aux personnes qui fournissent des prestations de service avec l'intention d'en tirer un profit pécuniaire, et les entrepreneurs entreprenants.qui correspondent à l'entrepreneur individuel, personne physique qui, sur simple déclaration, exerce une activité professionnelle civile, commerciale, artisanale ou agricole. Autrement dit, dans le cadre de cette thèse, nous entendrons par femme entrepreneure au sens économique, une femme qui, crée une entreprise à but lucratif ou non, celle-ci pouvant aussi bien appartenir au secteur formel qu'au secteur informel.

[14] Edith K. Wallah est une femme entrepreneure au sens économique du terme qui dirige un cabinet international spécialisé dans le management et le marketing. En 2007, la Banque mondiale l'a reconnue comme l'une des sept femmes entrepreneures les plus influentes d'Afrique.

[15] D. Gaxie, P. Lehingue, dir., *Enjeux municipaux. La constitution des enjeux politiques dans une élection municipale,* Paris, PUF, 1984 ; M. Offerlé, *Les partis politiques*, Paris, PUF, QSJ, n°2376,1987.

systèmes politiques africains, l'entrepreneur politique apparait comme une figure phare des systèmes néopatrimoniaux[16]. La définition de ce concept telle que nous l'entendons dans cette étude s'inscrit dans le sillage de celle donnée par J.-P Lacam pour qui, un homme politique et, nous supposons aussi, une femme politique est un entrepreneur dans la mesure où il (elle) se constitue un capital de ressources utiles à sa carrière, et les gère dans le but de produire et de conserver du pouvoir[17]. Les femmes entrepreneures dont il est question dans notre travail sont assurément des entrepreneures politiques car elles gèrent des stocks de ressources diverses dans l'optique de participer au pouvoir. En effet, comme l'a fait remarquer J.-F. Médard, l'entrepreneure politique doit accumuler des ressources dans une perspective de consolidation de son pouvoir et de sa survie politique. Ces ressources qu'il cherche à accumuler sont d'ordre politique, économique et même symbolique. En conséquence, il fait fructifier ses ressources économiques par ses ressources politiques et inversement[18]. Dans cette optique, être un entrepreneur ne relève plus uniquement du champ économique, mais peut aussi dans certains cas s'étendre à la sphère politique. De par les positions occupées au sein de l'appareil étatique, on peut devenir un entrepreneur au sens propre du terme et dans ces cas, l'objectif visé n'est pas tant d'innover ou de créer de la valeur, mais plutôt se constituer des ressources pour la compétition politique. Cette importance de la gestion des ressources dans la compréhension du concept d'entrepreneur politique est mise en exergue par J.-P. Lacam à travers la figure du politicien investisseur. D'après lui, la possession des ressources par l'entrepreneur politique lui permet de réduire les contraintes en vue d'un meilleur déploiement de ses stratégies dont l'objectif principal est le contrôle des positions de pouvoir qui commandent l'accès à de nouvelles ressources[19]. Pour atteindre cet objectif, il (elle) doit se conformer aux normes explicites du jeu politique, mais aussi aux normes pragmatiques même lorsqu'elles contredisent les premières. C'est l'ensemble de ces normes qui

[16] R. Lemarchand, « Political Clientelism and Ethnicity in Tropical Africa : Competing Solidarities in Nation-Building », *American political science review*, 66, 1, 1972 ; J.-F. Bayart, *L'État en Afrique, La politique du ventre*, op.cit. p.261 ; F. Grignon, *Le politicien entrepreneur en son terroir : Paul Ngei à Kanguro (Kenya), 1945-1990*, Thèse pour le doctorat en science politique, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2010,469p.

[17] J.-P. Lacam, « Le politicien investisseur : Un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », *Revue française de science politique*, vol 38, Numéro 1, p.24.

[18] J.-F. Médard, « L'État patrimonialisé », *Politique africaine,* n°39, septembre 1990 pp. 25-36.

structure la société politique camerounaise. Nous préférons ici cette dernière expression à celle de champ politique dans la mesure où elle nous permet d'examiner les différentes variables structurelles qui composent l'espace politique tout en mettant en exergue les rapports de domination qui s'y exercent. La notion de société politique permet de relativiser son autonomie et de souligner l'impact que veulent avoir certaines valeurs sociales et d'autres champs d'action sur son fonctionnement. Certes, la société politique présente une logique qui lui est propre. Néanmoins, l'on ne saurait ignorer que, dans certains contextes et notamment celui du Cameroun, elle peut être subsumée par d'autres champs et notamment le champ social. Le concept de société politique dépasse donc largement le seul cadre de l'univers institutionnel, et désigne bien plus les rapports de force se nouant dans l'interaction entre les acteurs, les représentations, les valeurs, les stratégies, etc. En conséquence, une telle perspective nous invite à préciser notre focale d'observation et notamment ce que nous entendons par femmes entrepreneures en politique.

1.1.2. Les femmes entrepreneures dans la société politique camerounaise : une expression à sens multiples

Notre recherche s'intéresse aux femmes entrepreneures dans la société politique camerounaise. Cependant, cette notion reste très vaste et nécessite que nous précisions la typologie des femmes entrepreneures dont il sera question tout au long de nos analyses. Dans notre entendement, étudier les femmes entrepreneures dans la société politique camerounaise revient à s'intéresser à celles qui font de la politique. Mais, cette dernière expression est susceptible de revêtir plusieurs sens qu'il convient d'éclairer.

[19]J.-P. Lacam, « Le politicien investisseur. Un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », op. cit. ; Lire aussi F.G. Bailey, *Les règles de la compétition politique, une étude anthropologique*, p.23, note 1.

Au-delà du simple fait d'aller voter qui constitue en soi une forme de participation politique, l'expression faire de la politique peut renvoyer à l'engagement qui se comprend comme le militantisme au sein d'un parti politique. Adhérer à un parti politique ou encore participer à une manifestation sont autant de moyens de participer à la vie politique. Outre l'engagement partisan, une nouvelle forme d'engagement a émergé récemment, à savoir l'engagement associatif. Ce dernier fournit à de nombreuses femmes l'occasion de s'impliquer dans la vie publique. Enfin, le troisième et dernier mode de participation politique renvoie à l'accès et à l'exercice des mandats électifs et du pouvoir politique. Etre par exemple membre d'un bureau politique ou d'un comité central dans un parti politique, quel que soit son envergure, est une forme de participation politique. Dans le même ordre d'idée, être candidat à une élection ou être une élite au pouvoir revient à faire de la politique. Au regard de ce qui précède, les femmes entrepreneures retenues pour cette étude sont celles qui s'insèrent dans les deux dernières catégories à savoir les militantes, les représentantes politiques et les élites au pouvoir.

Au sens économique du terme, notre analyse porte sur les femmes entrepreneures telles que définies par la loi n°2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des petites et moyennes entreprises. D'après cette loi, l'entrepreneur(e) est défini(e) suivant la taille de son entreprise et son secteur d'activités. De façon générale, on a tendance à distinguer quatre types d'entreprises : les très petites entreprises (TPE), les petites entreprises (PE), les petites et moyennes entreprises ou industries (PME/PMI) et enfin les grandes entreprises (GE). Si les entrepreneures possédant les PE, les PME et les GE font parties de notre étude, une nuance mérite d'être apportée au niveau des entrepreneures gérant les TPE. D'après la loi suscitée, Les très petites entreprises sont généralement des entreprises individuelles. Elles s'entendent comme des entreprises n'ayant pas plus de cinq employés et dont le chiffre d'affaires n'excède pas quinze millions de FCFA. C'est dans cette catégorie, qu'on retrouve les micro-entreprises pouvant être classées en deux groupes. D'un côté les micro-entreprises embryonnaires ou de survie dans lesquelles on retrouve les commerçants ambulants qui entreprennent

non pas dans l'optique de grandir ou d'avoir un énorme profit mais dans l'optique de survivre. De l'autre côté, on a les micro-entreprises en croissance qui disposent d'un local, d'un savoir-faire à l'exemple des couturiers ou des forgerons traditionnels. Dans cette étude, les femmes possédant la première catégorie de TPE à savoir des micro-entreprises embryonnaires sont exclues de l'analyse.

En tout état de cause, cette étude porte sur les femmes entrepreneures du secteur formel et informel, sauf celles possédant des micro-entreprises embryonnaires, évoluant dans la société politique comme militante, représentante politique ou élite au pouvoir depuis l'époque postcoloniale. Ce choix de travailler sur une longue période se justifie par deux raisons principales : premièrement, si la reconnaissance de plusieurs formations politiques en 1990 conduit à l'émergence de nouveaux acteurs politiques au Cameroun, l'ouverture du jeu politique aux entrepreneur(e)s ne date pas de cette période. Dans les années quatre-vingt, on comptait déjà des entrepreneures dans la société politique camerounaise; deuxièmement, dans une perspective de genre, il est intéressant de travailler sur une assez longue période pour pouvoir saisir les mécanismes et les différents processus ayant conditionné négativement ou positivement l'avènement des femmes en politique. La place qu'elles occupent actuellement dans la société politique tire ses origines des fondements socioculturels ne datant pas d'aujourd'hui et encore moins des années quatre-vingt-dix. La présence d'une seule femme en politique au lendemain des indépendances et la faible représentation des femmes dans le domaine exécutif et législatif avant le retour du multipartisme confirment cet état de chose. Il convient dès lors, avant d'aller plus avant dans nos analyses, de s'intéresser au contexte dans lequel se meuvent ces femmes entrepreneures et qui par ailleurs conditionne fortement leurs trajectoires politiques.

1.2. L'*ethos* de la société politique camerounaise : une boussole imprimant les trajectoires des femmes entrepreneures

La compréhension des trajectoires des femmes entrepreneures invite à saisir au préalable l'environnement dans lequel elles évoluent et les pratiques qui y ont cours. En effet, l'on ne saurait comprendre une trajectoire sans examiner l'*ethos* qui l'entoure. D'après P. Bourdieu, la notion de trajectoire s'entend comme une série de positions successivement occupées par un même agent dans un espace lui-même en devenir et soumis à d'incessantes transformations. Autrement dit, la compréhension d'une trajectoire n'est possible qu'à condition de cerner le champ dans lequel elle s'est déroulée[20], c'est-à-dire son ethos. Dans la sociologie classique, cette dernière notion est utilisée pour comprendre et qualifier la rationalité socialement et éthiquement encastrée des conduites sociales. Elle exprime l'intériorisation d'un principe organisateur de pratiques dessinant une matrice globale des comportements.

L'une des caractéristiques propres du contexte sociopolitique camerounais mis en exergue dans cette étude réside dans la corrélation, voire la confusion qui existe entre la société politique et la sphère économique. Il convient de s'y appesantir. Une fois cette particularité du contexte sociopolitique camerounais exposé, nous examinerons d'autres dynamiques susceptibles de nous éclairer sur le fonctionnement du système politique et la construction des trajectoires des femmes entrepreneures.

1.2.1. L'imbrication entre sphère politique et sphère économique au cœur de *l'ethos* de la politique au Cameroun

Dans une perspective wébérienne, l'*ethos* permet de déceler la rationalité socialement et éthiquement encastrée des comportements dans une sphère d'activités donnée. S'intéresser à l'*ethos* revient donc à prendre en compte l'articulation entre le social (les interdépendances et les interactions), le culturel

[20]P. Bourdieu, « l'illusion biographique », ARSS, 62-63, juin 1986, p.105

(les significations collectives, le symbolique) et l'affectif (le ressenti et les désirs) dans l'engagement pratique. L'ethos ne suppose pas pour autant une prédétermination des pratiques, mais davantage une propension à engendrer un type de pratiques, car il constitue une modalité par laquelle des « possibilités objectives sont ou non transposées en espérances subjectives[21].»

S'agissant du Cameroun, son système politique fonctionne principalement sur la base d'un ethos d'assez faible différenciation des structures et des rôles. De ce fait, il est possible de constater l'existence d'interactions permanentes entre différents secteurs d'activités et notamment entre le secteur politique et le secteur économique. Dans un tel contexte, les hommes et les femmes d'affaires sont tout autant susceptibles de devenir des politiciens que l'inverse. Cette absence de structuration engendre une très grande fluidité des trajectoires des individus entre positions publiques et positions économiques.

Dans les pays en situation autoritaire à l'instar du Cameroun, le rapport entre l'économique et le politique veut que l'émergence dans le secteur privé ne soit possible que par l'État ou avec l'apport de celui-ci. Dans ce cadre, la constitution des capitaux économiques est subordonnée à un rapport de proximité à la sphère politico-étatique. L'extrême mixité entre ces deux sphères d'activités fait de l'État une base d'accumulation primitive. Les processus d'investissements économiques ne sont dès lors possibles qu'à partir des positions détenues dans l'État, perçu comme l'instrument par excellence d'extraction et de redistribution des ressources. On retrouve ici l'un des volets majeurs de l'exercice patrimonialiste des pouvoirs[22]. En effet, l'organisation réticulaire de la société en réseaux clientélistes ne se vérifie pas seulement dans la mise en place des allégeances et affiliations politiques mais, couvre aussi l'ensemble des activités sociales, et de façon prépondérante, la structuration des rapports politiques et économiques. Une telle

[21] J. Remy, L. Voyé, E. Servais, *Produire ou reproduire ?*,Bruxelles, Vie Ouvrière, 1980, p.279.
[22] Y.-A. Fauré, *Entrepreneurs d'Afrique Subsaharienne dans les travaux anglophones et comparaison avec la Côte d'Ivoire*, Paris, Aupelf-uref, notes de recherche, 1991.

situation donne naissance au chevauchement de positions (*straddling*) dans la construction des positions économiques et politiques.

Expression majeure du néopatrimonialisme, le chevauchement de positions tend à placer les ressources politiques au cœur des dispositifs de domination et de différenciation. Cette interconnexion entre la sphère économique et politique abouti à un amoindrissement de la sphère économique. J.-F. Médard et S. Ellis parle à ce propos d'une phagocytose patrimonialiste qui enveloppe les sociétés et les enferme dans un modèle d'autorité et de gestion insusceptible de laisser sa libre part dans le fonctionnement social.[23] Ainsi, dans un pays comme le Cameroun fortement néopatrimonial, les conditions d'exercice de l'entrepreneuriat et par ricochet le développement de la sphère économique demeurent largement assujetties au politique.

La possibilité donnée par le système politique camerounais de passer d'une position de pouvoir à une autre (économique) ou d'occuper simultanément les deux espaces, atteste de l'imbrication dynamique des positions de pouvoir, de prestige et de richesses avec une tendance plus affermie vers le cursus allant du politique à l'économique. C'est la participation au pouvoir qui donne accès à la richesse beaucoup plus que le contraire. Dans les pays autoritaires, c'est plus la position par rapport à l'appareil étatique qui détermine le statut social, la forme de la relation à l'économie et la puissance matérielle. Ainsi, l'accumulation dépend fortement des positions de pouvoirs bien que celles-ci soient renforcées par les investissements effectués dans la sphère économique. Le chevauchement de positions qui met en lumière le rapport entre la sphère économique et la sphère politique permet de ressortir les systèmes d'action et de représentations qui moulent et donnent naissance à de telles pratiques considérées comme routinière dans ce type de système politique.

[23] Y.-A Fauré et J.-F. Médard, « L'État-Business et les politiciens entrepreneurs. Néopatrimonialisme et Big men : économie et politique », in S. Ellis, Y.-A. Fauré, *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala et Orstom, 1995, pp.289-309.

L'étroite relation maintenue et entretenue entre la sphère économique et la sphère politique par le système politique camerounais n'est en réalité qu'un moyen pour celui-ci de consolider son hégémonie et de s'auto-reproduire. Un tel objectif n'est possible que si une faible autonomisation des sphères est légitimée. Autrement dit, l'*ethos* de la société politique camerounaise est fondé sur ce principe général d'organisation et de fonctionnement du social qui n'établit pas de frontières étanches entre les différentes sphères et plus précisément entre la sphère économique et la sphère politique[24]. Cette porosité des frontières entre le pouvoir politique et l'économie donne à comprendre l'importance de la matrice politique dans le contexte sociopolitique camerounais.

1.2.2. Trajectoires des femmes entrepreneures et dynamiques du système politique camerounais

Cette recherche, en interrogeant les effets politiques des trajectoires des femmes entrepreneures sur le fonctionnement du système politique camerounais croise recherche en science politique, étude de genre et sociologie politique. Par son objet, elle interroge les relations de pouvoir et nous invite à prendre en compte les rapports de domination existant dans la société et leur impact sur la société politique. L'analyse des cursus des femmes entrepreneures en tant qu'élément de compréhension d'une possible (re)configuration de la société politique camerounaise s'enracine dans de nombreuses dynamiques nous permettant de mieux appréhender l'objet de notre recherche. Il s'agit du processus de renouvellement élitaire et du néopatrimonialisme.

[24] Y.-A. Fauré, « La différenciation structurelle en contexte africain Sur un enjeu des transformations en cours dans les champs économique et politique », *ORSTOM*, *Institution et pratiques de développement : itinéraires*, Paris, Département Sud, société urbanisation développement, 1992, pp. 153-182.

1.2.2.1. Les trajectoires des femmes entrepreneures en politique, un élément de compréhension du processus de renouvellement élitaire

La surabondante production scientifique consacrée à l'analyse des systèmes politiques africains et notamment celui du Cameroun[25] contraste avec la place relativement marginale accordée aux femmes en général et aux femmes entrepreneures de manière spécifique comme élément de compréhension de ce système, notamment dans le cadre de la reproduction des élites. La première dynamique sous-jacente à notre étude tient en la nécessité de s'appesantir sur le processus du renouvellement élitaire capable de nous éclairer, à l'aune des trajectoires des femmes entrepreneures, sur les stratégies de stabilisation hégémonique du régime en place. Notre problématique se veut dès lors, une interrogation sur les logiques de cooptation au cœur des stratégies de conservation du pouvoir, susceptibles de nous informer sur les logiques de renouvellement et de recrutement des élites politiques au Cameroun. Les trajectoires des femmes entrepreneures peuvent, en effet, affecter tant dans la composition que dans le style de leadership, le fonctionnement du système politique camerounais.

En examinant l'ethos de la vie politique au Cameroun, F. Eboko a conclu à un « *renouvellement sans renouveau*[26] » des élites. La dynamique du renouvellement élitaire telle que nous l'envisageons ici, nous permet de questionner cette affirmation. Cette syntaxe redondante qui vise à signifier que le processus de renouvellement élitaire au Cameroun, dans son ampleur quantitative et qualitative, s'effectue sous haute surveillance et de manière limitée mérite d'être revue au prisme des trajectoires des femmes entrepreneures. Aussi, s'agit-il dans le cadre de notre étude de déterminer si la présence des femmes entrepreneures dans le jeu politique s'inscrit ou non dans ce schéma. Une telle option appelle une analyse critique du système politique camerounais et des mécanismes qui y sont œuvre, et plus précisément le processus de l'assimilation réciproque qui paraît être une constance du système politique camerounais.

[25] Voir annexe.
[26] F. Eboko, « Les élites politiques au Cameroun, le renouvellement sans renouveau ? », op. cit.

En effet, au fondement du renouvellement élitaire, se trouve le processus d'assimilation réciproque des différents segments de la société tel que développé par J.-F. Bayart[27]. En privilégiant ce procédé, l'État camerounais opte pour une solution intermédiaire dans sa quête hégémonique, rejetant d'autres scénarii possibles tels le processus de modernisation conservatrice qui assure la reproduction élargie des groupes dominants établis ou encore la césure révolutionnaire qui provoque le renversement des anciens groupes dominants[28]. Notre recherche invite à s'interroger sur cette dynamique moléculaire de l'assimilation réciproque regroupant les différents segments de l'élite, et plus spécifiquement sur celles des femmes entrepreneures. Dans cette optique, les raisons pour lesquelles le système politique camerounais coopte et capte tout à la fois les femmes entrepreneures seront examinées à l'aune du genre. Les motifs qui justifient la cooptation des hommes entrepreneurs au sein de la société politique peuvent différer de ceux qui poussent l'État camerounais à enrôler et recruter les femmes entrepreneures. L'impact du genre sur le fonctionnement du système politique camerounais et plus particulièrement sur ses logiques de recrutement et ses modalités d'action politique se trouvent être au cœur de notre recherche qui, s'enracine par ailleurs dans la grille de lecture du néopatrimonialisme et du leadership au Sud du Sahara.

1.2.2.2. Style de leadership des femmes entrepreneures

La seconde dynamique de notre travail réside dans le choix de recourir aux notions de style de leadership et de néopatrimonialisme. Aux origines de l'application du concept de néopatrimonialisme au Cameroun, se trouve J.-F. Médard. Cet auteur, en s'inspirant du concept du patrimonialisme élaboré par M. Weber[29]en fit l'usage la première fois pour décrire le régime du président camerounais Ahmadou Ahidjo[30]. Le néopatrimonialisme renvoie à des situations caractérisées par l'existence d'un État qui

[27] J.-F. Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, op. cit.
[28] Idem, p.157 et s.
[29] D'après celui-ci, le patrimonialisme est un concept élaboré pour qualifier un idéal type de domination traditionnelle fondé sur l'absence de différenciation entre le public et le privé. Il suppose, outre la concentration du pouvoir entre les mains d'un individu qui l'utilise à des fins personnelles, l'élargissement de l'espace de domination patriarcale au-delà des frontières de la parenté à travers des moyens supplémentaires d'allégeance qui sont généralement le clientélisme, le prébendalisme, ou la redistribution économique. Le patrimonialisme suppose que le détenteur du pouvoir dispose d'un droit personnel absolu, tant sur les biens que sur les personnes, exerce ses prérogatives sur le mode de l'arbitraire et du favoritisme. Lire, J.-F. Médard, « L'État patrimonialisé », *Politique africaine*, n°39, septembre 1990, pp. 25-36.

se veut moderne mais qui, contrairement à l'état bureaucratique wébérien régi par des règles impersonnelles, associe des normes qui sont tout à la fois publiques et privées. De ceci, découle une interpénétration constante entre intérêts privés et intérêts publics, la gestion sur un mode privé des fonctions officielles, le népotisme dans le recrutement politique des fonctionnaires et dans la sélection de l'entourage des officiels, la primauté des loyautés personnelles sur les relations institutionnelles et la prééminence des relations de nature verticale. En l'absence d'une idéologie de légitimation, le chef doit sa capacité à se maintenir à une aptitude à transformer le monopole étatique en source d'opportunités pour la famille, les amis et les clients. En prenant pour point d'ancrage le clientélisme et les relations de clientèles, le patronage, etc., la démarche de J.-F. Médard met en exergue le comportement des élites et leur style de leadership.

Nous pensons que ces deux champs d'étude (néopatrimonialisme et style de leadership) sont à même de participer à notre réflexion sur les femmes entrepreneures et le système politique camerounais. Ils constituent une grille de lecture permettant de rendre compte des logiques de domination et des modalités de l'action politique au Cameroun. Il est possible de supposer que l'État camerounais, en intégrant les femmes entrepreneures dans le jeu politique, les amène d'une certaine façon à une reproduction des pratiques qui lui sont inhérentes, particulièrement en matière de style de leadership. D'après J.-P. Daloz, cette dernière notion renvoie aux comportements des élites dans leurs rapports avec la population[31]. En adhérant volontairement ou non au projet de stabilisation hégémonique de l'État, les femmes entrepreneures, dans leurs stratégies de conquête, de maintien et de pérennisation au pouvoir, peuvent s'inscrire dans des clivages de nature verticale ou communautaire[32]. Ceux-ci sont axés sur la pratique de l'échange inégal, du don et du contre-don. Dans cette optique, le processus d'accumulation-redistribution constitue la colonne vertébrale de ces mécanismes de légitimation du pouvoir[33]. Dans la plupart des sociétés africaines, l'accumulation du

---

[30] J.-F. Médard, « L'État sous-développé au Cameroun », op. cit.
[31] J.-P. Daloz, dir., *Le (non-)renouvellement des élites en Afrique subsaharienne,* Bordeaux, CEAN,1999, p.14.
[32] La prégnance des logiques verticales, particularistes et infra-institutionnelles dans le système politique camerounais a fait dire à J.-F. Bayart que le fonctionnement de l'État est réduit à un rhizome de réseaux. En conséquence, la compréhension du système politique camerounais et des acteurs qui le composent exige « *que l'on dépasse l'examen des parties aériennes-les bourgeons institutionnels- pour celui de ses racines adventives, pour l'analyse des bulbes et des tubercules dont il se nourrit en secret et dont il extrait sa vivacité».* Voir J.-F. Bayart, *L'État en Afrique, la politique du ventre*, op. cit. , p.272.
[33] Idem, p.18.

pouvoir et de richesse n'est justifiée que si elle s'accompagne de redistribution, et de libéralités individuelles et collectives[34].

Cette situation a fait dire qu'au Sud du Sahara, le leadership repose sur des relations de nature transactionnelle ancrées dans l'échange clientéliste[35]. Pour se doter de moyens d'entretenir leur clientèle, les acteurs politiques doivent accumuler des ressources afin de pouvoir les redistribuer à leurs réseaux. En analysant l'État au Cameroun, J.-F. Bayart souligne l'importance de ce phénomène d'accumulation-redistribution, indissociable du processus de recherche hégémonique[36]. Redistribuer les ressources accumulées notamment par le biais des positions de pouvoir, fournit du prestige aux acteurs politiques qui y ont recours. Dans un État comme le Cameroun où le politique n'est que très accessoirement question de convictions, de grandes causes idéologiques, mais plus fondé sur l'entretien de clientèles nécessitant des dividendes en échanges, la problématique de la gestion des ressources ne saurait être ignorée dans le cadre de notre analyse. Au centre de cette problématique se trouve la figure du « big man » ou de la « big woman » qui accumule de la richesse afin de la redistribuer En s'inspirant de la figure du big man mélanésien étudié par Marshalls Sahlings, J.-F. Médard tend à montrer que la redistribution, est l'une des conditions sine qua non pour avoir une assise politique et du prestige. L'art de la redistribution se trouve ainsi être au cœur des stratégies d'accumulation qui permettent à ceux ou celles qui en font usage d'augmenter et de diversifier leurs stocks de ressources.

Notre réflexion, à partir de ce concept de big man, attaché à la problématique des ressources et fortement articulé autour de la notion de néopatrimonialisme nous invite à nous demander si les femmes entrepreneures de par leur cooptation, s'ancrent dans les pratiques inhérentes à ce type de système. En d'autres termes, il est question d'interroger les pratiques néopatrimoniales à l'aune du genre pour déterminer si les femmes entrepreneures les reproduisent ou si, au contraire, elles font la politique autrement en mettant sur pied de nouvelles stratégies. Qui dit pratiques néopatrimoniales fait allusion au phénomène de *straddling*. Au-delà de la confusion

[34] R. Banégas, « "Bouffer l'argent." Politique du ventre, démocratie et clintélisme au Bénin », in J.-L. Briquet et F. Sawicki, dir., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998, p.93.
[35] Ibid, p.24

entre le domaine public et privé, la principale caractéristique d'un système néopatrimonial réside dans le chevauchement de positions (*straddling*) qui conduit à la réduction du politique à l'économique et vice-versa. Dans ce cadre, les trajectoires socioprofessionnelles et politiques s'articulent l'une à l'autre et se renforcent mutuellement. Le pouvoir politique, la richesse et le prestige sont largement confondus. Cette confusion fait de la politique une sorte de business dont la monnaie d'échange est les relations et l'argent[37]. Ainsi, la conquête des positions de pouvoir a pour but, non pas l'application des règles générales, mais la conquête des différents avantages qui peuvent découler desdites positions[38].

Cette corrélation entre le politique et l'économique permet ainsi aux « big men » et aux « big women » de disposer de suffisamment de ressources pour redistribuer. L' interconnexion constante entre ces deux sphères d'activités répond d'après J.-F. Bayart, au besoin fonctionnel du système politique œuvrant dans la diversification des espaces d'accumulations matérielles encore appelés « espace de prédation[39].» Par ce mécanisme de connexion entre la sphère économique et politique, les élites s'assurent une source supplémentaire de revenus afin de répondre aux demandes à caractère clientéliste de leurs supporters. Le *straddling* renvoie à deux idées fondamentales : le cumul de positions qui suppose l'occupation simultanée de deux fonctions par un individu, et le cursus qui renvoie à la possibilité d'utiliser une position pour en obtenir une autre afin d'aboutir au statut de « big man » ou de « big woman ». Ces deux volets du straddling visent à souligner que les investissements ne sont possibles dans la sphère économique qu'à partir des places détenues dans l'État, dans le Parti au pouvoir et la haute administration et que, symétriquement, les consolidations des affaires privées reposent sur l'entretien d'une proximité avec la société politique. De par la catégorie socioprofessionnelle à laquelle appartiennent les femmes objet de notre étude, le phénomène de *straddling* irrigue l'ensemble de ce travail.

---

[36] J.-F. Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, op. cit., p.281.
[37] J.-F. Medard, «Le "big man" en Afrique. Esquisse d'une analyse du politicien entrepreneur », op. cit.
[38] T. Turner, « Multinational Corporations and the Instability of the Nigerian State », *African Review of Political Economy*, n°5, 1976.
[39] J.-F. Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*. Paris, Fayard, p.258.

Somme toute, l'étude des femmes entrepreneures, en s'appuyant sur le cadre d'analyse ci-dessus présenté, se propose d'examiner les trajectoires des femmes entrepreneures. A travers celles-ci, nous nous proposons de déterminer non seulement quels sont les déterminants sociaux, politiques et économiques qui orientent, conditionnent et dessinent les carrières de ces femmes, mais aussi d'interroger l'impact desdites trajectoires sur le fonctionnement du système politique camerounais à l'aune du genre. Pour procéder à cette analyse, notre travail de recherche se fonde sur une revue de la littérature qu'il convient de présenter.

1.3. Relation entre femmes entrepreneures et système politique : état de la littérature

A ce jour, les études portant sur les femmes entrepreneures sont majoritairement cantonnées au champ du développement économique (1.3.1). S'il est possible de recenser des études sur les femmes en politique au Cameroun (1.3.2), très peu s'intéressent à la catégorie des femmes entrepreneures. En effet, il existe des écrits sur les entrepreneurs au Cameroun, mais essentiellement axés sur le genre masculin. (1.3.3).

1.3.1. Le cantonnement des études sur les femmes entrepreneures au champ du développement

La problématique des femmes entrepreneures présente aujourd'hui la spécificité d'être surtout l'apanage des études sur le développement. Au Cameroun particulièrement, la littérature en la matière aborde des thèmes aussi variés que le financement des entreprises féminines, leurs motivations, les caractéristiques de leurs entreprises, leur éducation, leur profil, etc. Bref, il y est question de souligner les déterminants à la participation des femmes au développement économique[40].

[40] F.-X. Onana, *Motivations et modes de gestion des femmes entrepreneurs au Cameroun : une étude exploratoire*, Thèse de doctorat en sciences économiques, en cotutelle avec l'université de Douala et l'université de Bordeaux IV, 2006 ; L. Tchamambé Djiné, « Les Camerounaises face aux enjeux économiques du XXIè siècle », Communication au colloque sur : *femmes, leadership et développement ; un regard prospectif sur le 21è siècle*, Yaoundé, MINCOF, 1999, 17p. ; G. Tchouassi, « Femmes entrepreneurs au Cameroun : une approche par les récits de vie », *Revue congolaise de gestion*, numéro double 2 et 3, janv-déc 2000, pp. 63-77 ; E. Kamdem, R. Ikellé, « Management de la diversité et genre au

Depuis les années 1970, une place considérable est accordée aux femmes dans la littérature du développement[41]. C'est au livre pionnier de E. Boserup que l'on doit l'accent mis sur le rôle productif et non reproductif des femmes[42]. Dans cet ouvrage, elle y montre que les préoccupations du développement économique ont fait peu de place à la participation des femmes à l'activité économique. Elle a fait ressortir les mécanismes d'occultation, d'assignation et d'exploitation de la force de travail des femmes à travers la spécialisation sexuée des activités agricoles. Pour cette auteure, le fait que les hommes cultivaient des récoltes monnayables par des méthodes modernes alors que les femmes produisaient des récoltes vivrières à l'usage de la famille a eu pour effet de rehausser l'image de l'homme et d'abaisser le statut des femmes[43]. A la suite de cette revendication de la place de la femme dans le développement économique, plusieurs théories ont été développées. Il s'agit de l'approche « intégration des femmes au développement » (IFD), du paradigme « femmes et développement » (FED) et enfin de l'approche « genre et développement » (GED).

L'IFD est une approche qui a permis de faire ressortir les femmes comme une catégorie sociale distincte de celle des hommes. Considérées jusque-là comme absentes du développement, cette approche invite à les y intégrer. Elle a mis en exergue le fait que l'apport des femmes au développement a été méconnu et mal évalué. Elle a permis de rendre visible la contribution économique des femmes, notamment dans l'économie agricole. Cependant, en se focalisant uniquement sur les femmes et la défense de leurs droits, et en analysant les problèmes de ces dernières par le biais de leur caractère biologique, l'IFD a mis de côté tout un pan du problème et plus particulièrement, les causes de leur exclusion du développement.

Cameroun : une approche en termes d'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin », *Humanisme et Entreprise*, 5/ 2011, n° 305, pp. 49-64.

[41] J. M. Hay et S. Stichter, *African Women South of the Sahara*, London, Longman, 1984 ; V. Barres., « Le rôle économique des femmes du Tiers-Monde », *Revue Tiers-Monde*, vol XXVI, n°102, avril-juin 1985, pp. 462-467 ; J. Claffey et alii., "Women in Development : A select Annotated Bibliography", *International journal of Intercultural Relations*, 1979, pp.507-524 ; R. L. Blumberg Lesser, "Rural Women in Development. Veil of Invisibility, World of Work", *International Journal of Intercultural Relations*, vol 3, n°4, pp.447-472 ; M. Loufti, *Rural women unequal partners in development*, International Labour Office, Geneva, 1980, 81p.

[42] E. Boserup, *La femme face au développement économique*, Paris, PUF, 1983, 315p.

[43] Idem.

Ce biais sera corrigé par l'approche FED qui s'est attelée à questionner les causes profondes de l'invisibilité des femmes dans le développement. Le paradigme FED se fonde sur l'argument selon lequel les femmes participent aux mécanismes de développement mais sur des bases inégales. Cette approche invite à s'interroger sur le renforcement des inégalités au sein même du développement. Pour elle, le problème n'est plus tant l'effectivité de la participation des femmes que le fait que les différents organismes intervenants ne la reconnaissent pas comme telle. Les femmes ne sont pas assez prises en considération par les différents organismes nationaux et internationaux dans la mise en œuvre de leurs politiques. Néanmoins, il sera reproché à cette approche, tout comme à l'IFD sa focalisation exclusive sur le rôle productif des femmes sans prise en compte de l'impact des rapports de genre dans la société.

L'approche GED, contrairement aux deux précédentes, remet en question les structures sociales et les institutions[44]. Ce paradigme vise non seulement les femmes, mais aussi la construction sociale du genre, l'attribution des rôles et responsabilités, et les attentes spécifiques liées aux hommes et aux femmes. Pour J. Bisilliat, cette approche présente l'intérêt de ne plus évacuer « *la moitié de la réalité sociale, qu'elle soit des hommes ou des femmes*[45].» Elle permet d'étudier les causes profondes, et les conséquences des relations de domination et de subordination qui unissent les femmes et les hommes dans toutes les sphères d'activités[46]. Quelques analyses se sont attelées à examiner les femmes camerounaises sous ces différents angles, notamment dans le domaine politique sans pour autant s'attarder sur la catégorie des femmes entrepreneures.

[44] I. Tapsoba, Kitiéga, « Qu'est-ce que le genre et développement ? », *Trait d'Union*, 1er trimestre, 1997, p.6.
[45] J. Bisilliat, « Mots échoués sans contexte », *Cahier Sciences humaines*, 25(4), pp.511-518.
[46] Idem.

1.3.2. Les femmes en politique au Cameroun

Il convient de noter qu'il existe une littérature portant sur les femmes en politique au Cameroun, bien que ce soit en quantité très réduite. Déjà en 1988, N. Ngadjui[47] menait une étude sur l'intégration des femmes dans le système politique camerounais. A partir d'une analyse historique, statistique et comparative, cet auteur a analysé la place des femmes en politique en déterminant si elles ont évolué, stagné ou régressé pendant la période allant de 1940 à 1988. Il s'est intéressé aux principales institutions de la République que sont le Gouvernement, l'Assemblée nationale, le Conseil économique et social, etc.

Dans le même ordre d'idée, P. Bahiya a mené une réflexion sur la sélection de l'élite politique féminine au Cameroun en présentant les critères de sélection des femmes en politique ainsi que leurs motivations[48]. Elle a cherché à déterminer si les femmes une fois dans la société politique, conservaient leurs qualités féminines ou si au contraire elles devenaient des « hommes politiques ».

En 2007, s'est tenu au Cameroun, un colloque international sur les enjeux de la participation politique des femmes prises dans leur globalité. Celui-ci, en mettant en avant le caractère androcentrique de l'État camerounais, avait pour objectif de réfléchir sur les facteurs qui facilitent ou compliquent l'exercice par les femmes de leurs droits civiques ainsi que leur participation politique[49]. Certaines catégories de femmes présentes dans la société politique camerounaise ont fait l'objet d'analyses précises. Ainsi par exemple, des écrits abondent sur les femmes fonctionnaires au Cameroun. Allusion peut être faite ici à l'étude de R. Efoua Zengue sur l'intégration de la femme dans l'administration publique camerounaise[50] ou encore à celle de R. Okani sur le deuxième sexe dans l'administration camerounaise[51]. De façon

---

[47] N. Ngadjui, *L'intégration de la femme dans le système politique camerounais*, Zaye, collection 2N, Yaoundé, 1988. Voir aussi du même auteur, *Les droits politiques de la femme au Cameroun*, Yaoundé, Zaye, 1990.

[48] P. Bahiya, « Les élites féminines du Cameroun de 1960-2010 : une analyse sociologique de leur sélection », *Revue européenne de droit social*, vol XX, issue 3, 2013.

[49] Colloque international sur les enjeux de la participation politique des femmes, Institut des relations internationales, Yaoundé, 26,27 et 28 juillet 2007.

[50] R. Efoua Zengue, « Intégration de la femme dans l'administration publique : action politique et stratégies endogènes», in B. Amama , dir., *Propos sur l'administration camerounaise*, Yaoundé, MINFORPA, 2003, pp.253-265.

[51] R. Okani, « Le "deuxième sexe" dans l'administration camerounaise», in B. Amama, dir., *Propos sur l'administration camerounaise*, Yaoundé, MINFORPA, pp. 267-286.

spécifique, I. Mouiche s'est intéressé aux femmes camerounaises dans le commandement territorial. Il y montre le caractère patriarcal de l'État camerounais et y dénonce l'exclusion quasi absolue des femmes dans la sphère de commandement. L'ensemble de la littérature ci-dessus visée reste cependant muette sur la présence des femmes entrepreneures dans la société politique. Pourtant, quelques études ont été menées sur la présence des entrepreneurs en politique au Cameroun. On constate néanmoins qu'elles se contentent d'une analyse exclusive du genre masculin, délaissant complètement les femmes entrepreneures.

1.3.3. Le biais androcentrique des études portant sur les entrepreneurs en politique

La plupart des études portant sur les entrepreneurs évoluant dans la société politique camerounaise s'intéresse essentiellement au genre masculin. Dans son analyse sur la recomposition des milieux d'affaires à l'heure de l'ajustement structurel économique et politique au Cameroun, M. Owona Nguini axe son étude sur les hommes entrepreneurs, en montrant entre autre leur cooptation dans la sphère politique camerounaise, notamment en 1985 avec leur entrée significative dans les organes dirigeants du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC)[52]. De même, L. Toulou, dans son analyse des entrepreneurs au Cameroun et au Kenya, fait très peu cas des femmes entrepreneures. Et, lorsque c'est le cas, aucune différenciation n'est faite selon le genre. Les stratégies et les tactiques des hommes et des femmes entrepreneures sont présentées sans aucune différenciation selon le genre. Les entrepreneurs masculin et féminin se confondent[53]. Les femmes entrepreneures restent donc occultées par l'éternel « *il* » universel censé renvoyer aux deux sexes. En examinant les élites urbaines dans la politique locale au Cameroun, P. Nuembissi Kom montre la domination « bigmaniaque » des entrepreneurs économiques dans la localité de Bayangam à

[52] M. Owona Nguini, « *L*'État et le milieu d'affaires au Cameroun : autoritarisme, ajustement au marché et démocratie », *CEAN*, 1996. http://www.polis.sciencespobordeaux.fr/vol 2 n°2/article/2.html /

[53] L. Toulou, *Les usages du multipartisme : Elites, entrepreneurs et ressources politiques au Cameroun et au Kenya*, Mémoire de recherche de DEA, IEP Bordeaux, 2000, 99p. ; L. Toulou, *Des usages du multipartisme. Transitions post-autoritaires et reproduction des élites au Cameroun et au Kenya*, Thèse de doctorat en science politique, IEP de Bordeaux, 2005.

l'Ouest Cameroun[54]. Il fait allusion dans sa recherche à Madeleine Tchuenté, ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation, sans s'attarder sur sa qualité de femme. Elle est évoquée au même titre que les hommes entrepreneurs tels qu'André Sohaing ou Bernard Puepi. Le biais androcentrique qui caractérisent les études des entrepreneur(e)s en politique est tout aussi perceptible dans les analyses de J.-F. Médard qui, en élaborant la figure emblématique du néopatrimonialisme, l'a imaginé uniquement au masculin.

Le « Big man » a pourtant son pendant féminin, la « Big woman » jusqu'ici invisible dans les analyses du système politique camerounais. Néanmoins, L. Sindjoun fait quelque peu référence dans son ouvrage, *La Biographie sociale du sexe*[55] aux femmes entrepreneures. En effet, il examine les moyens mis en en place par les entrepreneures à l'instar de Françoise Foning pour se construire dans la société politique.

En définitive, il apparait clairement que les femmes entrepreneures ont fait l'objet de très peu d'études sociopolitiques[56]. Quoi qu'il en soit, cette carence d'études sur le sujet n'est pas propre aux études politiques, car de manière générale, les entrepreneures ont été pendant longtemps absentes des écrits sociologiques. D'où le caractère androcentrique reproché à l'ensemble de la littérature portant sur le fait entrepreneurial au Cameroun en particulier et en Afrique généralement. A l'exception de l'œuvre de Rita Cordonnier sur les « *Nana-benz »* du Togo, il existe peu d'ouvrages portant sur les femmes entrepreneures en Afrique[57]. La synthèse bibliographique élaborée par Y. A. Fauré sur les différentes études menées sur les entrepreneurs africains jusqu'en 1995 confirme cet oubli des femmes entrepreneures dans la littérature concernée[58]. Il

---

[54] P. Nuembissi-Kom, *Elites urbaines et politique locale au Cameroun : le cas de Bayangam*, Master en science politique, Université de Yaoundé II, 2007.
[55] L. Sindjoun, *La biographie sociale du sexe. Genre, société et politique au Cameroun*, op. cit.
[56] B. Ndongo et L. Ouedraogo, « Femmes et entrepreneurship au Sahel », *Centre Sahel*, série de conférences, n°30, 1991, 17p.
[57] R. Cordonnier, *Femmes africaines et commerce, les revendeuses de tissu de la ville de Lomé (TOGO*), Paris, L'Harmattan, 1982, 201p. Dans l'ouvrage de S. Ellis. et Y.-A. Fauré sur les entrepreneurs africains, un seul article peut être recensé sur la question des femmes entrepreneures. Il s'agit de l'étude de A. Van Den Berg. sur les "Business women" de la province du Nord-Ouest du Cameroun. Lire A.Van Den Berg, «"Playing with two houses" . Business women in Bamenda Cameroon », in S. Ellis et Y-A Fauré., *Entreprises et entrepreneurs africains*, op. cit., pp. 473-482.
[58] Y.-A. Fauré., *Entrepreneurs et entreprises d'Afrique subsaharienne : sélection bibliographique*, Paris, UREF/AUPELF, 1992, 19p.

nous appartient, dans le cadre de ce travail, de mener une étude sociologique sur les femmes entrepreneures de la société politique camerounaise en montrant tout l'intérêt que peut revêtir une telle analyse pour la compréhension du fonctionnement du système politique camerounais.

2. PROBLEMATIQUE ET CORPUS D'HYPOTHESES

Il est question pour nous d'étayer notre questionnement et de définir les hypothèses qui sous-tendront nos investigations au cours de la présente étude.

2.1. Réinterroger le fonctionnement du système politique camerounais à la lumière des trajectoires des femmes entrepreneures

Comme nous venons de le souligner, il existe peu d'études qui s'intéressent aux femmes entrepreneures évoluant dans la société politique camerounaise, les études dans ce domaine se conjuguant plus au masculin. Elles s'attèlent à montrer le rôle et l'importance des hommes dans la configuration de l'espace politique. Mais, qu'en est-il des femmes entrepreneures ? Ne sont-elles pas présentes dans la société politique ? Ne sont-elles pas des élites ? Des recherches dans ce domaine abondent pourtant, car comme le relèvent P. Quantin et J.-P. Daloz[59], cette approche est nécessaire dans la mesure où l'État en Afrique se caractérise par un faible niveau d'institutionnalisation du pouvoir et par conséquent, par une forte personnalisation du pouvoir. Le caractère néopatrimonial qui caractérise l'État camerounais semble justifier l'intérêt porté sur les hommes politiques au Cameroun du fait qu'on ne distingue pas l'État en tant qu'institution, des hommes qui l'occupent. Ce sont, les Hommes politiques (hommes et femmes) qui sont objets de débats. Dans cette optique, il convient de s'interroger également sur l'impact des femmes en général et des femmes entrepreneures en particulier sur le fonctionnement du système politique camerounais. Une analyse de ce système aux

prismes des trajectoires des femmes entrepreneures peut éclairer sous un angle nouveau, les modalités de l'action politique. En effet, dans une perspective genre, il est intéressant d'examiner les stratégies des femmes entrepreneures en les comparant à celles de leurs homologues masculins et même à celles d'autres catégories de femmes afin de déterminer si elles sont banales ou présentes une quelconque spécificité.

Les hommes entrepreneurs sont réputés poser des actes d'évergétisme qui seraient une résultante du fonctionnement du système politique camerounais. Les femmes entrepreneures reproduisent-elles ces pratiques ou au contraire elles les déconstruisent ? Par ailleurs, un regard jeté sur la scène politique camerounaise atteste du fait que le politique y est une voie d'accès privilégiée à l'enrichissement. Mais certaines trajectoires des femmes entrepreneures laissent entrevoir que l'inverse est tout aussi envisageable. Le néopatrimonialisme qui imprègne le fonctionnement du système politique camerounais fait du passage du politique à l'économique, le cursus le plus couramment emprunté par les acteurs sociopolitiques .Or, quelques trajectoires de femmes, sujet de notre étude, attestent de l'usage du cursus inversé. Sachant que la norme en termes de régularité statistique est le passage de l'étatique à l'économique et exceptionnellement l'inverse, que faut-il en conclure ? L'usage d'un tel cursus peut-il être justifié par le genre des entrepreneures ? Si tel est le cas, que nous dit le genre sur les pratiques du système politique camerounais ?

Questionner le genre permet de mettre en exergue non seulement les stratégies des entrepreneures, mais aussi de déterminer son impact sur la société politique. On peut supposer que la façon dont les femmes sont mobilisées par le système politique, tient en partie à leur genre. Au Cameroun, de par les nombreuses politiques publiques mises sur pied, l'État encourage les femmes à se lancer dans l'activité entrepreneuriale et génère en conséquence une couche d'entrepreneures qu'il peut contrôler et qui peut contribuer à sa stabilisation. C'est la raison pour laquelle nous pensons que la deuxième et la dernière forme de capitalisme

[59] J.-P. Daloz, dir., *Le (non-) renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, op. cit.

élaborées par J. Iliffe interviennent dans cette étude. Cet auteur a identifié trois modèles types d'entrepreneurs africains dans leurs relations avec la sphère politique postcoloniale [60].

Dans le premier idéal-type, c'est l'État qui s'efforce de prévenir l'émergence du capitalisme privé par les nationaux. Dans le second modèle, c'est l'État qui est utilisé pour acquérir la propriété privée et prospérer dans l'entrepreneuriat. Ce modèle est qualifié de capitalisme parasitaire parce que la bourgeoisie issue de ce processus puise sa richesse et ses intérêts dans les positions administratives et/ou politiques qu'elle occupe. L'une des propriétés de cet idéal-type est la possibilité de déboucher sur un capitalisme indépendant[61], bien que des réserves puissent être apportées à une telle conclusion. En effet, il paraît difficile au regard du contexte sociopolitique camerounais que la voie parisitaire puisse déboucher sur un capitalisme autonome de la sphère politico-étatique. En réalité, les dispositions et opportunités offertes par la puissance publique se présentent en même temps comme des moyens de contrôle que les dirigeants de la machine politique peuvent exercer sur la couche entrepreneuriale. Ainsi la majorité des entrepreneurs issus du capitalisme parasitaire ne peuvent pas faire fonctionner leurs entreprises de manière autonome en dehors de l'État. Dans la dernière forme de capitalisme qu'il appelle «*nurture capitalism*», ou encore capitalisme materné, 1'État cherche à générer une classe nationale d'entrepreneurs dans le cadre de mesures conscientes et volontaristes pouvant entrer dans ce qu'on pourrait appeler des politiques publiques. Ici, l'État cherche volontairement à développer une économie qui soit contrôlée de façon importante par des capitalistes nationaux.

Au regard des développements qui précèdent et de l'ensemble des questionnements ci-dessus visés, la question principale autour de laquelle se structure notre problématique est la suivante: Quels enseignements structurels les dynamiques sociopolitiques des femmes entrepreneures dans la sphère sociopolitique nous livrent-elles sur le fonctionnement du système politique

[60] J. Iliffe, *The Emergence of African Capitalism*, Londres, MacMillan, 1982.
[61] Idem, p.81.

camerounais à l'aune du genre? De ce questionnement central découlent des hypothèses.

2.2. Hypothèses

A la suite du questionnement qui précède, nous formulons notre hypothèse principale: les trajectoires, les cursus et le positionnement politique des femmes entrepreneures d'un point de vue axiologique et politique entraînent un changement d'ethosde la vie politique camerounaise. Partant de cette hypothèse, cette thèse se donne pour objectif, à travers une analyse des trajectoires des femmes entrepreneures, de déterminer si elles reproduisent ou déconstruisent les pratiques inhérentes au système politique camerounais essentiellement patriarcal et caractérisé par la gouvernance de la manducation[62] et une politique de l'autoreproduction. Prenant en considération ce qui suit et pour éclairer davantage notre hypothèse de recherche, deux hypothèses secondaires ont été élaborées :

- Premièrement, les femmes entrepreneures, dans un contexte marqué par le patriarcat, tendent-elles à redéfinir les rapports de pouvoir homme/femme au sein de la société camerounaise ?

- Deuxièmement, ces femmes, à travers les stratégies qu'elles développent, construisent-elles des trajectoires spécifiques ou au contraire contribuent-elles à asseoir l'hégémonie de l'État camerounais ? Pour valider ou infirmer ces hypothèses, notre travail de recherche repose sur un appareillage méthodologique axé autour de la perspective genre.

[62] L'ethos de la manducation est un concept de Jean-François Bayart. Il renvoie généralement à la politique du ventre dont le principe réduit l'être au manger. L'État au Cameroun apparaît comme un morceau de gâteau national que tout acteur entend croquer à belles dents. Voir J.-F. Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, op. cit., p.122.

3. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Nous présentons les approches utilisées et les techniques de recherche employées pour la compréhension de notre problématique.

3.1. La perspective genre comme approche théorique

Cette thèse s'ancre dans la perspective genre. Les recherches s'inscrivant dans cette perspective s'intéressent non plus seulement à la place des femmes en politique, mais aussi à la question de la construction des rapports entre les hommes et les femmes dans la société et dans l'ordre politique en particulier. L'application de la perspective genre nous parait pertinente pour plusieurs raisons. Elle permet d'une part de la renforcer comme approche théorique et d'autre part, elle s'avère être un élément de compréhension intéressant à l'analyse du système politique camerounais. Elle permet de réinterroger les évidences, de traquer les biais encore présents dans la recherche, de proposer de nouvelles définitions et de nouvelles façons de conceptualiser le système politique camerounais. Dans une réflexion déjà ancienne, J. Lovenduski affirmait que la contribution des recherches sur le genre à la science politique était triple. Elle est d'abord empirique dans la collecte de nouvelles données, ensuite méthodologique car elle dévoile et corrige les biais qui existent dans les recherches ignorant la dimension genrée des phénomènes qu'elles étudient, et enfin théorique puisque c'est la définition même du politique, de ce qui est politique, qui se trouve repensée pour inclure la sphère privée par exemple, ou encore des pratiques et comportements jusqu'alors considérés comme infra politiques dans le champ d'analyse de la science politique[63].

[63] J. Lovenduski, "Toward the Emasculation of Political Science. The Impact of Feminism", in Dale Spender (ed.), *Men's Studies Modified*, Oxford, Pergamon Press, 1981, pp. 83-97.

3.1.1. L'enrichissement de la perspective genre par une analyse des dynamiques des femmes entrepreneures

S'il est vrai qu'aujourd'hui de nombreuses études ont recours à la perspective genre comme approche, il n'en a pas toujours été ainsi[64]. Cette approche s'est lentement imposée dans la recherche en science politique[65] du fait de son rattachement à la plume des féministes dont l'une des pionnières fut S. De Beauvoir[66]. La maternité des études sur le genre revient aux mouvements féministes qui ont permis leur diffusion en soulignant le caractère non naturel de la division des rôles sexués et l'androcentrisme de la recherche scientifique[67]. Dans son livre *Sex, Gender and Society,* la sociologue féministe A. Oakley offre la première théorisation du terme « *gender* »[68]. Pour elle, le sexe est un mot qui renvoie aux différences biologiques entre mâles et femelles, alors que le terme genre fait référence à la culture, autrement dit à la classification sociale en masculin et féminin. Le genre signifie donc le rejet du déterminisme biologique.

Pour les féministes, l'exclusion des femmes du monde politique est imputable à la force et aux formes de la domination masculine qui rendent difficilement formulable, voire impensable, le questionnement des rapports entre les hommes et les femmes. Elles remettent en cause l'ethnocentrisme et le patriarcat de la société en revendiquant la nécessité d'un double combat dans les

---

[64]On peut citer ici: S. Pionchon, *Femmes et politique. Elément d'explication d'une sous-représentation*, Thèse de doctorat de science politique, IEP de Grenoble, 2001 ; C. Guionnet, C. Neveu, *Féminins/Masculins. Sociologie du genre*, Paris, Armand collin, 2ème éd., 2009, 430p. ; C. Achin, *Le mystère de la chambre basse. Comparaison des processus d'entrée des femmes au parlement France-Allemagne 1945-2000*, Paris, Editions Dalloz, 2007, 637p.

[65] Il faut souligner ici que, de manière générale, les études portant sur la problématique des femmes africaines n'a émergé que très récemment en science politique. Pourtant, dès 1975, J.-F. O'Barr plaide pour une appropriation par la science politique des questionnements à propos des femmes africaines. Constatant que l'étude des rôles politiques de celles-ci s'est développée dans d'autres disciplines, elle souligne à quel point la science politique y est restée hermétique. Elle considère d'ailleurs que cela résulte d'une définition trop restrictive du politique, imperméable au pouvoir diffus dont disposent certaines africaines dans d'autres espaces tels que la sphère domestique, les sociétés traditionnelles, l'univers économiques, etc. Cf. J.-F. O'Barr, « Making the Invisible Visible : African Women in Politics and Policy », *African Studies Review*, Vol 18, n°3, 1975, pp.19-27 ; D. Hirschmann, « Women and Political Participation in Africa : Broadening the Scope of Research », *World Development*, Vol 19, n°12, 1991, pp.1679-1694 ; J. Parpart et K. Staudt, *Women and State in Africa*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1989, 229p.

[66] S. De Beauvoir, *Le deuxième sexe*, Paris, Editions Gallimard, 1949. On peut également citer comme auteures féministes M. Mead, *Male and Female.* A *Study of the Sexe in a Changing World*, New-York, Pengouin Books, 1972 ; C. Delphy, *L'Ennemi principal 2, Penser le genre*, Paris, Editions Syllepse, Collection Nouvelles questions féministes, 2001, 389p. ; J. Scott, *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Albin Michel, 1996.

[67] C. Coquery-Vidrovitch, « Genre et recherche. État des lieux et tendances actuelles », *Acte du colloque sur le genre,* IEP de Bordeaux, 2004. Voir aussi C. Guionnet, E. Neveu, dir., *Féminins/Masculins, Sociologie du genre*, op cit., p.15.

[68] A. Oakley, *Sex, Gender and Society*, London, Temple Smith, 1972.

sphères domestique et publique à travers le slogan « *le personnel est politique*[69]. » Elles dénoncent le savoir constitué en remettant en cause les divers paramètres qui le fondent à l'instar du principe de l'universalité, l'idée de nature, la différence de sexes, les rapports public-privé, etc.

Sans s'inscrire dans une logique féministe, P. Bourdieu dans son ouvrage *La domination masculine* remet également en cause cette politique du mâle qui pour lui, ne saurait équivaloir à un phénomène naturel, inscrit dans l'en-soi du monde. En ce sens, il analyse l'ordre établi avec ses rapports de domination, ses droits et ses passe-droits, ses privilèges et ses injustices, qui se perpétue en définitive facilement, mis à part quelques accidents historiques, et les conditions d'existence les plus intolérables qui peuvent si souvent apparaitre comme acceptables et même naturelles[70]. Il s'agit pour lui de réinsérer les femmes dans l'histoire, de les impliquer au même titre que les hommes dans les actions efficaces afin de modifier « l*e long travail collectif de la socialisation du biologique et de biologisation du social*[71].»

Si l'approche féministe, de par ces questionnements, peut présenter un certain intérêt, il lui a souvent été reproché de n'avoir aucune méthodologie et de n'être essentiellement qu'un positionnement politique ne pouvant pas véritablement remettre en cause l'épistémologie des sciences politiques[72]. La perception courante des études menées sur le genre reste porteuse d'une connotation militante rattachée au féminisme. Dans l'esprit de bon nombre de scientifiques, les études sur le genre conservent une note militante et sont dans bien des cas, assimilées au féminisme. C'est ce mélange entre esprit scientifique et esprit militant qui certainement, a représenté un frein à la propagation des études genrées en France[73] et ailleurs. En Afrique, en plus de ce caractère féministe, il leur est reproché de n'être qu'une copie des mouvements féministes occidentaux[74].

---

[69] C. Delphy, *L'Ennemi principal 2, Penser le genre*, op cit.
[70] P. Bourdieu, *De la domination masculine*, Paris, Seuils, 1998, p.4.
[71] Idem, p.14.
[72] J. Jenson et E. Lépinard, «"Penser le genre en science politique" Vers une typologie des usages du concept », *Revue française de science politique*, 2009/2, Vol. 59, pp. 183-201.
[73] A. Raufaust, *Le genre dans les pouvoirs locaux Le cas du Sénégal*., DEA de sciences politiques, option Analyse politique de l'Afrique Noire et des pays du Sud, novembre 2004, IEP, CEAN, 2004.
[74] T. Locoh, *Genre et sociétés en Afrique*, Paris, Les cahiers de l'Ined, 2007, p.31.

Les sempiternels débats sur la définition même d'une approche féministe et la multiplicité des approches y sont pour beaucoup. Faut-il inclure les femmes à égalité avec les hommes dans le système ou au contraire mettre en avant les qualités et les caractéristiques propres à celles-ci? Ces interrogations qui reflètent l'éternelle opposition entre l'approche égalitaire et celle de la différence, et si caractéristique des approches féministes, ne font pas l'objet de notre analyse. Cette étude entend transcender ces débats pour intégrer le genre dans une dimension autre. Il ne s'agit pas ici de débattre sur le statut d'individu des femmes dans la sphère publique ou encore de discuter sur la revalorisation de la sphère privée et des activités dites féminines, ni encore moins de s'attarder sur les différenciations biologiques de l'identité de genre.

La perspective genre, telle que nous l'envisageons, opte pour une approche dialectique visant à évoquer les rapports sociaux plutôt que des rôles naturellement définis. Il est question de mettre l'accent sur la dimension sociale des distinctions sexuelles[75]. La perspective sociologique parsonienne démontre que les places et les activités des hommes et des femmes ne découlent pas de leur nature propre, mais de l'organisation sociale[76]. De ce fait, la scission de l'univers en deux moitiés dont l'une est attribuée aux hommes et l'autre aux femmes peut agir sur les trajectoires des femmes entrepreneures[77].

La perspective genre appliquée à notre objet de recherche vise l'analyse et la compréhension du système politique camerounais à l'aune du genre, ce dernier étant entendu dans cette étude comme renvoyant à des rapports sociaux de sexes temporellement et spatialement adaptables. Le genre est un construit social et historique évolutif selon le temps et la société, et produisant des effets sur les rapports de sexes[78]. Il est question d'envisager le genre dans le cadre de cette étude dans un système d'inter-sectionnalité, c'est-à-dire le considérer en relation avec

---

[75] C. Coquery-Vidrovitch, « Genre et recherche. État des lieux et tendances actuelles », *Acte du colloque sur le genre*, IEP, 2004.
[76] Lire à ce sujet, C. Achin, « Le *mystère de la chambre basse ». Comparaison des processus d'entrée des femmes au parlement France-Allemagne 1945-2000,* op. cit.
[77] M. Mead, *Male and Female.* A *Study of the Sexe in a Changing World*, New-York, Pengouin Books, 1976.
[78] C. Achin, « *Le mystère de la chambre basse ». Comparaison des processus d'entrée des femmes au parlement France-Allemagne 1945-2000*,op. cit., p.23.

d'autres facteurs (âge, religion, famille, identité ethnique, culture, etc.). Dans ce sens, le genre apparaît alors comme une combinaison de facteurs propres à chaque société, qui amène à considérer différemment des objets politiques et même certaines approches théoriques de la politique, comme les rapports entre le genre et la politique, la définition de la sphère politique et la distinction entre sphère publique et sphère privée. En effet, la perspective genre a critiqué cette vision dichotomique et a mis en évidence la complexité des interactions entre ces deux sphères.

L'enrichissement de la perspective genre par l'étude des femmes entrepreneures peut être saisi dans une double dimension. Premièrement, notre problématique permet le dépassement des études menées sur les femmes, car en appliquant la perspective genre, on transcende le simple intérêt pour l'objet de recherche « femmes ». Les études portant sur les femmes en général ne signent pas toujours automatiquement l'application de l'approche genre.

Il existe, dans la littérature, de nombreuses analyses qui se sont intéressées aux femmes en politique sans pour autant faire appel à la théorie du genre comme l'atteste l'étude conduite par M. Dogan et J. Narbonne sur le comportement des femmes françaises face à la politique, et celle menée par M. Duverger sur la participation des femmes à la vie politique[79]. Ces auteurs analysent le vote des femmes et le désintérêt de ces dernières pour la chose publique sans imputer ces deux phénomènes à la construction sociale des rapports hommes/femmes. Deuxièmement, à travers notre sujet de recherche, la perspective genre s'enrichit d'une nouvelle thématique qui est par ailleurs peu sollicitée dans la recherche scientifique en général. A ce jour, il est possible de recenser une multitude d'études portant sur les femmes et appliquant la dynamique de genre[80]. Mais, très peu, voire aucune n'aborde la question des femmes entrepreneures en tant que catégorie socioprofessionnelle donnée et encore moins dans leur rapport au

[79] M. Dogan, J. Narbonne, *Les Françaises face à la politique : comportement politique et condition sociale*, Paris, Armand Colin, 1955 ; M. Duverger, *La participation des femmes à la vie politique*, Paris, Unesco, 1955.

[80] Voir M. Sawer et alii, (ed.), *Representing Women in Parliament.* A *Comparative Study*, New York, Routledge, 2006 ; M. Sineau, et M. Tremblay, « Représentation parlementaire des femmes et système uninominal. Une comparaison France/Québec », in M. Tremblay *et alii.* (dir.), *Genre, citoyenneté et représentation*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2006, pp. 151-170.

système politique. Un pan de la littérature s'intéresse certes à la place des femmes sur le marché du travail[81]. Mais, la majorité s'attèle à l'étude des femmes salariées en Europe et en Amérique en signifiant les inégalités de genre sans toutefois s'attarder sur les femmes entrepreneures[82].

En tout état de cause, l'examen du système politique camerounais au travers des trajectoires des entrepreneures et à partir de la perspective genre nous invite à aller au-delà du simple constat des inégalités de genre dans la sphère politique pour questionner le fonctionnement même de ce système et son impact sur l'inclusion ou l'exclusion des femmes entrepreneures dans la sphère sociopolitique.

3.1.2. La perspective genre : un élément de compréhension nouveau du système politique camerounais

L'analyse du système politique camerounais à partir de la perspective genre invite à questionner le fonctionnement de celui-ci, c'est-à-dire ses valeurs, ses règles, ses pratiques en tenant compte des rapports de domination à l'œuvre dans la société et les conséquences éventuelles qu'ils pourraient avoir sur la structuration dudit système. C'est pourquoi le genre apporte un éclairage nouveau et enrichi à la description et à l'analyse des déterminants personnels, sociaux, politiques et économiques qui orientent, conditionnent et dessinent les carrières des femmes entrepreneures dans le jeu politique. A travers le prisme du genre, nous analyserons tout ce que les acteurs ou acteures de notre étude connaissent ou croient de façon tacite ou discursive connaitre sur les circonstances de leur action et celles des autres et qu'ils utilisent dans la production ou la reproduction du système politique camerounais[83]. De manière concrète, il s'agit de déterminer dans quelle mesure la construction des rapports sociaux de sexe peut déterminer et

[81] M. Maruani, *Travail et emploi des femmes*, Paris, La découverte, 2011; Du même auteur, lire *Un siècle de travail des femmes en France : 1901-2011*, Paris, La découverte, 2012.
[82] M. Maruani, *Emploi, chômage et précarité en Europe*, Paris, La Découverte, 2008 ; J. Henau (de), *Le temps de travail des hommes et des femmes en Europe*, Paris, La découverte ; voir aussi, H. Sumiko et alii, (dir.), *Travail et genre : regards croisés France, Europe, Amérique Latine*, Paris, La Découverte, 2008.

influencer non seulement les stratégies et la typologie des ressources mobilisées, mais aussi la configuration du système politique. Pour ce faire, il faut questionner les principes d'organisation de la société camerounaise, c'est-à-dire y identifier ce qui constitue un système de genre (les normes et les valeurs) qui s'impose aux individus en raison de leur sexe et qui au fil de l'histoire s'est cristallisé au point de conditionner les perceptions qu'en ont les femmes et les hommes. Pour appréhender et comprendre ce système de genre et son impact, il est nécessaire de faire varier la focale d'observation des femmes entrepreneures à l'ensemble des femmes évoluant dans la société politique et même aux femmes dans la société en général. Cette variation de la focale d'analyse permet de procéder à des comparaisons intra féminines et de déterminer ce qui distingue les femmes entrepreneures des femmes politiciennes et des femmes tout court. Il est aussi loisible de procéder à une comparaison entre les deux sexes afin de saisir la complexité des relations des femmes à la politique, mais aussi du politique vis-à-vis des femmes entrepreneures.

3.2. Mobilisation du terrain : éléments méthodologiques

L'application empirique de notre thèse prend pour terrain le Cameroun. Afrique en miniature, ce pays situé au cœur de l'Afrique centrale est un espace de transition à cheval entre l'Afrique sahélienne et l'Afrique équatoriale, autant qu'un pont niché dans l'échancrure du Golfe de Guinée entre l'Afrique occidentale et l'Afrique centrale. Avec pour capitale Yaoundé et pour poumon économique Douala, ce pays apparait comme une véritable mosaïque sociologique de par la multitude de composantes ethniques qui la composent, et qui offre un exemple de complexité et d'hétérogénéité linguistique et culturelle. Ce dernier trait mérite d'être spécifiquement souligné tant il conditionne la lecture et la compréhension du choix des différentes aires géographiques retenues pour nos investigations empiriques.

---

[83] A. Giddens, *La constitution de la société. Eléments de la théorie de la structuration*, Paris, PUF, (Trad.), 1987, p.440.

Pour tester nos hypothèses, une enquête a été conduite dans plusieurs villes du Cameroun et plus précisément dans les villes de Douala, Yaoundé, Ngaoundéré et Bamenda. Le choix de ces villes a été déterminé par l'histoire politico-culturelle du Cameroun. Le fait que ce pays ait connu une variété d'expériences coloniales à savoir celle de l'Allemagne de 1884 à 1914, puis celles de la France et de l'Angleterre de 1914 à 1960 y a crée des clivages linguistiques[84]. A celles-ci viennent s'adjoindre les clivages ethno-culturels avec la coexistence de plus de deux cents groupes ethniques aux cultures souvent antagonistes. On retrouve ainsi au Cameroun un ensemble de flux identitaires de nature ethnique, géographique ou linguistique[85]. La libéralisation de la vie politique en 1990 a marqué l'officialisation de la « guerre froide » entre les groupes ethno-régionaux à travers quelques figures principales parmi lesquelles on peut citer les clivages Beti/Bamiléké, Peul/Kirdi, anglophone/francophone, Arabe Choa/Kotoko, etc. Le Cameroun dans son articulation à la vie politique semble abriter trois principaux espaces géopolitiques : « l'espace anglo-bami » fondé sur les traits communs de la culture des grassfields (provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest), l'espace béti, plus fragmenté, dominé par la culture dite pahouine et l'espace dominé par les Foulbé compris entre l'Adamaoua et la Bénoué. La prise en compte de cette diversité tient en deux axes forts: l'appartenance socio-linguistique et celle ethno-régionale qui pourrait se résumer en l'axe Nord/Sud d'une part, et l'axe anglophone/ francophone d'autre part.

Le clivage bipolaire francophone/anglophone comme principe de vision et de division de la réalité politique camerounaise trouve son origine dans la réunification en 1961 des deux Cameroun : le Cameroun oriental, ex-colonie française dont la langue d'expression est le français, et le Cameroun occidental, ex-colonie britannique s'identifiant à la langue anglaise[86]. L'unification des deux

---

[84] J.-C. Barbier, «Les groupes ethniques et les langues », in L'Encyclopédie de la République unie du Cameroun, Douala, NEA, 1981, pp. 239-260.

[85]; Sindjoun, L., « Le Champ social camerounais : désordres inventifs, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'État», *Politique africaine*, 62, « Le Cameroun dans l'entre-deux », 57-67, 1996 ;

[86] Pour mémoire, le Cameroun est un État constitué de deux communautés linguistiques distinctes, les francophones majoritaires et les anglophones minoritaires qui occupent deux provinces sur les dix que compte le pays. Le fond du problème c'est que les anglophones estiment avoir été injustement réunis avec les francophones. Le couplage entre les deux communautés au sein de ce qui est aujourd'hui le Cameroun s'est fait en trois étapes. Il y'a d'abord eu la création d'un État fédéral après le référendum de 1961 sur l'autodétermination du *Northern Cameroon* : les populations de ce

Cameroun intervint en mai 1972 par référendum[87]. Le clivage nord/sud ou encore l'axe Nord/sud quant à lui renvoie à une alliance hégémonique transethnique sur laquelle s'est fondée et se fonde encore le pouvoir pour gouverner. En effet, le fondement du mythe de l'axe Nord-Sud est constitué par l'expérience populaire des alliances entre le président Ahmadou Ahidjo (Nord) et l'élite politique béti (Sud) pour diriger le Cameroun au lendemain de l'indépendance et sur lequel Paul Biya s'est également appuyé.

Quoi qu'il en soit, et compte tenu de ces spécificités culturelles, notre étude a porté sur les femmes entrepreneures de quatre régions : le centre (Yaoundé), le littoral (Douala), le Nord-ouest (Bamenda) et enfin l'Adamaoua (Ngaoundéré). L'objectif visé étant d'identifier s'il existe d'éventuelles ressemblances ou dissemblances entre les femmes entrepreneures suivant les régions et les cultures. Le choix de la ville de Yaoundé et Douala dans l'axe du grand Sud a été guidé par le fait qu'il s'agit respectivement de la capitale politique et économique du Cameroun. La prise en compte de la culture grassfields- anglophone et nordiste s'est faite par l'intégration respective des villes de Bamenda et de Ngaoundéré.

---

dernier avaient le choix entre leur adhésion à l'entité Cameroun déjà existante, le Cameroun francophone déjà indépendant, et leur rattachement à la fédération nigériane. La seconde étape fut celle de la réunification au sein d'un État unitaire après une fois de plus un référendum, celui du 20 mai 1972. Le changement de dénomination de l'État en 1984, de République unie à République du Cameroun, constitue la dernière étape de ce processus de mise en commun des deux communautés sous la bannière d'un même État. Voir à ce sujet, Abé Claude, Espace public et recompositions de la pratique politique au Cameroun, *Polis/R.C.S.P./C.P.S.R. Vol. 13,* Numéros 1 - 2, 2006 ;

[87] Konings, P.J.J., Le 'problème anglophone' au Cameroun dans les années 1990, Paris, Karthala, 1996 ;

CARTE DU CAMEROUN

Une fois le terrain délimité, deux approches ont été utilisées : une approche quantitative et une approche qualitative. L'enquête a été conduite en quatre temps sur la période de 2011 à 2014.

L'approche quantitative avait pour but principal la création d'une base de données sur les femmes entrepreneures afin de pouvoir effectuer des opérations statistiques. Nous avons eu recours à plusieurs sources, notamment les archives parlementaires, les fiches biographiques du ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation, les fiches de présence aux réunions des femmes entrepreneures du ministère de la Promotion de la femme et de la famille, aux informations de la chambre de Commerce et d'agriculture ainsi qu'à la liste des femmes entrepreneures du Groupement des femmes affaires du Cameroun (GFAC). Une fois cette base de données construite, un questionnaire a été adressé aux femmes entrepreneures.

D'un point de vue qualitatif, nous avons opté pour des entretiens semi-directifs. Pour les mener à bien, nous avons élaboré un guide d'entretien (voir annexe). Le Cameroun étant doté de deux langues officielles, le guide d'entretien traduit en anglais nous a permis d'interviewer les femmes entrepreneures de la zone anglophone. Qu'il soit en français ou en anglais, ce guide d'entretien était organisé autour de six rubriques: données sociologiques, l'entrée en politique, le parcours politique, le contexte familial et éducatif, la vie professionnelle et enfin les représentations sociales. Il était question, à travers ces récits de vie, de rechercher et de comprendre la particularité des trajectoires, aussi bien au niveau politique qu'au niveau social et culturel. A travers leur histoire de vie, il était possible de détecter les mobiles de leurs comportements, ainsi que l'origine des représentations sur les femmes dans la société politique. Le choix des méthodes retenues a été guidé d'une part, par la diversité de la typologie des femmes entrepreneures recensée sur le terrain mais aussi et surtout, sur la base de la proximité que nous entretenons avec notre objet de recherche pour différentes raisons d'ordre personnel et/ou professionnel d'autre part.

Pour les femmes politiques entrepreneures, la méthode boule de neige a été privilégiée, car permettant d'atteindre une population rare ou cachée [88]. Bien qu'elles soient connues, l'accès à ces femmes n'a pas été aisé. En outre, de par l'utilisation des prête-noms par ce type de femmes entrepreneures, cette méthode nous a semblé la plus adéquate car elle permettait de remonter à quelques-unes d'elles. Nous avons dès lors procédé à un échantillonnage boule de neige ou par réseau. Il consiste à sélectionner les individus de notre échantillon en fonction de leurs liens avec un noyau d'individus constitué de femmes entrepreneures. On s'est basé par exemple sur les réseaux sociaux, les amitiés, les relations d'affaires, etc. pour recruter de nouveaux sujets. Si cette méthode nous a permis d'atteindre notre cible, il convient toutefois de souligner que cela n'a pas été sans difficulté au vu des multiples occupations des femmes entrepreneures. Lors de notre mission de terrain à Douala, sur 25 femmes que nous avions envisagé rencontrer, nous n'avons pu avoir des entretiens qu'avec une dizaine.

En ce qui concerne les femmes entrepreneures économiques, nous avons opté pour un échantillonnage aléatoire simple. Un échantillon est qualifié d'aléatoire lorsque chaque individu de la population a une probabilité connue et non nulle d'appartenir à l'échantillon. On y adjoint le qualificatif de simple lorsque l'échantillon est prélevé au hasard et de façon indépendante. Pour atteindre le maximum des entrepreneures dans les différentes régions sélectionnées, nous avons constitué des équipes d'enquêteurs essentiellement composées des étudiants de 2ème et 3ème année des universités camerounaises qui ont été formés sur la thématique et la méthodologie de recherche. Ainsi par région, nous avions 4 enquêteurs sauf pour la région de Douala où nous avons porté le nombre d'enquêteurs à 10, en raison de l'importance économique de cette ville. Les enquêteurs étaient répartis par arrondissement dans chaque ville où ils devaient

[88]La technique de l'échantillonnage « boule de neige » tire ses origines des approches en termes de réseau personnel et celle en termes de réseau complet élaboré par Moreno. Lorsqu'on veut reconstituer un réseau complet, on peut interroger soit toute une population, sans plan précis sur la succession des entretiens, ou au contraire partir d'une personne souvent qualifié d'ego et dérouler la chaine des individus qu'il aura cités. D'après Degenne et Forsé, Si ego a cité A, B et C, il faut interroger A B et C pour constituer la zone d'ego. Mais ces 3 individus pris chacun comme nouveaux ego citeront également de nouveaux individus Si chaque individu est pris comme nouvel ego que l'on va interroger, de proche en proche, on aura atteint l'ensemble des individus composant la population que l'on souhaite cerner. Lire A. Degenne, M. Forsé, *Les réseaux sociaux. Une analyse structurale en sociologie*, Paris, Armand Colin, 1994, p.34.

enquêter au total auprès de150 femmes à Douala, 100 à Yaoundé, 50 à Bamenda et enfin 40 à Ngaoundéré. A la fin de notre mission de terrain, nous avions pu administrer le questionnaire à plus 300 femmes dont 342 ont pu être exploités. Les questions portaient essentiellement sur l'identification sociologique et sur la vie politique et « extra »politique de ces femmes.

Somme toute, à la question de savoir quels enseignements les dynamiques sociopolitiques des femmes entrepreneures nous livrent sur le fonctionnement du système politique camerounais, deux axes de réflexion principaux sont envisageables. Il s'agit d'une part, de la (re)reconfiguration de la sphère sociopolitique camerounaise marquée par le patriarcat au prisme des cursus pluriels des femmes entrepreneures (première partie). Dans cet axe, il est question de montrer l'impact du patriarcat sur le processus d'émergence des femmes entrepreneures (chapitre 1). Cette présentation est appuyée par des données et des chiffres reflétant la place des femmes dans la société politique camerounaise (chapitre 2). Une fois ce panorama global exposé, nous nous sommes attelée à démontrer, comment en prenant appui sur le patriarcat et en usant de leur statut subalterne et des différents avantages qui en découlent, les femmes entrepreneures tendent à redéfinir leur position sociale. On parle dans ce cadre de l'empowerment des femmes entrepreneures (chapitre 3). Après ces développements, nous abordons notre second axe de réflexion portant sur les femmes entrepreneures et la construction du système politique camerounais (Deuxième partie). Il est question dans cette partie de montrer comment, en s'appuyant sur le système politique, les femmes entrepreneures mobilisent des ressources (chapitre 1) et élaborent des stratégies (chapitre 2) pour s'inscrire et se pérenniser dans la société politique. Ce faisant, elles se construisent certainement, mais elles contribuent encore plus à la stabilisation hégémonique de l'État camerounais (chapitre 3).

1ère Partie : L'émergence des femmes dans la société politique: un processus marqué par le patriarcat

L'analyse du processus d'émergence des femmes dans la société politique camerounaise, et des femmes entrepreneures en particulier, à l'aune du paradigme patriarcal, appelle la présentation d'un panorama global des femmes évoluant dans ladite société. À travers cette analyse, il est possible de démontrer l'impact du patriarcat sur la sphère politique camerounaise et la manière dont il influence les positions de pouvoir occupées par les femmes. « *Misère de position* », telles a été qualifiées par P. Bourdieu ces positions détenues par les femmes[89]. Cette expression, qui d'après nous, résume assez bien le processus d'émergence des femmes dans l'espace politique camerounais permet de souligner la faiblesse qualitative et quantitative des femmes en politique. Les dernières élections législatives et municipales tenues au Cameroun confirment cet état de chose avec un score féminin ayant à peine franchi la barre des 30%[90]. De même à ce jour, les femmes sont restées cantonnées à des domaines dits féminins à l'instar de l'éducation et du social. Aucune n'a jamais été ministre des Finances ou encore ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation. D'après L. Sindjoun et M. Owona Nguini[91], cette sous-représentation des femmes tiendrait principalement aux logiques patriarcales empreignant l'État camerounais qui, à l'instar des autres, est « *la forme ultime de domination masculine institutionnalisée*[92]. » Ce qui pourrait supposer a contrario, que cette domination masculine commence à s'exercer a priori au sein de la société avant d'être objectivée au sein de l'État par des mécanismes et des institutions dotés de propriétés particulières. L'État camerounais ne fait en conséquence qu'entériner

[89] P. Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Seuil, collection Liber, 1998, 142p.
[90] Lire à ce sujet le rapport de l'ONG More Women in politic relatif aux élections législatives, municipales et sénatoriales du Cameroun.
[91] L. Sindjoun, M. Owona Nguini, « Egalité oblige ! Sens et puissance dans les politiques publiques de la femme et les régimes de genre », in L. Sindjoun, dir., *La biographie sociale du sexe*, op. cit. p.57.
[92] M. Dagenais, « Pour les femmes, un autre développement », *Recherches féministes*, vol 1, n°1, pp.1-17, p.8.

l'hégémonie masculine existant dans la société. Ainsi, une analyse du processus d'émergence des femmes entrepreneures invite à cerner les limites et contours de l'autonomie de la société politique. Autrement dit, il faut saisir dans quelle mesure et avec quels effets les caractéristiques de l'ordre social pèsent sur l'ordre politique. Dans cette optique, nous présenterons dans un premier temps l'enchevêtrement existant entre l'ordre politique et l'ordre social (1). Pour ce faire, Il nous faudra tout d'abord montrer la transposition de la place des femmes de l'ordre social à l'ordre politique à travers une analyse de la place et des statuts sociaux des femmes camerounaises, avant de montrer en quoi une telle transposition contribue à l'exclusion et à l'auto-exclusion des femmes de la société politique camerounaise. Dans un second temps, il sera question de montrer les effets de l'enchevêtrement ordre politique et ordre social par un examen des postes politiques occupées par les femmes entrepreneures (2.). Dans ce cadre, nous nous attèlerons à examiner, avec des données statistiques à l'appui, la présence des femmes au niveau du législatif et de l'exécutif. Pour terminer cette partie, nous examinerons comment les femmes entrepreneures malgré le patriarcat existant, ont su ou cherche à redéfinir leur place au sein de la sphère sociopolitique à travers le processus d'empowerment (3).

1. LE PATRIARCAT EN POLITIQUE : RESULTANTE D'UN ENCHEVÊTREMENT ENTRE ORDRE SOCIAL ET ORDRE POLITIQUE

Le Cameroun a adopté et ratifié de nombreux textes qui attestent de l'égalité entre les hommes et les femmes. En conséquence, les femmes comme leurs homologues masculins sont appelées, du moins officiellement, à occuper l'espace politique. Toutefois, on constate que les pratiques et surtout les représentations sociales démentent cette assertion. L'énoncé de principes, puis l'établissement de règles contraignantes ne suffisent pas à faire plier l'ordre sexué. La domination masculine prévalant dans l'ordre social semble s'être déportée dans la sphère politique dans la mesure où on assiste à une reproduction des rôles et statuts sociaux des femmes ayant cours dans le champ social au sein de la société politique. La place et le rôle que celles-ci occupent dans la société resurgissent lorsqu'elles intègrent la société politique. Cet enchevêtrement entre ordre social et ordre politique permet de mettre en évidence les rapports mouvants existant entre ces deux sphères et surtout, de souligner l'illusion de clôture sur soi de l'ordre politique et des institutions qui le composent. A ce sujet, J. Lagroye affirme que les relations que les groupes et les individus entretiennent nourrissent l'ordre politique. En conséquence, aussi spécialisé soit-il, l'espace de la politique demeure façonné par les activités sociales les plus diverses, économiques, religieuses ou culturelles[93].

L'analyse du processus d'émergence des femmes à l'aune du patriarcat appelle un examen des fortes porosités existantes entre le social et le politique et qui, influent sur la perception du politique et des femmes en politique (1.1). Subséquemment, nous nous attarderons sur la catégorisation des femmes comme des sujets politiques mineurs, cette classification étant un produit de l'interaction en question (1.2).

[93] J. Lagroye, dir., *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p.3.

1.1. Transposition de la place des femmes de l'ordre social à la sphère politique

Dans la société camerounaise contemporaine, on peut affirmer que bien que sous-représentées, les femmes participent au pouvoir politique. Néanmoins, il apparaît tout aussi clairement que cette participation politique reste moindre par rapport à celle des hommes, et reflète le rôle et les positions que les femmes occupent dans l'ordre social. La domination masculine en vigueur dans l'espace politique semble traduire le patriarcatexistant dans l'ordre social. De cette situation découle une transposition des représentations sociales sur les représentations politiques. Cette affirmation d'une interversion des rôles sociaux des femmes dans la société politique fondée sur le patriarcat appelle une présentation succincte de cette dernière notion (1.1.1) avant la présentation de la situation globale des femmes dans la société camerounaise (1.1.2) qui contribue à une perception masculine du pouvoir politique (1.1.3).

1.1.1. La notion de patriarcat

La notion de patriarcat, initialement utilisée pour désigner une forme de famille fondée sur la parenté par les mâles et sur l'autorité paternelle (*pater familias*), a été adoptée par les féministes pour dénoncer le caractère systématique de la subordination féminine[94]. Le patriarcat désigne un système autoritaire masculin qui organise l'oppression des femmes. Dans ledit système, les hommes sont voués à la sphère de la production ou sphère publique et à ce titre, sont dépositaires de l'autorité sur les femmes vouées à la maternité, et par ricochet à la sphère de reproduction dite encore sphère privée[95]. Dans le même ordre d'idées, G. Lerner souligne l'appropriation par les hommes, de la capacité reproductive des femmes et l'installation *de facto* et *de jure* du patriarcat comme ordre social et comme idéologie[96]. Ainsi, comme système social, économique, politique et même

[94] D. Roventa-Frunasani, *Concepts fondamentaux pour les études sur le genre*, Paris, Editions des Archives Contemporaines, 2009, pp. 58-59.
[95] C. Delphy, *L'Ennemi principal 2, Penser le genre*, op. cit.
[96] G. Lerner, *The Creation of Patriarchy*, Oxford university Press, 1986, pp. 8-10.

juridique, le patriarcat établit et renforce la domination masculine en établissant ainsi un système hiérarchique, qui détermine la place de chaque individu dans l'organisation sociale. D'après A. Michel[97], le patriarcat est un système qui utilise ouvertement ou de façon plus subtile tous les mécanismes institutionnels et idéologiques à sa portée (le droit, la politique, l'économie, la morale, la science, la médecine, la mode, la culture, l'éducation, les médias, etc.) afin de reproduire les rapports de domination entre les hommes et les femmes, de même que le capitalisme les utilise pour se reproduire. En effet, cette hiérarchisation entre les sexes serait renforcée notamment dans les sociétés occidentales par l'importance qu'y occupe le capitalisme. D'après H. Hartmann, le capitalisme s'est accommodé des structures sociales du patriarcat et les perpétue. Pour elle, le patriarcat est :

> « *Un ensemble de relations sociales entre les hommes et les femmes, ayant une base matérielle, et qui en plus d'être hiérarchiques, établit ou crée une interdépendance et une solidarité entre les hommes qui leur permet de dominer les femmes*[98]. »

Le binôme patriarcat-capitalisme n'est pas sans effets sur le renforcement des inégalités hommes/femmes. Ce binôme est à l'origine du contrôle des hommes sur les femmes par l'exclusion de ces dernières de l'accès à certaines ressources. Plus particulièrement, il imprègne la division sexuelle du travail qui se reproduit sur le marché du travail salarié[99]. Le « plafond de verre » en vigueur dans les entreprises ou dans certaines administrations publiques se retrouve dans la sphère politique qui n'échappe pas à cette règle qui généralement, aboutit à une exclusion stratégique des femmes du jeu politique. De même, la relation entre le patriarcat et le capitalisme pourrait justifier la différence de salaire observée entre les hommes et les femmes. Peut aussi lui être imputée le fait que les femmes soient orientées et dans une certaine mesure, qu'elles choisissent des métiers qui font appel à des capacités qu'elles développent au sein de la famille telles que les soins aux

---

[97] M. Andrée, *Que sais-je. Le Féminisme,* Paris : PUF, 2e édition mise à jour : 4e trimestre, 1980, 128 p.
[98] H. Hartmann, "The Unhappy Marriage of Marxism and Feminism : Towards a more Progressive Union", in S. Okin and I. Mansbridge, *Feminism*, vol.1, 1981, p. 101.
[99] M. Maruani, *Travail et emploi des femmes*, op. cit.

enfants, la restauration ou encore le ménage[100]. Ce constat valable sur le marché du travail, l'est tout autant dans la société politique où l'on remarque que les femmes sont presque toujours orientées vers des secteurs dits féminins tel que le social, l'éducation ou encore l'animation.

En somme, nous pouvons dire que le patriarcat est un système socio-politique et économique dont la dynamique « *imprègne et structure l'ensemble des activités humaines, collectives et individuelles*[101].» Il se traduit par une division sexuelle du travail et par la capacité des hommes à exercer l'autorité et le pouvoir[102]. Bref, il s'agit d'un système de genre qui résulte dans « *la mise en œuvre concrète et particulière de la différenciation des dominants et des dominés nécessaires à tout système…*[103].» De cette différentiation, découle l'attribution des rôles et statuts particuliers aux femmes au sein de la société camerounaise.

1.1.2. Places, rôles et statuts sociaux des femmes dans le contexte camerounais

La place que les femmes occupent aujourd'hui dans la société camerounaise résulte des modèles traditionnels qui attribuent aux femmes des tâches et fonctions précises. En conséquence, l'ordre social, à travers ses habitus sexués et l'agencement des rôles des acteurs[104], se fonde a priori sur les modèles culturels africains, prônant la subordination des femmes et la reconnaissance idéologique de la suprématie du masculin sur le féminin. Cependant, notons que ce statut social des femmes a évolué assez différemment suivant les périodes de l'histoire camerounaise. Après avoir présenté l'idéologie traditionnelle prévalant au

---

[100] D'après des auteurs comme H. Hartman, le patriarcat existe dans et avec le capitalisme. Ainsi par exemple Christine Delphy soutient que le patriarcat entretient l'exploitation des femmes dans la mesure où le travail domestique des femmes au sein des familles ne donne pas droit à un salaire. Pour elle les femmes mariées sont dans un rapport de production particulier car si le travail ménager est gratuit à la maison lorsqu'il est effectué par les femmes mariées, il donne droit à un salaire lorsqu'il est effectué hors de la famille.

[101] C. Delphy, « Théories du Patriarcat », in *H.* Hirata et alii, (eds), *Dictionnaire critique du féminisme*, PUF, 2000, pp.141-146.

[102] C. Delphy, *L'ennemi principal, "Economie politique du patriarcat"*, Paris, Syllepse, 1998.

[103] Idem.

[104]L'intégration de la perspective du genre doit alors se faire « à condition de ne pas bouleverser l'ordre établi et de ne pas remettre fondamentalement en question les rapports de pouvoir ou des identités socioculturelles ». Cf. F. Sow « La recherche africaine en sciences sociales et la question de genre », *Colloque genre, population et développement en Afrique*, Abidjan, UEPA/UAPS, INED, ENSEA, IFORD, 2001, p.5.

Cameroun (1.1.2.1), la présentation du statut de la femme dans la société actuelle sera faite (1.1.2.2).

1.1.2.1. Statuts et rôles des femmes dans l'idéologie traditionnelle

Nous distinguons ici le statut des femmes durant la période précoloniale (1.1.2.1.1) avant de l'examiner durant la colonisation (1.1.2.1.2).

1.1.2.1.1 Rôles et statuts des femmes durant la période précoloniale au Cameroun

Plusieurs auteurs s'accordent sur l'existence d'une idéologie traditionnelle[105] en Afrique qui postule la subordination des femmes et de la suprématie du masculin sur le féminin[106]. Cette assertion semble trouver écho dans l'ordre social camerounais nonobstant la diversité culturelle qui le caractérise. En effet, l'espace social camerounais épouse les contours de la domination masculine en cantonnant les femmes dans la sphère domestique. Que ce soit dans la culture bantou[107], celle des grassfields[108] ou arabo-musulmane[109], les femmes ne sont nullement considérées comme les égales des hommes. Il suffit pour s'en convaincre de constater qu'entre autres, dans chacune de ces cultures, les hommes sont autorisés et ont même le droit d'avoir plusieurs épouses. Pourtant, l'inverse n'est pas concevable. Les femmes sont affectées aux tâches ménagères et à la gestion de la maisonnée[110]. Dans la région du Nord spécifiquement, la plupart des femmes ne sont pas autorisées à regarder leur mari en face sans l'autorisation de ce dernier.

---

[105]Nous préférons ici employer l'expression d'idéologie traditionnelle à celle de culture traditionnelle pour signifier la prégnance et la quasi immuabilité de la pensée traditionnelle à l'égard des femmes.
[106]Idem, p.5 ; Voir aussi J.-C. Barbier, dir., *Femmes du Cameroun. Mères pacifiques, femmes rebelles*, Paris, ORSTOM-KARTHALA, 1993 ; J. Kafui Adjamagbo, « La politique est aussi l'affaire des femmes », *Politique africaine*, n°65, Mars 1997, pp. 64-73.
[107] La culture bantou est celle que l'on retrouve généralement dans le grand sud du Cameroun.
[108] Il s'agit de la culture de région de l'Ouest.
[109] La culture arabo-mulsumane est celle que l'on retrouve principalement dans le grand nord (Adamaoua, Nord, Extrême-Nord).
[110] H. Guétat-Bernard, *Développement rural et rapports de genre. Mobilité et argent au Cameroun*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p.18.

Cependant, des auteurs tels que Henri Ngoa[111] pensent que durant la période précoloniale, les femmes étaient dotées de certains pouvoirs dans la sphère publique. À cet égard, il préfère parler de l'existence d'une complémentarité entre l'homme et la femme dans la société traditionnelle, notamment dans les sociétés politiquement centralisées telles les chefferies et les royaumes. Dans la région des hauts plateaux de l'Ouest par exemple, il n'était pas rare qu'une femme exerce le pouvoir politique suprême comme leader, prêtresse chef de terre, ou encore souveraine politique. Ainsi chez les « Bamouns », il a été donné de constater l'existence de chefs traditionnels femmes ou « reines mères ». Il était possible à la descendante ou à la femme d'un sultan, d'un lamido[112] ou plus globalement d'une famille noble, de s'engager en politique, sans pour autant heurter les us et traditions[113]. C'est le cas de la reine Njapdunke, mère de Njoya qui régna sur le royaume Bamoun de 1885-1892[114]. Dans le même ordre d'idées, une étude menée sur la tribu « Ide » de l'Ouest Cameroun fait également ressortir le rôle des femmes dans la société traditionnelle camerounaise[115]. De même, dans la région du Nord chez les « Fali Tinguelin », il a été montré que le rôle de la femme se joue dans la différence qui ne suppose ni l'inégalité ni l'opposition par rapport au rôle de l'homme. Cette différence instaure un dialogue permanent homme/femme dans tous les domaines de la vie sociale, religieuse, publique ou privée[116]. Dans son étude de la communauté d'Asêm dans la région du centre, J.-C. Barbier a montré l'existence d'un pouvoir politique féminin à l'époque précoloniale. En plus de Mimboo, la reine d'Asêm, il détecta le pouvoir féminin dans plusieurs autres localités de ladite région. On peut citer ici le cas des femmes chefs chez les Vuté dans la région du Mbam (Centre).

---

[111] H. Ngoa, *Non, la femme africaine n'était pas opprimée,* Yaoundé, CLÉ, 1975 ; P. Titi Nwel, « le statut social de la femme dans les mythes basaa d'origine », in J.-C. Barbier., dir., *Femmes du Cameroun. Mères pacifiques, femmes rebelles*, op cit.,

[112] Lamido est le titre que portent les chefs traditionnels de la région du Nord et Extrême-Nord du Cameroun.

[113] Lire V. Nga Ndongo, « Femmes, Société et politique », *séminaire de l'OFRDPC,* 8 et 9 janvier 2010.

[114]Ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation, Les Grandes figures féminines du Cameroun, Yaoundé, 2013.

[115] B. Masquelier, "Women's Constitutional Role in Politics. The Ide of West-Cameroon", in J-C Barbier, dir., *Femmes du Cameroun. Mères pacifiques, femmes rebelles*, op cit., pp. 106-118.

[116] C. Guilmain-Gauthier, « Le jeu de la femme », in Barbier J.-C. (dir.), Femmes du Cameroun. Mères pacifiques, femmes rebelles, op cit., pp.37-62.

Ce statut ambivalent des femmes dans l'idéologie traditionnelle n'est pas propre au Cameroun. De nombreux auteurs ont également montré qu'il a existé en Afrique précoloniale, des chefs coutumiers de sexe féminin dans certains royaumes[117]. En définitive, les camerounaises, bien que n'étant pas les égales des hommes, n'étaient totalement pas exclues des activités publiques. Elles pouvaient y prendre part dans la différence à travers de nombreux rites. Dans les régions du Centre effectivement, les femmes, à travers par exemple le rite du « Mevungu » sont chargées de l'éducation des enfants, de la fécondité et de la fertilité des sols[118]. Elles assurent la protection en même temps qu'elles assurent un pouvoir de reproduction. Quoi qu'il en soit, ce sont les attributs féminins qui paraissent toujours justifier la place des femmes dans la société politique. En sa qualité de mère, la femme camerounaise est « *dépositaire et gardienne des contraires réunis. Elle est préposée à toutes tâches qui consistent à protéger ce qui "poussent*"[119].» Ce rôle quelque peu rehaussé des femmes camerounaises dans la société traditionnelle durant la période précoloniale, sera ignoré par la colonisation qui viendra asseoir les inégalités déjà existantes. Pour reprendre A. Okonjo[120], l'appareil administratif et bureaucratique colonial, exclusivement masculin, a évincé les systèmes précoloniaux qui, bien que différenciés selon les genres, comportaient des fonctions et des titres politiques d'importance et d'influence diverses pour les femmes comme pour les hommes.

---

[117] Voir à ce sujet : C. Coquery-Vidrovitch, *Les Africaines* : *histoire des femmes d'Afrique noire du XIXè siècle,* Paris, Desjonquères, 1994 ; J. Tshibwabwa, « Nationalisme, démocratie et action féminine en Afrique précoloniale. Vers la reconnaissance d'une histoire politique des femmes », *Afrika Zamani,* n°18-19, 2010, pp.113-132 ; A. Ba Konaré, « Rôle et image de la femme dans l'histoire politique du Mali (1960-1991). Perspectives pour une meilleure participation de la femme au processus démocratique », *CODESRIA Workshop on Gender Analysis in Africa social science*, Dakar 16-21 septembre, 1991 ; I. Baba Kake, *Anne Zingha, Reine d'Angola, première résistante à l'invasion portugaise*, Yaoundé, CLE, 1975, 109p. ; M. Fieloux, « "Femmes invisibles" et "femmes muettes" à propos des évènements ibo de 1929 », *C.E.*A., n°65, vol 17, cah.1, 1977, pp. 189-194.

[118] M-P. Bochet De The*,* « Rites et associations traditionnelles chez les femmes beti (Sud du Cameroun)», J.-C. Barbier., dir., *Femmes du Cameroun. Mères pacifiques, femmes rebelles*, op cit., pp.245-275.

[119] P. Bourdieu, *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980, p.380.

[120] A. Lebeuf, « The Role of Women in the Political Organisation of African Societies », in D. Paulme, (eds.), *Women of Tropical Africa*, Berkeley and Los Angeles, University of California, 1963, pp. 93-120.

1.1.2.1.2 Les femmes dans la société traditionnelle camerounaise durant la période coloniale

La France colonisatrice, en accordant aux hommes un statut supérieur à celui des femmes et en refusant de reconnaitre à ces dernières un rôle actif dans les sociétés tant sur le plan économique que politique, a consolidé le statut traditionnel des femmes camerounaises[121]. Durant leur présence au Cameroun, les colonisateurs ont ignoré sur le plan politique, les institutions spécifiquement féminines (associations), la participation des femmes à des organismes collectifs (conseil de village) ou le rôle de personnalités statutaires (reine mère, épouse du chef) dont elles pouvaient jouir auparavant. Bien que les femmes fussent scolarisées, elles étaient maintenues hors de la bureaucratie. D'après I. Mouiche, dans le contexte du développement de l'économie monétaire, les femmes africaines étaient presque totalement exclues du marché du travail colonial qui absorbait essentiellement les hommes comme main d'œuvre forcée et migrante[122]. L'introduction de l'agriculture commerciale moderne par les colons a eu pour effet de cantonner les femmes du côté des corvées, de la tradition, des activités invisibles et économiquement non rentables alors que les hommes étaient du côté du progrès, des activités qui génèrent du profit[123]. L'irruption du capitalisme par les changements qu'elle a engendrés, a accentué les déséquilibres entre les hommes et les femmes. Les institutions patriarcales dont le modèle privilégie le masculin se sont ainsi trouvées renforcées par cette nouvelle donne capitaliste et par l'État colonial[124].

L'introduction des cultures d'exportation et de l'idéologie occidentale a entraîné des distorsions graves entre les hommes et les femmes. De par sa politique, le système colonial a marginalisé les femmes. Cette situation amène Okonjo et Lebeuf cités par I. Mouiche à constater que:

---

[121] O. Goerg, « Femmes africaines et politique : les colonisées au féminin en Afrique occidentale », *Clio*, n°6, 1997. http://clio/revues.org

[122] I. Mouiche, « Genre et commandement territorial au Cameroun », *Cahiers d'études africaines*, 186 | 2007, pp.391-408. http://etudesafricaines.revues.org

[123] E. Boserup, *La femme face au développement économique*, op. cit.

[124] J.-M. Ela, *Afrique. L'irruption des pauvres. Société contre Ingérence*, *Pouvoir et Argent*, Paris, L'Harmattan, 1994, p.67.

> « *... C'étaient des hommes, et non des femmes, qui étaient recrutés comme soldats coloniaux, employés dans les structures administratives coloniales et nommés chefs auxiliaires dans les systèmes de gouvernement indirect. L'État colonial était presque exclusivement masculin et, dans son développement, il a remplacé les systèmes politiques autochtones, dont certains accordaient aux femmes une participation importante dans la vie politique et religieuse de leurs communautés. Dans bon nombre d'endroits, cet appareil administratif et bureaucratique colonial, exclusivement masculin, s'est débarrassé des systèmes précoloniaux qui, bien que différenciés selon le genre, comportaient des fonctions et des titres politiques d'importance et d'influence diverses pour les femmes comme pour les hommes*[125]. »

En somme, l'enseignement idéologique des colons dispensait des valeurs de la bourgeoisie européenne en proposant des cours de morale, de couture, de cuisine et de santé, son objectif étant de transformer les camerounaises en mères compétentes et épouses vertueuses. Le cas de l'école des fiancées du Cameroun est à ce titre illustratif. On préparait dans ses murs, de futures épouses sachant fabriquer des vêtements décents cachant leur nudité et sachant tenir leur foyer[126]. Bref, un enseignement essentiellement domestique qui jusqu'à ce jour, affecte encore dans une certaine mesure le statut des femmes car, comme l'a si bien fait remarquer F. Kihiu, la position des femmes africaines de nos jours reste fortement marquée par le système colonial qui a mis sur pied un processus de différenciation socioéconomique entre les hommes et les femmes[127].

---

[125] I. Mouiche, « L'État moderne africain et le patriarcat public », in E. Uchendu, (eds.), Dakar, Codesria, 2007, p. 145.
[126]Voir D. Santelli, « Femmes et colonisations », *Atelier pédagogique des Cinquièmes Rencontres de la Durance, Site académique Aix-Marseille Histoire et Géographie, 2005.*
[127] F. Kihui, *Women as Agent of Democratisation. The Role of Women's Organization in Kenya (1990-2007)*, LIT Verlag Munster, p.80.

1.1.2.2. Les femmes dans la société moderne

Au lendemain des indépendances, les femmes camerounaises ont obtenu les mêmes droits que les hommes, notamment le droit de vote. Pour confirmer cela, la constitution camerounaise a entériné dans son préambule l'égalité des sexes. L'État a dans la même lancée, ratifié bon nombre de textes internationaux pour l'amélioration du statut social de la femme et son empowerment à tous les niveaux de la vie (politique, économique et social). A travers ces différents instruments, nous pouvons dire que les femmes camerounaises ne sont plus, du moins dans les principes, cantonnées à la sphère domestique.

Cependant, à y regarder de près, on constate encore que de nos jours, de nombreuses dispositions, comme nous le verrons plus bas, renforcent encore les inégalités de genre et maintiennent les femmes sous le joug de leur mari en les confinant à la sphère domestique. Les multiples incohérences relevées dans les textes juridiques en témoignent.

Une lecture du Code Civil camerounais (CC) laisse apparaître l'existence d'un traitement discriminatoire suivant le sexe. Ainsi, au sein d'un couple, l'inégalité existe dans le traitement de l'adultère. La prééminence de l'homme sur la femme ressort de la réglementation du devoir de fidélité des époux. Si la femme ayant commis l'adultère est sanctionnée quelle que soit la situation, il n'en va pas de même de l'homme. Celui-ci n'est puni que si les relations sexuelles avec une autre femme ont eu lieu au domicile conjugal ou s'il les a entretenues de manière habituelle hors du domicile conjugal. Sur cette disposition du Code Civil, une femme entrepreneure s'exclamait :

> *« Les hommes ne sont pas sérieux. Je suis sure qu'il n'y avait pas de femmes lorsqu'on écrivait de telles choses. Personne ne pouvait nous défendre. Tout pour eux et rien pour la femme. »*

Une autre femme entrepreneure s'écriait :

« Ces dispositions du code civil sont à revoir, parce que l'homme et la femme devraient être au même pied d'égalité, la loi est unipersonnelle, une infraction ne saurait être puni en fonction du sexe. Dans le ménage, la femme joue un rôle aussi important que celui de l'homme, avec beaucoup de recul ,nous dirons même qu'elle est la pierre angulaire du foyer, la ramener tout simplement à usufruitière relève de la vision que la société a d'elle, du regard qui est portée sur elle, la femme n'est qu'une aide et rien d'autre, par conséquent ,en matière de succession, elle jouit juste des fruits du travail de son défunt mari, bien qu'ayant contribué à la construction de ces biens. »

Cette entorse au principe de l'égalité homme/femme peut également être constatée au niveau de la gestion de la famille. Dans ladite institution, les femmes demeurent responsables des tâches domestiques[128] tandis que l'homme est présenté comme le chef que la femme mariée est appelée à suivre. Le choix de la résidence est réservé exclusivement au mari en cette qualité. Une femme entrepreneure interrogée sur la question affirmait ceci :

« *Réellement, ce n'est pas la faute du Code civil. Il n'a fait que reprendre nos coutumes et traditions. Dans celles-ci, ...* »

En outre, s'il est reconnu aux hommes le droit et la liberté d'exercer une activité commerciale, il n'en va pas de même pour les femmes mariées. Les femmes entrepreneures mariées de notre étude pourraient donc être conditionnées à la lecture de l'article 223 du Code Civil et de l'article 74 de l'ordonnance du 29 juin 1981. En effet, ils obligent les femmes à requérir l'autorisation de leurs époux qui peuvent faire opposition à l'exercice d'une profession séparée de la leur. Dans le même esprit, l'article 7 du code de commerce confère au mari le pouvoir de

[128] Les analyses féministes sur le travail domestique postulent de l'assignation de celui-ci aux femmes, non seulement en raison du volume des tâches qu'elles prennent en charge, mais aussi de la « charge mentale » qui pèsent sur elles et de la disponibilité que cela requiert de leur part. Lire à ce sujet, C. Delphy, *L'ennemi principal – économie politique du patriarcat*, Syllepse, coll. « Nouvelles questions féministes », 1997 ; M. Haicault, « La gestion ordinaire de la vie en deux », *Sociologie du Travail*, n° 3, 1984, pp. 268-275.

mettre fin à l'activité commerciale de sa femme par une simple notification de son opposition au greffier du tribunal de commerce.

Les îlots de résistance du droit camerounais à l'égalité homme/femme se retrouvent également dans l'exercice et la jouissance du droit de propriété par les femmes. Au regard des articles 1421 et 1428 du Code Civil relatifs à l'administration des biens de la communauté légale ainsi que l'article 559 du code de commerce relatif à la faillite, les femmes mariées n'ont pas la garantie de jouir des biens de la communauté sans l'autorisation de leur mari qui peut les vendre, les aliéner, les hypothéquer sans leur consentement. Dans le même sens, l'article 1428 du Code Civil note que l'administration de tous les biens de la femme est assurée par le mari. Il peut exercer seul toutes les actions mobilières et possessoires sur les biens de sa femme. S'il existe des mesures visant à atténuer ces inégalités entre les genres, elles sont muselées par d'autres prescriptions. Ainsi par exemple, si les articles 557 et 558 du Code du commerce protègent la femme mariée en cas de faillite de son mari commerçant, l'article 559 du même code vient amoindrir ces dispositions. Les deux articles précédents permettent à la femme de prendre les immeubles qui ne seraient pas mis en communauté et qui lui seraient survenus par succession. En revanche, l'article 559 apporte une entrave à la libre jouissance de ses biens par l'épouse du failli dans la mesure où il dispose que :

> « *Sous quelque régime qu'ait été formé le contrat de mariage, (..). La présomption légale est que les biens acquis par la femme du failli appartiennent à son mari, ont été payés par ses deniers, et doivent être réunis à la masse de son actif, sauf à la femme à fournir la preuve du contraire.* »

Nonobstant le fait que la vocation successorale soit reconnue à la veuve par l'article 767 du Code Civil, cette dernière est souvent écartée à cause d'une mauvaise interprétation de la loi. Elle est, de ce fait, cantonnée au statut d'administratrice ou d'usufruitière.

En tout état de cause, il apparaît clairement que ces mesures discriminatoires tendent à maintenir les femmes dans le statut de subordonnée, malgré certaines dispositions visant à améliorer la condition des femmes. Les femmes camerounaises sont présentées juridiquement comme des incapables juridiques.

Ce statut d'infériorité, entretenu par des pratiques coutumières tel le lévirat[129], est la résultante de la place qu'occupent les femmes au niveau social où elles sont chargées de l'éducation de leurs enfants et de l'entretien domestique[130].

L'assignation des femmes au travail domestique est le produit de la domination que les hommes exercent sur elles. En conséquence, une nouvelle répartition des tâches domestiques viendrait à remettre en cause la subordination des femmes. Sous la pression actuelle de la norme égalitaire entre les hommes et les femmes, la problématique de l'inversion des rôles se pose aujourd'hui au sein de la sphère domestique[131]. La recomposition des rôles de sexes et l'inversion des genres[132] qui en résultent, invitent à relativiser le statut de subordonnée des femmes. Si tel peut être le cas dans un pays comme la France[133], il convient d'en douter pour ce qui est du Cameroun où, de telles situations restent assez exceptionnelles. Les femmes demeurent assignées aux tâches domestiques. Cette division entre les sexes parait être naturelle, inscrite dans l'ordre des choses, incorporée dans les « habitus ». Ces derniers, fonctionnant comme des systèmes de schèmes de perception, de pensée et d'action, sont à l'origine de l'appréhension de la société politique comme étant a priori d'essence masculine. Les femmes sont conditionnées à percevoir l'activité politique comme masculine, comme une

---

[129] Il s'agit d'une pratique coutumière qui veut que la femme après le décès de son mari, soit considérée comme l'épouse du frère du défunt.
[130] S. Yana, « Statuts et rôles féminins au Cameroun. Réalités d'hier, images d'aujourd'hui », *Politique africaine*, n°65, mars 1997, p.43.
[131] M. Chatot, *Père au foyer : un métier comme les autres ? L'inversion du genre et les rapports de force au sein du couple*, Mémoire de Master 2, 2012/2013, collection des dossiers d'études 169, janvier 2014 ; http://www.caf.fr/
[132] Y. Guichard-Claudic, D. Kergoat, A. Vilbrod, dir., *L'inversion du genre – quand les métiers masculins se conjuguent au féminine… et réciproquement*, Presses universitaires de Rennes , coll. « des sociétés », 2008.
[133] Les différentes enquêtes quantitatives et qualitatives menées en France ces quarante dernières années montrent la persistance d'une répartition inégalitaire des tâches au sein du foyer, et ce malgré la légitimité acquise par la valeur d'égalité au sein du couple.

activité nécessitant des capacités et des compétences dont elles sont dépourvues. De ce fait, elles sont exclues et s'auto excluent elles-mêmes de la sphère politique.

1.1.3. De l'appréhension masculine de la nature du pouvoir politique

Dans les sociétés d'essence patriarcale, le pouvoir est rattaché à l'homme et reste lié à l'exercice de la puissance virile. G. Balandier dit à ce propos que « l*e pouvoir est impensable sans référence à la sexualité, et qu'il est nécessairement de principe mâle*[134]. » Tout pouvoir irait donc de pair avec le masculin. De telles considérations peuvent être subjectives, car issues d'un construit social et en conséquence non naturel. L'appréhension masculine du pouvoir politique tire ses origines de deux phénomènes principaux à savoir : la considération du monopole masculin de l'espace politique comme naturel d'une part (1.1.3.1) et de l'auto-exclusion des femmes de cette sphère d'activité de par leur socialisation d'autre part (1.1.3.2).

1.1.3.1. Du monopole naturalisé de la société politique par les hommes

Le rattachement spontané de la gestion du pouvoir politique au masculin transparaît dans toute une foule de représentations stéréotypées de la féminité qui se révèlent foncièrement incompatibles avec le pouvoir politique. La morphologie des femmes étant différente de celle des hommes, les faiblesses physiques, d'aptitudes, de tempérament et d'intelligence leur sont attribuées[135]. L'apparence physique des femmes est considérée comme un handicap. Aussi, dira t-on par exemple que leurs mains ne sont pas faites pour les luttes politiques. Il est souvent fait référence aux différences biologiques des femmes pour justifier leur exclusion de l'espace politique. Les représentations les plus fréquentes font des hommes des

[134] G. Balandier, « Le sexuel et le social. Lecture anthropologique », *Cahiers internationaux de sociologie*, Paris, PUF, vol. 76, janvier-juin, 1984, pp. 5-19.
[135] G. Poeschl*, «* Inégalités sexuelles dans la mémoire collective et représentations des différences entre les sexes*», Connexions,* n°80, 2003/2, p.111.

êtres plus grands et plus forts que les femmes. L'anatomie adaptée à la grossesse empêche les femmes de courir aussi vite que les hommes tandis que les hormones mâles incitent au comportement agressif indispensable dans le combat politique. En outre, la naissance et l'allaitement, joints à la longue période d'incapacité des nourrissons et d'immaturité des jeunes humains expliquent que les femmes soient absorbées par les enfants et qu'elles prennent moins part aux affaires publiques, notamment la guerre et la politique[136]. C'est dans cet ordre d'idées que H. Spencer affirmait que l'orientation majoritaire de l'énergie des femmes vers la préparation de la grossesse et la lactation réduisait considérablement le développement d'autres qualités[137].

Sur le plan psychologique, les femmes sont présentées comme des êtres très émotifs ne pouvant supporter la violence qui caractérise l'arène politique. Leurs émotions sont un argument supplémentaire à l'établissement de leur infériorité par rapport aux hommes, et à leur exclusion naturelle de la société politique[138]. G. Poesch écrit à ce sujet que :

> « *La conviction que les hommes et les femmes sont faits pour vivre dans des sphères séparées, de statut inégal, est liée à une autre croyance, tout aussi largement répandue, selon laquelle les hommes et les femmes auraient des traits de personnalité, des compétences et des comportements différents(…) Les femmes sont considérées comme dominées par les instincts et les émotions, manifestations inhibées chez les hommes par leur intelligence supérieure*[139]. »

[136] Lire à ce propos E. Friedl, « La prééminence masculine est-elle inévitable? », in H. Mendras, dir., *Éléments de sociologie,* Textes, Paris, A Colin, 1978, pp.23-44.
[137] Idem.
[138] L. Sildillia, *La socialisation politique des femmes. Cas des élues antillaises françaises*, Thèse de doctorat en science politique, Université des Antilles et de la Guyane, 2012, p.110.
[139] G. Poeschl, « Inégalités sexuelles dans la mémoire collective et représentations des différences entre les sexes », op.cit., p.106.

Sur la base de ces caractéristiques naturelles, certains pouvoirs spécifiques sont réputés appartenir exclusivement aux hommes et d'autres aux femmes[140]. En guise d'exemple, les hommes sont toujours les guerriers. Ils sont responsables de la protection physique du groupe contre les menaces externes et internes; ils exercent un contrôle sur toutes les ressources importantes, y compris les femmes. Le masculin se rapporte à l'excellence, à la perfection, au géniteur dont la qualité reste la virilité, le courage, la bravoure, l'énergie, etc.[141] Les hommes sont toujours présentés comme des êtres rationnels, possédant des qualités de leadership et de créativité, tandis que les femmes reflètent la voix des soins, des émotions, des manières et de la sensibilité[142]. Elles seraient caractérisées par la richesse de leur émotions, leur timidité, leur docilité, leur gentillesse, voir leur passivité, tandis que l'homme est considéré comme un être robuste, agressif et assertif[143]. Les femmes, du fait de leur nature, ne sauraient donc être des acteurs politiques de premier plan, l'exercice politique étant toujours considéré comme une affaire d'hommes. Qui dit pouvoir, fait appel à des qualités telles l'autorité, la combativité, voire l'agressivité qui de prime abord, sont des attributs masculins. L'absence ou la rareté de telles qualités chez les femmes signe leur mise en quarantaine dans la société politique. Cette exclusion comme l'a si bien dit Aristote, découle de l'absence d'autorité chez les femmes, qui les rend inaptes à la parole publique et au commandement[144]. Et lorsqu'elles possèdent ces qualités, elles sont considérées différemment car provenant du sexe faible : «*Chez l'homme, le courage est une vertu de commandement, et chez la femme une vertu de subordination*[145].»

---

[140] A. Mazrui, « The Warrior Tradition and masculinity of War », *Journal of asian and african studies*, vol 12, n°1-4, 1977, pp.69-81.

[141] M.-A. Descamps, « Unir le masculin et le féminin », *L'Esprit du Temps/Imaginaire & Inconscient,* 2003/2, n° 10, p. 19.

[142] S. Al-Mahadin, « Jordanian Women in Education : Politics, Pedagogy and Gender Discourses », *Feminist Review*, n°78, Empirical interrogations : Gender, "race" and class, 2004, p. 31.

[143] L. Huddy et N. Terkildsen, « Gender Stereotypes and the Perception of Males and Females Candidates », *American journal of political science*, Vol. 37, n° 1, Février 1993, p. 121.

[144]Aristote qui présente la particularité d'être à la fois le théoricien de la démocratie et celui de la séparation privé-public explique aussi que contrairement à l'homme libre dont la partie rationnelle de l'âme est pleinement développée, la femme est marquée par la privation: elle ne possède que la partie délibérative de l'âme, mais est démunie de l'autorité.

[145]I. Mouiche, « Genre et commandement territorial au Cameroun », op. cit., p.159.

Au Cameroun, cette subordination des femmes s'est accompagnée par l'attribution des qualificatifs masculins à la société politique dont les acteurs sont présentés dans les différents textes réglementaires et législatifs sous le vocable « il ». Des notions telles « leader charismatique », « héros de l'indépendance », « grand camarade », « père de la nation », etc. signent la masculinité de ladite société. Cette caractérisation masculine de l'espace politique n'est pas l'apanage de l'État camerounais. M. Alliot-Marie soulignait déjà en 1983 que, pour figurer parmi les élites politiques en France, il faut certes avoir de nombreuses capacités et compétences, mais « t*out d'abord, il vaut mieux ne pas être femme…*[146]*. »* De même, l'usage spontané du pronom « il » comme pronom personnel renvoyant aux deux sexes, vise à masquer l'invisibilité politique des femmes et le marquage de la société politique comme un espace a priori masculin[147]. N. C. Mathieu résume ainsi cette situation:

> « *La catégorie homme en tant que catégorie sociologique n'existe pas tout en servant de références aux études descriptives des phénomènes et aux théories générales. On croit parler en général alors qu'en réalité on parle au masculin*[148]*.* »

L'usage de l'éternel masculin comme catégorie générale n'a donc d'autres buts que de masquer l'inexistence des femmes. *[149]*.

En résumé, le monopole masculin de la société politique apparait comme une résultante de la naturalisation de la domination masculine, basée sur le réductionnisme biologique qui dénie aux femmes des qualités nécessaires à l'exercice du pouvoir politique. Par le biais de divers mécanismes sociaux, la gent féminine dotée de caractéristiques connotées négativement par rapport à l'attribution du pouvoir se voit exclue du jeu politique. Qu'importent les précautions prises au nom du principe égalitaire, l'ordre social fortement sexué se

---

[146] M. Alliot-Marie, *La décision politique. Attention ! Une République peut en cacher une autre*, Paris, PUF, 1983, p.82.
[147] L. Sindjoun, M. Owona Nguini, « Egalité oblige ! Sens et puissance dans les politiques publiques de la femme et les régimes de genre », in L. Sindjoun, dir., *La biographie sociale du sexe. Genre, société et politique au Cameroun*, op cit.
[148] N.C. Matthieu, « Note pour une définition sociologique des catégories sociales de sexe », *Epistémologie sociologique*, 11, pp. 19-27.
[149] J. Bisilliat, *Relation de genre et développement : femmes et sociétés*, Paris, Ed. de l'ORSTOM, 1992, 326 p.

perpétue et se maintient. Cet état de chose, il faut le préciser, peut à des degrés variables, découler d'une autoexclusion propre des femmes due à leurs préférences imputables à la socialisation dont elles font l'objet.

1.1.3.2. L'hégémonie masculine de la société politique: conséquence d'une auto-exclusion des femmes

De nombreux auteurs montrent que si la différence entre les sexes est naturelle, les inégalités et la hiérarchisation qui en découlent ne sont pas dictées par la nature mais plutôt par la construction des savoirs du masculin et du féminin et par la construction des rapports sociaux[150]. La représentation de la différence sexuelle doit peu à la science et presque tout à la politique et à la culture[151]. C'est dans ce sens que M. Godelier écrit qu'il n'existe pas de pouvoir sans dimension imaginaire et que pour exclure ou subordonner, il faut déployer un formidable travail de la pensée, un travail idéologique qui fait apparaître à la pensée et par la pensée, comme légitimes les rapports sociaux au sein desquels certaines parties du corps social sont subordonnées à d'autres[152]. Ce travail de la pensée a entraîné la mise sur pied du principe de la séparation qui veut qu'il y ait des travaux pour les hommes et des travaux pour les femmes[153]. Au regard de l'évolution de la société camerounaise, on pourrait penser que ce schéma tombe en désuétude, vu que les hommes se déportent dans les sphères réservées aux femmes et vice-versa, rendant ainsi artificielle le caractère de la division des tâches. Toutefois, aussi artificielle puisse-t-elle être, cette division n'est pas pour autant moins contraignante pour les acteurs sociaux qui sont tenus de s'y conformer sous peine de mettre en péril leurs identités d'homme ou de femme[154].

---

[150] M. Perrot, « Identité, égalité, différence. Le regard de l'Histoire », in EPHESIA**,** *La place des femmes: les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociale*s, Paris, La Découverte, 1995, p.255.
[151] T. Laqueur, *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard (NRF-Essais), 1992, 355p.
[152] M. Godelier, «" Les femmes et le pouvoir. " Point de vue d'un anthropologue », in G. Duby et M. Perrot, dir., *Femmes et Histoire*, Paris, Plon, 1992, p.110.
[153] D. Kergoat, « le rapport social de sexe De la reproduction des rapports sociaux à leur subversion », in -Mordrel Annie (coord.), *Les rapports sociaux de sexe*, Paris, PUF, 2010, p.64.
[154] A. Dussuet, *Travaux de femmes. Enquêtes sur les services à domicile,* Paris, l'Harmattan.

Les logiques sociales définissent les normes et les représentations de chaque individu en fonction de son sexe. Les femmes et les hommes sont en réalité conditionnés à ressentir la politique comme un espace masculin. Du point de vue genre, ce conditionnement des femmes à l'origine de leur auto-exclusion, s'explique par les « habitus » de genre transmis par les principales instances de socialisation. Il s'agit de la famille, de l'école, et dans une certaine mesure des médias. Tout individu vivant dans un milieu caractérisé par des institutions, des lois et des règles parvient à s'y intégrer à la suite d'un processus que l'on qualifie de « socialisation ».

Dans le cadre de notre analyse, cette notion s'inspire de la définition qu'en a donnée A. Bernard[155]. Selon cet auteur, la socialisation est le processus par lequel une société et les collectivités qu'elle recouvre inculquent les manières de penser, de sentir et d'agir qui la (ou les) particularisent. Ce processus est intimement lié à tous les apprentissages auxquels l'homme est soumis : langage, comportement, techniques, etc.[156] En y adjoignant l'adjectif de politique, la socialisation renvoie au domaine particulier de la politique et s'entend, comme un processus plus étendu requérant l'acquisition d'un certain nombre de codes symboliques, de normes ou de conduites, parmi lesquels figurent les attitudes et les comportements politiques[157]. La socialisation politique est rattachée à la culture politique, c'est-à-dire aux manières de penser, de sentir et d'agir dont l'objet est le politique ou plus généralement, dont l'objet est le pouvoir ou l'autorité[158].

La socialisation politique permet l'acquisition d'un savoir politique et la constitution d'une compétence politique. Ce processus, selon nous, constitue l'une des variables clés explicatives de l'auto-exclusion des femmes de la société politique. Il crée des différences entre les sexes, et par conséquent, génère des inégalités entre les hommes et les femmes dans leur engagement politique. On ne

---

[155] A. Bernard, *La politique au Canada et au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1982 (2e édition), 1977.
[156] Idem, p.74.
[157] A. Percheron, « La socialisation politique : un domaine de recherche encore à développer », *Revue internationale de science politique,* Volume 8, n° 3, Juillet 1987.
[158] A. Bernard, « La politique au Canada et au Québec », op. cit., p.75.

saurait questionner le phénomène d'auto-exclusion des femmes de la société politique sans s'attarder sur leur processus de socialisation politique qui impacte fortement leurs perceptions des valeurs politiques telles que l'autorité, le système de croyances, les attitudes émotionnelles ou encore le symbolisme politique. La sous-représentation des femmes et leur émergence tardive sur la scène politique pourraient s'expliquer par une lenteur ou une absence de socialisation politique. Partant sur cette base, nous pouvons conclure a priori que les femmes ne sont pas éduquées pour envisager une carrière dans la politique.

L'enfance étant considérée comme l'une des périodes les favorables à la socialisation politique, la famille, « *creuset de l'identité politique* » constitue le lieu où s'acquièrent précocement certaines prédispositions pouvant favoriser une carrière politique et stimuler l'intériorisation des normes et valeurs relatives à l'action politique. Des études ont montré que les orientations politiques générales s'acquièrent pendant l'enfance, et que les modifications ultérieures qui peuvent intervenir sont mineures. De ce fait, l'intérêt que peuvent porter les femmes aux activités politiques est développé très tôt et influence leurs croyances d'adultes et leurs actions[159]. Les auteurs s'accordent à dire que la famille est le premier agent socialisateur dans la vie d'un individu et qu'elle a été longtemps et reste sans doute l'institution la plus importante du point de vue de la socialisation politique[160]. Or, la famille camerounaise se caractérise par une éducation politique différenciée entre les filles et les garçons. L'intérêt des garçons pour la politique est encouragé plus tôt, les pères jouant davantage un rôle de référent en la matière que les mères[161]. L'influence de la famille et les représentations qu'elle renferme s'avère primordiale dans la formation de la personnalité sociale et de l'identité car elle propose des modèles à partir desquels chacun s'efforcera de construire son identité personnelle[162].

---

[159] A. Somit et S. A. Perterson, « Political Socialization's Primacy Principle : A Biosocial Critique », *Revue Internationale de science politique*, Volume 8, n° 3, Juillet 1987, p.206.
[160] A. Bernard, « La politique au Canada et au Québec », op. cit., p. 78.
[161] A. Muxel, « Socialisation et lien politique » , in T. Blöss, dir., *La dialectique des rapports hommes-femmes,* Paris, PUF, 2001, pp. 27-44.
[162] A. Bihr et R. Pfefferkorn, *Hommes, femmes, quelle égalité ? Ecole, travail, couple et espace public*, Paris, Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, 2002, p.15.

Les parents, à travers le choix des jouets développent de manière précoce chez les enfants, un rapport sexué à l'espace et au corps et construisent chez eux des comportements liés aux valeurs sociales spécifiques de la masculinité et de la féminité. Ces jouets reproduisent la différenciation espace public/espace privé. Les jeux des filles relèvent essentiellement du domaine des activités maternelles ou domestiques (poupées, dinettes, etc.) et ceux des garçons, plus diversifiés, renvoient davantage à la violence, la guerre, l'aventure ou à la stratégie. Cependant, il convient de signaler ici que s'il est vrai que la famille reste un agent de socialisation politique incontournable, il faudrait relativiser dans une certaine mesure sa toute puissance dans ledit processus. Comme le précise H. Hyman cité par V. Tournier, la famille joue certes un rôle décisif, mais ne transmet pas toujours des opinions politiques très précises[163]. Les jeunes ne sont pas toujours une copie de leurs parents[164]. Aussi, il n'y a pas de transmission figée des opinions des parents car la personnalité d'un individu peut intervenir en tenant compte de l'influence d'autres agents de socialisation parmi lesquels l'école. Ce dernier demeure un secteur clé en matière de politisation des femmes. Cette grande institution qu'est l'école joue un rôle dominant dans l'acquisition des connaissances de tout régime où qu'il soit. C'est un terrain d'entraînement pour la vie politique quotidienne. Il peut inculquer des convictions politiques officiellement par une démarche consciente, par une instruction planifiée, ainsi que de façon informelle par inadvertance, par des expériences occasionnelles dans le milieu scolaire[165].

En France, de nombreuses études ont montré que la différence existante dans la perception du politique entre les hommes et les femmes résulte de leur socialisation durant le jeune âge qui s'effectue selon le sexe[166]. A travers une enquête menée par C. Roig sur des enfants français, il a été démontré que compte tenu de la spécialisation des rôles suivant les sexes, la conscience politique des enfants diverge suivant le sexe. Ainsi, a-t-il constaté une plus grande réceptivité

[163] V. Tournier, « Le rôle de la famille dans la transmission politique entre les générations : histoire et bilan des études de socialisation politique », *Politique sociale et familiale/société*, n° 99, Mars 2010, p.64.
[164] Idem, p.66.
[165] P.K. Langton et M. K. Jennings, *Political Socialization*, Oxford University Press, 1969, p. 84.
[166] C. Roig et F. Billon-Grand, La socialisation politique des enfants. Contribution à l'étude des formations des attitudes politiques en France, Paris, *Presse de la fondation nationale des sciences politique*s, 1968, p.37.

des garçons aux problèmes que pose la vie sociale et politique et l'intérêt plus vif qu'ils manifestent pour les informations dans ce domaine, alors que les filles, davantage tournées vers les questions de vie privée et familiale, manifestent pour ces mêmes informations un intérêt plus mitigé[167]. Le processus de socialisation fait que les individus des deux sexes gardent en eux des stéréotypes propres à leur genre. Si les garçons disent être intéressés par la politique, c'est qu'ils auraient été socialisés avec l'idée que ce domaine leur était dédié. A l'inverse, si les filles semblent ne pas s'y intéresser, c'est qu'elles ont intégré l'idée selon laquelle, cette sphère ne leur convenait pas et qu'elles étaient alors destinées à des rôles autres devant se jouer dans la sphère privée. Ce constat fait en France est tout aussi valable dans le champ social camerounais. En effet, les différentes instances de socialisation amènent les femmes à mettre en scène une partition rigide des rôles masculins et féminins et à s'auto exclure de l'activité politique. Une femme entrepreneure nous disait à ce sujet :

> « *L'école ouvre les vannes à tout le monde quit à ce que filles ou garçons chacun s'engage à faire de la politique ou pas. Mais c'est vrai que pendant que les filles sont élevées pour des tâches ménagères, les garçons en général, sont élevés dans le sens de la succession du papa* »

La profonde intériorisation du rôle domestique par les femmes les amène à considérer celui-ci comme étant leur devoir légitime. On parle à ce sujet d'une « culture féminine du domestique.» Ladite culture est déportée dans la société politique et, est à l'origine de la considération des femmes comme sujets politiques mineurs.

[167] Idem, p.37.

1.2. Les femmes comme sujets politiques mineurs

La transposition du patriarcat social dans la société politique camerounaise conduit à une catégorisation des femmes comme des sujets politiques mineurs. Par cet emmêlement de l'ordre social et politique, les hommes canalisent et contrôlent la participation politique des femmes et définissent les canons de son expression. De ce fait, lorsqu'elles exercent une activité politique, elles reproduisent des tâches à l'image des rapports sociaux de sexe (1.2.1). S'il arrive que des femmes se détachent de ces stéréotypes, elles sont stigmatisées par la société (1.2.2).

1.2.1. La participation politique des femmes à l'image des rapports sociaux de sexe

Le statut des femmes dans la société politique semble être de façon générale à l'image des rapports sociaux de sexe prévalant dans le contexte camerounais. Il est question pour nous de présenter cette reproduction des rapports sociaux de sexe suivant deux périodes, à savoir la période coloniale (1.2.1.1) et la période postcoloniale (1.2.1.2).

1.2.1.1. La reproduction des rôles sociaux de sexe dans la société politique durant la période coloniale

Comme nous l'avons déjà souligné plus haut[168], la colonisation a contribué à la définition du statut actuel des femmes dans le jeu politique. En appliquant les valeurs occidentales à la société camerounaise, la France a reproduit les inégalités de genre qui imprégnait déjà son espace politique[169]. En effet, les dispositions légales concernant la parité dans ce pays ont été prises à l'issue d'un constat statistique mettant en évidence un demi-siècle de résistance à l'entrée des femmes

[168] Voir supra, p.46 et s.
[169] H. Ngoa, *Non, la femme africaine n'était pas opprimée*, op cit.

sur la scène politique française[170]. Celle-ci est demeurée exclusivement masculine jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Il a fallu attendre 1944 pour voir la gent féminine émerger dans la société politique française. En examinant les débats parlementaires de cette époque, des historiennes[171] ont relevé et classé les arguments de la résistance des assemblées masculines à la question du droit de vote des femmes. D'après elles, les arguments d'opposition s'organisent en divers types : psychologiques (nature émotive des femmes), esthétiques (des mains qui ne sont pas faites pour le pugilat de l'arène politique), morales (gardienne du foyer, de l'éducation des enfants), politiques (pas libres, pour qui vont-elles voter, sous quelles influences ?)[172].

Cet état de chose a amené R. Sénac-Slawinski, à affirmer que les femmes ont toujours été, malgré la reconfiguration de l'espace politique sur des fondements démocratiques, renvoyées à la société civile et au social. A ce sujet, elle note:

> « *De John Locke à Alexis de Tocqueville, les pères de la démocratie fondèrent en nature l'exclusion des femmes du politique en les désignant comme la "précieuse moitié de la République" chargée de "faire les mœurs" pendant que les hommes s'occupent de faire les lois*[173].»

Ainsi, nonobstant l'égalité prônée comme principe ou fondement d'un nouvel ordre politique, les femmes sont restées maintenues dans le champ social et économique. Pour les hommes d'alors, les femmes ne sont pas des hommes comme les autres, (…), elles n'appartiennent pas au même monde, elles appartiennent à la sphère privée[174].

---

[170] En France, le vote des femmes et leur éligibilité furent validés par l'ordonnance du 21 avril 1944. Néanmoins, en 2000, le législateur français a dû se prononcer sur un nouveau texte visant à faire une place réelle aux femmes dans les fonctions électives. Il s'agit de la loi n° 2000-493 du 6 juin 2000.
[171] A. Roy et N. du Roy, *Citoyennes ! Il y a 50 ans, le vote des femmes*, Paris, Flammarion, 1994.
[172] Idem.
[173] R. Sénac-Slawinski, *L'ordre sexué, la perception des inégalités femmes-hommes*, Paris, PUF, 2007, p.23.
[174] N. Roux, « Femmes en politique, pourquoi les hommes résistent ? », *Cahier de psychologie politique*, n°21, 2012. http://lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=2139.

Ces considérations de la société occidentale à l'endroit des femmes seraient, d'après certains auteurs, à l'origine de la catégorisation actuelle des femmes africaines comme sujets mineurs en politique[175]. Cette mise à l'écart des femmes de la société politique s'en ressent dans le caractère des études portant sur la colonisation qui sont fortement marquées par le caractère androcentrique d'une épistémologie historique et sociopolitique qui n'a eu d'autre orientation scientifique que la relégation des femmes dans la sphère privée[176]. Cette marginalisation des femmes par le système colonial, accentuée par la reproduction des grandes lignes de la domination ancestrale des hommes a contribué au cantonnement des femmes aux activités sociales et d'animation reproduisant la division des rôles sociaux de sexe.

Les femmes camerounaises dans leur majorité, ont été contraintes de s'adonner aux activités sociales au sein des syndicats, des mouvements de jeunesse ou d'associations diverses. Certains de ces mouvements furent dirigés par des femmes[177]. C'est le cas de l'Association pour l'émancipation de la femme camerounaise (ASSOFECAM), dirigée par Laurence Dieng Maladi[178]. En 1952, les femmes ont créé un parti dénommé *Union démocratique des femmes camerounaises* (UDEFEC) certes autonome, mais affilié à l'Union des populations du Cameroun (UPC). Il avait pour objectif principal, la défense de la famille camerounaise et des droits de la femme dans tous les domaines. Lors de son premier congrès en 1954, ce parti s'est inscrit dans une logique nationaliste, faisant des femmes camerounaises des combattantes de la liberté. Le militantisme des femmes de ce parti les a amenées à lutter aux côtés des hommes de l'UPC pour l'indépendance du Cameroun. Dans la clandestinité, les femmes camerounaises ont œuvré soit comme des agents de liaison, soit comme des groupes de pression

[175] Henri Ngoa, *Non, la femme africaine n'était pas opprimée*, op.cit.
[176] Cette marginalisation de l'histoire sociopolitique des femmes africaines dans les champs théoriques et disciplinaires les plus conventionnels a contribué à mettre de côté tout un pan de l'humanité afin d'asseoir l'hégémonie masculine. Voir à ce propos, J. Tshibwabwa, « Nationalisme, démocratie et action féminine en Afrique précoloniale. Vers la reconnaissance d'une histoire politique des femmes », *Afrika Zamani,* n°18-19, Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique et association des historiens africains, 2010, pp.113-132.
[177] Idem.
[178] Archives du ministère des Affaires sociales et de la condition féminine divisées aujourd'hui en ministère des Affaires sociales et en ministère de la Promotion de la femme et de la famille.

constitués en vue de la libération nationale. L'étude menée par M. Terreta décrit les activités de ces femmes nationalistes ainsi :

> « *Défiant les arrestations, les femmes, telle que Elisabeth Mapondjou à Nkongsamba offrirent des cachettes dans leurs maisons aux combattants de l'UPC, alors qu'ils se déplaçaient d'un lieu à un autre. Une jeune mariée, Thérèse Mewa, transportait clandestinement des documents et des pétitions adressées aux Nations Unies, cousus sous sa robe, à travers la frontière anglo-française [du fleuve Moungo], afin qu'ils soient postés à partir du territoire britannique [southern Cameroon]. Des Bayam-sellam [commerçantes de vivres, ndlr] cachaient des renseignements…*[179]. »

A la lecture de ces missions, on constate un recours permanents aux qualités dites féminines dans la lutte nationaliste. Lorsqu'elles n'utilisent pas les lieux dans lesquels elles sont assignées de par leur statut social, les femmes utilisent leurs atouts féminins pour combattre. Les femmes entrepreneures à cette époque évoluaient dans le même sillage. Dans la citation qui précède, on met en avant chez elles, le silence et la capacité à dissimuler des informations propres aux femmes dans la société traditionnelle. Dans le même ordre d'idées, dans son ouvrage intitulé *Les femmes Bamiléké au Maquis*, L. SAH montre que le rôle des femmes à ce moment concernait principalement la transmission de l'information à travers l'usage des atouts féminins telle la séduction[180]. La participation politique des femmes ne s'est guère améliorée après l'indépendance. En effet, elles demeurent considérées comme des êtres apolitiques.

1.2.1.2. Cantonnement de la participation politique des femmes camerounaises aux activités dites féminines après la colonisation

Au lendemain des indépendances, le rôle politique des femmes ne s'est guère amélioré. Elles étaient toujours considérées comme des sujets mineurs et

[179]M. Terreta "A Miscarriage of Nation: Cameroonian Women and Revolution, 1949-1971," for Special Issue on Fracturing Binarisms: Gender and Colonialisms", *Vienna Journal of African Studies*, n°12, 2007, pp.61-90.

apolitiques. A l'époque du parti unique sous Ahmadou Ahidjo, la dynamique politique jouait toujours à l'avantage des hommes, considérés seuls comme les adultes autorisés à détenir un quelconque pouvoir[181]. C'est dans ce sens que J.-F. Bayart écrivait que les femmes étaient reléguées à la masse des « sans importance » qui devait se soumettre sans faille au projet hégémonique de l'unité nationale, puisqu'elles étaient considérées comme des cadets sociaux. Cette notion est utilisée pour désigner l'ensemble des catégories sociales dominées, principalement les jeunes et les femmes, par opposition à leurs « aînés sociaux » dont l'autorité repose tant sur l'âge, la position dans la lignée que sur leur possession de ressources symboliques et matérielles[182].

Ces rapports de subordination sociale organisés sur des rapports de séniorité ont permis de maintenir les femmes dans une position marginale et de limiter ou du moins, chercher à limiter leur mobilité sociale et l'accès aux positions de pouvoir[183]. On pourrait supposer que c'est dans cette optique que l'Union camerounaise (UC), a annexé le Conseil national des femmes camerounaises (CNFC) pour en faire l'organisation des femmes de l'Union camerounaise (OFUC)[184]. Abondant dans ce sens, I. Mouiche parle d'un sabordage au plan national dont l'objectif était de conjurer la politisation de la gent féminine et d'assurer ainsi la protection du patriarcat public[185]. En effet, au lendemain des indépendances, les femmes de cette instance (CNFC) ont posé des actes politiques significatifs notamment, l'initiative d'envoyer une pétition à l'ONU pour protester contre l'annexion du Cameroun septentrional par le Nigéria. De même, elles œuvrèrent pour la réunification du territoire camerounais[186].

---

[180] L. Sah, *Femmes Bamiléké au maquis, Cameroun (1955-1971)*, Paris, L'Harmattan, 2008, pp. 99-136.
[181] J.-F. Bayart, *L'État au Cameroun*, op. cit., pp.233-234.
[182] G. Balandier, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire, Dynamique des changements sociaux en Afrique centrale*. Paris, PUF, p.340.
[183] J.-F. Bayart, *L'État en Afrique, la politique du ventre*, op.cit.
[184] N. Ngadjui, *L'intégration de la femme dans le système politique camerounais*, op cit., p. 135.
[185] I. Mouiche, « L'État moderne africain et le patriarcat public », op cit.
[186] Idem.

L'absorption du CNFC par l'Union camerounaise pour en faire une structure annexe dénommée organisation des femmes de l'Union camerounaise (OFUC)[187] peut apparaitre comme une voie de cantonnement de la participation politique des femmes. D'après l'article 26 du titre IV des statuts de l'Union nationale camerounaise (UNC) portant organisation des femmes, cette dernière, placée sous la tutelle des organes du parti a pour but la mobilisation des femmes en vue de l'accompagnement des œuvres sociales de ce parti. Ce confinement social des femmes est réaffirmé par l'article 29 qui dispose que les femmes de ce parti politique ne peuvent tenir que des réunions à caractère social et apolitique ; le militantisme ne s'exerçait exclusivement que dans le cadre des cellules, comités de bases, sous-section, section de l'UNC. Ainsi, cette organisation va contribuer à maintenir les femmes dans la catégorie sociale et apolitique de par les missions qui lui sont assignées, et qui conformément à l'article 35 des statuts susvisés se limitent aux affaires sociales, culturelles, à l'art ménager aux fêtes et sports. De même, les femmes de l'UNC, conformément aux textes du parti, ne sont autorisées à établir des liens de coopération qu'avec des organisations internationales à caractère social. En tout état de cause, il apparait clairement que sous l'ère du président Ahidjo, les femmes étaient, en principe, essentiellement cantonnées aux activités sociales. L'existence plausible de femmes qui ne se seraient pas conformées en réalité à ces missions, prouve si besoin en était, la volonté étatique de contrôler par un ensemble de mesures et de mécanismes la participation politique des femmes.

Avec l'arrivée du président Paul Biya, les femmes, bien que n'étant plus classées dans la masse des « sans importance » demeurent jusqu'en 1985 dans la catégorie sociale et apolitique reléguées au développement économique. A cette date, on assiste à la naissance du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), qui de par ses nouveaux statuts viendra rendre forclos ceux de l'UNC. Malgré la création d'un ministère de la Condition féminine devenue aujourd'hui le ministère de la Promotion de la femme et de la famille, les femmes

[187] Cette organisation deviendra plus tard l'organisation des femmes de l'union nationale camerounaise (OFUNC)

sont restées majoritairement cantonnées dans le secteur social et économique. Le sixième plan quinquennal de développement économique, social et culturel qui visait l'intégration de la femme dans tous les secteurs de la vie nationale atteste de cet état de chose.

Nonobstant cette déclaration de bonnes intentions, les femmes sont restées cantonnées à des activités et tâches bien précises, et plus précisément à l'animation et la mobilisation. D'après l'article 47 des statuts du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), l'organisation des femmes du parti a pour but la mobilisation des femmes camerounaises en vue de leur pleine participation à la poursuite et la réalisation des objectifs du parti et de l'accomplissement de ses œuvres sociales.Cet article dans son sens littéral laisse supposer que les femmes pourraient participer à des activités autres que les œuvres sociales. Pourtant à y regarder de près, des interrogations peuvent être soulevées.

Pourquoi limiter les femmes à la mobilisation, mais en plus la mobilisation des femmes ? Une femme ne peut-elle pas mobilisée un homme ? Mobilisation quantitative ou qualitative ? Autant de questions qui nous font opter pour une relégation des femmes à l'animation et au social. De par ces fonctions, les femmes participent certes à la poursuite et la réalisation des objectifs du parti, mais ne prennent aucune initiative. A. Diaw résume assez bien cette situation en écrivant que les femmes sont des médiatrices dans le dispositif de patronage et qu'elles continuent de ce fait à participer à la théâtralisation du politique sans en être véritablement les initiatrices[188].

S'il est vrai que la participation politique des femmes ne souffre d'aucun doute, on peut toutefois remettre en question la qualité de cette participation. Omniprésentes en bas de l'échelle de la vie politique, les femmes sont très peu présentes au sommet de la hiérarchie où se prennent réellement les décisions. Organiser des pique-niques, faire des appels à contribution financière, se mobiliser

[188] A. Diaw et A. Touré, *Femmes, éthique et politique*, Dakar, Fondation Friedrich Ebert, 1998. Ces auteures pensent que les femmes sont appelées à mobiliser les ressourcesde l'espace privé telles la parenté, le voisinage, la solidarité, l'amitié pour des enjeux qu'elles n'ont point contribué à concevoir. Il y a donc là une logique d'assujettissement et de subordination qui exclut la femme du processus de délibération vecteur essentiel de l'espace politique et public.

pour recevoir le couple présidentiel, être actrice principale lors de la fête du parti, tels sont les rôles des femmes en politique. Cette problématique liée à la qualité des activités politiques féminines a donné naissance à deux types d'approches. Une première, qui met l'accent sur la gestion directe et effective de la chose publique par les femmes, et une seconde qui fait de la participation politique des femmes une simple influence[189]. Cette seconde approche semble mieux cadrer avec la place des femmes dans la vie politique au Cameroun. Qu'il s'agisse du parti unique ou de ceux nés après la libéralisation du système politique, les femmes n'y occupent que très peu des positions de pouvoir. C. Coquery-Vidrovitch a montré qu'en Afrique, depuis les indépendances, les lois, les discours politiques, l'activité des partis sont majoritairement restés entre les mains d'hommes ; ce qui fait du lieu et l'épistème de ces discours et activités, des domaines d'essence masculine[190]. La composition des bureaux politiques successifs et celle du comité central du parti dominant au Cameroun confirment cette situation[191]. Regroupées au sein d'associations rattachées au parti politique, la participation politique des femmes vise à assurer l'augmentation de l'assise du parti auquel elles appartiennent et dont les leaders sont toujours des hommes[192]. En réalité, la création des partis politiques vise d'après certains auteurs comme S. Dayan-Herzbrun, le maintien des femmes hors de la société politique en fournissant une série d'arguments rationnels, tout en affirmant le principe de l'égalité d'accès à l'espace politique[193].

Au demeurant, la participation politique des femmes apparait au regard de ce qui précède comme étant qualitativement faible et axé principalement dans le domaine du social et de l'animation.

> « *Elles manifestent dans les rues souvent derrière des calicots et des banderoles mais en soldats qui suivent un général ou en militantes qui ne discutent pas un mot d'ordre. Qu'elles s'occupent d'un comité culturel,*

[189] I. Mouiche, *Genre et commandement territorial au Cameroun, op cit.* pp.154-155.
[190] C. Coquery-Vidrovitch, « Histoire des Femmes d'Afrique », op.cit.
[191] Cf. infra.
[192] J. Kafui Adjamagbo, « La politique est aussi l'affaire des femmes », op. cit., pp. 64-73.
[193] S. Dayan-Herzbrun , « La mixité dans le politique », in C. Baudoux et C. Zaidman,dir., *Égalité entre les sexes. Mixité et démocratie*, L'Harmattan, 1992.

d'une association sportive ou signent une pétition, elles sont chaînons plutôt que chariot[194]*. »*

Si la règle générale reste le cantonnement de l'activité féminine à des rôles bien précis dans la société politique, l'exception à cette règle veut que, quelques femmes se démarquent et prennent activement et effectivement part au jeu politique. Et, lorsque c'est le cas, elles sont le plus souvent stigmatisées et déféminisées.

1.2.2. L'idéologie socio-ménagère et la stigmatisation des femmes dans la société politique camerounaise

Lorsqu'une femme réussit à s'insérer dans la société politique, ce fait apparaît comme un acte anormal, voire exceptionnel. Lorsque les femmes ne collent plus aux clichés de la féminité qui font d'elles des êtres doux et soumis, elles sont soupçonnées de ne plus être des femmes. Pour réussir en politique, certaines femmes vont jusqu'à s'identifier spontanément au masculin qui est le référent en la matière. A ce propos, S. Pionchon écrit que les femmes ayant réussi dans la société politique sont souvent comparé aux hommes, elles sont perçues comme des êtres élevées dans le style masculin et par ricochet, dotées de compétences reconnues aux hommes[195]. »

Cette assimilation aux hommes dont font l'objet les femmes qui s'imposent dans le système de pouvoir était déjà décrite par J.-F. Bayart[196] lorsqu'il parlait de la « Ma-fo » du Cameroun. Pour asseoir sa légitimité, celle-ci est souvent assimilée à un homme. Elle est considérée comme étant porteuse à la fois des signes mâles et des signes femelles.

---

[194] J. Aubenas et alii, « Les femmes et la politique », *Les Cahiers du GRIF*, n°6, 1975, pp. 5-23.
[195] S. Pionchon et G. Derville, *Les femmes et la politique,* op cit.
[196] J.-F. Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, op. cit., p.149.

Dans un système patriarcal comme celui du Cameroun, la participation politique des femmes lorsqu'elle est tolérée, doit être empreinte d'une touche féminine. Les femmes doivent rester femmes, c'est-à-dire, qu'elles doivent participer au jeu politique en gardant leurs attributs de femmes, acquises de l'expérience de la maternité et de la gestion de la vie familiale. Tel semble être le cas de la majorité des femmes politiques camerounaises qui mettent en avant leur statut de femmes dans le jeu politique. Marie-Madeleine Fouda[197], à la sortie d'une réunion du gouvernement, a énoncé par exemple:

> « *Les hommes sont les hommes, les femmes sont les femmes, il n'y a aucun problème si chacun sait où est sa place.*»

Dans la même lignée, Lucy Gwanmessia[198] se définit, au-delà de toutes ses compétences comme une ménagère[199]. Ce recours constant à l'idéologie « socio-ménagère » apparaît comme une marque de fabrique de l'androcentrisme de l'État camerounais[200]. Il se manifeste particulièrement dans la présentation de l'épouse du chef de l'État comme la première ménagère ou encore comme la mère de la nation[201]. D'ailleurs, elle-même se voit comme une épouse et une mère dont les programmes quotidiens sont majoritairement constitués d'activités domestiques[202]. Lors du comice agropastoral qui s'est tenu à Ebolowa dans la région du Sud, la première dame s'est vue attribuer le titre de « *Nya meyong* », c'est-à-dire la mère des peuples, tandis que le président de la République s'est vu attribuer le titre de « *Nnom ngui* », c'est-à-dire le Maître suprême de la science et de la sagesse. Les femmes restent confinées à la sphère domestique, au maternage, tandis que les hommes s'accaparent toutes les vertus et qualités nécessaires pour la politique. Ces stéréotypes sur la nature féminine entretenus par le système patriarcal, vont entraîner une stigmatisation des femmes qui réussissent à s'imposer dans le jeu

---

[197] Marie-Madeleine Fouda a été ministre des Affaires sociales en 1997.
[198] Lucy Gwanmessia a été ministre délégué à la présidence chargée du Contrôle supérieur de l'État en 1997.
[199] F. Eboko, « Les élites politiques au Cameroun. Le renouvellement sans renouveau ? », in J-P. Daoz (dir.), *Le non-renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, CEAN, 1999, p. 127.
[200] J.-F. Bayart, *L'État au Cameroun*, op.cit., p.276.
[201] L. Sindjoun, M. Owona Nguini, « Egalité oblige ! Sens et puissance dans les politiques publiques de la femme et les régimes de genre », op cit., p.59.
[202] Interview de Mme Chantal Biya in Amina n°339, juillet 1998, p.7, cité par L. Sindjoun, dir., *La biographie sociale du sexe. Genre, société et politique au Cameroun,* op cit. p.59.

politique. Une première manifestation de cette stigmatisation se repère au travers du soupçon qui pèse sur les conditions d'entrée des femmes en politique au Cameroun.

Pour la maire de la Douala II par exemple, la réussite de la majorité des femmes dans la société politique camerounaise est due au sponsoring politique. Ce dernier étant entendu comme le chapeautage des femmes par les hommes pour entrer et perdurer en politique. Lors de notre entretien, elle affirmait que :

> « *Les femmes ne veulent pas émerger d'elles-mêmes. Elles veulent émerger sous le couvert de quelqu'un. Les femmes camerounaises ont beaucoup de potentialités. Mais du fait de toujours vouloir être avalisées par un homme, elles finissent par tomber dans l'eau et là il n'y a aucune pour tirer l'autre.* »

Ainsi, lorsqu'une femme réussit en politique au Cameroun, on a tendance à rattacher son succès aux faveurs d'un homme et non à ses compétences. La représentation du jeu politique apparait comme un privilège des hommes, voire leur propriété. Ce sont eux qui décident de l'ouvrir aux femmes, qui les promeuvent, qui les manipulent. Les femmes ne sont pas vues comme des actrices politiques autonomes. D'essence virile, le pouvoir n'échoit aux femmes que par délégation ou par procuration. Certaines de nos enquêtées elles-mêmes disent que si elles sont en politique, c'est parce que les hommes ont bien voulu leur céder une infime partie de leur espace. D'après elles, il ne faut pas se battre pour avoir un poste politique, il faut attendre que les hommes décident des postes qu'ils veulent bien laisser aux femmes.

> *« Ça toujours été les hommes, ici on ne peut pas. Allons supplier qu'ils nous donnent quelques places…* », disait cette femme

Elle nous confirmait le frein que pouvait constituer l'idéologie socio-ménagère inculquée aux femmes. En effet, les femmes sont les premières à retirer

les candidatures de leurs homologues sous le prétexte que tel ou tel poste n'est pas fait pour elles.

> « *Ah non non non, mama, tu vas te casser la gueule. C'est les hommes, ils ne vont pas te laisser ici, ça toujours été les hommes, ici on ne peut pas.* »

Lorsqu'elles ne le font pas, les hommes s'en chargent par tous les voies et moyens. C'est ainsi que lors des élections municipales de 2007, Mme Dénise Fampou se lance à l'investiture municipale pour la mairie de Douala II face à un homme qui retirera sa candidature suite à des tractations internes au sein du RDPC. Pourtant, il revient quelque temps plus tard sur cette entente mutuelle, au motif que :

> « *Les hommes ont décidé que c'est leur poste. Une femme ne doit pas occuper le poste de maire à New-bell…* »

Lorsque les femmes insistent pour pourvoir aux postes dits réservés aux hommes, des motifs autres que ceux liés à leurs compétences sont mis en avant. Une femme entrepreneure députée nous disait à ce sujet :

> « *A me voir, on peut dire que je suis une personne à qui l'on fait facilement cadeau. Mais pour que les hommes vous fassent cadeau, il faut toujours être à leur merci, être en train de sourire avec eux. Non moi je leur dis non, on ne me marche pas dessus ; conséquence moi j'ai des problèmes avec tout le monde parce que je n'admets pas certaines choses.*»

Le pouvoir féminin est soupçonné de ne pas être pleinement légitime. La réussite politique d'une femme est souvent perçue comme une « promotion canapé », une réussite due à ses atouts féminins et non à une quelconque compétence. Identifiant les modes d'accès au pouvoir politique au Cameroun, V. Nga Ndongo soulignait l'importance de ce phénomène de sponsoring[203]. Pourtant,

[203] V. Nga Ndongo, « Les femmes en politique au Cameroun », *séminaire OFRDPC*, Yaoundé, 2005.

les femmes entrepreneures enquêtées de notre enquête ne considèrent pas ce phénomène comme leur voie privilégiée d'accès en politique. Seulement 9,9% la mettent en avant. Très peu de femmes évoluant dans la société politique sont réputées l'être pour leur compétence. Soit on assiste à une féminisation extrême des femmes en les réduisant à des représentations stéréotypées, soit on assiste à leur déféminisation en leur prêtant des attributs masculins. Quoi qu'il en soit, la règle générale reste l'exclusion des femmes de la société politique, et l'exception veut que quelques femmes réussissent à s'y imposer. En effet, malgré le patriarcat qui imprègne la société politique camerounaise, on dénombre quelques femmes et plus précisément quelques femmes entrepreneures qui évoluent en son sein. Il nous appartient dans les analyses qui vont suivre, de montrer à l'aide des données statistiques, la présence des femmes dans la société politique d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

2. L'OCCUPATION DES POSTES POLITIQUES PAR LES FEMMES ENTREPRENEURES : UN CONSTAT STATISTIQUE ET QUALITATIF

Tout au long de ce chapitre, nous nous attacherons à exposer les données chiffrées sur la présence des femmes et notamment des femmes entrepreneures dans les différentes institutions de la vie politique camerounaise. A ce jour, il n'existe aucune loi sur la parité au Cameroun, contrairement à la France qui a adopté en 2000, la loi n°2000-493 du 6 juin 2000 visant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives. On peut tout de même signaler qu'une allusion est faite dans le code électoral camerounais, à la nécessité pour chaque liste à tout type d'élection, de prendre en compte le genre sans toutefois définir des quotas[204]. Lors du II[e] congrès ordinaire du RDPC des 17, 18 et 19 décembre 1996, le quota de représentation des femmes a été fixé à 30% dans les différentes institutions de l'État. Le non-respect de cette disposition a amené le premier ministre de cette époque à donner des instructions relativement à la participation des femmes à la prise de décision[205]. Près d'une vingtaine d'années plus tard, où en sommes-nous ? Le quota de 30% est-il respecté ? Des éléments de réponse se trouvent dans la présentation d'un panorama global des femmes dans la société politique. A cet égard, dans un premier temps, quelques données chiffrées sur la présence des femmes entrepreneures dans le domaine électif sont présentées (2.1) avant de nous attarder dans un second temps sur les statistiques existantes dans le domaine de l'exécutif et de l'administration (2.2). Au regard des données chiffrées issues de cette analyse, nous clôturerons ce chapitre par un examen d'un point de vue qualitatif des positions de pouvoir occupées par les femmes entrepreneures (2.3).

[204] Articles 151 (3), article 171(3) et article 218(3) du code électoral camerounais.
[205] Voici la quintessence du discours du premier ministre, chef du gouvernement : « *Il m'a été donné de constater que la participation des femmes aux processus de décision reste faible malgré la volonté maintes fois affirmées par son excellence Paul Biya, Président de la République, pour assurer une bonne représentativité des femmes dans les structures de prise de décisions* ». Lire I. Mouiche, « Genre et commandement territorial au Cameroun », op. cit., p.172

2.1. Quelques données chiffrées sur les femmes entrepreneures dans le domaine électif au Cameroun

La participation des femmes à la société politique et notamment dans son aspect électif ne date pas d'aujourd'hui. Bien qu'elles y soient sous-représentées, elles y siègent depuis les années soixante. On pourrait cependant se poser la question de savoir, combien de femmes ont déjà eu à assumer des fonctions électives ? Et, plus précisément, combien de femmes entrepreneures ? Dans le cadre de notre travail, nous nous limiterons à l'analyse de la présence des femmes au sein de trois instances électives à savoir, le Sénat (2.1.1), l'Assemblée nationale (2.1.2) et les communes (2.1.3).

2.1.1. La participation des femmes aux premières élections sénatoriales du Cameroun

Le 27 février 2013, pour la toute première fois, le président de la République du Cameroun a signé le décret portant convocation des électeurs sénatoriaux pour le 14 avril 2013, bien que cette disposition soit prévue depuis la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996. Plusieurs partis politiques ont présenté des listes de candidats dans les différentes régions du Cameroun. Ce premier scrutin indirect de l'histoire du Cameroun, destiné à pourvoir 70 des 100 sièges de la nouvelle assemblée pour un mandat de cinq ans, a connu la victoire des candidats du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC). Ce parti politique a obtenu 56 sièges, soit la totalité de ceux à pourvoir pour les régions du Centre, Est, Extrême-Nord, Littoral, Nord, Nord-Ouest, Sud et Sud-Ouest. Les 14 sièges restants ont été remportés par les listes du Social democratic front (SDF), principal parti d'opposition, qui a obtenu la totalité des sièges à pourvoir au suffrage universel indirect dans les régions de l'Ouest et de l'Adamaoua. Tout au long de cette partie, il sera question de faire une lecture genrée de ces élections sénatoriales en présentant tout d'abord quelques chiffres sur les femmes candidates à ladite élection (2.1.1.1) avant de s'attarder sur les femmes sénatrices proprement dite (2.1.1.2).

2.1.1.1. Les candidates aux élections sénatoriales

Lors des élections sénatoriales de 2013, sur 476 candidats, 115 étaient des femmes, soit un pourcentage global d'environ 24,15%. Le patriarcat pesant sur l'aspect qualitatif des places occupées par les femmes dans la société politique semble tout aussi présent sur le plan quantitatif. Aucun parti politique n'a atteint la barre des 30% réclamée par la communauté internationale. En effet, viennent en tête le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), le Social democratic front (SDF) et l'Union démocratique du Cameroun (UDC) avec un pourcentage de près de 28,57%. En dernier, on retrouve le Front national pour le salut du Cameroun (FNSC), l'Union nationale du peuple camerounais (UNDP) et le Mouvement démocratique pour la défense de la République (MDR) avec des pourcentages respectifs de 14,28%, 15, 47% et 17,85%.

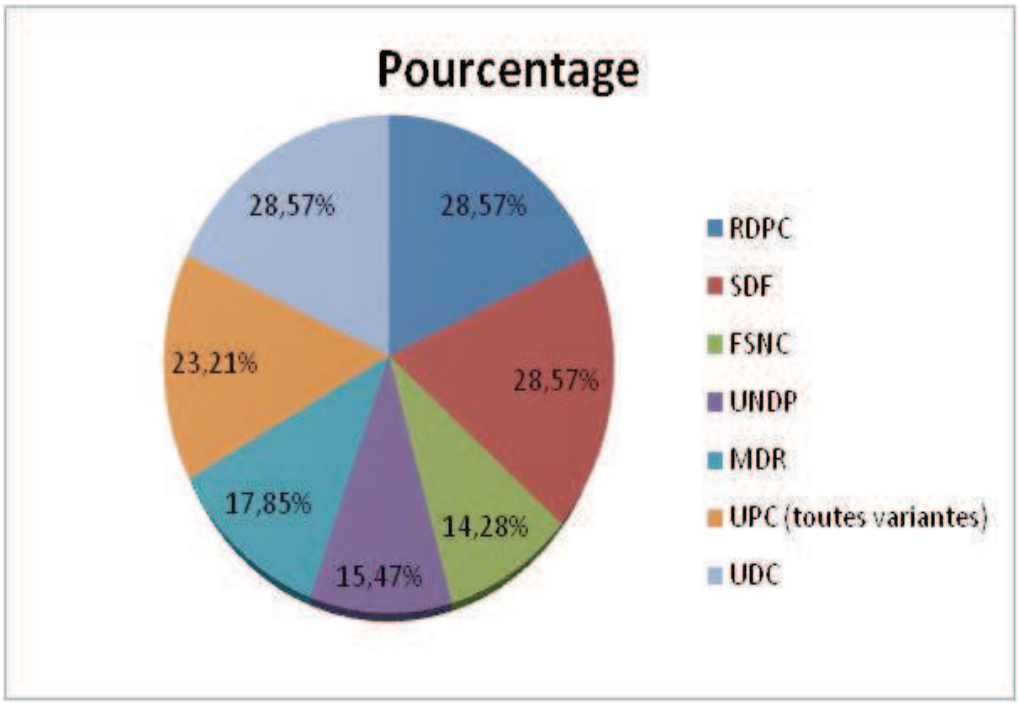

Graphique 1: Pourcentage des femmes candidates aux élections sénatoriales

Un tel résultat pourrait se justifier par la prédominance des hommes au sein des instances dirigeantes des partis politiques chargées de l'investiture des candidats auxdites élections. On peut se demander si la faible place des femmes dans la direction des entreprises politiques au Cameroun ne suffirait pas à expliquer leur domination dans l'espace politique. Les mécanismes lourds de la domination masculine (mode de scrutin, mode d'investiture, mode de sélection des candidats) à l'œuvre dans la société politique peuvent avoir contribué à limiter les candidatures des femmes aux élections sénatoriales. Le caractère indispensable de la médiation partisane pour être candidate à ces élections, fait de cette institution une sorte d'instrument de patronage[206]. Or, l'ensemble des partis politiques camerounais est majoritairement contrôlé par les hommes[207]. De cette domination, peut découler l'application d'une sorte de « loi d'airain de l'oligarchie » qui peut éventuellement fixer des règles favorisant très peu l'émergence des candidatures féminines[208]. L'apparition des phénomènes oligarchiques a été analysée par R. Michels dans un ouvrage consacré au fonctionnement interne du parti social démocrate allemand[209] .

Dans son étude, cet auteur montre la naissance de l'oligarchie dans ce parti malgré l'affichage d'une forte exigence démocratique. Cette situation d'après lui, favorise l'émergence d'une minorité dirigeante masculine qui finit par monopoliser ou verrouiller le pouvoir au sein d'un parti. Par conséquent, les règles de sélection de la classe politique édictées sont foncièrement défavorables aux femmes, qui ont beaucoup moins de chances que les hommes d'accéder aux derniers échelons des instances des partis politiques. Elles sont également défavorisées par le fait que ce sont les hommes qui, dans les partis politiques, détiennent une écrasante majorité des postes dirigeants et des mandats. Ils disposent donc des moyens de contrôler la vie partisane en général, et les logiques de recrutement en particulier. Quel que soit le mode d'investiture, vote des militants ou encore désignation par une

---

[206] C. Achin, *« Le mystère de la chambre basse ». Comparaison des processus d'entrée des femmes au parlement France-Allemagne 1945-2000*, op. cit., p.155.
[207] Voir la liste des partis politiques au Cameroun sur le site de l'Institut National de la statistique. http://www.statistics-cameroon.org
[208] S. Pionchon et G. Derville, *Les femmes et la politique*, op. cit.
[209] R. Michels, *Les partis politiques : essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris, Flammarion, 1971.

commission d'investiture comme cela a été le cas lors des élections sénatoriales, les partis se montrent défavorables aux candidatures féminines comme le montre les pourcentages du graphique 1 et le faible taux de candidatures féminines recensées par exemple lors des élections législatives de 2007 (204 femmes candidates sur un total de 1224). On peut donc conclure que le faible pourcentage des candidatures féminines aux premières sénatoriales camerounaises, découle directement de l'inégalité des positions et des ressources détenues par les deux sexes au sein des partis politiques. La sous-représentation politique des femmes est imputable aux responsables des partis politiques, ces derniers fonctionnant comme des lieux de confiscation du pouvoir au profit des hommes[210].

De ce qui précède, il apparait clairement que la variable partisane qui est au principe des logiques de fonctionnement de la société politique impacte la sélection du personnel féminin. Notons toutefois que, s'agissant précisément des élections sénatoriales, l'androcentrisme opérant au sein des instances des partis politiques a été appuyé par le patriarcat existant à des degrés divers dans les différentes régions du Cameroun. En effet, les femmes présentées comme candidates à l'investiture sénatoriale sont plus des suppléantes que des candidates titulaires[211]. Au regard de ces candidatures, on pourrait a priori dire que les régions du Centre, de l'Adamaoua et du Nord sont plus imprégnées du patriarcat car ayant investi, chacune une seule femme. On recense quelques femmes entrepreneures parmi les candidatures présentées à cette élection. On peut citer, entre autres, Nicole Okala, Delphine Medjo ou encore Din Bell Marie-Armande. En tout état de cause, il ressort que, nonobstant la surabondance des candidatures masculines, quelques femmes ont réussi à présenter leur candidature à l'élection sénatoriale et à se faire investir.

[210] M. Sineau, *Des femmes en politique*, Paris, Economica, p.3.
[211] S'agissant du RDPC, 40 femmes sur un total de 140 candidats ont été investies à raison de 18 femmes titulaires et 22 femmes suppléantes.

2.1.1.2. Les femmes sénatrices proprement dites

Suite à la proclamation des résultats le 29 avril 2013 par la Cour suprême du Cameroun siégeant comme Conseil constitutionnel, les premières femmes sénatrices du Cameroun ont émergé. On en dénombre 47 dont 18 titulaires et 29 suppléantes. Les régions de l'Est et du Sud viennent en tête en comptant trois femmes titulaires chacune ; ensuite viennent les régions du Nord, de l'Extrême-Nord, du Littoral et du Sud-Ouest avec respectivement deux sénatrices titulaires. Enfin, nous avons les régions de l'Adamaoua, du Centre, de l'Ouest et du Nord-Ouest avec une sénatrice chacune. Le plus grand nombre de femmes suppléantes se retrouve dans la région du Littoral où elles sont cinq.

A la lecture des résultats aux élections sénatoriales, un constat se dégage : très peu de femmes ont choisi comme suppléantes leurs semblables. Sur 18 candidates, seules quatre ont pour suppléantes des femmes. Il serait aisé d'imputer une telle situation à l'hégémonie masculine existant au sein des partis politiques et impactant le choix des candidats. Ce qui au demeurant est vrai, au regard du décret du président de la République portant nomination de 30 sénateurs en date du 8 mai 2013. On n'y dénombre que trois femmes titulaires et quatre suppléantes, et aucun binôme féminin. Toutefois, il est aussi tout à fait possible que ces femmes aient volontairement choisi des hommes comme suppléants. Dans cette optique, elles pourraient s'inscrire dans l'approche qui prône une présence des femmes en politique non parce qu'elles sont des femmes mais parce qu'elles sont compétentes[212]. Les tenants de cette approche privilégient une inscription des femmes dans la société politique fondée sur des compétences et non sur leur qualité de femme. Elles sont en politique non pas uniquement pour représenter les femmes, mais l'ensemble de la nation. C'est dans cette logique qu'une de nos enquêtées répondait :

> *« Il faut des femmes compétentes et non des femmes pour être femmes. Pour moi, si une femme ne vaut rien, elle ne mérite pas un poste*

[212]A. Olivesi, « L'interrogation sur la compétence politique en 2007 : une question de genre ? », *Quaderni*, 72 | 2010, 59-74.

politique sinon, ça veut dire que ce sont les hommes qui vont toujours décider à notre place…»

Au regard du faible taux de représentation des femmes élues et/ou nommées au Sénat, à savoir 20%, on pourrait conclure à une hégémonie masculine dans cette instance, car, outre ce faible taux de représentation, les femmes sont peu nombreuses au sein du bureau du Sénat. Sur 17 membres, on recense cinq femmes à raison d'une vice-présidente, un questeur et trois secrétaires. Cependant, relevons que cet androcentrisme n'est pas exclusif à la chambre haute. Au niveau du Parlement camerounais, le patriarcat est tout aussi présent comme dans la plupart des institutions législatives du monde (voir tableau 1). Ainsi par exemple, on ne compte en France aujourd'hui que 22% de femmes sénatrices. Le même constat prévaut au niveau du Parlement où elles ne représentent que 26,9%. Des pays tels l'Italie et le Royaume-Uni ne font pas exception à la règle avec respectivement 21,6% et 22,3%. La représentation des femmes dans les Parlements reste donc assez faible dans le monde comme le témoignent les pourcentages du tableau 1 auxquels on peut adjoindre ceux du Cameroun, où les femmes viennent à peine de franchir le seuil de 30%.

2.1.2. Les femmes au Parlement camerounais

Nous nous proposons ici d'analyser tout d'abord la présence féminine au sein de cette assemblée durant la période précédant les années quatre-vingt-dix (2.1.2.1). Ensuite, nous examinerons l'évolution des femmes au sein de cette instance après ladite période, marquant le retour du multipartisme au Cameroun (2.1.2.2).

	Chambre unique/basse	Deuxième Chambre/Sénat	Toutes Chambres confondues
Amérique	**25.6%**	26.0%	25.7%
Europe - Pays membres de l'OSCE Pays nordiques inclus	**25.3%**	23.2%	24.9%
Europe - Pays membres de l'OSCE Pays nordiques non inclus	**23.7%**	23.2%	23.6%
Afrique subsaharienne	**22.5%**	19.8%	22.2%
Asie	**18.8%**	13.9%	18.3%
États arabes	**17.8%**	7.7%	15.9%
Pacifique	**12.6%**	36.0%	15.3%

Tableau 1 : Régions classées par ordre décroissant du pourcentage de femmes dans les Chambre haute et basse.
Source : Union interparlementaire, site : www.ipu.org/french/home.htm.

2.1.2.1. La présence des femmes à l'Assemblée nationale avant les années quatre-vingt-dix

Le Cameroun a connu, sous l'administration française, plusieurs législatures dont une Assemblée représentative (janvier 1947-mars 1952), une Assemblée territoriale (mars 1952-décembre 1956), une Assemblée législative (1957), et enfin une Assemblée nationale (1960). Aucune femme ne siègera au sein de ces assemblées de 1947 à 1960, malgré l'article 6 du décret n°46-2376 portant création d'une Assemblée représentative au Cameroun, qui autorisait la représentation des deux sexes au sein de ladite institution. Cette autorisation tardive d'une représentation parlementaire des femmes tient, comme nous l'avons signalé plus haut, à la reproduction des logiques occidentales sur les terres camerounaises. L'acquisition tardive du droit de vote par les françaises en 1944 et leur quasi exclusion de la société politique justifient cette intégration réglementaire retardée des femmes camerounaises sous administration française. Suivant cette logique, on peut supposer que la présence des femmes à la chambre de l'Assemblée du Cameroun méridional sous administration britannique trouve son fondement dans l'accès rapide des femmes de cette contrée au droit de vote (1918).

C'est au cours de la première Assemblée nationale en 1960 qu'on voit apparaître la première femme députée au nom de Julienne Keutcha[213]. Elle fut la première femme élue au bureau de l'Assemblée législative du Cameroun oriental. De l'État fédéral du Cameroun issu de la réunification du 1er octobre 1961, trois assemblées vont voir le jour : une Assemblée législative du Cameroun oriental, une Assemblée législative du Cameroun occidental et enfin une Assemblée nationale fédérale. Au cours de la législature de 1965-1970, chacune de ces assemblées comptait une femme. Il s'agissait de Julienne Keutcha pour l'Assemblée législative du Cameroun Oriental, de Gladys Difo, pour l'Assemblée législative du Cameroun occidental et enfin de Delphine Tsanga pour l'Assemblée nationale fédérale.

Avec la législature de 1970, d'autres femmes ont fait leur entrée aux Assemblées législatives du Cameroun oriental et occidental[214]. Bien que l'organisation des femmes de l'union camerounaise (OFUC) soit cantonnée à la sphère sociale, on pourrait lui accorder le mérite de ce léger accroissement du nombre de femmes qui passe de trois à six. En effet, ces nouvelles venues en étaient membres et y militaient activement. Les Assemblées fédérales fonctionneront jusqu'à l'institution de la République Unie du Cameroun en 1972. Depuis lors, deux assemblées ont été élues respectivement en 1973 et 1978. Les femmes qui étaient au nombre de sept à législature de 1973 vont passer à 12 en 1978[215]. Cette nette amélioration du nombre de femmes puise ses racines dans le lancement de la décennie des femmes par les Nations Unies en 1975, suite à la première conférence sur le statut des femmes à Mexico. En 1982, le pourcentage des femmes va passer de 10% à 14,2%. Malgré tout, les femmes restent largement sous-représentées dans les instances législatives. Si, dans cette sous-représentation, les femmes les mieux représentées sont les ménagères, il en va autrement avec le retour du multipartisme qui signe l'entrée au Parlement d'une nouvelle catégorie socioprofessionnelle à savoir les entrepreneures.

---

[213] Voir annexe.

[214] Il s'agit entres autres des dames Ebanda née Massoma Isabelle, Fotso Magne Jeanne, Motaze Nee Abouh Zengue Rosalie et de Nwanak née Ngo Nkembe Sarah. Dans l'Assemblée législative du Cameroun occidental, il s'agit de Hon. Gwen Burnley.

[215] Au cours de cet exercice, on voit apparaître une femme pouvant être qualifiée entrepreneure. Il s'agit de Mme Tong Tong Madeleine (voir annexe), une commerçante originaire de la province de l'Ouest.

Législature	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage des femmes	Nombre de femmes entrepreneures	Observations
1960-1965	1	136	0.8%	-	Assemblée des états fédérés
	2	48	4%	-	Assemblée fédérale
1965-1970	2	139	1.4%	-	Assemblée fédérale
	2	48	4%	-	Assemblée fédérale
1970-1973	5	126	3.6%	-	Assemblée fédérale
	2	48	4%	-	Assemblée nationale monopartite
1973-1978	7	113	5.28%	-	Assemblée nationale monopartite
1978-1983	12	108	10%	1	Assemblée nationale monopartite
1983-1988	17	103	14.2%	1	Assemblée nationale monopartite

Tableau 2 : Récapitulatif de la présence des femmes à l'Assemblée de 1960 à 1988

2.1.2.2. Les femmes entrepreneures en politique depuis le retour du multipartisme

La législature de 1988-1992 constitue, à bien des égards, la première étape à la concrétisation de l'ouverture politique. C'est également au cours de celle-ci, qu'une adéquation proportionnelle sera instaurée entre le nombre de députés et l'importance démographique. Le nombre de députés est passé ainsi de 130 à 180. Durant cette première législature sous la bannière du multipartisme, les femmes conquièrent 28 sièges sur les 180 prévus soit 14.4% de l'effectif total. Une analyse approfondie de cette cohorte de députés laisse apparaître un phénomène social et non des moindres, celui de l'irruption des hommes et des femmes entrepreneurs (hommes et femmes d'affaires, commerçant/es, agriculteurs/trices, etc.) sur la scène politique camerounaise[216]. On compte 37 entrepreneurs soit un pourcentage de 20,55% de l'effectif total des députés. Parmi ces entrepreneurs, on retrouve 31

[216] Il convient de préciser ici qu'on notait déjà avant l'avènement du multipartisme la présence des hommes d'affaires au sein des parlementaires. Ainsi, de 1948 jusqu'en 1982, il a existé une moyenne de 10% d'hommes d'affaires au sein de l'hémicycle. Cf. M. Aboya Endong Manassé, *L'approche béhavioriste appliquée à l'étude du personnel politique camerounais : le cas des parlementaires*, Thèse de doctorat de 3è cycle, option science politique, Université de Yaoundé, 1992, p.83.

hommes et 6 femmes pour un pourcentage de 16,21%. Parmi ces femmes, on note la présence de Françoise Foning, qui milite pour la promotion des femmes entrepreneures.

N°	Noms et Prénoms	Age	Profession	Province d'origine	Partis Politiques
1.	Foning Françoise	40	Femme d'affaires	Ouest	RDPC
2.	Kankany Marie-Claire	42	commerçante	Est	RDPC
3.	Marigoh Emilienne	40	Agricultrice	Est	RDPC
4.	Tchuienté Madeleine	41	pharmacienne	Ouest	RDPC
5.	Tongtong Madeleine,	57	Commerçante	Ouest	RDPC
6.	Tsafack Née Biele Colette	36	commerçante	Littoral	RDPC

Tableau 3 : Femmes entrepreneures sous la législature 1988-1992

Au cours de la législature de 1992-1997, le taux de femmes passe à 12,8%[217]. S'agissant des entrepreneurs, on recense 38 hommes d'affaires et une fois de plus six femmes entrepreneures. Lors de la législature de 1997-2002, le pourcentage des femmes va drastiquement baisser passant à 5,6%[218]. De même, le nombre de femmes entrepreneures va passer de six à deux, tandis que le nombre d'hommes entrepreneurs va aller crescendo. La composition du parlement de 2002-2007 voit le nombre de femmes passer à 19 soit 10,56%, parmi lesquelles neuf

[217] On dénombre un total de 23 femmes dont 16 du RDPC et sept de l'UNDP Il faut noter qu'en 1992, trois partis d'opposition font leur entrée pour la première fois à l'Assemblée nationale. Il s'agit du Mouvement démocratique pour la défense de la République (MDR), l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP) et l'Union des Populations du Cameroun (UPC).

femmes entrepreneures issues majoritairement de la province de l'Ouest. La nouvelle législature de 2007-2012 verra le nombre de femmes entrepreneures réduit à six[219]. Les dernières élections législatives tenues au Cameroun en 2013, ont vu l'accroissement du taux de femmes à l'Assemblée nationale, dépassant ainsi pour la première fois la barre des 30%. En effet, les femmes ont enregistré un taux de 31,11% réparti comme suit : 46 femmes du RDPC, quatre du SDF, trois de l'UDC, deux de l'UNDP et enfin une de l'UPC.

La présentation des données chiffrées qui précède nous montre que malgré la réinstauration du multipartisme au Cameroun, les femmes demeurent sous-représentées quelle que soit la législature. Le taux de féminisation du personnel parlementaire (moyenne 2000-2010) au Cameroun est évalué à 9,4%[220]. Il a fallu attendre plus de vingt ans pour voir le taux de femmes à l'Assemblée nationale franchir la barre des 30%. Par ailleurs, si les années quatre-vingt-dix ont été favorables à l'émergence des entrepreneurs en général et des femmes entrepreneures en particulier comme nous venons de le montrer plus haut[221], il convient de préciser que la plupart d'entre elles appartiennent au parti au pouvoir. Hormis la législature de 92-97 où l'on compte trois femmes entrepreneures de l'UNDP, les autres sont composées essentiellement des entrepreneures du RDPC. Cet état de chose peut se justifier par la relation quasi symbiotique que l'État camerounais entretient avec les entrepreneurs, notamment ceux du parti au pouvoir. Dans son étude sur l'État et les milieux entrepreneuriaux au Cameroun, M. Owona Nguini montre la nécessité pour les différents opérateurs engagés dans des réseaux d'affaires et des milieux d'entreprises, de se constituer un capital de relations politiques afin de pouvoir mener leurs activités dans une économie fortement caractérisée par le poids de l'État[222]. Dès lors, il vaut mieux être une entrepreneure liée au pouvoir pour éviter les impôts et les multiples taxes que peut

---

[218] On comptait10 femmes sur 180 députés.
[219] Le pourcentage total de femmes s'élève à 13,9%. Bien que ce taux des femmes évolue de façon crescendo, on remarque que le taux des femmes candidates à ces postes électifs reste encore faible (16,7%).
[220] http : UPI.org
[221] Voir p.84 et s.
[222] M. Owona Nguini, « L'État et le milieu d'affaires au Cameroun : autoritarisme, ajustement au marché et démocratie », op. cit.

revendiquer l'État[223]. Les femmes enquêtées de notre étude pensent qu'il vaut mieux être du RDPC pour les avantages fiscaux que cela peut apporter. Ainsi, pour ne pas avoir d'ennui avec la justice et d'autres pouvoirs publics, la plupart des femmes entrepreneures qui acceptent de se présenter à une élection sont souvent du parti au pouvoir. Nous reviendrons plus amplement sur cette question dans la deuxième partie de notre travail. Quoi qu'il en soit, l'analyse qui précède atteste d'une faible féminisation du personnel parlementaire et ce, quelle que soit la période considérée.

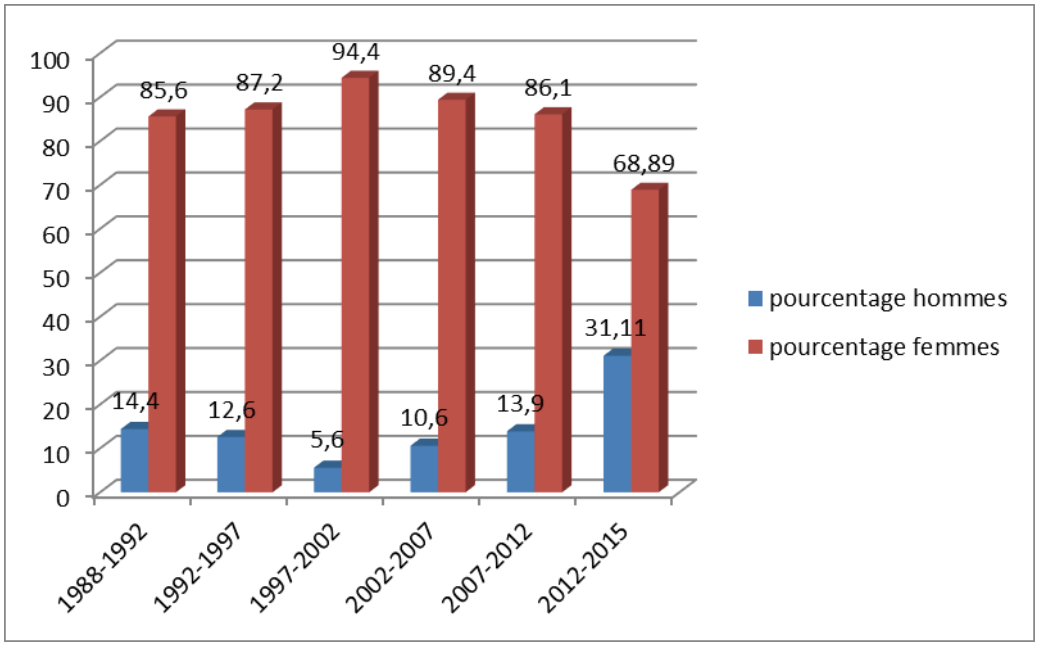

Graphique 2 : Evolution des femmes au parlement de 1988 à 2015.

Source : données du Ministère de la Promotion de la femme et de la famille mis à jour par nous.

[223] P. Labazee « Les entrepreneurs africains entre ajustement et démocratie », *Politique africaine*, n°56, 1994, pp.3-8.

2.1.3. Les femmes dans les municipalités au Cameroun

L'institution communale date de 1884 au Cameroun[224]. Durant près d'un siècle, il a régné une domination masculine presqu'absolue. De 1884 à 1953, une seule femme y a été élue. Il s'agit de Mme Ekoto Megnoko, élue à la commune mixte rurale de Sangmélima[225]. L'ensemble des réformes survenues plus tard dans le système communal camerounais, n'ont en rien amélioré la représentation des femmes dans ce secteur politique. En 1977, on pouvait dénombrer huit femmes adjointes aux administrateurs municipaux sur 497, soit un pourcentage de 1,60%[226]. On assistera à une légère évolution de ce taux en 1982. Sur un effectif total de 5107 conseillers, on compte 336 femmes, soit un pourcentage de 6,9%. Au cours de la même année et pour la première fois dans l'histoire des communes camerounaises, une femme sera nommée 1ère adjointe à l'administrateur municipal de la commune rurale de Nkongsamba.

La place des femmes dans les exécutifs communaux jusqu'en 1987, reste inexorablement marquée du sceau du patriarcat. Cette situation sera attestée par L. Sindjoun, dans son étude sur le pouvoir communal à Yaoundé de 1977-1987 dans laquelle il montre que, non seulement les femmes sont sous-représentées, mais qu'elles n'occupent pas des fonctions de responsabilité[227].

Lors des municipales de 1987, le RDPC a investi 13 femmes comme têtes de liste dont 4 dans les communes urbaines et 9 dans les communes rurales. Mme Foning, candidate à la communauté urbaine de Douala IIIe réussi à s'y imposer face à deux hommes. A l'issue de ces élections, 446 femmes ont été élues conseillères municipales sur un nombre total de 5346, soit un pourcentage de 8,34%. 5,02% ont été des adjointes aux maires dans les communes rurales[228]. Seulement 5 femmes sont investies adjointes dans les communautés urbaines. En

[224] Les premières communes furent créées par les Allemands dans les villes de Kribi et de Limbé.
[225] N. Ngadjui, *L'intégration de la femme dans le système politique camerounais*, op. cit. p.115.
[226] Idem, p.118.
[227] L. Sindjoun, *Le pouvoir communal à Yaoundé : une sociologie des acteurs officiels*, Mémoire de Maîtrise, science politique, FSDE, Université de Yaoundé, 1986/1987, 153p.
[228] N. Ngadjui, *L'intégration de la femme dans le système politique camerounais, op cit*, p.123.

résumé, la dernière élection précédant les années de transition vers la démocratie montre que les femmes sont restées peu présentes dans les exécutifs communaux[229]. En outre, celles qui réussissent à s'imposer dans cet univers fortement masculin n'y jouent pas un rôle essentiel, celui-ci étant exercé au premier plan par le chef de l'exécutif communal. Cette situation ne s'améliora guère avec le retour du multipartisme en 1990.

Au début de cette décennie, les élections municipales de 1996, ne font émerger que deux femmes maires. Le nombre de conseillères municipales s'améliore de façon infime. Elles passent à 1081, soit un pourcentage de 10,7%. En 2002, ce taux passe à 13,1%, pour un total de 1302 femmes conseillères municipales sur 9963 et 10 femmes maires. On peut dire ici que le nombre de femmes maires a quasiment doublé bien que le résultat soit toujours en deçà de la norme voulue. En 2007, la participation politique des femmes au niveau des communes va continuer d'aller crescendo. Le nombre passera de 1302 à 1661 conseillères et les maires de 10 à 24.

Législature	Total Conseillers	Nombre de Femmes	% Femmes	Nombre de Femmes maires
1982	5 107	336	6,6	0
1987	5 345	446	8,3	1
1996	9 932	1 061	10,7	2
2002	9 963	1 302	13,1	10
2007	...	...	6,9	23

Tableau 4 : Evolution du nombre de femmes élues dans les communes de 1982 à 2007

Source : Ministère de la Promotion de la femme et de la famille, *Hommes et femmes au Cameroun en 2012. Une analyse situationnelle de progrès en matière de genre*, Yaoundé, 2012. Disponible sur www.statistics-cameroon.org/.

[229] P. Ngo Nyouma, « L'exercice de la citoyenneté politique des femmes au Cameroun: enjeux, défis et perspectives», *communication Genre en Action*. http://www.genreenaction.net/IMG/pdf/ARTICLE_1.pdf

Cependant cette progression du taux de femmes conseillères municipales et adjointes maires masque en réalité, la quasi exclusion des femmes des sphères de décisions communales. En effet, de 1982 à 2013, il n'y a eu que 58 femmes maires, soit un taux global de 3,24%.

En tout état de cause, le pouvoir local au Cameroun comme dans certains pays comme la France est marqué par le patriarcat[230]. S'exprimant à ce propos, un responsable du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC) justifiait ainsi cette situation :

> « *Quand la démocratie renaissait (au Cameroun) dans les années 1990, il y avait zéro femme maire. De par notre anthropologie négro-africaine, et en dehors de l'Antiquité égyptienne, il n'est pas courant d'admettre au commandement public la gent féminine* ». Il ajoute ceci : « *Les femmes elles-mêmes ne se bousculent pas aux portes du pouvoir*[231]. »

Les archives disponibles au Cameroun ne permettent pas de faire ressortir de façon précise le taux de représentation des femmes entrepreneures économiques dans les exécutifs communaux. Toutefois, nous avons estimé nécessaire de présenter ces données chiffrées dans la mesure où il est possible de retrouver dans cet effectif des femmes entrepreneures économiques telles que Edith K. Wallah, Nicole Okala avant son élection au Sénat, ou encore des femmes politiques entrepreneures telles Françoise Foning ou Keutcha Kourtès, etc. D'après Yvette Claudine Ngono Ayissi, mairesse de Yaoundé V et présidente exécutive de l'Assemblée générale du réseau des femmes maires du Cameroun (REFEMAC), « l*es femmes maires sont un ensemble cosmopolite majoritairement constituées d'opérateurs économiques.* » Ce statut d'opérateur économique fait d'elles, des femmes entrepreneures politiques, objet de notre travail de recherche. Cette catégorie de femmes se retrouve également dans l'exécutif et l'administration

[230]Lors des élections municipales de 2008 en France, 35,0% de conseillères municipales ont été élues et les femmes représentaient 13,8% des maires élu-e-s. Dans les communes de plus de 3500 habitants, il y a 48,5% de conseillères municipales et les femmes représentent 9,6 % des maires. Dans les communes de moins de 3500 habitants, il y a 32,2% de conseillères municipales et les femmes représentent 14,2 % des maires. http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/; http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?id=175&nivgeo=0

[231] http://ipsinternational.org/

camerounaise. La fonction publique interdit à ses membres d'être des commerçants au sens juridique du terme[232]. De ce fait, malgré l'existence de femmes entrepreneures politiques dans cette institution, on ne saurait trouver des statistiques officielles en la matière. Néanmoins, il apparait nécessaire de présenter le taux de participation des femmes au gouvernement et dans l'administration camerounaise afin de souligner l'impact du patriarcat sur le processus global d'émergence de la gent féminine dans la sphère publique.

2.2. Les femmes dans l'exécutif et l'administration camerounaise

À ce jour, plusieurs gouvernements se sont succédé dans la gestion de l'État camerounais. Quelques femmes en ont fait partie. Après les avoir présentées (2.2.1), nous déterminerons les places occupées par les femmes dans d'autres instances de décision. Il s'agit de l'administration publique (2.2.2) et des partis politiques (2.2.3).

2.2.1. Les femmes dans l'exécutif gouvernemental

Contrairement au domaine législatif où les femmes réussirent à s'imposer assez rapidement, l'exécutif fut pendant de nombreuses années, la chasse gardée exclusive des hommes. Il faudra attendre 1970 pour voir émerger une femme dans le gouvernement camerounais. Il s'agit de Mme Delphine Tsanga. Elle a occupé les fonctions de ministre adjoint de la Santé avant d'occuper en 1974, le poste de ministre des Affaires sociales. Cette quasi absence des femmes et les asymétries existantes dans le partage des positions de pouvoir et de responsabilité entre les hommes et les femmes au niveau exécutif, tiennent aux logiques patriarcales d'organisation de la domination masculine. Ces logiques contribuent à restreindre la participation politique des femmes au niveau des instances de décision. La représentativité des femmes au gouvernement en 1980 vient confirmer ce constat

[232] Voir supra.

avec un taux à 6,25%[233]. Les gouvernements qui ont suivi n'ont pas fait exception à la règle. Au gouvernement de 1982, le taux de femmes est de 5,88%; en 1983 il est de 8,57%. En février 1984, ce taux passe à 10,11% et atteint 13,33% en 1985. Cet accroissement amène des auteurs à qualifier la période de 1984-1985 comme une période favorable à la participation politique de la femme car cinq femmes occupent simultanément trois postes de vice-ministre et deux de ministres[234].

Conclure à une remise en cause des dynamiques patriarcales établies dans la société camerounaise suite à cet accroissement, aurait été prématuré. En regardant de près l'occupation des postes gouvernementaux, il apparaît clairement que de 1970 jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, seulement sept femmes ont siégé dans le gouvernement camerounais. On peut citer outre Delphine Tsanga, Dorothy Djeuma, Rose Zang Nguélé, Cathérine Eko Ngomba, Isabelle Bassong, Elisabeth Tankeu et Yaou Aissatou[235].

Année	Femmes ministres, vice-ministres	%
1982	2/31	6,45%
1987	5/43	11,62%
1988	2/34	5,87%

Tableau 5 : Femmes dans l'exécutif camerounais avant les années 1990

Les gouvernements camerounais d'après 1990 sont restés tout aussi marqués par l'empreinte du patriarcat. De 1992 à 2000, le nombre de femmes au gouvernement camerounais oscille entre un et trois, soit des taux largement inférieurs à 10%. Le statut des femmes dans l'exécutif ne change pas avec le

[233] L. Sindjoun, *La biographie sociale du sexe, Genre, société et politique au Cameroun,* op. cit., p.31.
[234] *Idem.*

nouveau millénaire. Elles demeurent toujours pratiquement exclues des gouvernements successifs de Paul Biya. En 2000, on compte deux femmes au gouvernement. De 2001 à 2002, il n'y a respectivement qu'une seule femme dans le gouvernement camerounais au poste de ministre des Affaires sociales et de ministre de la Condition féminine. En 2004, on recense quatre femmes dans le gouvernement (7,4%) aux postes auxquels elles sont traditionnellement affectées. Il faut toutefois noter la présence de Madeleine Tchuenté au poste de ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation.

En 2006, le taux des femmes au gouvernement a atteint le seuil des 10%. Il sera sensiblement le même en 2007 car, on recense le même nombre de femmes et d'ailleurs les mêmes figures féminines[236]. Le 30 juin 2009, Paul Biya procède à nouveau à un remaniement ministériel dans lequel on relève la présence de six femmes sur un total de 57 membres du gouvernement (10,52%). A l'exception de Mme Youssouf Adidja et de Mme Ananga Messina née Beyene Clémentine Antoinette, les autres femmes sont connues de la société politique. En 2011, on compte neuf femmes dans un gouvernement de 65 personnes, pour un taux de 13,84%.

Cette sous-représentation des femmes au gouvernement est tout aussi perceptible dans le champ de la diplomatie où peu de femmes sont représentées. C'est en 1989 qu'est nommée la première ambassadrice du Cameroun. Il s'agit de Mme Isabelle Bassong nommée ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Cameroun auprès du royaume de Belgique, des Pays-Bas, du Grand-Duché du Luxembourg et des communautés européennes. Jusqu'à ce jour, seules 3 femmes ont occupé des positions d'ambassadrices plénipotentiaires[237]. La dernière en date, Odette Melono a été nommée en 2008 aux Pays-Bas. Des femmes

---

[235] Les femmes ont occupé jusqu'en 1988 les fonctions suivantes : ministre des affaires sociales ; ministre de la condition féminine ; ministre des affaires sociales et de la condition féminine ; Vice-Ministre de la santé publique ; vice-ministre à l'éducation nationale ; vice-ministre du plan et aménagement du territoire ; secrétaire d'État à l'éducation

[236] Il s'agit de Catherine Bakang Mbock, Suzanne Mbomback, Haman Adama, Madeleine Tchuinté, Ama Tutu Muna, Cathérine Abéna ;

[237] Ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation, *Les grandes figures féminines du Cameroun*, op. cit.

occupent toutefois d'autres types de postes diplomatiques comme conseillères des affaires étrangères (voir tableau 6).

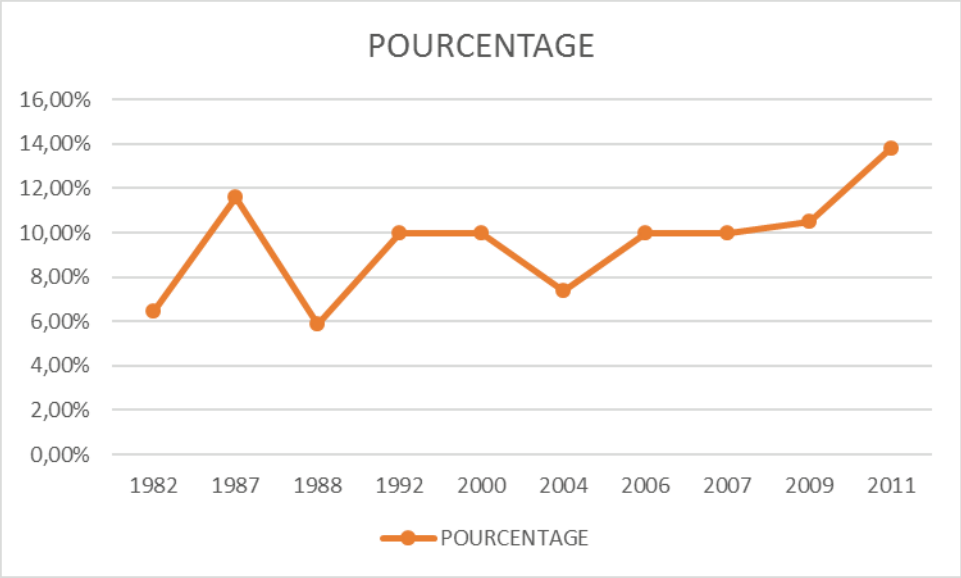

Graphique 3 : Evolution des femmes dans les différents gouvernements camerounais.

En somme, il appert que les femmes demeurent sous-représentées au sein de l'exécutif gouvernemental camerounais quelle que soit la période choisie. Cette situation déjà constatée dans la sphère législative et dans l'exécutif se reflète t-elle également dans l'administration publique camerounaise ?

FONCTIONS	2007			2009		
	TOTAL	F	%F	TOTAL	F	%F
Ministres plénipotentiaires	70	6	8.6	88	6	6.8
Conseiller des affaires étrangères	49	6	12	32	6	19
Secrétaires des affaires étrangères	137	41	30	132	41	31

Tableau 6 : Proportion des femmes dans les fonctions diplomatiques entre 2007-2009

Source : Ministère de la Promotion de la femme et de la famille, *Hommes et femmes au Cameroun en 2012. Une analyse situationnelle de progrès en matière de genre.*

2.2.2. Les femmes et l'administration publique camerounaise

Par administration publique, nous entendons ici l'ensemble du personnel de l'État camerounais. Un rapport de recherche datant de 2006 établit qu'en 1997, les femmes ne représentaient que 28,7% de ce personnel avec une prédominance dans les secteurs dits sociaux[238]. En 2008, une étude menée par le ministère de la Fonction publique et de la réforme administrative montre que dans les services centraux des administrations publiques, les femmes occupent 25% des postes contre 74,89% pour les hommes. Les statistiques publiées au cours de la même année par le ministère de la Promotion de la femme et de la famille (MINPROFF), pour les postes allant de secrétaire général à celui de chef de service, ressortent des résultats presque similaires. Sur 2960 postes pourvus, les hommes occupent 75,54% et les femmes 24,45%.

Hors des services centraux des ministères, on recense six femmes directeures générales de sociétés publiques et cinq directrices adjointes. Quatre femmes sont des présidentes de conseils d'administration des sociétés publiques et parapubliques. Une femme est Vice-Chancellor (recteur) d'une université d'État. Dans les fonctions de commandement, les femmes sont presque invisibles. Ce secteur de l'administration publique reste monopolisé par les hommes.

Dans son étude sur le genre et le commandement territorial au Cameroun, I. Mouiche montre qu'aucune femme n'a accédé aux fonctions d'autorités administratives. Toutes les 773 autorités administratives sont incarnées par des hommes, soit 10 gouverneurs, 58 préfets, 116 adjoints préfectoraux, 268 sous-préfets, 268 adjoints d'arrondissements et 53 chefs de districts. C. Okani Rachel vient à parler du commandement territorial comme d'une zone d'«exclusion

[238] V. Ondoua Biwolé et alii, *Leadership et promotion professionnelle des femmes au Cameroun*, Rapport de recherche, ISMP, 2006, Yaoundé, p.9.

absolue[239]. » Notons toutefois qu'à ce jour, il existe une femme préfet nommée dans le département du Koung-Khi et une femme secrétaire de région.

Postes de décision	2002	2006	2008
Inspecteur Général et SG	8.6%	16.6%	16.67%
Inspecteur	18.8%	18.2%	-
Conseillers Techniques	15.6%	21.4%	-
Directeurs	11.8%	11.7%	15.85%
Sous-Directeurs	14.9%	15.1%	21.17%
Chef de service	21.9%	23.6%	27.81%

Tableau 7: Proportion des femmes responsables dans les services centraux des ministères
Source : *MINPROFF*

Quoi qu'il en soit, cette section relative aux femmes dans l'administration publique camerounaise nous montre qu'elles demeurent généralement sous-représentées, quelle que soit la typologie des postes. Ce constat reste vrai au sein des partis politiques où elles se retrouvent massivement au bas de l'échelle et sont minoritaires au niveau des postes de décision.

[239]S'agissant des domaines d'exclusion dans l'administration camerounaise, cet auteur distingue l'exclusion relative de l'exclusion absolue. Dans le premier cas de figure, l'État procède par un léger saupoudrage caractérisé par une nomination exceptionnelle qui conserve au poste ou à la branche d'activité sa nature originelle de chasse-gardée masculine. Dans la deuxième hypothèse, c'est-à-dire ici le commandement territorial, aucune apparence ou manœuvre ne vient semer le doute et créer une ambiguïté inutile dans le temps ou dans l'espace quant au sexe du métier en question. C. Okani, «Le "deuxième sexe" dans l'administration camerounaise», in A. Mama B.,dir., *Propos sur l'administration camerounaise*, Yaoundé, MINFORPA, 2003, pp.267-286.

Année	2006	2007	2011
Fonction	**femmes**	**femmes**	**femmes**
Gouverneur	0/10	0/10	0/10
Préfet	0/58	0/58	0/58
Sous-préfet	2/267	2/267	5/360
Chef de district	0/54	0/54	

Tableau 8: **Femmes dans le commandement Territorial au Cameroun**
Source : MINPROFF

2.2.3. Les femmes au sein des partis politiques

Le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), parti au pouvoir depuis près de 30 ans est composé de trois principales instances dirigeantes à savoir le bureau politique, le comité central et le congrès. Jusqu'en 1990, on note une absence remarquable des femmes au sein du bureau politique de ce parti. Par contre, dans le comité central de l'Union nationale camerounaise (UNC) devenue plus tard le RDPC, la présence de quelques femmes est à signaler. Ainsi en 1975, on y compte trois femmes[240]. Le comité central élu de 1980 était composé de quatre femmes sur 50 membres titulaires, pour une représentativité de 8% et aucune comme membre suppléante. Le congrès du RDPC de 1985 fait passer le nombre de femmes au comité central de 4 à 6, soit 8,57%[241].

Avec le retour du multipartisme en 1990, on note la présence des femmes dans les instances de direction des partis à des degrés variables. D'après une étude menée sur les partis politiques en Afrique noire, il est établi que les femmes représentent 10% du bureau du RDPC[242]. Sans forcément être présidentes, les femmes font partie des bureaux ou des comités directeurs au niveau local ou

[240] En 1975, le taux des femmes au sein du bureau politique de l'UNC est de 6,1%. Lire à ce sujet N. Ngadjui, *L'intégration de la femme dans le système politique camerounais,* op. cit., p.140.
[241] Il s'agit de mesdames Yaou Aissatou, Bassong Isabelle, Burnley Gwendoline, Ekindi Ruth, Mua Josepha et Pahane Julienne.
[242] O. Diop, *Partis politiques et processus de transition démocratique en Afrique noire : recherches sur les enjeux juridiques et sociologiques du multipartisme dans quelques pays de l'espace francophone*, Paris, éditions Publibook, 2006, p.369.

national. Cependant, il faut souligner la contradiction existante entre leur présence massive au sein des formations politiques au Cameroun et leur confinement au rôle de figurantes ou d'animatrices. Comme le fait remarquer O. Diop, les femmes qui se voient confier des responsabilités au sein du parti doivent en général se contenter d'une simple fonction d'animation. Néanmoins, signalons que lors des dernières élections présidentielles, un parti politique a investi une femme. Il s'agit du Cameroon people's party (CPP) qui a investi Edith K. Wallah. On peut également citer ici Esther Dang Bélibi, une candidate indépendante. De même, il faut signaler la présence d'une femme, Mme Elisabeth Tamajong Vueh comme secrétaire général du SDF, principal parti de l'opposition.

Durant le troisième congrès du RDPC, les principales instances ont été renouvelées. Aussi compte-t-on dans le bureau politique élu, trois femmes sur 20 membres (15%) et une femme sur trois en ce qui concerne les membres désignés. S'agissant du comité central, on dénombre comme membres titulaires élus, 27 femmes pour un taux de 13,24%. Au titre des membres titulaires désignés, 19 femmes sont présentes (15,07%). Au regard de ces données, il appert clairement que, comme dans les instances politiques, les femmes demeurent sous-représentées au sein des partis politiques. La logique patriarcale à l'œuvre dans la société camerounaise affecte d'un point de vue numérique la présence des femmes en politique. Qu'en est-il d'un point de vue qualitatif ? La réponse à cette interrogation appelle une analyse qualitative de quelques carrières des femmes dans une perspective genre.

2.3. Les femmes entrepreneures en politique : une analyse qualitative

L'analyse qui précède nous a conduit à dénombrer les femmes ayant détenu des positions de pouvoir dans différentes instances politiques au Cameroun. Dans cette section, il est question de s'intéresser de manière spécifique à la qualité des postes occupés par les femmes en général et les femmes entrepreneures en particulier. Pour ce faire, un examen des postes occupés par les femmes entrepreneures sera

fait (2.3.1). Nous terminerons cette section par l'analyse de quelques carrières de femmes politiques (2.3.2).

2.3.1. Les postes politiques occupés par les femmes en politique au Cameroun : des postes à faible valeur ajoutée

L'examen des femmes évoluant aussi bien dans la sphère gouvernementale que parlementaire du Cameroun montre que celles-ci ont toujours été cantonnées aux postes dits féminins (2.3.1.1). En outre, elles occupent des postes hiérarchiquement inférieurs à ceux de leurs homologues masculins (2.3.1.2).

2.3.1.1. La spécialisation « féminine » des femmes dans le jeu politique

Une analyse des positions de pouvoir occupées par les femmes laisse entrevoir une spécialisation de celles-ci dans des domaines réputés féminins. Cet état de chose a fait dire à L. Sindjoun et M. Owona Nguini, s'agissant de la formation des gouvernements camerounais, que la participation féminine de très basse intensité allait de pair avec des postes à faible valeur ajoutée. Les logiques masculinistes sous-jacentes à l'État camerounais conduisent à l'assignation continue des femmes comme responsables des départements sociaux[243].

Ainsi, quel que soit les gouvernements, les femmes ont toujours été nommées dans des départements ministériels chargés des questions relatives aux femmes, au social, à l'éducation, au culturel et dans une moindre à la santé. La première femme nommée dans un gouvernement camerounais fut Delphine Tsanga, qui a occupé les fonctions de ministre adjoint de la Santé avant d'occuper en 1974, le poste de ministre des Affaires sociales.

[243] L. Sindjoun, *La biographie sociale du sexe, Genre, société et politique au Cameroun,* op. cit.

Toutes les femmes qui se succèderont dans les gouvernements camerounais occuperont, à une exception près, soit le poste de ministre des affaires sociales, soit celui de la promotion de la femme, ou encore celui de ministre en charge des affaires culturelles[244]. Les femmes sont ainsi limitées à des secteurs dits féminins et symboliquement dépourvus d'une certaine valeur. On assiste dès lors à une sorte de sectorisation de l'action gouvernementale. Néanmoins, il faut noter que cette catégorisation des femmes n'est pas une exclusivité camerounaise. D'après une étude menée par l'Union interparlementaire (UIP), les femmes dans le monde sont majoritairement appelées à occuper des portes feuilles ministériels liés à leur genre. On retrouve ainsi en tête des départements ministériels détenus par les femmes : les affaires sociales, la famille, l'enfance, la jeunesse, la condition féminine (voir graphique). Les femmes sont réduites aux questions liées au social et à la famille, perçues comme un prolongement de leurs fonctions naturelles. Ces fonctions ministérielles apparaissent comme étant leur inéluctable destin[245]. Nous retrouvons ici cette transposition à laquelle nous faisions allusion plus haut[246], et qui tient à une reproduction des rôles sociaux de sexes dans la société politique. Dans la société politique, les femmes sont supposées occuper des fonctions présentant une certaine continuité avec la sphère privée. Qui dit sphère privée renvoie systématiquement à la sphère domestique au cœur de laquelle on retrouve la famille, l'éducation, le social. D'un point de vue qualitatif, on assiste donc à une reproduction des rôles de genre d'après lesquels, les femmes sont plus enclines au social tandis que les hommes sont censés s'occuper des affaires d'État.

[244] Il s'agit de Mme Amah Tutu Muna.
[245] C. Achin, *Le mystère de la chambre basse. Comparaison des processus d'entrée des femmes au parlement France-Allemagne 1945-2000*, op. cit., p.183.
[246] Voir chapitre 1.

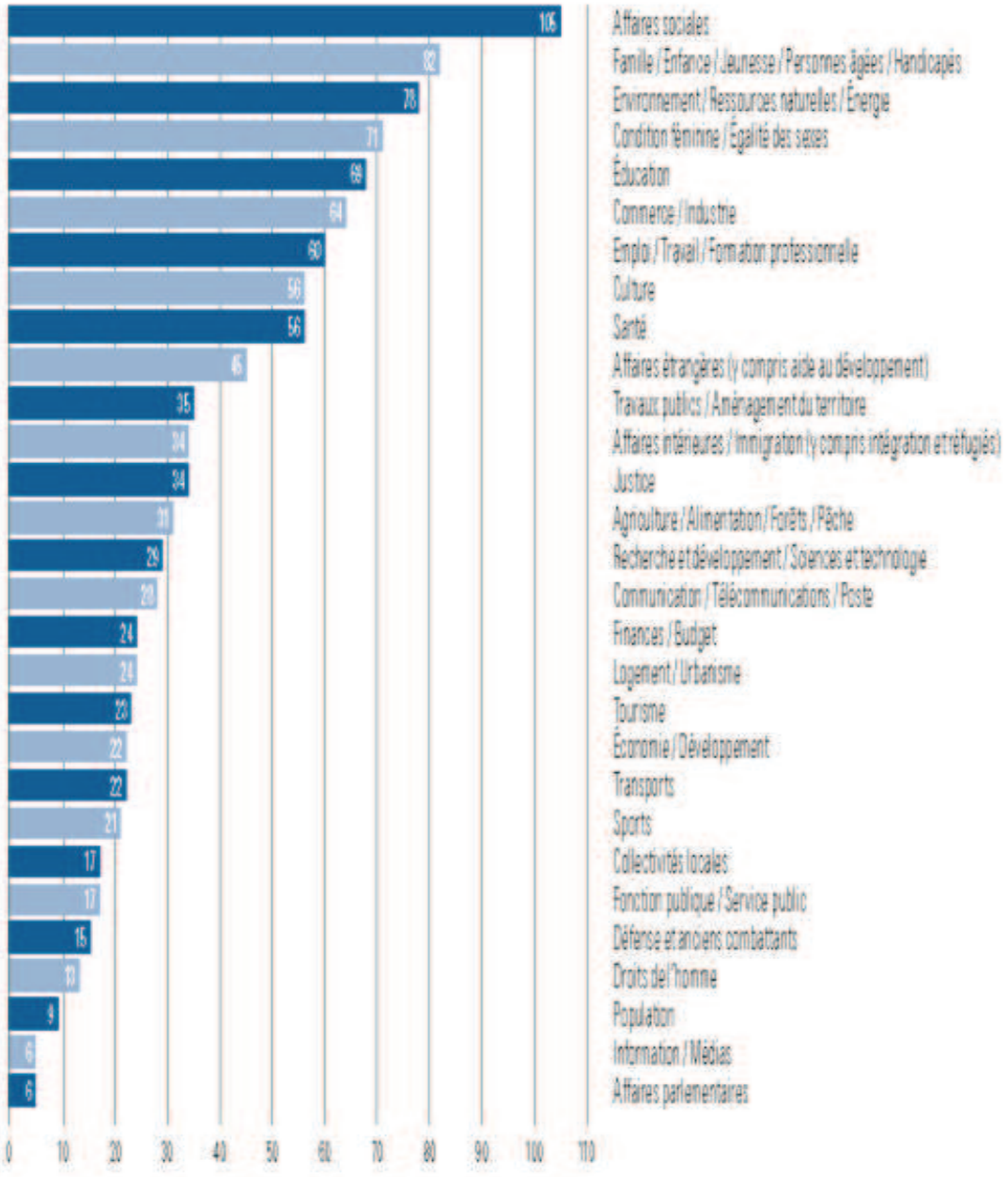

:

<u>Graphique 4</u>: Portefeuilles détenus par les femmes ministres dans le monde au premier janvier 2014

<u>Source</u> : Union InterParlementaire. www. Ipu.org. Site consulté le 19 octobre 2015

Dans la société politique camerounaise, on repère des bastions masculins à l'instar de la défense ou encore l'économie et les finances. Les représentations de la division du travail entre les sexes semblent peser sur le choix des postes politiques que doivent occuper les femmes d'un point de vue qualitatif, mais aussi d'un point de vue hiérarchique.

2.3.1.2. Structuration hiérarchique des positions de pouvoir

L'étude menée par M. Dogan et P. Campbell[247] sur le personnel ministériel en France et en Grande-Bretagne fait ressortir l'existence d'une structuration verticale au sein des gouvernements. Il en va de même au Cameroun où il existe une hiérarchie gouvernementale. Une analyse des deux principaux marqueurs structurant la hiérarchie au sein d'un gouvernement à savoir le titre et l'ordre protocolaire montre que les femmes occupent généralement un ordre protocolaire plus bas que celui de leurs homologues masculins. Au Cameroun, le titre détermine généralement l'ordre protocolaire. On retrouve ainsi dans les gouvernements, les ministres d'État, les ministres, les ministres délégués et les secrétaires d'État. Comme l'atteste le graphique ci-après, les femmes occupent le plus souvent les postes de secrétaires d'État.

[247] P. Campbell, M. Dogan, « Le personnel ministériel en France et en Grande-Bretagne. 1945-1957 », *Revue française de science politique*, Vol. n°7, n°2, 1957, .313-345.

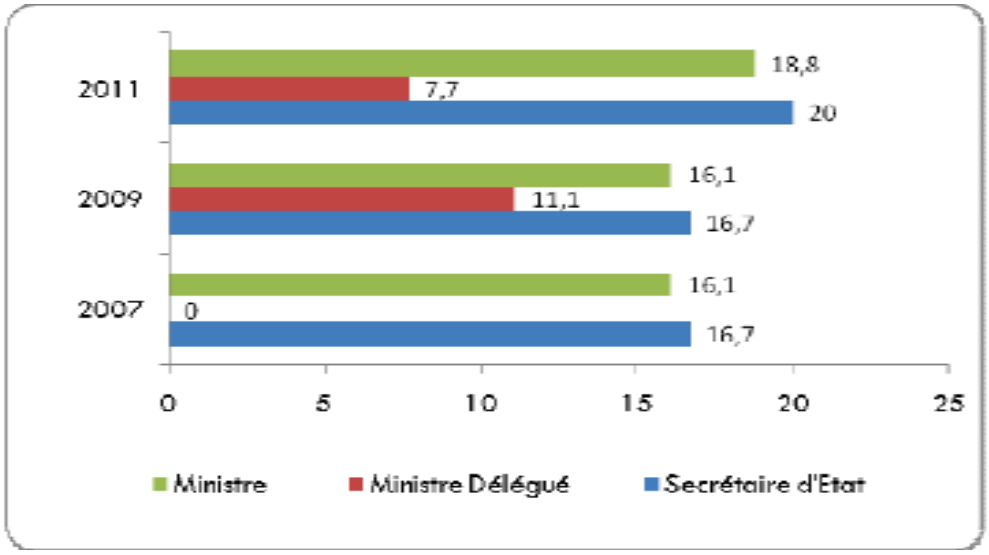

Graphique 5 : Proportion des femmes au gouvernement selon leur rang protocolaire entre 2007-2011

Source : MINFROPP[248]

Malheureusement, cette figure ne fait pas de distinction entre les ministres. Sur le plan protocolaire, un ministre d'État occupe un rang protocolaire plus élevé que le ministre ou un ministre délégué. A ce jour, aucune femme n'a occupé le poste de premier ministre, vice-premier ministre ou encore ministre d'État. Ceux-ci demeurent la chasse gardée des hommes.

Au final, les femmes occupent, au sein du gouvernement camerounais, des positions plus basses dans la hiérarchie ministérielle et des postes sexuellement perçues comme relevant de la compétence féminine. Qu'il s'agisse d'une « compétence projetée » ou d'une « compétence revendiquée »[249], le lieu privilégié de l'intervention publique des femmes demeure le social et le familial. L'analyse des postes occupés par les femmes au sein du parlement ne semble pas démentir cet état de chose.

---

[248] Ministère de la Promotion de la femme et de la famille, *Hommes et femmes au Cameroun en 2012. Une analyse situationnelle de progrès en matière de genre*, op. cit.

[249] D'après C. Achin, il faut distinguer les compétences projetées des compétences revendiquées par les femmes. D'après elle, on parle de compétences revendiquées lorsque les femmes, de leur propre chef et du fait de l'influence de la socialisation genrée, décident de choisir des activités qu'elles considèrent comme digne d'intérêt. Par contre, la compétence projetée est celle que les « autres » supposent que les femmes possèdent de par leur nature. Cf, C. Achin, *Le mystère de la chambre basse…*, op. cit.

Comme au niveau gouvernemental, les femmes restent limitées au niveau du Parlement à des domaines d'action réputés féminins. Le même principe de structuration hiérarchique prévaut également ici. Sur la base de celui-ci, les femmes parlementaires peuvent être classées en trois grandes catégories : tout d'abord, les députées de 1er rang, entendues comme les membres des bureaux, dirigeants de commissions permanentes et de groupes parlementaires[250]. Ensuite, les députés en positions intermédiaires, titulaires de positions moyennes. On retrouve dans cette catégorie, les secrétaires de commissions, les membres des commissions les plus prestigieuses, vice-présidents, etc. Enfin, nous avons les députées de base qui sont les élues sans attributions hiérarchiques particulières[251].

Au Cameroun, on dénombre peu de femmes parlementaires de 1er rang. A ce jour aucune femme n'a occupé le poste de président de l'Assemblée nationale. Lorsque les femmes exercent des responsabilités au sein des bureaux ou même des commissions parlementaires, à quelques exceptions près, elles sont orientées vers le social, la famille et les affaires culturelles. A l'Assemblée nationale, les femmes ont occupé majoritairement les postes de secrétaires au sein des différents bureaux qui s'y sont succédés. Julienne Keutcha a été la première femme ayant occupé un poste de secrétaire au Parlement. Plus tard, suivront Delphine Tsanga, Madeleine Mbono Samba et Josepha Mua. On recense moins de cinq femmes parlementaires de premier rang pour l'ensemble des législatures précédant le retour au multipartisme. Il faudra attendre la législature de 1992 pour voir une femme élue pour la première fois, questeure. En 2007, outre les postes de secrétaires qui leur reviennent souvent quasiment de droit de par leur nature, quelques femmes ont réussi à conquérir d'autres fonctions au sein de l'Assemblée nationale. On compte une femme vice-présidente, une femme questeure et six secrétaires, parmi lesquelles trois femmes entrepreneures. Deux commissions sont présidées par les femmes à savoir la commission des finances et du budget et la commission des

[250] Peuvent aussi entrer dans cette catégorie, les questeurs rattachés au bureau de l'Assemblée nationale.
[251] D. Gaxie, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 2000, p.127. Voir également C. Achin, Le mystère de la chambre basse…, op. cit., pp.193-210.

affaires culturelles, sociales et familiales[252]. Quatre des vice-présidents de commissions générales sont des femmes. Il s'agit de la commission des affaires étrangères, la commission des affaires économiques, de la programmation et de l'aménagement du territoire, la commission des affaires culturelles, sociales et familiales et la commission des résolutions et des pétitions. De même, les femmes envahissent pour la première fois, la sphère des organisations interparlementaires. Aussi, compte-t-on des femmes à l'Union interparlementaire africaine, au Commonwealth parliementary association et à l'Association parlementaire de la francophonie.

Quoi qu'il en soit, les femmes sont peu nombreuses au sein des commissions générales et des différents bureaux successifs de l'Assemblée nationale. Pour la législature en cours, sur un total de 34 positions de premier rang dont 23 membres du bureau, neuf présidents de commissions et deux présidents de groupes parlementaires, on ne compte que neuf femmes parlementaires de 1er rang, soit un pourcentage de 26,47%. En effet, on recense sept femmes membres du bureau parmi lesquelles une vice-présidente, une questeure, et cinq secrétaires. On dénombre deux femmes présidentes de commissions[253]. Par ailleurs, il faut noter que la commission des affaires culturelles, sociales et familiales est la seule à avoir à sa tête deux femmes et à compter plus de femmes que d'hommes en son sein. Les femmes sont globalement sous-représentées dans les commissions relevant des domaines régaliens. Dans la commission de la défense nationale et de la sécurité, elles ne sont que trois à siéger.

De manière générale, les femmes se retrouvent dans la catégorie des députés en positions intermédiaires. Elles sont membres des différentes commissions et occupent à près de 45%, les postes de secrétaires et de vice-présidents des commissions parlementaires. Au niveau local, qu'il s'agisse des communes rurales ou des communes urbaines, les femmes occupent le plus souvent les postes de 2ème à 4ème adjointe au maire. C'est ainsi que lors des

[252]Voir T. Ndam Njoya, « Assemblée Nationale. Ampleurs et perspectives des préoccupations genre », *Les cahiers de mutations*, vol 062, Mars 2010, pp.12-13.

élections municipales de 2007, on a noté 20% de femmes adjointes au maire et 6,7% de maires de sexe féminin.

De cet examen qualitatif des postes politiques occupés par les femmes aussi bien au niveau du gouvernement qu'à celui du Parlement, il ressort clairement que les femmes restent marginalisées dans la distribution des positions de pouvoir. Plus on s'élève dans la structure gouvernementale ou parlementaire, moins il y a des femmes. Et, si jamais on les retrouve, elles sont orientées vers des secteurs réputés féminins. En mesurant le poids politique des femmes dans ces différentes instances politiques, il nous a été donné que constater que si les femmes entrepreneures économiques sont présentes au niveau électif, on n'en recense aucune au niveau des gouvernements successifs camerounais. La sous-section qui suit examine cette disparité.

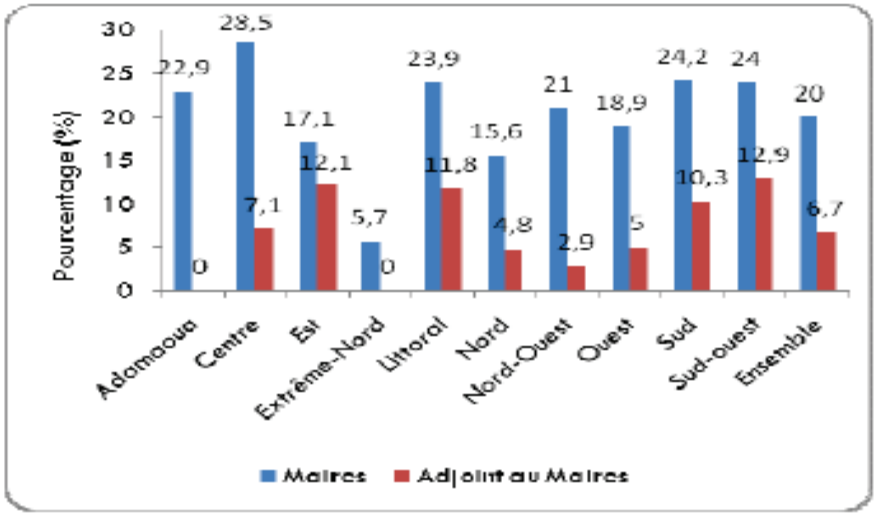

Graphique 6: Proportion par région des femmes maires et adjointes au maire entre 2007-2012.

Source : MINPROFF

[253] Voir supra.

2.3.2. Spécificité des carrières politiques des femmes entrepreneures

En questionnant la spécificité des carrières politiques des femmes entrepreneures, nous entendons montrer d'une part qu'elles semblent, a priori, cantonnées au domaine électif (2.3.2.1) et d'autre part, montrer la spécificité de leur carrière politique, notamment dans leur durée par rapport à celle des autres femmes politiques (2.3.2.2).

2.3.2.1. Les femmes entrepreneures économiques : une catégorie socioprofessionnelle limitée au domaine électif ?

Le panorama global qui précède avait pour objectif de présenter l'évolution des femmes en général et des femmes entrepreneures en particulier dans la société politique camerounaise. De cette analyse, il ressort un constat majeur à savoir que la majorité des femmes entrepreneures économiques pouvant être qualifiée de « big women », évoluent essentiellement dans le domaine électif et au sein des partis politiques. En effet, si on les retrouve au niveau législatif et au niveau local, elles sont absentes des gouvernements successifs du Cameroun. L'arène gouvernementale semble donc à ce jour imperméable aux femmes entrepreneures économiques. La compréhension d'une telle disparité entre les différentes catégories de femmes passe par un examen des caractéristiques sociologiques des femmes évoluant dans la société politique.

D'après les résultats de notre terrain, 40% des femmes entrepreneures évoluant dans la société politique camerounaise sont âgées entre 45-55 ans. 37% sont comprises entre 25-45 ans et seulement 14% de femmes sont âgées de moins de 25 ans et 9% de plus de 55%.

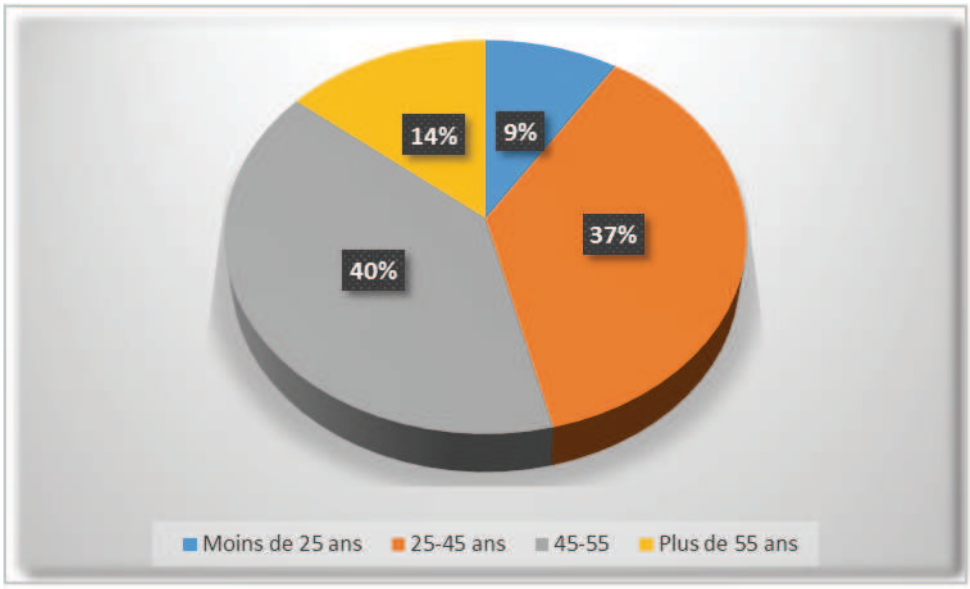

Graphique 7 : Femmes entrepreneures selon l'âge.

Par contre, en analysant l'âge des femmes membres du gouvernement camerounais actuel, nous nous sommes rendue compte qu'elles sont à 66% âgées de plus de 55ans, le reste étant compris dans l'intervalle 45-55 ans. Malgré ces résultats, l'exclusion des femmes entrepreneures économiques de l'arène gouvernementale ne saurait découler, d'après nous, de cette légère différence au niveau de l'âge. Une telle disparité tiendrait plus à leur niveau scolaire qui renvoie à l'ensemble des distinctions académiques et leur lieu d'obtention. Une analyse des formations des femmes entrepreneures économiques montre qu'elles sont très peu nombreuses à être dotées de capitaux scolaires élevés, contrairement aux femmes politiques intégrées dans les gouvernements successifs du Cameroun. Hors mis quelques femmes entrepreneures à l'instar Edith Kahbang Walla, Celestine Keutcha Courtès ou encore Denise Fampou, rares sont les femmes entrepreneures économiques ayant obtenu au minimum une licence. La plupart ont un niveau secondaire comme l'atteste le graphique suivant. Les analyses menées par S. Bella[254] semblent confirmer ce constat. Elles montrent que la majorité des élues

[254] S. Bella, *Entrées des femmes en politique : Profils sociologiques et itinéraires de professionnalisation des élues dans le département du Wouri depuis 1992,* Mémoire en science politique, Université de Douala, 2010.

entrepreneures, notamment au niveau local, ont arrêté leurs études au niveau des enseignements élémentaires et secondaires[255].

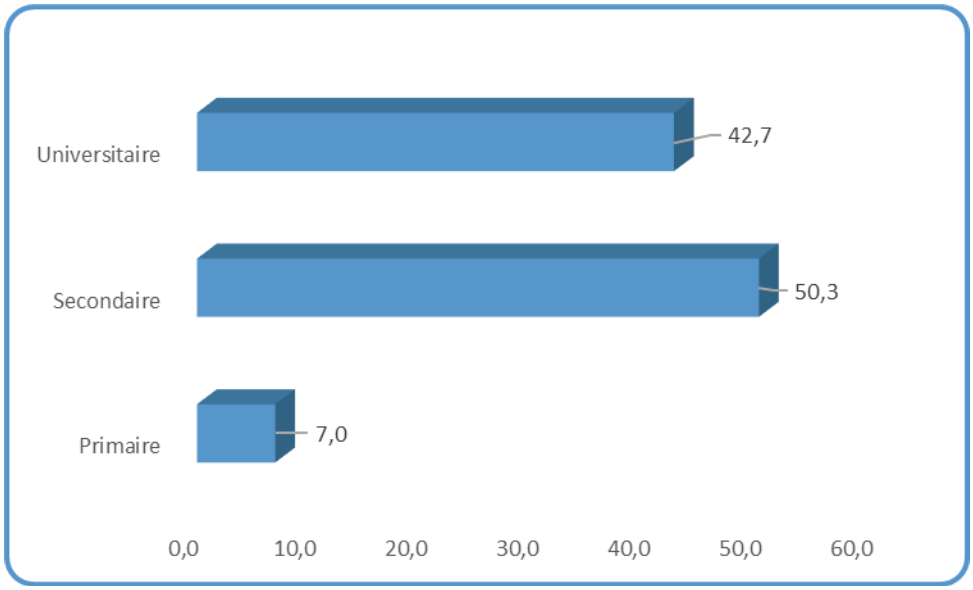

Graphique 8 : Femmes entrepreneures selon le niveau de formation.

Les femmes entrepreneures économiques apparaissent comme des individus dotés d'un faible capital scolaire. Or, celui-ci tient une place particulière dans le processus de recherche hégémonique du système politique camerounais. Certains auteurs postulent à cet égard de l'existence d'une « bourgeoisie du diplôme[256] .» Cette expression vise à signifier que le diplôme est un capital impérissable et inaliénable qui confère à son détenteur, une supériorité morale. Il permet en cas de cooptation dans la couche dirigeante, de remonter les échelons de la hiérarchie sociale[257]. La sélection mandarinale fondée sur la valeur sociale du diplôme universitaire apparaît comme un sauf-conduit sur la route du pouvoir et notamment sur le chemin du gouvernement. La faiblesse des capitaux scolaires des femmes entrepreneures pourrait donc être à l'origine de leur marginalisation au sein des différents gouvernements camerounais où l'on retrouve en grande majorité des femmes dotées de diplômes de l'enseignement supérieur.

[255] Idem, p.24.

Notre examen des différents cursus des femmes politiques ayant été membres des gouvernements camerounais fait ressortir que celles-ci, à quelques rares exceptions, sont toutes pourvues au minimum d'une licence. En outre, elles ont obtenu leurs diplômes hors du territoire camerounais. Et, lorsque ces diplômes proviennent de l'État camerounais, ils sont issus des grandes écoles de formation comme l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM). Cette différenciation entre les diplômes obtenus par les femmes entrepreneures économiques et les femmes politiques fait ressortir le clivage intra-catégoriel existant entre les diplômes. En effet, il existe des inégalités intra-catégorielles et sociales entre les diplômes. En plus de la catégorisation de ceux-ci selon le niveau atteint (primaire, secondaire, universitaire), on retrouve une distinction liée à la date d'obtention, au niveau et enfin au lieu d'obtention. Dans le cadre de notre travail, seules les différenciations rattachées au niveau et au lieu nous interpellent.

Les différences liées au niveau trouvent leur expression dans les multiples conflits symboliques attachés à la valeur du diplôme. On retrouve ici le conflit existant entre les diplômes universitaires et ceux issus des grandes écoles à l'instar de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM). Au regard des cursus des femmes politiques évoluant au sein du gouvernement camerounais, on constate que le système politique camerounais accorde une grande valeur au diplôme de l'ENAM. Ce constat valable pour les femmes est tout aussi valable à l'égard des hommes, au vu du recrutement massif des diplômés de cette institution au sein des différents gouvernements camerounais. F. Eboko[258] parle de « la déferlante diplômante » pour illustrer le recrutement des diplômés et, plus spécifiquement, ceux issus de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM) aux diverses fonctions ministérielles.

---

[256]M. M. Kasongo-Ngoy, *Capital scolaire et pouvoir social en Afrique.* A *quoi sert le diplôme universitaire*, Paris, L'Harmattan, 1989, p.14.
[257] Idem, p.73.
[258] F. Eboko, « les élites politiques au Cameroun : le renouvellement sans renouveau ? », in J.-P. Daloz, Dir., *Le (non)renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, Talence, CEAN, p.125

Notre seconde ligne de clivage tient au lieu d'obtention du diplôme. La majorité des femmes politiques évoluant dans la sphère gouvernementale ont obtenu leurs diplômes hors du territoire camerounais[259], contrairement aux femmes entrepreneures économiques qui, lorsqu'elles atteignent le niveau de l'enseignement supérieur, font pour la plupart, leurs cursus universitaires au Cameroun[260]. Ainsi par exemple, la ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation a obtenu son diplôme en pharmacie et le certificat d'étude supérieur en bactériologie à l'université de Lyon. De même, la ministre des Affaires sociales et la ministre du Cadastre et des affaires foncières ont obtenu leurs diplômes respectifs en sciences économiques à l'université de Paris II Panthéon. On pourrait également citer ici la ministre de la culture qui est une diplômée de l'université de Montréal[261]. La présence au sein du gouvernement camerounais des femmes titulaires des diplômes universitaires atteste de la place qu'occupe le diplôme dans le recrutement politique au Cameroun et ce, quel que soit le sexe[262]. La possession des diplômes semble donner un capital symbolique aux femmes qui en sont détentrices.

Le système politique camerounais reproduit à l'endroit des femmes, ses pratiques politiques qui ont toujours établi un lien étroit entre le niveau éducatif et la constitution des élites. Déjà, avant l'indépendance du Cameroun en 1960, seuls les indigènes ayant reçu en quelque sorte une éducation occidentale pouvaient accéder au rang d'élites. A ce sujet, J. Onana parle du « sacre des indigènes évolués »[263] qui seront remplacés après l'indépendance par des cadres dotés de diplômes.

---

[259] Il faut préciser ici que, s'agissant des femmes, lorsque les diplômes qu'elles détiennent ne sont pas issus d'une grande université étrangère, ils sont souvent délivrés par les grandes écoles professionnelles du Cameroun et plus particulièrement l'école nationale d'administration (ENAM) et l'école normale supérieure dans ses différentes variantes (ENS et ENSET).

[260] L'importance que semble revêtir le lieu d'obtention des diplômes dans le jeu politique fait ressortir l'opposition souvent constatée entre les diplômes des universités nationales et ceux des universités étrangères. Les universités occidentales possèdent un label dont sont loin d'être dotée la plupart des universités camerounaises. Cet état de chose impacte fortement sur le recrutement politique au Cameroun.

[261] Pour plus détails, voir fiche biographique en annexe.

[262] L. Toulou, *Des usages du multipartisme. Transitions post-autoritaires et reproduction des élites au Cameroun et au Kenya*, op. cit., p.265.

[263] J. Onana, *Professionnalisation politique et constitution d'un champ politique : l'émergence d'un champ politique professionnalisé au Cameroun sous administration coloniale française (1946-1956)*, Villeneuve d'Asq, Presses universitaires du septentrion, 2002.

Le diplôme ouvre les portes du gouvernement et, le fait que les femmes entrepreneures économiques en majorité en soient dépourvues semble justifier leur exclusion de la sphère gouvernementale. La distinction souvent faite entre « femmes de papier »[264] et « femmes du marché » s'applique ici. Ainsi, d'un côté, on a les « femmes de papier » communément appelées au Cameroun les « longs crayons » qui sont celles dotées de fortes ressources scolaires leur ouvrant la porte du gouvernement camerounais. Et, de l'autre côté, les « femmes de marché » disposant de capitaux scolaires moins significatifs et évoluant majoritairement dans le champ électif. On peut donc dire que si les ressources scolaires ne conditionnent pas l'entrée des femmes en politique, elles déterminent tout de même leurs positions sur l'échiquier politique. En conséquence, les femmes entrepreneures économiques évoluent plus dans l'arène parlementaire que dans la sphère gouvernementale. Il y a lieu de dire ici que cet état de chose n'est pas une exclusivité du système politique camerounais. Dans son étude sur le recrutement politique des femmes en politique au Togo et Bénin, G. Girard aboutit sensiblement aux mêmes conclusions. Il écrit dans ce sens que :

> « *La femme d'affaire, plutôt affranchie des contraintes de diplômes par la mobilisation de réseaux sociaux et des ressources matérielles, liées à son activité commerciale, la conduisent plutôt au sein de l'arène parlementaire*[265]. »

Les femmes entrepreneures, bien que n'ayant pas encore accès au gouvernement, utilisent d'autres formes de capitaux, notamment les moyens financiers et les réseaux sociaux pour s'inscrire et se pérenniser dans la société politique[266]. Grâce à ces différentes ressources, elles réussissent à mener des carrières politiques plus ou moins longues.

---

[264] L'expression « femme de papier » est utilisée en référence à l'expression « connaître papier » qui désigne les compétences spécifiquement acquises par la scolarisation ou plus symboliquement les capacités d'un individu à manier la « science » et « les secrets de la puissance des blancs ». Lire à ce sujet, C. Toulabor, *Le Togo sous Eyadéma*, Paris, Karthala, 1986.

[265] G. Girard, *La féminisation contrainte. Le cas du recrutement politique au Togo et au Bénin*, Thèse de science politique, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 2014, pp.165-166.

[266] Nous y reviendrons en détail dans le chapitre 3 et le chapitre 5.

2.3.2.2. Carrières politiques des femmes entrepreneures

Grâce aux capitaux accumulés dans leurs activités, les femmes entrepreneures réussissent à s'imposer dans la société politique et à mener des carrières souvent plus longues que la moyenne de celles des autres femmes politiques. En principe, la durée de la carrière politique se mesure à la différence entre la date d'entrée et la date de sortie de la société politique. Dans le contexte camerounais, il nous a été difficile de partir de ce principe dans la mesure où il nous a été donné de constater que les acteures politiques, en quittant une position de pouvoir donnée, réintègrent directement ou quelque temps plus tard, un autre poste politique, notamment au sein du parti politique au pouvoir. Pour analyser les carrières des femmes entrepreneures, nous nous sommes intéressée tout simplement à la durée qu'elles mettent à un poste politique et au nombre de postes qu'elles ont occupés depuis leur entrée en politique entendue ici comme l'occupation d'un poste au sein du gouvernement, du Parlement et au sein des partis politiques.

On recense dans la société politique camerounaise des femmes entrepreneures ayant mené de longues carrières politiques dans le domaine électif, bien que celles-ci soient caractérisées par une certaine hétérogénéité. En examinant la durée des carrières des parlementaires européens, G. Marrel et R. Payre distinguent plusieurs catégories d'élus : les élus de passage, les réélues aux trajectoires discontinues ou intermittentes et les réélus aux trajectoires continues ou permanentes[267]. En s'inspirant de cette classification, G. Girard[268] distingue les parlementaires de passage qui sont celles n'ayant obtenu qu'un seul mandat, les parlementaires de rang intermédiaire qui renvoient aux femmes ayant obtenu au moins deux postes ou mandats, mais dont la durée de carrière demeure inférieure à la moyenne et enfin les professionnelles de la politique qui englobent les femmes ayant eu une carrière politique plus longue que la moyenne et comptant un minimum de deux postes ou mandats. On retrouve plus les femmes entrepreneures, objet de notre étude, dans la première et la dernière catégories.

[267] G. Marrel et R. Payre, « Des carrières au parlement. Longévité des eurodéputés et institutionnalisation de l'arène parlementaire », *Politique européenne*, n°18, 2006, pp.69-104.
[268] G. Girard, *La féminisation contrainte. Le cas du recrutement politique au Togo et au Bénin*, op. cit.

Femmes membres des gouvernements successifs du Cameroun	Diplômes obtenues	Lieu d'obtention du diplôme
Delphine Tsanga	Diplômes d'infirmières	Ecole de la croix rouge de Toulouse
Yaou Aïssatou	Licence en sciences économiques Master of business administration	Université de Rouen États-Unis
Marie-Madeleine Fouda	Diplôme de médecine	Université de Yaoundé
Lucy Gwanmessia	Magistrat	Ecole nationale d'administration publique (ENAM)
Catherine Bakang Mbock	DEA en science économique	Université de Paris II
Elisabeth Tankeu	Licence en économétrie	Paris
Madeleine Tchuinté	Diplôme en pharmacie	Université de Strasbourg
Ama Tutu Muna	Certificat de traduction	Université de Montréal Canada
Jacqueline Koung A Bisseke	DEA en Banque	Université de Paris II
Marie-Thérèse Abéna Ondoua	Diplôme de médecin	États-Unis
Mbomback Suzanne	Diplôme de professeur de lycée	Ecole normale supérieure d'enseignement technique
Youssouf Adidja Alim	-	ENAM
Haman Adama	Régies financières	ENAM
Ananga Messina	Ingénieur agro économiste	Ecole nationale supérieure agronomique (ENSA) Dschang
Marie Rose Biyong	Ingénieur en informatique	Paris 9 Dauphine
Koulsoumi Alhadji	Régies financières	(ENAM

Tableau 9 : Femmes membres du gouvernement et diplômes obtenues

Comme parlementaire de passage, on peut faire allusion à Tsafack née Biele et à Kankany Marie-Claire de la législature de 1988 ou encore à Mbouh Mengue ou Mokeba Namondo Elisabeth de la législature de 1992. Dans la catégorie des professionnelles de la politique aux trajectoires continues ou permanentes, se trouve en tête de liste Françoise Foning qui a accumulé trois mandats de députés et quatre mandats consécutifs de maire. Elle est aussi cumulativement présidente de la section RDPC de Wouri V et membre du comité central du RDPC depuis 1997. Entre aussi dans cette dernière catégorie Madeleine Tong Tong qui a occupé successivement trois mandats de député de 1975 à 1990. Par ailleurs, elle a été présidente de section de l'organisation des femmes du RDPC pendant plus de dix ans. Ainsi, elle aura évolué pendant près de 36 ans de façon continue dans la société politique camerounaise. On peut également citer Rose Abunaw (trois mandats) et plus récemment, Kegne Josephine (trois mandats de député) et Halia Moufta (deux mandats de députés), qui ont réussi à se faire réélire pour le mandat en cours.

Par ailleurs, on dénombre quelques femmes entrepreneures au rang des réélues aux trajectoires discontinues ou intermittentes. Référence peut être faite ici à Nicole Okala. Cette femme entrepreneure économique, après avoir créé en 1991 son propre parti, l'Union sociale camerounaise (USC) va intégrer quelques années plus tard, l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP) où elle fut membre du bureau politique. En 2011, elle change une nouvelle fois de camp politique et retourne au RDPC en tant que simple militante pour être élue un an après présidente de sous-section RDPC de Mbangassina dans la région du centre. En 2007, elle devient maire et présidente de la section RDPC du Mbam et Kim centre. Aujourd'hui, elle compte parmi les premières femmes sénatrices élues du Cameroun. Comme exemple de trajectoire discontinue, on peut également se référer à la carrière de Din Armand Bell qui a été élue députée RDPC en 2002. Cependant, en 2007, elle ne réussit pas à se faire réélire. Elle sort ainsi du système pour y être réintégrée comme adjointe auprès du délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine de Douala. De là, elle présentera sa candidature aux sénatoriales où elle sera élue en 2013. En somme, il apparaît que les femmes entrepreneures, bien que reléguées au domaine législatif, évoluent au sein de la

société politique et détiennent, pour certaines d'entre elles, des records de longévité politique dans le jeu politique.

Dans ce chapitre, nous avons mis en exergue l'occupation des postes politiques par les femmes entrepreneures aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Arrivée à son terme, nous pouvons dire que l'analyse atteste de la prégnance du patriarcat dans la société politique camerounaise. L'impact de ce principe sur la participation politique des femmes se fait ressentir à tous les niveaux de la vie publique. Du domaine législatif au domaine exécutif, en passant par le domaine administratif et les partis politiques, les femmes de manière générale, ont très peu accès aux positions les plus hautes de la hiérarchie politique tant dans sa dimension verticale que sectorielle. En effet, elles occupent des postes moins prestigieux et réputés féminins. En outre, la plupart des femmes entrepreneures économiques demeurent catonnées au domaine électif et ont très peu accès aux postes gouvernementaux.

Quoi qu'il en soit, nonobstant le patriarcat qui imprègne la société politique camerounaise, les femmes entrepreneures y sont présentes. Il convient dès à présent de s'intéresser à ce fait. Qu'est-ce qui sous-tend la présence politique de cette catégorie socioprofessionnelle ? Quelles en sont les conséquences ? La présence de ces femmes peut-elle remettre en cause les rapports de pouvoir existant au sein de la société camerounaise ? Contribuent-elles à un changement d'ethos du système politique camerounais ? La réponse à ces différentes interrogations fera l'objet du troisième chapitre portant sur l'empowerment des femmes entrepreneures.

3. L'EMPOWERMENT DES FEMMES ENTREPRENEURES : VERS UNE REDEFINITION DES RAPPORTS DE POUVOIR ?

Le chapitre qui précède visait à montrer l'impact de l'enchevêtrement existant entre l'ordre social et l'ordre politique sur le maintien des femmes en général, et des femmes entrepreneures en particulier dans la catégorie des « cadets sociaux ». Cependant, à la faveur de nouvelles dynamiques sociales, et notamment depuis les années 80 et l'échec des plans d'ajustement structurels (PAS), les rapports de domination au sein de la société ont évolué[269]. En effet, suite à une série de facteurs à l'échelle nationale et internationale, les femmes entrepreneures vont connaitre une sorte d'empowerment sur le plan socioéconomique. Dudit empowerment, entendu comme une acquisition de pouvoir, les femmes entrepreneures vont œuvrer, nonobstant les structures patriarcales de domination, à redéfinir quelque peu les rapports de pouvoir. Sur la base de leur nouveau statut dans le champ économique, elles vont négocier dans la sphère privée comme dans la société politique, une nouvelle place sans nécessairement bouleverser totalement les logiques d'organisation socioculturelle. Il est question d'analyser cette capacité des femmes à agir par-delà les déterminismes et à transformer les rapports de pouvoir. Ce chapitre se donne pour objectif de présenter cet empowerment des femmes entrepreneures. Pour ce faire, nous présenterons tout d'abord les fondements de ce processus (3.1) avant de s'atteler à une analyse des pratiques et mécanismes contribuant à cet empowerment et de leurs effets sur les rapports de domination (3.2).

3.1. Les facteurs d'empowerment des femmes entrepreneures

Sachant que dans plusieurs pays parmi lesquels le Cameroun, l'espace d'action des femmes a été traditionnellement plus restreint que celui des hommes et souvent confiné à la sphère privée, comment expliquer l'irruption des femmes entrepreneures dans le champ sociopolitique camerounais marqué par le patriarcat?

Quelles sont les dynamiques qui sous-tendent ou ont sous-tendu l'empowerment des femmes entrepreneures ? La réponse à ces interrogations invite à nous appesantir sur les facteurs ayant contribué à ce phénomène. Suivant cette logique, nous commencerons par apporter quelques précisions sur le concept d'empowerment (3.1.1). Après une brève présentation de cette notion au centre de nos analyses, nous examinerons les facteurs à l'origine de cet événement. Dans cette optique, nous les classerons suivant deux registres à savoir d'une part, le registre international qui vise à déterminer l'influence potentielle qu'ont exercée les bailleurs des fonds sur les processus internes du Cameroun, et qui a joué positivement en matière d'empowerment des femmes entrepreneures et, d'autre part, nous présenterons les déterminants à l'empowerment relevant du registre national, c'est-à-dire attachées à l'environnement sociopolitique camerounais (3.1.2).

3.1.1. La notion d'empowerment

Pour une meilleure compréhension du concept d'empowerment, nous proposons ici d'examiner son évolution, (3.1.1.1) avant de montrer les multiples dimensions qu'il peut revêtir et comment nous entendons l'appliquer tout au long de cette partie (3.1.1.2).

3.1.1.1. L'évolution du concept d'empowerment

Le concept d'empowerment qui, littéralement, signifie « acquisition de pouvoir ou prise de pouvoir », est une notion souvent employée avec des connotations variées suivant les contextes dans lesquels il est utilisé. I. Guérin définit l'empowerment comme étant le « p*rocessus d'accès à plus de pouvoir, la*

[269] C. Coquery-Vidrovitch, *Les africaines*, Paris, La Découverte.

notion de pouvoir étant entendue au sens large économique, social et politique[270]. »

Les premières théories de l'empowerment ont été élaborées aux États-Unis. Elles visaient, dans une perspective philosophique, les opprimés afin que ces derniers puissent s'exprimer, mais aussi acquérir le pouvoir de surmonter la domination dont ils font l'objet[271]. Initialement employé dans le contexte de réduction de la pauvreté, et s'inspirant des travaux de P. Freire contenus dans son ouvrage *Pédagogie des opprimées*[272], l'empowerment est entendu comme un processus devant permettre aux personnes vivant dans des conditions de pauvreté, de sortir durablement de cette condition, en réduisant leur vulnérabilité sur les différents plans social, économique, politique et psychologique.

Dans les années mille neuf cent quatre-vingt, les féministes des pays du Sud et les activistes radicaux vont populariser cette approche. C'est au réseau DAWN (Development Alternatives with Women for a New Era) que l'on doit l'apparition formelle du terme empowerment dans le champ du développement international, suite à la publication en 1987 du livre *Development, crises and alternatives visions : Third World women's perspectives*[273]. Cet ouvrage présente les grands principes d'une approche de la question des femmes dans la problématique du développement. Ce paradigme sera rapidement libellée « approche empowerment ». Cette dernière traite des perspectives et des méthodes nécessaires aux femmes et aux pauvres pour se libérer de structures sociales, politiques et économiques qui les maintiennent dans la misère[274]. Pour les féministes, le renforcement du pouvoir des femmes ne passe pas uniquement par l'autonomie économique et la satisfaction des besoins fondamentaux des femmes, mais aussi par une transformation radicale des structures économiques, politiques, légales et sociales qui perpétuent la domination selon le sexe. Il est question pour les femmes

---

[270] I. Guérin et J. Palier, « Microfinance et empowerment des femmes : la révolution silencieuse aura-t-elle lieu?». *ADA Dialogue,* n° 37, mai, 28, 2007, pp.27-34. http://genre.francophonie.org/IMG/pdf/Genreetmicrofinance.pdf.
[271] J.-B. Wise, *Empowerment Practice with Families in Distress*, New York, Columbia University Press, 2005, 315p.
[272] P. Freire, *Pédagogie des opprimés* suivie de *Conscientisation et révolution*, Paris, François Maspero, 1974, 202 p.
[273] G. Sen, C. Grown, *Development, Crises and Alternative Visions: Third World Women's Perspectives*, New York, Monthly Review Press, 1987.

de prendre conscience, individuellement et collectivement, des rapports de domination qui les marginalisent, et de construire leurs capacités à transformer radicalement l'ensemble des structures sociopolitiques et économiques inégalitaires. L'empowerment, dans cette mouvance féministe et plus précisément selon S. Batliwala, dans son ouvrage *Women's empowerment in South Asia : concepts and practices*, s'entend comme un processus de transformation des relations de pouvoir entre individus et groupes sociaux sur trois angles principaux: la remise en cause de l'idéologie qui justifie les inégalités à l'exemple des rapports sociaux de sexe, le changement des modalités d'accès et de contrôle des ressources économiques, naturelles et intellectuelles, et la transformation des institutions et des structures qui renforcent et maintiennent les rapports de pouvoir existants tels que la famille, l'État, le marché, l'éducation ou les médias[275].

Grâce aux activités de plaidoyer des Organisations non gouvernementales (ONG) féministes de plus en plus nombreuses et organisées[276], le concept d'empowerment a gagné le discours institutionnalisé. Il occupe une place de choix dans la rhétorique contemporaine des organisations internationales de développement. La notion d'empowerment a en effet gagné progressivement l'agenda international en matière de genre et développement à partir des années quatre-vingt-dix. Les institutions internationales et particulièrement les organismes onusiens vont mettre en exergue les différents rôles joués par les femmes dans la société, que ce soit dans la sphère privée ou dans la sphère publique. La quatrième conférence des Nations Unies sur les femmes qui s'est tenue à Beijing marque l'entrée du terme *empowerment* dans le discours onusien sur les femmes, le genre et le développement. Lors de cette conférence, une plateforme d'action relative à la mise sur pied d'« un agenda pour l'empowerment » a été adoptée[277]. Il y est clairement déclarée que :

---

[274]C. Moser, « Gender Planning in the Third World: Meeting Practical and Strategic Gender Needs. », *World Development,* 17, 1799-1825, 1989.
[275] S. Batliwala, *Women's Empowerment in South Asia: Concepts and Practices*, New Delhi (India), Asian South Pacific Bureau of Adult Education and FAO, 1993.
[276] On peut citer en autres ici la FIPAD (fondation internationale pour un autre développement) ou encore WHC qui est une coalition pour la santé des femmes.
[277] Nations unies, *Rapport de la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes*, Beijing, Nations unies, 1995.

« *Le renforcement du pouvoir* [*l'empowerment*] *des femmes et leur pleine participation dans des conditions d'égalité dans toutes les sphères de la société, incluant la participation aux processus de décision et l'accès au pouvoir, sont fondamentaux pour l'obtention de l'égalité, du développement et de la paix*[278]*. »*

A la suite de cette plateforme, le terme a gagné rapidement les agences d'aide au développement comme l'Agence canadienne pour le développement ou encore la Banque mondiale. Cette récupération par ces différents organismes du concept d'empowerment et la définition qu'ils en donnent ne cadrent pas toujours avec celles proposées par les féministes. Même au sein de ces institutions, lorsque le terme est défini, il varie amplement d'une agence à l'autre et il arrive que des visions différentes coexistent parfois au sein d'une même organisation[279]. C'est ainsi que l'empowerment sera successivement associé, voire assimilé à d'autres approches comme la démocratisation, la décentralisation, la participation politique ou encore l'insertion économique[280].

En somme, l'empowerment apparait comme un concept polysémique, utilisé parfois de manière contradictoire par les féministes et les institutions internationales. Dès lors, il importe d'appréhender l'empowerment comme un phénomène susceptible de revêtir des formes variées et dont la compréhension ne saurait se faire sans tenir compte des spécificités culturelles qui sont fonctions de la conjoncture socioculturelle et politique d'une part, et de la volonté des femmes elles-mêmes d'autre part[281]. Quoi qu'il en soit, l'idée ici n'est pas de développer ces différentes acceptions, mais bien de nous focaliser sur relation que l'empowerment entretient avec la notion de pouvoir dont la nature multidimensionnelle influence la compréhension de cette partie de notre thèse relative à l'empowerment des femmes entrepreneures.

---

[278] Idem, § 13.
[279] A.E. Calvès, « " Empowerment" : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde* 4, n° 200, 2009, pp. 735-749.
[280] K. F. Wong, « Empowerment as a Panacea for Poverty. Old Wine in New Bottles? Reflections on the World's Bank's Conception of Power », *Progress in Development Studies*, n° 3, 2003, pp. 307-322.
[281] E. Hofmann and K. Marius-Gnanou, «Le microcrédit est-il le faux-nez du néolibéralisme? La microfinance et les femmes pauvres: état du débat. », *Cahier d'Outre-Mer*, Bordeaux, 2007, pp. 217-233.

3.1.1.2. La nature multidimensionnelle de l'empowerment des femmes entrepreneures

Quelles que soient les différentes acceptions du concept d'empowerment, elles restent toutes centrées autour de la notion de pouvoir qui apparaît comme une notion au cœur de l'approche empowerment. La notion de pouvoir a été l'objet de plusieurs débats en sciences sociales[282]. Elle souffre d'une extraordinaire polysémie due à son emploi courant dans les contextes les plus variés. Quelques définitions mettent l'accent, à des degrés variés, sur l'habilité d'une personne ou d'un groupe à amener une autre personne ou un groupe à faire une chose contre sa volonté. Dans une telle perspective, le pouvoir prend généralement dans la vie sociale et politique, la forme d'un pouvoir sur d'autres hommes ou, dans des cas limites, sur une personne déterminée. Un tel pouvoir qualifié de « pouvoir à somme nulle », repose sur des rapports de domination et de subordination qui s'excluent mutuellement. Cependant, pour des auteures féministes comme S. Batliwala, N. Kabeer ou encore J. Rowlands[283], l'approche empowerment va bien au-delà du pouvoir de domination (power over) et constitue un processus faisant appel à plusieurs autres dimensions du pouvoir tels que le soulignaient déjà les travaux de Michel Foucault[284]. Cet auteur considère en effet le pouvoir de manière plurielle. Il part de l'observation qu'il n'existe pas qu'un pouvoir dominant, mais bien des pouvoirs multiples, diffus au sein de la société. L'empowerment apparait dès lors comme un processus ne pouvant être confiné uniquement au pouvoir de domination.

L'empowerment des femmes entrepreneures tel que nous l'envisageons dans cette étude, s'inscrit dans cette logique dans la mesure où il n'est nullement question d'envisager une acquisition du pouvoir par les femmes entrepreneures comme un moyen de domination sur les hommes mais bien comme un moyen d'émerger dans la société politique camerounaise. De ce point de vue, l'accent va être mis sur d'autres formes de pouvoir. Nous nous intéresserons ici

---

[282] E. Farges, « Du pouvoir en général du pouvoir politique», *DEES*, 107, Mars 1997, pp.45-52.
[283] N. Kabeer, *Reversed Realities : Gender Hierarchies in Development Thought,* Londres, Verso, 1994, 340 p. Lire aussi, J. Rowlands, « Empowerment examined », *Development in Practice*, n° 5, 1995, pp. 101-107.
[284] M. Foucault, *Dits et écrits*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2001, tomes 1 et 2.

particulièrement à la conception de la nature multidimensionnelle du pouvoir chez J. Rowlands[285]. Hors mis le pouvoir de domination, cette auteure distingue trois types de pouvoir renvoyant aux différentes conceptions du mot empowerment. Il s'agit du « pouvoir de », du « pouvoir avec » et du « pouvoir intérieur ». Le « pouvoir de » s'entend comme l'acquisition de capacités intellectuelles et économiques permettant dans une certaine mesure, l'accès et le contrôle des moyens de production et même à la possibilité de les utiliser. Ainsi, ce type de pouvoir rend apte à accomplir des choses, à résoudre un problème et à comprendre le fonctionnement d'une chose par l'acquisition de nouvelles compétences[286]. Le « pouvoir avec » ou pouvoir social et politique suppose une organisation, un lobbying pour la défense des droits des concernés. Collectivement, les femmes sentent qu'elles ont du pouvoir lorsqu'elles s'organisent et s'unissent dans la poursuite d'un but commun ou lorsqu'elles partagent la même vision. Le « pouvoir intérieur » quant à lui fait référence à l'image de soi, la confiance en soi, l'estime de soi, l'identité, la conviction et la force psychologique. Il se fonde sur l'acceptation de soi-même et le respect des autres. Sur la base de ces différents pouvoirs, J. Rowlands détermine trois dimensions de l'empowerment : Une dimension personnelle où l'individu développe la confiance en soi et une capacité propre, et défait les effets de l'oppression intériorisée ; relationnelle où l'individu développe la capacité à négocier et d'influencer la nature d'une relation et des décisions qui en sont découlent et enfin collective où les individus travaillent ensemble pour atteindre un niveau plus élevé que celui qu'ils auraient atteint individuellement. Ceci inclut une implication dans les structures politiques, mais pourrait tout aussi bien recouvrir les actions collectives basées sur la coopération.

Des développements qui précèdent, l'empowerment peut être perçu comme un processus qui intègre les différentes formes de pouvoir pouvant se situer au niveau des trois dimensions ci-dessus énumérées. Dans le cadre de cette étude, nous nous intéresserons spécifiquement à l'empowerment politique impliquant le

---

[285] J. Rowlands, *Questioning Empowerment-Working with Women in Honduras*, OXFAM, 1997, 178p.
[286] E. Hofmann, M. G. Kamala, « L'empowerment des femmes entre relativisme culturel et instrumentalisation dans des évaluations de la microfinance en Inde », *Premières journées du GRES*, Bordeaux IV, 16-17 septembre 2004.

« pouvoir de » et le « pouvoir avec » des femmes entrepreneures qui peut se situer au niveau individuel ou collectif. Indifféremment du type d'empowerment dont il est question, il prend ses racines dans moult facteurs pouvant être liés aux institutions, aux lois, bref, au changement politique et social. Il nous appartient dès à présent, de nous appesantir sur l'analyse de ces différents facteurs.

3.1.2. Les facteurs d'empowerment politique des femmes entrepreneures

Il est question d'analyser ici les facteurs ayant contribué à l'empowerment politique des femmes entrepreneures. Dans ce cadre, nous distinguons d'une part les facteurs pouvant être qualifiés d'externes (3.1.2.1), et ceux relevant de la dynamique interne du contexte sociopolitique camerounais (3.1.2.2).

3.1.2.1. Les facteurs externes de l'empowerment politique des femmes entrepreneures

Le processus d'empowerment des femmes dans la société politique camerounaise et notamment des femmes entrepreneures, doit beaucoup à la logique internationale entendu ici comme l'application des normes internationales par les sociétés africaines. Aussi, l'influence potentielle qu'ont exercée les bailleurs des fonds sur les processus internes du Cameroun a joué positivement en matière d'empowerment des femmes entrepreneures. Nous parlerons dans ce cadre, des plans d'ajustement structurel (3.1.2.1.1), et de la logique internationale (3.1.2.1.2).

3.1.2.1.1 Les PAS comme facteur d'empowerment politique des femmes entrepreneures

Au début des années quatre-vingt, avec la crise économique qui s'installe et s'enracine au Cameroun, les programmes d'ajustement structurel sont présentés comme une solution à la situation économique et sociale délétère du Cameroun. Pourtant, fort est de constater que la mise en œuvre des PAS n'a pas eu les effets escomptés et a par

ailleurs eu de nombreuses conséquences sociales. Les plans d'ajustement structurel mis sur pied par les bailleurs de fonds ont effectivement, engendré des dynamiques nouvelles et entraîné de manière sensible des transformations dans les rapports d'autorité dans les familles. Les rapports de domination ont évolué et les critères de hiérarchisation sociale ont changé[287]. Suite à la crise économique qu'a connue le Cameroun, les femmes ont été amenées à assumer de nouveaux rôles[288].

Après deux décennies de croissance soutenue, l'économie camerounaise a connu, comme la majorité des pays de l'Afrique subsaharienne, une crise économique majeure assortie de crispations politiques récurrentes dans la dynamique de la libéralisation de la vie politique. Suite à cette crise, une série de chocs externes a frappé l'Afrique. On a assisté à une détérioration des termes de l'échange et une hausse des taux d'intérêts. Cette situation a amené des auteurs tels P. Hugon et G. Porcet à parler de l'Afrique des incertitudes[289]. Le Cameroun a connu une phase de décroissance drastique qui a culminé à - 7% en 1990. Sous des formes et des formules différentes, le constat des analystes et chercheurs de toutes les disciplines est unanime pour souligner l'effondrement économique et le délitement du lien social au Cameroun. Qu'il s'agisse d'un « espoir évanoui », qu'il soit question du « désarroi camerounais », ou encore du « laminoir de la crise », le déclassement socio-économique inédit du Cameroun au cours des décennies 1980 et 1990 est bien connu et très bien documenté[290]. Exceptés, les pays en guerre, le Cameroun est le pays d'Afrique qui s'est le plus appauvri entre 1985 et 1993[291]. Durant cette période encadrée par les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), les populations vivant en dessous du seuil de pauvreté sont passées respectivement de 1 à 20% dans la capitale politique Yaoundé, et de 1 à 40% dans la capitale économique Douala. Les premiers Programmes d'Ajustement

---

[287] M. Brossier, « Les débats sur le Code de la famille. Une mise en question des fondements de l'autorité légitime », *Politique africaine*, 96, décembre, 2004 pp.78-98.
[288] C. Coquery-Vidrovitch, *Les Africaines*, Paris, La Découverte, 2013.
[289] P. Hugon, G. Pourcet et S. Quiers-Valette, dir., *L'Afrique des incertitudes*, Paris, IEDES, PUF, 1995.
[290] G. Courade, *Le désarroi camerounais, l'épreuve de l'économie-monde*, paris, Karthala, 2000, 279p. ; P. Janin, *L'avenir des planteurs camerounais, résister ou se soumettre au marché*, Paris, 1999, Karthala, 246p. ; J.J. Aerts et Alii, *L'économie camerounaise, un espoir évanoui.* Paris, 2000, Karthala.
[291] P. Hugon et alii, *Ajustement structurel, emploi et rôle des partenaires sociaux en Afrique francophone*, Génève, BIT, publication gouvernementale internationale, 1998, 57p.

Structurel ont été mis en place au Cameroun en 1988[292]. Avec la chute des cours internationaux du pétrole, du cacao et du café, l'amenuisement des réserves de pétrole, et les mauvaises politiques économiques, le Cameroun a procédé à la mise en place des PAS, dont l'objectif était de restreindre les dépenses de l'État et de réduire les emplois dans le secteur public, tout en soumettant les industries locales peu rentables à la concurrence de produits importés moins chers et de meilleure qualité. Dans les zones rurales, principalement celles de l'Ouest et du Sud, la crise économique s'est traduite par la déprise caféière, l'arbre roi qui faisait des rois parmi les hommes. La caféiculture et la cacao-culture, essentiellement pratiquées par les hommes du fait de la force physique nécessaire pour les opérations de récoltes et de vendage, vont connaitre un net recul. Avec cette crise des cultures de rente, on va assister à l'essor du vivier marchand. Le secteur industriel camerounais voit sa production baisser de 15% et l'emploi qu'il génère de 8%. Les difficultés de ce secteur d'activités vont amener le secteur tertiaire et informel à prendre le relais. Le taux de chômage à cette période à Yaoundé passe de 7,3 à 24,6% de la population active[293]. Dans ce contexte, les ménages voient leur pouvoir d'achat réduit de plus de 4 à 5% par an. Face à cette involution, le secteur du commerce va devenir le premier pourvoyeur d'emploi et va être le plus marqué par le processus d'informalisation. Les ménages camerounais vont réagir à cet état de chose en accroissant la mise sur le marché du travail d'une main-d'œuvre familiale. Le taux d'activités des membres secondaires du ménage passe ainsi de 16 à 33% entre 1983 et 1993[294]. La décomposition de ce taux par sexe et par âge révèle que les deux catégories les plus fortement impliquées sont les jeunes et les femmes.

Les taux d'activités des femmes ont augmenté dans les pays en voie de développement du fait des changements économiques, mais aussi de la crise et des programmes d'ajustements structurels qui ont contraint bon nombre d'elles à sortir de la sphère privée et à développer des activités économiques, notamment dans le

[292] G. Courade, *Le désarroi camerounais, l'épreuve de l'économie-monde*, op. cit.
[293] J. J Aerts et alii, *L'Economie camerounaise, un espoir évanoui*, op. cit., p.94.
[294] Idem, p.108.

secteur informel[295]. L'enquête 1, 2, 3, relevait qu'à cette époque, les femmes représentaient 26% des patrons dans l'informel et 51% des indépendants dans le même secteur. De même, le ministère du Commerce indiquait que les femmes représentaient 18,4% des chefs d'entreprises dans l'artisanat, 3,2% des chefs d'entreprises industrielles et commerciales et 5,3% des chefs d'entreprises des prestations de services[296]. Il faut toutefois signaler que les femmes, avant cette période, exerçaient déjà des activités qui n'étaient tout simplement pas pris en compte et étaient occultées. Les PAS ont permis une prise de conscience de celles-ci et de leur poids économique. Au regard de la chute des revenus, les femmes vont chercher un emploi pour compenser les pertes financières subies dans le ménage. Ainsi en 1992, 45% des emplois créés sont pourvus par des femmes. Etant donné que plus de 80% des rares emplois publics créés étaient donnés aux hommes, le secteur informel va être le principal pourvoyeur d'emplois pour les femmes[297]. Ces dernières vont développer un entrepreneuriat qui va permettre une redéfinition de leur statut sociopolitique, et de leur place comme acteure principale de développement. Cet essor va chambouler les équilibres de genre, plaçant la femme en pole position économique et reléguant souvent l'homme au second plan.

L'accès des femmes au marché du travail leur a conféré un pouvoir économique qui s'est accompagné dans une certaine mesure d'une remise en cause de la hiérarchie traditionnelle qui les considère comme des cadets sociaux. Du fait de l'amenuisement de leur pouvoir économique, les hommes ont vu leur autorité contestée[298]. Le modèle d'occupation de l'espace social a été mis en mal par la crise économique et la mise en œuvre des PAS qui, ont brouillé les espaces publics et privés. Il existe des ménages exclusivement pris en charge par les femmes. Ce

[295] Il faut préciser qu'avant les programmes d'ajustement structurel, rares étaient les femmes dans les pays du Sud qui n'avaient pas d'activités.
[296] L. Tchamanbé Djiné et G. Tchouassi, « Renforcement des capacités entrepreneuriales des femmes par la formation : une analyse du cas du Cameroun », *Communication aux VII^e journées scientifiques du réseau entrepreneuriat de l'AUF*, Ile Maurice, 4, 5,6 juillet 2001, 13p.
[297] Ibidem p.113.
[298] C. Bop, « Les femmes, Chefs de famille à Dakar », in J. Bisilliat, dir., *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala, 1996, pp.129-149.

qui a fait dire à certains hommes que l'homme pour le moment est devenu la femme tandis que la femme est devenue l'homme[299].

Les bouleversements économiques provoqués par les PAS ont entraîné des profonds changements sociaux et à la suite, la redéfinition du rôle traditionnel de l'homme pourvoyeur de revenus et chef de la famille. Durant cette décennie, le slogan d'empowerment va valoriser l'accès des femmes au pouvoir monétaire, mais aussi au pouvoir politique. Les plans d'ajustement structurel, en rendant visible l'activité économique des femmes leur ont donné l'opportunité de redéfinir les relations de pouvoir. On a vu ainsi des femmes devenir des chefs de famille du fait de leur apport financier dans les ménages[300]. L'incorporation des femmes au marché du travail, soit-il informel, leur offre une base de valorisation individuelle, sociale et même politique. En étant que chefs de ménage, les femmes entrepreneures s'autonomisent de la domination des hommes et gagnent une certaine reconnaissance sociale. A l'aide de leur pouvoir financier, elles peuvent s'inscrire dans une logique de redistribution et acquérir de la visibilité dans l'espace politique[301]. C'est dans ce sens que B. N. Ndongo Mapoke a écrit, dans le cadre de son analyse sur les femmes entrepreneures des Grassfields que :

> *« Les entrepreneures des Grassfields semblent avoir réussi à imposer une bonne image dans la communauté et à l'extérieur. Elles lient l'image positive de l'entrepreneure aux pratiques de solidarité dans la famille et dans la communauté. Elles pensent que du moment qu'elles viennent en aide aux autres, il est difficile qu'elles soient mal vues[302]. »*

L'autonomie économique des femmes entrepreneures n'a pas été sans conséquence sur leurs rapports avec les hommes. Les PAS, ont contribué à la féminisation croissante des chefs de ménages. I1 n'existe pas de définition standard de la notion de "femme chef de ménage"**.** Ce terme peut recouvrir des

---

[299] H. Guétat-Bernard, *Développement rural et rapports de genre. Mobilité et argent au Cameroun*, op. cit.
[300] Idem.
[301] S. Koisse, *Les femmes chefs de ménage au Cameroun : entre vulnérabilité et ébranlement de la domination masculine : le cas de l'Extrême-Nord*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Paris Descartes, 2011.
[302] B.N. Ndongo Mapoke, *Genre-Empowerment-développement. Le cas des entrepreneures agricoles de la zone des hauts-plateaux du Cameroun*, Thèse Ph.D, facultés des sciences sociales, Université de Laval, avril 2000, p.226.

réalités matérielles, sociales et culturelles très variées. En règle générale, le statut de chef de ménage est attribué à la personne qui est reconnue ou supposée exercer au sein du ménage l'autorité morale et détenir le pouvoir de décision, notamment en matière économique[303].Dans la réalité des sociétés africaines, cette autorité et ce pouvoir de chef de ménage sont confiés tant sur le plan législatif que traditionnel aux hommes. Pourtant, il convient d'éviter cette systématisation. En effet, il n'y a pas toujours d'équivalence stricte entre le statut déclaré de chef de ménage et l'exercice réel des responsabilités y afférentes. Il est possible à des personnes et plus précisément aux femmes d'assurer la charge du ménage sans être déclarées pour autant chefs de ménages. Elles sont dans ce cas, des femmes chefs de ménage permanentes de fait. Il s'agit des femmes qui supportent réellement la charge du ménage, sans se déclarer officiellement chef de ménage. Une femme entrepreneure nous confiait à ce propos :

> « *Je fais tout chez moi. C'est moi qui paye tout, même les factures. Mais mon mari est toujours considéré comme le chef de famille. Il ne s'occupe plus de rien à la maison*.»

Une autre femme entrepreneure nous disait ceci :

« *C'est la société qui veut que ce soit ainsi. Même quand l'homme ne fait plus rien et qu'il n'arrive plus à s'occuper de sa famille, il reste le chef de famille. On ne peut pas changer ça. C'est comme ça.* »

Qu'il s'agisse des femmes chefs de ménage permanentes de fait et ou de femmes officiellement chefs de ménage, le phénomène est bien réel. Les statistiques y relatives en Afrique montrent que le taux de femmes chefs de ménages dans les années 90 est de 17,9%, soit 16,8% en zone rurale et 19,9% en zone urbaine. L'analyse de l'évolution de ce taux montre que durant l'application des Plans d'Ajustement Structurel au Cameroun, ce taux est passé de 14,5% à

303

18,5%.[304] Concernant spécifiquement les régions dans lesquelles nous avons mené notre étude, il a été établi que le taux de femmes chefs de ménage à la même époque s'élevait à 30% pour le Centre, 26% pour le Littoral, 21,60% pour le Nord-ouest et 9,90% pour l'Adamaoua. Ce nouveau statut du à leur autonomisation économique a constitué un facteur déterminant à l'empowerment sociopolitique des femmes entrepreneures. Ce phénomène a été également appuyé par la communauté internationale qui, à travers de nombreuses mesures, va impacter sur ledit empowerment.

3.1.2.2.1.2 La logique internationale : la mise en exergue du genre par les bailleurs de fonds

Les femmes entrepreneures ont bénéficié de la mise en exergue du genre et des droits de la femme par les bailleurs de fonds pour acquérir du pouvoir dans la société politique camerounaise. A travers les organismes de coopération internationale, les bailleurs de fonds ont, en se servant du prétexte démocratique et des droits de l'Homme, imposé le respect des droits de la femme aux pays en voie de développement. Dès 1945, avant même l'indépendance du Cameroun, l'ONU, dans sa charte adoptée le 26 juin à San Francisco affichait déjà en préambule :

> « *Nous, peuples des Nations Unies, résolus à (...) proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites*[305]. »

Cette charte des Nations Unies qui peut être considérée comme un texte ayant valeur de Constitution des Nations Unies, en citant nommément la notion d'égalité homme-femme, a contribué à inscrire ce principe dans le droit international. En 1948, la Déclaration universelle des droits de l'Homme réaffirme ce principe d'égalité entre les sexes dans son article 2 en ces termes :

---

[304] Idem, p. 142.
[305] Soulignée par nous.

« *Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion publique ou de toute autre opinion nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation*. »

Cet article sera littéralement repris par la Constitution camerounaise dans son préambule. En 1979, une convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) est signée. Elle constitue l'instrument juridique international le plus complet concernant les femmes. Elle stipule en son article 1er que l'expression:

« *"Discrimination à l'égard des femmes" vise toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine.* »

En la ratifiant, le gouvernement camerounais s'est engagé à inscrire dans sa législation, le principe d'égalité homme/femme. L'engagement porte aussi sur la mise en place des mécanismes et des instruments de lutte contre les discriminations à l'endroit des femmes, qu'elles soient politiques, sociales, économiques ou culturelles. Les principes d'égalité et la mise en place des outils pour leur application sont précisément déclinées dans chaque domaine dont celui de l'accès à tous les postes de la vie publique et politique. Cette égalité des genres va être réaffirmée en l'an 2000 au sommet du millénaire, au siège des Nations Unies à New-York. Lors de celui-ci, huit objectifs du millénaire pour le développement (OMD) vont être adoptés. Ils constituent actuellement un cadre de référence pour les stratégies de coopération et de solidarité internationale. Dans la déclaration du Millénaire de l'ONU, L'égalité des genres figure parmi les valeurs

fondamentales[306]. De même, y figure en bonne place, la promotion de l'entrepreneuriat féminin identifié comme un des moyens clé de réduction de la pauvreté dans le monde et plus particulièrement en Afrique. C'est ainsi que différentes structures des Nations Unies, à l'instar du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ou encore l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), mettent en exergue les femmes entrepreneures à travers de nombreux programmes. On peut citer, entre autres ici, le programme « *Une voie pour sortir de la pauvreté. Développer l'entreprenariat rural et féminin.* » Encore très récemment, l'agence onusienne spécialisée ONU-Femmes a annoncé avoir conclu un accord de partenariat avec la Fondation Mara, pour soutenir les femmes dans les projets d'entrepreneurs et de création d'entreprises en Afrique afin d'assurer une meilleure égalité des genres. De même, la promotion et le développement de l'entrepreneuriat féminin constituent une priorité de l'Organisation Internationale du Travail qui, à travers le programme de développement de l'entrepreneuriat des femmes (en anglais WED) et le Bureau International du Travail (BIT) en Afrique, contribue à l'empowerment économique et politique des femmes entrepreneures.

Dans la même mouvance, la Banque africaine de développement (BAD) s'intéresse activement aux rôles des femmes entrepreneures dans le développement du secteur privé, dans le processus de réduction de la pauvreté, et dans celui de la croissance et du développement durable. En juin 2003, elle organisait, lors de sa conférence annuelle qui a eu lieu en Éthiopie, le premier forum spécial sur le thème des femmes africaines chefs d'entreprises. En collaboration avec le BIT, cette institution a mené une étude sur l'empowerment des femmes entrepreneures au Cameroun en soulignant l'importance d'un empowerment politique de cette catégorie de femmes[307].

---

[306] Pour plus d'information sur les OMD : voir le site des Nations Unies : http://www.un.org/french/millennium..., et pour les objectifs sur l'égalité des genres, se référer au site http://www.mdgender.net

[307] S. Desjardins et A. St-Onge, *Les facteurs qui affectent les entreprises féminines : Perspectives de croissance. Le cas du Cameroun*, BIT/BAD, Yaoundé, 2009.

Nous ne saurions clore cette sous-section sans faire allusion aux textes de portée régionale ratifiés par l'État camerounais. La déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique adoptée en 2004 par les chefs d'État et de gouvernements de l'Union africaine réaffirme ledit principe contenu dans l'acte constitutif de l'Union Africaine. Cet acte engage les États africains à porter au moins à 30%, la participation des femmes dans toutes les instances de prise de décision et dans les postes électifs. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette déclaration, la première conférence des ministres africains en charge des questions relatives aux femmes et genre a requis le renforcement de la volonté politique pour la réalisation de l'égalité et de l'équité entre les hommes et les femmes au niveau local, national et régional, et l'intégration des perspectives du genre dans les processus de planification de tous les ministères et départements.

Nous pouvons induire face aux analyses suivantes que de nombreux facteurs externes ont contribué à l'empowerment économique et politique des femmes entrepreneures. Si les textes et programmes internationaux ont assuré de façon indirecte cet empowerment des femmes entrepreneures, de nombreux événements ayant affecté le fonctionnement du système politique camerounais sont tout aussi à l'origine de ce phénomène. Nous les examinons dans le cadre des facteurs internes du processus d'empowerment des femmes entrepreneures.

3.1.2.2. Les facteurs internes d'empowerment politique des femmes entrepreneures

Nous entendons par facteurs internes, l'ensemble des faits liés au contexte sociopolitique camerounais et ayant contribué à l'empowerment politique des femmes entrepreneures. Relativement à notre problématique, nous nous attarderons sur le mouvement de décompression autoritaire des années mille neuf cent quatre-vingt-dix (3.1.2.2.1) avant de nous intéresser à l'ouverture du jeu politique aux entrepreneur(e)s (3.1.2.2.2).

3.1.2.2.1 Les acteurs associés au mouvement de décompression autoritaire et le sens des revendications

Les années 90 sont considérées jusqu'à ce jour comme une période d'accélération de l'histoire politique des États africains en général et du Cameroun en particulier. Considéré comme une conséquence du discours de la Baule du président français d'alors François Mitterrand, le mouvement de démocratisation qui s'inscrit dans ce que S. Huntington a appelé la troisième vague de démocratisation[308] a, après près de trois décennies de régimes autoritaires et répressifs, poussé les États subsahariens aux portes de la démocratie. Ce mouvement de décompression autoritaire tire principalement ses origines de l'échec de l'État camerounais, présenté au lendemain de l'indépendance comme le « démiurge du développement »[309], entendu comme le principal moteur du développement économique. Cet échec va aboutir à la crise de l'État camerounais[310] dont les causes, sont d'après J.-F. Médard, de deux ordres[311]. Une première cause est d'ordre financier et tient au tarissement des ressources de l'autoritarisme qui met en mal sa stratégie de patronage, de distribution voire de clientèle politique[312]. Le second facteur quant à lui est politique et fait référence à la problématique de la succession politique en Afrique consécutive à l'absence d'institutionnalisation du pouvoir politique.

Qu'importe, suite à son incapacité à assumer plusieurs de ses fonctions régaliennes, l'État camerounais caractérisé par l'autoritarisme va se trouver contesté, laissant ainsi naitre de nouvelles forces politiques et sociales. La montée de ces flux sociaux extra-étatiques qui se réalisent en échappant partiellement ou

---

[308] S. Huntignton, *The Third Wave: Democratization in the Late Twentieth Century*, Norman, Oklahoma, University of Oklahoma Press, 1991. D'après cet auteur, Les trois vagues de démocratisation sont respectivement : la première et longue vague de démocratisation : 1828-1926 ; États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, etc. ; la deuxième et brève vague de démocratisation : 1943 -1962 ; Turquie, Grèce, Uruguay, Brésil, etc. et enfin la troisième vague de démocratisation, 1975 qui concerne de nombreux pays africains dont le Cameroun.

[309] J.-F. Médard, « L'État patrimonialisé », op. cit.

[310] Si la crise économique a obligé l'État camerounais à signer des accords avec les institutions de Brettons Woods comme souligné plus haut, elle a également amené l'État à ouvrir des pourparlers avec des acteurs privés et autres organisations non gouvernementales qui seront les principaux catalyseurs du mouvement de décompression autoritaire.

[311] J.-F. Médard, *États d'Afrique noire : Formations, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991, p. 362.

totalement au contrôle de 1'État, crée une situation de crise de la domination politique favorable au réveil de la culture de protestation, et à l'émergence de nouvelles figures politiques. À la suite de la crise économique des années quatre-vingt et des réformes politiques et administratives qui s'en sont suivies durant les années quatre-vingt-dix, de nouveaux acteurs politiques font irruption sur la scène politique camerounaise. La libéralisation des espaces publics et le processus de démocratisation ont contribué à l'investissement du champ politique par de nouvelles figures.

En effet, de nombreux acteurs ont marqué de leur empreinte cette dynamique de décompression autoritaire en faisant de la culture de protestation et de manifestation, une forme de participation politique[313]. On peut faire allusion ici aux mouvements contestataires du Cameroun dénommés « villes mortes » qui se tenaient principalement dans les villes de Douala et Bamenda. De nombreux entrepreneurs y ont pris part parmi lesquels Kadji Defosso qui organisa en tant que président du Groupement des hommes d'affaires camerounais (GHAC), une rencontre de concertation entre les entrepreneurs et les acteurs politiques. De même, des hommes d'affaires comme Paul Soppo Priso, Joseph Kadji Defosso ou James Onobiono ont tenu un rôle important au cours de la Conférence tripartite de Yaoundé réunie du 30 octobre au 17 novembre 1991 pour désamorcer la crise[314]. Toutefois, les femmes entrepreneures n'étaient pas en reste durant ce mouvement de décompression autoritaire. Dans le chef-lieu de la province du Nord-Ouest par exemple, durant ces mouvements, il a été donné de constater l'existence d'un groupe surnommée « *les taakebem* », constitué essentiellement de femmes qui revendiquait certes la démocratie, mais aussi une prise en compte des femmes dans l'espace politique camerounais.

---

[312]Voir à ce sujet, J.-F. Bayart, *L'État en Afrique : la politique du ventre*, op.cit. ; J.-F. Bayart et alii, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, Editions Complexe, 1997 ; J.-F.Médard, L'État *sous-développé en Afrique noire : clientélisme politique ou néo-patrimonialisme*, Bordeaux, CEAN-IEP, 1982.

[313] J. Lafargue, *Contestations démocratiques*, Paris, Karthala/Ifra, 1996.

[314] M. Owona Nguini, « L'État et le milieu d'affaires au Cameroun : autoritarisme, ajustement au marché et démocratie », op.cit.

La mise en déroute de l'axiologie de l'autoritarisme par cette série de contestations a fait naitre sur la quasi-totalité du territoire national, de nouveaux acteurs sociaux constitués des jeunes chômeurs ou scolarisés, des enseignants, élèves et étudiants, des journalistes, des avocats, des mouvements de défense des Droits de l'homme, des déflatés[315], et surtout des femmes[316]. À ce propos, M. L. Eteki Otabela écrit que les femmes ont également contribué aux " 120 glorieuses" journées des villes mortes au Cameroun en 1991[317]. Plusieurs femmes ont en effet participé aux villes mortes parmi lesquelles on peut citer Madeleine Tchuenté, Henriette Ekwé[318], Pokossy Ndoumbé[319], etc.

De manière générale, la période de transition démocratique apparaît comme une période favorable à l'inscription des femmes dans le jeu politique. Dans leur ouvrage sur les femmes dans les Parlements africains, G. Baueur et H. Britton[320] ont montré que l'entrée des femmes en politique est une réponse au changement démocratique qui a touché le continent africain à partir des années 80-90. Le registre de la démocratisation a permis la promotion politique des femmes. En conséquence, de nombreuses femmes parmi lesquelles les entrepreneures ont profité de ce changement. Du fait de leur poids démographique, différents partis politiques se sont mis à rechercher et à cultiver leur soutien en favorisant leur insertion dans la vie politique.

3.1.2.2.2 L'ouverture du jeu politique aux femmes entrepreneures

L'entrée des femmes entrepreneures dans la société politique camerounaise doit beaucoup à l'ouverture démocratique opérée au Cameroun en 1990. En effet,

---

[315] Le terme « déflaté » renvoie généralement aux individus mis de côté par la fonction publique camerounaise suite à la mise en œuvre des PAS.
[316] M. Owona Nguini, « L'État et le milieu d'affaires au Cameroun : autoritarisme, ajustement au marché et démocratie », op.cit., pp.181-182.
[317] M.-L. Eteki Otabela, *Le totalitarisme des États africains : le cas du Cameroun*, Paris, Editions L'Harmattan, 2001, p. 352.
[318] Henriette Ekwè est une militante de la première heure de l'Union des populations du Cameroun (UPC).
[319] Mme Pokossy Ndoumbè est aujourd'hui adjointe au maire à la mairie de Douala V.
[320] G. Baueur et H. Britton, (eds.), *Women In Africa Parliament*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2006, 230 p.

le processus de démocratisation couplé à l'adoption des mesures libérales préconisées par le consensus de Washington, a favorisé l'émergence du secteur privé. Celui-ci fut présenté par les bailleurs de fonds comme la solution à la crise économique que traversaient l'Afrique de manière générale et le Cameroun en particulier. Dans son discours prononcé à l'OUA à Abuja le 4 juin 1991, B. Conable insistait déjà sur l'importance du secteur privé dans la création des emplois et le développement de l'Afrique[321].

Après être parvenu à ébranler le trop d'état, les bailleurs de fonds ont encouragé le développement du secteur privé. C'est dans ce sens que lors du sommet franco-africain des 11 et 12 septembre 1991, le ministre français des Affaires étrangères, Roland Dumas encourageait l'Afrique à accorder une place spéciale à l'investissement privé perçu comme le moteur de la croissance.

C'est à la faveur de ces multiples initiatives que, à côté de l'État qui avait jusque-là joué le rôle d'unique promoteur du développement, le secteur privé va être propulsé pour insuffler une dynamique nouvelle dans le processus de développement économique et politique. La pression des institutions financières internationales, le discours sur la vocation universelle du modèle démocratique et des droits de l'Homme et la quête permanente de satisfaction de cette idéologie démocratique ont conduit à un remodelage des cadres juridiques et institutionnels de la vie politique camerounaise. Au cœur de cet arsenal juridique, se trouve la loi 90-56 du 19 décembre 1990 relative aux partis politiques, consacrant la liberté de création et d'adhésion au parti de son choix. Suite à son adoption, plusieurs partis politiques ont été créés. On note à cette époque quelques partis politiques à la tête desquels on retrouve des femmes. On peut faire allusion à Nicole Okala qui dirigea le parti de l'Union sociale camerounaise (USC) créé en 1991 ; le Social democratic party (SDP) créé en 1995 fut dirigé par Ngatchou. La même année Eteki Otabela a créé la Coordination des forces alternatives (CFA).

[321] B. Conable, *Développement et Destin de l'Afrique*, discours prononcé à la 27ème session de l'Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement de l'OUA à Abuja le 4 juin 1991.

En outre, du fait de la réinstauration du multipartisme, les femmes sont devenues un argument électoral de poids de par leur représentation au sein de la population. L'accroissement significatif de la quotité de femmes entrepreneures au sein de ladite population peut justifier l'invitation de l'Association des femmes entrepreneures (ASAFE) à la rencontre tripartite qui se tint au palais de congrès de Yaoundé du 30 octobre au 17 novembre 1991. De par leur nombre, les femmes sont enrôlées et cooptées au sein des partis politiques et sont de ce fait présentes dans la société politique camerounaise, bien que ce soit à faible échelle[322].

Il convient de préciser ici que si le mouvement de décompression a été effectivement favorable à l'empowerment politique des femmes entrepreneures, tel n'est pas le cas pour les hommes entrepreneurs qui évoluaient déjà en politique bien avant cette période. En 1984, on comptait déjà des entrepreneurs dans la société politique camerounaise. On peut faire allusion, entre autres, à la présence, au comité central de l'Union nationale camerounaise (UNC) de Jean-Bernard Ndongo Essomba et, plus tard, de Claude Djuimo Monthe et André Sohaing. Lorsque l'UNC devint le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC) en mars 1985, d'autres entrepreneurs firent leur entrée sur la scène politique dont notamment Samuel Kondo, Pierre Tchanqué, Joseph Sack, James Onobiono, etc.

La présence des hommes entrepreneurs dans la société politique a été renforcée par le retour au multipartisme, comme l'atteste l'entrée au comité central du RDPC des entrepreneurs comme Victor Fotso, Lévis Koloko, Mohammadou Abbo, Amadou Tanko et Youssouf Bachirou. On note, à la même période, l'entrée de Françoise Foning, au sein de la même instance.

En définitive, l'on ne saurait minimiser l'impact du mouvement de décompression autoritaire dans l'empowerment politique des femmes en général et des femmes entrepreneures en particulier. De par les réformes qui en ont

[322] M.-L. Eteki Otabela, *Le totalitarisme des États africains : le cas du Cameroun*, op. cit. p. 353.

découlées, le nombre d'entrepreneur(e)s en politique s'en est trouvé doublé[323]. Qu'il s'agisse de véritables entrepreneur(e)s au sens schumpétérien du terme ou de « mauvais entrepreneur(e)s » nés d'une matrice politique corrompue[324], les années mil neuf cent quatre-vingt-dix constituent un facteur déterminant dans le processus d'empowerment des femmes entrepreneures dans le jeu politique camerounais. L'application du maitre mot « démocratie » et la recherche d'un rayonnement international par l'État camerounais ont ainsi contribué à la mise sur pied de nombreux mécanismes visant à renforcer ledit empowerment.

3.2. Les mécanismes d'empowerment des femmes entrepreneures

La compréhension des mécanismes d'empowerment des femmes entrepreneures invite à questionner le rôle et l'impact des politiques publiques du genre, et notamment les mesures incitatives ou protectrices adoptées au Cameroun en faveur des femmes entrepreneures. En effet, la mise en agenda des questions liées à l'entrepreneuriat féminin conduit à la mise en œuvre d'un certain nombre de mécanismes facilitant l'émergence des femmes entrepreneures (3.2.1). Cette formulation des programmes d'action publique en faveur de ces femmes peut conduire à un empowerment collectif de cette catégorie socioprofessionelle, renforcé par des pratiques qui leur sont propres (3.2.2). Cependant, peut-on pour autant conclure à redéfinition des rapports de pouvoir ? Assiste-t-on réellement à un bouleversement des rapports de domination ? Le système politique camerounais ne se trouve t-il pas plutôt renforcé par ledit empowerment ? Nous terminerons ce chapitre en apportant des éléments de réponse à ces diverses d'interrogations (3.2.3).

[323] Voir supra.
[324] O. Vallee, *Les entrepreneurs africains (rente, secteur privé et gouvernance)*, Paris, Syros-Alternatives, 1992, 259p.

3.2.1. La production des politiques publiques en faveur des femmes entrepreneures comme mécanismes facilitateurs de leur empowerment

Selon Y. Meny et J-C. Thoenig, une politique publique regroupe « les actes et les "non actes engagés "d'une autorité publique face à un problème ou dans un secteur relevant de son ressort. » Autrement dit, l'étude des politiques publiques serait l'examen de l'action des autorités publiques au sein de la société. Pour Heidenheimer cité par W. Parsons, elle consiste à étudier « *How, why and to what effect governments pursue particular courses of action or inactio*n. » Quelle que soit la définition donnée aux politiques publiques, la base de son objet qui est l'autorité publique ou un gouvernement est souvent supposée être un État. Dans le cadre de cette étude, nous analyserons la production des politiques publiques au Cameroun en supposant qu'elles peuvent être le fait d'un gouvernement mais aussi celui d'un acteur international. Dans cette logique, l'analyse des politiques en faveur des femmes entrepreneures sera faite en deux temps. Nous présenterons dans un premier temps les dispositifs étatiques d'empowerment des femmes entrepreneures (3.2.1.1), avant de nous attarder dans un second temps sur quelques mécanismes internationaux en la matière (3.2.1.2).

3.2.1.1. Quelques dispositifs nationaux concourant à l'empowerment politique des femmes entrepreneures

Parmi les dispositifs d'appui d'obédience étatique concourant à l'empowerment des femmes entrepreneures, on recense des programmes ou projets, rattachés parfois à des ministères publics ou à des établissements publics. Plusieurs programmes ou projets ont été mis en place au Cameroun dans le but d'encourager l'émergence des femmes entrepreneures considérées comme le socle du développement économique. Après avoir présenté quelques programmes étatiques liés à l'empowerment des femmes entrepreneures (3.2.1.1.1), nous jetterons un regard sur les initiatives de microfinance, source particulière d'empowerment en contexte camerounais (3.2.1.1.2).

3.2.1.1.1 Les programmes étatiques favorisant l'empowerment des femmes entrepreneures

De manière générale, les gouvernements camerounais successifs, au fil des années, ont créé des structures d'appui à l'entrepreneuriat indifféremment du sexe des entrepreneurs. Dans les années 70-80, on dénombrait trois principales structures d'appui à la création et au développement des activités entrepreneuriales en milieu urbain et rural. Le Fonds de garantie aux petites entreprises (FOGAPE), le Centre d'appui aux PME (CAPME) et le Fonds national de développement rural (FONADER) pour soutenir les activités agricoles et agropastorales. D'autres structures visaient le renforcement des services traditionnels des ministères techniques par l'amélioration de leurs méthodes de travail et de leurs dotations financières. C'est le cas par exemple du programme national de vulgarisation agricole (PNVRA), qui associe les services de vulgarisation et la recherche agricole, ou encore le projet de la réduction de la pauvreté et action en faveur des femmes (Prepafen). Dans d'autres cas, certains programmes, à l'instar du Fonds d'investissement pour les microprojets agricoles et communautaires (FIMAC), placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, offraient également la possibilité de financer un projet d'entrepreneuriat.

Actuellement, le programme du gouvernement camerounais est essentiellement fondé sur le document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP). Adopté en avril 2003, ce texte accorde une importance primordiale au secteur privé en tant que moteur de la croissance. De façon spécifique, la mise en œuvre des programmes du gouvernement camerounais en faveur de la promotion des femmes, est assurée par le ministère de la Promotion de la femme et de la famille (MINPROFF), en même temps que par des Cellules de coordination au sein de chaque ministère dont l'objectif est d'y mesurer et d'y encourager l'égalité entre hommes et femmes.

L'organigramme du MINPROFF prévoit en son chapitre IV, une direction de la promotion économique de la femme avec, en son sein, une sous-direction du suivi de la promotion de l'entrepreneuriat féminin. Cette dernière est chargée, entre autres, de

l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de développement de l'entrepreneuriat féminin et de l'appui au développement des activités génératrices de revenus (AGR) des femmes. A travers ses différentes structures, ce ministère a mis sur pied une matrice d'actions en vue de faciliter l'accès des femmes aux ressources productives, augmenter et encourager leur productivité au travail et par conséquent leurs revenus. Ce faisant, il œuvre pour l'empowerment économique des femmes entrepreneures qui pourrait être éventuellement suivi d'un empowerment politique. Le programme global pour l'avancement des femmes et l'égalité de genre mené par le MINPROFF a ainsi favorisé la mise à la disposition des femmes et/ou groupes de femmes promotrices des activités génératrices de revenus (AGR), des financements à travers les organisations non gouvernementales (ONG) de crédits[325]. Le projet d'appui à l'intégration de la femme dans la micro-entreprise sur fonds propres du gouvernement camerounais s'inscrit dans la même lignée. Afin d'assurer l'empowerment des femmes entrepreneures, le ministère en question organise des séminaires et ateliers spécifiques en faveur de celles-ci, mais aussi des formations d'ordre général pour toutes les femmes. On peut citer la formation de près de 17000 femmes dans les centres de promotion de la femme en montage des projets, conservation des produits agricoles, technologie de l'information et de la communication, etc. Référence peut être aussi faite à la session de renforcement des capacités politiques à l'intention des femmes candidates au double scrutin du 30 octobre 2013. A l'actif du MINPROFF, on peut noter le financement des associations féminines à hauteur de 60.000 000 FCFA au cours de l'année 2013. Le projet CAREF dont l'objectif principal est la mise en réseau des femmes entrepreneures est également une initiative du MINPROFF.

La chambre de Commerce, d'industrie et des mines du Cameroun, qui est une entité consultative et représentative des intérêts des communautés privées d'entreprises dans le domaine du commerce, de l'industrie, de l'artisanat, des mines et des services a également assuré des formations et séminaires pour les femmes entrepreneures, notamment en gestion des entreprises. Des initiatives intéressantes pour

[325] Ministère de la Condition féminine au Cameroun et Organisation internationale du travail, *Etude des besoins en appui au développement des capacités entrepreneuriales des femmes Camerounaises, 2003*.

l'entrepreneuriat féminin ont été également développées au sein de certains ministères à l'instar du ministère du Commerce. Ce dernier a souvent organisé des missions commerciales dans les pays limitrophes du Cameroun, en faveur des femmes entrepreneures, surtout dans l'industrie de l'artisanat avec l'aide du projet d'appui aux femmes impliquées dans le commerce transfrontalier (PACIFIT). Grâce à ce programme, plusieurs femmes entrepreneures ont pu s'autonomiser. Elles ont bénéficié d'une subvention d'un montant de plus de 3,3 milliards de francs CFA (soit 6,6 millions de dollars), l'objectif visé étant de permettre aux femmes entrepreneures exerçant dans ce secteur d'activités d'augmenter leurs revenus de 50%. Par cet apport, ce ministère contribue à sortir les femmes de la sphère domestique pour une contribution à la sphère publique. La capacité des femmes entrepreneures à exercer leurs activités hors de leur domicile et même hors du Cameroun rehausse l'image de la femme entrepreneure et montre ses capacités dans des domaines autres que la sphère privée. Sans pour autant modifier les structures de domination patriarcale, l'État camerounais, en s'intéressant spécifiquement aux femmes entrepreneures, participe à leur empowerment. De même, en prenant part aux initiatives de micro finance, il renforce l'acquisition de pouvoir et l'autonomisation des femmes.

3.2.1.1.2 Les initiatives de microfinance : source d'empowerment des entrepreneures

La microfinance s'entend ici comme l'octroi de services financiers (généralement du crédit et/ou de l'épargne), à des personnes développant une activité productive, le plus souvent de l'artisanat ou du commerce, et n'ayant pas accès aux institutions financières commerciales en raison de leur profil socio-économique[326].

De nos jours, cette activité connaît un véritable essor et est considérée par les gouvernements et les bailleurs de fonds comme un des leviers importants de lutte contre

[326] E. Hofmann et K. Marius-Gnanou, « L'approche genre dans la lutte contre la pauvreté : l'exemple de la microfinance», in *Développement socialement durable et la Pauvreté*, Actes du Colloque de la Chaire Unesco de Bordeaux 3, Presses Universitaires de Bordeaux, 2003.

la pauvreté[327]. En 2009, lors de la signature du contrat entre la présidente fondatrice de FINS, une ONG basée à Bruxelles et l'association des femmes bayam-sellam du Cameroun visant à accorder des microcrédits à une soixantaine de femmes entrepreneures membres de ladite association, Jacqueline Koa, inspecteure générale du ministère du Commerce, représentant le ministre du Commerce réaffirmait cet état de chose en soulignant l'importance de la microfinance pour l'État camerounais dans sa politique de lutte contre la pauvreté.

L'empowerment des femmes entrepreneures pourrait tenir en grande partie aux opportunités qu'offrent les initiatives de micro finances. Ces dernières leur permettent d'accroître leurs revenus et d'améliorer leur statut au sein de la famille. Plusieurs études tendent à démontrer le potentiel des initiatives des microfinances comme un outil d'empowerment des femmes. En analysant les programmes et la littérature y relatifs, L. Mayoux[328] identifie trois volets de l'empowerment susceptibles d'éclairer les mécanismes en jeu dans les initiatives de microfinance :

- l'empowerment économique individuel qui suppose le fait d'augmenter l'accès des femmes aux programmes de microcrédit. Ceci peut leur permettre d'augmenter leur revenu et d'accroître leur contrôle sur le revenu et les ressources impliquées ;

- l'empowerment par l'amélioration du bien-être qui permet aux femmes d'augmenter le bien-être de leur foyer et par ricochet d'améliorer leur statut au sein du ménage et de la communauté. Ceci leur donne une plus grande confiance en elles, une part plus grande dans les dépenses de consommation et une prise de pouvoir plus importante dans les décisions à l'intérieur du foyer ;

- l'empowerment social et politique qui implique la capacité de changer et de remettre en cause la soumission des femmes. Cet empowerment dépasse alors le domaine économique et, il représente plus que l'amélioration du bien-être. Il s'agit dans ce cadre de répondre aux intérêts stratégiques de genre et de s'attaquer à la subordination des

[327] L. Mayoux, «Tackling the Down Side: Social Capital, Women's Empowerment and Micro-Finance in Cameroon», *Development and Change*, Volume 32, Issue 3, June, 2001, pp. 435-464. http://onlinelibrary.wiley.com/doiIlO.lll111467-7660.00212/pdf.

[328] L. Mayoux, « L'*empowerment* des femmes contre la viabilité? Vers un nouveau paradigme dans les programmes de micro-crédit », in Y. Preiswerk, *Les silences pudiques de l'économie. Economie et rapports sociaux enter hommes et femmes*, Commission

femmes qui est présente dans tous les aspects de la vie (conscience individuelle, le foyer, le travail, la législation, les structures étatiques, les systèmes économiques et politiques internationaux, …).

Dans la pratique, un cercle vertueux peut se mettre en place en agissant sur les différents volets suscités en même temps, dans la mesure où les trois approches sont fortement liées entre elles. A travers ces trois volets, les initiatives de microfinance permettent non seulement la réussite économique et la participation des femmes aux prises de décisions au sein du ménage, mais aussi l'évolution de leur statut au sein de la société et, plus largement dans la société politique. La participation des femmes entrepreneures aux ressources financières du foyer peut contribuer au dépassement de certaines barrières culturelles et sociales et à une redéfinition des rapports de pouvoir homme/femme. Cette émancipation économique stimule l'implication des femmes aux manifestations politiques et à une activité de lobbying auprès des pouvoirs publics[329].

En résumé, les initiatives de micro finance peuvent permettre un empowerment des femmes micro-entrepreneures. Cet empowerment dépasse le domaine économique et s'attaque à des enjeux plus importants, tels que la remise en question des inégalités de genre. Le microcrédit peut alors être perçu comme un outil pouvant permettre aux femmes de transformer les rapports de pouvoir au sein de la société. En effet, conjuguer l'activité économique accrue des femmes et une plus grande participation aux décisions du ménage peut leur donner un poids social et politique accru. Cette influence positive sur la confiance que les femmes ont en elles, sur leurs compétences, la meilleure connaissance des réseaux de soutien garantie par les activités de groupe, et l'accès au marché favorisent l'amélioration du statut des femmes dans la communauté. Une femme qui obtient le respect de sa famille peut devenir un modèle pour d'autres et déclencher ainsi des modifications plus profondes des perceptions sociales et des dispositions des hommes[330]. D'après E. Hoffman et K. Marius Gnagnou, les enquêtes menées en Inde du Sud montrent que les activités liées au microcrédit ont permis à de

nationale suisse pour l'Unesco, Direction du développement et de la coopération, Institut Universitaire d'Études du Développement, 1998, pp. 73-97.

[329] E. Hofmann, K. Marius-Gnanou, « L'empowerment des femmes entre relativisme culturel et instrumentalisation dans des évaluations de la microfinance en Inde »**,** *Premières journées du GRES*, Bordeaux IV, 16-17 septembre 2004.

nombreuses femmes de sortir de leur espace privé et d'être plus mobiles tant pour aller travailler que pour rendre visite à leur famille. Elles sont ainsi moins dépendantes de la belle-famille et participent aux prises de décisions concernant l'utilisation du prêt et des revenus. Ces femmes gagnent ainsi le respect et la reconnaissance sociale de la communauté[331].

Cette expérience de micro financement des femmes, porteuse d'un changement dans les rapports sociaux, a trouvé écho auprès des États africains et des différents acteurs de développement ; ce qui explique leur engouement à promouvoir l'accès des femmes aux microcrédits.

Au Cameroun, on retrouve quelques microfinances ciblées exclusivement sur les femmes. D'origine étatique, nous pouvons citer « les coopératives d'épargne et de crédit pour promotrices » (CEC PROM). Créées en 1997, les CEC-PROM, sont un réseau d'institutions de micro finance de type coopératif pouvant offrir des services de qualité en facilitant le financement des entreprises de femmes. Leurs services ciblent les femmes camerounaises de toutes les couches sociales ou organisations de femmes étrangères basées au Cameroun. Ces microfinances appuient les femmes entrepreneures dans la gestion de leur entreprise à travers des formations en contrôle financier en gestion d'entreprise et en procédure de gestion. C'est ainsi que Marthe Yimbou et Bibiane Magnitsa respectivement PCA CEC-PROM Yaoundé et Douala ont pu bénéficier entre autres de ces formations. Nous pouvons également citer ici Chantal Marie Onana, un membre de la CEC-PROM de la Lékié ainsi que Christine Ekobo vice-présidente du conseil d'administration CEC-PROM Douala, qui ont été formées en audits et contrôle. De par de nombreux projets et programmes, l'État camerounais contribue à l'empowerment politique indirect des femmes entrepreneures en renforçant leurs capacités économiques. Notons toutefois que ses mesures ne sont pas exclusivement d'origine étatique car, les bailleurs de fonds et les pays partenaires, de par leurs appuis, contribuent également à cet empowerment.

---

[330] L. Mayoux, « Atteindre les femmes et les autonomiser : défis pour la microfinance », *ADA Dialogue, Microfinance et Genre : Des nouvelles contributions pour une vieille question*, n°37, mai, 2007, pp. 35-63.
[331] E. Hofmann and K. Marius-Gnanou, «Le microcrédit est-il le faux-nez du néolibéralisme? La microfinance et les femmes pauvres: état du débat. », op. cit., pp. 217-233.

3.2.1.2. L'intégration de l'entrepreneuriat féminin dans les politiques publiques internationales

La communauté internationale à travers de nombreux programmes intervient dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat féminin. L'analyse politique des femmes entrepreneures ne saurait se faire sans tenir compte de l'apport des acteurs non gouvernementaux, c'est-à-dire des acteurs internationaux tels que les bailleurs multilatéraux et les États influents. La présentation des politiques publiques des bailleurs de fonds dans la sous-section qui suit est faite suivant qu'elles sont l'œuvre des organismes internationaux (3.2.1.2.1), ou des représentations diplomatiques (3.2.1.2.2).

3.2.1.2.1 L'apport des organisations internationales à l'empowerment des femmes entrepreneures

L'entrepreneuriat féminin au Cameroun fait l'objet de nombreux programmes de coopération. En plus des programmes de l'État camerounais qui viennent d'être présentés ci-dessus, on note des intervenants internationaux tels que la coopération française, la coopération canadienne ou encore des organismes internationaux et financiers. La coopération internationale se singularise par des programmes de formation et/ou de financement en faveur des femmes entrepreneures. Aussi note-t-on de nombreuses initiatives soutenues par la Banque africaine du développement (BAD), l'Organisation internationale du travail (OIT), la Banque mondiale, etc. en faveur de la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Depuis quelques années, il existe une plateforme d'intervention qui a mis sur pied le programme « Growth Oriented Women Entrepreneurs » (GOWE) en étroite collaboration avec les banques locales telles la banque internationale pour le commerce et l'industrie du Cameroun (BICEC) ou encore la société générale des banques du Cameroun (SGBC), filiale de la Société Générale. Ce programme facilite le financement des femmes entrepreneures par l'apport de garanties auprès des banques à hauteur de 50% des crédits octroyés. La Société financière internationale (SFI), principal agent d'exécution de cette plateforme, apporte une

assistance technique, en sollicitant des consultants externes pour former et accompagner les femmes entrepreneures afin de faciliter leur accès aux crédits. Sont éligibles à ce projet, les entreprises dont le capital est détenu au moins à 51% par une femme entrepreneure et/ou une équipe managériale composée en majorité des femmes.

Dans la même mouvance, l'OIT appuie le développement des femmes entrepreneures par de nombreux programmes et études[332]. On peut faire référence ici au groupe de développement de l'entrepreneuriat féminin, genre et équité (WEDGE[333]) qui encourage l'entrepreneuriat féminin. Il a organisé en 2003, un projet de formation en entrepreneuriat féminin. De même, le Bureau sous-régional de l'OIT pour l'Afrique centrale (BIT/AC), apporte son concours au renforcement des capacités entrepreneuriales des femmes au travers d'une série d'actions. Cette structure procède notamment la promotion de l'entrepreneuriat comme une option viable aux étudiantes dans les écoles techniques et professionnelles, et à la mise en place des programmes radio et télé focalisés sur les femmes entrepreneures qui donnent un aperçu de leurs succès et de la reconnaissance sociale qui peut en découler. C'est suivant cette même logique que le centre d'information de l'ONU (UNIC) de Yaoundé organise, lors de la journée internationale de la femme, des débats sur la portée de l'entrepreneuriat féminin. D'après cette organisation internationale, l'atteinte des objectifs du millénaire passe par l'empowerment des femmes entrepreneures dont l'apport est nécessaire pour le développement économique du Cameroun. Dans les propositions de réponses aux priorités du gouvernement de la République du Cameroun pour le cycle de coopération 2013-2017, cet organisme propose, pour compléter les efforts faits par le Cameroun pour s'arrimer aux orientations en matière de promotion de l'égalité des sexes, l'adoption de stratégies complémentaires nécessaires pour mieux étoffer le genre dans le document stratégique pour la croissance et l'emploi (DSCE). A cet égard, le système des nations unies préconise de renforcer la promotion de l'entrepreneuriat féminin[334].

---

[332] Bureau sous-régional de l'OIT pour l'Afrique centrale, du Centre de Formation de Turin et de WEDGE/OIT-Genève, *Projet de promotion de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun, 2003*.
[333] WEDGE est l'unité de l'OIT pour le Développement de l'entrepreneuriat féminin et l'égalité des sexes.
[334] Nations Unies, bureau du coordonnateur résident du Cameroun, *Propositions de réponse du SNU aux priorités du Gouvernement de la République du Cameroun pour le cycle de coopération 2013 – 2017.*

La Banque africaine de développement (BAD) s'inscrit dans le même ordre d'idées.

Dans l'optique de l'empowerment des femmes entrepreneures, la BAD a développé des projets de financement pour les femmes entrepreneures[335]. Cet organisme, dans ses rapports, fait état de nombreuses barrières sociales, culturelles, légales et comportementales qui empêchent les femmes entrepreneures de se développer[336]. L'initiative « African Women In Business » (AWIB) fait écho à l'attention particulière accordée par la BAD à la stratégie de développement du secteur privé. Elle vise à conférer une autonomie accrue aux femmes entrepreneures, en particulier dans le cas des PME, à travers un meilleur accès au financement. En 2006, la BAD a financé, à travers son guichet du secteur privé, le développement des entreprises féminines à fort potentiel de croissance au Cameroun à près de 6,55 milliards de FCFA. Outre les organismes internationaux, les missions diplomatiques de certains pays partenaires concourent à l'empowerment des femmes entrepreneures.

3.2.1.2.2 Les représentations diplomatiques et l'empowerment des femmes entrepreneures

Plusieurs représentations diplomatiques concourent à l'empowerment des femmes entrepreneures. Ainsi en est-il par exemple de la coopération canadienne par l'entremise de l'Agence de développement international du Canada (CIDA). En collaboration avec le secrétariat du Commonwealth et le co-fondateur de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, la Coopération canadienne a donné son soutien au projet du Centre de commerce international (CCI), visant à consolider les compétences des femmes entrepreneures au Cameroun et à développer leur entreprise au niveau international. Il est question d'outiller cette catégorie socioprofessionnelle à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. On peut également signaler la création du fonds canadien pour l'Afrique qui comprend

[335] La Banque Africaine de développement, *De L'entrepreneuriat Féminin au Cameroun*, *Projet de Financement*, 2005.
[336] Idem.

différents programmes, parmi lesquels le programme d'appui au renforcement des capacités de commerce international au service de l'Afrique (PACCIA/PACT). Ce programme centré en particulier sur les PME, a été mis en œuvre au Cameroun et complété par un programme appelé Acces. Ce dernier a spécialement été initié pour les femmes entrepreneures africaines qui s'intéressent à la promotion des questions de genre et de commerce. La coopération française n'est pas en reste. Elle apporte également son appui au développement des femmes entrepreneures. C'est dans ce cadre que l'Ecole nationale d'administration (ENA) de Paris a ouvert ses portes durant trois semaines aux femmes entrepreneures africaines parmi lesquelles on dénombrait quelques camerounaises.

Les différents programmes et politiques publics ci-dessus visés, qu'il soit d'origine étatique ou non, ont mis sur pied des mécanismes favorisant l'empowerment des femmes entrepreneures. Ce faisant, ils ont imposé ces femmes comme des leaders économiques, mais aussi comme des modèles allant à l'encontre des stéréotypes véhiculés sur les femmes. Ils produisent des effets sur les rapports sociaux de sexe, même si les actrices n'en ont pas toujours conscience. Les mécanismes d'empowerment apportent des ressources et des compétences aux entrepreneures à travers l'apport financier dont certaines d'entre elles bénéficient et les multiples formations qui leurs sont proposées dans les domaines aussi variés que le management, la gestion financière ou encore l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). En les éduquant et en renforçant leurs capacités managériales, les mécanismes d'empowerment permettent aux femmes entrepreneures de s'extirper de la sphère privée pour émerger dans la sphère publique en général et dans la société politique camerounaise en particulier. L'empowerment économique sert de support à l'empowerment politique. A travers l'acquisition d'un capital économique, les femmes entrepreneures peuvent accéder plus facilement à la société politique où il est nécessaire d'avoir un capital financier pour s'imposer. En effet, une des stratégies d'accès à l'espace politique a toujours été de percer dans un milieu autre

que le milieu politique et d'en servir comme tremplin[337]. En prenant en appui sur ce pouvoir économique et des relations qui en découlent, les femmes entrepreneures transforment les différents capitaux accumulés dans la sphère économique en capital politique. Du fait de l'ensemble de mesures et politiques publiques élaborées en leur faveur, cette catégorie socioprofessionnelle acquiert une certaine visibilité tant sur le plan social que politique. Cet état de chose nous amène à parler d'un empowerment collectif des femmes entrepreneures qu'elles ont su renforcer et préserver par un ensemble d'actions qu'il convient de présenter.

3.2.2. L'empowerment collectif des femmes entrepreneures

L'ensemble des mécanismes ci-dessus analysés contribue à l'empowerment des femmes entrepreneures tant au niveau individuel qu'à celui collectif. Selon Turcotte et Fournier, cités par W. A. Ninacs, un collectif est un rassemblement d'un nombre limité de personnes qui communiquent directement, qui poursuivent un objectif commun, qui s'influencent mutuellement et qui partagent un sentiment d'appartenance. L'empowerment dit collectif suppose dès lors l'acquisition de pouvoir par un groupe donné. Dans notre cas, il s'agit des femmes entrepreneures. L'empowerment collectif est un processus permettant à un groupe de mobiliser ses ressources en permettant à chacun de prendre sa place. Dans ce cas de figure, ce n'est pas seulement le groupe qui gagne en puissance d'agir, mais ce sont également les femmes qui acquièrent des capacités. L'approche de l'empowerment collectif est supposée favoriser l'empowerment politique, c'est-à-dire l'implication dans les institutions politiques, la participation aux manifestations publiques, la revendication des droits, le lobbying auprès des pouvoirs publics, etc. Au Cameroun, cet empowerment semble trouver son fondement dans la transfonctionnalité des réseaux des femmes entrepreneures qui renvoie à la capacité pour un réseau d'agir en synergie sur plusieurs espaces de mobilisation simultanément. La présentation de quelques généralités sur cette question (3.2.2.1),

[337] Il s'agit du phénomène du *straddling* ou chevauchement de position sur lequel nous reviendrons dans le cadre du

sera suivie d'un examen de quelques réseaux camerounais de femmes entrepreneures et leur contribution à leur empowerment collectif (3.2.2.2).

3.2.2.1. La transfonctionnalité des réseaux professionnels des femmes entrepreneures

De manière générale, les réseaux sociaux peuvent être perçus comme l'ensemble des liens de nature amicale, mondaine, professionnelle ou politique tissés entre des individus. Ce concept va s'imposer dans le vocabulaire sociologique surtout dans les années 1970, notamment avec les travaux de N. Elias qui développe l'idée selon laquelle les universités et les usines, les villages et les villes, les castes et les classes sociales, les familles et les groupements professionnels, tous ces ensembles sont constitués par des réseaux d'individus[338].

La notion de réseau permet de désigner de façon large, un ensemble de nœuds interconnectés ; en substituant ces nœuds à des individus ou groupes d'individus, le réseau devient social par l'ensemble des relations existant entre les personnes ou les groupes sociaux. Il est question ici d'examiner la capacité d'invention sociale des individus se projetant dans l'espace social et politique. Dans son manuel de sociologie politique, J. Lagroye signale la pertinence d'une approche en termes de réseaux et l'usage que le politiste peut être amené à faire de cette notion. Pour lui, l'observation et l'étude des réseaux éclairent la compréhension de la vie politique et dévoile des interactions que l'approche institutionnaliste a souvent tendance à occulter[339]. Il précise qu'un réseau politique est un système de relations traversant divers secteurs de la vie sociale et liant fermement ses membres par l'intérêt commun qu'ils trouvent à s'épauler mutuellement dans l'action politique[340].

D. Knocke [341]a essayé de mettre en lumière les typologies des réseaux et leur utilisation en les référant à leurs effets sociopolitiques. D'après lui, la notion de réseau implique la poursuite d'objectifs, notamment à travers l'interprétation et

---

chapitre 4.
[338] N. Elias, *Qu'est ce que la sociologie ?*, Editions de l'Aube, 1970, 222 p.
[339] J. Lagroye, *Sociologie politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Dalloz, 1991, pp.198-199.
[340] Idem, p.198.

l'instrumentalisation des normes et des valeurs. L'analyse de la structuration des réseaux fait apparaître les raisons qui sous-tendent une telle démarche, souvent motivée par la recherche d'un projet social, économique et politique[342]. A cet égard, l'intérêt commun constitue un facteur majeur de coalescence. D. Knoke pense que les réseaux adoptent pour principe et dynamique, l'association qui leur fournit les moyens d'investir l'espace social. Ces réseaux sont dans la plupart des cas orientés par la recherche d'une logique utilitaire.

L'approche, en termes de réseaux, nous permet dans le cadre notre analyse, de dévoiler des interactions pouvant influencer la compréhension de la société politique camerounaise. Elle permet de mettre à jour les pratiques qui animent les différents acteurs ainsi que leur capacité à transcender les déterminismes et le poids des institutions[343]. En sociologie politique, l'étude des réseaux invite à souligner la plurifonctionnalité des individus et des groupes insérés dans les organisations et les liens qui les unissent. A. Degenne et M. Forsé[344] ont mis en exergue cette caractéristique en montrant que les réseaux sont des ensembles où les relations définies sont multiplexes. Selon ces auteurs, la multiplexité renvoie à l'existence de plusieurs types de relations de façon simultanée. Une relation donnée est multiplexe si elle sert à plusieurs sortes d'échanges à la fois. La multiplexité des relations permet de mettre en exergue l'informalité des liens pouvant unir de manière temporaire les membres d'un groupe, en les insérant dans une série échanges susceptibles d'évoluer rapidement. La présence de personnages centraux comme des élites témoigne, au sein d'un réseau, de sa multiplexité, mais également de la plurifonctionnalité des liens à travers lesquels circulent de nombreuses ressources variées[345]. Les pratiques clientélaires sur lesquelles nous reviendrons plus amplement plus bas, sont un exemple

---

[341] D. Knoke, *Politiical Network, The Structural Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, 290p.
[342] D. Parrochia, *Philosophie des réseaux*, Paris, PUF, 1993, 300p.
[343] J. Galaskiewicz, *Exchange Networks and Community Politics*, Londres Sage, 1979, 203p.
[344] A. Degenne, M. Forsé, *Les réseaux sociaux une analyse structurale en sociologie,* Paris, Colin, 1994, 279p.
[345] Parlant de la sociabilité, A. Degenne et M. Forsé distinguent deux formes de sociabilité : la sociabilité formelle de celle informelle. On oppose souvent selon ce même critère, une sociabilité organisée à une sociabilité spontanée. Bien que sujette à quiproquo, le qualificatif « spontanée » sert tout simplement à marquer la différence entre les deux types de sociabilité. Par exemple ceux dont l'organisation est constituée (entreprise ou association)) et ceux dont l'organisation n'est pas constituée (réseau d'amis ou clientélistes). Entre ces deux pôles, il existe bien évidemment des rapports. Généralement, la spécialisation des rôles est moins importante lorsqu'il s'agit de sociabilité informelle, ce qui n'empêche pas formel et informel de renvoyer à une même réalité regardée sous des angles différents. Une entreprise est

traditionnel et significatif de cette problématique prégnante surtout dans l'espace informel du politique[346].

Les réseaux des femmes entrepreneures qui nous intéressent tout particulièrement dans le cadre de cette sous-section s'inscrivent plutôt dans l'espace formel. De nombreux travaux en entrepreneuriat reconnaissent leur importance dans l'apport de ressources utiles à la création d'une entreprise[347]. Pourtant, ces réseaux ne se limitent pas uniquement à cela. Ils concourent également à l'émergence des femmes entrepreneures dans la société politique. En effet, dans l'univers politique, des auteurs comme A. Heller et F. Feher[348] ont souligné la performance des réseaux en mettant en lumière leur transfonctionnalité et leur capacité de diffusion. La transfonctionnalité désigne la capacité de faire interagir plusieurs segments de la vie sociale à travers plusieurs espaces de mobilisation que le réseau aura investis. Il ne s'agit pas ici uniquement de multifonctionnalité qui renvoie à l'occupation simultanée de plusieurs espaces, mais de la capacité qu'ont les réseaux de promouvoir une synergie entre ces différentes scènes d'actions, la capacité de diffusion étant tributaire de cette interaction. Pour ce qui est de la scène politique camerounaise, nous pouvons dire que les réseaux sociaux et notamment ceux des femmes entrepreneures, sont dans une certaine mesure, des organisations à visages multiples occupant simultanément plusieurs fonctions définies à partir d'une multiplicité de référents[349]. En même temps qu'ils défendent les droits des femmes entrepreneures, les tenants de ces réseaux s'inscrivent aussi dans la défense des droits des femmes camerounaises et de leur insertion dans le champ sociopolitique. Le Groupement des femmes d'affaires du Cameroun entre dans cette lignée des organisations à visages multiples. En plus de défendre la cause des femmes entrepreneures, cette association œuvre également pour l'amélioration du statut des femmes dans la société camerounaise et signent par ailleurs des motions de soutien à l'endroit du président de la République.

---

une organisation dont l'organigramme, qui définit les liens formels entre les acteurs, se double d'un réseau de relations informelles. Cf. A. Degenne, M. Forsé, *Les réseaux sociaux une analyse structurale en sociologie*, op. cit.

[346] J.-F. Médard, L'État sous-développé en Afrique noire : clientélisme politique ou néo-patrimonialisme, op. cit.

[347] J.-P. Berrou, *Encastrement, réseaux sociaux et dynamique des micro et petites entreprises informelles en milieu urbain africain*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Montesquieu – Bordeaux IV Ecole Doctorale de Sciences Economiques, Gestion et Démographie, 2010.

[348] F. Feher, A. Heller, « From Red to Green », *Telos*, printemps 1984, pp. 35-44.

Dans son analyse de certains flux transnationaux en Afrique, F. Constantin[350] a recours à la notion de transfonctionnalité pour désigner des organisations sociales multi fonctionnelles qui se composent en marge et dans le sillage des États. L'importance et l'impact de la multifonctionnalité de ce type de réseaux dans la définition des enjeux du politique et dans la compréhension du fonctionnement du système politique d'un pays ont été soulignés par J. Camilleri et J. Falk[351]. D'après ces auteurs, l'oscillation et l'ubiquité sociale des réseaux, qui désignent l'aptitude à recouvrir plusieurs niveaux socio-politiques, attestent d'une couverture sociale inédite que l'organisation en réseau facilite. Le réseau est un objet dont la flexibilité facilite un engagement rapide dans l'espace public ou bien au contraire un retrait de cette sphère[352].

En somme, les réseaux de femmes entrepreneures, de par leur ubiquité sociale, apparaissent comme un moyen d'empowerment des femmes entrepreneures dans la société politique camerounaise car ils permettent non seulement de porter les problèmes relatifs à l'entrepreneuriat féminin à l'attention des institutions nationales et internationales, mais ils militent également en faveur des droits de la femme en général. Les femmes entrepreneures, membres de ces réseaux utilisent souvent ces derniers comme un tremplin social, mais aussi comme un tremplin politique.

3.2.2.2. Les réseaux professionnels des femmes entrepreneures : un tremplin sociopolitique

De par les facilités et les opportunités qu'ils offrent aux femmes entrepreneures, les réseaux professionnels participent à l'empowerment économique et politique de celles-ci. La mise en réseau des entrepreneures participe à leur socialisation et contribue au renforcement de leur estime de soi.

---

[349] A. Colonomos, « Sociologie et science politique : les réseaux, théories et objets d'études », *Revue française de science politique*, 45e année, n°1, 1995, pp. 165-178, p.176.http://www.persee.fr

[350] F. Constantin, « La transnationalité de l'individu à l'État. A propos des modes populaires d'action internationale en Afrique orientale », in M. Giraud, dir., *Les individus dans la politique internationale*, Paris, Economica, 1994, pp.155-177.

[351] J. Camilleri, J. Falk, The *End of sovereignty. The politics of shrinking and fragmenting world*, Aldershot, Edward Elgar Publishing, 1992, 312p.

L'action de l'Association pour le soutien et l'appui à la femme entrepreneure (ASAFE) s'inscrit dans cet ordre de chose. Il s'agit d'une organisation non gouvernementale camerounaise créée en 1987. Elle œuvre pour la promotion de l'entreprenariat et de l'auto-emploi, grâce à un réseau de compétences et de solidarités techniques et financières. Dans les différentes régions où cette association est implantée parmi lesquelles le Centre et le Littoral, elle organise des formations pour aider les entrepreneures à diversifier leurs activités professionnelles et à améliorer leurs revenus ; elles facilitent l'accès des femmes entrepreneures aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. C'est dans ce cadre que l'ASAFE a organisé à Douala, en partenariat avec le Networked Intelligence for Development (NID), une rencontre internationale sur le thème: « développer les échanges commerciaux grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ». Cette rencontre a réuni pendant six jours, plus de 100 femmes venues des quatre coins du monde et du Cameroun. Ces multiples initiatives d'ASAFE dans le domaine des technologies de l'information et de la communication lui feront bénéficier d'une récompense de Microsoft s'élevant à 60 000 dollars. En renforçant les compétences techniques et managériales des femmes entrepreneures, cette association œuvre à l'amélioration de leurs compétences et de leur estime de soi. Les associations Arish Union et Coco Union s'inscrivent dans la même mouvance. Principalement implantées dans la région du Nord-Ouest, elles œuvrent pour le renforcement des capacités managériales des femmes entrepreneures. A ce propos, une femme entrepreneure, ancienne conseillère municipale du SDF à Bamenda nous disait, parlant principalement de la Coco Union, que cette association lui a appris à mieux gérer ses affaires et maximiser les revenus de son établissement.

Dans le même ordre d'idée, le Groupement des femmes d'affaires du Cameroun (GFAC), principale association des femmes entrepreneures de ce pays contribue aussi fortement à l'empowerment collectif de ses membres. Tout comme l'ASAFE, cette association œuvre à la formation des femmes entrepreneures. La

[352] Idem, p. 231.

participation du GFAC aux activités ministérielles et au comité interministériel et élargi du secteur privé permet aux femmes entrepreneures de défendre directement leurs intérêts. Cette capacité à identifier leurs propres besoins peut être vue comme un moyen d'empowerment car rarement la cause des femmes est défendue par les femmes elles-mêmes. De même, ces associations des femmes entrepreneures, en prenant activement part aux différents congrès mondiaux axés sur l'entrepreneuriat féminin, participent au rayonnement national et international de cette catégorie de femmes. S'il est vrai que les réseaux professionnels des femmes entrepreneures contribuent à leur socialisation et au renforcement de leurs compétences managériales, l'un des plus grand avantage dont elles bénéficient en intégrant ces réseaux, demeure les ressources sociales auxquelles elles accèdent par leur intermédiaire.

En adhérant aux différents réseaux professionnels liés à leurs activités, les femmes entrepreneures peuvent avoir l'opportunité de s'inscrire et de se pérenniser dans la société politique. L'entrée au sein desdits réseaux permet d'avoir recours à une diversité de ressources au travers des liens directs ou indirects qu'on peut y nouer. On retrouve à ce niveau, la théorie des ressources sociales qui se concentre sur les ressources que contient un réseau social et sur la manière dont l'action individuelle bénéficie de l'accès et de l'utilisation de ces ressources. D'après N. Lin[353], en s'engageant au sein des réseaux sociaux, les acteurs sont motivés par des actions relationnelles qui peuvent être soit expressives, soit instrumentales. S'agissant des réseaux professionnels des femmes entrepreneures que nous examinons ici, on retrouve ces deux types d'actions obéissant respectivement au principe d'homophilie et des relations hétérophiles.

Les actions expressives découlent du sentiment d'appartenir à la même catégorie professionnelle, la reconnaissance de la similarité dans les difficultés rencontrées et la nécessité de se protéger mutuellement. Lors de notre terrain, nous avons surtout retrouvé ce type d'actions au sein de l'association des femmes

[353] N. Lin, « Les ressources sociales : une théorie du capital social », *Revue française de sociologie*. 1995, 36-4, pp. 685-704.

bayam sellam du Cameroun et notamment dans sa branche de la ville de Yaoundé où nous avons mené notre étude. Durant de notre entretien, Marie Mbala Biloa, présidente de ladite association nous confiait :

> « *Je suis là pour écouter les problèmes de mes sœurs bayam-sellam. Ma porte est toujours ouverte si elles ont des problèmes.* »

Durant notre entretien, plusieurs fois nous avons été interrompues par des femmes bayam sellam du marché du Mfoundi, venues présenter leurs doléances et leurs problèmes. Dans un article publié en 2010 par le mouvement Nkul Beti[354], on notait déjà ces actions expressives entre les femmes bayam-sellam, et ce notamment à l'égard de leur présidente nationale.

> « *Marie Mbala Biloa la présidente fondatrice de l'association des bayam-selam reçoit à tour de bras. Des commerçantes venues lui exposer leurs problèmes ; des parents sollicitant une aide, mais aussi quelques enfants de la rue qui veulent juste de quoi manger. "Toutes mes journées sont pareilles, je suis une mère avec un grand "M"*[355].»

A travers les actions expressives, les femmes entrepreneures recherchent d'autres acteures aux caractéristiques et aux modes de vie semblables pour pouvoir partager approbation, sympathie, compréhension ou conseil. Contrairement aux actions expressives, les actions instrumentales n'obéissent pas au principe de l'homophilie. Généralement, ce type d'actions est menée dans l'optique d'obtenir des ressources supplémentaires et/ou meilleures. L'action instrumentale encourage à chercher des partenaires différents en termes d'attributs sociaux et de styles de vie, et si possible ayant davantage de ressources[356].

Dans ses recherches sur la théorie reliant ressources sociales et action instrumentale, N. Lin énonce trois propositions à savoir celle des ressources

---

[354] Le Mouvement Nkul Beti est une plateforme d'information numérique.
[355] http://www.nkul-beti-camer.com.
[356] N. Lin, « Les ressources sociales : une théorie du capital social », op cit., p. 690.

sociales, celle de la force de la position et celle de la force des liens[357]. Nous nous intéressons ici principalement à la première proposition qui affirme que l'accès à de meilleures ressources sociales conduit à des actions instrumentales plus efficaces. Ainsi, une stratégie simple d'action instrumentale consiste à atteindre un individu susceptible de fournir une information et disposant de meilleures ressources sociales. Entrer en relation avec une telle personne, permet d'augmenter les chances d'atteindre son objectif au travers de ses ressources directes et indirectes[358].

De par leurs multiples champs d'activités, la plupart des réseaux professionnels des femmes entrepreneures s'inscrivent dans cette logique de l'action instrumentale. A travers ceux-ci, les femmes entrepreneures, et notamment leurs dirigeantes entrent en relation avec des partenaires disposant d'une panoplie de ressources à l'instar des bailleurs de fonds, de l'État et d'autres associations internationales des femmes entrepreneures. Pour illustrer nos propos, nous pouvons encore prendre l'exemple du GFAC. Cette association est un membre fondateur du Réseau des femmes entrepreneures pour le soutien à l'entrepreneuriat féminin ; elle est également membre du forum francophone des affaires (FFA), membre de la Table ronde des entrepreneurs africains, et enfin membre de la Chambre de commerce du Cameroun. Par ces différentes activités, ce réseau participe à la mise en réseau des femmes entrepreneures qui dès lors, disposent de relations et de connexions pouvant faciliter et contribuer à leur émergence dans le champ sociopolitique.

En tant que membre des Femmes chefs d'entreprises mondiales (FCEM), le GFAC permet à ses adhérentes d'être connectées à un réseau de plus de 2 millions de femmes entrepreneures originaires de 70 pays du monde entier. Dans son rôle de présidente mondiale de l'association FCEM de 2005 à 2011, Françoise Foning a témoigné de l'engagement du GFAC pour fournir des liens avec des réseaux internationaux aux femmes entrepreneures du Cameroun. FCEM est l'une des associations non gouvernementales ayant un statut consultatif aux Nations Unies,

[357] N. Lin, «Social Resources Theory», in E. F. Borgatta, M. L. Borgatta (eds), *Encyclopedia of sociology*. Vol.4, New York, Macmillan, 1992, pp. 1936-1942.

au Conseil de l'Europe, ainsi qu'une représentation auprès de l'Union Européenne, de l'ONUDI, du PNUD, de l'OCDE et de l'OIT. L'organisation du 57ème congrès de cette association à Yaoundé en octobre 2009 a permis de rehausser l'image sociale des femmes entrepreneures en montrant en quoi consistait le métier d'entrepreneur et en montrant des exemples de femmes camerounaises et étrangères ayant réussi dans la vie sociale par leurs activités entrepreneuriales. Le matraquage médiatique qui a entouré cet événement a permis d'attirer ne serait-ce que pendant la durée de ce congrès, l'attention sur les femmes entrepreneures.

Les réseaux professionnels des femmes entrepreneures leur procurent des opportunités de communiquer par réseau, de se soutenir mutuellement, de se faire encadrer. Mais, plus qu'autre chose, ces réseaux contribuent à la visibilité des femmes entrepreneures dont les leaders sont souvent les interlocuteurs privilégiés[359] de l'État et des bailleurs de fonds. Ce statut serait à l'origine de la concurrence existante entre les différentes associations des femmes entrepreneures qui luttent pour obtenir les faveurs des partenaires nationaux et internationaux. Parlant du Bénin, E. Prag montre comment le retour du multipartisme a crée un système de dépendance mutuelle entre les partis politiques et les différentes associations de commerçantes. Celles-ci cherchent à émerger dans la sphère politico-économique en nouant des relations avec les acteurs politiques. Une telle situation exarcerbe les rivalités entre les différentes associations

Ce constat fait au Bénin est tout aussi valable au Cameroun où, les réseaux professionnels des femmes d'affaires ont su émerger pour atteindre leurs objectifs et s'imposer dans le paysage sociopolitique camerounais. C'est ainsi qu'ils sont invités à participer de façon régulière aux discussions/consultations initiées par les différents ministères et bailleurs de fonds sur les questions économiques touchant aux femmes. On peut faire allusion à leur participation entres autres, aux fora tel que le Forum de réflexion sur le financement et le développement des activités économiques des femmes (FOREFAEF), ou encore aux plateformes de sensibilisation aux problèmes affectant les femmes entrepreneures, la parité dans le financement, et l'accès à la technologie.

---

[358] N. Lin, « Les ressources sociales : une théorie du capital social », op. cit.

Par ailleurs, les réseaux professionnels des femmes entrepreneures peuvent offrir à leurs leaders des bases solides pour accéder à la société politique. En y prenant appui, les femmes entrepreneures leaders peuvent faire un usage sociopolitique[360] de leur catégorie socioprofessionnelle associée à leur genre, car dans une certaine mesure, ils peuvent servir de réservoir électoral. Les réseaux professionnels permettent aux femmes entrepreneures non seulement de renforcer leurs capacités économiques, mais aussi d'améliorer et d'asseoir la légitimité politique de leurs associations et par la même occasion la leur.

En effet, les partis politiques aujourd'hui s'appuient sur les organisations de type syndical, sur des groupes professionnels et des institutions similaires pour asseoir leur hégémonie. S. Tarrow[361] parle à ce propos de clientèle horizontale en opposition aux rapports dyadiques verticaux qui caractérisent souvent les rapports de clientèle[362]. Le clientélisme unit dans ce cas des groupes et non des individus ou plus exactement, il unit des groupes par la médiation des individus qui s'en assurent le contrôle au moyen des échanges clientélaires. Par l'intermédiaire de leurs réseaux professionnels, les femmes entrepreneures accèdent aux ressources publiques et entrent en relation avec les institutions étatiques. Mais, ce faisant, elles contribuent à asseoir l'hégémonie du système politique camerounais qui les utilisent pour consolider sa domination d'où, le constat que nous faisons d'un empowerment biaisé des femmes entrepreneures.

3.2.3. L'empowerment des femmes entrepreneures : un empowerment biaisé

Par le processus d'empowerment tel que nous l'avons analysé plus haut, les femmes entrepreneures ont acquis du pouvoir au sein de la société politique camerounaise. Toutefois, à y regarder de près, l'on se rend compte qu'un tel processus, bien favorable à leur inscription dans l'espace public et politique

---

[359] L. Sindjoun, M. Owona Nguini, « Egalité oblige ! Sens et puissance dans les politiques publiques de la femme et les régimes de genre », op. cit.
[360] Par usages sociopolitiques, on veut indiquer l'instrumentalisation de la catégorie «femmes entrepreneures» dans l'activité sociale ou politique.
[361] S. Tarrow, *Partisanship and Political Exchange in French and Italian Politics*, Londres, Sage, 1974.
[362] Voir infra.

fortement marqué par le patriarcat (3.2.3.1), participe de la construction hégémonique du système politique (3.2.3.2).

3.2.3.1. L'exploitation positive de la contrainte patriarcale par les femmes entrepreneures

L'ordre patriarcal organise la société et assigne aux femmes des fonctions et des rôles bien précis. Malgré cet état de chose, les femmes entrepreneures acquièrent du pouvoir aussi bien au niveau économique, social que politique. Sans remettre en cause le patriarcat et en prenant plutôt appui sur celui-ci, cette catégorie socioprofessionnelle se soustrait quelque peu aux contraintes liées aux rapports de domination sociale. En reprenant ici M. De Certeau, nous pouvons dire que les femmes entrepreneures élaborent des « arts de faire », des usages par lesquels elles détournent les codes et se réapproprient l'espace patriarcal en leur faveur. D'après cet auteur, les usages sont des modes d'emploi, des modalités de l'action, les manières de « faire avec » qui ont « leur formalité et leur inventivité propres[363].

L'approche qu'il prône, permet de cerner les microstratégies, par lesquelles les dominées, supposées vouées à la passivité, mettent en défaut les rationalités dominantes. Les conjonctures défavorables (patriarcat) ne dépouillent pas entièrement les femmes de leur marge de manœuvre. Au contraire, ces dernières jouent avec les mécanismes de la discipline et ne s'y conforment que pour les contourner. Elles élaborent des « arts de faire », qui sont une manière de subvertir non pas en rejetant ou en changeant, mais en utilisant l'ordre contraignant à des fins et en fonction des normes de références étrangères à un système qu'elles ne peuvent fuir.

La théorie des « arts de faire » appliquée à notre objet d'étude, permet de comprendre que les groupes sociaux subordonnés que sont les femmes en général et les femmes entrepreneures en particulier, ne restent pas statiques face au pouvoir. Elles utilisent plusieurs tactiques leur permettant de « bricoler » avec et dans le système de domination. Dès lors, la tactique en étroite relation avec le temps, invite à saisir au vol toute possibilité de profit. Il faut saisir chaque événement pour en faire des

[363] M. de Certeau, *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990, p.52.

« occasions[364]. » C'est ainsi que les femmes entrepreneures profitent de l'importance accordée simultanément aux femmes en général et à la catégorie socioprofessionnelle des entrepreneures en particulier pour contourner le système de domination. Usant de leur statut de subalternes, elles élaborent des stratégies et des astuces qui, loin de chercher à les libérer véritablement des structures sociales, les maintiennent dans la catégorie des cadets sociaux. Les femmes entrepreneures exploitent positivement l'androcentrisme propre au système politique camerounais. On pourrait même dire qu'elles consentent à leur domination pour en tirer profit. Il s'agit là, d'une aliénation consentie de cette catégorie socioprofessionnelle qui rejoint ici la théorie de la servitude volontaire élaborée par E. De la Boétie[365]. Selon ce dernier, la servitude volontaire est servitude qui ne procède pas de la contrainte extérieure, mais d'un consentement intérieur de la victime elle-même devenu complice de son tyran[366].

Autrement dit, la domination s'exerce avec la participation active et le consentement des dominés. Les acteures agissent sous certaines conditions comme productrices d'une certaine liberté nécessaire pour échapper aux contraintes. Pourtant, par ces agissements, elles renforcent leur assujettissement. En conséquence, les femmes entrepreneures acceptent et participent volontairement au maintien du système de domination en place et se réapproprient les normes de celui-ci pour émerger dans la société politique. Ce faisant, il y a certes empowerment, mais surtout, elles apportent leur pierre à la construction hégémonique du système politique camerounais.

3.2.3.2. L'empowerment des femmes entrepreneures : une procédure distraite de domination du système politique camerounais

S'il est vrai que l'empowerment des femmes entrepreneures conduit à leur inscription dans la société politique camerounaise, il contribue également et parallèlement à renforcer la domination du système politique camerounais, notamment

[364] Idem, p. XLVI
[365] E. De la Boétie, *Discours de la servitude volontaire*, Paris, Flammarion, 1983.
[366] T. Dagron, « Présentation », in A. Tournon, L. Tournon, *La Boétie. Le discours de la servitude volontaire*, Paris, Vrin, 2002, p.7.

par le biais du processus d'accommodement négocié qui peut revêtir principalement trois formes[367]. Tout d'abord, la première forme réside dans un assentiment pur et simple qui suppose une absence d'interrogation sur l'environnement dans lequel on vit. En effet, parce que les femmes entrepreneures prennent appui sur le système politique pour émerger dans la société, elles ne ressentent pas toujours les contraintes qui y sont liées. Les avantages que procurent les différentes aides et subventions procurées par l'État camerounais entraînent une faible perception des mécanismes de dressage. Il existe dès lors une sorte d'annihilation du sentiment de domination due à la satisfaction et au profit qu'en tirent nos acteures. Ensuite, la deuxième modalité de l'accommodement tient dans le caractère indolore de la contrainte. Ceci est rendu possible par la « quotidianisation » ou l'habitude. B. Hibou dit à ce sujet qu'il s'agit d'un « interventionnisme gentil et non violent, qu'on ne sent même pas[368]. » La vulgarisation des croyances et des représentations et plus spécifiquement les valeurs du patriarcat, rendent invisible les pratiques contraignantes. Et enfin, la troisième modalité de l'accommodement tient en l'absence de révoltes à l'encontre d'un système de domination. Toutefois, il faut préciser que cette absence de révoltes ne renvoie aucunement à une adhésion sans faille. Cela veut tout simplement dire que des résistances peuvent exister sans pour autant remettre en cause l'économie générale du contrôle et de la domination.

Somme toute, nous pouvons dire qu'à travers le processus de renforcement de pouvoir, les femmes entrepreneures réussissent à se positionner dans la sphère politico-économique. Cependant, cet empowerment crée un processus de dépendance de celles-ci vis-à-vis du système politique. Cet état de chose participe fortement de la légitimation dudit système, car les mécanismes mis en avant par l'État camerounais constituent aussi les rouages fondamentaux du système de domination. Les politiques publiques en faveur des femmes en général et des femmes entrepreneures en particulier apparaissent

[367] B. Hibou, *La force de l'obéissance. Economie politique de la répression en Tunisie*, Paris, la découverte, 2006, 363p.
[368] Idem, pp.214-215.

en conséquence comme une procédure distraite de domination. Le pouvoir joue donc sur le désir de protection et la disposition à obéir des subordonnées pour s'imposer[369].

Arrivée au terme de ce chapitre portant sur l'empowerment des femmes entrepreneures, il y a lieu de retenir que, nonobstant l'impact du patriarcat, ces femmes utilisent des voies et moyens pour redéfinir leur statut au sein de la société camerounaise et s'inscrire ainsi dans la société politique camerounaise. Le statut subalterne, généralement affecté aux femmes, est utilisé par les entrepreneures pour acquérir du pouvoir. En effet, sur la base de ce statut et de leurs activités entrepreneuriales, de nombreuses mesures sont mises en place en leur faveur tant au niveau national qu'international. Ainsi, malgré les structures patriarcales de domination, voire parfois le renforcement des inégalités hommes-femmes, certaines femmes entrepreneures parviennent à négocier, dans la sphère privée comme dans la sphère publique, une nouvelle place sans nécessairement bouleverser totalement les logiques d'organisation socioculturelle. Elles se servent de celles-ci pour émerger. Tel semble être le cas de cette entrepreneure originaire de la province de l'Adamaoua, qui tout en respectant la place traditionnelle réservée à la femme, occupe une place centrale dans son foyer où son activité lui permet de subvenir aux besoins de sa famille. D'après elle, ce sont ces revenus qui lui ont permis d'avoir une certaine autonomie et de s'affranchir de l'autorisation de son époux pour prendre une inscription dans l'UNDP. L'empowerment des femmes entrepreneures, sans véritablement chercher à inverser de façon radicale les termes du patriarcat en une stricte domination des femmes sur les hommes, permet plutôt à celles-ci de s'inscrire dans la société politique. A travers l'empowerment, les femmes entrepreneures acquièrent le « pouvoir de » (capacités intellectuelles, capacités économiques et acquisition de compétences), le « pouvoir avec » (lobbying, organisation pour la défense des droits de la femme entrepreneure) et même le pouvoir intérieur (meilleure estime de soi, amélioration

[369] P. Hugon, « Béatrice Hibou. *Anatomie politique de la domination* », *Afrique contemporaine* 1, 2012, n° 241, pp. 130-133. Http : www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2012-1-page-130.htm.

de l'image sociale des femmes entrepreneures) qui semble être la résultante des deux premiers types de pouvoir.

Sur la base de leur empowerment favorisé par le système politique en place, les femmes entrepreneures développent des stratégies et mobilisent des ressources pour s'inscrire et se pérenniser dans la société politique camerounaise. Parmi ces ressources, se trouvent en bonne place les réseaux professionnels que nous avons examinés plus haut. Tout en usant de ces réseaux collectifs, les femmes entrepreneures ont aussi recours à d'autres types de réseaux pour asseoir leur pouvoir. La relation qu'entretient l'État avec l'accumulation, et l'interpénétration constante entre la sphère sociale et la société politique peut justifier cette inscription de nos acteures dans de nombreux réseaux dont la particularité demeure la relation de clientèle qui les caractérise. En plus de ces réseaux, les femmes objet de notre étude, élaborent d'autres formes de stratégies pour émerger et se pérenniser en politique. Il convient de les examiner et de les présenter afin de déterminer si, à travers celles-ci, les femmes entrepreneures contribuent à asseoir ou à déconstruire les pratiques inhérentes au système politique camerounais. Avec leur entrée dans le jeu politique, une nouvelle catégorie d'acteurs intègre le système politique camerounais. Aux acteurs classiques s'ajoutent une nouvelle catégorie socioprofessionnelle qui fonctionne peut être sur la base d'autres types de ressources et qui pourrait remettre en cause la permanence de certaines pratiques politiques propres au système politique camerounais. Il s'agit dorénavant d'évaluer cet état de chose, en répondant dans la deuxième partie de notre travail à la question de savoir, ce que nous dit la cooptation des femmes entrepreneures sur le fonctionnement du système politique camerounais, sachant la perpétuelle quête de stabilité hégémonique à laquelle se livre ledit système.

2ème PARTIE : La (re)configuration du système politique camerounais au prisme des cursus pluriels des femmes entrepreneures

Une fois présenté le panorama global des femmes entrepreneures en politique et leur processus d'empowerment dans le champ sociopolitique camerounais, il importe de s'attarder sur leurs trajectoires. Celles-ci sont susceptibles de nous informer sur les stratégies et ressources mobilisées par les femmes entrepreneures pour s'insérer véritablement et se pérenniser dans la société politique camerounaise. En axant notre propos sur les cursus pluriels des femmes entrepreneures, cette partie de notre thèse invite certes à s'appesantir sur la mobilisation des ressources par les femmes entrepreneures dans leur quête de conservation des positions d'autorité, mais aussi à questionner comment de par leurs trajectoires, elles peuvent éventuellement participer d'une reproduction ou une déconstruction des pratiques inhérentes au système politique camerounais.

La présence des femmes entrepreneures en politique témoigne de la prise en compte du genre féminin, et d'une nouvelle catégorie socioprofessionnelle dans le jeu politique camerounais. Mais, cette transformation des propriétés sociales des acteurs politiques entraîne-t-elle nécessairement un changement de l'ethos de la vie politique camerounaise ? *A priori*, l'on pourrait répondre par l'affirmative, au vu de l'importante circulation des élites au sommet de l'État, suite à la réinstauration du multipartisme au Cameroun en 1990. En effet, cet événement signe l'entrée de nouveaux acteurs sur la scène politique camerounaise, supposant ainsi, une reconfiguration éventuelle du jeu politique et une discontinuité du cours de la compétition politique. Cependant, des auteurs[370] ont démontré que la circulation des élites peut être une variante de la reproduction des élites, à travers un recyclage conservateur. Le renouvellement des élites ne signifie pas toujours un changement dans leur représentation du pouvoir comme dans leurs pratiques

politiques. A cet égard, il convient de s'interroger sur la participation des femmes entrepreneures au processus éventuel de reconfiguration du système politique camerounais.

Dans cette optique, nous proposons dans un premier chapitre, de déterminer si l'émergence des femmes entrepreneures, et par ricochet du genre féminin, entraîne un changement d'ethos dans la nature des ressources et des pratiques mobilisées pour conquérir et conserver des positions de pouvoir, dans un système politique camerounais essentiellement caractérisé par l'ethos de la séniorité-masculinité-notabilité (1). Cette archéologie des moyens utilisés par les femmes entrepreneures, permet de cerner les stratégies de légitimation des femmes entrepreneures dont l'enjeu n'est autre que l'accès à l'État (2). Après avoir examiné les ressources et stratégies de légitimation politique qui permettent une compréhension du système politique du point de vue des acteures politiques, nous terminerons cette partie par une analyse interne du système politique camerounais en axant notre propos sur les femmes entrepreneures dans le projet de stabilisation hégémonique de l'État camerounais (3).

[370] J. Highley et J. Pakulski « Jeux de pouvoir des élites et consolidation de la démocratie en Europe centrale et orientale », *Revue française de science politique*, vol 50, n°4-5, août-Octobre, 2000, p.661.

1. TRAJECTOIRES DES FEMMES ENTREPRENEURES : RESSOURCES D'INSCRIPTION ET DE PERENNISATION EN POLITIQUE

L'une des clés de compréhension d'un système politique reste l'analyse des trajectoires des acteurs qui le composent. La valeur heuristique d'une telle analyse repose sur le fait qu'elle permet d'examiner les dynamiques de la société politique camerounaise articulée autour de l'État et des acteurs qui le composent. En adoptant une telle approche, il est question pour nous de transcender les clivages accordant le primat soit aux structures, soit à l'individu. Elle invite à montrer que les individus construisent et reconstruisent la réalité sociale à partir des structures existantes. Autrement dit, d'un côté, il y a des structures objectives que l'individu trouve dans la société et qu'il se permet en fonction de sa marge de liberté, de déconstruire et d'affecter, et de l'autre côté, les stratégies des acteurs, qui sont limitées et conditionnées par les structures sociales, économiques et politiques préexistantes[371]. Dans cette optique, notre étude invite à souligner l'importance des contraintes structurelles dans les choix des acteurs. Une telle perspective a été mise en relief dans la théorie d'A. Giddens[372] sur la structuration. Cet auteur, insiste sur l'importance de la dimension contraignante du structurel, en montrant qu'il est toujours à la fois habilitant et contraignant et que les contraintes participent à la génération de l'action. En d'autres termes, il faut dépasser l'opposition entre l'objectivisme des structures et le subjectivisme des stratégies d'acteurs car, si les structures sociales et politiques constituent souvent des contraintes[373] et un cadre pour les actions et stratégies mises en œuvre par les acteurs politiques, elles constituent aussi des ressources que les acteurs peuvent être appelés à mobiliser.

---

[371] P. Bourdieu, *Choses dites*, Paris, Minuit, 1987.
[372] A. Giddens, *La constitution de la société. Eléments de la théorie de la structuration,* Paris, PUF, 1987.
[373] La science politique américaine, a remarquablement mis en valeur la façon dont les règlements juridiques, l'organisation des machines politiques et le système de partis aux États-Unis pouvaient influer sur la sélection des candidats. Voir L.G. Seligman, «Political Recruitment and Party Structure. A Case Study», *American Political Science Review*, 55, 1961.

Au regard de ce qui précède, nous optons pour une présentation des stratégies et ressources mobilisées par les femmes entrepreneures en nous inspirant de la typologie élaborée par J.-P. Lacam[374]. Celle-ci établit une distinction des ressources selon leur origine et leur fonction[375]. Aussi, suivant leur nature, distingue-t-on les ressources selon qu'elles sont contextuelles, personnelles ou d'origine institutionnelle. S'il est vrai que les ressources institutionnelles peuvent profiter à la majorité des femmes entrepreneures, ces dernières se distinguent par la mobilisation de leurs ressources personnelles car, au-delà de leur commune appartenance à un même genre, toutes les femmes entrepreneures n'ont pas les mêmes ressources économiques, culturelles, sociales, corporelles voire entrepreneuriales. Suivant cette logique, nous distinguerons dans un premier temps les ressources personnelles nécessaires à l'inscription des femmes entrepreneures dans la société politique camerounaise (1.1), et dans un second temps, les ressources institutionnelles qui, d'après nous, concourent plus au maintien et à la pérennisation dans l'espace politique camerounais (1.2).

1.1. Ressources personnelles d'inscription des femmes entrepreneures dans la société politique

Ce chapitre se donne pour objectif de présenter de façon spécifique les ressources personnelles mobilisées par les femmes entrepreneures pour s'inscrire en politique En principe, il n'existe pas de conditions d'accès juridiquement codifiées interdisant l'entrée en politique, hormis le droit à l'éligibilité. Tout le monde peut donc prétendre s'inscrire dans la société politique. Les modalités de l'action politique sont définies de façon rigoureuse par une série d'instruments et leur respect est assuré par un ensemble de procédures. Le champ de la compétition politique impose tout une série de contraintes qui nécessitent, pour tout individu désireux d'investir l'arène politique, de se doter d'un certain nombre de ressources indispensables pour mettre en œuvre des stratégies de conquête du pouvoir. Dans

[374] J.-P. Lacam, «Le politicien investisseur : Un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », op.cit.
[375] Voir infra.

le cadre de cette section, nous nous attarderons de manière spécifique sur la présentation des ressources personnelles des femmes entrepreneures identifiées dans le cadre de notre terrain. Il s'agit du capital entrepreneurial fortement rattaché au phénomène du *straddling* et d'une variété d'autres ressources personnelles à l'instar de l'hérédité politique et des réseaux sociaux. Après avoir succinctement apporté quelques précisions sur les terminologies employées, notamment la notion de ressource et de capital entrepreneurial (1.1.1), nous nous attarderons sur le phénomène du *straddling* qui se trouve être au cœur de notre problématique et lié à l'usage du capital entrepreneurial comme ressource politique (1.1.2). Par la suite, nous présenterons l'une des spécificités de genre liées à ladite problématique à savoir le recours à l'entrepreneuriat social par les femmes (1.1.3), avant de terminer par l'examen d'autres ressources personnelles mobilisées par les femmes entrepreneures (1.1.4).

1.1.1. Quelques précisions terminologiques

Il s'agit ici d'apporter quelques précisions sur ce que nous entendons d'une part par ressource (1.1.1.1), et d'autre part par capital entrepreneurial (1.1.1.2).

1.1.1.1. La notion de ressource : essai de conceptualisation

Avant d'identifier les ressources personnelles mobilisées par les femmes entrepreneures, il convient de cerner au préalable la notion de ressource dans le cadre de cette étude. Pour D. Lapeyronnie[376], aucune définition conceptuelle commune des ressources ne se dégage des travaux scientifiques. L'unanimité entre les auteurs est loin d'être faite en ce qui concerne une définition de celles-ci, bien que l'on retrouve certaines constances. Notre schéma de travail s'inspire des travaux de J.-P. Lacam pour qui une ressource serait :

[376] D. Lapeyronnie, « Mouvements sociaux et action politique : Existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources ? », *Revue française de sociologie*, 29, 1988, pp. 593-619 ; voir aussi F. Chazel, « La mobilisation politique : problèmes et dimensions », *Revue française de science politique*, 25(3) juin 1975, pp. 502-516.

« T*out moyen à la disposition d'un entrepreneur politique dont l'activation, en faisant reculer la frontière de ses contraintes, élargit son champ des possibles, c'est-à-dire augmente son autonomie initiale et facilite le développement de ses stratégies*[377]. »

Les ressources sont une série d'éléments dont les modes d'utilisation sont susceptibles de faciliter la conservation du pouvoir[378]. Enumérant les éléments entrant dans la composition des ressources, R. Dahl en identifie une panoplie. D'après lui, les ressources politiques comprennent des éléments disparates tels que l'argent, l'information, la nourriture, la menace de la force physique, les emplois, les amitiés, le rang social, le droit de légiférer, les votes, et toute une variété d'autres phénomènes[379].

Plus tard, il y ajoutera des éléments tels le patrimoine, l'instruction, les moyens de communication ou encore la popularité. Le qualificatif de ressource s'appliquerait donc à tout moyen ou action qui permet d'acquérir ou de conserver le pouvoir[380]. Tout Homme, pour réussir en politique et même ailleurs, doit en conséquence se constituer un capital de ressources. A cet égard, T. Hobbes[381], en déclarant dans le *Léviathan* que « *avoir des amis, c'est avoir le pouvoir* », posait déjà là le principe de l'existence de plusieurs types de ressources et sous-entendait que les conditions d'existence d'un individu dépendaient des ressources dont il disposait. Dans le même sens, M. Weber, dans son analyse des inégalités sociales, soulignait que les ressources dont chaque individu dispose pour améliorer ses conditions de vie sont de trois ordres : économique, symbolique et politique[382].

---

[377] Idem, 27.
[378] J.-P. Lacam, « Le politicien investisseur. Un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », op cit. p.26.
[379] R. Dahl, *L'analyse politique contemporaine*, Paris, Editions Robert Laffont, 1973, 260p.
[380] Dans le même ordre d'idées, P. Braud définit les ressources comme « L*es moyens susceptibles de peser efficacement sur les agents sociaux dont on cherche à obtenir un certain comportement ou une certaine attitude » ;* Lire P. Braud, *Manuel de sociologie politique*, op. cit., p.44.
[381] Hobbes Thomas, *Le Léviathan*, Londres, Oxford University Press, 1998.
[382] Les ressources économiques d'un individu définissent ses chances d'accès aux biens. Matériellement, elles sont évidemment constituées du revenu et du patrimoine, quantité inégalement distribuée. Les ressources symboliques définissent les chances d'accès à l'honneur social, c'est-à-dire au prestige. Une profession par exemple procure des revenus, mais est également socialement affectée d'un certain prestige. Enfin on pourrait définir les ressources politiques par les chances d'accès au pouvoir qu'elles procurent. Revenu, prestige et pouvoir déterminent le statut social d'un individu c'est-à-dire sa place dans la stratification d'une société.

Si cette fonction d'allègement des contraintes attribuée aux ressources est prise en compte ici, le schéma que propose J.-P. Lacam permet une analyse plus poussée. En effet, il permet d'insister sur la valeur des ressources et de leur utilisation par les entrepreneurs politiques. D'après lui, la valeur d'une ressource dépend de l'usage qu'on en fait dans les transactions politiques et du contexte dans lequel elle est mobilisée. Par conséquent, tout Homme politique dispose à tout moment de sa carrière d'un stock de ressources plus ou moins volumineux, plus ou moins pertinents au regard du but qu'il s'est donné. L'objectif de l'entrepreneur politique est donc d'essayer d'augmenter le volume de ce stock (accumulation) mais aussi d'éviter le vieillissement par usure et obsolescence (restructuration). L'usage des ressources politiques est donc fonction de leur disponibilité, du sens qu'elles revêtent pour les acteurs et de la capacité des entrepreneurs à les mobiliser et à les instrumentaliser. Par ailleurs, J.-P. Lacam, identifie de façon assez précise, différents types de ressources, notamment relativement à leur nature et à leur fonction. Comme nous l'avons déjà montré plus haut, selon leur nature ou origine, les ressources sont de trois sortes : les ressources institutionnelles, les ressources contextuelles et les ressources personnelles. Définies à partir de leur fonction, on obtient aussi trois sortes de ressources : coercitives, rétributives et enfin persuasives. Le croisement des trois cas de ressources selon la nature avec les trois cas selon la fonction permet d'obtenir une matrice à neuf types qui présente une certaine exhaustivité. S'agissant spécifiquement des ressources personnelles on a : les ressources personnelles-coercitives qui supposent le recours à la force ; les ressources personnelles-rétributives qui sont des aides ou des faveurs qu'un entrepreneur(e) peut offrir à son/ses client(s) et enfin, les ressources personnelles-persuasives qui renvoient, pour l'essentiel, à l'art de la dialectique et l'éloquence. En ce qui concerne les ressources institutionnelles, on distingue : tout d'abord les ressources institutionnelles-coercitives qui renvoient à l'usage de la violence légitime; ensuite, les ressources institutionnelles-rétributives dont l'emploi est plutôt courant dans le contexte camerounais. Il s'agit de la possibilité offerte aux détenteurs des positions de pouvoir d'en user pour satisfaire leur clientèle ; enfin, les ressources-institutionnelles-persuasives qui supposent entre autres le recours à des organes de propagande. En se fondant sur cette typologie, sur la littérature

existante et sur les résultats de notre mission de terrain, la présentation qui suit s'attèle à présenter les ressources personnelles, et notamment le capital entrepreneurial dont il convient d'en préciser les contours.

1.1.1.2. Le capital entrepreneurial : propos liminaire

Par capital entrepreneurial, nous entendons ici l'ensemble des ressources liées à l'exercice d'une activité entrepreneuriale. Dans la plupart des cas, la principale ressource souvent issue de cette activité est d'ordre économique. On peut ainsi assimiler le capital entrepreneurial au capital économique dont l'importance dans la quête du pouvoir n'est plus à démontrer. En effet, au regard de la société politique camerounaise, le capital entrepreneurial dans son volet économique apparait comme une ressource pour la conquête des positions de pouvoir. Le recrutement politique s'enracine dans le monde économique ; ce qui a amené D. Gaxie à dire que la richesse est un facteur influençant l'appartenance à l'élite politique[383]. En analysant l'entrée des femmes en politique dans le département du Wouri au Cameroun depuis 1992, S. Bella construit l'hypothèse selon laquelle l'accès aux postes de responsabilité dans les partis politiques est conditionné par la possession d'un capital économique[384]. Ce constat valable pour les partis politiques, l'est tout aussi pour l'ensemble de la vie politique camerounaise. Ainsi, le capital économique, qui passe par l'exercice d'une activité entrepreneuriale, devient souvent une ressource politique.[385]. Cependant, le capital entrepreneurial ne se limite pas l'acquisition d'un pouvoir économique. Il est susceptible de se diversifier et transmuer en d'autres formes de capital, notamment le capital symbolique et relationnel.

Ainsi, à côté de l'entrepreneuriat économique, se trouve l'entrepreneuriat social dont le but visé, du moins officiellement, n'est pas l'acquisition d'un pouvoir économique. En s'attaquant à certains problèmes de la société

---

[383] D. Gaxie, « Les logiques du recrutement politique », *Revue française de Science politique*, vol 30, 1980, pp.5-45.
[384] S. Bella*, Entrées des femmes en politique : profils sociologiques et itinéraires de professionnalisation des élues dans le département du Wouri*, Master en science politique, Université de Douala, 2010, p.19. D'après cette étude, la catégorie des femmes entrepreneures est la plus représentative en termes de militantes et d'élues dans le Wouri.

camerounaise, les femmes entrepreneures sociales acquièrent un énorme capital symbolique et relationnel.

En tout état de cause, quelles que soient les formes de ressources qui en résultent, le capital entrepreneurial constitue un sésame d'entrée en politique. Il faut noter que l'interrelation existant entre l'exercice du pouvoir politique et volet économique du capital entrepreneurial a déjà été maintes fois relevée. D'après la littérature existante en la matière[386], il ressort qu'en Afrique subsaharienne, la tendance veut que ce soit le pouvoir politique qui donne accès au pouvoir économique et non l'inverse. Déjà, à une certaine époque, G. Balandier établissait la relation entre le monde économique et le pouvoir en soutenant que c'est la participation au pouvoir qui donne une emprise sur l'économie beaucoup plus que l'inverse[387]. Le cursus courant voudrait donc que l'on passe de la société politique à la sphère économique et non l'inverse. Toutefois, qu'importe le sens du cursus, nous avons à faire ici au *straddling*. Le recours au capital entrepreneurial par les femmes entrepreneures met le *straddling* au cœur de notre analyse. C'est pourquoi, il est désormais opportun de se pencher sur sa structuration.

1.1.2. Le *straddling* : un phénomène au cœur du processus d'acquisition et d'accumulation des ressources politiques

L'utilisation du capital entrepreneurial comme une ressource facilitant l'inscription dans la société politique camerounaise, fait du straddling, une notion au centre de nos développements et dont il convient d'en donner un bref aperçu (1.1.2.1). Après cette présentation, nous examinerons les cursus privilégiés par les femmes entrepreneures (1.1.2.2), et nous terminerons en montrant une possible spécificité dans l'usage desdits cursus, relativement au contexte socioculturel camerounais (1.1.2.3).

---

[385] Idem, p.31.
[386] J.-F. Médard « Le " big man" en Afrique. Esquisse d'une analyse du politicien entrepreneur », op. cit. ; A. Fauré et J-F. Médard, « L'État-Business et les politiciens entrepreneurs. Néopatrimonialisme et Big men : économie et politique », in S. Ellis, Y. Fauré., *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala et Orstom, 1995.
[387] G. Balandier, *Anthropologie politique*, PUF, 1978, pp.197-198.

1.1.2.1. Quelques considérations sur le *straddling*

Le *straddling* est un phénomène qui a été mis en évidence par les travaux d'histoire économique et sociale, et plus spécifiquement par ceux de M. Cowen et K. Kinanjui consacrés au Kenya[388]. Terme anglais, il renvoie au chevauchement de positions d'une sphère à une autre dans les contextes où les secteurs politiques et économiques sont peu différenciés. Dans les pays d'Afrique subsaharienne, de nombreuses études tendent à montrer la porosité des frontières entre le monde économique et le monde politique, avec pour conséquence immédiate, l'existence d'une forte articulation entre positions économiques et positions politiques[389], d'où l'usage du straddling pour accéder à l'économique et inversement. Examinant les conditions d'exercice de l'entrepreneuriat en Afrique subsaharienne, Y. A. Fauré et J.-F. Médard ont montré comment celles-ci sont largement influencées par le politique[390]. De cet état de choses, découle un enchevêtrement entre le politique et l'économique qui conduit au *straddling*, caractérisé par deux faits majeurs : le cumul de positions qui suppose l'occupation simultanée, par un même individu, de plusieurs fonctions (fonctionnaire, propriétaire, hommes d'affaires, cadre d'un parti, etc.), et le cursus qui renvoie au chevauchement de positions et non à une sommation statique de positions. J.-F. Médard affirme, à ce sujet que:

> *« Il ne s'agit pas en effet seulement d'additionner des positions diverses, mais d'utiliser une position pour en obtenir une autre, dans le même mouvement renforcer la position précédente ou changer de position en passant d'une position moins importante à une position plus importante[391]. »*

---

[388] M. Cowen et K. Kianjui, "Some Problems of Capital and Class in Kenya", *Occasional Papers*, n°26, Institute for Developement Studies, University of Nairobi; 1977.
[389] T. Turner, « Multinational corporations and the instability of the Nigerian State », op. cit.
[390] Déjà avant ces auteurs, dans sa synthèse sur le capitalisme africain, J. Iliffe soulignait l'impact du politique sur les différentes configurations de l'entrepreneur. Cf. J. Iliffe., *The Emergence of African capitalism*, London, Mcmillan, 1983, p.81. Voir aussi Y-A. Fauré et J-F. Médard, « L'État-Business et les politiciens entrepreneurs. Néopatrimonialisme et Big men : économie et politique », in S. Ellis, Y. Fauré., *Entreprises et entrepreneurs africains*, op. cit., p.293; J.-F. Médard « Le " big man" en Afrique. Esquisse d'une analyse du politicien entrepreneur », op. cit. Du même auteur, « Charles Njonjo : portrait d'un 'Big Man' au Kenya », op. cit.
[391] Y-A. Fauré et J.-F. Médard, « L'État-Business et les politiciens entrepreneurs. Néo-patrimonialisme et Big men : économie et politique », op cit., p.304.

Trois types de cursus sont distingués. Le cursus courant qui est celui qui va du politique à l'économique à travers une utilisation prébendale des positions de pouvoir. Les investissements dans la sphère économique, ne sont possibles qu'à partir des places détenues au sein de l'État et, symétriquement, la consolidation des affaires privées repose sur l'entretien d'une proximité avec la société politique. Dans un régime néopatrimonial, ce n'est pas tant la richesse qui est la source de pouvoir que le pouvoir qui est la source de la richesse. Le cursus inversé (deuxième type de cursus) qui va de l'économique au politique est un cursus exceptionnel car, il est plus facile de s'enrichir en profitant de l'accès à l'État que de se constituer une assise économique en dehors de l'opportunité étatique. Le dernier cursus est dit incomplet, étant donné qu'il est celui où des individus atteignent le statut d'élites en maintenant une certaine étanchéité entre le champ politique et le champ économique. En fait, il s'agit d'un cursus sans cumul, sans chevauchement de positions.

D'après C. Mayrargue, en Afrique subsaharienne, les élites politiques sont pour la plupart d'entre elles, des élites administratives, en même temps que des élites économiques, parfois même des élites religieuses[392]. Le jeu politique dans cette partie de l'Afrique est ainsi le site de chevauchement des acteurs d'une position à une autre avec pour finalité la conquête et la conservation des positions de pouvoir, dans l'optique d'accumuler, et d'augmenter leurs stocks de ressources[393]. Le phénomène de straddling, de ce fait, se trouve au cœur de notre sujet d'étude. En effet, en analysant les trajectoires des femmes entrepreneures au Cameroun, il ressort clairement que celles-ci se caractérisent par un multi positionnement entre le monde des affaires et la société politique.

Elles sont tout à la fois des entrepreneures au sens économique du terme et des femmes politiques entrepreneures. Sur 340 femmes entrepreneures économiques interrogées, 97% se sont avérées être également des femmes politiques à des degrés divers. Cependant, on constate que si ces femmes usent du

[392] C Mayrargue, « Les élites politiques béninoises au temps du renouveau démocratique Entre continuité et transformation », in J.-P. Daloz, dir., *Le (non-)renouvellement des élites en Afrique subsaharienne,* op.cit., pp.34-56.
[393] J.-P. Daloz, dir., *Le (non-)renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, op cit.

cursus courant, elles semblent privilégier l'usage du cursus inversé. Sachant que d'après la littérature existante[394], la norme, est le passage de l'étatique à l'économique et exceptionnellement l'inverse, il convient de s'interroger sur cet aspect des choses en questionnant les cursus empruntés par ces femmes entrepreneures.

1.1.2.2. Les cursus empruntés par les femmes entrepreneures : banalités ou spécificités ?

L'examen des cursus empruntés par les femmes entrepreneures nous montre que certaines d'entre elles ont tendance à reproduire le schéma de la société politique camerounaise qui privilégie le passage de l'étatique à l'économique. Il s'agit là des femmes politiques entrepreneures qui, à l'instar de leurs homologues masculins, ont profité de la détention d'une position de pouvoir pour accéder à la richesse[395]. Les ressources financières acquises dans ce cadre, servent d'investissements massifs dans le secteur privé susceptible de produire un accroissement considérable de leur capital économique. Les femmes politiques entrepreneures exercent principalement dans le secteur des marchés publics, le domaine de l'agriculture (piments, maïs) et de l'élevage (poulets, étang de poissons, etc.) et utilisent des parents proches comme prête-noms pour leurs activités entrepreneuriales. L'usage du cursus courant par les femmes politiques, notamment les femmes maires, est reconnu dans la société politique camerounaise. A ce propos, Yvette Claudine Ngono Ayissi, maire de Yaoundé V^{e} et présidente exécutive de l'assemblée générale du Réseau des femmes maires du Cameroun (REFEMAC) affirmait que les femmes maires sont un ensemble cosmopolite majoritairement constitué d'opérateurs économiques, qui profite de leurs postes communaux pour se lancer dans le domaine économique. En prenant appui sur leurs positions étatiques, les femmes politiques se transforment en de véritables

[394] S. Ellis, Y.-A. Fauré, *Entreprises et entrepreneurs africains*. Op cit. ; Y.-A. Fauré et J.-F. Médard, *État et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire,* op. cit. ; Voir aussi, Y-A Fauré, et J.-F. Médard, « L'État business et les politiciens entrepreneurs Néo-patrimonialisme et Big-men : économie et politique », op. cit., pp. 289-309. J.-F. Médard, « L'État néo-patrimonial en Afrique noire », op. cit., p.323.

[395] L. Toulou, *Les usages du multipartisme : Elites, entrepreneurs et ressources politiques au Cameroun et au Kenya*, Mémoire de recherche de DEA, IEP Bordeaux, 2000, 99p.

femmes entrepreneures économiques, sans pour autant correspondre à *l'homo oeconomicus* au sens Schumpétérien. D'après cet auteur, la création d'une entreprise vise avant tout l'innovation, la création d'une valeur, etc.[396] Or, tel n'est pas l'objectif premier des femmes politiques entrepreneures. Lors de nos entretiens, plusieurs des femmes politiques nous ont dit se lancer dans la sphère économique parce qu'il s'agissait d'une voie incontournable pour se faire de l'argent nécessaire pour supporter toutes les charges liées à leur statut d'élite.

> « *J'ai 300 personnes à nourrir dans mon village. Si je ne fais pas les affaires, comment je fais pour m'en sortir. Ce sont mes business et ceux de mon mari qui nous permettent de satisfaire nos familles et les populations de nos villages. Quand il faut faire un don à une école ou à un dispensaire, vous pensez réellement que c'est avec mon salaire que je fais tout ça ?* [397]. »

Ce discours laisse penser que le recours à une activité économique par les femmes politiques vise avant tout l'acquisition des moyens nécessaires pour entretenir leur clientèle. Etant des élites, elles sont tenues de redistribuer à leurs clients pour pouvoir conserver leur pouvoir et jouir d'une reconnaissance symbolique. A la question générale de savoir pourquoi les femmes politiques se lancent dans les affaires, il ressort deux constances : celui de l'enrichissement et de la redistribution. A ce propos, une femme politique nous disait :

> « *Vous pensez qu'on m'a nommée là pourquoi ? C'est pour trouver les moyens nécessaires pour venir en aide aux populations de ma région d'origine qui se sentaient délaissées par l'État. Toutes les activités que je mène c'est pour investir dans mon village et montrer que le RDPC pense aussi aux nôtres. Il faut montrer les œuvres du RDPC pour conserver son poste et pour cela, je dois beaucoup investir et participer financièrement à tous les meetings de mon parti. Pour ça, quoi*

[396] J. Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Payot, Paris, 1979.
[397] Notre interview du 9 octobre 2013.

qu'on dise, nous avons besoin de diversifier nos activités et faire de temps en temps des affaires[398].»

Ces femmes politiques utilisent la ressource entrepreneuriale afin de pouvoir disposer de moyens économiques nécessaires pour l'acquisition et le maintien au pouvoir. Les biens matériels ainsi acquis leur permettent de s'inscrire dans la dynamique du système politique camerounais fortement imprégné de la logique redistributive et la gouvernance de la manducation. De par leur capital entrepreneurial, elles deviennent des « big women » et s'inscrivent dans les relations interpersonnelles d'échanges nécessaires à leur survie. Au même titre que les hommes, les femmes entrepreneures, à travers leur pouvoir économique, s'inscrivent dans l'univers du don et du contre-don. Ce faisant, elles reproduisent les pratiques inhérentes au système politique camerounais dans lequel la dialectique accumulation-redistribution constitue la colonne vertébrale des mécanismes de légitimation du pouvoir[399]. Les « big women » à l'instar des « big men », perpétuent les pratiques néo-patrimoniales de gestion de pouvoir parmi lesquelles figure en bonne place, l'usage du cursus courant comme stratégie d'inscription et de maintien politique. Pourtant, il nous a été donné de constater l'emploi de plus en plus fréquent du cursus inversé par la gent féminine. On voit émerger au Cameroun, de plus en plus de femmes utilisant ce cursus qui, rappelons-le, va plutôt de l'économique au politique.

Comme nous l'avons signalé plus haut, il s'agit là d'une situation assez exceptionnelle car en Afrique subsaharienne, le pouvoir politique entraîne le pouvoir économique plutôt que l'inverse. Le lieu de l'accumulation des ressources reste principalement l'État. Nonobstant cette situation, il apparait dans cette étude que plusieurs femmes camerounaises optent pour le cursus inversé. Sur notre échantillon de 340 femmes, nous avons dénombré près de 302 qui ont commencé dans la sphère économique avant de se déporter vers la société politique, soit 88,82%. Il existe plusieurs femmes entrepreneures qui ont commencé par une activité entrepreneuriale proprement dite avant de se lancer en politique. Pour

[398] Notre entretien du 10 mai 2012.

celles-ci, la possession d'une assise économique a précédé leur entrée dans le jeu politique. Plusieurs femmes peuvent être citées en exemple ici. Françoise Foning, a commencé par accumuler un capital économique avant de se lancer véritablement dans la politique[400]. Ainsi, a-t-elle commencé par créer un petit restaurant « le new style » au quartier Deido à Douala avant de se lancer en politique en 1960. Cette femme est représentative de l'exemple même du cursus inversé peu usité dans les pays du Sud du Sahara. Jeanne Magne épouse Fotso s'inscrit également dans ce cursus. Cette dernière doit son ancrage politique à son rayonnement économique. Elle débutera dans les années 60 comme couturière avant de se diversifier dans la restauration, les œuvres d'art, le transport de sable, etc. Ses activités entrepreneuriales vont servir de socle à son investissement dans la société politique. En 1970, elle sera députée à l'Assemblée nationale, sous la bannière de l'Union nationale camerounaise (UNC)[401]. Dans le même sillage, nous avons Keutcha Courtès Célestine qui s'illustre aussi par une réussite dans le monde des affaires précédant son entrée en politique. Elle est administratrice, directrice générale de deux sociétés, le Queen Fish Cameroon S.A et le Queen Transit and services S.A spécialisées respectivement dans l'importation du poisson congelé au Cameroun et dans le transit, l'acconage et le transport maritime. Nous ne saurons mettre un terme à cette énumération sans faire allusion à l'actuel ministre de la recherche scientifique, Madeleine Tchuenté qui a également accédé à la société politique à partir de son rayonnement dans la sphère économico-sociale. Si la plupart des femmes célèbres ayant emprunté le cursus inversé fait majoritairement partie du RDPC, une s'en démarque en s'alignant dans les rangs de l'opposition. Il s'agit d'Edith Kahbang Walla. Son capital économique découle de la création en 1995, de son cabinet «stratégies» spécialisé, entres autres, dans le renforcement

---

[399] Nous y reviendrons plus amplement au chapitre 2.

[400] Précisons toutefois ici qu'avant de se lancer dans le monde des affaires, les femmes d'affaires, notamment d'origine Bamiléké, ont comme point de départ de l'accumulation une activité lucrative régulière dont la principale demeure le salariat. D'après D. Miaffo et J.-P. Warnier, le salariat permet d'entrer dans le monde des affaires par la grande porte. Dans l'ensemble, les femmes entrepreneures originaires de la région de l'Ouest vérifient cette règle du chevauchement qui consiste à entrer en affaires à partir d'une position extérieure à celles-ci. Ce chevauchement à partir d'un salaire du secteur tertiaire permet d'épargner sur les revenus qui en découlent et de capitaliser sur les relations et le savoir-faire acquis au cours de la période préalable à la création de leur entreprise. Cf. D. Miaffo, J.-P. Warnier, « Accumulation et ethos de la notabilité chez les Bamiléké », in P. Geschiere et P. Konings, dir., *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, Paris, ASC-Karthala,1993, pp.33-69.

[401] Ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation, *Les grandes figures féminines du Cameroun*, op cit. pp.62-63.

des capacités organisationnelles, la promotion du marketing et du management des entreprises, le conseil aux organismes de développement dans le domaine du leadership, de la stratégie et de la décentralisation. Se fondant sur le rayonnement national et surtout international de son entreprise, Edith K. Wallah va se jeter dans l'arène politique en 1997 en prenant officiellement une carte d'adhérente au SDF. Elle devient par la suite conseillère municipale SDF de la commune urbaine de Douala 1er. Elle a également été candidate lors de la dernière élection présidentielle. Ces quelques figures féminines que nous venons de présenter s'illustrent par l'usage du cursus inversé pour entrer en politique. Elles utilisent leurs ressources économiques pour s'insérer dans la société politique. Ces femmes, dotées de capitaux économiques, peuvent être considérées comme des élites car, occupant des positions assez élevées au sein de la société politique camerounaise notamment dans le domaine électif et partisan.

Cependant, notre enquête de terrain laisse entrevoir que le cursus inversé est aussi utilisé par les femmes entrepreneures ne pouvant être *a priori* qualifiées d'élites et qui réussissent, à l'aide de leurs activités entrepreneuriales, à s'inscrire dans la société politique. Sans être dotées d'un fort capital économique, ces femmes réussissent à s'inscrire dans l'espace politique, bien que ce soit au niveau des bases des partis politiques. Aussi, elles atteignent la société politique non pas parce qu'elles sont dotées de moyens financiers énormes, mais parce qu'elles sont tout simplement des entrepreneures. L'entrepreneuriat, et plus spécifiquement l'entrepreneuriat féminin, semble constituer un vivier dans la société politique camerounaise. Lors des différentes activités du RDPC nécessitant une forte présence féminine, il est surtout fait appel aux femmes entrepreneures notamment les « bayam-sellam » qui, par leur dynamisme contribuent au rayonnement du parti au pouvoir. L'exemple typique de la petite femme entrepreneure ayant réussi à s'imposer sur la scène politique camerounaise est Marie Mbala Biloa qui, sortit de l'anonymat suite à sa participation aux festivités liées au 40e anniversaire de la ville de Monatelé, dans le département de la Lekié, non loin de la ville de Yaoundé. Elle fut sollicitée pour y mobiliser des groupes de femmes et plus spécifiquement les Bayam-sellam en vue de l'animation. C'est ainsi que d'une

simple association de revendeuses d'un marché de Yaoundé, elle a gravi les échelons jusqu'à s'imposer au-delà du territoire national où elle sera élue vice-présidente du comité consultatif de la société civile auprès de l'ONU Femmes en 2012.

Il y a lieu de dire que la ressource entrepreneuriale se retrouve au centre des stocks de ressources des entrepreneures politiques. Qu'il s'agisse des femmes entrepreneures politiques ou des femmes politiques entrepreneures, elles se servent du pouvoir économique que confère l'activité entrepreneuriale pour accéder et se maintenir dans le monde politique. A cet égard, elles présentent les mêmes caractéristiques que les hommes entrepreneurs. Toutefois, une éventuelle spécificité des femmes peut ressortir de l'usage du cursus inversé. En effet, elles ont tendance à avoir plus souvent recours à ce type de cursus que les hommes. L'accès de ces derniers à la politique ne semble pas être conditionné par l'entrepreneuriat, contrairement aux femmes dont la majorité, à quelques exceptions près, a débuté dans la sphère économique dans laquelle elles ont acquis un pouvoir économique. En outre, s'il est possible de recenser des hommes entrepreneurs ayant usé du cursus inversé, on remarque également que ceux-ci avaient déjà acquis une certaine notoriété et un statut économique assez élevé. Autrement dit, les hommes entrepreneurs usant du cursus inversé sont ceux qui ont déjà obtenu une assise économique certaine. Pourtant, tel n'est pas toujours le cas pour les femmes entrepreneures. Certaines réussissent à s'inscrire dans la société politique sans avoir une grande assise économique. Très peu d'hommes entrepreneurs de basse intensité (faible assise économique) se lancent dans le jeu politique. Ceci peut être imputable aux stéréotypes qui veulent que ce soit les femmes qui occupent les bases de partis politiques. Les hommes semblent attendre d'avoir une assise économique assez solide avant de se lancer dans la société politique.

De par les cursus employés par les femmes entrepreneures, on pourrait dire que celles-ci, en utilisant le cursus courant, concourent à la reproduction du système politique camerounais mais, dans une autre mesure, s'inscrivent dans la discontinuité des pratiques qui lui sont inhérentes par l'emploi du cursus inversé.

Mais, quel que soit le sens du cursus, les femmes entrepreneures usent du straddling pour accéder et s'inscrire dans la société politique. Cependant, relativement au contexte camerounais, quelques particularités culturelles apparaissent dans la typologie des cursus employés par les femmes entrepreneures. Il convient de s'y appesantir.

1.1.2.3. Le cursus inversé, une trajectoire spécifique aux femmes entrepreneures Bamiléké ?

Un regard jeté sur la société politique camerounaise montre que la majorité des femmes entrepreneures qui y ont émergé sont des femmes Bamiléké. Au cours de notre enquête, 340 femmes entrepreneures ont été interrogées dans 4 villes du Cameroun. De cet échantillon, il ressort que la majorité des femmes entrepreneures sont originaires de la région de l'Ouest, soit 40,9%, 23,1% pour le Littoral, 16,1% pour le Centre, et enfin 0,9% s'agissant du Nord-Ouest.

En utilisant la méthode boule de neige lors de notre mission sur le terrain, nous avons pu entrer en contact avec certaines femmes qui ont profité de leurs postes au sein de l'État pour entrer dans le monde des affaires. La plupart sont en service dans les ministères publics, les établissements publics et parapublics, et occupent par ailleurs des postes au sein du RDPC. Nous avons remarqué que près de 90% de ces femmes qui utilisent le cursus courant, sont des femmes des régions du centre et du Sud que l'on regroupe habituellement sous le vocable de « Beti ». Ces femmes se sont spécialisées dans la prestation des services (marchés publics) qu'elles obtiennent à l'aide des informations détenues grâce à leur poste de travail. Comme on dit au Cameroun, « e*lles trainent leurs entreprises dans des sacs à main.* » Leurs locaux sont pour la plupart des cas fictifs. Il s'agit là véritablement d'entreprise invisible à l'œil nue. On pourrait s'avancer en disant que ces femmes qui utilisent le cursus courant ne sont pas dotées réellement d'un esprit d'entreprise, contrairement à celles qui empruntent le cursus inversé et qui sont

majoritairement des Bamiléké. Cette ethnie du Cameroun est réputée comme dotée d'un esprit d'initiative et d'entreprise[402].

Cette différence, dans les trajectoires des femmes entrepreneures peut s'expliquer, entre autres, par les traditions mercantiles de la civilisation bamiléké. Dans son ouvrage intitulé *L'esprit d'entreprise au Cameroun*, J.-P. Warnier établit que les Bamiléké sont pourvus d'un ethos d'entreprise. Déjà dans les années 1980, cette ethnie constituait la majeure partie des entrepreneurs au Cameroun[403]. S'appuyant sur une activité lucrative, les entrepreneurs bamiléké se lancent dans le monde des affaires[404]. Ces parcours correspondent à ceux décrits par M. Cowen durant la période coloniale qui consistait à passer du petit salariat public à la petite entreprise commerciale ou agricole[405]. En analysant les cursus des femmes entrepreneures, on s'aperçoit que les formes d'accumulation et les trajectoires peuvent varier suivant les régions. P. Koning et P. Geschiere y faisaient déjà allusion dans leur article sur les modes d'accumulation alternatifs au Cameroun[406]. Ils y notaient les différences existant dans les modes d'accumulation dans l'Ouest, le Nord et le Sud du Cameroun, notamment dans les types de chevauchement[407]. Cette disparité dans les trajectoires de mobilisation de ressources reprendrait les contrastes régionaux établis au Cameroun qui veulent que les entrepreneurs soient de l'Ouest et que les régions du Centre et du Sud fournissent des fonctionnaires[408].

---

[402] J.-F. Bayart, *La réinvention du capitalisme*. Paris, Karthala, 1994, 254p.

[403] Dans les années 1980, les Bamiléké comptaient 58% des importateurs de nationalité camerounaise, 87 à 94% des boutiquiers des marchés de Douala et Nkongsamba, 75% des acheteurs de cacao, 47% des grossistes en produits industriels camerounais à Douala ; ils détenaient 80% de la flotte de taxis des villes de Douala et Yaoundé ; 50% de la flotte des transports urbains de voyageurs ; 75% des hôtels de ces mêmes villes. Lire J.-P Warnier, *L'esprit d'entreprise au Cameroun*, Paris, Editions Karthala, 1993, p.19.

[404] Tous les entrepreneurs bamiléké ne vérifient pas toujours cette règle du chevauchement qui consiste à entrer en affaires à partir d'une position extérieure. Certains préfèrent entrer par le petit commerce notamment en étant des vendeurs à la sauvette, chauffeurs de taxi, etc.

[405] Le *straddling* durant la période coloniale était ainsi décrit par M. Cowen : « L*'instituteur avait un salaire qui lui permettait d'épargner et d'investir en s'achetant une ferme, ou en créant une entreprise. Ceci lui procurait un complément de ressources. Si les affaires prospéraient, il pouvait alors quitter l'enseignement pour s'y consacrer…* » . M. Cowen et K. Kianjui, *Some Problems of Capital and Class in Kenya* op cit.

[406] P. Geschiere et P. Koning, « Les modes d'accumulation « alternatif » et leurs variations régionales », in P. Geschiere et P. Koning, dir., *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, Paris, Karthala et Afrika Studiecentrum, 1993, pp.9-31.

[407] Idem p.14.

[408] Ibid. p.11.

Quoi qu'il en soit, les développements qui précèdent nous montrent que les femmes entrepreneures économiques, tout comme les femmes politiques entrepreneures ont recours à la pratique du *straddling* au centre de laquelle se trouve l'activité entrepreneuriale.

Ainsi, les femmes entrepreneures au Cameroun font de la politique comme les femmes politiques font des affaires, parce que ces activités sont imbriquées et signent un système relativement anomique caractérisé par la gouvernance de la manducation, et la politique de l'autoreproduction. Le capital entrepreneurial que nous classons ici dans la catégorie des ressources personnelles-rétributives permet aux entrepreneures politiques de fournir des aides financières et matérielles à leur clientèle. En mettant sur pied une activité entrepreneuriale, l'entrepreneure est capable de créer des emplois et de recruter quelques parents et amis. Une femme entrepreneure dit à ce sujet :

> « *Avec la ferme que j'ai construite au village, j'ai trouvé du travail à deux enfants du chef de village. Maintenant, il est obligé de me soutenir politiquement. J'ai également récupéré un neveu du village pour calmer ma famille*.»

Grâce à la ressource entrepreneuriale, les femmes entrepreneures peuvent fidéliser leurs clients, notamment les lointains parents et les clients restés dans les villages. Un auteur dira à ce sujet qu'il n'y a là rien de nouveau. En Afrique, les citadins sont toujours tenus à des obligations envers leurs parents restés au village sous peine de honte, d'ostracisme, voire de rétorsions dans l'ordre de l'invisible[409]. De même, les hommes politiques doivent, en tout lieu et toute époque, être munificents pour asseoir leur réputation et s'attacher des clientèles de fidèles[410]. Pour J.-P. Lacam, le recours aux ressources personnelles-rétributives est minoritaire en raison des risques qu'elles comportent et du coût élevé que leur activation engendre[411].

---

[409] L. Toulou, *Des usages du multipartisme. Transitions post-autoritaires et reproduction des élites au Cameroun et au Kenya*, op.cit.
[410] Sur l'évergétisme antique, voir le livre de P. Veyne, *Le Pain et le cirque*, Paris, Le Seuil, 1976.
[411] J.-P. Lacam, « Le politicien investisseur Un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », op. cit., p.31.

Si ce constat reste vrai dans les sociétés où la différenciation structurelle est parfaitement établie, Il faut toutefois préciser que les acteurs politiques camerounais, en s'appuyant sur les revenus générés par le *straddling* atténuent le coût lié à l'activation des ressources personnelles-rétributives. Profitant de la faible étanchéité existante entre la société politique et la sphère économique, les acteures économiques et politiques se déportent d'une sphère à une autre. Cette mobilité facilite leur enrichissement, et par ricochet la mobilisation des ressources personnelles-rétributives. Ces dernières apparaissent comme des ressources pertinentes, indémodables et « asexuées ». Elles permettent aux femmes entrepreneures de réduire les contraintes de la société politique dont l'une des principales réside dans l'entretien des réseaux de clientèle.

En poursuivant leur objectif de conquête des positions de pouvoir, les femmes entrepreneures sont amenées à modifier et à adapter de façon régulière leur combinaison de ressources. Le champ des contraintes leur impose de réviser leur matrice des ressources. S'agissant spécifiquement de la ressource entrepreneuriale, les femmes entrepreneures l'adaptent au gré des contraintes rencontrées dans l'espace politique. Une lecture de la ressource entrepreneuriale dans la société camerounaise fait ressortir une diversité dans sa mobilisation. Ainsi, à côté du *straddling* classique ci-dessus présenté qui est emprunté aussi bien par les hommes que par les femmes, nous retrouvons de plus en plus le *straddling* associatif, qui nous apparaît constituer une ressource spécifiquement genrée d'inscription et de pérennisation dans la société politique camerounaise.

1.1.3. L'entrepreneuriat social, une ressource politique spécifiquement genrée

L'utilisation de la ressource entrepreneuriale par les femmes est susceptible de prendre plusieurs formes. Parmi celles-ci, une toute particulière a retenu notre attention de par son usage récurrent par les entrepreneures. Il s'agit de

l'entrepreneuriat social. D'après N. Roux[412], le système d'exclusion politique présente des failles où s'engouffrent quelques femmes. Dotées de capitaux économiques, sociaux et parfois culturels, ces femmes s'en servent pour conquérir des positions dans d'autres sphères que la sphère politique, positions qui leur donneront ensuite une légitimité qu'elles tenteront de convertir pour faire valoir leur droit à occuper aussi l'espace politique. Ainsi, désormais, plusieurs femmes entrepreneures optent pour le *straddling* associatif pour entrer en politique (1.1.3.1). Le recours régulier à ce type de chevauchement a entraîné la constitution d'un « espace de la cause des femmes » (1.1.3.2) qui, suivant les régions et les périodes, prend des colorations différentes (1.1.3.3).

1.1.3.1. Le *straddling* associatif comme ressource d'inscription dans la société politique camerounaise

Durant la décennie 90, on a assisté, au Cameroun, à la naissance d'une multitude d'associations. Ce foisonnement résulte de la libéralisation du régime associatif par la loi du 19 décembre 1990 et la loi n°99/014 du 22 décembre 1999 régissant les organisations non gouvernementales. A la suite de ces divers textes, la société camerounaise a vu émerger un nouveau type d'entrepreneur, l'entrepreneur social. Le parti pris de ce travail est de considérer que la notion d'entrepreneur ne se limite pas au seul champ économique, mais s'étend à d'autres sphères d'actions. En effet, les contextes de crise et d'ultralibéralisme qu'a traversés le Cameroun ont façonné de nouvelles trajectoires d'accumulation et d'accès aux positions de pouvoir. Celles-ci sont généralement à l'interface du public et du privé, mais aussi du formel et de l'informel, voire du licite et de l'illicite[413].

Parmi ces nouveaux itinéraires d'ascension sociale, se trouvent la trajectoire de l'entrepreneur social. Dans un sens large, cette dernière notion s'entend comme

[412] N. Roux, « Femmes en politique, pourquoi les Hommes résistent ? », *Cahier de psychologie politique*, N°21, 2012. http://lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/

[413] R. Banégas et J.-P. Warnier, « Nouvelles figures de la réussite et du pouvoir », *Politique africaine*, n°82, juin, Trimestriel, 2001, pp. 5-23.

tout individu qui prend des initiatives au service de l'intérêt général[414]. Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, ces stratégies associatives d'accumulation se multiplient. On parle dans ces cas de *straddling* associatif. Ce phénomène renvoie à la capacité d'utiliser une position dans le domaine dit apolitique notamment associatif pour (ré) intégrer la société politique. Ainsi, l'entreprise africaine revêt souvent la forme associative[415]. Néanmoins, on se demande si l'intérêt général est véritablement le but poursuivi par ces associations dans la mesure où être en charge d'une ONG ou d'une association peut constituer une stratégie d'inscription dans la société politique camerounaise. Cette forme juridique permet d'avoir de la visibilité dans l'espace international où circulent les principales sources de financement et où se constituent de puissants réseaux d'échanges. En effet, l'interconnexion existante entre les femmes entrepreneures, militante d'une cause sociale et les acteurs extérieurs que sont les bailleurs de fonds leur permet de bénéficier des multiples apports de ceux-ci. L'internationalisation d'une cause sociale donne le plus souvent accès aux médias internationaux, aux arènes internationales, aux moyens matériels, aux carnets d'adresses[416], etc. Les femmes entrepreneures dont les trajectoires sont fortement liées aux milieux associatifs et dans une certaine mesure au monde de l'aide internationale bénéficient ainsi d'une forme de capital symbolique[417] mobilisable pour intégrer la société politique camerounaise. Bien que les associations se proclament toujours apolitiques, elles sont loin de l'être en réalité. De par leur rôle de médiation entre les dominants et les dominés, elles ne sauraient être entièrement apolitiques[418]. De ce fait, elles ont impact dans la société politique et peuvent en conséquence constituer une arme politique. R. Otayek écrit dans ce sens :

---

[414] Ainsi appréhendée, l'accent est plutôt mis sur la mission de l'entrepreneur social plutôt que sur le statut juridique de son entreprise, celle-ci pouvant revêtir des formes allant de l'association à une organisation non gouvernementale.
[415] M. Saint-Lary, « Introduction : des entrepreneurs entre rhétorique et action sur le monde », *Bulletin de l'APAD*, 29-30,| 2010, pp.9-17.
[416] M.-E. Pommerolle et J. Siméant, « L'internationalisation du militantisme en Afrique », *Alternatives Sud*, Vol. 17-2010 / 229, p.231.
[417] J. Siméant, *Contester au Mali. Formes de la mobilisation et de la critique à Bamako*, Paris, Karthala, 2014, pp.175-204
[418] R. Otayek, « Organisations et compétitions politiques », in C. Coulon et D.-C. Martin, dir., *Les Afriques politiques*, Paris, La découverte, 1991, pp.186-199.

« *En Afrique, l'ensemble du tissu social est maillé de groupes associatifs : traditionnels, de classes d'âge, d'entraide, professionnels, de femmes, etc. Ces groupes se proclament toujours apolitiques. En fait, dans maints cas, ils sont des lieux du politique : soit qu'ils servent d'instruments de lutte politique et représentent donc un enjeu pour les factions en lutte pour le pouvoir, soit que leurs activités sont perçues par le pouvoir comme relevant du politique*[419]. »

Pour cet auteur, quel que soit leur statut, les associations produisent du politique. Leur existence et leur foisonnement font d'elles un fait politique. L'univers associatif constitue un défi permanent à l'hégémonisme du pouvoir politique, car témoignant de l'échec de l'État et de ses stratégies de développement. Ce statut particulier des associations fait d'elles, des tremplins politiques pour les entrepreneures politiques. Les associations sont un vivier dans lequel se recrute une clientèle et un moyen d'acquérir une influence ou de la consolider. En ce qui concerne les femmes, il écrit en prenant l'exemple du Kenya que :

« *Les clubs des femmes, au Kenya ou ailleurs, s'ils sont une forme actualisée des groupes d'entraide ménagères traditionnels, n'en sont pas moins partie prenante de stratégies très actuelles d'accès aux ressources du système*[420]. »

Dans le cas du Cameroun, les femmes auraient déferlé dans le monde associatif, suite à leur marginalisation dans la société politique. Ce phénomène de floraison associative qualifié par certains auteurs de « boulimie associative »[421], tire ses origines du changement de paradigme par les organisations internationales (les institutions de Bretton Woods) qui, après l'échec du consensus de Washington et des programmes d'ajustement structurel, vont prôner les initiatives privées locales afin de redonner à la société civile toutes ses capacités d'action.

---

[419] Idem, p.189.
[420] Ibid, p.190.
[421] T. Bierschenk, T. Floquet Et P.-Y. Le Meur, « L'État est-il soluble dans la Société Civile ? Le Bénin Rural avant la Décentralisation », *Le bulletin de l'APADT*, n° 16, 1998.

D'après L. Sindjoun et M. Owona Nguini, la majorité des femmes camerounaises ayant connu des échecs politiques ou désirant émerger dans la société politique se sont lancées dans l'entrepreneuriat social qui apparait dès lors comme un tremplin politique[422]. Pour l'une des femmes entrepreneure maire de notre étude, l'entrepreneuriat social constitue effectivement une voie d'entrée en politique. Toutefois, elle précise:

> « *Les ONG c'est une escroquerie morale ; si je crée une ONG, on me voit. Il y a les médias, les journalistes. Ces femmes veulent se faire voir, elles n'apportent rien aux femmes. Créer une ONG c'est faire une parade pour se faire voir et se faire remarquer par l'État. C'est plus facile de créer une ONG que de faire du terrain politique contre les hommes.* »

Quoi qu'en pense Mme la mairesse, le *straddling* associatif constitue un moyen pour les femmes d'accéder à l'univers fortement masculin de la politique. Toute association se présente dès lors comme un lieu de recrutement et de cooptation dans lequel l'État puise, quand se fait sentir le besoin de renouveler ses cadres. À ce propos, une femme entrepreneure de notre étude affirmait que :

> « *Les associations sont des tremplins pour l'entrée minutieuse en politique des femmes via leurs affaires au regard des avantages qu'elles tirent. Les femmes qui utilisent les ONG pour entrer en politiques sont exactement comme celles qui utilisent les associations pour le faire, c'est des stratèges, elles ont juste le sens du business et utilisent juste le logo qui est à la mode ONG, GIC.....* »

A l'instar du *straddling* politico-économique, le *straddling* associatif permet d'accéder à la société politique et, dans une certaine mesure, de s'y maintenir. Ce type de *straddling* est nourri par l'ensemble des politiques élaborées par les bailleurs de fonds qui privilégient la relation directe avec l'État plutôt qu'avec les acteurs directement concernés par un problème donné. En

[422] L. Sindjoun, *La biographie sociale du sexe. Genre, société et politique au Cameroun*, op. cit.

conséquence, les individus usant du *straddling* associatif dans le sens du politique au social sont pour la plupart du temps, des parents proches ou des amis des groupes au pouvoir. Ainsi l'affectation des fonds alloués par les organismes internationaux profite à des personnes qui, manifestement, n'ont rien à voir avec l'intérêt général, mais qui, de par leur proximité avec le pouvoir, ont trouvé dans ces dispositifs promotionnels à but social, une opportunité d'accumuler plus de capital et d'asseoir leur position dans la société politique. En ce sens, l'entrepreneuriat social est un moyen de promotion sociale[423]. Se servant des thématiques aussi diverses que variées, les femmes entrepreneures vont se projeter dans la société politique et constituer ainsi l' « espace de la cause des femmes ».

1.1.3.2. La structuration de « l'espace de la cause des femmes »

D'après L. Bereni[424], l'espace de la cause des femmes désigne :

> « *L'ensemble des collectifs et leurs participantes qui luttent au nom des femmes et pour les femmes, quels que soient les termes de la lutte et la sphère dans laquelle elle se déploie*[425]*.* »

Qu'importe que son origine soit due à l'histoire des mouvements des femmes[426] et au féminisme occidental, le concept « d'espace de la cause des femmes » nous paraît opératoire dans le cadre de cette sous-section de notre travail. Il est possible de repérer dans l'environnement sociopolitique camerounais,

---

[423] R. Otayek, « Organisations et compétitions politiques », op. cit., p.191.
[424] L. Bereni, *De la cause à la loi. Les mobilisations pour la parité politique en France (1992-2000)*, Thèse de doctorat en science politique, université Paris 1, 2007, 539 p.
[425] Idem, p.23.
[426] Les mouvements féminins ou encore mouvements des femmes peuvent être perçus de plusieurs manières. D'après Ferree et Mueller, ils renvoient à « *Tous les groupes de femmes organisées explicitement en tant que femmes pour produire du changement social quel qu'il soit*. » ; pour D. M. Stetson et A. G. Mazur, « *Les idées, aspirations, croyances et opinions [...] qui composent le mouvement des femmes sont fondées sur la reconnaissance de la signification particulière de son groupe de sexe et sur l'identification avec les autres membres de ce groupe.* » ; dans une optique quelque peu différente, S.E. Alvarez pense qu'il s'agit d'« *Un ensemble de mouvements composés majoritairement, mais pas nécessairement exclusivement, de femmes, qui formulent des revendications vis-à-vis des systèmes culturels et politiques sur la base des rôles de genre historiquement attribués aux femmes*.». Cf., M.M. Ferree et C. Mueller, « Feminism and the Women's Movement: A Global Perspective », in D.A. Snow, S.A. Soule et H. Kriesi, (eds.), *The Blackwell Companion to Social Movements*, Oxford, Blackwell, 2004, pp. 576-607 ; S.E. Alvarez, *Engendering Democracy in Brasil: Women's Movements in Transition Politics*, Princeton, Princeton University Press, 1990, p. 23 ; D.

un ensemble de collectifs constitué au nom des femmes et dont elles sont le principal sujet de l'action collective à l'exemple du GFAC ou encore de l'Association camerounaise des femmes juristes (ACAFEJ)[427]. Ces groupes s'investissent dans l'action collective et en définissent les contours. Dans cette optique, l'espace de la cause des femmes se superpose en partie à l'espace des mobilisations féminines. En effet, contrairement à l'espace de la cause des femmes dont l'alpha et l'oméga se trouvent être les femmes, les mobilisations féminines vont au-delà du sujet femme. Celles-ci ont une portée beaucoup plus large. Bien que la dimension identitaire (femmes) soit au centre de l'action collective, elles ne se focalisent pas exclusivement sur la promotion des femmes. Aussi, s'intéressent-elles des causes aussi diverses que la paix, la protection de l'enfance, etc.

L'espace de la cause des femmes nous permet de mettre en exergue les acteures politiques qui, à titre individuel ou collectif, prennent les femmes comme un instrument stratégique dans le jeu politique. Suivant cette logique, ces acteures politiques ont été regroupées par L. Bereni en quatre pôles à savoir : le pôle institutionnel[428], le pôle partisan[429], le pôle intellectuel[430] et enfin le pôle associatif autonome. Seul le dernier pôle nous intéresse ici.

Par pôle associatif de l'espace de la cause des femmes, nous entendons l'ensemble des collectifs, associations et/ou ONG mis sur pied pour défendre la cause et les intérêts des femmes. A travers ceux-ci, certaines femmes, agissant tendanciellement au nom des femmes et pour les femmes, démarrent ou renforcent leur carrière politique. En structurant l'espace de la cause des femmes et en s'y présentant comme des figures de proue, elles réussissent à s'insérer et à se pérenniser dans la société politique par le biais du straddling associatif. On parle à

M. Sterson et A. G. Mazur, « Reconceptualizing the Women's Mouvement : Discourses, Actors, and States », Working paper, http://libarts.wsu.edu/polisci/rngs/pdf/stetson-mazurisa.pdf., 2003, p. 16.

[427] Nous y reviendrons amplement plus bas.

[428] Le pôle institutionnel est celui par lequel se développe l'action publique spécifiquement dédiée à la prise en charge des questions définies comme étant d'ordre féminin. On fait référence dans ce cas, aux différentes instances chargées des femmes à l'intérieur de l'État, que ce soit au niveau gouvernemental, parlementaire ou local.

[429] Le pôle partisan est composé de l'ensemble des collectifs qui luttent au nom des femmes et pour les femmes à l'intérieur des partis politiques chargés des femmes.

[430] Le pôle intellectuel est composé des collectifs formels (laboratoires, équipes de recherche, revues) et informels (réseaux d'universitaires) qui constituent les fractions « militantes » du champ des études féministes et sur les femmes,

ce propos de l'instrumentalisation de la cause des femmes. Les femmes adeptes de ce type de *straddling*, tout en construisant un problème social donné lié aux femmes, se construisent en retour par celui-ci. L'activité sociale devient dès lors en quelque sorte une marque de fabrication[431]. Les femmes entrepreneures de l'espace de la cause des femmes deviennent ainsi des portes étendards de celui-ci, dans ses différentes variantes telles la promotion des femmes dans le jeu politique, la promotion des femmes entrepreneures, la promotion des femmes en tant que agent économique, mère de famille, sujet de droit, acteure politique, etc. Ce statut leur confère une certaine visibilité dans la mesure où, elles deviennent les interlocutrices privilégiées du gouvernement camerounais. Ainsi par exemple au Cameroun, la promotrice de l'ONG « More Women in politics », Justine Diffo est devenue l'une des principales interlocutrices du gouvernement camerounais concernant toutes les questions relatives au genre en politique. De par ce statut, elle accompagne la délégation du gouvernement camerounais à la plupart des sommets portant sur les questions du genre. Dans toutes les conférences organisées par le ministère de la Promotion de la femme et de la famille, (MINPROFF), cette ONG est toujours représentée comme l'atteste les listes de présence que nous avons pu consulter dans ledit département ministériel. Toutefois, lors de notre entretien, Justine Diffo a tenu à nous rappeler sa neutralité politique. À cet égard, elle disait ceci :

> « *Je ne suis pas du RDPC. Mon père, mes frères, toute ma famille sont en politique ; mais moi je ne suis qu'une sympathisante. Cela n'empêche pas que lorsqu'on demande aux élites de contribuer que je le fasse. Ma position actuelle en tant acteur de la société civile ne permet de faire réellement de la politique. Mais grâce à cela, je peux me propulser plus tard dans le jeu politique.* »

En réalité, nous pensons que les femmes entrepreneures sociales sont mues par des stratégies visant leur accession au monde politique. Elles poursuivent leurs

---

ce sous-champ académique qui s'est institutionnalisé depuis les années 1980 en France autour des questions des « femmes », des perspectives « féministes » et/ou du « genre ».

[431] Voir E. Terray, « Marc Augé, défenseur de l'anthropologie », *L'Homme*, 185-186 (1-2), 2008.

intérêts personnels auxquels peuvent venir se greffer, dans quelques cas, une cause d'intérêt général. La casquette de femme entrepreneure sociale permet non seulement de se faire connaitre au niveau national, mais aussi de se constituer un réseau dans l'espace international où circulent les principales sources de financement. Une fois présenté ce que nous entendons par espace de la cause des femmes, il convient de s'attarder sur les différentes colorations qu'il est susceptible de prendre dans le jeu politique camerounais.

1.1.3.3. De l'habillage saisonnier et régional de la ressource entrepreneuriale

Dans la section qui précède, nous nous sommes attelée à présenter la diversité de la ressource entrepreneuriale en montrant qu'à partir du social, de nombreuses femmes réussissent à s'inscrire dans la société politique. Elles développent ainsi « *une rhétorique du changement et du progrès à des fins personnelles et ce, en toute conscience de l'artifice de leurs discours*[432]. » L'entrepreneuriat social apparaît ainsi comme une pure stratégie d'inscription dans la société politique en vue d'acquérir richesses, pouvoir et prestige. Cet entrepreneuriat social, suivant les époques et les régions, peut prendre des colorations variées. A ce sujet, M. St Lary affirmait que l'entrepreneuriat social, notamment dans sa forme associative s'appuie sur des normes et des valeurs dans lesquelles chacun doit se reconnaître. Elles sont celles de la tradition, de la valorisation des produits du terroir, de l'émancipation féminine ou encore de la solidarité et de l'hospitalité[433].

Dans les années 80 au Cameroun, il s'agissait de la défense des droits de la femme. La construction du problème féminin à cette époque a donné naissance à de nombreuses associations et organisations non gouvernementales qui se sont lancées dans la thématique « femmes et développement ». A titre d'illustration, on peut citer: Africa development foundation, Women in law and development in Africa, Care international, Fondation Friedrich Ebert, Association camerounaise

[432] Idem, p.73.
[433] M. Saint-Lary, « Introduction : des entrepreneurs entre rhétorique et action sur le monde », op. cit. , p. 15.

des femmes juristes (ACAFEJ)[434], etc. La promotion de la thématique de la promotion des femmes devient l'apanage de certaines femmes et associations qui en profiteront pour se faire remarquer sur la scène politique nationale. L. Sindjoun et M. Owona Nguini les qualifieront d'entrepreneures parapolitiques dont la marque est constituée par le féminisme. Prenant l'exemple de Dora Essaka, ces auteurs affirment que :

> « *C'est au nom du souci pour la place des femmes que Mme Dora Essaka de l'Association de lutte contre les violences faites aux femmes (ALVF) intervient dans l'élection présidentielle d'octobre 1997 et juge à partir de sa position de transcendance les programmes des candidats*[435]. »

L'une des femmes ayant tiré profit de son rayonnement dans la défense des droits de la femme pour s'inscrire sur la scène politique camerounaise fut Nicole Claire Ndoko qui jusqu'à récemment, occupait encore de hautes fonctions dans l'administration universitaire camerounaise. Une autre thématique sociale ayant servi de tremplin à certaines femmes fut l'éducation des femmes. L'une des figures de proue en la matière est Pauline Biyong qui a créé l'ONG « La ligue pour l'éducation de la femme et des enfants », dont l'objectif est d'éduquer les femmes pour permettre leur insertion dans les sphères décisionnelles. Les associations et ONG ayant pour thématique l'éducation des filles sont le plus souvent développées par les femmes des régions du nord, de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua où le taux de scolarisation est assez faible, soit respectivement 26,7%, 17,4% et 31,8%[436]. Gérer une telle association permet d'avoir une assise locale, mais aussi d'obtenir des financements des organismes internationaux tels l'UNICEF ou ONUFemmes. Si jusqu'à la décennie 90, les thématiques sur « femmes et développement » et « éducation des femmes » étaient prisées, elles seront très vite détrônées par le genre et tout ce qui a trait aux VIH Sida.

---

[434] L. Sindjoun et M. Owona Nguini, « Egalité oblige ! Sens et puissance dans les politiques publiques de la femme et les régimes de genre. », op. cit., p.49.
[435] Idem, p.53. Comme exemples de femmes se construisant par le problème féminin, ces auteurs citent Yaou Aissatou, Rachel Ekani, Elise Meka, Félicité Moutome, etc.
[436] Voir le site de l'institut national de la statistique (INS). http://www.statistics-cameroon.org.

La pandémie du VIH au Cameroun a permis l'émergence de nouveaux acteurs spécialisés en la matière. F. Eboko montre que la question du Sida au Cameroun témoigne des stratégies des acteurs locaux qui s'inscrivent dans le processus de reproduction et de régulation des instances du pouvoir[437]. Quant à la thématique « genre et développement », de nombreuses associations se font porteuses de ce discours, et par la même occasion, les femmes à leur tête se font une autopromotion très efficace. Elles sont omniprésentes dans les médias, les journaux, etc. et profitent pour vénérer de façon voilée le Chef de l'État. Leurs phrases commencent presque toujours par un mot de remerciement au Chef de l'État pour ce qu'il fait pour les femmes. Une femme entrepreneure interviewée justifiait ainsi l'usage courant de cette formule :

> « *Ces femmes remercient le chef de l'État parce qu'il incarne le pouvoir, il est le détenteur de l'autorité et le père de la nation. Malgré le fait que nous soyons apolitiques, on finit toujours bien par le côtoyer du fait de l'environnement dans lequel on évolue. Ce sont des formules de remerciements passe partout pour flatter, pour se faire remarquer.* »

D'une manière générale, l'entrepreneuriat social apparait comme un véritable tremplin pour s'inscrire en politique[438]. La trajectoire d'Alvine Ekotto Ebolo semble s'inscrire dans cet ordre d'idées. Après avoir milité dans le champ associatif pour l'éveil et l'émancipation des femmes, elle sera propulsée dans la société politique comme membre du Conseil économique et social du Cameroun. Elle sera également intégrée au cercle des amis du Cameroun (CERAC), prestigieuse association conduite par l'épouse du chef de l'État camerounais. De même, Justine Diffo, suite à son militantisme associatif pour la cause des femmes, se verra nommer directrice des affaires juridiques au ministère de la Communication. Bien que n'ayant pas occupé un poste dans la haute fonction publique ou dans le gouvernement camerounais, Pauline Biyong peut être citée ici.

---

[437] F. Eboko, « Logiques et contradictions internationales dans le champ du sida au Cameroun. », in C. Fay, dir., *Le sida et les autres : constructions locales et internationales de la maladie*, IRD éditions, 1999, pp 123-140.

En effet, c'est à son militantisme très actif pour augmenter le nombre de femmes dans les cercles du pouvoir, qu'elle doit d'avoir été cooptée comme membre du conseil électoral d'ELECAM (Elections Cameroon) en 2011. Le passage du social à la politique, ou du service public au social, sont des voies de passage privilégiées par les femmes entrepreneures en particulier et les femmes de manière générale. Il s'agit d'un moyen d'accumulation de diverses formes de ressources.

Si cette voie est contestée par certaines femmes de la société politique camerounaise, elle reste un instrument politique de valeur, comme l'attestent les exemples de femmes suscitées l'ayant empruntée. Cependant, il convient de préciser ici, que la mobilisation de cette ressource peut prendre des formes variées suivant les régions d'origine des femmes entrepreneures. Ainsi, la défense du droit à l'éducation des femmes, les luttes contre les violences faites aux femmes, la défense de l'environnement, notamment dans le cadre du reboisement et la lutte contre la déforestation, sont des spécialités des femmes entrepreneures du Nord Cameroun. Les femmes entrepreneures du Centre et du Littoral s'activent dans les secteurs de défense des droits de la femme, notamment dans le cadre de sa participation aux domaines politique et économique. Celles de la région de l'Ouest s'activent plus dans le secteur économique et dans la mise en réseau des femmes pour leur émergence sociopolitique.

Arrivée au terme de cette sous-section, nous pouvons dire que tout comme leurs homologues masculins, les femmes entrepreneures usent du capital entrepreneurial pour s'inscrire dans la société politique. Cependant, elles présentent quelques particularités liées notamment à la typologie des cursus utilisés. Outre le fait qu'elles passent de l'économique au politique et vice-versa, les femmes entrepreneures passent également du social au politique. Cette dernière forme de *straddling* apparait être plus l'apanage des femmes que celui des hommes. Il s'agit d'une voie permettant de contourner l'exclusion des femmes de la société politique. Dès lors, l'entrepreneuriat, qu'il soit économique ou social, constitue une ressource d'inscription dans la société politique camerounaise pour

[438] M. Saint-Lary, « Introduction : des entrepreneurs entre rhétorique et action sur le monde », *Bulletin de l'APAD*, n°29-

les femmes entrepreneures qui, parallèlement, sont dotées d'autres ressources personnelles utiles pour s'intégrer dans le système politique camerounais.

1.1.4. Autres ressources personnelles d'inscription dans la société politique camerounaise

Outre la ressource entrepreneuriale, les femmes entrepreneures mobilisent plusieurs autres formes de ressources d'ordre personnel. Dans le cadre de ce travail, nous nous attarderons particulièrement sur l'hérédité politique (1.1.4.1) et les réseaux clientélistes (1.1.4.2).

1.1.4.1. L'hérédité politique

Le vocabulaire politique est surchargé de références métaphoriques sur l'hérédité politique : parenté, l'alliance, héritage, succession, dauphin, descendance, parrainage, filiation, parricide, famille politique[439]. Toutes ces différentes expressions visent à caractériser les usages de la parenté dans la compétition politique. Afin de réduire cette abondance métaphorique, C. Patriat réduit l'hérédité politique à la transmission parentale des mandats électifs. La parenté recouvre ainsi l'ensemble des liens entre les individus pour autant que ces liens soient issus du mariage et de la descendance. En d'autres termes, la parenté suppose les rapports personnels fondés sur le sang et l'alliance.

Toutefois, P. Garraud[440] étend cette notion bien au-delà de la sphère de la parenté. Pour lui, l'hérédité politique peut revêtir plusieurs significations renvoyant à trois formes différentes de reproduction du personnel politique local en France. Il distingue ainsi tout d'abord l'hérédité fondée sur l'intériorisation par imprégnation familiale des dispositions valorisant l'action politique (socialisation dans la politique); ensuite l'hérédité fondée sur la transmission héréditaire d'un mandat

---

30, mis en ligne le 16 juin 2010, 8p.

[439] M. Offerlé, « Usages et usure de l'hérédité en politique », *Revue française de science politique*, n°5, 43e année, 1993, p.850.

[440] P. Garraud, « La sélection du personnel politique local. », *Revue française de science politique*, n°3, 38e année, 1988, pp.402-432.

particulier ou d'un ensemble plus large de fonctions électives localisées et enfin, l'hérédité par transmission non héréditaire et donc non familiale par adoption ou par cooptation. Ce constat établit par P. Garraud pour le personnel politique local français peut tout aussi l'être à tous les niveaux de la vie politique camerounaise[441]. En effet, parmi les dynamiques sociales favorisant le recrutement politique, l'héritage joue un rôle prépondérant.

Le paysage politique camerounais pullule d'héritiers et d'héritières politiques, parmi lesquels les femmes entrepreneures. Ces dernières bénéficient d'un héritage politique qui, dans certains cas, se trouve concomitamment mêlé à un héritage entrepreneurial. Ce phénomène d'hérédité politique, qui heurte le concept de démocratie a fait l'objet d'une abondante littérature[442]. En principe, qui dit démocratie fait référence à la compétition politique libre, sans interactions d'ordre privé. Les charges politico-administratives ne se transmettent pas par voie héréditaire. On pouvait déjà lire dans le préambule de la Constitution française de 1791 que : *« Il n'y a plus ni vénalité, ni hérédité d'aucun office public.*» Dès lors, la parenté est perçue comme un dérèglement au principe idéal individualiste et égalitaire. La confiscation de mandats politiques dans un lignage donné, va à contrecourant de l'idée de rotation des rôles que l'on associe à l'idée d'élection[443]. Le phénomène d'hérédité politique[444] va à contrecourant de l'idée même de suffrage universel, vitale à tout système qui se veut démocratique. Il est considéré comme un fait social en obsolescence et lié à un retard de développement. Du fait qu'il constitue une entrave à l'émergence de la république, des auteurs tels M. Kamto considère sa résurgence en Afrique comme une insoutenable régression

[441] P. Garraud, « La sélection du personnel politique local. », op. cit.
[442]C. Patriat, J.-L. Parodi, dir., *L'hérédité en politique* op.cit. ; C. Le Bart, « La mairie en héritage. Sur les récits autobiographiques de quelques représentants de dynasties d'élus locaux », *Politix*, Vol. 7, n°27. Troisième trimestre, 1994. pp. 159-182 ; J. Joana et alii, « Héritage et héritiers », *Pôle Sud*, n°2,1995. pp. 57-73 ; J. Njoya « Parenté et politique en imbrication : la construction politico-juridique de la succession héréditaire », *Polis/R.C.S.P./C.P.S.R.* Vol. 16, n°1 et 2, 2009, pp.41-66.
[443]C. Patriat, « Perspective cavalière. Où il est question de personnes éligibles naturellement et légitimement par voie d'héritage », in C. Patriat, J.-L. Parodi, dir., *L'hérédité en politique*, op.cit., p.1-22.
[444] M. Offerlé, « Usages et usure de l'hérédité en politique », *Revue française de science politique*, n°5, 43e année, 1993. pp.850-856.

dans le processus de modernisation étatique qui accentuerait les fissures qui traversent déjà certains États[445].

Ainsi donc, les principes de l'hérédité politique et de démocratie seraient contradictoires. Pourtant, il se trouve en bonne place des modes d'accès à la politique en Afrique subsaharienne. Ainsi en est-il par exemple de Faure Gnassimbe au Togo, de Joseph Kabila au Congo- Kinshasa, et d'Ali Bongo au Gabon. On assiste à un avènement des « *royaumes des fils à papa* ». Malgré ces exemples criards, soulignons toutefois ici que la paternité de l'hérédité politique ne saurait être attribuée à l'Afrique. Ce fait qui existe depuis toujours en France[446], est également présent dans le pays réputé le plus démocratique du monde à savoir les EUA, notamment avec l'accession à la magistrature suprême Georges W. Bush en 2004.

Au niveau national, on assiste au même phénomène de « *parentocratie gouvernante* » et ce, à des niveaux différents. La construction de l'hérédité politique dans la sélection politique au Cameroun n'est pas le fait d'une région en particulier. Dans la région du Centre par exemple, on peut citer le cas de Charles Etoundi nommé ministre des Enseignements secondaires quelques années après sa cousine Rose Zang Nguélé, ancienne ministre et députée du département du Mfoundi ; John Niba Nguh, nommé ministre après son frère ainé Victor Anomah Nguh. Comme autres exemples d'hérédité politique, on peut se rapporter, entre autres au cas de Serge Benae, fils du chef d'état-major du président de la République, de Bonaventure Assam Mvondo, neveu du président dans le département du Dja et Lobo. On peut également citer Emile Andze Andze, fils de l'ancien ministre de l'Administration territoriale, André Tsoungui.

Par ailleurs, on retrouve sur la scène politique camerounaise, de nombreux enfants de chefs traditionnels qui sont intégrés dans le dispositif de régulation

---

[445] M. Kamto, « Crises de l'État et réinvention de l'État en Afrique », in M. Kamto, dir., *L'Afrique dans un monde en mutation : dynamiques internes, marginalisation internationale ?* Paris, Afrédit, 2010, p. 78.

[446] En 2002 Louis Giscard d'Estaing succède à son père, l'ancien Président Valéry Giscard d'Estaing, dans la 3ème circonscription du Puy-de-Dôme puis se fait élire en 2005 maire de Chamalières, ville jadis administrée aussi par son père ; lequel avait succédé comme député du Puy-de-Dôme en 1956 à son grand-père maternel Jacques Bardoux, alors

politique. On assiste au Cameroun à la pérennité des grandes familles à travers la conversion du pouvoir traditionnel périphérique des pères, en ressource de légitimation politique des fils dans les grands cercles de prise de décision. Leurs parents sont dépositaires d'un pouvoir traditionnel considéré comme sacré et ils sont le relais pour l'administration de l'État[447]. A titre illustratif, dans la région de l'Ouest, on peut se référer à Ibrahim Mbombo Njoya, fils du sultan des Bamoun ou encore dans la région du Nord, à Bello Bouba Maigari, fils d'un lamido.

S'agissant des femmes entrepreneures, la trajectoire d'Amah Tutu Muna est caractéristique de celles des femmes entrepreneures ayant bénéficié d'un héritage politique. Fille de l'ancien président de l'Assemblée nationale, Solomon Tandeng Muna, elle a su fructifier le patrimoine politique légué par ce dernier. C'est ainsi qu'elle entre pour la première fois au gouvernement comme secrétaire d'État auprès du ministre du Commerce. A l'heure actuelle, elle occupe le poste de ministre de la Culture et est présidente de la sous-section RDPC d'Abifall dans le département de la Momo, province du Nord-Ouest. Outre le fait d'être une héritière politique, elle est également à la tête d'une entreprise de bâtiment. Dénise Fampou, maire de Douala II a également bénéficié de l'héritage familial légué par son père. En effet, son père a été tour à tour sous-préfet et maire de Douala II de 1988 à 1996. Ainsi, le patronyme de Fampou est rattaché à cette commune de Douala. Des auteurs parlent à ce propos de « filiation territoriale[448] », de « consanguinité spirituelle[449] », etc. Sur ses motivations à entrer en politique, elle nous confiait ceci :

> « *Il faut le dire en toute honnêteté, ce qui m'a motivé c'est le désir déjà de terminer ce que mon père avait commencé. Il y'avait un goût d'inachevé ; j'ai senti déjà vers la fin de ses jours qu'il avait le sentiment qu'un enfant le remplace dans la politique et puis il a estimé que j'étais la*

---

que son arrière-grand-père Agénor Bardoux avait été député du Puy-de-Dôme dès 1871 ainsi que maire de Clermont-Ferrant, puis sénateur, président du conseil général et plusieurs fois ministre sous la Troisième République.

[447] L. Toulou, *Des usages du multipartisme. Transitions post-autoritaires et reproduction des élites au Cameroun et au Kenya,* op. cit.

[448] M. Abélès, « La référence familiale : L'hérédité élective et la vie politique locale : une approche anthropologique », in C. Patriat, J.-L. Parodi, dir. *L'hérédité en politique*, op.cit., pp. 81-97.

[449] Y. Pourcher, « L'enfant du pays. L'exemple de la Lozère (XIXe-XXe siècle) », in C. Patriat, J.-L. Parodi, dir., *L'hérédité en politique*, op.cit., p. 102-107.

mieux placée et puis j'avais le tempérament d'une personne qui se bat même depuis l'enfance[450]*. »*

Dénise Fampou occupe ses premières fonctions politiques au sein du RDPC comme présidente de la cellule du comité de base au collège des nations à Douala. Un an plus tard, elle sera déléguée au conflit du bureau de la section RDPC du Wouri II. En 2004, elle est chargée de mission départementale du comité central pour l'élection présidentielle de la même année. Comme héritière politique, Nicole Okala peut être également citée ici. Elle a bénéficié de la notoriété de son père, Charles Okala pour s'inscrire et se pérenniser dans le jeu politique. Depuis 2013, elle occupe les fonctions de sénatrice. Les exemples susvisés présentent tous la caractéristique d'être un héritage père-fille. Mais, on remarque également une présence assez significative de l'héritage matrimonial. En effet, certaines bénéficient de la notoriété de leurs époux pour s'inscrire dans la société politique. E. Criqui[451], en relevant les différentes formes de transmission de l'héritage politique, cite en bonne place l'hérédité matrimoniale entre époux[452]. On compte ainsi plusieurs épouses de hauts responsables de l'État camerounais dans les effectifs des députés, maires et sénateurs et dans la haute administration publique. Parmi les députés, nous avons par exemple Ada Owono épouse Nguini Effa Marie, Elise Ndongo Moutome épouse Pokossy Ndoumbe, Fotso, Bekolo Ebe, toutes des épouses de hauts responsables politiques du Cameroun. Dans les rangs de l'opposition, deux femmes sont à signaler. Il s'agit de Patricia Tomaino Ndam Njoya épouse de Ndam Njoya, président national de l'UDC et Oumoul Koultchoumi épouse Ahidjo Mohamadou, fils de l'ancien président de la République du Cameroun Ahmadou Ahidjo et membre de l'UNDP. Parmi les maires, on retrouve Régine Amougou Noma, femme de l'ancien délégué du gouvernement à la Communauté urbaine de Yaoundé. Toutes les femmes ci-dessus visées présentent la caractéristique d'être à la fois entrepreneures politiques et héritières politiques. Cette dernière qualité s'avère être une ressource personnelle

[450] Notre entretien de du 19 février 2013 ;
[451] E. Criqui, « Le canton en héritage : les élections en France de 1966 à 1990 », in C. Patriat J. L. Parodi, dir., *L'hérédité en politique*, op.cit.

mobilisée dans leur stratégie de conquête du pouvoir. Les femmes enquêtées semblent partager cet avis dans la mesure où sept femmes sur dix disent avoir un parent en politique, soit 70%. Parmi ces femmes, 50% ont un parent direct (père ou mère), 22% ont un frère ou une sœur et 17% ont leur mari en politique. Le reste est par ailleurs en politique à cause d'un parent éloigné (11%).

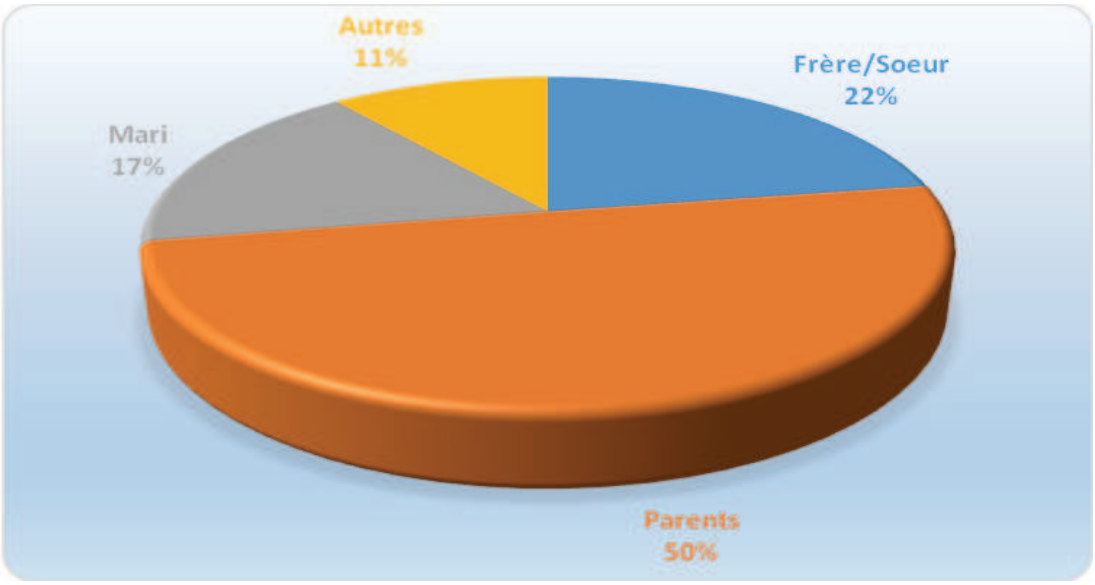

Graphique 9 : Pourcentage de femmes ayant un parent en politique

Au regard de ce qui précède, on peut affirmer que l'hérédité fait partie des ressources personnelles utilisées par les femmes entrepreneures. Elle vient ainsi s'associer au capital entrepreneurial, pour constituer leurs stocks de ressources personnelles. Mais, comme nous le fait si bien remarquer M. Offerlé, hériter c'est aussi bénéficier et s'approprier les réseaux de clientèle et de patronage construits et entretenus par le patronyme[453]. Ainsi, en plus de l'hérédité, les acteures politiques peuvent avoir recours aux réseaux familiaux comme ressource politique. En plus de ceux-ci, les entrepreneures politiques sont appelées à s'inscrire dans d'autres formes de réseaux afin d'y adosser les ressources préalablement accumulées. Par conséquent, vient s'adjoindre au stock des ressources personnelles

[452] Comme exemple, on peut citer Jean-Pierre Nicolas, qui dans l'Eure, a remplacé son épouse aux élections législatives de 2002.

des femmes entrepreneures, les différents réseaux qu'elles mobilisent en vue d'accéder au pouvoir.

1.1.4.2. Les réseaux d'appartenance des femmes entrepreneures

Pour conquérir l'espace politique, les femmes entrepreneures utilisent plusieurs formes de réseaux. Ces réseaux des femmes entrepreneures sont constitués d'amis, de parents ou encore des soutiens politiques. Il s'agit là, en fait, du capital relationnel des femmes entrepreneures. Par capital relationnel, nous entendons la possession d'un réseau durable de relations avec entres autres, les gens de pouvoir auxquels on pourra éventuellement avoir recours pour avoir un certain nombre de faveurs et de soutiens. Dans le cadre de ce travail, nous nous attardons sur les réseaux ethnico-régionaux d'une part (1.1.4.2.1), et sur les réseaux professionnels et confériques d'autre part (1.1.4.2.2).

1.1.4.2.1 La mobilisation stratégique des réseaux ethniques en politique

Les réseaux ethnico-régionaux constituent, pour les femmes entrepreneures, une pièce supplémentaire explicative de leur inscription dans la société politique camerounaise. Pendant longtemps, le discours scientifique français a été plutôt réfractaire à l'analyse du fait ethnique[454]. Selon R. Otayek[455], l'ethnie a toujours été frappée de discrédit et jugée passéiste et aliénante, au bénéfice exclusif de la nation, moderne et civique. Aujourd'hui, le caractère instrumental et politique de la question ethnique en Afrique subsaharienne et au Cameroun en particulier est affirmé[456].

---

[453]M. Offerlé, « Usages et usure de l'hérédité en politique », op. cit.
[454] R. Otayek, « Le débat français sur la citoyenneté et ses implications en termes de perceptions de l'autre. », *POLIS, Revue Camerounaise de Science Politique*, Vol. 12, Numéro Spécial, 20, 2005.
[455] Idem.
[456] J.-F. Médard, « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire », *Politique Africaine,* no 43, 1991, pp. 92-104 ; L. Sindjoun, « La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? Éléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plurales », *L'Afrique politique*, Karthala et CEAN, Paris, 2000, pp.19-40 ; C. Coulon, « Les dynamiques de l'ethnicité en Afrique noire », in P. Birnbaum, dir., *Sociologie des nationalismes*, Paris, PUF, coll. « Sociologies », 1997, p. 51.

Afin d'accéder à la société politique, il est de coutume au Cameroun, pour les candidats à un poste nominatif ou électif, de faire jouer plusieurs identités suivant la conjoncture et les événements. Ainsi, outre la casquette d'entrepreneure et dans certains cas celle d'héritière politique, les femmes peuvent faire jouer leur identité ethnico-régionale. Cette façon d'évoluer sur plusieurs registres à la fois en Afrique a amené certains auteurs à parler du concept de polarisation variable. Employé par G. Nicolas dans son étude classique sur l'État nigérian[457], ce concept désigne l'appartenance des citoyens à plusieurs champs sociopolitiques à la fois. L'analyse du facteur ethnique, dans le cadre de notre étude, vise à montrer que les réseaux ethniques constituent une ressource d'entrée dans la société politique. Bien que présenté comme un frein à l'unité nationale[458], il constitue une stratégie d'accès au pouvoir politique. La mise en place d'un référentiel multipartisan de politique électorale dans le champ politique camerounais en 1990 va faire de l'ethnicité[459], un répertoire privilégié dans le jeu politique[460]. L'ethnicité s'impose donc comme un recours stratégique privilégié pour mobiliser son électorat, lui assurer un certain nombre de rétributions matérielles ou symboliques[461].

Au Cameroun, les questions telles que, « qui peut voter où », et plus encore « qui peut se porter candidat », et où, sont encore d'actualité. Le fait d'être originaire d'une région peut permettre d'asseoir sa candidature politique au détriment d'un allogène. Un exemple illustratif de ce phénomène a été le rejet par les côtiers (groupe ethnique de la région du Littoral) en 1996, lors des élections municipales, de la candidature de Françoise Foning, sous prétexte qu'une bamiléké

---

[457]G. Nicolas, « Les nations à polarisation variable et leur État : exemple du Nigéria », in E. Terray, dir., *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1987, pp.158-159.

[458] Selon les tenants de cette approche, le pluralisme socioculturel est incompatible avec la démocratie perçu comme une idée et un mode de régulation politique nécessaire à une stabilité politique et au développement. Deux thèses vont principalement dans ce sens. Ainsi en est-il des thèses de la transitologie et celles des théoriciens du modèle séquentiel qui articulent étroitement nation et démocratie, faisant de cette dernière l'aboutissement d'un processus historico-politique dont la réalisation de l'unité nationale constituerait le préalable absolu. A ce propos lire R. Otayek « L'Afrique au prisme de l'ethnicité : perception française et actualité du débat », *Revue internationale et stratégique*, 3, n° 43, 2001, pp.129-142. Voir aussi P. Schmitter et J. Santiso, « Three Temporal Dimensions to the Consolidation of Democracy », *International Political Science Review*, 19, 1, 1998, pp. 69-92.

[459] L'ethnicité peut s'appréhender comme la conscience d'un individu d'appartenir à un groupe humain différent des autres et de le revendiquer. Cf. à ce sujet, M. Cahen, *Ethnicité politique : pour une lecture réaliste de l'identité*, Paris, L'Harmattan, 1994.

[460] R. Otayek « L'Afrique au prisme de l'ethnicité : perception française et actualité du débat », op. cit.

[461] Idem, p. 140.

ne saurait être élue dans le Littoral[462]. L'appréhension de l'ethnicité comme un véhicule efficace de la mobilisation électorale tient au fait que les populations sont encore réceptives au discours particulariste de l'ethnie, surtout qu'elles ont tendance à croire que, dans l'exercice d'une position de pouvoir, il n'y a qu'un des leurs qui saurait mieux comprendre et résoudre leurs problèmes[463]. Une femme entrepreneure questionnée sur le sujet affirme que :

> « *les réseaux ethniques sont des clanismes. Leur rôle en politique est de toujours avoir un des leurs à des hautes fonctions pour que leurs localités bénéficient des retombées du poste. Dans notre contexte cela se vérifie ; je vote X parce qu'il est ressortissant de chez moi; pas parce que ses idées sont convaincantes.* »

Cet état d'esprit pourrait justifier l'impact des logiques de l'ethnicité sur la création et le fonctionnement des partis politiques camerounais. J. Mfoulou écrit dans ce sens :

> « *Tout se passe comme si l'on avait dit aux hommes politiques camerounais : allez et multipliez-vous… sur la base ethnique et/ou régionale*[464]. »

A ce jour, il existe près de 280 partis politiques au Cameroun, soit un parti pour chaque ethnie. Ainsi par exemple, l'UNDP, est réputée être le parti politique des nordistes (peul, haoussa, arabe choa, etc.), le SDF est perçu comme le parti politique des anglo-bamilékés, l'UPC celui des Bassa, le RDPC, le parti des Beti, etc. Le choix électoral semble se faire en fonction de l'appartenance ethnique des candidats qui n'hésitent à faire usage du « récit » identitaire pour conquérir l'électorat. Bien que certains auteurs à l'instar J.-M. Zambo Belinga[465] pense que

---

[462] Ibid.
[463] L. Toulou, *Les usages du multipartisme : Elites, entrepreneurs et ressources politiques au Cameroun et au Kenya*, op. cit.
[464] J. Mfoulou, « Equilibre régional et désunion nationale au Cameroun : leçons du passé et perspectives d'avenir », in D. Simo, dir., *Constructions identitaires en Afrique : enjeux, stratégies et conséquences*, Yaoundé, Editions Clé, ,2006, p.117.
[465] Les résultats aux dernières élections législatives et municipales tenues au Cameroun en 2013 tendent à confirmer cette hypothèse de J.-M. Belinga. En effet, on a assisté dans certaines régions à une entorse au vote ethnique. Déjà en 1992, cet auteur relevait cette entorse au vote ethnique en montrant que dans leur région d'origine, tous les candidats n'ont pas

le vote ethnique est une pure vue de l'esprit, nous pensons que l'ethnicité demeure un fonds de commerce politique[466]. L'importance que revêtent les questions relatives à ce phénomène dans la société politique camerounaise, fait des réseaux ethnico-régionaux des ressources d'accès au monde politique[467]. Les associations « d'originaires » sont utilisées à des fins politiques. Dans le cadre de la compétition pour l'accès aux positions de pouvoir, les acteures politiques trouvent en elles un instrument idéal pour articuler leurs ambitions[468]. Elles sont considérées comme des bases électorales pour les personnes intéressées par la politique et comme un réservoir électoral pour les partis politiques.

Les femmes entrepreneures économiques, tout comme les femmes politiques entrepreneures intègrent de multiples associations ethno-régionales qui valorisent l'origine géographique des prétendants à la politique. Dans les années mille neuf cent quatre-vingt-dix, de nombreuses associations ethnico-régionales ont émergé. On peut citer entre autres : le Laakam des Bamiléké, le Cercle des amis de la forêt équatoriale (CAFE) des Béti, le South-West elite association (SWELA) chez les Bakweri, le North-West elite association (NWELA) chez les Nso, la Dynamique culturelle Kirdi (DCK) regroupant les élites non-musulmanes du Nord-Cameroun, etc.

Françoise Foning, Denise Fampou, Kisob et bien d'autres ne font pas exception à la règle. Elles sont membres des associations ethnico-régionales de leur région d'origine. Mme Kisob disait à ce sujet :

> « *Lorsque le président ou un ministre veut nommer des personnes à des responabilité, ils saisissent presque toujours les présidents des associations tribales pour donner leur avis. Il peut arriver que du fait de l'appartenance à association tribale que vous*

été élus. Voir à ce sujet, J.-M. Zambo Belinga, « An Explanation of Electoral Attituds in Cameroon 1990-92 : Towards a New Appraisal », in T. Lumumba-Kasongo, (eds), *Libéral Democracy and its Critics in Africa*, Dakar, CODESRIA-Books, 2005, pp.46-75.

[466] D. Zognong D. et I. Mouiche, dir., *Démocratisation et rivalités ethnique au Cameroun* , *Publication du CIREPE*, Yaoundé, 1997.

[467] J.-F. Bayart, P. Geschiere et F. Nyamnjoh, « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », *Critique internationale*, n°10, 2001, pp.117-194.

[468] R. Otayek, « Organisations et compétitions politiques », op.cit., p.190.

émergiez en politique si vous êtes en bon termes avec le président de l'assocation.»

Certaines femmes entrepreneures, dans leur lutte pour accéder ou se maintenir au pouvoir, manipulent le sentiment d'appartenance ethnique de leurs électeurs potentiels. Dès lors, à travers la personnification des espoirs collectifs d'un groupe, les réseaux susvisés, par le truchement de l'ethnicité, apparaissent comme un véhicule efficace de la mobilisation électorale[469]. La présentation du moi ethnique peut dès lors constituer, selon la conjoncture et les opportunités, une ressource d'entrée en politique pour les femmes entrepreneures telle que la confirme la profession de foi de Françoise Foning en 1997 qui, cristallise les espoirs de la tribu Bamiléké d'accéder au pouvoir.

« *Je suis une vraie garantie des bamilékés dans le RDPC, et si j'y suis, c'est eux qui y sont. Il faut qu'ils sachent choisir utile, parce que je les représente. Je leur dis la vérité. Et depuis l'avènement de la démocratie, je leur dis la vraie voie c'est le RDPC. Et si j'y suis, j'y reste et j'y resterai toujours. Ils se reconnaissent en moi et même ceux qui se trouvent dans l'opposition, quand ils me voient dans le RDPC, ils disent c'est notre sœur. Les actes que je pose sont bénéfiques aux Bamiléké du pouvoir et à ceux de l'opposition (...)*[470]*. »*

En plus des réseaux identitaires, les femmes entrepreneures usent d'autres réseaux au sein desquels elles entretiennent des relations qui contribuent à l'édification de leur carrière politique. Il s'agit des réseaux professionnels et des réseaux confrériques.

[469] L. Toulou, *Les usages du multipartisme : Elites, entrepreneurs et ressources politiques au Cameroun et au Kenya*, op. cit.
[470] L'Action, n°71, 02 mai 1997, p.22.

1.1.4.2.2 Les réseaux professionnels et confrériques

Parmi les réseaux utilisés par les femmes entrepreneures, on retrouve en bonne place les réseaux professionnels que nous avons analysés plus haut[471]. Ils constituent des lieux de sociabilité, qui favorisent les rencontres et qui donnent naissance à des cercles sociaux fondés sur diverses ressources relationnelles, amicales et/ou politiques[472]. Ces réseaux peuvent avoir une influence sur la carrière politique d'une femme entrepreneure. En analysant l'ensemble des membres du GFAC, il nous a été donné de constater que la plupart occupait un poste au sein de l'OFRDPC, notamment à Douala. D'après une des femmes entrepreneures de cette association, c'est Françoise Foning qui a soutenu sa candidature comme présidente de sous-section du RDPC. Il en va de même pour Mme Epouner, membre de l'OFRDPC du Wouri V. L'appartenance à une association est considérée comme un tremplin politique par 55% des femmes entrepreneures interrogées. Pour elles, c'est un élément facilitateur à l'accès en politique. Certaines femmes entrepreneures, en intégrant l'espace international et en participant à des multiples conférences et fora, tissent des réseaux de relations avec des femmes et des hommes influents[473], ce qui peut jouer en faveur d'une carrière politique.

Nous ne saurions clore notre argumentaire sans faire allusion aux réseaux des confréries. Il est courant de dire au Cameroun que la réussite en politique passe par une entrée dans les loges secrètes. De nombreux auteurs ont écrit sur le pouvoir des sectes en Afrique subsaharienne[474]. P. Geschiere établit une corrélation entre la sorcellerie et la politique en montrant la place de la magie dans les pratiques politiques[475]. Le mysticisme, le sectarisme, l'homosexualité comme pratique ésotérique et les réseaux obscurantistes de solidarité ont pris de l'ampleur

---

[471] Cf supra.

[472] A. E. Augé, *Le recrutement des élites politiques en Afrique Subsaharienne. Une sociologie du pouvoir au Gabon*, Paris, L'Harmattan, 2005, 299p.

[473] Mme Biloa par le biais de son association a noué de nombreuses relations dans la sphère internationale notamment avec l'ambassadeur de Turquie au Cameroun, la représentante de l'ONU-FEMME Cameroun, etc.

[474] A. Mannée-Batschy, « Solidarité et politique au Congo-Brazzaville : le cas des francs-maçons», *Recherches africaines*, n°2, pp.100-114 ; A. E. Augé, *Le recrutement des élites politiques en Afrique Subsaharienne. Une sociologie du pouvoir au Gabon,* op.cit.

[475] P. Geschiere, *Sorcellerie et politique en Afrique. La viande des autres*, Paris, Karthala, 2005.

dans la société politique[476]. Au Cameroun en particulier, tout homme politique qui réussit est réputé être soit un franc-maçon, soit un rosicrucien. Ces loges ésotériques apparaissent comme des tremplins pour accéder au milieu politique. Parlant du Cameroun, M. Omballa affirme que :

> « *que ce soit dans l'administration, la haute fonction publique, la politique, l'Université, 95% des nominations se font en tenant compte de l'appartenance à une secte*[477].»

De par les places occupées par les membres des loges secrètes dans la vie politique et économique, ils pratiquent entre eux une solidarité et une entraide favorisant leur promotion politique. Toutefois, de nombreuses femmes entrepreneures interviewées se sont inscrites en faux contre cette assertion. Elles affirment qu'il suffit de vouloir pour pouvoir. L'une d'elle disait à cet effet :

> « *que ce sont les femmes qui n'ont pas de compétences qui s'engagent dans cette voie-là.* »

Cette assertion va dans le même sens que celle de F. Pigeaud pour qui, la magie et les sectes n'expliquent pas tout.

> « *L'impossibilité de se fier à son mérite et à ses compétences pour avoir un poste de responsabilité, ou tout simplement pour "réussir" socialement, oblige à imaginer d'autres voies et logiques*[478]. »

Pourtant une des femmes entrepreneures de notre échantillon reconnait l'importance des réseaux confrériques.

> « *Il faut dire la vérité. Si tu veux évoluer en politique, occuper de grands postes, tu es obligé aujourd'hui de te*

[476] C. Toulabor, « Sacrifices humains et politique. Quelques exemples contemporains en Afrique », in P. Konings, W. Van Binsbergen et G. Hesseling, dir., *Trajectoires de libération en Afrique contemporaine*, Paris, ASC-Karthala, 2000, pp.207-221.
[477] Le figaro.fr
[478] Fanny Pigeaud, *Au Cameroun de Paul Biya,* Paris, éditions Karthala, 2011.

compromettre. Si tu n'entres pas dans ces milieux là, tu ne franchis un certain niveau dans l'administration. »

Une femmes directeure dans une administration publique au Cameroun rétorquait toutefois que :

« *ce sont les a priori de la société. Ce n'est pas parce qu'on a un poste de responsabilité que l'on est forcément de la rose-croix. Moi par exemple je ne suis dans une aucune de ces éloges et j'évolue pourtant dans l'administration camerounaise. il faut qu'on arrête d'indexer tout le monde.* »

48% des femmes entrepreneures de notre échantillon pensent que les sectes constituent l'une des ressources politiques d'inscription et de pérennisation dans la société politique. Questionnées sur les loges secrètes, d'autres femmes entrepreneures ont plutôt étalé leur croyance et leur investissement dans différentes communautés religieuses. On a ainsi retrouvé des anciennes d'églises, des membres des conseils paroissiaux et diverses communautés des églises.

L'appartenance auxdites communautés les excluent, selon elles, des loges secrètes. Pourtant, malgré ce discours officiel, et le fait qu'il soit difficile d'en apporter une preuve, nous ne saurions faire fi des pratiques ésotériques dans le jeu politique surtout que, pour le citoyen ordinaire, voire pour de nombreuses élites, il est devenu difficile voire impossible d'accéder au sommet de l'État sans recourir aux forces occultes et notamment sans passer par l'ascenseur contraignant des sectes et des confréries mystiques[479]. La place jugée prépondérante des loges ou des sectes permet d'établir une relation étroite entre l'appartenance à des cercles mystico-ésotériques, le recrutement politique et la détention du pouvoir[480]. E. rosny écrit qu'en 1996, dans le gouvernement camerounais, 13 ministres ou

[479] L. Toulou, *Les usages du multipartisme : Elites, entrepreneurs et ressources politiques au Cameroun et au Kenya*, op. cit., p.340.
[480] Idem, p 328.

secrétaires d'État auraient fait partis de la rose croix[481]. Les cercles mystiques apparaissent comme les nouveaux veaux d'or qui conjurent l'incertitude de l'avenir politique. Ceci serait dû à l'appartenance supposée du chef de l'État à la Rose-croix. Dès lors que tout un chacun connaît l'appartenance du chef de l'État à telle ou telle obédience, il s'y rallie pour assurer sa mobilité sociale. J.-F. Bayart dit à ce sujet que la Rose Croix serait au Cameroun, l'un des havres au sein desquels communie l'entourage le plus proche de Paul Biya[482]. Quoi qu'il en soit, nous pouvons dire que les femmes entrepreneures ont recours à plusieurs réseaux pour entrer et se maintenir dans la société politique camerounaise. La figure suivante retrace l'ensemble de ces réseaux. Qu'ils soient identitaires, professionnels, familiaux ou ésotériques, ils demeurent tous, à quelques exceptions près, caractérisés par la prééminence des relations de nature verticale.

Pour conclure, nous pouvons dire que les développements qui précèdent, nous renseignent sur les fondements sociaux de l'architecture politique au Cameroun, axée autour d'une multiplicité protéiforme de réseaux concourant à renforcer le caractère néopatrimonial du système politique camerounais. Ainsi, dans leur quête des positions de pouvoir, les femmes entrepreneures mobilisent de nombreuses ressources personnelles au premier rang desquelles se trouvent les ressources personnelles-rétributives. En effet, dans les systèmes politiques caractérisés par le néopatrimonialisme, elles sont un moyen à nul autre pareil de constitution de clientèles nécessaires pour s'inscrire et se pérenniser dans l'espace politique. La présence des femmes entrepreneures pourrait dès lors s'expliquer par leurs capacités à mobiliser des ressources et à entretenir une clientèle politique par le biais de la redistribution qui se fait certes au travers des ressources personnelles, mais aussi et surtout, en ayant recours aux ressources institutionnelles[483].

---

[481] E. Rosny, « Etude panoramique des nouveaux mouvements religieux et philosophiques à Douala (Cameroun) », in S. Gilles, dir., *L'effervescence religieuse en Afrique : la diversité locale des implantations religieuses chrétiennes au Cameroun et au Kenya*, Paris, Karthala, 2004, pp.89-169.

[482] J.-F. Bayart, *L'État en Afrique, La politique du ventre*, op. cit., p.204.

[483] A l'ensemble des réseaux ci-dessus recensés, il faut ajouter les réseaux politiques qui s'inscrivent plutôt dans le cadre des ressources institutionnelles.

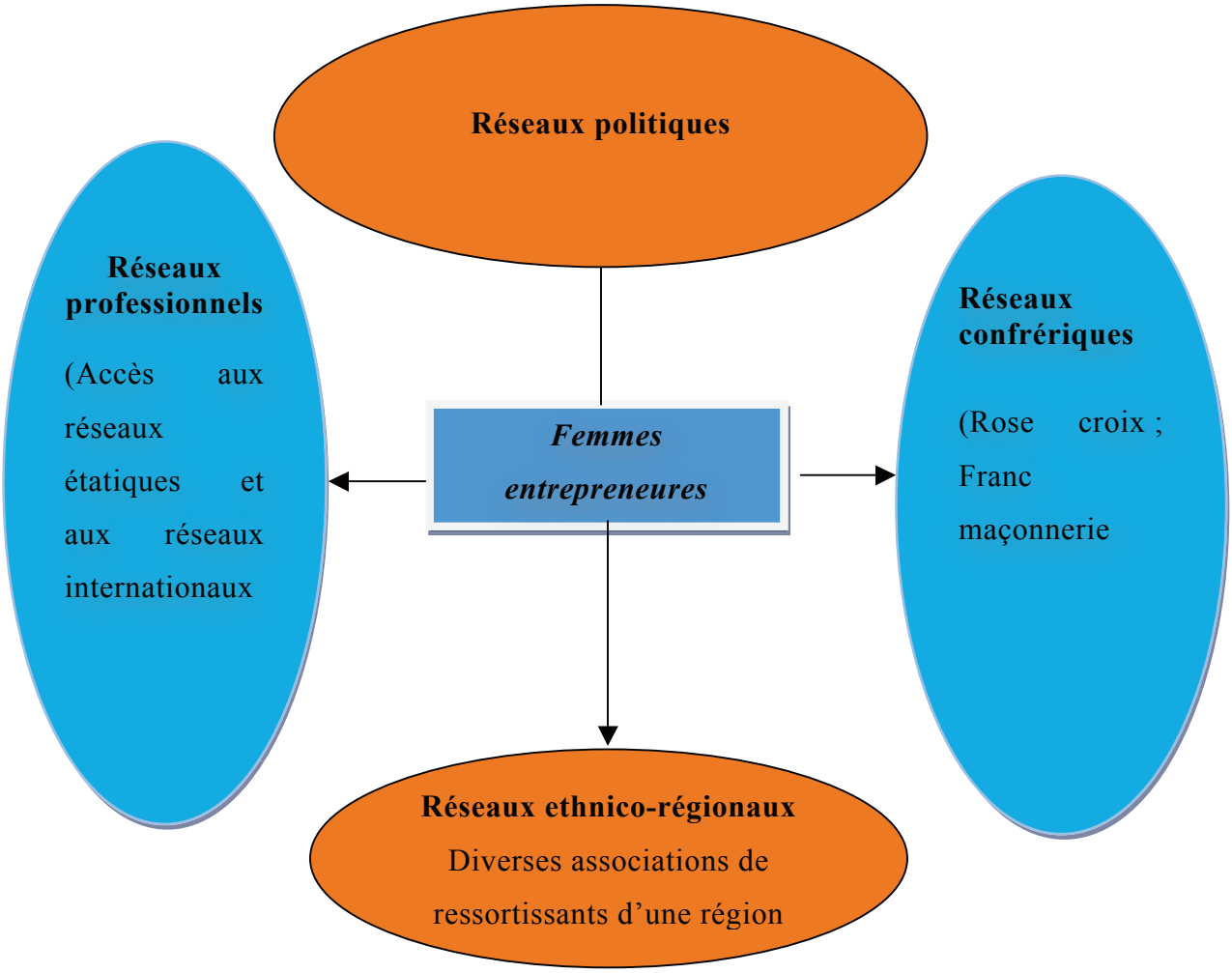

Figure 1: Réseaux des femmes entrepreneures

1.2. Les ressources institutionnelles d'inscription et de pérennisation dans la société politique

L'analyse des ressources institutionnelles d'inscription et de pérennisation des femmes entrepreneures dans la société politique présente un intérêt majeur pour la compréhension des règles du jeu autour desquelles, s'organise le système politique camerounais. A travers cette analyse, il est possible de questionner les conditions d'entrée permettant aux acteures politiques d'être désignées comme étant aptes à accéder aux positions de pouvoir. Il s'agit là des règles de la sélection politique qui peuvent, dans une certaine mesure, constituer des ressources d'inscription pour une certaine catégorie d'acteurs politiques. De nombreuses analyses se sont depuis longtemps intéressées aux effets exercés par ces normes sur la sélection des élu(e)s et leur présence dans l'espace politique[484]. Cette section vise à rendre compte de l'utilisation des mécanismes institutionnels par les femmes entrepreneures au profit de leur insertion dans la société politique (1.2.1). Cependant, les ressources institutionnelles d'accès ne se limitent pas qu'aux prescriptions écrites. En prenant appui sur celles-ci, les femmes entrepreneures élaborent des nouvelles stratégies. Comme l'a si bien fait remarquer O. Nay[485], les institutions prennent forme pour une large part, dans les calculs et les intentions d'action des acteurs politiques dans leur quête du pouvoir. Dans le contexte sociopolitique camerounais, en se servant des institutions, les femmes entrepreneures ont accès à de nombreuses ressources concourant à leur pérennisation dans la société politique (1.2.2).

[484] R.T McKenzie, *British Local Politics*, London, Heinemann, 1955; A. Ranney, *Pathways to Parliament. Candidate Selection in Britain*, London, Macmillan, 1965; M. Rush, *The Selection of Parliamentary Candidates*, London, Nelson, 1969 ; L.D. Epstein, *Political Parties in Western Democracies*, New York, Praeger Publishers, 1980.

[485] O. Nay « Les règles du recrutement politique. Pour une approche institutionnaliste de la sélection politique », *Politix,* Vol.11, n°44, quatrième trimestre, 1998. pp. 161-190.

1.2.1. Les variables institutionnelles, ressources concourant à l'inscription politique des femmes entrepreneures

Si l'entrée en politique s'opère à l'aide des ressources personnelles que chaque acteure politique est susceptible de mobiliser, cette généralité trouve ses limites dans l'existence de conditions et de voies d'accès à la carrière politique, préalablement définies et instituées[486]. S'agissant précisément des femmes entrepreneures, de nombreuses règles et procédures prévalant dans la société politique camerounaise semblent faciliter leur accès en politique (1.2.1.1). Outre ces règles, le militantisme des femmes entrepreneures au sein des partis politiques constitue une ressource institutionnelle d'inscription dans la société politique camerounaise (1.2.1.2).

1.2.1.1. Les règles juridiques et procédures administratives favorables à l'inscription politique des femmes entrepreneures

Depuis l'accession à la magistrature suprême du président Paul Biya, ce dernier n'a cessé de valoriser les femmes. A ce propos, lors de son discours d'investiture prononcé le 3 novembre 1992, après la première élection de l'ère dite de la démocratie, il disait :

> « *La condition de la femme est une de nos préoccupations constantes. Notre action en sa faveur consistera à renforcer son intégration dans la vie politique et économique du pays. ».* Dans le même ordre d'idées, il dira à Maroua en 1997 : « *(...) je ferai en sorte que votre travail soit partout reconnu et valorisé, je ferai en sorte que vous soyez bien représentées dans toutes les instances dirigeantes du pays. Je m'engage à*

[486] D. Gaxie, *La démocratie représentative*, Paris, Montchréstien, 2000, p.77.

faire de l'égalité entre les droits de l'homme et les droits de la femme une réalité[487]. »

Suite à ces discours, de nombreuses mesures ont été prises en faveur de l'inscription politique des femmes. Si elles bénéficient à l'ensemble des femmes (1.2.1.1.1), on note cependant certaines procédures qui, à notre avis, semblent avantager plus les femmes entrepreneures (1.2.1.1.2).

1.2.1.1.1 Les règles de la sélection politique en faveur des femmes

La loi n°2012/001 du 19 avril 2012 portant code électoral du Cameroun prévoit un ensemble de conditions à remplir pour pouvoir accéder à la société politique indifféremment du sexe des candidats. Cependant, dans la constitution des listes des candidats par les différents partis politiques, il est prévu la prise en compte des différentes composantes sociologiques du Cameroun, mais aussi du genre. Ce dernier est une condition *sine qua non* pour la validation d'une liste électorale. Pour ce qui est de l'élection des députés à l'Assemblée nationale, l'article 151(3) du code électoral met en exergue le genre. Il en va de même de l'article 171(3) et de l'article 218 (3) renvoyant respectivement aux élections des conseillers municipaux et des sénateurs au Cameroun. De même, l'article 164(4) précise, s'agissant des déclarations de candidature, qu'elles doivent mentionner les indications sur la prise en compte du genre dans la constitution des listes électorales.

Les partis politiques ont fixé des quotas volontaires s'agissant du pourcentage des femmes sur les listes électorales. Le RDPC a adopté en 1996, un quota de 30%, tandis que le SDF optait pour 25%. Lors des dernières élections législatives et municipales, la non prise en compte du genre par les partis politiques a été à l'origine du rejet de plusieurs de leurs listes électorales. Saisissant la cour suprême en recours, ils ont prétexté que la loi n'indique

[487] www.morewomeninpolitics.net, site consulté le 13 février 2015

nullement que la liste des titulaires et celle des suppléants devaient être composées de femmes, motif qui sera rejeté par cette instance.

Le dispositif de recrutement politique en œuvre au Cameroun, par le mode de scrutin employé lors de certaines élections, semble *a priori* favorable à l'inscription des femmes dans la société politique. En effet, le mode scrutin majoritairement employé est le scrutin de liste sans vote préférentiel ni panachage, supposé permettre une meilleure représentation politique des femmes. Toutes les études consacrées aux conséquences des systèmes électoraux sur la représentation politique insistent sur la corrélation entre le nombre de députées élues et la mise en place d'un système de représentation proportionnelle[488]. Dans son analyse du champ politique français, S. Pionchon[489] montre l'impact du mode de scrutin sur la présentation des femmes en tant que candidates. A ce propos, elle montre comment celles-ci ont toujours été plus nombreuses quand le scrutin a lieu à la proportionnelle (scrutin de liste) que quand il est uninominal. Pour soutenir sa thèse, elle fait appel à trois arguments :

> « *En premier lieu, (…), les élections pour lesquelles le pourcentage de femmes candidates est le plus élevé (les municipales, les européennes et les régionales) sont toutes organisées à la proportionnelle. Second argument: lorsque dans une élection donnée, certains élus sont désignés à la proportionnelle et d'autres au scrutin majoritaire, la proportion de candidates est plus importante dans le premier cas. (…). Enfin, plusieurs exemples démontrent que le passage d'un mode de scrutin de liste à un mode de scrutin uninominal, ou vice-versa, peut entraîner une évolution brutale de la proportion de femmes parmi les candidats*[490].»

[488] Butikofer et alii, « L'impact du mode de scrutin sur l'élection des femmes à l'Assemblée fédérale Suisse (1995-2003) », *SPSR*, 14(4), 2008 ;W. Rule et J.-F. Zimmerman, dir., *Electoral Systems in Comparative Perspective. Their Impact on Minorities and Women*, London, Greenwood Press, 1994.
[489] S. Pionchon et G. Derville, *Les femmes et la politique*, op. cit. p.29.
[490] Idem, pp.29-30.

De même, tous les pays occidentaux d'Europe dans lesquels la proportion des femmes au parlement est supérieure à 20%, ont adopté un mode de scrutin proportionnel, et à l'inverse, les pays dans lesquels le niveau de la représentation parlementaire est le plus faible (Italie, Royaume Uni, France et Grèce), ont tous soit un système mixte de représentation proportionnelle, soit un système majoritaire[491]. Le scrutin uninominal majoritaire à deux tours est souvent présenté comme défavorable aux femmes, dans la mesure où celui-ci, renforce la personnalisation de l'élection, et l'implantation partisane locale comme critère d'éligibilité et de sélection. La circonscription, resserrée sur les réseaux locaux, favoriserait l'établissement de liens directs entre élus et électeurs, et privilégierait les notables solidement implantés sur un territoire. Les dirigeants des partis auraient donc tendance à choisir les candidats parmi ces agents politiques déjà installés dans leur fief et qui généralement sont des hommes. A l'inverse, la représentation proportionnelle est décrite classiquement comme plus favorable à la représentation des femmes. Elle génère un caractère moins personnalisé des campagnes électorales, et permet de faire figurer davantage les caractéristiques des électeurs sur les listes présentées. La logique distributive du scrutin proportionnel permet aux formations politiques de placer sur leurs listes, en position éligible, des personnes qui sont extérieures au « sérail » et à qui, elles ne prendraient pas le risque d'attribuer une investiture en leur nom propre. Ce type de scrutin offre l'occasion de promouvoir, avec des risques mesurés, de nouvelles recrues.

Cependant, dans le contexte politique camerounais, peut-on dire que le mode de scrutin a une influence sur la représentation des femmes en politique ? Le type de scrutin appliqué au Cameroun ayant presque toujours été le scrutin de liste, on ne saurait conclure à un effet direct entre le taux de représentation des femmes et les modes de scrutin. Il convient donc de relativiser. De même, nous pensons que l'option du scrutin de liste prise par le système politique camerounais ne l'a pas été pour favoriser les femmes mais pour les besoins de manipulation électorale. En définitive, l'inscription du genre dans la loi portant code électoral et, dans une

[491] Conseil de l'Europe, *Incidences variables des systèmes électoraux sur la représentation politique des femmes*, Direction Générale des études, document de travail, série droits des femmes, W10, *1996,* p.3.

certaine mesure, l'usage du scrutin de liste peuvent être considérés comme des règles favorables à l'inscription politique des femmes. Outre ces prescriptions, le paiement d'une caution pour postuler à un poste électif met avant les femmes entrepreneures.

1.2.1.1.2 Le paiement de la caution

Pour présenter une candidature à une élection au Cameroun, chaque candidat est appelé à verser une caution dont le montant varie suivant le type d'élection. Pour l'élection présidentielle, le montant de la caution est fixé à trente millions de FCFA. Un tel montant n'est pas à la portée de toutes les femmes. Sachant que le salaire de base d'un camerounais moyen avoisine 100.000 FCFA soit 152 euros, la possibilité de postuler à un tel poste ne s'ouvre prioritairement qu'aux personnes relevant du secteur privé, notamment les entrepreneurs. Un regard sur les candidatures aux différentes élections présidentielles au Cameroun nous montre que seules les femmes entrepreneures ont pu à ce jour, présenter leur candidature, notamment Edith Kahbang Wallah et Esther Dang. En ce qui concerne les élections législatives, sénatoriales et municipales, le montant de la caution est fixé respectivement à trois millions pour les deux premières et à cinquante mille FCFA pour la dernière. De tels montants pourraient justifier la présence massive des femmes dans les conseillers municipaux, contrairement aux instances législatives et sénatoriales où elles sont peu nombreuses. Interrogée sur cette disproportion constatée sur l'investissement politique des femmes, Rose Zang Nguélé, première adjointe à la communauté urbaine de Yaoundé nous disait que :

> « p*our être députés, il faut trouver les moyens financiers pour contenter l'électorat, il faut se positionner. Les primaires supposent beaucoup d'argent et aujourd'hui, toutes les femmes n'ont pas cet argent*. »

Dans le septentrion particulièrement, les listes du MDR ont connu des difficultés pour présenter des femmes parce que celles-ci étaient dans l'incapacité de payer leur caution. Le montant élevé des cautions met en avant les réquisits

économiques des candidates nécessaires pour mener les campagnes électorales et pour accéder tout simplement à la sphère politique. Dans un document élaboré par l'ONG More women in politics en collaboration avec l'ONU Femme, on peut lire :

> « *Dans de nombreux cas, les femmes n'ont pas l'appui des partis politiques. Elles sont confinées à des tâches subalternes alors qu'elles représentent la plus grande partie des militants. La réticence de l'ensemble des partis politiques camerounais se fonde entre autres sur la faible capacité économique et financière des femmes, qui les met entièrement à la charge de leurs partis politiques*[492]. »

O. Ihl[493] mettait déjà en avant ce caractère ploutocratique dans le recrutement du personnel politique aux États-Unis. D'après cet auteur, l'activité politique n'est ouverte qu'aux candidats qui peuvent la financer. La possession d'un patrimoine devient ainsi un atout pour obtenir la nomination du parti et se mêler à la bataille électorale. M. Weber relevait déjà cet état de chose, en montrant que les conditions économiques sont l'une des données majeures de l'activité de direction qui caractérise la domination politique[494]. Les financements requis pour accéder à la société politique dégagent les conditions sociales de l'activité de représentation qui contribuent à l'essor de l'entrepreneur comme acteur politique de premier plan. Celui-ci, soucieux de transformer son capital économique en capital électoral, joue par prédilection du thème de l'indépendance financière tout en prenant soin de transformer ses dépenses personnelles en placement gagé sur l'exploitation d'une position de pouvoir politique. Outre leur pouvoir financier, les femmes entrepreneures se distinguent par leur militantisme comme voie d'accès à la scène politique.

---

[492] More Women in politics, *Genre, Leadership et Participation au Cameroun (1931-2013) Le Cameroun Sur Le Chemin De La Parite*, Yaoundé, 2014.
[493] O. Ihl, « Deep pockets. Sur le recrutement ploutocratique du personnel aux États-Unis », in Michel Offerlé, dir., *La profession politique XIXe-XXe siècles*, Paris, Editions Belin, pp.333-356.
[494] M. Weber, *Le savant et le politique*, Paris, UGE, 1959, p.114

1.2.1.2. Le militantisme comme ressource institutionnelle d'inscription et de pérennisation dans la société politique

Dans le contexte camerounais, exception faite de l'élection présidentielle, toute possibilité de candidature indépendante est exclue. En conséquence, toutes les candidates aux compétitions électorales sont investies par les partis politiques. Ces derniers constituent de véritables tremplins, inévitables pour l'accès aux postes de pouvoir. L'emprise partisane[495] sur l'accès des différents acteurs au jeu politique est dès lors incontournable. Contrairement aux pays tels la France où il existe plusieurs filières d'accès à la politique, le militantisme au sein d'un parti politique, paraît obligatoire au Cameroun. En France, il existe trois filières ou cursus d'accès principaux à la carrière politique.

Premièrement, le cursus politique ascendant qui s'organise à partir de l'obtention de mandats électifs locaux. Il suppose une absence de ressources partisanes ou leur appropriation post électives. Dans ce cursus, le capital politique repose sur la possession des ressources personnelles ou une profession permettant de construire un capital de notoriété et/ou de popularité fondés sur le fait d'être connu et reconnu en tant que personne. Les prétendants à un poste politique construisent dès lors leur carrière électorale sur leur capital personnel. P. Bourdieu, dans ce sens distingue deux sources principales de ce type de capital : le capital de notable, produit de la reconversion d'un capital lentement accumulé dans un autre secteur et le capital héroïque ou prophétique, produit d'une action inaugurale accomplie en situation de crise[496]. Les acteurs empruntant ce cursus ascendant ne sont donc pas tenus d'appartenir à une organisation politique, l'adhésion dans lesdites structures n'intervenant qu'après les élections. S'agissant

[495] D'après J. Hertaux et A. Roger, l'emprise partisane s'entend comme l'ensemble des processus historiques, juridiques et politiques produisant une définition collective et non individuelle des activités politiques, en réduisant les chances des indépendants dans la compétition politique. Cf. J. Hertaux et A. Roger « En attendant le cartel. Katz et Mair à l'épreuve des sociétés post-communistes », in Y. Aucante et A. Deze, dir., *Les systèmes de partis dans les démocraties occidentales. Le modèle du parti-cartel en question*, Paris, Presses de sciences po, 2008, p.287.

[496] P. Bourdieu, « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », *ARSS*, n°36/37, fév.-mars 1981, pp. p.18.

des élections législatives en particulier, l'investiture partisane ne fait qu'entériner une position dominante dans la politique locale[497].

Deuxièmement, contrairement au cursus ascendant fondé sur la possession de ressources personnelles (notabiliers et honorables) au niveau local, le cursus inversé est basé certes sur la possession d'un capital personnel, mais au sommet de la hiérarchie. Présenté comme une singularité du recrutement politique français[498], le cursus inversé consiste en la conquête initiale des positions de pouvoirs au sommet de la hiérarchie élective, partisane ou politico-administrative. Elle concerne les candidats ayant de forts capitaux sociaux et professionnels, qui sont généralement d'origine sociale élevée et ont intégré les grandes écoles. Cette filière repose avant tout sur l'acquisition de capitaux personnels (diplômes, expertise, relation sociale), même si la protection d'un dirigeant politique de haut rang, comme l'investiture d'un parti est souvent nécessaire aux parachutages. Enfin troisièmement, comme dernière filière d'accès, nous avons le militantisme dans une entreprise politique. Les acteurs qui s'engagent dans cette voie s'investissent surtout dans l'organisation collective et progressent en premier dans sa hiérarchie, menant parallèlement ascension au sein du parti et carrière élective. Cette voie d'accès concerne généralement les prétendants d'origine sociale basse, détenteurs de diplômes mois prestigieux et exerçant des fonctions en moyenne plus modeste que les entrants de la première filière[499]. Il est dès lors possible d'opposer un modèle fondé sur le militantisme comme ressource prédominante pour être en situation de briguer un mandat électif, à un modèle reposant sur un statut social élevé dans la société[500]. Si ceci est vrai dans la société politique française, quelques réserves peuvent y être apportées dans le contexte politique camerounais dont, l'une des caractéristiques fondamentales, est le caractère quasi indispensable de la médiation partisane pour mener une carrière politique. Cette situation confirme les propos de D. Gaxie, lorsqu'il affirme que les postes électifs dans les Assemblées

---

[497] C. Achin, *« Le mystère de la chambre basse ». Comparaison des processus d'entrée des femmes au parlement France-Allemagne 1945-2000*, op. cit., p.150.
[498] M. Dogan, « Les professions propices à la carrière politique. Osmoses, filières et viviers », in Michel Offerlé, dir., *La profession politique XIXe-XXe siècles*, op.cit., p.182.
[499] C. Achin, *« Le mystère de la chambre basse ». Comparaison des processus d'entrée des femmes au parlement France-Allemagne 1945-2000*, op. cit. p.151.
[500] P. Garraud, « La sélection du personnel politique local », op. cit.

nationales ou locales sont réservés aux membres les plus influents des organisations politiques[501].

En raison de leur omnipotence sur la répartition des positions de pouvoir notamment dans le domaine électif, les partis politiques camerounais sont des instruments de patronage. Ce monopole sur l'accès à la société politique fait du militantisme, une ressource institutionnelle favorable à l'inscription des femmes en général et des femmes entrepreneures en particulier. A partir de cette voie commune, ces dernières associent d'autres ressources, notamment leur capital économique pour émerger et se pérenniser en politique. S. Bella dit à ce propos, parlant du RDPC, que la position sociale et le militantisme ou les deux à la fois, constituent généralement une condition pour occuper des postes électifs dans les cellules du comité central, en passant par les comités de base, les sous-sections, les sections[502].

S'agissant du cas spécifique des femmes relevant des partis de l'opposition, le militantisme constitue une ressource primordiale d'inscription en politique. A quelques exceptions près, les élues de l'opposition, avant leur entrée en politique, sont dotées d'un faible capital économique. Ainsi :

> « *Les permanents issus de la classe ouvrière ont le sentiment de tout devoir à leur militantisme dans le parti, (...), qui les affranchit des servitudes de leur ancienne condition…*[503]. »

Cette logique est aussi applicable aux femmes entrepreneures du RDPC dotées de faibles capitaux économiques. A cet effet, P. Garraud[504] affirmait que pour être reconnu comme candidat, le militantisme partisan constitue sans doute une ressource autant plus importante que les ressources liées au statut socio-professionnel sont faibles; plus celui-ci est élevé, moins le militantisme et la participation active dans une entreprise politique collective paraissent nécessaires.

---

[501] D. Gaxie, « Economie des partis et rétributions du militantisme », *RFSP*, Paris, vol 30, 1980, pp. 5-45.
[502] S. Bella, *Entrées des femmes en politique : profils sociologiques et itinéraires de professionnalisation des élues dans le département du Wouri depuis 1992*, op. cit., p. 39.
[503] Idem.
[504] P. Garraud, « La sélection du personnel politique local », op. cit.

Le militantisme serait alors un substitut venant compenser une absence de ressources liée un statut socio-professionnel bas et peu prestigieux. Thérèse Teuguia et Priscillia Achu Ntamak peuvent être citées comme des femmes ayant bénéficié de leur militantisme au sein du SDF pour s'inscrire dans la société politique.

Nous ne saurions évoquer le militantisme comme une ressource politique d'inscription et de pérennisation dans la société politique camerounaise sans nous intéresser à l'impact particulier du militantisme des femmes entrepreneures dans le cadre des sections féminines et, plus particulièrement au sein de l'organisation des femmes du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (OFRDPC). Cette organisation semble constituer un tremplin efficace à la carrière politique des femmes en général et des femmes entrepreneures en particulier. Comme nous l'avons montré plus haut[505], la création et la mutation des partis politiques et notamment le parti au pouvoir, sont toujours allées de pair avec la mise en place de sections féminines. Ainsi, a-t-on eu successivement l'organisation des femmes de l'Union camerounaise (OFUC), l'organisation des femmes de l'Union nationale camerounaise (OFUNC) et l'organisation des femmes du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (OFRDPC). Au sein de ces organisations, les femmes ont toujours joué le rôle d'auxiliaire[506]. Conformément à la division sexuelle du travail reproduite dans la société politique, les femmes ont toujours agi principalement en tant qu'agent de propagande. En cette qualité, elles créent le lien pour renforcer la base électorale du parti au pouvoir et prennent en charge l'économie domestique des activités politiques[507]. Malgré tout, au regard de l'évolution des carrières des femmes dans la société politique camerounaise, l'organisation des femmes du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (OFRDPC) apparaît comme une porte d'entrée mais aussi comme un

[505] Cf. chapitre 1.
[506] Cette situation n'est pas spécifique au contexte politique camerounais. En effet, dans son analyse du militantisme féminin à Saint-Nazaire, D. Loiseau identifie deux principales modalités d'engagement des femmes et en particulier les non-salariées. La première consiste dans l'univers privé à appuyer l'activité militante d'un époux, alors que la seconde se traduit par un militantisme officiel dont les thématiques sont rattachées aux rôles traditionnels des femmes. Lire à ce sujet, D. Loiseau, *Femmes et militantismes*, Paris, L'Harmattan, 1996, 239p.
[507] G. Girard, *La féminisation sous contrainte. Le cas du recrutement politique au Togo et au Bénin (1990-2010)*, op.cit., p.291

ressource pour se pérenniser dans l'espace politique. Si les sections féminines des partis politiques constituent un moyen de marginalisation et de canalisation de la gent féminine, il n'en reste pas moins vrai qu'elles peuvent devenir, une réponse politique des femmes à ladite marginalisation[508]. C'est par le biais de ces organisations féminines que la plupart des femmes politiques au Cameroun accèdent au jeu politique. C'est ainsi que la toute première femme nommée ministre au Cameroun a d'abord milité au sein de l'Organisation des femmes de l'Union nationale (OFUC) avant d'être élue présidente nationale de cette branche féminine lors de sa mutation en Organisation des femmes de l'Union nationale camerounaise (OFUNC). L'ensemble des femmes politiques ayant évolué à ce jour au sein de la société politique ont toutes débuté leur carrière au sein de la section féminine du RDPC. Ainsi en est-il de Yaou Aïssatou qui depuis près de 30 ans occupe sans discontinuité le poste de présidente de l'OFRDPC. Depuis la naissance du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC) à Bamenda en 1985, cette pionnière du jeu politique n'a jamais cédé son fauteuil à la tête de cette organisation. L'ensemble des femmes membres du gouvernement[509], du Parlement[510] et des collectivités ont toutes transité par l'OFRDPC.

Comme exemple de femmes entrepreneures ayant profité de leur militantisme pour s'inscrire dans l'espace politique, on peut citer Françoise Foning qui, avant d'être conseillère municipale, a été entre autres, présidente de section RDPC. Dénise Fampou, Zogo, Ngatchou, Din Bell, etc. ont été des membres du bureau national de l'OFRDPC. On peut également faire allusion à Mazendjou, Njoké ou encore Olounou comme présidente de sous-section RDPC. Le militantisme au sein des organisations annexes du RDPC comme l'OFRDPC permet d'accéder à la société politique notamment depuis la prise en compte du

[508] A. M. Tripp, *Women and Politics in Uganda*, Oxford, James Currey, 2000, p.91.
[509] Mme Catherine Bakang Mbock a été trésorière adjoindre au bureau national de l'OFRDPC. Mme Madeleine Tchuinté est membre du bureau national de l'OFRDPC ; il en va de même d'Ama Tutu Muna, Youssouf Adoum née Hadidja, Jacqueline Koung A Bisseke, Marie-thérèse Obama ou encore à une certaine époque Haman Adama Halimatou.
[510] Au niveau du Sénat, on peut entre autre citer Enoh Laffon et Nicole Okala qui sont membres de l'OFRDPC. Au niveau du l'Assemblée nationale on peut citer Silikam, présidente de la section OFRDPC du Mayo-Danay dans l'Extrême-Nord du Cameroun, Mbono Samba qui fut la première présidente de la branche féminine du parti unique, etc.

genre par le code électoral. Cette situation a fait dire de l'OFRDPC, qu'elle est l'antichambre où transitent la plupart des femmes ministres[511].

En tout état de cause, nous pouvons dire que les femmes entrepreneures, à l'instar des autres femmes, bénéficient de l'insertion du genre dans le code électoral pour émerger en politique. Toutefois, dans une certaine mesure, les règles de sélection politique semblent favorables à l'entrepreneure, particulièrement par le paiement d'une caution nécessaire pour avoir accès à un poste électif. Les montants institués par les textes politiques camerounais sont globalement hors de portée des femmes ne disposant pas d'un certain capital économique. Par ailleurs, le militantisme constitue une ressource institutionnelle d'inscription dans la société politique aussi bien pour les femmes que leurs homologues masculins. A l'instar de ceux-ci, les femmes entrepreneures utilisent le capital collectif que leur confèrent les partis politiques pour se pérenniser dans l'espace politique. Elles ont ainsi recours aux positions du pouvoir comme ressource politique de maintien et de pérennisation. La section qui suit se donne pour objectif de présenter l'utilisation de ces positions de pouvoirs par les femmes entrepreneures pour assurer leur assise politique.

1.2.2. Le recours aux positions de pouvoir

Pour se maintenir dans la société politique, les femmes entrepreneures reproduisent les pratiques déjà fortement mobilisées par leurs homologues masculins et inhérentes au système politique camerounais. Il s'agit du recours aux positions de pouvoir (1.2.2.1) auxquelles les femmes entrepreneures n'hésitent pas à faire appel pour asseoir leur hégémonie politique (1.2.2.2).

[511] L. Toulou, *Des usages du multipartisme. Transitions post-autoritaires et reproduction des élites au Cameroun et au Kenya*, op. cit., p. 287.

1.2.2.1. Les positions de pouvoir : voies d'accès prioritaires aux ressources

La compréhension de l'État postcolonial au Cameroun n'est possible qu'à condition de comprendre que les positions de pouvoir sont le passage privilégié qui mènent aux ressources, disait J.-F. Bayart[512]. Effectivement, les positions de pouvoir permettent d'occuper des postes de prédation ou encore donnent prétexte à des prébendes pour aboutir à une appropriation directe et personnelle des principaux moyens de production et d'échange. Cet auteur parle dans ce cadre de « politique du ventre » qui renvoie à une conception de l'appareil d'État perçu comme lieu d'accès aux richesses, aux privilèges, au pouvoir. Il rejoint à ce propos G. Balandier qui a souvent répété que la participation au pouvoir donne une emprise sur l'économique et qu'à cet égard, la position par rapport à l'appareil étatique détermine encore le statut social, la forme de relation à l'économie et la puissance matérielle.

De ce fait, les positions de pouvoir constituent une source d'avantages dans le rapport du pouvoir à l'accumulation. Selon J.-F Bayart, ils sont en premier lieu, les voies de passage prioritaires, voire monopolistiques qui mènent aux ressources de l'extraversion. Il s'agit dans ce cadre des ressources diplomatiques et militaires dont la mobilisation permet de modifier les rapports de force. En deuxième lieu, les positions de pouvoir apportent à leurs titulaires, un salaire fut-il modeste auquel il faut associer des revenus illicites ou revenus d'à côté (membre du bureau politique ou d'un conseil d'administration) et les avantages en nature. En plus, la détention d'une position publique facilite l'obtention de crédits bancaires ou politiques. En troisième lieu, les positions de pouvoir peuvent être des positions de prédation. Leurs détenteurs recourent à leur monopole de la force légitime pour exiger produits, numéraires et prestations. Par le biais des prébendes, en dehors du recours à la violence, ils permettent l'enrichissement ou l'accumulation que rapporte l'occupation d'une charge publique. Celle-ci permet de faire des recommandations d'embauche, de bénéficier d'un gain dans un contrôle fiscal ou d'obtenir des marchés, etc. Interrogeant les femmes entrepreneures à ce sujet, 65%

[512] J.-F. Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, op. cit.

disent que l'une des raisons de leurs inscriptions dans la société politique tient à l'influence de leurs fonctions politiques sur leurs activités entrepreneuriales. On peut désormais tenir pour acquis que c'est effectivement la relation à l'État qui, au premier chef, confère aux acteures, la capacité de s'enrichir et de dominer le champ social. A travers les positions de pouvoir, c'est toute une économie de l'accès aux ressources médiatisées par l'État qui se dessine. Ces ressources peuvent être plus ou moins institutionnalisées dans un salaire s'agissant de la fonction publique, dans la capacité à avoir recours au crédit et/ou à des formes de rémunération dérivées d'un statut, à l'exemple d'un ordre de mission, de bourses d'enseignement pour les enfants, et aux diverses formes de ponctions coercitives en passant par l'ensemble des pratiques de corruption. Quelle que soit la forme revêtue, la conquête du pouvoir et de la richesse s'inscrit dans la relation à l'État qui demeure le vecteur principal de l'accumulation. En prenant appui sur celle-ci, les entrepreneures politiques élaborent des stratégies de maintien et de pérennisation dans l'espace politique tant au niveau exécutif qu'à celui électif.

S'agissant spécifiquement du domaine électif, l'occupation d'un poste au sein d'un parti politique ou encore la désignation comme candidats apparaissent comme des positions de pouvoir pouvant être considérées comme des ressources stratégiques dans la quête du pouvoir. Une fois investie, toute candidate à une élection bénéficie du soutien de l'appareil partisan qui lui lègue un certain capital collectif. Cette investiture constitue :

> « *un acte proprement magique d'institution par lequel le parti consacre officiellement le candidat officiel à une élection et qui marque la transmission d'un capital politique*[513]. »

P. Bourdieu[514] parle à ce propos de capital politique par délégation qu'il distingue du capital politique à titre personnel. Tandis que ce dernier est attaché à la personne et est l'effet d'une accumulation lente et continue, le capital politique par délégation, suppose l'investiture par l'institution qui ne l'accorde qu'aux

[513] P. Bourdieu, « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », op. cit., p.19.
[514] P. Bourdieu, *Propos sur le champ politique*, Paris, Presses Universitaires de Lyon, 2000, 110p.

agents qui ont investi dans l'institution au point que leur élection semble aller de soi et constituer une consécration. La possession du capital collectif de par la position de pouvoir occupée au sein de l'appareil partisan permet de disposer de nombreuses ressources politiques. Par exemple, les femmes entrepreneures du RDPC disposant de ce capital politique bénéficient de nombreuses ressources institutionnelles qui leur permettent d'accorder de nombreux avantages, auxquelles d'autres entreprises politiques ne peuvent avoir accès.

La domination du champ électoral par le RDPC leur confère plus de ressources. Leur statut de parti au pouvoir leur donne droit à des financements publics pour leur fonctionnement et durant les campagnes électorales. Si les autres formations politiques peuvent aussi prétendre à des financements publics, la disparité existante entre les montants alloués est assez criante. D'après la loi n°2012/001 du 19 avril 2012 portant code électoral au Cameroun, il est inscrit chaque année dans la loi des finances, une subvention destinée à contribuer à certaines dépenses de fonctionnement des partis politiques légalement reconnus. Toutefois, cette subvention est reversée suivant des modalités favorisant le parti au pouvoir. L'article 281 stipule que :

> « *La subvention est répartie en deux (2) tranches d'égal montant : La première tranche destinée aux partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, au Sénat, au Conseil régional et/ou au Conseil municipal ; la deuxième tranche destinée aux partis politiques en fonction de leurs résultats aux dernières élections à l'Assemblée nationale, au Sénat, et/ou aux élections régionales et municipales.* »

Sachant que le RDPC remporte dans la plupart des cas la majorité des sièges aux élections susvisées, de telles dispositions ne peuvent qu'avantager les membres de ce parti politique, surtout que le financement public est alloué, proportionnellement au nombre de siège de chaque parti. De même, s'agissant des campagnes électorales, non seulement ce principe de proportionnalité reste applicable, mais en plus, il faut préciser que les fonds publics affectés à cet effet ne sont jamais reversés dans les délais impartis. Il est arrivé que le financement

alloué par l'État soit versé deux jours avant le scrutin. Une telle situation favorise les entrepreneures politiques du parti au pouvoir, qui disposent des ressources étatiques liées à leurs positions de pouvoir et peuvent en conséquence se passer du financement public.

Par ailleurs, par-delà une propagande massive et onéreuse, l'utilisation des ressources étatiques permet de fournir des emplois et des services à de vastes clientèles politiques. La monopolisation des institutions étatiques par le parti au pouvoir lui permet d'instaurer un clientélisme bureaucratique fondé sur l'utilisation systématique des ressources publiques afin de fidéliser sa clientèle et reproduire les conditions matérielles de son hégémonie. Cette forme de clientélisme trouve son terrain de prédilection dans la compétition électorale où le parti politique au pouvoir, disposant de l'appareil étatique n'hésite pas à échanger des services et des emplois contre le suffrage des électeurs.

1.2.2.2. La capitalisation des positions de pouvoir par les femmes entrepreneures

Les positions de pouvoir occupées par les femmes entrepreneures leur permettent d'élaborer des stratégies de maintien et de pérennisation dans la société politique à travers à le phénomène du don et du contre-don que nous analyserons ici dans le cadre de la politique de la clientèle de masse. Les postes de pouvoir occupés par les femmes entrepreneures leur permettent d'avoir accès à de nombreuses ressources qu'elles peuvent utiliser pour asseoir leurs différentes stratégies, notamment dans le cadre du clientélisme de masse. Celui-ci s'entend comme l'utilisation des ressources étatiques pour fournir des emplois et des services à de vastes clientèles politiques[515]. Cette forme de clientélisme trouve son terrain de prédilection dans la compétition électorale où le parti politique disposant de l'appareil étatique, n'hésite pas à échanger des services et des emplois contre le suffrage des électeurs, d'où l'univers du don et du contre-don. Dans son sens courant,

[515] N. Van De Walle, « Sortir du néo-patrimonialisme : démocratie et clientélisme dans l'Afrique contemporaine », in D. C. Bach et M. Gazibo, dir., *L'État néo-patrimonial : Genèse et trajectoires contemporaines* , Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2011, pp. 156 -157.

l'expression don est synonyme d'offre. Une personne peut faire un don à une autre personne en signe d'amitié, de sympathie, ou pour l'assister lorsque celle-ci est dans le besoin. Dans la société traditionnelle africaine, le don est un mécanisme fondamental de régulation des liens sociaux ordinaires et de ceux relatifs à la parenté[516]. En tant que forme d'échange, le don suppose aussi le contre-don, qui est un don en retour en vue de renforcer l'amitié. Dans la société politique camerounaise, la pratique du don semble être présente avant et après les indépendances. En effet, en 1987, à l'occasion des premières élections à candidatures multiples au sein du parti unique, le phénomène du don électoral était déjà observable[517]. Cette pratique s'est perpétuée après le retour du multipartisme en 1990 où l'on voyait les membres du gouvernement distribuer de l'argent aux populations pour obtenir leur vote, surtout lors des élections législatives de mars 1992 et présidentielles d'octobre de la même année. Cette situation a fait dire à certains auteurs que la (ré) introduction du multipartisme en 1990 semble avoir consacré la logique clientélaire comme principal vecteur de mobilisation électorale[518].

Au Cameroun, le don est souvent associé à l'expression de l'ancien premier ministre Achidi Achu qui disait : « politics na njangui ». Ceci suppose que le jeu politique est un échange, un troc, un « donnant donnant » entre les populations et un parti politique et/ou un entrepreneur politique. Autrement dit, « *A soutien politique égal, récompense égale* ! » Telle semble être l'idée principale de la notion du « njangui politique ». Dans le contexte d'élections concurrentielles, les réalisations de 1'État dans les localités sont désormais conditionnées par le soutien électora1 apporté aux candidats du RDPC. On utilise les positions de pouvoir pour fournir de nombreux avantages et facilités et, en contrepartie, les populations apportent un soutien indéfectible nécessaire au maintien en politique. Cette notion du don a été plusieurs fois utilisée pour décrire le fonctionnement du système

[516] M. Mauss, « Essai sur le don », in M. Mauss, dir., *Sociologie et anthropologie,* Paris, PUF, 1950, pp.145-279.
[517] A. Socpa, « Les dons dans le jeu électoral au Cameroun », *Cahiers d'études africaines*, 157, 2000. http://etudesafricaines.revues.org/5.
[518] R. Banégas, « "Bouffer l'argent." Politique du ventre, démocratie et clientélisme au Bénin », in J.-L. Briquet et F. Sawicki, dir., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, op. cit., pp.75-109.

politique camerounais[519] caractérisé par la solidarité spontanée ou obligée entre les partenaires que sont l'État et la société. Le don se présente sous la forme des réalisations de l'État dans diverses localités et le contre don, le soutien électoral dont font preuve les populations locales. Ainsi, si les populations d'une région donnée veulent des routes, de nouvelles unités administratives, des écoles, des centres de soins de santé, etc., elles doivent apporter un soutien total et indéfectible au parti dominant[520]. De même, pour asseoir leur leadership, les entrepreneurs doivent investir dans leurs localités respectives**.** A ce sujet, dans l'étude menée par P. Nuembissi Kom, une élite affirmait que le destin des élites urbaines est lié au sort de leur village. Afin que leur localité ne soit pas classée dans la catégorie des villages rebelles, les élites sont tenus de redistribuer. Leur positionnement sur l'échiquier national en dépend[521].

L'État au Cameroun apparait dès lors, comme un État dispensateur de dons aux plus méritants, déterminés suivant le critère du vote. Le retour au multipartisme et l'élargissement de la compétition politique donne au parti dominant l'opportunité de redistribuer les ressources prioritairement dans des zones où il bénéficie de soutiens politiques. De ce fait, il contraint les élites à faire des dons dans les localités pour s'assurer le vote des populations. « Il faut donner suffisamment pour être pris au sérieux. » Dans une optique de patrimonialisation décentralisée des ressources, chacun doit dès lors redistribuer à son niveau et selon ses capacités, directement ou indirectement à travers des associations, des comités locaux de développement, etc. C'est ainsi que les femmes entrepreneures politiques, et les femmes entrepreneures économiques, lorsqu'elles réussissent à accéder aux positions de pouvoir, en usent et s'approprient la norme du développement pour s'imposer sur la scène politique. Tout projet de développement public dans une région donnée est souvent imputé de façon systématique aux élites qui y sont originaires. Toute élite politique est dépositaire des intérêts de la région dont il est originaire. Par conséquent, elle doit plaider la cause de sa région afin qu'elle bénéficie des investissements de l'État.

---

[519] P. Konings, et F. Nyamnjoh,« The Anglophone Problem », *The Journal of Modern African Studies,* 35, 2, 1997, pp. 207-229.
[520] L. Sindjoun, « Le champ social camerounais : désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'État », *Politique africaine,* 62, 1996, p.65.
[521] P. Nuembissi Kom, *Les élites urbaines et politique locale au Cameroun : le cas e Bayangam*, op. cit.

En contrepartie, elles sont fondées à revendiquer une position dominante au sein du jeu politique. La promotion du développement local est devenue la voie de réussite politique et de l'acquisition du leadership social. Les associations pour développement ou les comités de développement qui abondent dans les localités sont financés par les entrepreneures politiques qui y voient un moyen de se maintenir au pouvoir. Françoise Foning ou même encore Denise Fampou sont membres des comités de développement de leur village respectifs. De même, la maire d'Akom II, une femme entrepreneure économique reconvertie dans le politique s'inscrit dans cette mouvance. Ces entrepreneures du développement local redynamisent les villages par les biais de dons d'écoles, routes, débit de boisson, projet de développement agricole, etc. Une des femmes entrepreneures interviewées nous avouait avoir utilisé son poste de directeur dans une administration publique pour faire financer un projet agricole dans son village au bénéfice des femmes. Pour elle, il était question de montrer dans sa localité qu'elle avait du pouvoir et qu'il fallait continuer de soutenir le pouvoir en place pour obtenir plus. Fodouop Kengné[522], dans son analyse des associations citadines[523] montre comment les détenteurs des positions de pouvoir s'empressent d'user des avantages rattachés à leurs postes pour affirmer leur supériorité et/ou leur notoriété. D'après cet auteur, les associations citadines ou encore comité de développement utilisent souvent les fonds publics pour financer des équipements collectifs dans les régions ou villages d'origine de leurs membres. A cet égard, ils font appel à des réseaux de relations de façon à engager différents départements ou services ministériels à financer de nombreuses réalisations. Parlant des élites au pouvoir, il écrit :

> « *D'autres membres, secrétaires généraux, directeurs ou chefs de services utilisent une partie des fonds de fonctionnement ou d'équipement des ministères, organismes et services publics placés sous leur autorité pour aménager une route, un établissement scolaire, voire un foyer culturel*

[522] Fodouop Kengné, « Associations citadines et modernisation rurale au Cameroun », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 221, 2003, pp.39-66.

dans leurs régions ou villages d'origine. Enfin, quand elles décident de réaliser un équipement d'intérêt collectif, par exemple un pont, une route, un point d'eau potable ou une église dans les arrondissements d'origine de leurs membres, les associations citadines demandent souvent à leurs concitoyens, qui occupent des postes de responsabilité dans la fonction publique, de puiser dans la caisse des services qu'ils dirigent une partie ou la totalité des fonds nécessaires[524]. »

Pour H. Mimche et alii[525], ces entrepreneures politiques souhaitent revêtir la fonction de nouveaux gardiens du devenir du terroir, car cette posture constitue une caution permettant de légitimer un statut au niveau national et international, puisqu'elles deviennent des relais entre l'administration et les couches locales. Pour mener à bien leurs entreprises, les femmes entrepreneures s'appuient sur les acquis que leurs confèrent leurs postes de responsabilité, leurs capitaux sociaux, qu'elles transforment et réinventent afin qu'ils puissent répondre aux enjeux actuels du développement, notamment la lutte contre la pauvreté entretenue dans tous les discours officiels. Les femmes entrepreneures économiques et les femmes politiques entrepreneures, agissant individuellement ou collectivement, ne manquent jamais de souligner le rôle primordial du président de la République et du parti politique dont il est le chef dans la concrétisation des promesses tenues. A partir des positions de pouvoir, les femmes entrepreneures ont les moyens nécessaires pour corrompre les populations dont le soutien est indispensable au maintien et à la pérennisation dans l'espace politique. La corruption dont l'objectif premier demeure l'orientation du choix de l'électeur lors d'un vote se manifeste souvent par des dons, cadeaux et autres enveloppes offerts par les tenors des partis politiques ou encore un candidat à une élection aux populations dont ils veulent s'assurer le soutien.

---

[523] Les associations citadines sont des groupes de personnes regroupant des personnes de même origine géographique ou de même ethnie qui concourent, par la mise en place d'équipements collectifs de toutes sortes, à la modernisation des campagnes au Cameroun.

[524] Fodouop Kengné, « Associations citadines et modernisation rurale au Cameroun », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 221, 2003, pp.39-66.

[525] H. Mimche et alii, « Les élites urbaines et le développement local au Cameroun », *Geo/Nova*, 2, 2006, pp. 107-127.

Dans une analyse du système politique camerounais, J.-M. Zambo Belinga[526] met en avant l'imbrication existante entre la corruption et les réseaux de sociabilité. Pour cet auteur, l'accès aux positions de pouvoir permet de rentabiliser la manne de la corruption et les ressources qui en sont issues à travers le phénomène de redistribution aux différents cercles sociaux d'appartenance des acteurs politiques. Aussi affirme t-il que la corruption est non seulement une modalité de survie en situation de disette chronique, mais aussi comme un instrument efficace de conquête de leadership. Les trophées issus de la corruption s'utilisent comme appâts pour se construire une clientèle et en contrepartie, ce phénomène est à son tour capitalisé en situation de compétition politique[527].

La capacité distributive des femmes entrepreneures liée à leurs positions de pouvoir est donc importante. Les femmes entrepreneures se distinguent souvent par la distribution des pagnes lors de la fête de la femme célébrée le 8 mars de chaque année. L'achat de ces pagnes est souvent supporté par les budgets des administrations auxquelles elles sont rattachées. Lorsqu'une commande est faite par exemple pour les femmes d'une administration publique, une bonne partie est réservée à l'entrepreneure politique disposant d'un poste de pouvoir. La mise en avant de ces ressources institutionnelles-rétributives n'a qu'un seul but, l'obtention du soutien de la masse surtout durant les périodes électives. En observant les élections municipales du 6 janvier 1996, A. Socpa attire l'attention sur le fait que les responsables du parti politique au pouvoir offraient des dons aux populations venues assister aux meetings politiques en s'inscrivant en faux à l'article 116 alinéas c et d de la loi n°91/020/ du 16 décembre 1991 fixant les conditions d'élection des députés à l'Assemblée nationale qui disposait que :

> « *Sont punis des peines prévues par l'article 123 du code pénal, alinéa c, ceux qui, par dons, libéralités, faveurs, promesses d'emplois publics ou privés ou autres avantages particuliers faits en vue d'influencer le vote d'un ou de plusieurs électeurs, obtiennent leur suffrage soit*

[526]Zambo Belinga (Joseph-Marie), « Corruption, communautarisme, quête de notabilité et ethos social au Cameroun: une asymétrie entre la rhétorique officielle et les pratiques au quotidien », op. cit.
[527] Idem, p.74.

directement, soit par l'entremise d'un tiers ; alinéa d, ceux qui, directement ou par l'entremise d'un tiers, acceptent ou sollicitent des candidats, des dons, libéralités, faveurs ou avantages cités en alinéa c[528]. »

Lors des campagnes électorales au Cameroun, les femmes entrepreneures tout comme les hommes donnent à manger et à boire aux différentes populations de leur région d'origine. A cette occasion, des banquets sont organisés et tous les villageois sont invités à y prendre part. : « Mangez, buvez et votez pour notre parti ! » tel semble être la consigne donnée aux populations. La pratique du don électoral est devenue une réalité massive des développements politiques, et elle gouverne désormais les rapports entre marchands politiques et clientèle électorale[529]. Elle se manifeste souvent par les pressions alimentaires qui se résument soit, à offrir à manger et à boire à son électorat, soit à promettre la nomination d'un fils de la localité à un poste important dans les hautes sphères de l'État, soit encore à entrevoir la réalisation d'une infrastructure de développement afin d'obtenir des suffrages. Quelle que soit la forme revêtue, la relation de clientèle basée sur le recours aux positions de pouvoir permet aux populations d'accéder aux ressources de l'État et d'intégrer d'une certaine façon le système politique. R. K. Merton[530] dira à ce sujet, parlant de la machine politique aux EUA fondée sur la permanence des liens personnalisés et de l'échange que, durant les mobilisations électorales, la machine politique apparaît comme un dispositif de compensation palliant les dysfonctionnements des institutions publiques et permettant à des populations marginalisées d'être intégrées au système politique. A cet égard,

« *La distribution selon des principes particularistes des ressources publiques dont disposent le "boss" ou ses intermédiaires, sont autant de moyens (…), pour ouvrir "de nouvelles voies de mobilité sociale à ceux qui, sans [la machine], seraient exclus des avenues conventionnelles de "l'avancement", et donc pour assurer à des populations écartées des "canaux*

[528] A. Socpa, « Les dons dans le jeu électoral au Cameroun », op. cit.
[529] L. Sindjoun, « Le champ social camerounais : désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'État », *op.cit,* pp.57-67.
[530] R.K. Merton, *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1965, pp.126-139.

légitimes et normaux" d'accès aux ressources sociales, la possibilité de disposer de ces ressources[531]. »

Le clientélisme électoral paraît dès lors comme une revanche des « en-bas-du-bas » sur les « en-haut-du-haut »[532]. Les populations ont fait de la relation de clientèle durant la période électorale, un instrument de revanche. Pour ceux-ci, c'est le moment où l'on peut reprendre aux hommes politiques l'argent accumulé grâce aux positions de pouvoir. Si le recours aux positions de pouvoir permet aux populations d'accéder aux ressources étatiques, elle permet aussi aux entrepreneures politiques de s'attirer les grâces de quelques autorités publiques. Il nous a été donné de constater leur utilisation sur des autorités administratives et politiques. C'est ainsi qu'une femme entrepreneure de la région du Littoral, a par exemple pris à sa charge l'ensemble du staff administratif d'Election's Cameroon (ELECAM) lors des dernières élections législatives et municipales. Selon elle, cela est nécessaire pour que ces derniers fassent un bon rapport sur elle auprès de leur hiérarchie, ledit rapport devant être présenté au chef de l'État. De même, des enveloppes d'argent et des chéquiers de carburants sont remis au commissaire de police, au sous-préfet et au préfet lors de leur descente dans les localités. Par ailleurs, à travers les positions de pouvoirs, il est possible aux femmes entrepreneures d'embaucher les enfants d'une élite ou d'un chef de village afin d'asseoir leur leadership. De par leurs fonctions politiques, les femmes entrepreneures détiennent les clés de l'embauche dans certains ministères et services municipaux. De même en tant qu'entrepreneures, ces femmes créent de l'emploi au sein de leur entreprise. Ainsi en est-il de Mme Foning, qui de par sa compagnie de taxis et de moto-taxis crée des emplois dans la ville de Douala. Il en va de même de l'entreprise de K. Wallah, candidate malheureuse aux dernières élections présidentielles.

Quel que soit leur genre, les autorités publiques camerounaises ont recours à la ressource institutionnelle-rétributive. Le contrôle des réseaux de patronage politique à travers les nominations par arrêtés et les recrutements directs ou indirects, constitue une ressource politique qui permet à l'entrepreneur politique d'asseoir son hégémonie

[531] J.-L. Briquet, « La politique clientélaire. Clientélisme et processus politiques. », op. cit., p.16.
[532] R. Banégas, « "Bouffer l'argent." Politique du ventre, démocratie et clientélisme au Bénin », op. cit., p.84.

politique, notamment dans sa région d'origine. Ainsi, lorsque vous arrivez dans un département ministériel ou une institution publique de la ville de Yaoundé, vous avez l'impression que le personnel de ces administrations, a priori, sont plus souvent des individus originaires de la région du ministre en poste[533]. Si vous arrivez à l'Assemblée nationale par exemple, son personnel semble a priori, majoritairement issu de la région du Nord. Au Sénat, ils sont de la région de l'Ouest, au ministère de l'Enseignement supérieur, ils sont pour la majorité issus de la région du Sud et au ministère de la communication, du nord.

Il y a donc lieu de dire que les élites utilisent les ressources institutionnelles rétributives, mais aussi les ressources personnelles rétributives pour asseoir leur pouvoir et le conserver. Ce faisant, elles posent des actes d'évergétisme qui s'entendent comme les dons d'un individu à la collectivité[534]. A titre d'illustration, une femme entrepreneure de notre étude dit offrir des fournitures scolaires aux élèves de son village à chaque début d'année scolaire. De même très récemment à la Cameroon Radio Télévision (CRTV), chaine d'information camerounaise, on montrait une femme entrepreneure député offrant du matériel médical à un dispensaire de son département d'origine. Pour les jeunes du village, de nombreuses femmes entrepreneures financent des championnats de vacance. Madeleine Tchuenté s'illustre dans des dons de médicaments et dans la construction des adductions d'eau potable. Elle s'occupe également des handicapés et des démunis par le biais de l'ONG Albatros dont elle est la présidente d'honneur. Les positions de pouvoir, de par leurs capacités rétributives, sont sans aucun doute une ressource fondamentale dans la quête et la pérennisation du pouvoir. Cependant, il convient de souligner ici, qu'en dehors de la capacité rétributive que donnent ces positions, elles permettent aux personnes qui en sont titulaires d'accroître leur ressource symbolique et plus encore, de s'inscrire dans les logiques d'échange nécessaires dans le contexte camerounais pour se pérenniser dans la société politique. Ainsi, qu'il s'agisse des ressources personnelles ou des ressources institutionnelles, l'objectif visé est d'acquérir de la légitimité. Après avoir examiné ci-

[533] En plus du personnel, il nous a été donné de constater que même les compagnies prestant au sein de ces ministères sont tenues par des personnes originaires de la même région que l'autorité en poste.
[534] J. Andreau et alii, « Paul Veyne et l'évergétisme », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations,* 33e année, n°2, 1978. pp. 307-325.

dessus les diverses ressources susceptibles d'être mobilisées par les femmes entrepreneures, une présentation de leurs différentes stratégies de légitimation dans l'espace politique camerounais nous semble nécessaire.

2. STRATEGIE DE LEGITIMATION DES FEMMES ENTREPRENEURES ET REPRESENTATIONS POLITIQUES

Dans le chapitre précédent, nous avons procédé à l'identification des ressources politiques utilisées par les femmes entrepreneures politiques pour s'inscrire et se maintenir dans la société politique camerounaise. Une fois la matrice de ces ressources présentée, le présent chapitre se propose d'examiner les stratégies de légitimation mises en œuvre par nos acteures politiques dans leur quête du pouvoir. Dans le contexte sociopolitique camerounais, ces stratégies trouvent leur fondement dans un ensemble de représentations participant de la construction du politique. Dans cette optique, une (re) configuration du système politique camerounais au prisme des cursus pluriels des femmes entrepreneures supposerait que celles-ci s'écartent quelque peu de ce schéma directeur. Afin de vérifier cette hypothèse, nous nous inspirons largement des travaux de J.-P. Daloz sur les représentations politiques[535]. Ces travaux ont retenu notre attention car ils sont particulièrement féconds pour questionner les représentations politiques comme source de légitimité politique.

Aussi, au premier rang des stratégies de légitimation, cet auteur fait allusion au recours perpétuel aux représentations de nature verticale. Toute conquête des positions de pouvoir, placent les acteures politiques en quête permanente de soutiens politiques. Et, de ce fait, cela les enferme continuellement dans des relations de nature verticale (2.1). En plus de cet échange asymétrique, cet auteur fait référence à l'exploitation représentations théâtrales comme stratégie de légitimation politique. Pour affirmer leur pouvoir et leur suprématie politique, les femmes entrepreneures, recourent en effet à la théâtralisation politique comme stratégie de maintien et de pérennisation dans le jeu politique. La réappropriation symbolique par les dépendants des signes distinctifs des personnages puissants auxquels ils sont liés, et le capital symbolique qui peut en découler, fait du maintien de ce rapport de représentation, une stratégie politique (2.2).

[535] J.-P. Daloz, *Elites et représentations politiques. La culture de l'échange inégal au Nigéria*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2002.

2.1. Le recours aux représentations de nature verticale comme stratégie politique

En prenant appui sur leurs ressources personnelles et institutionnelles, les femmes entrepreneures développent des stratégies au centre desquelles se retrouvent de façon prépondérante des logiques verticales, caractérisées par la réciprocité asymétrique (2.1.1), et au centre desquelles se retrouvent les pratiques de la redistribution (2.1.2).

2.1.1. Au cœur des stratégies de légitimation des femmes entrepreneures : la primauté de l'échange asymétrique

Au Sud du Sahara, de manière générale, le pouvoir des acteures politiques est fondé sur la relation qu'elles entretiennent avec les populations. Sur la base des représentations que se font les unes et les autres de cette relation, les femmes entrepreneures reproduisent les stratégies qui cultivent le primat des logiques verticales. De ce fait, elles deviennent des big women dont la stratégie de légitimation repose sur la nature transactionnelle des relations qu'elles entretiennent avec la population. Celles-ci sont dominées par la logique de l'échange et de la réciprocité.

> « *Il y a finalement un incessant va-et-vient dans les termes de l'échange entre élites politiques et populations à la base, une sorte d'autonomie relative des dominants sur les dominés: autant de ponts réduisant les distances, reliant en permanence les uns aux autres*[536]. »

Le système politique est caractérisé par l'existence de relations verticales, qui relient constamment le « bas » et le « haut » de la société. Cette situation semble justifier les stratégies de légitimation des acteures politiques qui visent à se rapprocher des populations plus que de s'en différencier véritablement. Il s'agit là de l'hypothèse de l'autonomie relative des élites politiques élaborée Par J.-P.

[536] P. Chabal, J.-P. Daloz, *L'Afrique est partie, du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, 1999, p.45.

Daloz[537]. Lorsqu'on fait allusion aux élites politiques, on pense souvent qu'il s'agit d'un groupe différencié de la population et totalement coupé de ceux qui n'appartiennent pas au cercle du pouvoir. Les thèses élitistes défendues par des théoriciens comme Pareto et Mosca affirment que la division générique de tout groupe social entre les gouvernants et les gouvernés est indissociable de l'existence d'une classe particulière, constitutive de l'élite[538]. Autrement dit, ces théories postulent une autonomie de l'élite par rapport au reste de la population. Elles insistent sur la coupure entre le « haut » et le « bas » et sur la domination d'un groupe social sur le reste de la société. Ceux qui luttent pour la conquête ou la conservation du pouvoir forment donc une minorité face à la masse des autres citoyens. Pourtant, en insistant sur la domination de l'élite sur la masse de la population, ces analyses telles que souvent appliquées de manière générale au Sud du Sahara, mettent de côté tout un pan de réflexion sur les relations qui unissent ces deux pôles. Contrairement à ce que l'on peut observer dans d'autres sociétés, la société politique en Afrique n'est pas un domaine réellement autonome. Elle est basée sur des négociations et des transactions car, la légitimité des dirigeants repose avant tout sur leur capacité à satisfaire leurs soutiens. Le prestige et l'influence sont foncièrement liés à la capacité de s'attacher des supporters, d'obtenir l'adhésion, bref d'être suivi. Le puissant, le riche, le titré se doit de ne pas ignorer ceux qui dépendent de lui à savoir, les parents, les membres d'une communauté de référence ou encore des clients.

En conséquence, l'entrepreneure politique, pour acquérir du pouvoir prend appui sur les relations de solidarité, les intermédiaires et la population. Toute stratégie de légitimation politique suppose de s'inscrire dans ces relations de nature transactionnelle, consistant en des échanges de services avec des supporters[539]. Si ces derniers ont le sentiment que la norme de réciprocité n'est plus respectée, la légitimité s'en trouve très vite contestée et la survie politique est

---

[537] J.-P. Daloz, *Elites et représentations politiques. La culture de l'échange inégal au Nigéria*, op. cit.
[538] C. Ysmal, « Elites et leaders », in M. Grawitz, J. Leca, *Traité de science politique,* Vol. 3, Paris, 1985, pp. 603-642.
[539] J. MacGregor Burns, *Leadership*, Harper&Row, 1978, cité par J.-P. Daloz, dir, *Le (non-)renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, op. cit., p.24. Cet auteur identifie deux formes de leadership. D'un côté le leadership "transformateur" basé sur des valeurs qui exige de saisir les besoins de la société et de mobiliser les citoyens par leurs nouvelles motivations, et d'un autre côté, le leadership "transactionnel" basé sur des échanges de services avec des soutiens.

souvent compromise. Une élite qui se considère comme supérieure et qui sectionne les liens qui l'unissent à ses supporters perdrait son assise politique. En réalité, l'ensemble de la vie politique camerounaise est vécu en termes de loyauté et de déloyauté. On aurait tendance parler plus d'une certaine complémentarité du dominé et du dominant, sur le rapport de patron à client[540]. Ceci suppose l'existence continue de relations de nature verticale qui se tissent des plus hautes élites aux plus dominés, en passant par une multitude d'intermédiaires. Dans cette optique, par-delà les solidarités primordiales qui l'unissent au groupe ethnique dont elles sont issues, les entrepreneures politiques se doivent de susciter le rassemblement autour d'elle. C'est la raison pour laquelle, elles ont au recours au clientélisme politique qui leur permet d'élargir la base de leurs soutiens. Le rapport de clientèle s'entend comme un rapport de dépendance excluant la parenté et reposant le plus souvent sur un échange réciproque de faveurs entre deux personnes qui contrôlent des ressources inégales. Bien qu'elle soit bilatérale, cette relation de réciprocité demeure asymétrique et suppose l'existence d'un patron et d'un client qui tire un bénéfice mutuelle d'une telle relation[541].

Les entrepreneures politiques tirent avantage de ces relations de clientèle qu'elles cultivent dans le cadre de différents types de réseaux dont la principale caractéristique demeure une prééminence des rapports réciproques et particularistes[542]. En effet, ces réseaux unissent des individus ou des réseaux d'individus dans des rapports verticaux plus qu'horizontaux dont ils semblent au contraire interdire la formation. Les relations de pouvoir dans la société camerounaise sont donc marquées par l'importance de l'échange réciproque dans l'instauration et la légitimation des liens de dépendance[543]. Ce fait met en lumière un échange inégal entre deux individus, marqué par la supériorité de l'un sur l'autre. L'un récolte un avantage politique beaucoup plus important que l'avantage matériel qu'il accorde à l'autre.

---

[540] Darbon (Dominique), dir., *Le comparatisme à la croisée des chemins: autour de l'œuvre de Jean-François Médard*, Bordeaux, CEAN, Karthala, 2010, p.9.
[541] J.-F. Médard, « Le rapport de clientèle. Du phénomène social à l'analyse politique », *Revue française de science politique*, 1976, n°1, pp.103-119.
[542] J.-P. Daloz, dir., *Le non-renouvellement des élites en Afrique subsaharienne,* op. cit.
[543] J.-L. Briquet, « La politique clientélaire. Clientélisme et processus politiques. », op. cit. p.10.

Les acteures politiques, dans leur quête de légitimité politique demeurent complètement engluées dans des clivages communautaires ou factionnels et se révèlent contraintes d'entretenir en permanence des contacts avec des cascades de protégés qui exercent sur elles un chantage constant. Les populations ont toujours tendance à s'en remettre à des patrons dont la réputation est précisément liée à la capacité de protection selon des logiques particularistes. Pour se maintenir dans le jeu politique, les femmes entrepreneures doivent prendre en considération ces contraintes qui pèsent sur l'ensemble des acteurs politiques. Le maintien d'une assise politique dépend largement de la capacité à répondre aux attentes des supporters[544]. Les femmes entrepreneures ne sauraient déroger à cette règle dont dépend leur autorité et leur crédibilité au sommet de leur communauté ou de leur faction, bien que celle-ci renforce la faible institutionnalisation du pouvoir étatique. La prééminence des relations de nature verticale contribue au rejet d'une véritable institutionnalisation du pouvoir de nature étatique. La non-transparence, les arrangements informels conservent leur rationalité et leur fonctionnalité, ce qui aboutit dans une certaine mesure à leur prédominance par rapport aux institutions politiques. L'État, pour reprendre le concept de J.-F. Bayart, fonctionne ainsi comme un rhizome. Les tiges souterraines dont les parties aériennes sont les institutions politiques sont ainsi moins importantes que les racines adventives[545].

En faisant appel aux stratégies de légitimation politique fondées sur l'échange inégal, les femmes entrepreneures reproduisent les pratiques inhérentes au système politique camerounais. Dans ce type de système fortement patrimonialisé, les élites sont considérées, non pas comme des individualités indépendantes, mais bien comme des acteurs, des patrons, insérés dans un ensemble complexe de relations, dominé par la logique de l'échange clientéliste. La réciprocité est au cœur de la relation politique qui permet de réduire la distance qui sépare les élites de la population. Cette réciprocité qui imprègne l'ensemble des relations politiques est au fondement du commandement en Afrique subsaharienne de manière générale[546], et prend racine dans le processus de

[544] Il faut signaler ici que ces supporters sont eux-mêmes souventconfrontés aux demandes pressantes de leurs protégés qui à leur tour n'échappent pas aux demandes de ce qu'ils contrôlent.
[545] J.-F. Bayart, « l'État », in C. Coulon, D.C. Martin, dir., *Les Afrique Politiques*, Paris, La Découverte, 1991, p.218.
[546] P. Chabal, J.-P. Daloz, *L'Afrique est partie, du désordre comme instrument politique*, Economica, 1999.

redistribution qui y est en œuvre. En tant que leaders, les femmes entrepreneures doivent sans cesse renouveler les marques de générosité pour pouvoir conserver leur pouvoir. Ce faisant, elles sont appelées sans cesse à redistribuer une partie de leurs richesses.

2.1.2. La redistribution comme stratégie de légitimation politique des femmes entrepreneures

La section qui précède nous a permis d'établir que les femmes entrepreneures, pour confirmer leur assise politique, s'insèrent comme leurs homologues masculins, dans les relations d'échange inégal. Cette asymétrie dans les relations qui unissent les élites et leurs soutiens repose principalement sur les principes de solidarité et de l'échange profondément ancrés dans la culture camerounaise. Au cœur de ces logiques, se trouvent les pratiques de redistribution qui offrent une légitimation aux acteures politiques qui s'y adonnent.

> « *En Afrique noire, la détention et l'accumulation des ressources d'où résulte le pouvoir ne saurait conférer en soi de l'autorité et de la légitimité, encore faut-il redistribuer. Par tradition, les élites sont contraintes d'abandonner une partie de ce qu'elles ont amassé à leur entourage, faute de quoi, elles perdraient rapidement soutien et donc légitimité*[547]. »

Les femmes entrepreneures politiques et les femmes politiques entrepreneures qui s'insèrent dans ces pratiques deviennent ainsi des entrepreneures politiques, des « big women » au sens de J.-F. Médard. D'après cet auteur, la logique du « big man » et nous supposons aussi celle de la « big woman » est la suivante :

> « *Il doit accumuler des ressources dans une perspective de consolidation de son pouvoir et de sa survie politique. Les ressources qu'il cherche à accumuler sont d'ordre politique et économique (…): d'une façon plus générale, il accumule et il contrôle les accès aux ressources matérielles*

afin de pouvoir redistribuer et, par le patronage, accumuler un capital symbolique de nature politique[548]. »

Si la big woman accumule sans redistribuer suffisamment ou judicieusement, elle mine les bases de son pouvoir et le fragilise. Pour gagner la confiance de leurs innombrables supporteurs et autres courtiers, les femmes entrepreneures politiques, souvent à la tête de réseaux divers, doivent redistribuer pour que chacun ait une part du gâteau national. La redistribution constitue la colonne vertébrale des mécanismes de légitimation du pouvoir[549]. En contrepartie des soutiens que leur offrent les populations, les acteures politiques sont tenues de leur fournir une redistribution économique et matérielle[550]. La redistribution peut aussi souvent prendre la forme d'une protection. La population ne s'attachera qu'aux entrepreneures politiques susceptibles de leur apporter un minimum de sécurité matérielle et capables de satisfaire certaines de leurs attentes. La légitimité, dans la société politique, se construit sur cette base.

Si jamais il y a un manquement injustifié à cette pratique redistributive, la relation de clientèle s'érode. Une élite politique incapable de redistribution se verra ainsi abandonnée par ses soutiens et délégitimée. La réputation du big woman, tout comme celle du big man, est jugée sur la base de ces cercles de redistribution. En réalité, on se plaindra d'une big woman ou d'un big man seulement si l'on n'a jamais bénéficié de ses largesses[551]. Il est question pour l'entrepreneure politique d'entretenir ses supporteurs, mais surtout sa proche clientèle politique. Le maintien de son statut dépend de sa capacité à répondre prioritairement aux attentes de ses proches soutiens qui lui sont indispensables. On parle à cet égard d'une redistribution ciblée.

Avec la redistribution ciblée, les entrepreneures politiques s'efforcent de contenter prioritairement leurs clientèles, leurs supporteurs dont leur propre assise politique dépend étroitement. Les supporteurs qui ont aidé l'entrepreneure politique à conquérir des positions de pouvoir attendent de lui des retombées pour eux-mêmes,

---

[547] J.P. Daloz, *Des élites locales au Nigéria*, Thèse pour le doctorat en science politique, Université de Bordeaux, I, 1991, p.361.
[548] J.-F. Médard, « L'État patrimonialisé », *Politique africaine*, n°39, septembre 1990, p. 31.
[549] J.-P. Daloz, dir., *Le non-renouvellement des élites en Afrique subsaharienne,* op. cit., p.18.
[550] A. E. Augé, *Le recrutement des élites politiques en Afrique subsaharienne, Une sociologie du pouvoir au Gabon*, op. cit., p.16.

mais aussi pour leur groupe et alliés. Dans ce cas, l'entrepreneure politique ne redistribue nullement sur un mode impersonnel de répartition des richesses dont jouirait collectivement l'ensemble national, mais en prenant appui sur sa clientèle envers laquelle il fait preuve de favoritisme. Il s'agit là de la redistribution calculée. Celle-ci suppose qu'on ne peut contenter tout le monde, surtout lorsque la compétition pour obtenir des soutiens s'avère coûteuse. Il est difficile pour une entrepreneure politique « d'arroser » constamment toute la population et d'étancher toutes les soifs. Les échanges de services se font dès lors avec les supporteurs qui relèvent davantage de l'entourage. Il est question d'entretenir des factions dont la loyauté repose sur les rétributions. L'on se presse autour d'une entrepreneure politique parce qu'elle est généreuse et en vertu de ses capacités supérieures de redistribution, et très rarement par convictions ou pour défendre une quelconque cause idéologique. L'individu jouissant d'une position de pouvoir doit faire des largesses à ses dépendants.

Les femmes entrepreneures de notre étude n'hésitent pas à satisfaire leurs supporteurs. En plus de faire des dons et poser des actes d'évergétisme[552], les femmes entrepreneures redistribuent en participant à des événements de la vie de leurs soutiens. Lors de nos entretiens, elles ont plus fait référence à leurs contributions lors des deuils et des rentrées scolaires. A chaque deuil, elles reçoivent des faire-part qui pour elles, sont synonymes d'appel à contribution. De même, en début de chaque année scolaire, elles sont interpelées par leur entourage. Une femme entrepreneure nous confiait lors de notre entretien:

> « *C'est la même chose chaque année. Je suis envahie surtout par les enfants de mes frères, oncles, tantes. Tout le monde veut que je lui donne un petit quelque chose pour la rentrée. Des fois c'est moi qui paye même les pensions. C'est le seul moyen d'avoir la paix*. »

---

[551] J.-P. Daloz, dir., *Le non-renouvellement des élites en Afrique subsaharienne,* op. cit.

[552] Elles procèdent ainsi à la distribution de pagnes dans leurs villages respectifs. La construction des forages, des écoles et les dons de sacs de riz ou de savons entrent dans cette logique de redistribution. Pour plus détails sur ces pratiques redistributives des entrepreneures politiques, voir la deuxième section du chapitre 1, p.226 et s.

Pour conserver une légitimité politique, la stratégie consiste à satisfaire le maximum de personnes car, ignorer les demandes de ceux qui vivent des pratiques de redistribution, risquent d'entraîner un amoindrissement du respect, voire une véritable antipathie pouvant se révéler néfaste pour se pérenniser dans la société politique. De l'indispensable redistribution des clients dépend la notoriété et le pouvoir. L'accès à la reconnaissance d'une élite, notamment par sa communauté d'origine est tributaire de sa capacité de redistribution. Dans la société politique camerounaise :

> « *La communauté sourit facilement à ceux des siens qui l'arrosent et manifeste de l'inimitié envers ceux qui sont réticents à les imiter. Le statut d'un individu qui a socialement réussi au sein de sa communauté se trouve ainsi enserré dans la relation binaire suivante : possession de biens matériels, et redistribution de ces biens à sa communauté d'appartenance*[553]. »

Dans le cas du Nigéria, pays voisin du Cameroun, il a été démontré que toute personne qui n'est plus à même de redistribuer voit son attrait décliner rapidement étant donné que le prestige d'une collectivité se mesure à l'importance des dons que son représentant ou sa représentante peut offrir[554]. Autrement dit, toute big woman qui cesse de se montrer généreuse à l'égard de sa communauté et de ses clients ou dont la parcimonie viendrait à ternir l'image des siens, voit sa légitimité remise en cause.

> *« Celui qui ne redistribue pas ou trop peu, qui ne paraît pas se préoccuper assez des intérêts collectifs de la population, de ceux plus personnels de certains intermédiaires importants, risque d'encourir des jugements défavorables. On s'abstiendra de lui témoigner de la déférence. Celui qui, la veille, était encore acclamé sera bien vite honni, voire même sanctionné*[555]. »

---

[553] Zambo Belinga (Joseph-Marie), « Corruption, communautarisme, quête de notabilité et ethos social au Cameroun: une asymétrie entre la rhétorique officielle et les pratiques au quotidien », op. cit. , p.77.
[554] J.-P. Daloz, *Elites et représentations politiques. La culture de l'échange inégal au Nigéria*, op. cit, p.109.
[555] Idem, p.110.

Le dynamisme et la pugnacité que l'on met pour défendre une entrepreneure politique n'ont d'égal que la promptitude et le ressentiment avec lesquels on le délaissera le cas échéant si elle ne redistribue pas. Les expressions auxquelles ont recours les populations camerounaises pour construire une hiérarchisation entre les élites en fonction de leur inclinaison pour la redistribution vient corroborer cet état de chose. Ainsi, un entrepreneur politique peut passer rapidement du statut de « digne fils ou fille du terroir » à celui de « frein à main japonais [556]». Cette dernière expression vise à désigner les élites avares dans la pratique de redistribution[557]. Afin d'éviter d'être ainsi cataloguées, les big women tout comme leurs homologues masculins apparaissent comme des grands distributeurs. Leur stratégie d'inscription, de maintien et de pérennisation dans la société politique passe par le binôme échange réciproque/redistribution. En adhérant à ce binôme, les entrepreneures politiques confortent leur statut, fidélisent leurs soutiens qui leur permettent d'avoir plus de pouvoir et par ricochet plus de ressources.

En tout état de cause, pour affirmer leur pouvoir, les entrepreneures politiques ont recours à la redistribution. Les analyses qui précèdent ont insisté sur le volet matériel de la redistribution qui possède également un volet symbolique utile dans les stratégies de légitimation politique. Ce dernier volet sera examiné dans le cadre de la théâtralisation politique perçue comme un moyen efficace à la légitimation du pouvoir.

[556] L'expression « frein à main japonais » est utilisée au Cameroun pour désigner un individu parcimonieux, réticent à la redistribution.
[557] Zambo Belinga (Joseph-Marie), « Corruption, communautarisme, quête de notabilité et ethos social au Cameroun: une asymétrie entre la rhétorique officielle et les pratiques au quotidien », op. cit., p.79.

2.2. Les représentations symboliques : source de légitimation politique des femmes entrepreneures

Dans cette section, il est question de s'appesantir sur les pratiques de représentation et au rôle qu'elles peuvent jouer dans les stratégies de légitimation politique des femmes entrepreneures. D'après E. Ritaine, la propriété essentielle de tout système de représentation est de pouvoir organiser le signifiant de tous les rapports. Autrement dit, les représentations constitutives de la praxis ne sauraient être réductibles à un niveau moindre de la réalité. La pratique de la représentation est à la fois et inévitablement vraie et fausse, abstraite dans son autonomie théorique, pour autant que le contenu de ses représentations est posé en lui-même, "canonisé"- vraie, nécessaire, pour autant que la vie la produit comme une de ses conditions[558].

Au-delà de la complexité de ce texte, cette auteure souligne l'importance que peuvent revêtir les processus sociaux de production du sens et leur nécessité dans le fonctionnement social. Ainsi, toute action ou situation peut être porteuse de sens. Suivant cette logique, nous estimons que la théâtralisation politique occupe une place de choix dans les stratégies de légitimation politique des femmes entrepreneures et qu'il est dès lors opportun de présenter cette troisième facette de la représentation politique car, comme l'a si bien dit G. Balandier :

> *« La société n'est pas seulement vécue (relations) et exprimée (représentations explicites et idéologies), elle est aussi exposée (donnée à voir). Certaines pratiques collectives équivalent à une théorie sociale agencée à la manière d'un drame et montrée, à une représentation spectaculaire de la vie sociale*[559]. »

[558] E. Ritaine, « Sens et impuissance : les cultures régionales comme recours symbolique. », in G. Poujol et R. Labourie, dir., *Les cultures populaires*, Toulouse, INEP, 1979, pp.156.
[559] G. Balandier, *Le détour-pouvoir et modernité*, Paris, Fayard, 1985, p.99.

Après avoir présenté succinctement le concept de théâtralisation politique (2.2.1), nous montrerons comment en y prenant appui, les femmes entrepreneures élaborent des stratégies d'insertion, de maintien et de pérennisation dans la société politique camerounaise (2.2.2).

2.2.1. Les représentations théâtrales : modalités du leadership au Cameroun

D'après J.-P. Daloz, le leadership en Afrique subsaharienne prend racine dans différentes facettes de la représentation politique, centrées respectivement sur les perceptions[560], la prise en charge des intérêts factionnels ou communautaires[561] et enfin les mises en scènes ou encore la théâtralisation[562]. Seule cette dernière facette de la représentation politique nous intéresse ici. Le concept de théâtralisation politique vise à souligner le caractère conventionnel et factice des mises en scène appelées à renforcer l'imaginaire officiel sur lequel reposerait le pouvoir de quelques acteures politiques. Bien qu'elle puisse être sujette à caution, la théâtralisation contribue efficacement à la légitimation du pouvoir. Les représentations théâtrales renvoient à l'univers des mises en scène, des spectacles. La mise en exergue de ce pan de la représentation doit beaucoup aux anthropologues[563] et aux historiens[564] qui se sont penchés sur ce volet de la représentation et sur les différents codes et valeurs qui pouvaient en résulter. Pourtant, l'étude des logiques symboliques de la théâtralisation, légitimatrice des acteures politiques présente de l'intérêt à plus d'un titre pour une analyse sociopolitique.

[560] La représentation dans le sens de la perception s'entend habituellement de la manière dont un individu ou un groupe social se représentent une réalité. Elle rattache les individus ou une communauté à un système de valeur, de notions, de pratiques qui leur donnent les moyens de s'orienter dans un environnement social et matériel.

[561] La prise en charge des intérêts factionnels ou communautaires renvoie au second volet de la représentation, qui peut désigner la délégation. Cette dernière s'entend comme la capacité donnée à un individu ou un groupe d'agir et de s'exprimer au nom d'un ou de plusieurs mandants. La représentation délégation, concept couramment utilisé par les politologues se situe dans la tradition de la réflexion sur les relations entre les représentants et les représentés.

[562] J.-P. Daloz, *Elites et représentations politiques. La culture de l'échange inégal au Nigéria*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2002, p.11.

[563] G. Balandier, *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, 1980, 188p.

[564] N. Elias, *La société de cou*r, Paris, Champs essais, 2008, 330p.

D'après G. Balandier, aucune société ne peut échapper à la nécessité de sa propre théâtralisation. Les acteurs politiques, plus encore que d'autres[565], doivent « *payer leur tribut quotidien à la théâtralité*[566]. » Cette situation semble se justifier par le fait que c'est par la « théâtrocratie » que le pouvoir politique obtient la soumission, le respect voire l'adoration. L'univers de la théâtralisation invite à s'intéresser et à attacher de l'importance à l'image, à la parole, aux rôles, bref aux comportements et aux attitudes des élites en représentation. A travers ces données, il est possible d'examiner les astuces utilisées par les acteures politiques pour impressionner et manifester leur ascendance et conforter leur assise politique. Par l'intermédiaire de nombreux éléments mobilisateurs puisés dans les registres culturels, les entrepreneures politiques élaborent de nombreuses stratégies de légitimation politique. Parmi celles-ci se trouve en bonne place le recours à la magnificence (2.2.1.1) qui apparaît comme un échange symbolique entre les entrepreneures politiques et leurs supporters (2.2.1.2).

2.2.1.1. L'étalage de la magnificence comme stratégie de légitimation politique

Le capital[567] symbolique tel que nous l'entendons ici s'écarte légèrement de la conception qu'en a donnée P. Bourdieu. Pour cet auteur, le capital symbolique englobe les autres formes de capital lorsqu'elles sont perçues et reconnues comme légitimes[568]. Le capital symbolique apparaît comme une accréditation collective que l'individu détient auprès de ses pairs ou ce prestige qu'il obtient et accumule au gré de ses échanges sociaux, et qui en quelque sorte, légitime les autres capitaux qu'il détient. Dans le cadre de notre étude, nous considérons le capital symbolique dans la lignée des travaux de J.-P. Daloz[569] qui y voit des éléments de prestige dont les membres de l'élite

[565] Les mises en scène concernent aussi bien les ténors, les figurants, les intermédiaires, que les simples spectateurs, voire même les indifférents. Voir à ce sujet J.-P. Daloz, *Elites et représentations politiques. La culture de l'échange inégal au Nigéria,* op. cit.
[566] G. Balandier, *Le pouvoir sur scènes*, op.cit., p.11.
[567] Capital désigne l'ensemble des ressources et des pouvoirs effectivement utilisables. Voire à ce sujet P. Bourdieu, *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, éditions de Minuit, 1979, p.128.
[568] Parlant du capital symbolique, Pierre Bourdieu dit : « J'appelle capital symbolique n'importe quelle espèce de capital (économique, culturel, scolaire ou social) lorsqu'elle est perçue selon des catégories de perception, des principes de vision et de division, des systèmes de classement, des schèmes classificatoires, des schèmes cognitifs, qui sont, au moins pour une part, le produit de l'incorporation des structures objectives du champ considéré, c'est-à-dire de la structure de la distribution du capital dans le champ considéré. » P. Bourdieu, *Choses dites*, Paris, éditions de Minuit, 1987, pp.152-153.
[569] J.-P. Daloz, *Des élites locales au Nigéria*, op. cit.

ne sauraient se dispenser. Il est donc question de s'interroger sur l'ostentation comme stratégie de légitimation dans la société politique camerounaise. L'ostentation[570] s'entend de l'ensemble des signes extérieurs de puissance, de richesse, de distinction, arborés par les acteurs politiques. Elle a pour effet de manifester une certaine prospérité, du pouvoir, mais encore de rassurer les proches et la clientèle des entrepreneures politiques sur leurs capacités à les alimenter et à les satisfaire. Comme l'a si bien fait remarquer T. Veblen, pour avoir une assise sociale, l'essentiel ne réside pas dans la possession de la richesse et du pouvoir. La détention de ces attributs doit aller de pair avec leur étalage car d'après lui, c'est à l'évidence seule que va l'estime[571]. Par conséquent, les acteures politiques doivent élaborer des stratégies de présentation de soi afin de conserver leur statut. Ces stratégies passent par l'acquisition d'un certains nombres de biens et de distinctions sociales. Dans le cadre de ce travail, nous nous attarderons spécifiquement, s'agissant des biens, sur les voitures et l'habitat[572].

Ces deux objets ont une fonction utilitaire mais aussi ostentatoire. Comme la plupart des femmes politiques, de nombreuses femmes entrepreneures arborent ces signes distinctifs. Il suffit pour s'en convaincre de s'attarder sur les files de voitures lors de la présentation des vœux à la première dame du Cameroun. Sur près de trois kilomètres, on assiste à un défilé de voitures rivalisant de luxe les unes et les autres. C'est à peine si l'on peut repérer quelques « tacots ». Cette magnificence n'est pas propre aux femmes politiques et aux femmes d'affaires, mais représente plutôt un trait culturel de la société camerounaise. Quand on réussit, il faut acquérir un véhicule. Plus on réussit, plus on en acquiert de marque et le fait de ne pas exposer cette puissance suscite des interrogations auprès de la population et des clients. A ce propos, une femme politique entrepreneure nous confiait qu'après la présentation des vœux à la première

[570] L'ostentation qui vient du mot latin « ostentatio » signifie faire voir avec insistance. Il renvoie à une sorte de mise en scène visant à composer une image avantageuse de soi. Cf. J.-F. Thomas, « Observations sur le vocabulaire de la vanité et de l'ostentation en latin », *Revue de philologie et d'histoire ancienne,*t.XXII/1, 1998 cité par J.-P. Daloz, *Elites et représentations politiques. La culture de l'échange inégal au Nigéria,* op. cit., p.151.

[571] T. Veblen, The Theory of the Leisure Class : an Economic Study of Institutions, New-york, Macmillan, 1899, cité par J.-P. Daloz.

[572] En plus de ces deux éléments, J.-P. Daloz fait allusion aux parures (vêtements, bijoux et tout autre accessoire spectaculaire), aux pratiques linguistiques (capacité à faire usage selon les circonstances de plusieurs langues, notamment l'anglais et le français) et aux compagnes sémaphores (épouses, petites amies, maitresses). Cf. J.P. Daloz, *Des élites locales au Nigéria*, op. cit.

dame, un de ses proches lui a reproché de n'avoir pas choisi sa plus luxueuse voiture pour y aller.

« *Comment ? tu as choisi la ML ? La ML maintenant c'est le taxi de Yaoundé. Tout le monde l'a. Tu aurais dû prendre plutôt ta voiture de service.* »

Ainsi, non seulement une élite ne saurait se déplacer à pied, mais en plus, en fonction de son niveau social, elle se doit de posséder une certaine catégorie de véhicules car « il y a voiture et voiture. » Dans leur stratégie de distinction sociale, les élites doivent utiliser le véhicule qui les différenciera des autres membres de l'élite. Quoi qu'il en soit, la possession d'un véhicule par les élites permet d'asseoir leur légitimité et, dans une certaine mesure, d'entretenir leur clientèle. En prêtant l'un de ses véhicules pour l'organisation d'un mariage ou lors d'un deuil, les femmes entrepreneures renforcent leur légitimité et s'assurent du soutien de leurs clients.

Toutefois, il convient de préciser ici que lors de notre enquête de terrain, il nous a été donné de constater que les femmes entrepreneures affichant des signes distinctifs tels de belles maisons ou encore des voitures derniers cris sont celles qui occupent ou qui ont occupé pendant assez longtemps des positions de pouvoir. Les femmes entrepreneures économiques récemment entrées dans la société politique, roulent dans des véhicules plutôt modestes et n'habitent pas toujours des maisons luxueuses. L'hypothèse de la répartition spatiale est également remise en cause par les femmes entrepreneures, quel que soit le sens de leurs cursus. Les logiques de répartition spatiale distinguent les lieux d'habitation des élites du reste de la population. Au Cameroun, les élites sont supposées habiter dans des quartiers tels Bastos ou Odza à Yaoundé ou encore à Bonanjo ou Bonapriso à Douala. Pourtant, force est de constater qu'aucune des femmes entrepreneures que nous avons approchée ne réside dans lesdits quartiers. Elles habitent des quartiers comme Mvog-ada, Tam-tam week-end, Messa, Cité verte ou, concernant Douala, Deido, Mboppi, New-Bell, Cité des palmiers, etc. Elles semblent plutôt reproduire ce schéma de J.-P. Daloz qui veut que :

« *En cas de promotion sociale, l'on s'efforcera certes de se distinguer (...), mais rarement en s'éloignant des quartiers populaires où l'on a toujours vécu : on établira sa maison principale là où on a ses racines, près de sa parenté, de ses présents et futurs clients, de sa communauté d'origine, quand bien même ce serait dans un misérable village ou une banlieue surpeuplée*[573]. »

Par contre, les femmes entrepreneures ont recours aux titres notabiliaires qui constituent des ressources symboliques pouvant être utiles dans les stratégies de conquête et de pérennisation dans la société politique. Comme la plupart des acteurs de la vie politique, les femmes entrepreneures s'empressent de se procurer des titres de notabilité dans leur chefferie natale ou leur royaume natal. Un titre de chef ou autre constitue une ressource en ce qu'il renvoie par référence à l'ordre traditionnel, à une situation élevée sur l'échelle sociale. Françoise Foning est reine à la cour royale de Bafou avec le titre de « Mafokhon'la[574] » ; elle porte également le titre de « Njih » à la cour royale du sultanat Bamoun et est reine à la chefferie Bangoulap dans la région de l'ouest. De même, Célestine Keutcha Courtès est reine mère à la chefferie supérieure de Bangangté. A ces titres notabiliaires, les femmes entrepreneures reçoivent aussi, dans la société politique, des décorations honorifiques modernes : Chevalier de l'ordre de la valeur, Commandant de l'ordre de la valeur ou encore Chevalier de l'ordre du mérite sportif pour ce qui est de Célestine Keutcha Courtès. Ces stratégies de légitimation par l'acquisition des décorations honorifiques modernes, ne sont pas propres aux femmes entrepreneures mais valent pour l'ensemble des femmes politiques. Ainsi par exemple, Madeleine Tchuinté, ministre de la Recherche scientifique est chevalier, officier et commandeur de l'ordre national de la valeur. Au plan traditionnel, elle est « maffo Bu'gouong », c'est-à-dire reine vectrice du développement. De même, Amah Tutuh Muna, ministre des Arts et de la culture ou encore Jacqueline Koung A Bessike, ministre des Domaines, du cadastre et des affaires foncières sont respectivement chevalier de l'ordre de la valeur et commandeur de l'ordre de la valeur.

[573] J.-P. Daloz, dir., *Le (non-) renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, op. cit., p.22.
[574] La mère des peuples.

En somme, pour se maintenir dans le jeu politique, les femmes entrepreneures ont recours à la magnificence pour renforcer leur légitimité politique. L'étalage de leurs biens et de leurs distinctions honorifiques leur permet de manifester leur position dominante dans la société. P. Bourdieu dit à cet effet que l'art de vivre des détenteurs de pouvoir est perçu non seulement comme la manifestation légitime du pouvoir, mais comme le fondement de leur légitimité[575]. Les élites se doivent d'arborer tous les attributs matériels qui symbolisent leur réussite. Une telle exhibition, si elle est sujette à caution dans certains pays où elle peut susciter de l'indignation, ne semble pas être condamnée dans le contexte politique africain en général et camerounais en particulier. Une indignation n'est envisageable que si les dépenses de prestige engagées le sont au détriment des faveurs auxquelles s'attendent les populations. C'est pourquoi, tout acteure politique qui redistribue assez peut se permettre tous les excès. Ainsi, « *presque tout l'argent disponible peut servir à l'acquisition des signes extérieurs de l'aisance que sont le vêtement, le mobilier, les moyens de locomotion, les loisirs*[576]. » Il est question, pour les entrepreneures politiques, moins de thésauriser les biens que de les reconvertir en soutien politique. Plus on étale sa richesse, plus on est respecté. Les populations et les clients des entrepreneures politiques ne condamnent pas ces attitudes mais les encouragent. Ils se réapproprient en quelque sorte indirectement ce prestige qui, pour eux, rejaillit sur leur groupe ou leurs réseaux. On parle alors d'une réappropriation symbolique par les dépendants, des signes distinctifs des personnages puissants auxquels ils sont liés.

2.2.1.2. La redistribution symbolique verticale et la légitimité politique

Par redistribution symbolique, nous entendons le fait pour les populations et les supporteurs, de se réapproprier indirectement le prestige et la richesse de l'entrepreneure politique. Ceux-ci, semblent « manger » la renommée de la big woman et encouragent ainsi la mise exergue des biens de prestige. Contrairement aux cultures qui freinent l'ostentation et le faste, la culture camerounaise, comme

[575] P. Bourdieu, *Le sens pratique*, op. cit., p.241.

bien d'autres en Afrique subsaharienne semble l'encourager. L'étalage de la magnificence rejaillit sur les populations qui la récupèrent selon le processus de redistribution symbolique verticale. Les clients les plus proches s'enorgueillissent du prestige obtenu par leur big woman.

> « *Les populations apparaissent souvent désireuses de se projeter, de s'élever en s'identifiant à celui qui incarne des aspirations supérieures, bref, de gagner en dignité, une fierté par identification à quelqu'un qui les dépasse*[577]. »

Dès lors, la théâtralisation politique perdure car elle est non seulement le fait des élites, mais aussi celui des populations. Il y a une sorte de rapprochement entre les représentants et les représentés par le biais d'une identification que ces derniers font à l'égard des biens qu'ils ne possèdent pas réellement mais dont ils peuvent jouir par procuration. Au premier rang des actes de redistribution symbolique, se trouve la construction d'une belle résidence dans son village d'origine. Une telle réalisation, loin d'appartenir de manière exlusive à son propriétaire et sa famille confère une certaine prestance et distinction à l'ensemble du village et à la tribu dont est originaire l'élite[578]. En effet, l'étalage des biens et du prestige apparaît comme une forme de redistribution essentiellement symbolique qui se situe dans la continuité des redistributions matérielles. Le faste et le prestige ne sont pas négativement perçus, ils participent d'une sorte de ravissement collectif. L'apparat ne relève donc pas uniquement de l'autoglorification des élites mais répond aussi, profondément à une attente générale des populations.

Lors de notre terrain, nous avons repéré au premier rang de la redistribution symbolique chez les femmes de manière générale, l'accès de nos entrepreneures politiques au cercle très fermé du cercle des amis du Cameroun (CERAC)[579]. La cooptation dans ce réseau apparaît comme une symbolique de la distinction sociale pour

---

[576] D. C. Martin, « Les cultures politiques », in C. Coulon, D. C. Martin, *Les Afrique Politiques*, La Découverte, Paris, 1991, p.161.
[577] J.-P. Daloz, *Elites et représentations politiques. La culture de l'échange inégal au Nigéria,* op. cit., p.160.
[578] Zambo Belinga (Joseph-Marie), « Corruption, communautarisme, quête de notabilité et ethos social au Cameroun : une asymétrie entre la rhétorique officielle et les pratiques au quotidien », op. cit., p.75.
[579] Nous y reviendrons amplement plus bas.

leurs proches et leurs clients. En effet, le fait d'être un membre de cette illustre association semble rejaillir en quelque sorte sur les populations originaires de la région de l'entrepreneure. Celles-ci sont loin de contester cette étiquette et minimisent le plus souvent les dépenses engendrées par l'appartenance à un tel réseau. C'est plutôt le fait pour une femme entrepreneure de ne pas être présente dans ce type de réseaux qui désappointent plutôt ses supporteurs.

> « *Toi, tu entres dans le CERAC quand ? Il faut aussi que je dise que notre sœur est dedans*. »

Ainsi semble se résumer la question à laquelle doivent faire face les femmes entrepreneures non adhérentes à cette organisation. Pour les populations, l'appartenance à l'élite politique suppose de montrer à travers des signes distinctifs que l'on fait partie intégrante de ce groupe favorisé afin de pouvoir se réapproprier symboliquement le prestige qui en découle. Le chanteur camerounais Donny Elwood résume assez bien cette réappropriation sociale de la réussite d'un frère, d'une sœur ou d'un aîné par ce refrain :

> « *Mon frère est en haut, ma vie va changer. (…). Je vais devoir me comporter comme un bao*[580] *puisque mon frère est en haut*. »

Les supporteurs s'identifient à leur « patronne », faisant ainsi de la distinction sociale un élément essentiel, notamment sur le plan de la représentation. Bref, les femmes entrepreneures politiques, en tant qu'élites, sont tenues de s'inscrire dans ces logiques de redistribution symbolique qui, certes profitent aux dépendants qui en tirent de la vanité, mais aussi renforcent leur assise politique. Il s'agit là d'une stratégie de légitimation et d'insertion dans le jeu politique à laquelle on pourrait adjoindre l'entrée des femmes dans la société de cour camerounaise.

[580] Dans l'imagerie populaire, un bao est une personne influente.

2.2.2. Les femmes entrepreneures en représentation : la société de cour

Les positions de pouvoir sont des instruments importants dans les stratégies de positionnement politique. Au regard des nombreux avantages qu'elles fournissent, certaines femmes entrepreneures s'en servent pour intégrer la société de cour. D'après N. Elias[581], la notion de « société cour » peut revêtir un double sens. D'une part, une société de cour est considérée comme une société, c'est-à-dire comme une formation sociale où sont définies de manière spécifique les relations existant entre les sujets sociaux et où les dépendances réciproques qui lient les individus les uns aux autres engendrent des codes et des comportements originaux. D'autre part, la société de cour est à entendre au sens d'une société dotée d'une cour (royale ou princière) et organisée tout entière à partir d'elle[582]. Quel que soit le sens, pour cet auteur, il est question d'examiner la société à partir de sa formation sociale qu'il qualifie de cour. Cette dernière notion renvoie à un lieu ostentatoire d'une vie collective, ritualisée par l'étiquette et inscrite dans le faste[583]. Un examen des pratiques politiques camerounaises laisse entrevoir l'existence d'une société de cour à laquelle, les élites et même la société accordent une certaine importance. L. Sindjoun voit dans le rayonnement de la société de cour au Cameroun, une voie de reconnaissance étatique pour certaines élites[584]. Empruntant à N. Elias, il parle dans ce cadre d'une politique de l'étiquette et du prestige étatique. Cette politique fait d'une invitation à la réception présidentielle clôturant les festivités marquant la fête nationale du 20 mai, une stratégie d'inscription dans la société politique. Le fait que le chef de l'État vous salue et plus encore qu'il vous adresse quelques paroles font de vous une personnalité politique ayant les faveurs du président. N. Elias soulignait déjà l'importance et l'impact de tels gestes qui peuvent apparaître anodins, mais qui contribuent à asseoir le prestige politique. Il écrivait dans ce sens que la moindre modification du rôle imparti à tel ou tel personnage dans un

[581] N. Elias, *La société de cou*r, Paris, Champs essais, 2008, 330p.
[582] Idem, p. III.
[583] Ibid.
[584] L. Sindjoun, « Le champ social camerounais : désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'État », op.cit., p.67.

cérémonial équivalait à une modification de son rang à la cour et dans la société de cour[585].

Les femmes entrepreneures appartenant à d'autres régions, après avoir assisté au défilé du 20 mai dans leur contrée, se mettent directement en route pour pouvoir assister aux festivités du Palais de l'unité. Tel est le cas de Françoise Foning qui, après le défilé de Douala, se rendait directement à Yaoundé. La participation aux cérémonies de présentation de vœux au couple présidentiel entre également dans la logique de la société de cour. Les femmes se bousculent dans les capitales politique et économique pour obtenir une invitation à cette cérémonie qui constitue une vitrine sociale. Si vous saluez la première dame, « c'est que vous êtes quelqu'un » comme on dit au Cameroun. La moindre nuance dans l'attitude de la première dame à l'égard d'une entrepreneure politique a de l'importance puisqu'elle marque ainsi de manière visible leur place auprès d'elle et leur position dans la société de cour. De nombreuses femmes politiques entrepreneures, se servent de leurs positions de pouvoir pour se faire inviter. En effet, la présentation des vœux à l'épouse du chef de l'État est réservée à certains corps constitués, notamment les épouses des membres du gouvernement et assimilés, celles du corps diplomatique, de la justice, de l'armée, etc. Toutes les « big women » ne sont pas toujours invitées à cet événement. Les femmes responsables de la haute administration comme les secrétaires généraux ou encore les directeurs de l'administration publique n'y sont pas généralement conviées. Pour y assister, elles contactent leurs réseaux qui les insèrent dans la liste des invités. Une femme, directeur des affaires générales nous disait dans ce sens :

> « *J'ai appelé un de mes amis de la présidence pour qu'il me trouve une invitation. Il sait que s'il le fait, en retour moi je peux lui rendre de nombreux services ici*. »

On voit ainsi ces femmes présenter les vœux à la première dame dans les rangs de la société civile, en tant responsable d'une ONG. Lors de cette cérémonie, les femmes entrepreneures du Cameroun constituent une délégation à part entière. C'est le

[585] N. Elias, *La société de cou*r, op.cit., p.76.

seul corps de métiers, hormis les femmes journalistes et les élues, à être présent à cet événement. Une occasion pour les femmes entrepreneures de se faire remarquer et d'asseoir leur notoriété politique, notamment s'agissant de Françoise Foning qui conduit cette délégation. La politique de cour est aussi présente lors des deuils de hauts responsables de la République et de la famille présidentielle. Les obsèques du grand-frère du chef de l'État, celles de la grand-mère de la première dame et plus récemment celles de sa mère ont été une occasion pour les élites de se faire remarquer. Une femme entrepreneure nous disait à ce sujet :

> « L*a république est en branle, je dois aller à ce deuil pour qu'on me voit aussi. C'est l'occasion pour nous de rencontrer le ministre (…). Je dois me trouver un beau tailleur noir*[586].»

Lors du deuil de la belle-mère du président Paul Biya, les entrepreneurs politiques et les différentes élites présentes ont cherché à se distinguer, notamment en démontrant par moult faits et gestes qu'ils sont des habitués des lieux du deuil, c'est-à-dire Mvomeka. Village natal du chef de l'État, seuls quelques rares privilégiés y ont effectivement accès. Au regard de ce qui précède, Il y a lieu de dire que les femmes entrepreneures ne font pas exception et s'ancrent dans les pratiques routinières de l'État. Pose de la première pierre par Paul Biya, lancement d'une campagne de santé par Mme Chantal Biya, etc. sont autant de manifestations de la société de cour auxquelles elles prennent activement part.

Un des éléments clés de la société de cour, pour les femmes entrepreneures, est leur cooptation au sein du cercle des amis du Cameroun (CERAC). Initiative lancée par la première dame Chantal Biya, ce mouvement déclaré d'utilité publique comprend en son sein un volet diplomatique qui regroupe les épouses des ambassadeurs et hauts commissaires accrédités au Cameroun et un volet national comprenant celles des membres du gouvernement et assimilés, des responsables des entreprises publiques et parapubliques, des épouses des membres du gouvernement, les élues du peuple. L'insertion dans ce réseau offre une visibilité dans l'espace politique. En effet, tous les

[586] Cette référence à sa parure montre l'importance que l'élite peut accorder lors de certaines occasions à la tenue qu'elle revêt.

mouvements de cette organisation font l'objet d'une couverture médiatique. (télévision, radio et presse). Cette association est présente à tous les événements de la République. Qu'il s'agisse du défilé du 20 mai, du 8 mars, des deuils, ou du congrès du RDPC, le CERAC est présent sur la scène politique. Il lui est toujours réservé un carré. Certaines femmes, membres de ce mouvement, utilisent cette voie pour affirmer leurs positions politiques ou celles de leurs époux. De par les cotisations faramineuses (près d'un million de FCFA, soit 1524 euros par mois) qu'elles reversent à cette organisation, ces femmes entretiennent en quelque sorte un réseau de clientèle. Une femme entrepreneure nous disait ceci :

> « *Mon mari n'est plus dans le gouvernement. Mais je suis toujours au CERAC parce qu'il a pensé qu'en restant là, la première dame peut parler de lui à son mari.* »

L'activisme des femmes du CERAC semble viser le maintien de leurs époux dans leurs différentes positions de pouvoir. Certaines femmes entrepreneures amènent souvent le CERAC à faire des dons dans leurs villages, profitant ainsi de son rayonnement. A travers les dons distribués, elles viennent en aide, de manière indirecte aux populations, et entretiennent ainsi leurs réseaux clientélistes. Les femmes entrepreneures qui ont recours au CERAC renforcent l'image du pouvoir et notamment du couple présidentiel, car ces dons contribuent à renforcer le pouvoir étatique. Le chef de l'État apparait dès lors comme un homme providentiel assisté d'une femme de cœur que le pouvoir assigne à son titulaire suprême[587]. Cette association, par ses actions, concoure à inscrire en permanence dans les consciences collectives le nom de Paul Biya et, par ricochet, du pouvoir dont il est à la tête. Les femmes entrepreneures profitent de la propagande et de la publicité à outrance que font les médias publics et privés durant toutes les cérémonies de remises de dons du CERAC pour se faire remarquer dans la société politique. Lors du séminaire de formation des leaders des organisations des femmes et des associations des jeunes contre le VIH, organisé par le CERAC dans la région du Littoral, le groupement des femmes d'affaires du Cameroun s'est fait remarquer par des remises de dons.

Si le CERAC et la société de cour dans sa globalité peuvent apparaître aux yeux de beaucoup de personnes comme étant de la « bagatelle », du folklore, il n'en demeure pas moins vrai que cette bagatelle reflète l'existence sociale et la place que chacun occupe dans la hiérarchie. Les entrepreneures politiques accordent de l'importance à l'opinion dominante de leur société et à ses représentations du pouvoir. Accéder à la société de cour, c'est avoir une étiquette, que l'on peut inscrire également dans l'ordre des ressources symboliques. L'étiquette ne suppose pas toujours des avantages de nature matérielle, mais permet à la société de cour de procéder à son autoreprésentation, en distinguant les individus et les groupes les uns des autres[588].

Parvenu à ce point de notre réflexion, il y a lieu de dire que les femmes entrepreneures, pour s'inscrire et se pérenniser dans la société politique camerounaise, ont recours à plusieurs types de ressources dont les plus importantes sont les ressources personnelles rétributives et les ressources institutionnelles rétributives. Ces ressources leur permettent d'élaborer des stratégies de légitimation du pouvoir fondée sur l'échange asymétrique et la redistribution matérielle et symbolique. Ce binôme au centre des mécanismes de légitimation du pouvoir, contribue à la reproduction de l'ethos de la vie politique camerounaise fondé sur la munificence et la magnificence. En le reproduisant, les femmes entrepreneures s'inscrivent certes dans la société politique camerounaise, mais peuvent aussi bien contribuer à la stabilité politique de l'État camerounais. En effet, la présence des femmes entrepreneures dans le jeu politique est loin d'être le fait du hasard. Nous faisons l'hypothèse que l'ouverture du jeu politique à leur endroit par leur captation et leur cooptation participe de la construction hégémonique de l'État camerounais.

Autrement dit, si les femmes entrepreneures élaborent des stratégies en s'appuyant sur les ressources et les pratiques que leur offre le système politique camerounais, ce dernier en contrepartie, par leur cooptation, cherche à parfaire sa

---

[587] J.-M. Zambo Belinga, « Quête de notabilité sociale, rémanence autoritaire et démocratisation au Cameroun », *Cahiers d'études africaines* 3/ 2003, n° 171, pp. 573-589. Http : www.cairn.info/revue-cahiers-d-etudes-africaines.
[588] N. Elias, *La société de cou*r, op.cit, p. 97.

stratégie de stabilisation hégémonique. Il est question d'examiner cet état de chose à travers une analyse des femmes entrepreneures dans la perpétuelle quête de stabilisation hégémonique du système politique camerounais.

3. LES FEMMES ENTREPRENEURES DANS LE PROJET DE STABILISATION HEGEMONIQUE DE L'ETAT

L'objectif de ce chapitre est de démontrer qu'au-delà de la possible reproduction par les femmes entrepreneures des pratiques politiques inhérentes au système politique camerounais, leur présence au sein dudit système pourrait participer d'un changement d'ethos de la vie politique camerounaise dans sa structuration. Avec le retour au multipartisme en 1990, le parti unique qui, jusque-là, détenait le monopole dans la sélection des élites, a vu sa marge de manœuvre réduite du fait de la naissance de nouveaux partis politiques. Afin de conserver son hégémonie et d'assurer sa propre reproduction, le pouvoir en place a fait entrer de nouveaux acteurs dans le jeu politique car, plus grande est l'exclusion des élites et des groupes marginalisés politiquement et économiquement, plus radicale est leur opposition au régime.

Soucieux des effets du multipartisme sur ses capacités de mobilisation, le parti au pouvoir cherche à rallier de nombreux soutiens et à recruter un nouveau personnel politique parmi lesquelles les femmes entrepreneures. Ainsi, au-delà du recrutement politique qui généralement passe par les grandes écoles et le mérite[589], celui des femmes entrepreneures est loin de cette orthodoxie[590] et semble obéir à une tout autre logique de fonctionnement de l'État camerounais. Il est donc question de découvrir ici ce que nous livrent les trajectoires politiques des femmes entrepreneures sur les logiques de cooptation de l'État camerounais et ses capacités de stabilisation face au changement.

[589] Dans son analyse sur le renouvellement des élites au Cameroun, F. Eboko a montré l'importance de la filière de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM) dans le recrutement des élites au Cameroun. A titre d'exemple, le gouvernement du Cameroun de 1992 est constitué en majorité d'administrateurs civils diplômés de l'ENAM. Voir F. Eboko, « Les élites politiques au Cameroun Le renouvellement sans renouveau ? », op.cit. pp. 125-127.
[590] A. E. Augé, *Le Recrutement des élites politiques en Afrique subsaharienne, une sociologie du pouvoir au Gabon*, Paris, L'Harmattan, 2005, p.27.

Pour ce faire, une analyse du processus de cooptation des femmes entrepreneures s'impose. A travers elles, il s'agit pour nous de montrer que, de par leur présence comme nouvelles acteures sur la scène politique, les femmes entrepreneures pourraient signer une discontinuité dans le processus de recrutement politique au Cameroun. Toutefois, une telle assertion mérite d'être relativisée dans la mesure où l'intégration dans un système politique d'éléments nouveaux et la circulation des élites qui en découle, ne sont pas toujours synonymes d'un changement, mais peuvent plutôt signifier une reproduction politique contrôlée (3.1). En effet, l'intégration des femmes entrepreneures dans le système politique ne semble avoir d'autres buts que le renforcement de la stabilité hégémonique de l'État camerounais (3.2).

3.1. L'entrée des femmes entrepreneures dans le système politique : une diversification dans le recrutement politique au Cameroun ?

Comme l'ont montré de nombreux auteurs[591], le recrutement de nouveaux acteurs dans un système politique témoigne de la mobilité de celui-ci. On peut donc, a priori, dire que la présence des femmes entrepreneures participe d'une circulation des élites au sein du système politique camerounais (3.1.1). Toutefois, une telle situation paraît concourir à la perpétuation des pratiques politiques de l'État vis-à-vis des femmes en général et des femmes entrepreneures en particulier, signe d'une reproduction de l'ethos de la masculinité-séniorité-notabilité qui le caractérise (3.2.2).

[591] V. Pareto, *Traité de sociologie générale*, Paris, Payot, 1919, vol. II ; G. Mosca, *Elementi di scienza politica*, 2e édition, Turin, Fratelli Bocca Editori, 1923.

3.1.1. Femmes entrepreneures et renouvellement/circulation des élites au Cameroun

Entendue comme le remplacement des élites politiques par d'autres, et la possibilité qu'elle offre à de nombreuses personnes d'accéder à des postes de pouvoir, la circulation des élites est souvent considérée comme un élément favorable au fonctionnement démocratique d'un système politique[592]. *A contrario*, un faible renouvellement quantitatif des élites atteste d'une continuité hégémonique d'un groupe au pouvoir et son caractère peu démocratique. Ainsi, plus les élites se renouvellent qualitativement et quantitativement, plus les chances de survie d'un régime autoritaire sont minces. Après avoir exposé brièvement la relation dialectique qui existe entre le retour au multipartisme et la circulation des élites au Cameroun (3.1.1.1), nous examinerons l'apport des femmes entrepreneures au processus de renouvellement des élites (3.1.1.2).

3.1.1.1. Affinité élective entre la circulation des élites et le retour à l'ère du multipartisme

Les crises sont les certificats de naissance des régimes[593].» Cette affirmation de M. Dogan et de J. Highley[594], nous invite à considérer la majorité des crises comme étant à la naissance de la plupart des régimes politiques dans le monde. S'il est vrai que certaines crises peuvent ne pas conduire à des changements significatifs quant à la nature du régime, elles ont tendance à traduire de manière générale la confrontation et la reconfiguration des élites dans un système politique donné. On les retrouve dans l'histoire de plusieurs pays parmi lesquels le Cameroun. En effet, la crise de l'autoritarisme qu'a connue ce pays durant les années quatre-vingt-dix a donné lieu à des changements dans la composition de l'élite. Pour reprendre la métaphore de V. Pareto, les mouvements de décompressions autoritaires ont fait sortir le fleuve de son lit et provoquer une

[592] J. Coenen-Huther, *Sociologie des élites*, Paris, Armand Colin, 2004, p.140.
[593] M. Dogan et J. Highley, (eds), *Elites, Crises and the Origins of the Regimes*, Lanham, Rowman and Littlefield, 1998, p.3.
[594] Idem, pp.3-28.

inondation[595]. Avant la crise de 1990, l'élite gouvernementale était dans un état de transformation lente et continue. « *Elle coulait comme un fleuve* ». Cette adaptation lente participait d'un phénomène global de reproduction sociale car elle n'impliquait aucune injection massive d'éléments externes[596]. Dans une certaine mesure, l'avènement du multipartisme, en ouvrant le jeu politique à d'autres partis politiques, a facilité les conditions d'accès aux positions de pouvoir et la mobilité sociale. Pour ne pas perdre son monopole sur la vie politique, l'ancien parti unique a dû recourir à d'autres sources de légitimité, au premier rang desquelles, se trouve l'insertion de nouvelles catégories sociales dans la société politique. On croît assister dès lors après 1990 à un renouvellement du personnel politique camerounais, qu'il soit « sans renouveau » ou « sous étroite surveillance.»

Pour J. Linz et A. Stephan[597], il faut mettre en rapport l'ampleur de la circulation des élites avec le type de changement. Une alternance à l'intérieur d'un régime démocratique ou d'un régime autoritaire à un autre, se traduit par une circulation limitée des élites. En revanche, celle-ci est plus forte si l'on passe d'un régime autoritaire à un régime démocratique et *vice-versa*. Si l'on se réfère à cette hypothèse, l'on peut conclure à un renouvellement massif du personnel politique camerounais au lendemain de l'instauration supposée de la démocratie. De nombreux faits viennent l'attester. Par exemple, en 1997, le Parlement camerounais a été renouvelé à près de 80% tandis que le gouvernement a été remanié à près de 45%[598]. Cet état de chose laisse entrevoir une circulation des élites au sein de la catégorie dominante, du moins, d'un point de vue quantitatif. Cette circulation des élites serait, d'après certains auteurs[599], une arme de pacification des tensions et de régulation hégémonique.

---

[595] V. Pareto, *Traité de Sociologie générale*, op. cit.
[596] J. Coenen-Huther, *Sociologie des élites*, op. cit., p.144.
[597] J. Linz et A. Stephan, (eds), *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South América and Post-Communist Europe*, Baltimore, The Johns Hopkings University Press, 1996.
[598] F. Eboko, « Les élites politiques au Cameroun Le renouvellement sans renouveau ? », op.cit. p.99.
[599] Idem.

« *Réel ou symbolique, parcimonieux ou de grand envergure, le renouvellement élitaire a toujours été une arme de pacification des tensions politiques au Cameroun*[600].»

La circulation des élites et, dans une certaine mesure leur recyclage, empruntent dès lors, majoritairement la voie d'un remaniement ministériel. Ce dernier se présente comme un mode de régulation politique par excellence[601]. Néanmoins, à regarder de près les gouvernements issus desdits remaniements ministériels, des interrogations émergent. En effet, il est loisible de constater une incrustation des anciennes élites qui ne se sont pas complètement écartées du pouvoir.

Pour la sociologie classique des élites, les révolutions se traduisent par le remplacement des élites au pouvoir par d'autres. Pourtant, force est de constater que la circulation des élites n'est pas toujours synonyme de changement au Cameroun. De ce fait, l'on ne peut radicalement opposer la circulation et la reproduction des élites[602]. Un régime politique peut changer mais pas nécessairement ses élites. La composition des élites au Cameroun suite au retour au multipartisme fait de la circulation des élites une variante de la reproduction élitaire à travers le recyclage ou le renouvellement conservateur observé[603]. Une telle possibilité amène des auteurs tels J. Highley et J. Pakulski à distinguer plusieurs formes de circulation des élites. Ainsi, suivant leur étendue et leur mode, elle peut revêtir plusieurs aspects[604]. Dans sa dimension horizontale, l'étendue de la circulation des élites, appelle un examen des positions qui sont nouvellement occupées par les élites, et dans sa dimension verticale par contre, elle questionne

[600] Ibid, p.102.
[601] M. Owona Nguini, *Les remaniements ministériels au Cameroun : un mode de régulation politique*, Mémoire de DEA, CEAN, IEP de Bordeaux, 1991.
[602] J. Coenen-Huther, « L'Europe de l'Est en transition : circulation ou reproduction des élites ? », *Revue Européenne des sciences sociales*, tome XXXVIII, n°118, p.135.
[603] J. Highley et J. Pakulski « Jeux de pouvoir des élites et consolidation de la démocratie en Europe centrale et orientale », *Revue française de science politique*, vol 50, n°4-5, août-Octobre, 2000, p.661.
[604] Idem.

cette mobilité dans sa profondeur sociale. Le mode de circulation quant à lui interroge la vitesse et la manière dont cette circulation se produit[605].

Quoi qu'il en soit, la matrice résultant du croisement entre ces deux paramètres produit quatre formes de circulation élitaire : la circulation classique, la circulation de remplacement, la circulation de quasi-remplacement et la circulation de reproduction[606]. Le modèle camerounais semble s'inscrire dans cette dernière forme qui se veut une variante de la reproduction politique des élites. En effet, le renouvellement des élites apparaît étroit, en termes de positions conquises, et socialement superficiel dans sa dimension verticale. Par le biais de la « politique des chaises musicales », les anciennes élites parviennent à s'accrocher au pouvoir. On constate ainsi une circulation des élites, mais dans une perspective favorisant plus une rotation du personnel politique qu'un renouvellement élitaire. La rotation s'entend ici comme le fait pour un individu de changer de positions de pouvoir pour en occuper une autre de valeur sensiblement égale. Ainsi, on peut ne plus être membre du gouvernement et être déporté vers une autre fonction politique comme président de conseil d'administration d'une société publique en attendant d'être réintégré de façon plus directe dans le jeu politique[607]. A travers ce processus rotatif, les anciennes élites se maintiennent dans la société politique et reproduisent l'ethos de la vie politique. C'est dans ce sens que F. Eboko conclut à

---

[605] Pour ces auteurs, pour ce qui est de l'étendue, on doit se demander si la circulation dans sa dimension horizontale est étroite ou large, si ce sont seulement les titulaires des positions les plus importantes et les plus politiquement exposées qui sont remplacés ou si ce sont tous les titulaires des positions définissant les élites qui deviennent alors vulnérables au changement. On doit aussi se demander en ce qui concerne l'étendue de la circulation des élites si sa portée verticale est superficielle ou profonde c'est-à-dire si la plupart des membres des nouvelles élites proviennent de positions immédiatement inférieures ou s'ils viennent de beaucoup plus bas dans les hiérarchies politiques et sociales s'agissant du mode de circulation, on doit se poser des question sur sa vitesse et la manière dont elle s'effectue. La circulation des élites peut être soudaine et imposée comme c'est le cas dans les ruptures révolutionnaires violentes ; elle peut aussi être graduelle et s'effectuer calmement, les élites en place étant remplacées par le biais des démissions, des retraites et des mutations volontaires. Voir à ce sujet, J. Highley et J. Pakulski « Jeux de pouvoir des élites et consolidation de la démocratie en Europe centrale et orientale », op. cit., p.660.

[606] La circulation classique suppose un gouvernement des élites stable et efficace Son étendue en termes des positions affectées par la circulation est large et elle est socialement profonde mais son mode est graduel et calme. La circulation de remplacement tout comme la circulation classique est large et profonde dans son étendue mais elle est beaucoup plus soudaine et coercitive de par son mode. Elle suppose typiquement le renversement et la liquidation des élites dirigeantes par le biais une révolution violente. Quant à la circulation de quasi-remplacement, contrairement aux deux premières, elle se fait façon étroite et superficielle ; elle est plus soudaine et coercitive dans son mode Elle se produit typiquement au sein d'une élite divisée et suppose généralement une révolution de palais dans laquelle une clique politique en supplante une autre.

[607] Selon A. E. Augé, cette rotation des élites fait penser « *au jeu des chaises musicales, dans lequel les acteurs s'éloignent temporairement pour revenir dans le jeu de façon encore plus présente, en se repositionnant* » ; lire A.E Augé, *Le recrutement des élites politiques en Afrique Subsaharienne. Une sociologie du pouvoir au Gabon*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 161.

une perpétuation des pratiques politiques clientélaires malgré le renouvellement du gouvernement camerounais à près de 45%. Pour cet auteur, non seulement la circulation des élites reste sous haute surveillance, mais en plus, elle ne correspond pas à des comportements politiques en déphasage avec une donne patrimonialiste rémanente[608]. F. Grignon quant à lui voit dans la circulation du personnel politique, une modalité particulière de la reproduction du régime politique. Pour lui, le renouvellement accéléré des positions de pouvoir est l'un des moyens privilégiés pour maintenir une classe politique dans la dépendance du chef de l'État et de ses proches[609]. J.-P. Daloz parle dans cette optique d'un non-renouvellement des élites en Afrique subsaharienne, qui trouve sa justification dans le phénomène de concentration du pouvoir et surtout dans la nature durablement autoritaire des systèmes politiques subsahariens[610]. Parlant de la circulation des élites, cet auteur montre que ce phénomène n'est point une conséquence d'une ouverture réelle du jeu politique, mais bien des stratégies étatiques visant à assurer la conservation du pouvoir et la stabilité politique du système. Nous partageons entièrement le point de vue de cet auteur, et notamment, s'agissant de notre thématique de recherche. Il nous a été donné de constater que l'intégration des femmes entrepreneures en politique relève plus d'une stratégie du système politique dans sa quête de stabilisation politique[611]. Toutefois, nonobstant tous ces aléas, le renouvellement des élites dans leur composition a été l'occasion pour de nombreux acteurs politiques d'intégrer la société politique camerounaise. Le retour au multipartisme a permis une représentation élargie du politique à de nouvelles catégories socioprofessionnelles parmi lesquelles les entrepreneures.

[608] F. Eboko, « Les élites politiques au Cameroun Le renouvellement sans renouveau ? », op.cit.
[609] F. Grignon, « Le renouvellement paradoxal des parlementaires au Kenya (1992-1997) Une situation de "multi-partis uniques" », in J.-P. Daloz, dir., *Le (non-) renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, op. cit., pp.57-75.
[610] J.-P. Daloz, dir., *Le (non-) renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, op. cit.
[611] Cf. infra.

3.1.1.2. Le recrutement des femmes entrepreneures dans la société politique camerounaise : un double mouvement de mobilité sociale

On parle de mobilité sociale en sociologie lorsqu'un individu part d'une classe sociale et/ou d'un statut social X pour une classe sociale et/ou un statut social Y et ce, dans les sens ascendant et descendant. Dans notre étude, la mobilité sociale telle que nous l'entendons s'écarte légèrement de la définition qui est en donnée. On parlera de mobilité sociale ici pour signifier l'entrée d'éléments nouveaux dans une sphère ou un champ donné. Dans cette optique, la présence des femmes entrepreneures dans la société politique camerounaise, laisse entrevoir un double mouvement de mobilité sociale. A travers leurs trajectoires, on assiste non seulement à la mobilité sociale de la catégorie socioprofessionnelle des entrepreneures, mais aussi à celle de la catégorie « femme ». Dans le but de conserver le pouvoir, le parti dominant encourage une représentation élargie des catégories socioprofessionnelles, faisant ainsi de la circulation socioprofessionnelle des élites une modalité particulière de reproduction et de stabilité du régime politique. La possibilité donnée aux entrepreneures d'accéder à des positions de pouvoir apparaît comme un système de cooptation d'une élite potentielle par l'élite établie. En réalité, la catégorie socioprofessionnelle des entrepreneures apparaît comme une couche sociale qui, à long terme, est susceptible de contester le pouvoir. C'est pourquoi, le système politique la coopte afin de stabiliser le régime. Des auteurs comme V. Pareto[612] pensent qu'il s'agit là d'une façon de neutraliser le risque de remise en question de l'élite par une contre-élite.

Pour P. Seiznick, cité par P. Birnbaum et F. Chazel, la cooptation peut être définie comme le processus d'absorption d'éléments nouveaux dans une équipe dirigeante, une organisation ou dans sa structure décisionnelle, de façon à écarter les menaces qui pourraient peser sur la stabilité ou l'existence de cette organisation. La cooptation se présente comme un mécanisme de stabilité organisationnelle[613], qui peut être le fait d'un individu ou découler d'une stratégie de cooptation collective où le parti politique, en tant qu'entreprise politique, décide qui intègre ou pas le système politique.

[612] V. Pareto, *Traité de Sociologie générale*, op. cit.

En limitant la concurrence et en éliminant la compétition, la cooptation constitue un moyen d'assurer la stabilité d'une entreprise politique et sa transmission. Elle permet de restreindre la circulation des élites ou de l'élargir sous surveillance, en renforçant la nature oligarchique du pouvoir. Ce phénomène de cooptation se manifeste particulièrement à l'endroit des entrepreneures qui, depuis la réinstauration du multipartisme, sont omniprésentes dans la société politique. Qu'importe leur genre, les entrepreneurs sont intégrés dans le jeu politique, et attestent par ce fait de l'existence d'une relative circulation des élites au sein de la société politique camerounaise. En reprenant ces mots de J.-F. Bayart, nous pouvons dire que le « *régime d'une teneur fortement bureaucratique s'ouvrait à une représentation des milieux d'affaires nationaux*[614] », acceptant ainsi le principe de la circulation des élites.

Dans le cadre de ce travail, ce principe de renouvellement des élites est double dans la mesure où l'objet de notre étude participe simultanément à l'intégration de deux éléments nouveaux dans le système politique camerounais : la catégorie socioprofessionnelle des entrepreneures d'une part et la catégorie sociale des femmes en général d'autre part. Les femmes entrepreneures, à travers leur présence dans le système politique camerounais, attestent du recrutement politique des entrepreneures et des femmes. Le système politique, à travers sa politique de cooptation des femmes entrepreneures, intègre le genre comme élément nouveau de son système. Ce faisant, les femmes entrepreneures sont confondues aux femmes prises dans leur globalité. Elles semblent représenter toutes les femmes de la société. Le système politique joue de cette impression pour attester de la prise en compte du genre dans sa politique. Il s'agit ici d'une construction de l'illusion de la représentation politique des femmes par les femmes entrepreneures. Lorsque que vous demandez dans la rue à un individu lambda de vous citer quelques femmes en politique, les noms récurrents qui reviennent sont ceux des célèbres femmes entrepreneures du pays, mais surtout celui de Françoise Foning.

---

[613] P. Birnbaum, F.Chazel, *Sociologie politique*, Paris, Colin, 1978, 2e éd., pp. 177-183.
[614] J.-F. Bayart, *L'État au Cameroun,* op. cit., p.127.

En définitive, nous pouvons dire que la cooptation des femmes entrepreneures est signe d'une discontinuité dans la continuité du système politique camerounais. La prise en compte de la catégorie socioprofessionnelle des entrepreneures et du genre confirme l'hypothèse d'une diversification dans le recrutement politique au Cameroun. Cependant, une telle diversification n'entraîne pas toujours un changement d'ethos de la vie politique et concourt plutôt à son renforcement, notamment à l'endroit des femmes entrepreneures dont l'insertion dans la société politique constitue un enjeu pour le régime politique en place à plus d'un titre.

3.1.2. L'insertion tactique des femmes entrepreneures dans la société politique au Cameroun : une stratégie de reproduction de l'ethos de la masculinité-séniorité-notabilité

La cooptation des femmes entrepreneures par le système politique camerounais présente de nombreux enjeux, et ce à plus d'un titre. Leur cooptation participe d'une stratégie de l'État camerounais que nous pouvons situer à trois niveaux. Le premier volet de cette stratégie consiste en une reproduction, par le système politique camerounais, de l'ethos de la masculinité-notabilité-séniorité par un enrôlement des femmes entrepreneures (3.2.2.1). Le second volet se situe dans une stratégie de captation par l'État camerounais de la rente du genre et de l'entrepreneuriat féminin (3.2.2.2). Et enfin, un troisième volet renvoie à la cooptation des ressources économiques des entrepreneures au profit du régime politique en place (3.2.2.3). Nous terminerons par une présentation de l'implication de cette catégorie de femmes dans la construction de la paix et de la stabilité politique (3.2.2.4).

3.1.2.1. Une reproduction de l'ethos de la masculinité-notabilité-séniorité par un enrôlement des femmes entrepreneures

L'inscription des femmes entrepreneures dans la société politique camerounaise se rapproche davantage d'après nous, d'un enrôlement plutôt que d'un recrutement politique. Assurément, il y a lieu de distinguer entre le recrutement et l'enrôlement, deux modalités distinctes mais complémentaires de mobilisation politique. Le recrutement politique désigne l'action par laquelle des responsables de partis sélectionnent des candidats pour occuper des fonctions dans des organisations politiques ou encore une action volontaire d'engagement politique. L'enrôlement quant à lui, définit un processus plus diffus par lequel un acteur se voit progressivement reconnu la compétence à exercer un rôle dans l'espace public, ce rôle n'impliquant pas forcément l'acquisition d'un mandat[615]. L'acte d'enrôler revient à faire adhérer ou à faire entrer quelqu'un dans un groupe ; il consiste aussi à se prévaloir du soutien éventuel de quelqu'un étant donné qu'il offrira peu de résistance à cet enrôlement[616]. L'enrôlement est utile à la mobilisation des loyautés en même temps qu'au recrutement politique. Il peut même apparaître, dans une certaine mesure, comme une variante du recrutement politique.

Au regard de la place occupée par les femmes en politique, leur entrée y apparaît plus comme un enrôlement qu'un recrutement politique. En réalité, très peu de femmes en général, et de femmes entrepreneures en particulier, se retrouvent au sommet de la hiérarchie partisane, contrairement à leurs homologues hommes. Cette prépondérance des hommes au sein des instances dirigeantes peut être à l'origine de l'enrôlement des femmes en lieu et place de leur recrutement effectif. On peut faire l'hypothèse que, face à la faible place que les hommes sont disposés à accorder aux femmes en politique, leur enrôlement apparaît comme « un lot de consolation », une stratégie pour faire croire à l'implication effective des femmes au sein du système politique. La plupart des femmes entrepreneures semblent cantonnées au militantisme et très peu sont acceptées dans l'arène de la compétition politique. Le taux de représentation des femmes aux

[615] M. Callon, « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles St-Jacques et des martins-pêcheurs dans la baie de St-Brieuc », *L'année sociologique*, n°36, p.189.

différentes élections au Cameroun témoigne de cette situation[617]. L'enrôlement des femmes en général et des femmes entrepreneures en particulier permet à l'État de donner l'illusion de leur participation massive et effective à la vie politique. Cette situation profite au système politique car, il y trouve un moyen de garantir sa stabilité politique à travers une représentativité superficielle « du sexe faible » dans le jeu politique.

En contribuant à l'enrôlement politique des femmes, le système politique camerounais reproduit son ethos caractérisé par la masculinité-notabilité-séniorité. Les rapports de subordination sociale organisés sur des rapports de séniorité permettent la reproduction du système politique qui, en maintenant les femmes dans une position de marginalisation, limite leur accès aux positions de pouvoir. Le statut de « cadets sociaux » rattaché aux femmes, et le principe de séniorité en œuvre dans la société politique, favorisent leur enrôlement en politique. Dans sa description du système politique camerounais, J.-F. Bayart montre que les femmes sont censées y représenter l'universel de la dépendance.

> « *Le retournement en faveur (…) des femmes, auquel prétendent l'indépendance et la révolution, relève pour l'essentiel de l'idéel et du symbolique. Au mieux, il ne peut être que partiel, quelles que soient les améliorations concrètes qu'elles apportent…*[618]. »

Pour cet auteur, compte tenu que les femmes constituent la moitié de la population camerounaise, elles ne sauraient incarner le noyau de la domination étatique. Elles peuvent intégrer le bloc au pouvoir sans pour autant affecter l'ordre réel de la dépendance. La séniorité qui prévaut au sein de l'État se fait au détriment des femmes. Celui-ci reproduit de façon diachronique, les sphères de dépendance où « *les dominés d'hier constituent la masse des dominés d'aujourd'hui*[619].» Cette situation tend à faire de la femme une éternelle incapable politique ne pouvant *a priori* conquérir des positions de pouvoir au sommet de l'État.

---

[616] L. Toulou, *Des usages du multipartisme. Transitions post-autoritaires et reproduction des élites au Cameroun et au Kenya*, op.cit.
[617] Voir chapitre 2.
[618] J.-F. Bayart, *L'État en Afrique La politique du ventre*, op. cit., p. 153.

L'accès limité aux hautes responsabilités fait d'elle, une acteure politique dépourvue d'une séniorité militante valorisée dans la société politique. Tout compte fait, la cooptation des femmes entrepreneures sert la reproduction du système politique, qui voit en elles une clientèle politique, susceptible de faciliter la captation de la rente du genre et de l'entrepreneuriat féminin.

3.1.2.2. L'ouverture du jeu démocratique aux femmes entrepreneures et la captation de la rente du genre et de l'entrepreneuriat féminin

D'après certains auteurs[620], l'Afrique de manière générale semble atteinte du syndrome de la rente.

> « *Une rente qui, initialement issue du secteur agricole et des industries extractives, perdurerait à travers la captation de nouvelles sources d'accumulation : aux rentes de l'aide extérieure s'ajoutent désormais celles attachées à la démocratisation...*[621].»

A cette liste, pourrait s'adjoindre de nos jours, la rente issue du genre et de l'entrepreneuriat féminin. La promotion féminine en politique et notamment celle des femmes entrepreneures est un argument fécond dont le système politique camerounais n'hésite pas à user pour capter la rente afférente. En ouvrant le jeu politique à cette catégorie de femmes, le parti au pouvoir entend capter simultanément la rente du genre et celle liée à l'entrepreneuriat féminin. La politique d'aide au développement lié à ces deux thématiques, invite à produire des discours et des actes en conformité avec des attendus, d'où la mise sur pied par l'État camerounais de nombreux programmes visant ces secteurs[622]. Au regard de ce qui précède, le paradigme de l'extraversion nous parait ici heuristique. A l'origine, ce paradigme met en exergue le processus de fabrication et de captation de la rente de la dépendance et son rôle dans la construction des inégalités et de la centralisation politique[623]. De manière générale, il vise à souligner

---

[619] J.-F. Bayart, *L'État au Cameroun*, op. cit., p.19.
[620] B. Conte, « La rente peut-elle se tarir en Afrique ? », *Politique africaine*, n°58, Juin 1995, pp.127-134.
[621] Idem, p. 127.
[622] Voir Chapitre 3.
[623] J.-F. Bayart, « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique internationale*, n°5, automne, p.100.

l'instrumentalisation de la contrainte externe d'une part par les détenteurs du pouvoir, et d'autre part, par les autres acteurs politiques. P. Labazée signale à ce sujet que les États transforment les mesures néolibérales imposées par l'Occident en rente tandis que différents acteurs politiques utilisent les ressources allouées par les bailleurs de fonds et l'État pour allonger les moyens d'accès au pouvoir et aux dispositions rentières[624].

S'agissant des acteurs politiques, C. Mayrargue[625] a montré dans son analyse des élites politiques béninoises comment les acteurs politiques se sont réappropriés le discours sur la démocratie pour réintégrer la société politique. Pour cet auteur, les anciennes élites se recyclent et conquièrent le pouvoir en captant les règles du jeu politique du renouveau démocratique et en mobilisant les ressources qui en découlent. J.-F. Bayart, quant à lui, pense que l'application du discours démocratique par les États africains subsahariens n'est rien de plus qu'une mise en œuvre de la stratégie d'extraversion. La démocratie ne constitue qu'une rente économique, « un discours de dupes[626]», une prime au maintien des gouvernements établis. Les régimes politiques appliquent les principes démocratiques non pas pour leurs vertus, mais pour bénéficier de l'aide internationale et des politiques de coopération au développement économique. Le système politique camerounais, tout comme la majorité des pays du Sud du Sahara, a tiré avantage de la conditionnalité démocratique[627].

> « *En tant que telle, la fée Démocratie est un nouvel avatar du "transformisme" qui a caractérisé l'État colonial puis postcolonial. Registre de légitimation interne et d'homologation internationale*[628]. »

Aujourd'hui plus que dans le passé, il convient d'adjoindre à cet avatar, celui du genre. La prise en compte du genre dans les politiques publiques permet à l'État camerounais de s'approprier la rente internationale qui lui est attachée. Le genre

---

[624] P. Labazée, « Du système étatique au rôle politique des hommes d'affaires africains », in S. Mappa, dir., *Développer par la démocratie ?Injonctions occidentales et exigences planétaires*, Paris, Karthala, 1995, pp.391-410.
[625] C. Mayrargue, « Les élites politiques béninoises au temps du renouveau démocratique. Entre continuité et transformation », op. cit.
[626] J.-F. Bayart, « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », op. cit., p.102.
[627] I. Biagotti, « Discours et conditionnalité démocratique », *Politique africaine*, n°60, 1995, pp.19-33.
[628] J.-F. Bayart, « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », op. cit., p.102.

apparaît comme un « ronron idéologique[629] » nécessaire pour obtenir des crédits des bailleurs de fonds. Son utilité pratique sur la scène politique a fait dire que l'inclusion du volet genre est « *devenu un "must" de la course aux crédits*[630]. » Pour le pouvoir en place et certains acteures politiques, le genre sert de variable-écran et permet une autopromotion efficace aussi bien au niveau national qu'international.

Par ailleurs, par le biais de l'entrepreneuriat féminin, le système politique camerounais capte la rente internationale offerte par de nombreux bailleurs de fonds pour promouvoir l'activité économique des femmes, présentée comme la solution à la lutte contre la pauvreté. En plus des cas ci-dessus examinés, la présence des femmes entrepreneures en politique constitue un enjeu par les contributions financières qu'elles sont susceptibles d'apporter au fonctionnement du système politique camerounais.

3.1.2.3. Les contributions financières des femmes entrepreneures au fonctionnement des partis politiques.

Afin d'assurer leur fonctionnement, les partis politiques peuvent bénéficier d'un financement public et d'un financement privé. S'agissant du financement public, depuis l'instauration de la démocratie au Cameroun, l'État est appelé à supporter, dans une large mesure, les dépenses liées au financement des partis politiques. A cet égard, un dispositif normatif a été mis en place dont le plus récent est la loi n°2012/001 du 19 avril 2012 portant code électoral. Cette loi édicte entre autres, les règles relatives au financement permanent des partis politiques ainsi qu'au financement électoral. La loi n°90/056 du 19 décembre 1990 relative aux partis politiques disposait, en son article 14 que :

> « *L'État participe, en tant que de besoin, dans les conditions fixées par la loi, à certaines dépenses des partis à l'occasion des consultations électorales locales et nationales* ».

[629] D. De Lame, « Etudes de genre et développement, de l'archétype à la polyphonie », *Bulletin de l'APAD,* n°20, 2000, http://apad.revues.org.
[630] Idem.

La loi n°2000/015 du 19 décembre 2000 abrogée en partie par celle de 2012 sus-citée définit les modalités d'allocation de ce financement public[631]. Par conséquent, pour faire fonctionner la machine administrative et assurer leur implantation dans diverses localités, les partis politiques ne peuvent utiliser que le financement public qui leur est alloué, et dans une certaine mesure le financement privé issu des ressources internes aux partis politiques.

Pour ce qui est du financement privé, dans les pays comme la France, les partis peuvent disposer de revenus privés, de ressources provenant des activités économiques du parti, legs, etc., mais dans les limites étroites de la législation en vigueur. Par exemple, en ce qui concerne les dons des personnes physiques, la loi n°88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique fixe à 7 500 euros par personne physique, le montant des dons pouvant être consentis et des cotisations pouvant être versées aux formations politiques.

Dans sa rédaction issue de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, le plafond annuel des dons des personnes physiques ne s'applique plus ainsi par parti politique mais par donateur. Cette limitation du financement privé observé en France ne semble pas prévaloir dans le contexte politique camerounais où aucune limitation n'est prévue.

Au Cameroun, les partis politiques peuvent financer leurs activités au moyen de leurs ressources propres qui proviennent généralement des droits d'adhésion, des cotisations des membres, des contributions de toutes sortes versées par les membres du parti, des souscriptions, dons et legs, des revenus locatifs des biens du parti, des produits des œuvres artistiques ou encore de la vente des produits et publications du parti. Les taux d'adhésion et de cotisations des membres sont fixés par les partis. La loi 90/056 du 19 décembre 1990 dispose en son article 12 que :

[631] Voir infra.

« *Tout parti politique légalisé peut (…) fixer librement le taux de ses cotisations et percevoir le produit de ses activités culturelles ou économiques*.»

A l'instar de toute association, les partis politiques peuvent percevoir des cotisations de leurs adhérents. Toutefois, dans les faits, ces contributions des adhérents ne représentent souvent qu'une très faible part des ressources du parti qui dispose d'autres revenus tels des dons ou des legs. Nonobstant ces revenus privés et l'aide publique accordée par l'État camerounais, les ressources qui en découlent ne sont pas toujours suffisantes pour le fonctionnement de l'administration courante des partis politiques ainsi qu'à la diffusion de leurs programmes politiques. A elles seules, ces ressources ne sauraient suffire à satisfaire l'ensemble des besoins financiers des partis politiques. Ces derniers sont tenus d'organiser des campagnes électorales, des meetings, colloques et autres animations dont le coût financier est très élevé. Afin de contourner cette limitation relative au financement, les partis politiques font appel aux entrepreneurs pour financer leurs activités politiques.

Le financement des partis politiques par les entrepreneurs n'est pas un privilège de la société politique camerounaise ou des pays de l'Afrique subsaharienne. O. Ihl[632] montre notamment l'importance de l'investissement des ressources économiques personnelles de la part de nouveaux compétiteurs qui ont fait fortune sur le marché économique dans le jeu politique américain. Il souligne l'importance de l'escalade monétaire susceptible de modifier les formes d'une campagne électorale. Selon ce politologue, la victoire du candidat qui a dépensé le moins d'argent est tout sauf la norme aux États-Unis. L'arbitre le plus sûr des batailles électorales, qu'il s'agisse de primaires ou d'élections générales, reste bel et bien le volume d'argent dépensé[633].

[632] O. Ihl, « Deep pockets. Sur le recrutement ploutocratique du personnel aux États-Unis », in Michel Offerlé, dir., *La profession politique XIXe-XXe siècles*, Paris, Editions BELIN, pp.333-356.
[633] Idem, p.339.

Cet auteur, dans son analyse, insiste sur l'évaluation des réquisits économiques de la professionnalisation politique et démontre comment aux États-Unis, la campagne électorale n'est pas ouverte aux candidats qui veulent et savent se présenter. Elle est d'abord ouverte aux personnes qui peuvent la financer. Tout comme au Cameroun, l'argent des campagnes électorales peut être fourni par le parti politique, mais de plus en plus, c'est la règle de l'autofinancement qui prévaut. Il écrit à ce sujet :

> « *Devant la montée du coût, la possession d'un patrimoine devient un atout pour obtenir la nomination du parti et se mêler à la bataille électorale. A croire que pour briguer un mandat et faire carrière, le plus important reste… de disposer de solides revenus personnels*[634]. »

La possession d'un patrimoine devient un atout d'où, l'avènement de « l'entrepreneur ploutocratique[635] » qui vient modifier nombre de données des luttes électorales et politiques. L'indépendance financière dont jouit ce type d'acteur leur permet de transformer leur capital économique en capital électoral. C'est ainsi qu'au Bénin par exemple, C. Mayrargue[636] montre l'importance du pouvoir financier des hommes d'affaires dans l'organisation des campagnes électorales et différents meetings. A l'occasion des élections présidentielles de 1996 dans ce pays, de nombreux hommes d'affaires béninois ont soutenu financièrement les principaux candidats en mettant par exemple à leur disposition des véhicules pour sillonner le profond pays[637].

Il en va de même au Cameroun où, de nombreux hommes et femmes d'affaires contribuent au financement de l'activité politique. C'est ainsi que durant les années 1990, de nombreux entrepreneurs ont pris une part active au financement des campagnes électorales. Dans sa stratégie de redéploiement libéral symbolisée par l'annonce de la perspective du multipartisme, Paul Biya, comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, s'est associé aux hommes et femmes

---

[634] Ibid.
[635] Ibid., p.335.
[636] C. Mayrargue, « Les élites politiques béninoises au temps du Renouveau démocratique. Entre continuité et transformation », in J-P. Daloz, dir., *Le (non-) renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, op. cit., pp. 33-56.

d'affaires, anticipant ainsi sur la législation du multipartisme. Il était question pour lui de capter la loyauté des entrepreneurs susceptibles d'être sollicités pour le financement des activités politiques du parti gouvernant. On peut faire allusion à Victor Fotso, Lévis Koloko et Françoise Foning ou encore à des opérateurs économiques du Nord comme les Alhadjis Mohammadou Abbo, Amadou Tanko et Youssouf Bachirou. Dans la même mouvance, de nombreux entrepreneurs se sont alliés au parti de l'opposition. Ce fut le cas des entrepreneurs comme Mohammadou Catche, Ahmadou Hadji ou Hassan Tanko qui apportèrent leur soutien à l'UNDP. M. Noucti Tchokwago, ancien président de la Chambre de Commerce qui devint président du Congrès Panafricain du Cameroun (CPC); Moussa Yaya, un politicien reconverti dans les affaires, devint Président d'honneur de l'Union démocratique du Cameroun (UDC)[638]. Fru Ndi a bénéficié de l'appui des hommes d'affaires comme Henry Njiwah ou encore Jean Djokou. Durant cette période de transition, les hommes et les femmes d'affaires se sont investis dans la mobilisation pour les élections législatives et présidentielles respectivement organisées en mars et en octobre 1992. D'autres y participèrent comme candidats à l'instar de Lévis Koloko ou Valentin Fossi, Ndongo Essomba ou encore Françoise Foning. Dans le contexte actuel, les femmes entrepreneures participent toujours au fonctionnement des partis politiques, notamment pendant les campagnes électorales. A ce propos, une des femmes entrepreneures économiques interrogées insistait sur son apport de fonds au sein de son parti politique. Elle disait ceci :

> « *Lorsque je me suis présentée contre la liste du RDPC à Douala 1er, le SDF ne m'a versé aucune somme. J'ai dû prendre à mon compte toutes les dépenses de ma campagne électorale. Il fallait faire des affiches, payer les scrutateurs, intervenir dans les médias(…).La politique me bouffe beaucoup de sous*.»

[637] Idem, p.43.

Une femme entrepreneure du RDPC dans la même lancée nous disait :

> « Q*uand je vais au village pendant les campagnes électorales, la nourriture que je donne aux gens de mon village je paye ça de ma poche. Si vous attendez que le parti vous donne quelque chose, vous allez attendre longtemps.* »

La majorité des femmes auxquelles nous avons transmis le questionnaire ont insisté sur l'importance de l'apport financier pour accéder à la société politique (87%). Ainsi, l'apport des femmes entrepreneures dans le jeu politique est une réalité aussi bien dans la zone francophone que dans la zone anglophone. Kisob, une entrepreneure de la région du Nord-Ouest, nous disait qu'elle était associée au jeu politique parce qu'elle disposait de moyens financiers lui permettant d'organiser certains meetings sans faire appel au RDPC. Mary Tambe s'inscrit dans la même logique.

En tout état de cause, les femmes entrepreneures disposent d'un capital qui permet au parti de fonctionner. Lors de la descente du président Paul Biya à Buéa dans la région du Sud-Ouest pour le cinquantenaire de la réunification, les femmes entrepreneures originaires de cette zone géographique ont été mises à contribution pour la construction des motels nécessaires pour loger les élites camerounaises[639]. La place de la femme en général et de la femme entrepreneure en particulier semble, au regard de ce qui précède, un enjeu pour le fonctionnement du système politique camerounais d'où, l'encadrement dont elles font l'objet au sein des partis politiques et plus spécifiquement au sein du RDPC. En effet, les femmes entrepreneures occupent une place importante dans la construction de la paix et du pouvoir étatique.

---

[638] M. Owona Nguini, « L'État et le milieu d'affaires au Cameroun : autoritarisme, ajustement au marché et démocratie », op.cit.

[639] Notre entretien avec une femme d'affaire de la région du Sud-ouest ayant sa résidence secondaire dans la ville de Yaoundé. Entretien du 8 juillet 2014.

3.1.2.4. Les femmes entrepreneures et la construction de la paix et de la stabilité sociopolitique

De par leur présence au sein de la société politique camerounaise, les femmes entrepreneures sont appelées à participer à la construction du pouvoir étatique suprême et ce, à plusieurs égards. Dans le cadre de cette sous-section, nous le démontrons en examinant leur contribution relativement à l'impératif de l'unité nationale et à la construction de la paix et de la stabilité politique.

L'impératif de l'unité nationale apparait comme un objectif prioritaire de l'État camerounais depuis son accession à l'indépendance. C'est dans cette optique que fut mis sur pied l'Union nationale camerounaise (UNC) et plus tard le RDPC. Dans l'idéologie officielle, le parti au pouvoir est considéré non seulement comme le cadre tout désigné dans lequel doivent s'établir les relations entre le régime et la population, mais aussi et surtout comme l'organe idéal de mobilisation et d'encadrement des masses. En conséquence, le parti au pouvoir, de l'UNC au RDPC a toujours été présenté comme l'instrument le plus approprié pour atteindre l'objectif primordial de l'unité nationale[640]. L'atteinte de cet objectif passe par les organes annexes du parti au pouvoir parmi lesquels l'organisation des femmes du RDPC. Cette dernière est chargée de l'encadrement et de la discipline des cadets sociaux. En effet, les femmes sont considérées au Cameroun comme des garantes de la paix et de la discipline sociale. Interrogées sur cette question de l'apport des femmes à la construction de la paix et de la stabilité politique, une femme entrepreneure, coordonnatrice jeunesse-femme du RDPC à Bamenda disait ceci :

> « *Les femmes savent bien gérer les Hommes. Les femmes ont de l'influence : influence sur les enfants, sur les autres femmes et même sur les hommes. C'est elles qui maintiennent la paix au Cameroun*. »

C'est cet état de choses, nous le supposons, qui a amené J.-F. Bayart à dire que l'organisation des femmes agit comme un verrou stratégique du contrôle social de ces cadets. De par leur statut, les femmes sont appelées à adhérer sans faille au projet

[640] P. Geschiere, « Paysans, régime national et recherche hégémonique. L'implantation de l'U(N)C, le "grand parti national" dans les villages maka », *Politique africaine*, n°022, juin 1986, pp. 73-100.

de l'unité nationale cher à l'État camerounais. Il précise à ce sujet que, si toute l'élite sociale devait intégrer sans faille le projet d'unité nationale, le système politique l'imposait avec plus de rigueur à la masse des « sans importances » que constituaient les femmes et les jeunes. Les femmes en général et les femmes entrepreneures en particulier s'impliquent dans la construction de la paix et de la stabilité politique au Cameroun. On peut faire allusion ici au mouvement « Women Standing Up For Africa » (WSUA) dans lequel on retrouve quelques femmes entrepreneures politiques, économiques et du social[641]. Ce mouvement est une initiative des femmes camerounaises issues des ONG, associations religieuses, partis politiques, etc., en vue d'apporter leur contribution à la sécurité et à la paix tant au Cameroun que dans la sous-région de l'Afrique centrale. A travers cette association, les femmes entrepreneures entendent apporter leur pierre à la construction de la paix, de la stabilité et de la sécurité et affirmer leur soutien à l'État camerounais. Dans le même ordre d'idées, les femmes maires du Cameroun ont souligné et réclamé lors des travaux de renforcement des capacités des femmes élues locales, tenus à Yaoundé du 10 au 11 Juin 2014, leur implication dans les processus de résolution des conflits et de promotion de la paix et de la sécurité au Cameroun.

En tout état de cause, nous pouvons conclure, au regard de ce qui précède, que les femmes entrepreneures, de par leur présence au sein de la société politique camerounaise, ont un impact sur le fonctionnement du système politique pour qui, elles constituent tout à la fois un jeu et un enjeu dans sa stratégie de reproduction et de stabilisation politique. Bien qu'elles participent d'une certaine façon à la circulation des élites et au renouvellement élitaire, une analyse de la présence des femmes entrepreneures dans la société politique camerounaise tend à montrer que celles-ci contribuent au renforcement de la stabilité hégémonique du parti dominant.

[641] Parmi les femmes présentes, on peut citer Bergeline Domou du CPP, Alice Sadio de l'AFP et Salome Boyegueno de l'association 1erCommandement de Bafia.

3.2. Femmes entrepreneures et stratégie de reproduction et de construction hégémonique du parti dominant

La consolidation hégémonique du régime au pouvoir, s'opère par le processus de l'assimilation réciproque (3.2.1). Par cette cooptation des entrepreneures, le système politique camerounais construit un système d'allégeance indispensable à son projet de stabilité hégémonique. (3.2.2).

3.2.1. Femmes entrepreneures et stabilisation hégémonique du régime au pouvoir

Comme nous l'avons montré plus haut, le retour au multipartisme a favorisé dans un sens, l'entrée des femmes entrepreneures dans la société politique camerounaise. Cette inscription politique, concourant à la construction et à la stabilité hégémonique du régime en place, s'est faite par le biais du processus de l'assimilation réciproque. Après avoir présenté ce processus (3.2.1.1), nous nous attarderons de façon spécifique sur la cooptation de la catégorie socioprofessionnelle des entrepreneurs (3.2.1.2).

3.2.1.1. La recherche hégémonique par l'assimilation réciproque au Cameroun

J.-F. Bayart formule l'idée suivante :

« *La recherche hégémonique, au Cameroun, paraît reposer sur un processus d'assimilation réciproque et de fusion des groupes dominants anciens et des nouvelles élites nées de la colonisation et de la décolonisation. Les lignes contemporaines d'inégalité et de domination semblent ainsi s'inscrire dans le prolongement direct des structures sociales précoloniales, les dominés d'hier constituant la masse des dominés d'aujourd'hui*[642]*. »*

[642] J.-F. Bayart, *L'État au Cameroun,* op. cit., p. 19.

Autrement dit, tout recrutement politique au Cameroun est fondée sur une logique de recherche hégémonique qui elle-même s'opérationnalise par le processus d'assimilation réciproque. La crise hégémonique qu'a connue le Cameroun suite à la pénétration de la société occidentale a trouvé une tentative de solution par la formation d'une alliance hégémonique. Celle-ci apparait comme le gouvernail sous-tendant tout recrutement dans la société politique camerounaise et comme une véritable stratégie étatique de stabilité politique[643]. L'alliance hégémonique est dès lors perçue comme un élément d'unification de l'élite autour de l'État, un moyen au service de la légitimation de la domination des gouvernants et un cadre d'insertion des élites périphériques. La logique de recrutement politique de telle ou telle frange de la société vise dès lors avant tout le renforcement d'une coalition autour du pouvoir. L'utilisation du patronage et du clientélisme politique consolident cette alliance hégémonique qui passe dans le contexte camerounais par un processus d'assimilation réciproque et de fusion des groupes dominants anciens et des nouvelles élites. Ce processus se caractérise par le rassemblement, dans les instances du pouvoir, des différentes élites, anciennes et nouvelles, par le biais d'alliances politiques[644]. Les élites politiques déjà en place, utilisent, en vue de construire leur groupe et pour impulser une construction étatique particulière, le mécanisme de l'assimilation réciproque des élites par cooptation car il s'agit d'un moyen de faire taire la contestation, de maîtriser la classe politique et de canaliser les différentes composantes sociales. Le régime du président Ahmadou Ahidjo a illustré cette dynamique moléculaire de l'assimilation réciproque à travers l'établissement d'une vaste alliance regroupant les différents segments régionaux, politiques, économiques et culturels de l'élite sociale[645].

Parmi les différents scenarii envisageables de la recherche de l'hégémonie, l'État camerounais a opté pour la voie intermédiaire entre le modèle de la « modernisation conservatrice » qui assure la reproduction élargie des groupes dominants établis, « *tout changer pour que tout reste pareil* » et celui de la césure révolutionnaire qui provoque leur renversement au bénéfice des anciens dépendants, ou tout du moins d'une minorité

[643] J.-F. Bayart dira à ce propos que la recherche hégémonique vise la création et la cristallisation d'un rapport de forces entre différents groupes dominants, anciens et nouveaux, et entre les segments régionaux ou ethniques de ceux-ci. J.-F. Bayart, *L'État en Afrique, la politique du ventre,* op. cit.
[644] J.-F. Bayart, « L'État, », op. cit., p.224.

de ceux-ci[646]. Il est question de l'assimilation réciproque qui s'apparente à bien des égards à la « révolution passive ». Ce concept Gramscien vise à indiquer l'existence d'une « *révolution sans révolution* ». Appliqué au contexte camerounais en particulier, L. Sindjoun voit dans la révolution passive :

> « *un changement bricolé par lequel le régime et ses acteurs dominants, confrontés à la "revanche de la société", des dominés, parviennent à la relative émasculation révolutionnaire de celle-ci ou de ceux-ci à travers les procédures de réformes politiques (multipartisme, reconnaissance et protection des libertés publiques, dilution des aspects répressifs, etc.), de cooptation gouvernementale de certaines élites de l'opposition, de canalisation institutionnelle de l'opposition, etc.* [647] »

Ainsi, depuis l'indépendance jusqu'à ce jour, l'alliance hégémonique par le biais du processus de l'assimilation réciproque coordonne la composition et la structure des acteurs politiques. Cette alliance hégémonique, dans ce cadre, vise la régulation politique qui, au Cameroun, s'opère principalement à travers la diversification des filières ethno-régionales de recrutement politique. Cette politique de cooptation encore appelée politique d'équilibre régional érigée en normes de préservation et de légitimation de l'État par Ahmadou Ahidjo sera perpétuée par le président Paul Biya. Dans un pays profondément divisé, cette politique a pour but de favoriser la coexistence de toutes les ethnies et leur participation à la gestion de la chose publique. Le retour au multipartisme et les changements intervenus dans le processus de sélection et de promotion ne semble pas s'extirper de cette logique de recherche hégémonique.

La révolution passive issue des mouvements de décompression autoritaire, n'a fait que renforcer ce processus d'assimilation réciproque des élites appartenant à différents groupes ethniques et fait émerger une « *société politique de marchandage et de négociation*[648]. » Cette situation s'illustre par la cooptation de certaines élites de l'opposition dans le gouvernement camerounais dans une technique de pacification des

---

[645] J.-F. Bayart, *L'État en Afrique, la politique du ventre,* op. cit.
[646] Ibid, p.157.
[647] L. Sindjoun, dir., *La révolution passive au Cameroun : État, société et changement*, Paris, série de livres du CODESRIA, Karthala, 1999, p.3.

tensions politiques. Dans le même ordre d'idées, face à l'instauration d'une « décennie de la femme » et la revendication par les bailleurs des fonds d'une meilleure prise en compte des femmes, l'État camerounais en a intégré dans le jeu politique. Le taux des femmes est passé durant cette période de 5,28% à 10% au niveau du Parlement. Le but visé est certes de mettre un frein aux revendications des bailleurs de fonds, mais aussi de renforcer la coalition autour du pouvoir. On peut citer entres autres Ebanda née Massoma Isabelle, Fotso Magne Jeanne, Motaze née Abouh Zengue Rosalie et de Nwanak née Ngo Nkembe Sarah, etc. L'intégration des femmes dans le jeu politique ne se limite pas au Parlement car dans sa quête d'une alliance hégémonique, le pouvoir en place a intégré quelques femmes dans le gouvernement. Il s'agit entre autres de Delphine Tsanga, Dorothy Djeuma, Rose Zang Nguélé, Catherine Eko Ngomba, Bassong Isabelle, Tankeu Elisabeth et Yaou Aissatou. Le retour au multipartisme voit la cooptation des femmes à des postes jadis masculins à l'instar de celui de directeur de société d'État ou de secrétaire général d'un ministère public. On peut citer en exemple ici respectivement Esther Dang[649] d'une part, et Koung à Bisseké, Oyié Ndzié et Ngo Basse[650] d'autre part.

En somme, il apparaît que la stabilité du régime politique camerounais passe par sa capacité à coopter les différentes forces sociales par le processus de l'assimilation réciproque. Ce processus s'effectue aussi bien au sein des groupes ethniques qu'au niveau des différentes catégories socioprofessionnelles à l'instar du personnel enseignant du supérieur (Jacques Fame Ndongo, Agbor Tabi, Pierre Moukoko Mbondjo, Cathérine Abena Ondoua, etc.), ou encore des entrepreneurs (Roger Melingui, Massoua II Bernard, Yves Michel Fotso). Seule la cooptation de cette dernière catégorie socioprofessionelle retiendra notre attention.

---

[648] Idem.
[649] Esther Dang a été nommé directeure générale de la Société nationale d'investissement.
[650] Koung à Bisseké a été nommé en 1996 secrétaire général du ministère du Tourisme ; Oyié Ndzié a été secrétaire générale du ministère de l'Education nationale et Mme Ngo Basse, secrétaire générale du ministère de la Santé publique.

3.2.1.2. L'assimilation réciproque de la catégorie socioprofessionnelle des entrepreneures et la consolidation hégémonique du régime politique camerounais

Les phénomènes de cooptation, visant à absorber systématiquement tout individu potentiellement déstabilisateur par la voie de l'assimilation réciproque, sont omniprésents depuis des décennies au Cameroun, et au cœur des stratégies de conservation du pouvoir. On peut faire cas de la cooptation de certains membres des partis d'opposition ou encore celles de certains avocats après le mouvement de décompression autoritaire[651]. Ce phénomène de cooptation s'est particulièrement manifesté à l'endroit des entrepreneurs. Pendant plusieurs décennies, les rapports entre l'État et ceux-ci n'ont eu d'autres objectifs que la construction des alliances conservatrices. Ces dernières avaient pour objectif de consolider l'hégémonie du parti au pouvoir en permettant à l'État camerounais d'extraire des ressources économiques de son environnement, lesdites ressources étant nécessaires pour sa survie politique. La diminution des ressources à la disposition des gouvernants pour la redistribution remet en question leur position politique.

Dans le contexte précédant la mise sur pied des plans d'ajustements structurels (PAS), le système politique a construit un cadre de contrôle de l'offre entrepreneuriale en essayant d'intervenir dans l'organisation des domaines rentables et profitables de l'économie camerounaise[652]. Ces orientations étatiques, dues au caractère néopatrimonial de l'État camerounais, ont freiné la constitution d'un secteur économique moderne mû par une logique du marché et qui aurait pu construire son autonomisation. Le but poursuivi était d'empêcher que se forment ou que prospèrent des élites économiques nationales susceptibles à terme de contester le pouvoir en place et les positions des élites politiques.

---

[651] Le parti au pouvoir n'hésite pas à coopter les opposants au régime. Les nombreux gouvernements du président Paul Biya s'inscrivent dans cette logique. Ils ont souvent l'opportunité de coopter et de construire des allégeances. Ainsi par exemple, le gouvernement du 9 avril 1992 reposant sur la coalition formée par le RDPC et le MDR de Dakolé Daïssala paraît être une manière de s'assurer l'allégeance des Kirdi et plus particulièrement des Toupouri de la province de l'Extrême-Nord. De même, la présence au sein des gouvernements Biya des Bamiléké vise à renforcer l'allégeance de la province de l'Ouest. L'alliance entre le RDPC et d'autres partis politiques comme l'UPC et l'UNDP épouse la même logique en assurant respectivement le soutien politique des Bassa et les Peuls du Nord Cameroun.

[652] M. Owona Nguini, « L'État et le milieu d'affaires au Cameroun : autoritarisme, ajustement au marché et démocratie », *CEAN*, 1996, http://www.polis.sciencespobordeaux.fr/vol 2 n°2/article/2.html /.

Dans cette perspective, les décisions publiques de régulation de l'offre entrepreneuriale ont été marquées par un environnement politico-économique peu favorable à la prise élevée de risques par les entrepreneurs nationaux. Les référentiels du « libéralisme planifié » sous la présidence d'Ahmadou Ahidjo et du « libéralisme communautaire » sous celle de Paul Biya, ont contribué à orienter les politiques publiques de gestion de l'entrepreneuriat vers une ouverture limitée aux capitaux privés nationaux dans le développement des activités économiques[653]. C'est ainsi que l'État camerounais, dans l'optique de restreindre le secteur privé, a mis sur pied de nombreux secteurs publics et parapublics et développé des politiques d'intervention économique qui ouvraient de nouvelles opportunités aux pratiques néopatrimoniales. Les entreprises étatiques et para-étatiques étaient souvent placées en position de monopoles ou de quasi monopoles et évoluaient dans un marché intérieur où elles pouvaient bénéficier d'instruments de protection[654]. A travers ces décisions politiques, l'État a entretenu la faiblesse des milieux entrepreneuriaux, et canalisé les effets mécaniques d'autonomisation de ceux-ci, capables de se poser à terme en pôle concurrentiel de légitimité et de pouvoir[655].

Pour émerger, les entrepreneurs vont s'engager dans une activité de recherche de rentes, d'où la construction des alliances politiques opérées par les acteurs du monde des affaires dans un contexte institutionnel de canalisation et de stérilisation du dynamisme entrepreneurial. Afin de pouvoir mener leurs activités dans une économie fortement marquée par le poids de l'État, les entrepreneurs se sont constitués un capital de relations politiques nécessaires pour émerger dans un marché imparfait. En effet, l'État camerounais a joué un rôle central dans la mise sur pied des alliances politiques permettant aux entrepreneurs de s'insérer dans des actes d'échange et de production, notamment par le biais du contrôle des mécanismes et des conditions d'accès aux ressources d'allocation nécessaires pour consolider toute activité entrepreneuriale. Par ailleurs, lesdites alliances permettent un accès facile aux octrois de crédit et aident aux

[653] Lire J.-C. Willame*, «* Les avatars d'un libéralisme planifié *», Politique africaine*, n°18, juin 1985, pp.44-70. Voir aussi W. A. Ndongko et H. P. Herd Litchska*, Politique économique du libéralisme communautaire au Cameroun et l'économie sociale de marche en RFA,* JAF, Douala, 1988.
[654] M. Owona Nguini, « L'État et le milieu d'affaires au Cameroun : autoritarisme, ajustement au marché et démocratie », op.cit.

opérations fiscales et douanières. Dans ce cadre, l'État, à travers les pratiques de patronage, a tissé des liens avec le milieu entrepreneurial. Déjà dans les années mille neuf cent-soixante, Ahmadou Ahidjo avait eu recours à ces alliances conservatrices de pouvoir pour faciliter la progression économique des entrepreneurs Bamiléké[656]. Par la suite, entre 1975 et 1982, des stratégies de rééquilibrage ont été opérées dans les réseaux au profit d'opérateurs Foulbés et Haoussa. A ce propos, M. Owona Nguini a écrit :

> « *Dans ce contexte de marchandisation imparfaite et incomplète, l'ordre dirigeant a facilité "le développement des activités des Aladjis du Nord dans le commerce des denrées alimentaires (riz, farine de blé, sucre) tandis que les Bamiléké se concentrent sur le commerce des autres produits"*[657]*. »*

L'État a coopté de nombreux entrepreneurs pour les associer au « projet de société du pouvoir politique ». On peut citer entres autres ici, Daniel Nanga Awah, Joseph Kadji Defosso, Hassan Tanko qui furent les actionnaires des structures étatiques à l'instar de la Cameroon Sugar Company (CAMSUCO) ou encore de la Société Camerounaise de Sacheries (SCS), etc.[658] Face à ce poids de l'État dans le domaine de l'entrepreneuriat, les principaux acteurs de ce secteur d'activités étaient tenus d'être membres des alliances politiques qui donnaient accès aux lieux de décision publique. Une telle situation fut favorable à la consolidation des relations d'échanges politiques. La trajectoire de croissance qu'a connue le Cameroun dans les années 1975-1986 a permis à l'État de renforcer ses relations de patronage par sa capacité à définir les conditions institutionnelles de fonctionnement des activités productives ou distributives des petites, moyennes et grandes entreprises.

---

[655] Y.-A. Fauré et J.-F. Médard, « L'État-business et les politiciens entrepreneurs. Néo-patrimonialisme et Big men : économie et politique », in S. Ellis, Y-AA Faure, *Entreprises et entrepreneurs africains*, op. cit., p.297.
[656] J.-F. Bayart*, L'État au Cameroun,* op. cit., pp.227-228.
[657] M. Owona Nguini, « L'État et le milieu d'affaires au Cameroun : autoritarisme, ajustement au marché et démocratie », op.cit.
[658] P. Flambeau Ngayap, *Cameroun, qui gouverne ?* Paris, L'Harmattan, 1983, p.263.

Le retour au multipartisme va consolider cette alliance hégémonique de l'État avec les entrepreneurs camerounais à travers l'entrée dans les différentes instances du parti au pouvoir de nombreux entrepreneurs[659]. Cet accroissement des entrepreneurs dans l'équipe dirigeante vise à faire croire que le régime s'ouvrait à une représentation des milieux d'affaires nationaux[660]. Si cela peut être vrai dans une certaine mesure, il n'en demeure pas moins vrai que la constitution des alliances conservatrices par le processus de l'assimilation réciproque éclaire sur la constitution et la reproduction d'une élite monolithique. Celle-ci, tout en travaillant à son maintien politique, participe à la reproduction du système qui les entretient et dont ils sont dépendants. Du fait de cette dépendance, le régime politique en place accroît l'allégeance politique des acteurs politiques, et plus particulièrement celle des entrepreneures.

3.2.2. La construction de l'allégeance politique des femmes entrepreneures

La légitimité accordée à une organisation politique est circonstancielle, contingente et mobile, car elle est tributaire des choix, préférences du moment et des conjectures historiques. Cette possibilité offerte à tout citoyen de choisir librement un parti politique amène le parti au pouvoir à fabriquer et à consolider ses allégeances, notamment depuis le retour du multipartisme au Cameroun. C'est pourquoi, le système politique est sans cesse en composition et recomposition des allégeances afin de contrôler les éléments susceptibles de perturber l'alliance hégémonique. D'où, la cooptation opérée à l'endroit des femmes entrepreneures (3.2.2.1). Cependant, qu'advient-il des femmes qui ne sont pas cooptées ou plutôt qui ne se laissent pas coopter? Il convient de s'intéresser à ces cas particuliers à travers une analyse de logique de redistribution et punition à l'œuvre dans la société politique camerounaise. (3.2.2.2).

[659] Voir supra.
[660] J.-F. Bayart, *L'État au Cameroun,* op. cit., p.127.

3.2.2.1. Cooptation et allégeance politique des femmes entrepreneures

D'après A. Tine, l'allégeance peut être appréhendée comme une attitude, un sentiment ou un lien de loyauté par rapport à une autorité ou un pouvoir politique[661]. L'allégeance permet de tisser des liens, des relations qui donnent une légitimité au pouvoir politique en produisant du consentement. Dans la société politique camerounaise, l'allégeance, qu'elle soit de « convenance » ou de « conviction », permet au système politique de bâtir son ossature nécessaire à sa stabilité hégémonique. Ici, le ralliement à une cause partisane n'est pas nécessairement une preuve de légitimation ni un chèque en blanc accordé aux hommes politiques et leur permettant d'agir à leur guise. Il s'agit plus d'un « *signe d'une fonction hégémonique de l'État que l'économie d'un devoir de loyauté envers les classes dirigeantes*[662]. » Le choix que font les acteures politiques de faire allégeance résulte de leur recrutement et de leur enrôlement au sein de la société politique.

En effet, tout recrutement politique, quelle qu'en soit la forme, soumet celui qui en bénéficie. Tout engagement dans la vie politique génère un tissu d'allégeances inextricables. Ces dernières sont sous-tendues par la capacité du système politique à répondre aux besoins de ses adhérents. Par le biais des nominations à des postes de responsabilité, le système politique en place fabrique de l'allégeance. Cette capacité est présentée comme l'un des mécanismes sur lequel repose le pouvoir autoritaire au Cameroun[663]. Le recours systématique au favoritisme, c'est-à-dire aux rétributions de type particulariste, est au cœur du mode patrimonial de régulation politique, générateur d'appuis politiques. Pour se créer des soutiens politiques et consolider son pouvoir, le système politique camerounais fortement personnifié en la personne du président de la République, joue du favoritisme. « *Evoquer l'État, c'est en premier lieu évoquer son chef* »,

---

[661] A. Tine, « Allégeances partisanes et légitimation démocratique. Éléments pour une théorie de la pluralisation des identités partisanes au Sénégal **»,** *Revue camerounaise de science politique*, Vol. 7, Numéro spécial, 1999-2000, pp. 139-168.
[662] Idem.
[663] J.-F. Médard, « État, démocratie et développement : l'expérience camerounaise », in S. Mappa, dir., *Développer par la démocratie*, Paris, Karthala, 1995, p.358.

disait J.-F. Médard, car celui-ci détient de manière presqu'exclusive, les instruments de patronage (mécanismes électoraux et nominations)[664]. Le président qui monopolise le pouvoir suprême, devient le « grand patron » qui contrôle les sommets de l'État et monopolise les ressources politiques, administratives, économiques, etc. Il contrôle la plupart des réseaux de patronage politique et par ricochet, est le maître de l'ascenseur social[665]. A ce titre, le régime politique en place joue de l'accès à ces différentes ressources pour distribuer des prébendes et se créer ainsi des obligés et des dépendants parmi lesquelles les femmes entrepreneures. Le patronage ne s'étend pas uniquement aux emplois publics, il touche également le secteur économique par les différentes faveurs susceptibles d'être accordées (impôts, douanes, autorisations diverses, etc.). Cet art du patronage comme l'appelle J.-F. Médard, constitue un mode de contrôle politique qui permet de manipuler les subordonnés en jouant sur des solidarités verticales.

> « *Cette pratique systématique du patronage, qui repose sur une sorte de chantage à l'accès aux ressources monopolisées par le pouvoir, constitue une technique de domination aux effets particulièrement pervers sur le plan moral : tout postulant d'une place même modeste doit faire acte de soumission s'il veut bénéficier de la faveur du pouvoir*[666]. »

Les femmes entrepreneures, pour témoigner de leur allégeance, participent aux différentes marches de soutien ou encore signent différentes motions de soutien au président Paul Biya. On peut faire allusion ici à la marche de soutien organisée pour la révision de la constitution relativement à la limitation des mandats présidentiels, dans laquelle on dénombrait plusieurs femmes entrepreneures. De même on retrouve les noms de plusieurs femmes entrepreneures sur les différentes motions de soutien et ce, quelle que soit la région d'origine. Ainsi, par exemple, dans la motion de soutien des élites politiques, forces vives, chefs de communautés de l'Ouest vivant à Douala au président Paul

---

[664] G. Conac, « Les processus de démocratisation en Afrique », in G. Conac, (éd.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, coll. « La vie du droit en Afrique », 1993, p. 16.
[665] L. Sindjoun, « Le champ social camerounais : désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'État », op. cit., p. 65.
[666] J.-F. Médard, « État, démocratie et développement : l'expérience camerounaise », op. cit., p.361.

Biya, publiée le 6 août 2010, on retrouve les noms de Françoise Foning, Denise Fampou. De par leur recrutement au sein de la société politique camerounaise, les femmes entrepreneures sont dès lors tenues de faire allégeance au système politique en place qui, par de nombreuses mesures publiques, vise à faciliter leurs activités[667]. Ainsi par exemple, une femme entrepreneure nous confiait :

> « *Lorsque je gagne un marché, il peut arriver que je ne paye pas les impôts dans les délais. Mais avec ma position, lorsqu'on calcule les pénalités de retard, le taux qu'on m'impose n'est pas le même que pour les non politiciens. Et même certains politiciens ont du mal à avoir les mêmes avantages que moi.* »

Une autre femme entrepreneures nous disait également ceci :

> *« pour dédouaner mes contenaires au port, j'écris à madame le directeure des Douanes qui de par mon statut me fait un abattement supérieur à celui accordé au citoyen lamda »*

Les femmes entrepreneures qui soutiennent le parti au pouvoir disposent de nombreux avantages fiscaux et douaniers auxquelles ne peuvent accéder celles qui sont exclues du circuit du pouvoir. Il s'agit de la logique de la redistribution-punition qu'il convient à présent d'exposer.

3.2.2.2. La logique de la redistribution-punition : l'économie politique de la domination

Par logique de la redistribution-punition, nous entendons cette faculté du régime en place à accorder des avantages et des facilités de toutes natures aux personnes qu'elles cooptent et à punir a contrario celles qui lui résistent. Cette logique met en lumière les instruments et les dispositifs économiques qui permettent à l'État de sanctionner ou au contraire de redistribuer.

---

[667] Voir supra.

On retrouve là, la logique du « bâton et de la carotte » à laquelle faisait allusion J.-F. Bayart concernant la cooptation au Sud du Sahara. Parlant de l'État en Afrique, il écrit :

> « *Usant tantôt du bâton, tantôt de la carotte, il n'a cessé de coopter dans ses rangs des contre-élites susceptibles d'épouser la cause des "petits"*[668]. »

Qui dit carotte, dit redistribution et le bâton, sans aucun doute, renvoie à la sanction punitive. Lorsqu'on n'adhère pas au système ou lorsqu'on le quitte, cela peut donner lieu à des sanctions. Les multiples dispositions qu'entérine le droit camerounais peuvent servir d'instruments punitifs d'un point de vue économique. Il s'agit là des procédures techniques ou d'instrumentation que M. Foucault place au centre de « l'art de gouverner[669]. » Pour lui, s'attacher à l'étude de l'instrumentation, c'est se donner les moyens de mieux comprendre les modalités par lesquelles l'action publique s'efforce d'orienter les relations entre la société politique et la société civile, mais aussi entre les sujets eux-mêmes[670]. L'État développe un ensemble de dispositifs, de pratiques par lesquels s'exerce son pouvoir sur d'autres sphères d'activités. A travers des instruments d'action publique, entendu comme un dispositif technique à vocation générique porteur d'une conception concrète du rapport politique/société et soutenu par une conception de la régulation[671], le système politique camerounais incite et accule les femmes entrepreneures au compromis et/ou à la compromission avec l'appareil étatique. Cette instrumentation prend classiquement les formes de directives plus ou moins sanctionnées (lois, règlements), de rapports financiers (prélèvements fiscaux/aides économiques directes et indirectes), etc.

Ainsi, les femmes qui résistent au système peuvent être victimes de multiples contrôles fiscaux, de tracasseries administratives et financières de toutes sortes. Cette remarque qui suit de B. Hibou parlant du cas de la Tunisie, est tout

---

[668] J.-F. Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, op. cit., p.230.
[669] M. Senellart, *Les Arts de gouverner,* Paris, Seuil, 1995.
[670] Lire à ce sujet, P. Lascoumes, « La Gouvernementalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique* [En ligne], 13-14 | 2004. http://leportique.revues.org/625.

aussi valable dans le cas camerounais. Refuser d'adhérer au pouvoir en place c'est « s'éliminer ».

> « *C'est la garantie d'être le dernier servi, d'être en but aux tracasseries et aux lenteurs administratives, de ne pas bénéficier des aides et des programmes sociaux. L'adhésion est un instrument très efficace car il détermine la citoyenneté, ou du moins la citoyenneté sociale et économique. Il est difficile de mener à bien des activités économiques et de réussir-obtenir des subventions, (...) profiter d'un crédit bonifié, bénéficier des délais de remboursement-sans passer par le RCD*[672]. »

L'opposition à l'État donne droit à être surveillé et même puni. Sendè, une femme entrepreneure militante de l'UPC, nous informait des difficultés qu'a connues son activité lors des mouvements de décompression autoritaire parce que n'appartenant pas au RDPC. A ce sujet, elle disait :

> « *Ma boutique a été brûlée pendant que les activités de Mme Foning étaient protégées. Comme moi et mon mari soutenions l'UPC, nous avons été menacés*[673].»

Lors de notre terrain, le refus de répondre à nos questions par de nombreuses femmes entrepreneures appartenant à divers partis de l'opposition, vient confirmer cette perception de l'État camerounais. Celui-ci est perçu comme une structure susceptible de représailles en cas de non-adhésion. Les femmes entrepreneures de l'opposition qui ont bien voulu nous accorder quelques minutes ont demandé à garder l'anonymat, sous prétexte que la communauté urbaine pourrait leur retirer leur bail ou encore leur titre d'occupation temporaire de la voie publique. Toutefois, au-delà de cette répression qui peut sembler violente, le système politique, à notre avis, use plus de « la carotte » et des avantages qui y sont liés pour asservir volontairement la catégorie socioprofessionelle des entrepreneures. La cooptation des femmes entrepreneures serait à cet égard plus

---

[671] Idem.
[672] B. Hibou, *La force de l'obéissance. Economie politique de la répression en Tunisie*, op. cit., p.106.
[673] Notre entretien avec une femme entrepreneure militant dans l'UPC.

« une servitude volontaire » qu'un acte contraignant. En effet, la cooptation, de par les multiples avantages qu'elle offre, semble être plutôt recherchée.

B. Hibou[674] analyse les mécanismes de soumission et de consentement des acteurs sociaux à partir de la dimension économique. En adoptant une démarche foucaldienne, elle a cherché à repérer les mécanismes d'exercice du pouvoir et les bases socioéconomiques sur lesquelles il repose. Pour elle, les pratiques de répression sont indissociables d'autres formes de pratiques. En d'autres termes, les pratiques politiques autorisent à la fois l'exercice d'une punition et d'une gratification. Elles permettent simultanément contrôle et ascension sociale[675]. De ce fait, les mécanismes ressentis comme contraignants sont recherchés, car étant simultanément protecteurs, enrichissants et sécurisants. La cooptation est ainsi recherchée, car pouvant procurer des privilèges sur le plan économique et politique. L'adhésion passive ou active provient dès lors de la quête d'avantages concrets et matériels, ou d'un mode de vie[676].

Tout comme le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD) en Tunisie, le RDPC au Cameroun apparaît comme un dispositif de redistribution. Le recours au titre de membre du bureau politique et du comité central permet l'obtention d'autorisations diverses, mais aussi et surtout des informations vitales pour exercer dans l'univers des marchés publics et obtenir des facilités bancaires, particulièrement les cautions exigées pour la passation des marchés.

Le fonctionnement actuel du système politique camerounais fait de l'accès à l'État, une clé ouvrant les portes à ceux et à celles qui ont préalablement déclarée leur adhésion au parti au pouvoir. La reconnaissance sociale qui en découle, habilite dans la plupart des cas, les entrepreneurs politiques favorables au régime en place à jouir des avantages de toutes natures. Aussi, les femmes entrepreneures, prestataires de service remportent des appels d'offres avec plus de facilités que celles classées dans les rangs de l'opposition. Tout comme l'entrepreneur politique

[674] B. Hibou, *La force de l'obéissance. Economie politique de la répression en Tunisie*, Paris, la découverte, 2006, 363p.
[675] Idem, p.14.
[676] Ibidem, p.17.

qui s'assure l'allégeance de ses supporters par la redistribution, le parti au pouvoir, par le même procédé, coopte les femmes entrepreneures, assurant ainsi leur allégeance et la stabilité hégémonique du régime en place.

Conclusion

Quels enseignements structurels les dynamiques sociopolitiques des femmes entrepreneures dans la société politique nous livrent-elles sur le fonctionnement du système politique camerounais à l'aune du genre? Cette interrogation sur laquelle s'est bâti l'ensemble de notre travail de recherche nous a amenée à centrer notre réflexion sur cette catégorie particulière d'acteures politiques que sont les femmes entrepreneures, en mettant en évidence certaines logiques constantes du système politique camerounais. Il a été question, tout au long de nos analyses, d'interroger le néopatrimonialisme inhérent au système politique camerounais à travers le prisme du genre. À la suite de nos développements, nous pouvons conclure, suite à notre hypothèse selon laquelle les trajectoires et le positionnement politiques des femmes entrepreneures entraînent un changement d'ethos du système politique camerounais, qu'on assiste à une reproduction dans la discontinuité de cet ethos. Nous sommes arrivée à de telles conclusions en menant une double réflexion portant d'une part sur le processus d'émergence des femmes entrepreneures dans une société politique camerounaise fortement patriarcale, et d'autre part sur la (re)configuration du système politique camerounais au prisme de cursus pluriels des femmes entrepreneures. Ces deux pans de notre réflexion nous ont menée à poser plusieurs constats.

L'étude du processus d'émergence des femmes entrepreneures dans la société politique camerounaise nous a permis de mettre en exergue l'ordre patriarcal dans lequel il s'inscrit. Il s'est avéré que la société politique est loin d'être une entité indépendante et qu'elle subit les effets de l'ordre social qu'elle répercute en son sein. Il existe une sorte de transposition de la place des femmes de l'ordre social à l'ordre politique. Cette situation a été démontrée par une analyse de la place et des statuts sociaux des femmes dans l'idéologie traditionnelle et dans la société moderne. De cette analyse du rôle des femmes de l'ère précoloniale jusqu'à nos jours, nous avons conclu à l'exclusion et l'autoexclusion des femmes du jeu politique camerounais comme une conséquence directe du patriarcat existant. Dans les sociétés d'essence patriarcale, le pouvoir est

rattaché à l'homme et reste lié à l'exercice de la puissance virile. De ce fait, la société politique est perçue comme étant naturellement masculine avec pour conséquence, une autoexclusion des femmes. Les femmes sont présentées comme des êtres dotés des caractéristiques et des spécificités incompatibles avec l'exercice du pouvoir politique, tandis que les hommes seraient venus au monde avec des attributs faits pour le pouvoir. De tels a priori sur la nature féminine entraînent une exclusion naturelle des femmes de l'espace politique et leur conditionnement à s'appréhender comme des êtres apolitiques et non habilités pour le jeu politique. Comme le chien de Pavlov, les femmes sont « dressées » pour ressentir la politique comme étant essentiellement masculine. L'autoexclusion des femmes du jeu politique, en s'inspirant de cette théorie de Pavlov, est donc une réaction involontaire, non innée, provoquée par un stimulus extérieur n'étant autre que l'ordre patriarcal par le biais de ces diverses institutions. Celles-ci, par le biais de la socialisation, cultivent des habitudes sociales et fait du sentiment de compétence politique défini comme le sentiment d'être « socialement reconnu comme habilité à s'occuper des affaires politiques, à donner son opinion à leur propos et même à en modifier le cours », un attribut majoritairement masculin. Les femmes sont dès lors perçues comme des sujets politiques mineurs appelés, lorsqu'elles sont acceptées dans l'arène politique, à reproduire des tâches à l'image des rapports sociaux de sexe. En conséquence, elles sont cantonnées à des activités et à des tâches censées refléter leur nature (animation et la mobilisation), et contraintes de s'adonner au social qui reflète si bien leur nature, d'où le recours constant à l'idéologie « socio-ménagère » par l'État camerounais et par les femmes elles-mêmes.

Ce premier volet de notre réflexion sur le processus d'émergence des femmes entrepreneures dans la société politique camerounaise nous a conduite aux premiers résultats selon lesquels la société politique camerounaise est un véhicule des rapports de domination à l'œuvre dans la société et construits par le système patriarcal. Elle alimente cette idéologie patriarcale et les représentations qui en découlent. L'étude que nous avons menée sur les postes politiques occupés par les femmes entrepreneures a confirmé cet état de choses. Il ne s'agissait plus

d'analyser les représentations, mais des actes effectifs informant sur le niveau de participation politique réel du genre féminin. Les résultats obtenus, suite à cette analyse, viennent corroborer le constat effectué sur le caractère patriarcal de l'État camerounais. Que ce soit dans le domaine législatif, exécutif ou de l'administration publique, les femmes en général et les femmes entrepreneures en particulier sont largement sous-représentées par rapport aux hommes. Leurs carrières sont généralement plus courtes que celles des hommes politiques et moins prestigieuses. Dans les gouvernements successifs du Cameroun, les femmes ont toujours occupé des postes dits féminins et de rang protocolaire moindre. En effet, aucune femme n'a eu le rang de ministre d'État à ce jour. Elles sont reléguées à quelques exceptions près, à des postes subsidiaires. Les femmes apparaissent dans leur globalité comme des cadets sociaux. Cette affirmation valable sur le plan politique et le plan social a été nuancée sur le plan économique. Les femmes exerçant dans ce champ sont dotées de ressources financières leur assurant une certaine autonomie vis-à-vis de la société et leur permettant, le cas échéant, d'investir la société politique. Nous avons parlé dans ce cadre de l'empowerment des femmes entrepreneures.

Ce concept, tel que mobilisé dans notre analyse, visait à montrer le processus d'acquisition du pouvoir par les femmes entrepreneures. En acquérant un pouvoir économique, les femmes entrepreneures se donnent les moyens d'investir la société politique où il faut être riche pour réussir. Plusieurs facteurs ont été identifiés comme étant favorables à ce processus d'empowerment. Sur le plan externe, référence a été faite aux plans d'ajustement structurel et à la mise en exergue par les bailleurs de fonds du genre. Sur le plan interne, nous avons relevé que le mouvement de décompression autoritaire des années quatre-vingt-dix a joué un rôle important dans l'émergence des entrepreneures dans la société politique camerounaise. L'élaboration par l'État camerounais et la communauté internationale, de nombreuses politiques en faveur de cette catégorie socioprofessionnelle a renforcé leur pouvoir socioéconomique et donné naissance à une sorte d'empowerment collectif des femmes entrepreneures. Profitant de ce contexte qui leur était favorable, les femmes entrepreneures ont mis sur pied de

nombreux mécanismes d'empowerment au rang desquels les réseaux professionnels. Ceux-ci, de par la transfonctionnalité qui les caractérise, ont été bénéfiques aux femmes entrepreneures à plus d'un titre pour acquérir de la visibilité dans l'espace politique et redéfinir en quelque sorte les rapports de pouvoir qui s'y exercent.

L'ensemble de ces conclusions nous permet de donner des éléments de réponse à notre première hypothèse secondaire selon laquelle, les femmes entrepreneures, dans un contexte marqué par le patriarcat, tendent à redéfinir les rapports de pouvoir homme/femme au sein de la société camerounaise. Cette hypothèse secondaire, au premier abord, semble confirmée au regard de l'empowerment des femmes entrepreneures. Pourtant, à y regarder de près, la situation est plus complexe, dans la mesure où cet empowerment ne conduit pas véritablement à un changement d'ethos de la vie politique camerounaise. Il semble plutôt contribuer à le maintenir avec l'appui et la participation des femmes entrepreneures. D'où, notre premier constat d'une domination politique ambivalente. Alors que nous avons noté que l'ensemble des mesures et politiques publiques menées en direction des femmes entrepreneures a provoqué une évolution des rapports de pouvoir favorables à leur inscription dans la société politique, il apparaît clairement que cette conjoncture s'ancre dans une dynamique de canalisation des femmes à laquelle celles-ci apportent leur concours. L'empowerment des femmes entrepreneures est sous-tendu par une stratégie hégémonique du régime. Par ce processus, les femmes entrepreneures cherchent à négocier une place au sein de l'ordre politique patriarcal plutôt que de le remettre en cause. Elles se réapproprient les normes du système politique et y prennent appui pour acquérir du pouvoir. Les mécanismes mis en œuvre par les bailleurs de fonds et l'État camerounais en faveur des femmes entrepreneures constituent simultanément un moyen pour les femmes de redéfinir les relations de pouvoir et un rouage fondamental du système de domination à l'œuvre au sein de l'État. Les politiques publiques apparaissent comme une procédure distraite de domination. L'organisation de l'empowerment des femmes entrepreneures crée des processus de dépendance de celles-ci vis-à-vis de l'État et participe de la légitimation du

régime. Cependant, les femmes entrepreneures ne perçoivent pas toujours leur situation en termes de contrainte, de coercition ou de soumission. Et, si tel s'avère être éventuellement le cas, elles ont tendance à rechercher ces mécanismes contraignants car ils sont simultanément protecteurs, enrichissants et sécurisants. La citation de B. Hibou qui suit résume assez bien ce paradoxe de la domination ambivalente des femmes entrepreneures :

> « *Ce qui peut être présenté comme une écoute peut également s'avérer un instrument de contrôle ; inversement, ce qui peut être perçu comme une soumission peut aussi bien résulter d'une convergence de logiques et d'intérêts différents. La domination est ambivalente et l'accommodement négocié est la règle. Ce que des observateurs extérieurs peuvent présenter comme une contrainte, voire une coercition, un pouvoir de normalisation et de discipline est le plus souvent vécu sur le mode de la normalité, autrement dit comme des règles sinon intériorisées, du moins négociables et sur lesquelles on peut jouer* . »

Ainsi, le patriarcat caractérisant le système politique camerounais ne dépouille pas entièrement les femmes entrepreneures de leur marge de manœuvre. Au contraire, ces dernières jouent avec les mécanismes de la discipline. Nous pouvons reprendre à notre compte, l'analyse sur les multiples voies de l'accommodement négocié faites par B. Hibou s'agissant du domaine de l'emploi et de la réussite économique en Tunisie.

D'après cette auteure, l'accommodement négocié permet au système politique de produire un environnement produisant simultanément des contraintes et des avantages, des occasions économiques et des opportunités de dressage, des conditions de domination et d'émancipation. Cette analyse se rapproche sensiblement de celle de M. de Certeau dans L'invention du quotidien. En effet, les femmes entrepreneures élaborent des « arts de faire », des microstratégies qui sont une manière de subvertir, non pas en rejetant ou en changeant, mais en

utilisant l'ordre contraignant à des fins et en fonction des normes de références étrangères à un système qu'elles ne peuvent fuir. À travers leurs actions, les femmes entrepreneures se réapproprient les normes du système politique et de ce fait, contribuent à la reproduction, certes à leur avantage, de l'ethos du système politique camerounais. Le premier pan de notre analyse portant sur le processus d'émergence des femmes entrepreneures vient donc infirmer notre hypothèse principale sur le changement d'ethos de la vie politique camerounaise par le positionnement politique des femmes entrepreneures. Le deuxième pan de notre travail portant sur la (re)configuration du système politique camerounais au prisme des trajectoires des femmes entrepreneures aboutit sensiblement aux mêmes conclusions. Tout au long de nos développements, nous avons examiné les stratégies et les ressources que les femmes entrepreneures utilisent pour s'insérer dans l'environnement néopatrimonial dans lequel baigne le système politique camerounais. De cette analyse, il ressort quelques spécificités propres au genre féminin mais qui toutefois, ne modifient en rien l'ethos du système politique camerounais. D'où notre second constat d'une reproduction politique marquée du sceau du patriarcat.

Ce second constat est une réponse à la question de savoir si les femmes entrepreneures font la politique autrement dans un système politique caractérisé par le néopatrimonialisme. Les femmes ont-elles recours à des ressources et à des stratégies différentes de celles de leurs homologues masculins ? Nous avons montré dans nos analyses, que les femmes entrepreneures emploient, comme leurs homologues masculins, les mêmes ressources politiques d'inscription et de pérennisation dans la société politique. Elles reproduisent les schémas connues en les marquant du sceau du genre. En utilisant la classification des ressources de J.-P. Lacam, nous avons établi qu'elles font appel aussi bien aux ressources personnelles qu'aux ressources institutionnelles dans leur quête du pouvoir. Au cœur de ces ressources, se trouve le capital entrepreneurial qui leur permet d'avoir recours au straddling pour s'insérer dans la société politique. La réussite des femmes entrepreneures de notre étude résulte d'un chevauchement (*straddling*) entre positions économiques et politiques. En prenant appui sur celui-ci, elles

passent de la sphère économique à la sphère politique et vice-versa. Pourtant, contrairement aux hommes qui ont couramment recours au cursus courant qui suppose le passage du politique à l'économique, notre analyse a fait ressortir que les femmes entrepreneures passent par le cursus inversé pour accéder à la société politique. Il s'agit d'une spécificité pouvant être rattachée à cette catégorie socioprofessionnelle et même, de façon spécifique, aux femmes entrepreneures bamiléké. Le recours au *straddling* dans ses différentes variantes apparaît comme une voie d'accès à l'espace politique quel que soit le sens du cursus. Trait caractéristique des systèmes néopatrimoniaux, le *straddling* irrigue l'ensemble des trajectoires des femmes entrepreneures, confirmant ainsi les liens étroits qui unissent le monde des affaires et le monde politique. La voie de la réussite est tracée par les logiques du *straddling*. Homme comme femme s'y insèrent pour réussir en politique. Les femmes entrepreneures reproduisent ainsi l'une des pratiques néopatrimoniales inhérentes au système politique camerounais en la marquant toutefois du sceau du genre. Celui-ci est notamment visible dans le recours presque exclusif au *straddling* associatif par les femmes entrepreneures. Le *straddling* associatif est la capacité d'utiliser une position dans le domaine dit apolitique notamment associatif pour intégrer la société politique. Lors de notre terrain, nous n'avons recensé aucun homme ayant usé de cette démarche pour accéder à la société politique. Cependant, il constitue un moyen pour les femmes d'accéder à l'univers fortement masculin de la politique. En usant des thématiques aussi diverses que variées telles que la défense des droits de la femme, l'éducation de la femme, la parité en politique ou encore le VIH SIDA, les femmes entrepreneures sociales se font remarquer tant au niveau national qu'international.

Parallèlement aux femmes objet de notre recherche, nous retrouvons une catégorie particulière de femmes entrepreneures du social dont l'objectif n'est pas d'accéder à la société politique, mais bien plus d'asseoir le leadership de leur époux. Il s'agit des premières dames d'Afrique subsaharienne et plus particulièrement en ce qui concerne le Cameroun, de Chantal Biya. Cette entrepreneure sociale de premier plan patronne de nombreuses associations apolitiques de bienfaisance dont la crédibilité est désormais relayée par des

partenaires internationaux tels que l'ONU et ses différentes agences. Ce dynamisme social de la première dame camerounaise est considéré comme une stratégie politique à la marge de l'État permettant à celle-ci de redorer le blason de son époux. Les œuvres sociales de la First Lady camerounaise à travers ses ONG locales et internationales que sont la Fondation Chantal Biya (FCB), Synergies africaines et le Cercle des amis du Cameroun (CERAC) font d'elle une figure incontournable sur le plan social mais aussi et surtout sur le plan politique.

> *« L'action de Chantal Biya peut également être considérée, dans le cas de la FCB et du Cerac, comme une entreprise "politique" dite de surveillance et de communication. "Les dons du couple présidentiel en direction des certaines couches de population en constituent un exemple". Dans ce sens, les initiatives du Cercle des amis du Cameroun [...] visent (...) à renforcer l'image "d'homme providentiel", assisté d'une femme de cœur que le pouvoir assigne à son titulaire suprême. »*

La médiatisation apolitique de la bienfaisance de la première dame et le poids politique que revêt la moindre de ces actions font des ONG susvisés, des instruments d'accès à la société de cour, utilisée comme une stratégie de légitimation politique de par le capital symbolique qu'elles font acquérir aux acteures politiques. Il s'agit d'une forme de redistribution verticale symbolique que les femmes entrepreneures utilisent pour renforcer la redistribution matérielle au centre de toute stratégie de légitimation politique. Le soutien et la légitimité des acteures politiques proviennent de cette capacité à redistribuer une partie des biens amassés à leur entourage.

Aussi, fort de ces résultats, pouvons-nous conclure que l'entrée des femmes entrepreneures en politique n'a pas réellement transformé les ressources, les stratégies et les pratiques en vigueur dans le système politique camerounais. Leurs cursus n'entraînent pas un changement de l'ethos de la vie politique camerounaise, bien que l'on puisse noter quelques spécificités pouvant être rattachées à leur

genre. Les femmes entrepreneures, en tant qu'acteures politiques, participent de la routinisation des pratiques néopatrimoniales à travers l'usage, entres autres, du clientélisme et de la redistribution des ressources à des fins de légitimation. Ces règles de fonctionnement disposant d'une historicité masculine se sont imposées à elles. Elles ne les ont pas modifiées et ont plutôt contribué à les fortifier. En reproduisant lesdites règles et pratiques, les femmes entrepreneures participent à la consolidation du régime politique en place qui, par la même occasion, les capte et coopte tout à la fois, renforçant ainsi son hégémonie. La reproduction perpétuelle de la stratégie de cooptation néo-patrimoniale par le système politique camerounais constitue notre dernier constat.

Notre analyse vient confirmer cette constance du système politique camerounais qui réside dans le recours systématique à la stratégie de cooptation. Celle-ci est au cœur de la vie politique camerounaise. Les dirigeants camerounais l'ont toujours privilégiée comme mode de recrutement politique. J.-P. Fogui dans son analyse portant sur l'intégration politique au Cameroun sous l'ère d'Ahmadou Ahidjo, relevait déjà cette caractéristique du système politique camerounais qui, s'agissant des autorités traditionnelles, privilégiait la collaboration à la répression. La même logique de cooptation fondée sur le clientélisme prévalait également pour les opposants au régime. P. Geshiere dit à ce propos parlant du régime d'Ahmadou Ahidjo que, « par un dosage habile de coercition et de cooptation, les autres partis avaient été rapidement avalés par le parti dominant. » La stratégie de cooptation par assimilation réciproque sera reprise par Paul Biya, qui l'applique à une multitude d'espaces sociopolitiques. La formation des gouvernements devient l'opportunité de coopter, non seulement les élites des régions, mais aussi les leaders des partis politiques de l'opposition favorables au pouvoir. Ces propos de J. Mazzocchetti et M. Hilgers appliqués au Burkina Faso nous semblent pertinents et tout aussi valables pour le contexte politique camerounais.

> Le régime au pouvoir *«… absorbe ou maintient en vie sur un mode mineur des velléités de dissidence qui garantissent la façade démocratique – notamment en impliquant dans les affaires ses*

rivaux, en cooptant, en procédant à l'assimilation de tous ceux dont l'ascension pourrait être une menace et en encourageant les divisions . »

Les femmes ne sont pas en reste dans cette stratégie de cooptation néopatrimoniale visant avant tout la consolidation hégémonique du régime. Bien que l'espace politique demeure majoritairement masculin, le système politique a coopté quelques femmes, notamment dans les années quatre-vingt-dix où l'on verra émerger des femmes pour la première fois à des postes comme celui de directeure d'une société publique ou de secrétaire général d'un ministère public. Les préoccupations hégémoniques du pouvoir font d'elles des acteures de la stabilisation du système de domination. Leur allégeance vis-à-vis du système politique est assurée par la capacité de redistribution de l'État. Le maintien au pouvoir du régime a permis le renforcement de son pouvoir économique, et par ricochet l'augmentation de sa capacité de redistribution, dont l'objectif n'est autre que le renforcement de sa position hégémonique. À travers le système de cooptation, le pouvoir assure sa propre reproduction et utilise sa position hégémonique pour devenir une machine à surveiller, à redistribuer et à punir.

Les femmes entrepreneures, en acceptant d'être cooptées, bénéficient des facilités de l'État camerounais, tandis que celles qui s'y opposent tombent en disgrâce. Au versant de la redistribution, se trouve la punition qui permet au régime de préserver sa stabilité. L'État utilise l'économie comme un mode de gestion de sa domination, dans la mesure où, il est difficile d'évoluer en dehors du circuit étatique, ou du moins sans son autorisation. La stratégie de cooptation irradie l'ensemble de la société camerounaise. Pourtant, nous avons constaté l'existence de quelques femmes entrepreneures, qui réussissent économiquement parlant sans avoir de relations avec la société politique.

Reproduction de l'ethos du système politique camerounais et construction de l'illusion de la représentation des femmes en politique par la présence des femmes entrepreneures. Tels sont les principaux enseignements obtenus au cours

de cette recherche qui, du reste, ouvre des pistes de recherche nouvelles, notamment sur les trajectoires atypiques de femmes entrepreneures, leaders dans le monde de l'entrepreneuriat et évoluant paradoxalement en dehors de la société politique. Ces contre-exemples méritent d'être examinés car, ils peuvent éclairer sous un angle nouveau, la compréhension du système politique camerounais.

BIBIOGRAPHIE

OUVRAGES

OUVRAGES GENERAUX

Abeles (Marc), Collard (Chantal), *Age, pouvoir et société en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1985.

Aerts (Jean-Joël) et alii, *L'économie camerounaise, un espoir évanoui,* Paris, Karthala, 2000.

Agbodan (Mavor Michel) et Amoussaga, (Fulbert Gero), *L'innovation socioculturelle comme stimulant entrepreneurial,* Paris, aupelf-uref, 1990.

Amadou Bano (Barry), *Les violences collectives en Afrique: le cas guinéen*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Andrieux (Jean-Pierre) et Lecat (Jean-Jacques), *Le régime juridique et fiscal des entreprises en Afrique Noire francophone,* Paris, Ed. du Centurion, 1983.

Augé (Axel Eric), *Le recrutement des élites politiques en Afrique subsaharienne. Une sociologie du pouvoir au Gabon*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Bach (Daniel) et Gazibo (Mamoudou), *L'État néopatrimonial. Genèse et trajectoires contemporaines*, Québec, les presses de l'Université d'Ottawa, 2011.

Badie (Bertrand), *L'État Importé, l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992.

Baggio (Stéphanie), *Psychologie sociale : concepts et expériences*, Paris, De Boeck Supérieur, 2006.

Bailey (Frederick), *Les règles du jeu politique*, Paris, PUF, 1971.

Bakary (Tessy), *Les élites africaines au pouvoir : problématique, méthodologie, état des travaux*, Talence, CEAN, 1990.

Balandier (Georges), *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 1978.

Balandier (Georges), *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, 1980.

Balandier (Georges), *Le détour-pouvoir et modernité*, Paris, Fayard, 1985.

Balandier (Georges), *Sociologie actuelle de l'Afrique noire, Dynamique des changements sociaux en Afrique centrale*, Paris, PUF.

Ballet (Jérôme), Guillon (Roland), *Regards croisés sur le capital social*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Banock (Michel), *Le processus de démocratisation en Afrique : le cas camerounais*, Paris, Harmattan, 1993.

Barry (Alpha Amadou), *Les violences collectives en Afrique : le cas guinéen*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Bayart (Jean-François), *L'État au Cameroun*, Paris, FNSP, 1985.

Bayart (Jean-François), *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

Bayart (Jean-François), Mbembe (Achille), Toulabor (Comi), *Le politique par le bas. Contributions à une problématique de la démocratie en Afrique Noire*, Paris, Karthala, 1992.

Bayart (Jean-François), *La réinvention du capitalisme*, Paris, Karthala, 1994.

Bayart (Jean-François) et alii, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, Editions Complexe, 1997.

Bekolo-Ebe (Bruno), *Les tontines : lieu d'anticipations financières et de répartition du pouvoir économique,* Paris, Aupelf-Uref, 1993.

Beraud (Philippe), Perrault (Jean-Louis), *Entrepreneurs du tiers Monde*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1994.

Bernard (André), *La politique au Canada et au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1982 (2e édition), 1977.

Bethoux (Raymond), *Développer la culture de l'entreprise chez les femmes : éducation et formation dans le contexte des très petites entreprises*, Paris, Fiducial Editions, 2000.

Bethoux (Raymond), *Livre blanc de l'entrepreneuriat féminin, 24 propositions pour un modèle français*, Paris, Fiducial Editions, 2002.

Birnbaum (Pierre), Chazel (François), *Sociologie politique*, Paris, Colin, 1978, 2e éd.

Bourdieu (Pierre), *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, éditions de Minuit, 1979.

Bourdieu (Pierre.), *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980.

Bourdieu (Pierre), *Choses dites*, Paris, Minuit, 1987.

Bourdieu (Pierre), *Propos sur le champ politique*, Paris, Presses Universitaires de Lyon, 2000.

Bourmaud (Daniel), *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien, 1997.

Braud (Philippe), *Manuel de Sociologie Politique*, Paris, LGDJ, 2006.

Brenner (Gabriel) et alii. *Le financement des entreprises Bamilikés de Douala*, Paris, aupelf-uref, 1993.

Briquet (Jean-Louis) et Sawicki (Frédéric), dir., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998.

Briquet (Jean-Louis) et Garraud (Philippe), dir., *Juger la politique. Entreprises et entrepreneurs critiques de la politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001.

Burdeau (Georges), *Traité de science politique*, Tome IV, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1993.

Cahen (Michel), *Ethnicité politique : pour une lecture réaliste de l'identité*, Paris, L'Harmattan, 1994.

Camilleri (Jean-Luc), *La petite entreprise africaine, mort ou résurrection ?,* Paris, L'Harmattan, 1996.

Camilleri (Joseph), Falk (Jim), *The End of Sovereignity. The Politics of Shrinking and Fragmenting World*, Aldershot, Edward Elgar Publishing, 1992.

Capron (Henri), *Entrepreneuriat et créations d'entreprises. Facteurs déterminants de l'esprit d'entreprendre,* Bruxelles, De boecks, 2009.

Certeau De (Michel), *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990.

Chabal (Patrick), Daloz (Jean.-Pascal), *L'Afrique est partie, du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, 1999.

Champaud (Jacques), *Villes et campagnes du Cameroun de l'Ouest,* Paris, Orstom, 1983.

Courade (Georges), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1995.

Courade (Georges), *Le désarroi camerounais, l'épreuve de l'économie-monde*, Paris, Karthala, 2000.

Cowen (Michael) et Kinyanjui (Kabiru), *Some Problems of Capital and Class in Kenya Naïrobi*, Occasional Papers, n°26, Institute for Development Studies, University of Nairobi, 1977.

Chell (Elizabeth), *Entrepreneurship: globalization, innovation and development*, Londres, first edition, Thomson learning, 2001.

Coenen-Huther (Jacques), *Sociologie des élites*, Paris, Armand Colin, 2004.

Coster (Michel), *Entrepreneuriat*, Paris, Pearson education France, 2009.

Coulon (Christian), Martin (Denis-Constant), *Les Afrique Politiques*, Paris, La Découverte, 1991.

Courade (Georges), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1995.

Courade (Georges), *Le désarroi camerounais, l'épreuve de l'économie-monde*, Paris, Karthala, 2000.

Courlet (Claude) *Emergence et développement des petites entreprises en Afrique au Sud Sahara*, Paris, IREP, 1987.

Crozier (Michel) et Friedberg (Erhard), *L'acteur et le système*, *les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1997.

Dahl (Robert), *L'analyse politique contemporaine*, Paris, Editions Robert Laffont, 1973.

Daloz (Jean-Pascal), *L'Afrique est partie !: du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, 1999.

Daloz (Jean-Pascal), dir., *Le (non-)renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, Talence, CEAN, 1999.

Daloz (Jean-Pascal), *Elites et représentations politiques. La culture de l'échange inégal au Nigéria*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2002.

Darbon (Dominique), dir., *Le comparatisme à la croisée des chemins: autour de l'œuvre de Jean-François Médard*, Bordeaux, CEAN, Karthala, 2010.

De la Boétie (Étienne), *Discours de la servitude volontaire*, Paris, Flammarion, 1983.

Debbasch (Charles) et Pontier (Jean-Marie), *Introduction à la politique*, Paris, Dalloz, 4ème édition, 1995.

Degenne (Alain), Forsé (Michel), *Les réseaux sociaux une analyse structurale en sociologie,* Paris, Armand Colin, 1994.

Deloyes (Yves), *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 1997.

Dieu (François), *Introduction à la méthode de la science politique*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Diop (Omar), *Partis politiques et processus de transition démocratique en Afrique noire : recherches sur les enjeux juridiques et sociologiques du multipartisme dans quelques pays de l'espace francophone*, Paris, éditions Publibook, 2006.

Dobry (Michel), *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de la FNSP, 1992.

Dogan (Mattei) et Highley (John), (ed.), *Elites, Crises and the Origins of the Regimes*, Lanham, Rowman and Littlefield, 1998.

Durkheim (Emile), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 1988.

Elias (Norbert), *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, Editions de l'Aube, 1970.

Elias (Norbert), *La société de cour*, Paris, Champs essais, 2008.

Ellis (Stephen), Fauré (Yves-André), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala et Orstom, 1995.

Epstein (Léon), *Political Parties in Western Democracies*, New York, Praeger Publishers, 1980.

Eteki Otabela (Marie-Louise), *Le totalitarisme des États africains : le cas du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2001.

Fayolle (Alain), *Introduction à l'entrepreneuriat*, Paris, Dunod, 2005.

Fauré (Yves-André) et Médard (Jean-François), *État et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire,* Paris, Karthala, 1982.

Fauré (Yves-André), *Entrepreneurs d'Afrique Subsaharienne dans les travaux anglophones et comparaison avec la Côte d'Ivoire*, Paris, Aupelf-Uref, (Notes de recherche), 1991.

Fauré (Yves-André), *Entrepreneurs et entreprises d'Afrique subsaharienne : sélection bibliographique*, Paris, Aupelf/Uref, 1992.

Feumetio (Bertrand), *La pauvreté en Afrique Subsaharienne : Incursion dans les dédales d'un mal, esquisse de solutions pour la rendre humainement soutenable*, Paris, Ed. Publibook, 2007.

Flambeau Ngayap (Pierre), *Cameroun, qui gouverne ?* Paris, L'Harmattan, 1983.

Fogui (Jean-Pierre), *L'intégration politique au Cameroun : Une analyse centre-périphérie*, Paris, LGDJ, 1990.

Foucault (Michel), *Surveiller et punir: naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

Foucault (Michel), *Dits et écrits*, Paris, Gallimard, tomes 1 et 2, 2001, coll. « Quarto ».

Fouchard (Laurent), Mary (André) et Otayek (Réné), *Entreprises religieuses transnationales en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala. 2005.

Freire (Paulo), *Pédagogie des opprimés suivie de Conscientisation et révolution*, Paris, François Maspero, 1974.Garraud (Philippe), P*rofession homme politique : la carrière politique des maires urbains*, Paris, L'Harmattan, 1989.

Galaskiewicz (Joseph), *Exchange Networks and Community Politics*, Londres Sage, 1979.

Gasse (Yvon) et Neff (Estelle), *L'entrepreneurship africain : contexte et développement*, Québec, Centre Sahel, 1990, (series, notes et travaux, n°16).

Gasse (Yvon), *Les conditions environnementales de la création d'entreprises dans les économies émergentes,* Paris, éditions de L'Harmattan, 2006.

Gaxie (Daniel), Lehingue (Patrick), dir., *Enjeux municipaux. La constitution des enjeux politiques dans une élection municipale,* Paris, PUF, 1984.

Gaxie (Daniel), *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 2000. Hobbes (Thomas), *Le Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir ecclésiastique*, Londre, Printed for Andrew Crooke, 1651.

Geschiere (Peter) et Koning (Piet), *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, Paris, Ed. Karthala, Collection Homme et Société : sciences économiques et politiques, 1993.

Geschiere (Peter), *Sorcellerie et politique en Afrique. La viande des autres*, Paris, Karthala, 2005.

Giddens (Anthony), *La constitution de la société. Eléments de la théorie de la structuration,* Paris, PUF, 1987.

Grawitz (Madeleine), Leca (Jean), *Traité de Science politique*, Vol.3, l'Action Politique, Paris, Presses universitaires de France, 1985.

Hans (Réné), *L'entreprise malade des fonctionnaires*, Paris, Harmattan, 2005.

Hibou (Béatrice), *La force de l'obéissance. Economie politique de la répression en Tunisie*, Paris, la découverte, 2006.

Hibou (Béatrice), *Anatomie politique de la domination*, Paris, La découverte, 2011.

Hobbes (Thomas), *Le Leviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir ecclésiastique*, Oxford University Press, 1998.

Hugon (Philippe) et alii, *Ajustement structurel, emploi et rôle des partenaires sociaux en Afrique francophone*, Genève, BIT, publication gouvernementale internationale, 1998.

Hugon (Philippe) et alii, dir., *L'Afrique des incertitudes*, Paris, IEDES, PUF, 1995.

Huntignton (Samuel Phillips), *The Third Wave: Democratization in the Late Twentieth Century*, Norman, Oklahoma, University of Oklahoma Press, 1991.

Ihl (Olivier), *Le vote*, Paris, Montchrestien, 1996.

Iliffe (John), *The Emergence of African capitalism*, Londres, Mac Millan, 1982.

Issiaka (Prosper), *Organisations économiques et cultures africaines : de l'homo oeconomicus à l'homo situs,* Paris, l'Harmattan, 1996.

Janin (Pierre), *L'avenir des planteurs camerounais, résister ou se soumettre au marché*, Paris, Karthala, 1999.

Kabou (Axelle), *Et si l'Afrique refusait le développement* ? Paris, Edition L'Harmattan, 1991.

Kasongo-Ngoy (Makita Makita), *Capital scolaire et pouvoir social en Afrique. A quoi sert le diplôme universitaire*, Paris, L'Harmattan, 1989.

Knoke (David), *Political Network, The Structural Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

Konings (Piet) et alii, dir., *Trajectoires de libération en Afrique contemporaine*, Paris, ASC-Karthala, 2000.

Kuratko (Donald), Hodgetts (Richard), *Entrepreneurship, a Contemporary Approach*, , South-Western Thomson Learning, 2001, (5^{e}édition).

Lafargue (Jérôme), *Contestations démocratiques*, Paris, Karthala/IFRA, 1996.

Lagroye (Jacques), *Sociologie Politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Dalloz, 1991.

Lagroye (Jacques), *La politisation*, Paris, Belin, 2003.

Lambing (Peggy), Kuehl (Charles), *Entrepreneurship*. , Pearson education, 2007, (4^{e}édition).

Langton (Kenneth), Jennings (Kent), *Political Socialization*, Oxford University Press, 1969.

Legge (John) et Hindle (Kévin), *Entrepreneurship context, vision and planning,* Palgrove Mcmillan, 2004.

Linz (Juan) et alii, (eds), *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South América and Post-Communist Europe*, Baltimore, Londres, The Johns Hopkings University Press, 1996.

MacGregor Burns (James), *Leadership*, New-York, Harper & Row, 1978.

Mazzocchetti (Jacinthe) et Hilgers (Mathieu), *Burkina Faso : l'alternance impossible*, Paris, Karthala, 2006.

Mckenzie (Robert), *British Local Politics*, Londres, Heidemman, 1955.

Médard (Jean-François), *L'État sous-développé en Afrique noire : clientélisme politique et néopatrimonialisme*, Bordeaux, CEAN, 1982.

Médard (Jean-François), dir., *États d'Afrique noire, formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991.

Meny (Yves) et Thoenig (Jean-Claude), *Politique Publique*, Paris, PUF, 1989.

Merton (Robert King), *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1965.

Michels (Robert), *Les partis politiques : essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris, Flammarion, 1971.

Mintzberg (Henry), *Structure & dynamique des organisations*, Paris, Les Editions d'Organisation, 1982.

Miras De (Claude), *L'entrepreneur ivoirien ou une bourgeoisie privée de son État*, Abidjan, Orstom, 1981.

Mosca (Gaetano), *Elementi di scienza politica*, Turin, Fratelli Bocca Editori, 1923, 2e édition .

Mouelle Kombi (Narcisse), *La démocratie dans la réalité camerounaise. Libertés, légitimité et modernité politique sous Paul Biya*, Paris, Dianoîa, 2013.

Ndione (Emmanuel), *Le don et le recours. L'économie urbaine en Afrique*, Dakar, Enda Graf Sahel, Paris, Karthala, , 1992.

Ndongo (Bernadette) et Ouedraogo (Lucie), *Femmes et entrepreneurship au Sahel*, Centre Sahel, université Laval, 1991.

Ndongko (Wilfried) et Herd Litchska (Hans Peter)*, Politique économique du libéralisme communautaire au Cameroun et l'économie sociale de marché en RFA,* Douala, JAF, 1988.

Neveu (Erik), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2000.

Nga Ndongo (Valentin) et Kamdem (Emmanuel) dir., *La Sociologie aujourd'hui : une perspective africaine*, Paris, L'Harmattan, 2010, (Sociologie Africaine) .

Offerlé (Michel), *L*es *partis politiques*, Paris, PUF, QSJ, n°2376, 1987.

Offerle (Michel), *La profession politique XIXe-XXe siècles*, Paris, Editions Belin, 1999.

Onana (Janvier), *Le sacre des indigènes évolués. Essai sur la professionnalisation politique*, Paris, Danoïa, 2004.

Ondo Mvondo (Jean-Daniel), *L'entrepreneuriat dans les projets de développement des organisations internationales de développement : le cas de l'ACDI au Cameroun*, Québec, université du Québec à Rimouski, 2003.

Pareto (Vilfredo), *Traité de Sociologie générale*, Paris, Payot, 1919, vol. II ; Parrochia (Daniel), *Philosophie des réseaux*, Paris, PUF, 1993.

Parsons (Wayne), *Public Policy: An Introduction to the Theory and Practice of Policy Analysis,* Cheltenham, Edward Elgar Publishing, 1995.Patriat (Claude), Parodi (Jean-Luc), dir., *L'hérédité en politique*, Paris, Economica, 1992.

Paturel (Robert), *Dynamiques entrepreneuriales et développement économique*, Paris, l'Harmattan, 2007.

Percheron (Annick), *La socialisation politique,* Paris, Armand Colin, 1993.

Pigeaud (Fanny), *Au Cameroun de Paul Biya,* Paris, éditions Karthala, 2011.

Ranney (Austin), *Pathways to Parliament. Candidate Selection in Britain*, London, Macmillan, 1965.

Rule (Wilma) et Zimmerman (Joseph-Francis), *Electoral Systems in Comparative Perspective. Their Impact on Minorities and Women*, Londres, Greenwood Press, 1994.

Rush (Michael), *The Selection of Parliamentary Candidate*, Londres, MacMillan, 1965.

Schatzberg (Michael), Zarman (Ira William), *The political economy of Cameroon*. New-york, Praeger publishers, 1986.

Schumpeter (Joseph), *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1990.

Senellart (Michel), *Les Arts de gouverner,* Paris, Seuil, 1995.

Siméant (Joanna), *Contester au Mali. Formes de la mobilisation et de la critique à Bamako*, Paris, Karthala, 2014.

Sindjoun (Luc), dir., *La révolution passive au Cameroun : État, société et changement*, Paris, , Karthala, 1999, (série de livres du CODESRIA).

Spring (Anita) et Mcdade (Barbara), *African entrepreneurship. Theory and reality,* Gainesville, University Press of Florida, 1998.

Tarrow (Sidney), *Partisanship and Political Exchange in French and Italian Politi*cs, Londres, Sage, 1974.

Thuillier (Guy), *Le jeu politique*, Paris, Economica, 1992.

Toulabor (Comi Molevo), *Le Togo sous Eyadéma*, Paris, Les Afriques, 1986.

Tsana (Ramses), *Entrepreneuriat économique et leadership politique local au Cameroun : le cas de l'espace yemba*, Yaoundé, Université de Yaoundé II, 2009.

Vallee (Olivier), *Les entrepreneurs africains (rente, secteur privé et gouvernance)*, Paris, Syros-Alternatives, 1992.

Veblen (Thorstein), *The Theory of the Leisure Class : an Economic Study of Institutions*, New-York, Macmillan, 1899.

Verin (Helene), *Entrepreneurs entreprises. Histoire d'une idée*, Paris, PUF, recherche politiques, 1982.

Veyne (Paul), *Le Pain et le cirque*, Paris, Le Seuil, 1976.

Warnier (Jean-Pierre.), *L'esprit d'entreprise au Cameroun*, Paris, Editions Karthala, 1993. Weber (Max), *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1994.

Weber (Max), *Economie et société*, Paris, Pocket, vol 2, 1995.Zognong (Dieudonné) et Mouiche (Ibrahim), dir., *Démocratisation et rivalités ethniques au Cameroun*, Yaoundé, CIREPE, 1997.

OUVRAGES SPECIALISES

Abdou (Hamani), *Les femmes et la politique au Niger*, Paris, L'Harmattan, 2001.

Abessolo Asseko (Calice), *Le genre. Expérience camerounaise*, Paris, L'Harmathan, 2011.

Achin (Catherine) et Levêque (Sandrine), *Femmes en politique*, Paris, Ed la Découverte, 2006, (collection Repères).

Achin (Catherine) et Alii, *Sexes, genres et politiques*, Paris, Economica, 2007.

Achin (Catherine), *Le mystère de la chambre basse. Comparaison des processus d'entrée des femmes au parlement France-Allemagne 1945-2000*, Paris, Editions Dalloz, 2007.

Achin (Catherine), Bereni (Laure), *Dictionnaire genre & science politique. Concepts, objets, problèmes*, Paris, Presses de Sciences po, 2013.

Alessandrin (Arnaud), *Aux frontières du genre*, Paris, L'Harmattan, Logiques sociales, 2012.

Alliot-Marie (Michel), *La décision politique. Attention ! Une République peut en cacher une autre*, Paris, PUF, 1983.

Alvarez (Sonia), *Engendering Democracy in Brasil: Women's Movements in Transition Politics*, Princeton, Princeton University Press, 1990.

Andrée (Michel), *Le féminisme*, Que sais-je ? Paris, PUF, trimestre, 1980, (2e édition).

Ayesha (Imam) et alii., dir., *Sexe, genre et société. Engendrer les sciences sociales africaines*, Paris, Editions Karthala et Dakar, Codesria, 2004.

Baba Kake (Ibrahima), *Anne Zingha, Reine d'Angola, première résistante à l'invasion portugaise*, Yaoundé, CLE, 1975.

Barbier (Jean-Claude), dir., *Femmes du Cameroun. Mères pacifiques, femmes rebelles*, Paris, ORSTOM-Karthala, 1993.

Bard (Christine) et alii, *Quand les Femmes s'en mêlent. Genre et Pouvoir*, Paris, Editions de la Martinière, 2004.

Batliwala (Srilatha), *Women's Empowerment in South Asia: Concepts and Practices*, New Delhi (Inde), Asian South Pacific Bureau of Adult Education and FAO, 1993.

Baueur (Gretchen) et Britton (Hannah), (eds.), *Women in Africa Parliament*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2006.

Beauvoir De (Simone), *Le deuxième sexe*, Paris, Editions Gallimard, 1949.

Bereni (Laure) et alii, *Introduction aux études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, 2012.

Bidet-Mordrel (Annie), coord. *Les rapports sociaux de sexe*, Paris, PUF, 2010.

Bihr (Alain) et Pfefferkorn (Roland), *Hommes, femmes, quelle égalité ? Ecole, travail, couple et espace public*, Paris, Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, 2002.

Bisilliat (Jeanne) et Fieloux (Michèle), *Femmes du Tiers- Monde*, Paris, Le Sycomore, 1983.

Bisilliat (Jeanne), *Relation de genre et développement : femmes et sociétés*, Paris, Ed. de l'ORSTOM, 1992.

Bisilliat (Jeanne), *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Bisilliat (Jeanne) et Verschuur (Christine), dir., *Le genre : un outil nécessaire. Introduction à une problématique*, Paris-Genève, Cahiers genre et développement n°1, Afed-Efi, L'Harmattan, 2000.

Bisilliat (Jeanne) et Verschuur (Christine), dir., *Genre et économie : un premier éclairage*, Paris-Genève, Cahiers genre et développement n°1, Afed-Efi, L'Harmattan, 2002.

Bisilliat (Jeanne), dir., *Regards de femmes sur la globalisation. Approches critiques*, Paris, Karthala, 2003.

Boserup (Ester), *La femme face au développement économique*, Paris, PUF, 1983.

Bourdieu (Pierre), *De la domination masculine*, Paris, Editiond Seuil, 1998.

Butler (Judith), *Gender Trouble. Féminists and the Subversion of Identity*, Londres/New-York, Routledge, 1990.

Clair (Isabelle), *Sociologie du Genre*, Armand Colin, 2012.

Coquery-Vidrovitch (Catherine), *Les Africaines* : *histoire des femmes d'Afrique noire du XIXè siècle,* Paris, Desjonquères, 1994.

Coquery-Vidrovitch (Catherine), *Les Africaines*, Paris, La Découverte, 2013.

Cordonnier (Rita), *Femmes africaines et commerce, les revendeuses de tissu de la ville de Lomé (TOGO*), Paris, L'Harmattan, 1982.

Delphy (Christine), *L'ennemi principal – économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse, coll. «Nouvelles questions féministes », 1997.

Delphy (Christine), *L'Ennemi principal 2, Penser le genre*, Paris, Editions Syllepse, Collection Nouvelles questions féministes, 2001.

Diaw (Aminata) et Touré (Aminata), *Femmes, éthique et politique*, Dakar, Fondation Friedrich Ebert, 1998.

Djibo Hadiza, *La participation des femmes africaines à la vie politique : les exemples du Sénégal et du Niger,* Paris, Harmattan, 2001.

Dogan (Mattei), Narbonne (Jacques), *Les Françaises face à la politique : comportement politique et condition sociale*, Paris, Armand Colin, 1955.

Dorlin (Elsa), (eds.), *Black feminism : anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Dussuet (Annie), *Travaux de femmes. Enquêtes sur les services à domicile,* Paris, L'Harmattan, 2012.

Duverger (Maurice), *La participation des femmes à la vie politique*, Paris, Unesco, 1955.

Ela (Jean-Marc), *Afrique. L'irruption des pauvres. Société contre Ingérence*, *Pouvoir et Argent*, Paris, L'Harmattan, 1994.

England (Paula), *Theory on Gender, Feminism on Theory, New-York*, Adline de Gruyter, 1993.

Ephesia, *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales,* Paris, La Découverte, 1995.

Goerg (Odile), coord. *Perspectives historiques sur le genre en Afrique*, Paris, Ed. L'Harmattan, Groupe « Afrique », cahiers n°23, 2007.

Guerin (Isabelle), *Femmes et économie solidaire*, Paris, La découverte/ M.A.U.S.S./Sed, 2003.

Guérin (Isabelle) et alii, *La microfinance en Asie, entre tradition et modernité*, Paris, IRD /IFP/Karthala, 2005.

Guérin (Isabelle) et alii, dir., *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale,* Toulouse, Paris, Éditions Érès et Institut de recherche pour le développement, 2011.

Guétat-Bernard (Hélène), *Développement rural et rapports de genre : mobilité et argent au Cameroun*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

Guichard-Claudic (Yvonne) et alii, dir., *L'inversion du genre-Quand les métiers masculins se conjuguent au féminin et réciproquement*, Presses universitaires de Rennes, 2008, (collection « des sociétés »).

Guionnet (Christine), Neveu (Erik), *Féminins/Masculins Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2009, 2e édition.

Fougeyrollas-Schwebe (Dominique) et al. dir., *Le genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, Histoire, littérature,* Paris, L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme/ring, 2003.

Fraisse (Géneviève), *La différence des sexes*, Paris, PUF, 1996.

Freedman (Jane), *Femmes politiques : Mythes et symboles*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Gaspard (Françoise), dir., *Les femmes dans la prise de décision en France et en Europe : demain la parité*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Guionnet (Christine), Neveu (Erik), *Féminins/Masculins. Sociologie du genre*, Paris, Armand collin, 2009, (2e édition).

Hay (Margaret Jean) et Stichter (Sharon), *African Women South of the Sahara*, Londre, Longman, 1984.

Henau De (Jérôme), *Le temps de travail des hommes et des femmes en Europe*, Paris, La Découverte.

Heritier (Françoise), Masculin/féminin. *La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996.

Hugon (Anne), dir., *Histoire des femmes en situation coloniale, Afrique et Asie, XX*^{ème} *siècle*, Paris, Karthala, 2004.

Jenson (Jane), Sineau (Mariette), *Mitterand et les françaises, un rendez-vous manqué*, Paris, Presses de Science Po, 1995.

Kabeer (Naila), *Reversed Realities: Gender Hierarchies in Development Thought,* Londres, Verso, 1994.

Kaufmann (Jean-Paul), *La trame conjugale. Analyse du couple à partir du linge*, Paris, Nathan, 1992.

Kihiu (Faith), *Women as Agent of Democratisation. The Role of Women's Organization in Kenya (1990-2007)*, Munster Lit Verlag , 2010.

Laqueur (Thomas), *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard (NRF-Essais), 1992.

Laufer (Jaqueline) et alii, dir., *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme,* Paris, PUF, 2001.

Le Bras-Chopard (Armelle) et Mossuz-Lavau (Janine), dir., *Les femmes et la politique*, Paris, Editions L'Harmattan, 1997, (Logiques Politiques).

Lemel (Yannick), Roudet (Bernard), *Filles et garçons jusqu'à l'adolescence. Socialisations différentielles*, Paris, Harmattan, 1999.

Lerner (Gerda), *The Creation of Patriarchy*, Oxford, Oxford university Press, 1986.

Locoh (Therese), *Genre et sociétés en Afrique*, Paris, Les cahiers de l'INED, 2007.

Loiseau (Dominique), *Femmes et militantismes*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Marques-Pereira (Bérengère.) et Pfefferkorn (Roland), *Genre, politiques sociales et citoyenneté*, Paris, l'Harmattan, 2011.

Loufti (Martha), *Rural women unequal partners in development*, Genève, ILO.

Maruani (Margaret), *Femmes, genres et sociétés. L'état des savoirs*, Paris, la Découverte, 2005.

Maruani (Margaret), *Emploi, chômage et précarité en Europe*, Paris, La Découverte, 2008.

Maruani (Margaret), *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte, 2011.

Maruani (Margaret), *Un siècle de travail des femmes en France : 1901-2011*, Paris, La Découverte, 2012.

Mathieu (Nicole-Claude), *L'arraisonnement des sexes : essai en anthropologie des sexes*, Paris, Editions de l'EHESS, 1985.

Mathieu (Nicole-Claude), *L'anatomie politique : catégorisation et idéologie du sexe*, Paris, Côté-Femmes, 1991.

Mead (Margaret), *Male and Female. A Study of the Sexe in a Changing World*, New-York, Penguin Books, 1976.

Meillassoux (Claude), dir., *The Development of Indigenous Trade and Markets in West Africa*, Londres, International African Institute, Oxford University Press, 1971.

Mossuz-Lavau (Janine), *Femmes/hommes. Pour la parité*, Paris, Presses de Science Po, 1998.

Mueller (Carol), dir., *The Politics of the Gender Gap: the Social Construction of political influence*, Londres, Sage Publication, 1988.

Muller (Pierre), Senac-Slawinski, (Réjane), dir., *Genre et action publique: la frontière public-privé en questions,* Paris, L'Harmattan, 2008.

Neveu (Erik) et Guionnet (Christine), *Féminins-masculins: sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2009, (2^{e}édtion).

Ngadjui (Nicolas), *L'intégration de la femme dans le système politique camerounais*, Yaoundé, ZAYE, 1988, collection 2N.

Ngadjui (Nicolas), *Les droits politiques de la femme au Cameroun*, Yaoundé, ZAYE, 1990.

Ngoa (Henri), *Non, la femme africaine n'était pas opprimée,* Yaoundé, CLÉ, 1975.

Ninacs (William), *Empowerment et intervention : développement de la capacité d'agir et de la solidarité,* Québec, Presses de l'Université de Laval, 2008.

Oakley (Ann), *Sex, Gender and Society*, Londres, Temple Smith, 1972.

Ondoua Biwolé (Viviane) et alii, *Leadership et promotion professionnelle des femmes au Cameroun*, Yaoundé, ISMP, 2006.

Parini (Lorena), *Le système de genre: introduction aux concepts et théories*, Zürich, Seismo, 2006.

Parpart (Jane) et Staudt (Kathleen), *Women and State in Africa*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1989.

Perrot (Michel), *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998.

Pionchon (Sylvie) et Derville (Grégory), *Les femmes et la politique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2004.

Pontault (Monique), coord., *Femmes en Francophonie*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Roig (Charles) et Billon-Grand (Françoise), *La socialisation politique des enfants. Contribution à l'étude des formations des attitudes politiques en France*, Paris, Presses de la foundation nationale des sciences politiques, 1968.

Roventa-Frunasani (Daniella), *Concepts fondamentaux pour les études sur le genre*, Paris, Editions des Archives Contemporaines, 2009.

Rowlands (Jo), *Questioning Empowerment-Working with Women in Honduras*, UK and Ireland, OXFAM, 1997.

Roy (Albert) et Du Roy (Nicole), *Citoyennes ! Il y a 50 ans, le vote des femmes*, Paris, Flammarion, 1994.

Rush (Michael), *The Selection of Parliamentary Candidates*, Londres, Nelson, 1969.

Sah (Léonard), *Femmes Bamiléké au maquis, Cameroun (1955-1971)*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Sawer (Marian) et alii, (eds.), *Representing Women in Parliament. A Comparative Study*, New York, Routledge, 2006.

Scott (Joan.), *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Albin Michel, 1996.

Scott (Joan), *Gender and the Politics of History*, New York, Columbia University Press, 1999, 2 edition.

Scott (Joan), *Parité! L'universel et la différence des sexes*, Paris, Albin Michel, 2005.

Sen (Gita) et Grown (Caren), *Development, Crises and Alternative Visions : Third World Women's Perspectives,* New York, Monthly Review Press, 1987.

Sénac-Slawinski (Réjane), *L'ordre sexué, la perception des inégalités femmes-hommes*, Paris, PUF, 2007.

Sindjoun (Luc), dir., *La biographie sociale du sexe. Genre, société et politique au Cameroun*, Paris, Karthala et Codesria, 2000.

Sineau (Mariette), *Des femmes en politique*, Paris, Economica, 1988.

Sineau (Mariette), *Profession : femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Paris, Presses de la FNSP, 2001.

Sow (Fatou), *L'entrepreneuriat féminin au Sénégal, la transformation des relations de pouvoir. Forum du Tiers-Monde*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Sow (Fatou), *La recherche féministe francophone. Langue, identités et enjeux*, Paris, Editions Karthala, 2009.

Sumiko (Héléna) et alii, dir., *Travail et genre : regards croisés France, Europe, Amérique Latine*, Paris, La Découverte, 2008.

Tahofo Fonguieng (Dieudonné), *Histoire des femmes célèbres du Cameroun*, Québec, Hardcover, 2008.

Tahon (Marie-Blanche), *Sociologie des rapports sociaux de sexe*, Rennes, collection « le sens social », Presses universitaires de Rennes, 2004.

Tarrab (Gilbert), *Femmes et pouvoirs au Burkina Faso*, Québec, L'Harmattan, G.Vermette Editions, 1989.

Thanh-Huyen et Al., *Genre et politique Débats et perspectives*, Paris, collection Folio essais, Gallimard, 2000.

Thebaud (Françoise), *Ecrire l'histoire des femmes*, Paris, ENS Editions, 1998.

Tremblay (Manon), dir., *Genre, citoyenneté et représentation*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007.

Thiaw (Awa), *La Parole aux négresses*, Paris, Denoel, 1978.

Tremblay (Manon) et alii, *Genre, citoyenneté et représentation*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2006.

Tripp (Aili Mari), *Women and Politics in Uganda*, Oxford, James Currey, 2000.

Tshilombo Bombo (Gertrude), *La femme dans la presse féminine africaine. Approche sémio-pragmatique*, Paris, L'Harmattan. 2003.

Verschuur (Christine) et Reysoo (Fenneke), dir., *Genre, mondialisation et pauvreté*, Paris, Cahiers « Genre et développement n°3 », IUED-EFI, L'Harmattan, 2002.

Verschuur (Christine) et Reysoo (Fenneke), dir., *Genre, pouvoirs et justice sociale,* Paris, IUED-EFI, L'Harmattan, 2003, (Cahiers « Genre et développement n° 4 ») .

Verschuur (Christine) et Reysoo (Fenneke), dir., *Genre, nouvelle division internationale du travail et migrations,* Paris, Cahiers « Genre et développement n°5 », IUED-EFI, L'Harmattan, 2004.

Vidal (Catherine), *Hommes, femmes. Avons-nous le même cerveau ?* Paris, Le Pommier, 2007.

Wise (Judith), *Empowerment Practice with Families in Distress*, New York, Columbia University Press, 2005.

ARTICLES DE REVUES ET CHAPITRES

Abeles (Marc), « La référence familiale : L'hérédité élective et la vie politique locale : une approche anthropologique », *in* C. Patriat, J.-L. Parodi, dir., *L'hérédité en politique*, Paris, Economica, 1992, pp. 81-97.

Abelès (Marc), « La mise en représentation du politique », *in* M. Abelès, H-P. Jeudy, dir., *Anthropologie du politique*, Armand Colin, 1997, pp. 247-271.

Amin (Samir), « La bourgeoisie d'affaires sénégalaise », *L'Homme et la société*, n°12, 1969, pp.29-41.

Amselle (Jean-Loup), « Fonctionnaires et hommes d'affaires au Mali », *Politique africaine*, n°26, 1987, pp.63-72.

Amselle(Jean-Loup) et Gregoire (Emmanuel.), « Complicités et conflits entre bourgeoisies d'État et bourgeoisies d'affaire au Mali et au Niger », *in* E. Terray, dir.*, L'État contemporain en Afrique*. Paris, l'Harmattan, 1987, pp.22-47.

Andreau (Jean) et alii, « Paul Veyne et l'évergétisme », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations,* 33e année, n°2, 1978. pp. 307-325.

Augé (Axel Eric), « Brèves remarques sur le faible renouvellement des élites gouvernementales au Gabon », *Politique et Sécurité Internationales*, n°5 printemps 2000, pp.15-25.

Bach (Daniel), « Patrimonialisme et néopatrimonialisme : lectures et interprétations comparées », *in* D. Bach, et M. Gazibo, *L'État néopatrimonial Genèse et trajectoires contemporaines*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2011, pp.37-79.

Balandier (Georges), « Le sexuel et le social. Lecture anthropologique », *Cahiers internationaux de sociologie*, Paris, PUF, vol. 76, janvier-juin, 1984, pp. 5-19.

Banégas (Richard), « "Bouffer l'argent." Politique du ventre, démocratie et clientélisme au Bénin », *in* J.-L. Briquet et F. Sawicki, dir., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998, pp.75–110.

Banégas (Richard) et Warnier (Jean-Pierre), « Nouvelles figures de la réussite et du pouvoir », *Politique africaine,* n°82, juin, Trimestriel, 2001, pp.5-23.

Bayart (Jean-François), « Les catégories dirigeantes au Cameroun », *Revue française d'études politiques africaines*, n°9, septembre 1974, pp.66-90.

Bayart (Jean-François), « La société politique camerounaise (1982-1986) », *Politique africaine*, n°22, 1986, pp.5-36.

Bayart (Jean-François), « Les fondements sociaux de l'État au Cameroun », *in* P. Geschiere, P. Konings (eds.), *Conference on the political economy of Cameroon. Historical perspectives*, Leyde, Juin 1988, Africa Studiecentrum, 1989, pp. 811-831.

Bayart (Jean-François), « L'État », *in* C. Coulon, D. C. Martin, dir., *Les Afrique politiques*, Paris, La découverte, 1991, pp. 213-230.

Bayart (Jean-François), « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique Internationale*, automne, n°5, 1999, pp. 97-120.

Bayart (Jean-François) et alii, « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », *Critique internationale*, n°10, 2001, pp.117-194.

Biagotti (Isabelle.), « Discours et conditionnalité démocratique », *Politique africaine*, n°60, 1995, pp.19-33.

Binet (Jean), « Activités économiques et prestige chez les Fang du Gabon », *Revue du tiers-monde,* 9(33), 1968, pp.25-42.

Bourdieu (Pierre), « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », *Acte de ka Recherche en Sciences Sociales*, n°36/37, fév.-mars 1981, pp. 3-24.

Bourdieu (Pierre), « L'illusion biographique », *ARSS*, n°62-63, 1986, pp. 69-72.

Briquet (Jean-Louis), « Les pratiques politiques « officieuses ». Clientélisme et dualisme politique en Corse et en Italie du Sud », *Genèses*, 20, 1995, pp. 73-94.

Briquet (Jean-Louis), « La politique clientélaire. Clientélisme et processus politiques », *in* J.-L. Briquet , F. Sawicki, dir., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, PUF, 1998, pp.7-37.

Cahen (Michel), « Il n'y a pas d'État néopatrimonial », *in* D. Darbon, J.-F. Médard, *Le comparatisme à la croisée des chemins: autour de l'œuvre de Jean-François Médard*, Bordeaux, CEAN, Karthala, 2010, pp. 113-140.

Callon (Michel), « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles St-Jacques et des martins-pêcheurs dans la baie de St-Brieuc », *L'année sociologique*, n°36, pp.169-208.

Campbell (Peter), Dogan (Mattei), « Le personnel ministériel en France et en Grande-Bretagne. 1945-1957 », *Revue française de science politique*, Vol. n°7, n°2, 1957, pp.313-345.

Carrier (Camille) et alii, « Un regard critique sur l'entrepreneuriat féminin : une synthèse des études de ces 25 dernières années », *Revue Gestion*, Hec Montréal, 31,2. 2006, pp.36-50.

Champaud (Jacques), « Cameroun : au bord de l'affrontement », *Politique africaine,* n°44, déc. 91, pp. 115-120.

Chazel (François), « La mobilisation politique : problèmes et dimensions », *Revue française de science politique*, 25(3) juin 1975, pp. 502-516.

Cloutier (Luce), «Du contrôle étatique aux initiatives locales de développement». *Centre Sahel,* octobre 1993, pp. 35-45, (note et travaux n°29).

Coenen-Huther (Jacques), « L'Europe de l'Est en transition : circulation ou reproduction des élites ? », *Revue européenne des sciences sociales*, XXXVIII, n°118, pp.135-149.

Codaccioni (vanessa) et alii, « les façades institutionnelles : ce que montrent les apparences des institutions », *Sociétés contemporaines*, n°88, 2012, pp.5-15.

Colonomos (Ariel), « Sociologie et science politique : les réseaux, théories et objets d'études », *Revue française de science politique*, n°1, 1995, pp.165-178.

Compagnon (Daniel), « Le modèle de l'entrepreneur politique », *in* D. Bach et M. Gazibo, *L'État néopatrimonial Genèse et trajectoires contemporaines*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2011, pp.79-98.

Conac (Gérard), « Les processus de démocratisation en Afrique », *in* G. Conac, (éd.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, coll. « La vie du droit en Afrique », 1993, pp.11-42.

Constantin (François), « La transnationalité de l'individu à l'État**.** A propos des modes populaires d'action internationale en Afrique orientale », *in* M. Giraud, dir., *Les individus dans la politique internationale*, Paris, Economica, 1994, pp.155-177.

Conte (Bernard), « La rente peut-elle se tarir en Afrique ? », *Politique africaine*, n°58, juin 1995, pp.127-134.

Copans (Jean), « Entrepreneurs et entreprises dans l'anthropologie et la sociologie africanistes », *in* S. Ellis et Y.-A. Fauré, *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-Orstom, 1995, pp.127-139.

Copans (Jean), « Du néopatrimonialisme au big man : une excursion sénégalaise au XXI^{e} siècle au regard des États Cameroun et Kenya d'il y a un quart de siècle », *in* D. Darbon, J.-F. Médard, *Le comparatisme à la croisée des*

chemins: autour de l'œuvre de Jean-François Médard, Bordeaux, CEAN, Karthala, 2010, pp.43-58.

Cornet (Annie) et Constantinidis (Christina), « Entreprendre au féminin », *Revue française de Gestion* 4/2004, n°151, pp. 191-204.

Coulon (Christian), « Système politique et société dans les États d'Afrique noire », *Revue française de science politique,* 22 (5), octobre, 1972, pp.1049-1073.

Coulon (Christian), « Les dynamiques de l'ethnicité en Afrique noire », *in* P. Birnbaum, dir., *Sociologie des nationalismes*, Paris, PUF, 1997, pp 37-53, (coll. « Sociologies »).

Courlet (Claude) et Tiberghien (Raphaël), « Le développement décentralisé des petites entreprises industrielles au Cameroun », *Revue du tiers-monde*, XVIII, n°107. 1986, pp. 607-616.

Coussy (Jean), « Le conservatisme de la politique économique du Cameroun après l'indépendance : origines, rationalités et conséquences », *in* P. Geschiere et P. Koning, eds., *Conference on the Political Economy of Cameroon. Historical Perspectives*, .Leydes, African Studies Centre, pp.158-159.

Cowen (Michael) et Kianjui (Kabiru), « some problems of capital and class in Kenya », Institute for Development Studies, University of Naïrobi, 1977, pp.93-99, (*Occasional Papers*, n°26).

Criqui (Etienne), « Le canton en héritage : les élections en France de 1966 à 1990 », *in* C. Patriat, J. L. Parodi, dir., *L'hérédité en politique*, Paris, Economica, 1992, pp.198-217.

Cross (Christine), Armstrong (Claire), « Understanding the Role of Networks in Collective Learning Processes : the Experiences of Women», *Advances in Developing Human Resources*, vol. 10, n° 4, 2008, pp. 600-613.

Dagron (Tristan), « Présentation », *in* A. Tournon, L. Tournon, La Boétie. Le discours de la servitude volontaire, Paris, Vrin, 2002, pp.7-16.

Daloz (Jean-Pascal), « Les approches élitaires comme nécessaire antidote », *in* J.-P. Daloz, dir., *Le (non) renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, Talence, CEAN, 1999, pp. 13-31.

Darbon (Dominique), Construction de l'État en Afrique du Sud : projet hégémonique, stratégies d'acteurs et construction des routines », *in* D. Darbon, J.-

F. Médard, *Le comparatisme à la croisée des chemins: autour de l'œuvre de Jean-François Médard*, Bordeaux, CEAN, Karthala, 2010, pp.219-246.

Desaunay (Guy), « Les relations humaines dans les entreprises ivoiriennes », *Revue française de Gestion*, n°64, Sept-Oct 1987, pp. 95-101.

Diop (Omar), « Participation électorale et abstention électorale en Afrique », *in* A. Bourgui et C. Desouches, *Crises et promotion de la paix*, vol 2, Paris, De Boeck, 2010, pp. 302-326.

Dogan (Mattei), « Les professions propices à la carrière politique. Osmoses, filières et viviers », *in* M. Offerlé, dir., *La profession politique XIXe-XXe siècles*, Paris, Editions BELIN, 1999, pp. 171-199.

Eboko (Fred), « Les élites politiques au Cameroun, le renouvellement sans renouveau ? », *in* J.-P. Daloz, dir*., Le (non-)renouvellement des élites en Afrique subsaharienne,* Talence, CEAN, 1999*,* pp.99-133.

Eboko (Fred), « Logiques et contradictions internationales dans le champ du sida au Cameroun. », *in* C. Fay, dir., *Le sida et les autres : constructions locales et internationales de la maladie*, IRD éditions, 1999, pp 123-140.

Eboko (Fred), « Chantal Biya : "fille du peuple" et égérie internationale », *Politique africaine*, n°95, octobre 2004, pp.91-106.

Elkan (Walter), « Entrepreneurs et entreprises en Afrique », *Finances et développement*, 25(4), 1988, pp.40-42.

Farges (Emmanuel), « Du pouvoir en général du pouvoir politique », *DEES*, 107, 1997, pp.45-52.

Fauré (Yves-André), « La différenciation structurelle en contexte africain Sur un enjeu des transformations en cours dans les champs économique et politique », *ORSTOM*, *Institution et pratiques de développement : itinéraires*, Paris, Département Sud, société urbanisation développement, 1992, pp. 153-182.

Fauré (Yves-André) et Médard (Jean-François), « L'État-Business et les politiciens entrepreneurs. Néopatrimonialisme et Big men : économie et politique », in S. Ellis, Y.-A.Fauré, *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala et Orstom, 1995, pp.289-309.

Feher (Ferenc), Heller (Agnès), « From Red to Green », *Telos*, printemps 1984, pp. 35-44.

Fisiy (Cyprian), Geschiere (Peter), « Sorcellerie et accumulation, variations régionales » *in* P. Geschiere et P. Konings dir., *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, Paris, Asc-Karthala, 1993, pp. 99-129.

Fodouop Kengné, « Associations citadines et modernisation rurale au Cameroun », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 221, 2003, pp.39-66.

Garraud (Philippe), « La ville en héritage », *in* C. Patriat, J.-L. Parodi, dir. (1992), *L'hérédité en politique*, Paris, Economica, 1992, pp.219-234.

Garraud (Philippe), « La sélection du personnel politique local », *Revue française de science politique*, n°3, 38e année, 1988, pp.402-432.

Gaxie (Daniel), « Economie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, Paris, vol 27, n°1, 1977, pp. 123-154.

Gaxie (Daniel), « Les logiques du recrutement politique », *Revue française de Science politique*, vol 30, 1980, pp.5-45.

Gaxie (Daniel) et Offerlé (Michel), « Les militants syndicaux et associatifs au pouvoir ? capital social collectif et carrière politique », *in* P. Birnhaum, dir., *Les élites socialistes au pouvoir : les dirigeants socialistes face à l'État 1981-1985*, Paris, PUF, 1985, pp.105-138.

Geschiere (Peter), « Paysans, régime national et recherche hégémonique. L'implantation de l'UNC, le "grand parti national" dans les villages maka », *Politique africaine*, n°022, juin 1986, pp. 73-100.

Geschiere (Peter) et Koning (Piet.), « Les modes d'accumulation « alternatif » et leurs variations régionales », *in* P. Geschiere et P. Koning, dir., *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, Paris, Karthala et Afrika Studiecentrum, 1993, pp.9-31.

Grignon (François), « Le renouvellement paradoxal des parlementaires au Kenya (1992-1997). Une situation de "multi partis unique" », *in* J.-P. Daloz, dir., *Le (non-)renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, Talence, CEAN, 1999, pp.57-75.

Hamouda (Angela) et alii, « The role of networking in the creation and development of women-led businesses: a study of female entrepreneurs in Ireland », *26th ISBA conference on SMEs in the knowledge-based economy*, Surrey, Grande-Bretagne, novembre 2003.

Hertaux (Jérôme) et Roger (Antoine) « En attendant le cartel. Katz et Mair à l'épreuve des sociétés post-communistes », *in* Y. Aucante et A. Deze, dir., *Les systèmes de partis dans les démocraties occidentales. Le modèle du parti-cartel en question*, Paris, Presses de sciences po, 2007, pp. 160-172.

Hibou Béatrice, « "Nous ne prendrons jamais le maquis" Entrepreneurs et politique en Tunisie », *Politix*, n° 84, 2008, pp. 115-141.

Highley (John) et Pakulski (Jane), « Jeux de pouvoir des élites et consolidation de la démocratie en Europe centrale et orientale », *Revue française de science politique*, vol 50, n°4-5, août-Octobre, 2000, pp 657-678.

Hinnerk (Bruhns), « Le concept de patrimonialisme et ses interprétations contemporaines », *in* D. Bach et M. Gazibo, *L'État néopatrimonial Genèse et trajectoires contemporaines*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2011, pp.13-36.

Hugon (Philippe), « Béatrice Hibou. Anatomie politique de la domination », *Afrique contemporaine*, n°241, 2012, pp.130-133.

Ihl (Olivier), « Deep pockets. Sur le recrutement ploutocratique du personnel aux États-Unis », *in* M. Offerlé, dir., *La profession politique XIXe-XXe siècles*, Paris, Editions Belin, pp.333-356.

Jaunait (Alexandre), Chauvin (Sébastien), « Représenter l'intersection. Les théories de l'intersectionnalité à l'épreuve des sciences sociales », *Revue française de science politique*, vol.62, n° 1, 2012, pp. 5-20.

Joana (Jean) et alii, « Héritage et héritiers », *Pôle Sud*, n°2,1995. pp. 57-73.

Kamto (Maurice), « Crises de l'État et réinvention de l'État en Afrique », in M. Kamto, dir., *L'Afrique dans un monde en mutation : dynamiques internes, marginalisation internationale?* Paris, Afrédit, 2010, p. 78.

Kennedy (Paul), « political barriers to african capitalism », *Journal of modern African studies*, n°22, 1994, pp. 191-213.

Konings (Piet), et Nyamnjoh (Francis), « The Anglophone Problem », *The Journal of Modern African Studies,* 35, 2, 1997, pp. 207-229.

Labazee (Pascal), « Les entrepreneurs africains entre ajustement et démocratie », *Politique africaine*, n°56, 1994, pp.3-8.

Labazée (Pascal), « Du système étatique au rôle politique des hommes d'affaires africains », in S. Mappa, dir., *Développer par la démocratie ?Injonctions occidentales et exigences planétaires*, Paris, Karthala, 1995, pp.391-410.

Lacam (Jean-Patrice.), « Le politicien investisseur : Un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », *Revue française de science politique*, vol 38, Numéro 1, 1988. pp.23-47.

Lapeyronnie (Didier), « Mouvements sociaux et action politique : Existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources ? », *Revue française de sociologie*, 29, 1988, pp. 593-619.

Lascoumes (Pierre), « La gouvernementalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », Le portique [en ligne], n°13/14, 2004. http://leportique.revues.org. Consulté le 30 octobre 2014.

Le Bart (Christian.), « La mairie en héritage. Sur les récits autobiographiques de quelques représentants de dynasties d'élus locaux », *Politix*, Vol.7, n°27. Troisième trimestre, 1994. pp. 159-182.

Le Meur (Pierre-Yves) et alii, « L'État est-il soluble dans la Société Civile ? Le Bénin Rural avant la Décentralisation », *Bulletin de l'APADT*, n° 16, 1998, pp. 19-40.

Le Van-Lemesle (Lucette), « L'éternel retour du nouvel entrepreneur », *Revue Française de Gestion,* septembre-octobre 1988, pp.134-140.

Le Vine (Victor), « Political Elite Recruitment and Political Structure in French-Speaking Africa », *Cahiers d'études africaines*, volume 8, numéro 31, 1968, pp. 369-389.

Lemarchand (Réné), « Political Clientelism and Ethnicity in Tropical Africa : Competing Solidarities in Nation-Building », *American Political Science Review*, 66, 1, 1972, pp. 68-90.

Lemarchand (René), « Les avatars du clientélisme : économie d'affection », *in* D. Darbon, J.-F. Médard, *Le comparatisme à la croisée des chemins: autour de l'œuvre de Jean-François Médard*, Bordeaux, CEAN, Karthala, 2010, pp. 87-98.

Lin (Nan), « Social Resources Theory », *in* E. F. Borgotta et M.-L. Borgotta, (ed.), *Encyclopedia of sociology*, vol.4, New-York, 1992, pp.1936-1942.

Lin (Nan), « Les ressources sociales : une théorie du capital social », *Revue française de sociologie*, 36-4, 1995, pp.685-704.

Mannée-Batschy (Alphonse), « Solidarité et politique au Congo-Brazzaville : le cas des francs-maçons », *Recherches africaines*, n°2, pp.100-114.

Manolova (Tatiana) et alii, «The differential effect of men and women entrepreneurs' human capital and networking on growth expectancies in Bulgaria», *Entrepreneurship theory and practice*, vol. 31, n° 3, 2007, pp. 407-426.

Marrel (Guillaume) et Payre (Renaud), « Des carrières au parlement. Longévité des eurodéputés et institutionnalisation de l'arène parlementaire », *Politique européenne*, n°18, 2006, pp.69-104.

Martin (Denis Constantin), « Les cultures politique », *in* C. Coulon, D. C. Martin, *Les Afrique politiques*, Paris, La Découverte, 1991, pp.161-166.

Mauss (Marcel), « Essai sur le don », *in* M. Mauss, dir., *Sociologie et anthropologie,* Paris, PUF, 1950, pp.145-279.

Mayrargue (Cédric), « Les élites politiques béninoises au temps du renouveau démocratique Entre continuité et transformation », *in* J.-P. Daloz, dir., *Le (non) renouvellement des élites en Afrique subsaharienne,* pp.34-56.

Médard (Jean-François), « Le rapport de clientèle. Du phénomène social à l'analyse politique », *Revue française de science politique*, 1976, n°1, pp.103-119.
Médard (Jean-François), « L'État sous-développé au Cameroun », *Année africaine*, 1977, pp.33-84.

Médard (Jean-François.), « L'État patrimonialisé », *Politique africaine,* n°39, septembre 1990 pp.25-36.

Médard (Jean-François.), « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire », *Politique Africaine,* no 43, 1991, pp. 92-104.

Médard (Jean-François), « L'État néo-patrimonial en Afrique noire », *in* J.-F. Médard, dir., *États d'Afrique noire : Formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, Collection « Hommes et sociétés », 1991, pp. 323-353.

Médard (Jean-François.), « Le big man en Afrique : esquisse d'analyse du politicien entrepreneur », *L'année sociologique*, 1992, n°42, pp. 167-192.

Médard (Jean-François), « État, démocratie et développement : l'expérience camerounaise », *in* S. Mappa, dir., *Développer par la démocratie*, Paris, Karthala, 1995, pp. 355-390

Médard (Jean-François), « Nouveaux acteurs sociaux, permanence et renouvellement du clientélisme politique en Afrique sub-saharienne », *Cadernos de Estudos Africanos*, 13/14, 2007, pp. 11-26.

Mfoulou (Jean), « Equilibre régional et désunion nationale au Cameroun : leçons du passé et perspectives d'avenir », D. Simo, dir., *Constructions identitaires en Afrique : enjeux, stratégies et conséquences*, Yaoundé, Editions Clé,2006, pp. 109-120.

Miaffo (Dieudonné.), Warnier (Jean-Pierre.), « Accumulation et ethos de la notabilité chez les Bamiléké », *in* P. Geschiere et P. Konings, dir., *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, Paris, ASC-Karthala,1993, pp. 33-69.

Mimche (Honoré.) et alii, « Les élites urbaines et le développement local au Cameroun », *Geo/Nova*, 2, 2006, pp. 107-127.

Nay (Olivier), « Les règles du recrutement politique. Pour une approche institutionnaliste de la sélection politique », *Politix,* Vol.11, n°44, quatrième trimestre, 1998. pp. 161-190.

Nicolas (Guy), « Les nations à polarisation variable et leur État : exemple du Nigéria », *in* E. Terray, dir., *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1987, pp.158-159.

Njoya (Jean), « Parenté et politique en imbrication : la construction politico-juridique de la succession héréditaire », *Polis/R.C.S.P./C.P.S.R.* Vol. 16*,* n°1 et 2, 2009, pp.41-66.

Offerlé (Michel), « Usages et usure de l'hérédité en politique », *Revue française de science politique*, n°5, 1993, pp. 850-856.

Otayek (René), « L'Afrique au prisme de l'ethnicité : perception française et actualité du débat », *Revue internationale et stratégique*, 3, n° 43, 2001, pp.129-142.

Otayek (René), « Le débat français sur la citoyenneté et ses implications en termes de perceptions de l'autre. », *Polis, Revue camerounaise de science politique*, Vol. 12, Numéro Spécial, 20, 2005, pp. 7-41.

Otayek (René), « Organisations et compétitions politiques », in C. Coulon et D. C. Martin, dir., *Les Afriques politiques*, Paris, La Découverte, 1991, pp.186-199.

Ouattara (Abdouaye), « L'entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire : obstacles et opportunités », *Revue de Management International*, Centre d'études en administration internationales, Ecole des hautes études commerciales, Montréal, Canada, vol 11, n°2, 2007, pp. 53-64.

Owona Nguini (Matthias), « L'État et le milieu d'affaires au Cameroun : autoritarisme, ajustement au marché et démocratie. 1986-1996.», *RCSP*, vol.2, 1996, pp.43-67.

Patriat (Claude), « Perspective cavalière. Où il est question de personnes éligibles naturellement et légitimement par voie d'héritage », *in* C. Patriat, J.-L. Parodi, dir., *L'hérédité en politique*, Paris, Economica, 1992, pp. 1-22.

Percheron (Annick), « La socialisation politique : un domaine de recherche encore à développer », *Revue internationale de science politique,* Volume 8, n° 3, Juillet 1987, pp. 199-203.

Pomerrole (Marie-Emmanuelle), « la démobilisation collective au Cameroun : entre contexte post-autoritaire et militantisme extraverti », *Critique internationale*, n°40, 2008, pp. 73-94.

Pommerolle (Marie-Emmanuelle) et Siméant (Johanna), « L'internationalisation du militantisme en Afrique », *Alternatives Sud*, Vol. 17-2010 / 229, pp.229-234.

Pourcher (Yves), « L'enfant du pays. L'exemple de la Lozère (XIXe-XXe siècle) », *in* Patriat (C.), J.-L. Parodi, dir., *L'hérédité en politique*, pp. 102-107.

Quantin (Patrick), « les élites politiques face aux transitions démocratiques », *l'Afrique Politique*, 1995, pp.277-285.

Ritaine (Evelyne), « Sens et impuissance: les cultures regionales comme recours symbolique», *in* G. Pouyol et R. Labourie, dir., *Les cultures populaires*, Toulouse, INEP, 1979, pp.155-167.

Rosny De (Eric), « Etude panoramique des nouveaux mouvements religieux et philosophiques à Douala (Cameroun) », *in* S. Gilles, dir., *L'effervescence*

religieuse en Afrique : la diversité locale des implantations religieuses chrétiennes au Cameroun et au Kenya, Paris, Karthala, 2004, pp.89-169.

Saint-Lary (Maud), « Introduction : des entrepreneurs entre rhétorique et action sur le monde », *Bulletin de l'APAD*, 29-30,| 2010, pp. 9-17.

Sambo (Moussa), « Impacts des valeurs socioculturelles et traditionnelles sur la performance des PME au Cameroun », *Revue africaine des sciences économiques et de gestion*, vol 3, n°1.2001, pp.113-143.

Sawicki (Frederick), « Classer les hommes politiques. Les usages des indicateurs de position sociale pour la compréhension de la professionnalisation politique », *in* M. Offerlé, dir., *La profession politique XIXe-XXe siècles*, Paris, Editions Belin, pp. 135-170.

Schmitter (Philippe.) et Santiso (Javier), « Three Temporal Dimensions to the Consolidation of Democracy », *International Political Science Review*, 19, 1, 1998, pp. 69-92.

Seligman (Lester), «Political Recruitment and Party Structure. A Case Study», *American Political Science Review*, 55, 1961, pp. 77-86.

Siméant (Joanna), « Un humanitaire "apolitique"? Démarcations, socialisations au politique et espaces de la réalisation de soi », *in* J. Lagroye, dir., *La politisation*, Belin, 2003, pp. 163-196.

Sindjoun (Luc), « Le champ social camerounais : désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'État », *Politique africaine,* 62, 1996, pp. 57-67.

Sindjoun (Luc), « La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? Éléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plurales », *L'Afrique politique*, Karthala et CEAN, Paris, 2000, pp. 19-40.

Sindjoun (Luc), « Cameroun : le système politique face aux enjeux de la transition démocratique (1990-1993) », *Afrique politique,* 1994, pp. 143-165.

Sindzingre (Alice), « Le néopatrimonialisme et ses réinterprétations par l'économie du développement », *in* C. Bach et M. Gazibo, dir., *L'État néopatrimonial Genèse et trajectoires contemporaines*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2011, pp.117-152.

Somit (Albert) et Perterson (Steven), «Political Socialization's Primacy Principle : A Biosocial Critique », *Revue internationale de science politique*, Volume 8, n° 3, Juillet 1987, pp. 205-213.

Sopca (Antoine), « Les dons dans le jeu électoral au Cameroun », *Cahiers d'études africaines*, n°157, 2000, pp. 91-108.

Terray (Emmanuel), « Marc Augé, défenseur de l'anthropologie », *L'Homme*, 185-186 (1-2), 2008, pp.65 à 82.

Tine (Antoine), « Allégeances partisanes et légitimation démocratique. Éléments pour une théorie de la pluralisation des identités partisanes au Sénégal », *Revue camerounaise de science politique*, Vol. 7, Numéro spécial, 1999-2000, pp. 139-168.

Thomas (Jean François), « Observations sur le vocabulaire de la vanité et de l'ostentation en latin », *Revue de philologie et d'histoire ancienne*, tome XXII/1, 1998, pp. pp. 95-116.

Toulabor (Comi), « Sacrifices humains et politique. Quelques exemples contemporains en Afrique », *in* P. Konings, W. Van Binsbergen et G. Hesseling, dir., *Trajectoires de libération en Afrique contemporaine*, Paris, ASC-Karthala, 2000, pp.207-221.

Tournier (Vincent), « Le rôle de la famille dans la transmission politique entre les générations : histoire et bilan des études de socialisation politique », *Politique sociale et familiale/société*, n°99, Mars 2010, pp.59-72.

Turner (Terisa), "Multinational Corporations and the Instability of Nigerian State", *African review of political economy*, n°5, 1976, pp. 63-79.

Van De Walle (Nicolas), « Sortir du néo-patrimonialisme : démocratie et clientélisme dans l'Afrique contemporaine », *in* D. C. Bach et M. Gazibo, dir., *L'État néo-patrimonial : Genèse et trajectoires contemporaines* , Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2011, pp. 153-173.

Warnier (Jean-Pierre), « Trois générations d'entrepreneurs bamiléké (Cameroun) », *in* S. Ellis, Y.-A Fauré, *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, éd Karthala et Orstom, 1995, pp.63-70.

Warnier (Jean-Pierre), « La bigarrure des patrons camerounais », *in* J.-F. Bayard, *La réinvention du capitalisme*, 1994, pp.175-202.

Wautelet (Jean-Marie), « Cameroun: accumulation et développement, 1960-1990 », *Mondes en développement*, n°69; 1990, pp.75-85.

Willame (Jean-Claude)*,* « Les avatars d'un libéralisme planifié *»*, *Politique africaine*, n°18, juin 1985, pp.44-70.

Ysmal (Colette), « Elites et leaders », *in* M. Grawitz, J. Leca, *Traité de science politique,* Vol. 3, Paris, 1985, pp. 603-642.

Zambo Belinga (Joseph-Marie), « Quête de notabilité sociale, rémanence autoritaire et démocratisation au Cameroun », *Cahiers d'études africaines*, n°171, 2003, pp.573-589.

Zambo Belinga (Joseph-Marie), "An Explanation of Electoral Attituds in Cameroon 1990-92 : Towards a New Appraisal", *in* T. Lumumba-Kasongo, (eds), *Libéral Democracy and its Critics in Africa*, Dakar, CODESRIA- Books, 2005, pp.46-75.

Zambo Belinga (Joseph-Marie), « Corruption, communautarisme, quête de notabilité et ethos social au Cameroun : une asymétrie entre la rhétorique officielle et les pratiques au quotidien », *in* D. Darbon, dir., *Le comparatisme à la croisée des chemins: autour de l'œuvre de Jean-François Médard*, Bordeaux, CEAN, Karthala, 2010, pp. 73-86.

ARTICLES DE REVUE ET CHAPITRES SUR LES FEMMES ET LE GENRE

Al-Mahadin (Salam), « Jordanian Women in Education: Politics, Pedagogy and Gender Discourses », *Feminist Review*, n°78, Empirical interrogations: Gender, "race" and class, 2004, pp. 22-37.

Aldrich (Howard) et alii, "Women on the verge of a breakthrough: networking among entrepreneurs in the United States and Italy. Entrepreneurship & Regional Development", *Journal of Entrepreneurship and Regional Development*, 1, 1989, pp. 339-356.

Aubenas (Jacqueline) et alii, « Les femmes et la politique », *Les Cahiers du GRIF*, n°6, 1975, pp. 5-23.

Ba Konaré (Adame), « Rôle et image de la femme dans l'histoire politique du Mali (1960-1991). Perspectives pour une meilleure participation de la femme au processus démocratique », *CODESRIA Workshop on Gender Analysis in Africa social science*, Dakar 16-21 septembre, 1991.

Batibonak (Sariette), « Entrepreneuriat et changement du rôle de la femme camerounaise », *in* Sow Fatou, *La recherche féministe francophone. Langue, identités et enjeux*, Paris, Editions Karthala, 2009, pp. 613-630.

Bahiya (Paulette), « Les élites féminines du Cameroun de 1960-2010 : une analyse sociologique de leur sélection », *Revue européenne de droit social*, vol XX, issue 3, 2013, pp. 30-34.

Barres (Victoria), « Le rôle économique des femmes du Tiers-Monde », *Revue Tiers-Monde*, vol XXVI, n°102, avril-juin 1985, pp. 462-467.

Beauvallet (Willy), Michon (Sébastien), « Les Femmes Elues au Parlement Europeen (1979-2004) : Modes de Recrutement et stratégies d'Investissement », *Regards sociologiques*, n°27-28, 2004, pp.70-84.

Bereni (Laure) et Lépinard (Eléonore), « 'Les femmes ne sont pas une catégorie'. Les stratégies de légitimation de la parité en France », *Revue française de science politique*, vol.54, n°1, 2004, pp.71-98.

Bereni (Laure), « Du MLF au mouvement pour la parité. La genèse d'une cause dans l'espace de la cause des femmes », *Politix, Revue des sciences sociales du politique*, vol. 20, n°78, 2007, pp.107-132.

Bereni (Laure), « Quand la mise à l'agenda ravive les mobilisations féministes. L'espace de la cause des femmes et la parité politique (1997-2000) », *Revue française de science politique*, vol. 59, n°2, 2009, pp. 301-323.

Bereni (Laure), « Penser la transversalité des mobilisations féministes: l'espace de la cause des femmes », *in* C. Bard, *Les féministes de la 2ème vague*, PUR, « Archives du féminisme », 2012, pp.27-41.

Bessis (Sophie), « Genre et Développement : Théories et mises en œuvre des concepts dans le développement. L'approche genre et les organisations internationales, du discours à l'action », *in Colloque international « Genre, population et développement en Afrique »*, UEPA/UAPS, INED, ENSEA, IFORD, Abidjan, 16-21 juillet 2001.

Bigo (Didier), « Genre et relations internationales », dans C. Bard et alii dir., *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*, Paris, La Martinière, 2004, pp. 80-97.

Bisilliat (Jeanne), « Mots échoués sans contexte », *Cahiers Sciences humaines*, 25(4), 1989, pp.511-518.

Bisilliat (Jeanne), « La dynamique du concept de « genre » dans le politiques de développement en Afrique », *Afrique Contemporaine*, n°196, 2000, pp.75-82.

Blumberg (Rae Lesser),"Rural Women in Development. Veil of Invisibility, World of Work", *International Journal of Intercultural Relations*, vol 3, n°4, pp.447-472.

Bonder (Gloria), «L'étude de la politique du point de vue des femmes», *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 35, no 98, 1983, pp. 621-635.

Bop (Codou), « Les femmes, Chefs de famille à Dakar », *in* J. Bisilliat, dir., *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala, 1996, pp.129-149.

Bochet De The (Marie-Paule), « Rites et associations traditionnelles chez les femmes beti (Sud du Cameroun)», *in* J.-C. Barbier, dir., *Femmes du Cameroun. Mères pacifiques, femmes rebelles*, Paris, Karthala, 1985, pp.245-275.

Brossier (Marie), « Les débats sur le Code de la famille. Une mise en question des fondements de l'autorité légitime », *Politique africaine*, 96, décembre, 2004 pp.78-98.

Brunel (Sylvie), « La femme africaine : bête de somme ou superwoman », *Sciences Humaines*, hors-série spécial, n°4, 2005, pp. 64-68.

Butikofer et alii, « L'impact du mode de scrutin sur l'élection des femmes à l'Assemblée fédérale Suisse (1995-2003) », *Revue suisse de science politique*, 14(4), 2008, pp.631-661.

Calvès (Anne-Emmanuelle), « "Empowerment" : généalogie d'un concept clé du discours contemporian sur le développement », *Revue Tiers-monde*, n°200, 2009, pp.735-749.

Chatap (Odile), « Associations et ONG féminines au Cameroun : des partenaires pour le développement ? » *in* O. Goerg, coord., *Perspectives*

historiques sur le genre en Afrique, Paris, Ed. L'Harmattan, Groupe « Afrique », cahiers n°23, 2007, pp. 239-255.

Claffey (Joan) et alii, « Women in Development : A select Annotated Bibliography», *International Journal of Intercultural Relations*, 1979, pp.507-524.

Collin (Françoise), « Différence des sexes (Théories de la) », *in* H. Hirata et alii, *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2000, pp. 26-35.

Collavald (Annie), « Identités stratégiques », *ARSS*, n°73, 1988, pp. 29-40.

Coquery-Vidrovitch, (Catherine), « Des femmes colonisées aux femmes de l'indépendance, ou du misérabilisme au développement par les femmes : approche historique », *in Colloque international* « Genre, population et développement en Afrique », UEPA/UAPS, INED, ENSEA, IFORD, Abidjan, 16-21 juillet 2001.

Coquery-Vidrovitch (Catherine), « Genre et recherche. État des lieux et tendances actuelles », *in Acte du colloque sur le genre,* IEP de Bordeaux, 2004.

Cornwall (Andrea) « Introduction : Perspectives On Gender in Africa », in A.Cornwall, (eds), *Readings in Gender in Africa*, Indiana University Press, pp. 1-19.

Dagenais (Huguette), « Pour les femmes, un autre développement », *Recherches féministes*, vol 1, n°1, 1988, pp.1-17.

Dayan-Herzbrun (Sonia.), « La mixité dans le politique », *in* Thanh-Huyen et al., *Genre et politique Débats et perspectives,* Paris, collection Folio essais, Gallimard, 2000, pp. 281-299.

De Lame (Danielle), « Etudes de genre et développement, de l'archétype à la polyphonie », [en ligne], Bulletin de l'APAD, n°20, 2000. Disponible sur http://apad.revues.org/257, consulté le 18 janvier 2011.

Delphy (Christine), « Théories du Patriarcat », *in* H. Hirata et alii, (eds), *Dictionnaire critique du féminisme*, PUF, 2000, pp.141-146.

Descamps (Marc-Alain), « Unir le masculin et le féminin », *L'Esprit du Temps/Imaginaire & Inconscient,* 2003/2, n° 10, pp.19-30.

Dulong (Delphine), « Des actes d'institution d'un genre particulier. Les conditions delégitimation des femmes sur la scène électorale (1945 et 2001) », *in* J. Lagroye, dir., *La politisation*, Paris: Belin, 2003, pp. 425-444.

Dulucq (Sophie) et Goerg (Odile), « Le fait colonial au miroir des colonisées. Femmes, genre et colonisation : un bilan des recherches francophones en Histoire de l'Afrique subsaharienne (1953-2003) », in A. Hugon, dir., *Histoire des femmes en situation coloniale. Afrique et Asie, XX*^{ème} *siècle,* Paris, Kathala, 2004, pp.43-70.

Durand-Delvigne (Annick), « Pouvoir et genre », in Ephesia, *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales,* Paris, La Découverte, 1995, pp.453-466.

Efoua Zengue (Rachel), « Intégration de la femme dans l'administration publique : action politique et stratégies endogènes», *in* B. Amama, dir., *Propos sur l'administration camerounaise*, Yaoundé, MINFORPA, 2003, pp.253-265.

Haicault (Monique), « La gestion ordinaire de la vie en deux », *Sociologie du Travail*, n° 3, 1984, pp. 268-275.

Fassin (Eric.), « Le genre aux États-Unis », in C. Bard et alii., *Quand les Femmes s'en mêlent. Genre et Pouvoir*, Quercy à Cahors, Editions de la Martinière, 2004, pp.23-43.

Fassin (Eric) « L'empire du genre. L'histoire politique ambiguë d'un outil conceptuel », *L'Homme*, n°187-188, 2008, pp. 375-392.

Ferree (Myra), Mueller (Carol), « Feminism and the Women's Movement : A Global Perspective », *in* D.A. Snow et alii, (ed.), *Blackwell Companion to Social Movements*, Oxford, Blackwell, 2004, pp.576-607.

Fieloux (Michèle), « "Femmes invisibles" et "femmes muettes" à propos des évènements ibo de 1929 », *C.E.* A ., n°65, vol 17, cah.1, 1977, pp. 189-194.

Friedl (Ernestine), « La prééminence masculine est-elle inévitable? », *in* H. Mendras, dir., *Éléments de sociologie,* Textes, Paris, A Colin, 1978, pp. 23-44.

Gaspard (Françoise), « Le genre et les travaux sur la citoyenneté en France », in C. Bard et alii, *Quand les Femmes s'en mêlent Genre et Pouvoir*, Quercy à Cahors, Editions de la Martinière, 2004, pp. 105-126.

Gaspard (Françoise), « Système politique et rareté des femmes élues. Spécificités françaises ? », *in* A. Le Bras-Chopard et J. Mossuz-Lavau, dir., *Les femmes et la politique*, Paris, Editions L'Harmattan, Logiques Politiques, 1997, pp.97-118 .

Gharaibeh (Roa'a), « Elément pour déconstruire les normes féministes eurocentriques », *in* A. Arnaud, *Aux frontières du genre,* Paris, L'Harmattan, Logiques Sociales, 2012, pp. 53-67.

Godelier (Maurice), «" Les femmes et le pouvoir. " Point de vue d'un anthropologue », *in* G. Duby et M. Perrot, dir., *Femmes et Histoire*, Paris, Plon, 1992, pp.101-112.

Goerg (Odile), « Femmes africaines et politique : les colonisés au féminin en Afrique occidentale », *clio*, n°6, 1997, pp. 105-125.

Goerg (Odile), « Femmes africaines et pratique historique en France », *Politique africaine,* n°72, 1998, pp. 130-144.

Guérin (Isabelle) et Palier (Jane), « Microfinance et empowerment des femmes : la révolution silencieuse aura-t-elle lieu ?, *ADA Dialogue*, n°37, 2007, pp.27-34.

Guilmain-Gauthier (Chantal), « le jeu de la femme », *in* J.-C. Barbier, dir., *Femmes du Cameroun. Mères pacifiques, femmes rebelles*, Paris, ORSTOM-Karthala, 1993, pp.37-62.

Haicault (Monique), « La gestion ordinaire de la vie à deux », *Sociologie du travail*, n°3, 1984, pp.268-275.

Hartmann (Heidi), «The Unhappy Marriage of Marxism and Feminism : Towards a more Progressive Union », *in* L. Sargent, dir., *Women & revolution: A discussion of the unhappy marriage of marxism and feminism*, Montréal, Québec : Black Rose Books, pp. 1-42.

Hesseling (Gerti) et Locoh (Thérèse), « Femmes, pouvoirs, sociétés », *Politique Africaine,* l'Afrique des femmes, n°65, 1997, pp. 3-20.

Hirschmann (David), « Women and Political Participation in Africa : Broadening the Scope of Research », *World Development*, Vol 19, n°12, 1991, pp.1679-1694.

Hisrich (Robert) et Brush (Candida), « The woman entrepreneur: Implications of family educational and occupational experience», *in* J. Hornaday et alii, *Frontiers of entrepreneurial research*, Boston, MA: Babson College, 1983, pp.255-270.

Hofman (Elisabeth), «La délicate mesure du difficilement visible - les écueils de l'intégration de l'aspect « genre » dans les évaluations de projet», *in* A*telier n°1: Fondements, ancrages et perspectives de l'analyse de genre, axe 2: les rapports de genre*, Chaire Quetelet, 2000.

Hofmann (Elisabeth) et Marius-Gnanou (Kamala), « L'approche "genre" dans la lutte contre la pauvreté : l'exemple de la microfinance», *in* J.-L. Dubois et alii, *Pauvreté et développement socialement durable*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2003, pp.269-284.

Hofmann (Elisabeth), Marius-Gnanou (Kamala), « L'empowerment des femmes entre relativisme culturel et instrumentalisation dans des évaluations de la microfinance en Inde »**,** *in Premières journées du GRES*, Bordeaux IV, 16-17 septembre 2004.

Hofmann (Elisabeth) et Marius-Gnanou (Kamala), « Le microcrédit pour les femmes pauvres – Solution miracle ou cheval de Troie de la mondialisation ? État du débat », *in* J. Bisilliat, dir., *Regards de femmes sur la globalisation*, Editions Karthala, Paris, 2003, pp. 215-238.

Hofman (Elisabeth), « Les observatoires-quelle utilité pour une meilleure intégration du genre ? *Genre en action*, bulletin n° 6, octobre 2007, pp. 1-4.

Hofmann (Elisabeth) et Marius-Gnanou (Kamala), « Le crédit des femmes et l'avenir des hommes », in *ADA Dialogue*, *« Microfinance et Genre : Des nouvelles contributions pour une vieille question »*, n°37, Luxembourg, mai 2007, pp. 7-12.

Huddy (Leonie) et Terkildsen (Nayda), « Gender stereotypes and the Perception of Males and Females Candidates », *American journal of political science*, Volume 37, n° 1, Février 1993), pp. 119-147.

Jenson (Jane) «Au-delà des "femmes en politique". Les rapports de genre et la science politique», *in* J. Laufer et alii, dir., *Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve de la différence des sexes*, Paris, La Découverte-MAGE, 2003, pp. 345-359.

Jenson (Jane.) et Lépinard (Eléonore), «"Penser le genre en science politique" Vers une typologie des usages du concept », *Revue française de science politique*, 2009/2, Vol. 59, pp. 183-201.

Kabeer (Naila), “Resources, agency, achievements : reflections on measurement ofwomen’s empowerment”, *Development and Change*, vol. 30, 1999, pp. 435-464.

Kafui Adjamagbo (Johnson), « La politique est aussi l'affaire des femmes », *Politique africaine*, n°65, Mars 1997, pp. 64-73.

Kamdem (Emmanuel), Ikellé (Rose), « Management de la diversité et genre au Cameroun : une approche en termes d'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin », *Humanisme et Entreprise*, 5/ 2011, n° 305, pp. 49-64.

Kergoat (Danièle), « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux », dans Elsa Dorlin (dir.), *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*. Paris, Presses universitaires de France, 2009, pp.111-126.

Kergoat (Danièle), « le rapport social de sexe De la reproduction des rapports sociaux à leur subversion », in A. Mordrel, (coord.), *Les rapports sociaux de sexe*, Paris, PUF, 2010, pp. 60-75.

Lagrave, (Rose-Marie), « Recherches féministes ou recherches sur les femmes? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°83, 1990, pp.27-39.

Lambert (Agnès), Poitou (Danielle), Toulabor (Comi), « Femmes, commerces, État. Une analyse en termes de relation de genre à partir de trois cas Ouest-africains », *in* J. Bisilliat, *Relations de genre et développement Femmes et sociétés,* Paris, édition de l’Orstom, 1992, pp.277-293.

Lautier (Bruno), « Mondialisation, travail et genre : une dialectique qui s’épuise », *Cahiers du genre*, 40, 2006, pp.39-65.

Lebeuf (Annie), « The Role of Women in the Political Organisation of African Societies », *in* D. Paulme, (eds.), *Women of Tropical Africa*, Berkeley and Los Angeles, University of California, 1963, pp. 93-120.

Le Bihan (Yann), « L’ambivalence du regard colonial porté sur les femmes d’Afrique noire », *Cahiers d’Etudes Africaines*, n°183, 2006, pp. 513-537.

Leroux (Pierre) et Sourd (Cécile), « Des femmes en représentation. Le politique et le féminin dans la presse », *Questions de Communication*, n°7, 2005, pp.73-85.

Loufti (Martha), « Rural Women unequal partners in Development », *International Labour Office*, Geneva, 1980, pp. 89-108.

Lovenduski (John), « Toward the Emasculation of Political Science. The Impact of Feminism», *in* S. Dale, (eds.), *Men's Studies Modified*, Oxford, Pergamon Press, 1981, pp. 83-97.

Lovenduski (Joni), « Gendering Research in Political Science », *Annual Review of Political Science,* 11, 1998, pp. 333-356.

Marques-Pereira (Bérengere), « L'inclusion des femmes en politique et la théorie politique anglo-saxonne », *in* C. Bard et alii, *Quand les Femmes s'en mêlent Genre et Pouvoir*, Paris, Editions de la Martinière, 2004, pp. 127-141.

Masquelier (Bertrand), «Women's Constitutional Role in Politics. The Ide of West-Cameroon», *in* Jean-Claude Barbier, dir., *Femmes du Cameroun. Mères pacifiques, femmes rebelles*, pp. 106-118.

Matthieu (Nicole-Claude), « Note pour une définition sociologique des catégories sociales de sexe *»*, *Epistémologie sociologique*, 11, pp. 19-27.

Mayoux (Linda), « Vers un nouveau paradigme dans les programmes de micro-crédit », *in* Y. Preiswerk, A. Zwahlen, *Les silences pudiques de l'économie : Economie et rapports sociaux entre hommes et femmes*, IUED, 1998, pp.73-97.

Mayoux (Linda), "Participatory learning for women's empowerment in microfinance programmes", *IDS bulletin*, vol. 29, n° 4, 1998, pp.39-50.

Mayoux (Linda), "Questioning Virtuous Spirals: Microfinance and Women's Empowerment in Africa", *Journal of International Development*, 11(7), 1999, pp.957-84.

Mayoux (Linda), « Tackling the Down Side : Social Capital, Women's Empowerment and Micro-Finance in Cameroon's », *Development and change*, volume 32, June 2001, pp.435-464.

Mayoux (Linda), « Atteindre les femmes et les autonomiser : défis pour la microfinance », *ADA Dialogue, Microfinance et Genre : Des nouvelles contributions pour une vieille question*, n°37, mai, 2007, pp. 35-63.

Mazrui (Ali), « The Warrior Tradition and masculinity of War », *Journal of asian and african studies*, vol 12, n°1-4, 1977, pp.69-81.

Moser (Caroline), « Gender Planning in the Third World: Meeting Practical and Strategic Gender Needs. », *World Development,* 17, 1989, pp. 1799-1825.

Mouiche (Ibrahim), « Genre et commandement territorial au Cameroun», *Cahiers d'études africaines*, 186, 2007, pp. 391-408.

Mouiche (Ibrahim), « L'État moderne africain et le patriarcat public. », *in* E. Uchendu, (ed.), Dakar, Codesria, 2007, pp. 133-162.

Muxel (Anne), « Socialisation et lien politique », *in* T. Blöss (Thierry), dir., *La dialectique des rapports hommes-femmes,* Paris*,* PUF, 2001, pp. 27-44.

Ndam Njoya (Tomaïno), « Assemblée nationale. Ampleurs et perspectives des préoccupations genre », *Les cahiers de mutations*, vol 062, Mars 2010, pp.12-13.

Nga Ndongo (Valentin), « Les femmes en politique au Cameroun », *Séminaire OFRDPC*, Yaoundé, 2005.

Ngo Youma, « L'exercice de la citoyenneté des femmes au Cameroun, Enjeux, défis et perspectives », *in Communication Genre en Action*. Disponible sur http : www.genreaction.net

O'Barr (Jean-Fox), « Making the Invisible Visible : African Women in Politics and Policy »*, African Studies Review,* Vol 18, n°3, 1975, pp.19-27.

Okani (Rachel-Claire), «Le "deuxième sexe" dans l'administration camerounaise», *in* A. Mama B.,dir., *Propos sur l'administration camerounaise*, Yaoundé, MINFORPA, 2003, pp.267-286.

Olivesi (Aurélie), « L'interrogation sur la compétence politique en 2007 : une question de genre ? », *Quaderni*, 72 | 2010, pp.59-74.

Paoletti (Marion) « L'usage stratégique du genre en campagne électorale », *Travail, genre et sociétés*, n°11, 2004, pp. 123-141.

Poeschl (Gabrielle), «Inégalités sexuelles dans la mémoire collective et représentations des différences entre les sexes*», Connexions,* n°80, 2003/2, pp.101-164.

Prag (Ebbe), « Women Leaders and the Sense of Power : Clientelism and Citizenship at the Dantokpa Market in Cotonou, Benin », *in* I. Lindell, (eds), *Africa's Informal Workers Collective Agency, Alliances and Transnational organizing in Urban Africa*, London/New-York, Zed Books, 2010, pp. 65-81.

Roubailo-Koudolo (Svetlana), « La construction du genre sur la Côte du Golfe du Benin (Le cas du Togo) », *in* V. Nga Ndongo et E. Kamdem, dir., *La*

Sociologie aujourd'hui : une perspective africaine, Paris, L'Harmattan, 2010, pp.177-202, (Sociologie Africaine).

Rowlands (Jo), « Empowerment examined », *Development in Practice*, n° 5, 1995, pp. 101-107.

Perrot (Michel), « Identité, égalité, différence. Le regard de l'Histoire », *in* Ephesia, *La place des femmes: les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociale*s, Paris, La Découverte, 1995, pp.39-56.

Pisier (Evelyne), Varikas (Eleni), « De l'invisibilité du genre dans la théorie politique », *in* C. Bard et alii, dir., *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*, Paris, La Martinière, 2004, pp. 64-79.

Romagnan (Barbara), « Être femme en politique : un stigmate légitimant », *in* F. Sow, *La recherche féministe francophone. Langue, identités et enjeux*, Paris, Editions Karthala, 2009, pp.299-318.

Roux (Nicole), « Femmes en politique, pourquoi les hommes résistent ? », *Cahiers de psychologie politique,* n°21, 2012. Disponible sur http://lodel.irevues.inist.fr/.

Rowlands (Jo), « Empowerment Examined », *Development in Practice*, n°5, 1995, pp.101-107.

Rubin (Gayle), « The Traffic in Women: Notes on the Political Economy of Sex », *in* R. Reiter, (ed.), *Toward and Anthropology of Women*, New York, Londres, Monthly Review Press, 1975, pp. 157-210.

Santelli (Dominique), « Femmes et colonisations », *in Atelier pédagogique des Cinquièmes Rencontres de la Durance, Site académique Aix-Marseille Histoire et Géographie,* 2005.

Savarese (Eric), « La femme noire en image. Objet érotique ou sujet domestique. », *in* P. Blanchard, *Autres et nous. Scènes et types,* Paris, ACHAC Syros, 1995, pp. 207-214.

Sibeud (Emmanuelle) « "science de l'homme" coloniale ou science de "l'homme colonial" ? Rapports de genres et ethnographie coloniale en Afrique française au début du XX^{ème} siècle », *in* A.Hugon, dir., *Histoire des femmes en situation coloniale, Afrique et Asie, XX^{ème} siècle*, Paris, Karthala, 2004, pp.173-198.

Sindjoun (Luc), Owona Nguini (Matthias), « Egalité oblige ! Sens et puissance dans les politiques publiques de la femme et les régimes de genre », *in* L. Sindjoun, dir., *La biographie sociale du sexe. Genre, société et politique au Cameroun*, Paris, Karthala, pp.13-78.

Sineau (Mariette), et Tremblay (Manon), « Représentation parlementaire des femmes et système uninominal. Une comparaison France/Québec », *in* M. Tremblay *et alii.* dir., *Genre, citoyenneté et représentation*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2006, pp. 151-170.

Sourd (Cécile) « Femmes ou politiques ? La représentation des candidates aux élections françaises de 2002 dans la presse hebdomadaire », *Mots. Les langages du politique*, « Usages politiques du genre », n°78, 2005, pp.65-77.

Sow (Fatou), « La recherche africaine en sciences sociales et la question de genre », *in* C*ommunication au colloque genre, population et développement en Afrique*, Abidjan, UEPA/UAPS, INED, ENSEA, IFORD, 2001.

Sow (Fatou), « L'appropriation des études sur le genre en Afrique subsaharienne », *in* T. Locoh, *Genre et sociétés en Afrique*, Paris, Les cahiers de l'INED, 2007, pp.45-68.

Sterson (McBride) et Mazur (Amy), « Reconceptualizing the Women's Movement : Discourses, Actors and States », *Working paper*, presented at the International Studies Association Annual Conference, Portland, February 2003.

Tapsoba (Isabelle) Kiétéga « qu'est-ce que le genre et le développement ? », *Trait d'union*, 1er trimestre, 1997, p.6.

Tchamambé (Djine), « Les camerounaise face aux enjeux économiques du XXIè siècle », *in* Communication au colloque sur : femmes, leadership et développement : un regard prospectif sur le 21ème siècle, Yaoundé, 1999, 17p.

Tchamambé (Djine), et Tchouassi (Gérard), « Renforcement des capacités entrepreneuriales des femmes par la formation : Une analyse du cas du Cameroun », *in* Communication aux VIIème journées scientifiques du réseau entrepreneurial de l'AUF, Ile Maurice, 4, 5,6 juillet 2001.

Tchouassi (Gérard), « Femmes entrepreneurs au Cameroun : une approche par les récits de vie », *Revue congolaise de gestion*, numéro double 2 et 3, janv-déc 2000, pp. 63-77.

Terreta (Meredith), “A Miscarriage of Nation: Cameroonian Women and Revolution, 1949-1971,” for Special Issue on Fracturing Binarisms: Gender and Colonialisms”, *Vienna journal of african studies*, n°12, 2007, pp.61-90.

Titi Nwel (Pierre), « Le statut social de la femme dans les mythes basaa d’origine », *in* J.-C. Barbier, dir., *Femmes du Cameroun. Mères pacifiques, femmes rebelles*, Paris, ORSTOM-Karthala, 1993, pp.25-35.

Tshibwabwa (Jacques), « Nationalisme, démocratie et action féminine en Afrique précoloniale. Vers la reconnaissance d’une histoire politique des femmes », *Afrika Zamani,* n°18-19, 2010, pp.113-132.

Van Den Berg (Adri), « “Playing with two houses”. Business Women in Bamenda Cameroon », *in* S. Ellis et Y.-A. Fauré, dir., *Entreprises et entrepreneurs africains*, op. cit., pp.473-482.

Vidal (Laurent), Desgrées Loû (Annabel), « Sida et situations sociales des femmes en Afrique : des notions aux méthodes de recherche », *Cahiers d'études et de recherches francophones / Santé,* vol 11, n°4, Oct-Nov-Déc 2001, pp.265-272.

Win (Everjoice), « Not Very Poor, Powerless Orpregnant : The African Woman Forgotten By Development », *IDS Bulletin*, “Repositioning Feminisms in Development”, vol.35, n°4, 2004, pp. 61-64.

Wong (Kwok-Fu), « Empowerment as a Panacea for Poverty. Old Wine in New Bottle’sReflections on the World’s Bank’s Conception of Power », *Progress in Development Studies*, n°3, 2003, pp.307-322.

Yana (Simon), « Statuts et rôles féminins au Cameroun. Réalités d’hier, images d’aujourd’hui », *Politique africaine*, n°65, mars 1997, pp.35-47.

THESES ET MEMOIRES

Aboya Endong (Manassé), *L’approche béhavioriste appliquée à l’étude du personnel politique camerounais : le cas des parlementaires*, Thèse de doctorat de 3è cycle, option science politique, Université de Yaoundé, 1992.

Bella (Sandrine)*, Entrées des femmes en politique : profils sociologiques et itinéraires de professionnalisation des élues dans le département du Wouri*, Master en science politique, Université de Douala, 2010.

Bereni (Laure), *De la cause à la loi. Les mobilisations pour la parité politique en France (1992-2000)*, Thèse de doctorat en science politique, université Paris 1, 2007.

Berrou (Jean-Philippe), *Encastrement, réseaux sociaux et dynamique des micro et petites entreprises informelles en milieu urbain africain*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Montesquieu, Bordeaux IV Ecole Doctorale de Sciences Economiques, Gestion et Démographie, 2010.

Bitota Muamba (Joséphine), *Recherches sur le statut juridique de la femme en Afrique,* Thèse de doctorat, Université des sciences sociales de Toulouse, 2003.

Bohuon (Maud), *Les femmes et le pouvoir politique au Kenya*, Mémoire de recherche, CEAN, IEP, Bordeaux IV, 2002.

Chatot (Myriam), *Père au foyer : un métier comme les autres ? L'inversion du genre et les rapports de force au sein du couple*, Mémoire de Master 2, Ecole des hautes études en sciences sociales, 2012/2013.

Compagnon (Daniel), *Ressources politiques, régulation autoritaire et domination personnelle en Somalie*, *le régime Siyyad Barre (1969-1991)*, Thèse de doctorat en science politique, nouveau régime, tome I, II, et III, Pau, 1995.

Daloz (Jean-Pascal), *Des élites locales au Nigéria*, Thèse pour le doctorat en science politique, Université de Bordeaux 1, 1991.

Girard (Guillaume), *La féminisation sous contrainte. Le cas du recrutement politique au Togo et au Bénin (1990-2010)*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 2014.

Grignon (François), *Le politicien entrepreneur en son terroir : Paul Ngei à Kanguro (Kenya), 1945-1990*, Thèse pour le doctorat en science politique, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2010.

Howson (Cynthia), *L'intégration du genre dans les politiques publiques de la Banque mondiale : exemple des politiques de transport au Sénégal*, Master PDAPS, IEP de Bordeaux, 2005.

Koisse (Saïd), *Les femmes chefs de ménage au Cameroun: entre vulnérabilité et ébranlement de la domination masculine: le cas de l'Extrême-Nord*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris Descartes, 2011.

Lacombe (Nathalie), *La spécificité de l'entrepreneur africain ?* Mémoire de recherche en vue de l'obtention d'un DEA études africaines, IEP de Bordeaux, CEAN, 1991.

Leilde (Anne), *Inégalités des chances face à l'éducation et recrutement de l'élite au Cameroun*, Mémoire de DEA. "Études africaines"; Université de Bordeaux 1, 1994.

Montel (Raymonde), *Femmes et politique en Côte d'Ivoire : Victimes ou actrices ?* Mémoire de D.E.A, CEAN, IEP Bordeaux IV, 1996.

Ndongo Mapoke (Bernadette), *Genre-Empowerment-développement. Le cas des entrepreneures agricoles de la zone des hauts-plateaux du Cameroun*, Thèse Ph.D, facultés des sciences sociales, Université Laval, avril 2000.

Nene Oumou (Deffa), *Problématique de l'entrepreneuriat féminin en Mauritanie*. Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université de Reims, 2009.

Nuembissi-Kom (Paul), *Elites urbaines et politique locale au Cameroun : le cas de Bayangam*, Master en science politique, Université de Yaoundé II, 2007.

Onana (François-Xavier), *Motivations et modes de gestion des femmes entrepreneurs au Cameroun : une étude exploratoire*, Thèse de doctorat en sciences économiques, en cotutelle avec l'université de Douala et l'université de Bordeaux IV, 2006.

Owona Nguini (Matthias.), *Les remaniements ministériels au Cameroun : un mode de régulation politique*, Mémoire de DEA, CEAN, IEP de Bordeaux, 1991.

Palmieri (Joëlle), *Genre et société numérique coloniataire. Effets politiques des usages de l'internet par des organisations de femmes ou féministes en contexte de domination masculine et coloniataire : le cas de l'Afrique du Sud et du Sénégal*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Bordeaux, Ecole doctorale de science politique, Les afriques dans le monde, 2011.

Perrot (Sandrine), *La situation des anciens présidents d'Afrique Noire : contribution à une réflexion sur les élites et les ressources politiques*, Mémoire de DEA d'Etudes Africaines, CEAN, IEP de Bordeaux, 1995.

Raufaust (Aurore), *Le genre dans les pouvoirs locaux Le cas du Sénégal.,* DEA de sciences politiques, option Analyse politique de l'Afrique Noire et des pays du Sud, novembre 2004, IEP, CEAN, 2004.

Sildillia (Livie), *La socialisation politique des femmes. Cas des élues antillaises françaises*, Thèse de doctorat en science politique, Université des Antilles et de la Guyane, 2012.

Sindjoun (Luc), *Le pouvoir communal à Yaoundé : une sociologie des acteurs officiels*, Mémoire de Maîtrise, science politique, FSDE, Université de Yaoundé, 1986/1987.

Tchejip Kaptchouang (Célestin), *Partis politiques et démocratie locale au Cameroun : une analyse de la compétition politique locale*, Thèse de Doctorat en science politique, Université de Yaoundé II, 2006.

Toulou (Lucien), *Les usages du multipartisme : Elites, entrepreneurs et ressources politiques au Cameroun et au Kenya*, Mémoire de recherche de DEA, IEP Bordeaux, 2000.

Toulou (Lucien), *Des usages du multipartisme. Transitions post-autoritaires et reproduction des élites au Cameroun et au Kenya*, Thèse de doctorat en science politique, IEP de Bordeaux, 2005.

Ventolini (Sévérine), *Le réseau de développement professionnel : déterminants et apports pour la mobilité intra-organisationnelle*, Thèse en sciences de gestion, Université Jean Moulin, Lyon 3, 2007.

Zahra (Arasti), *L'entrepreneuriat féminin Iranien*, Thèse de doctorat de sciences de gestion, Université de Toulon, 2006.

PRESSE

Cameroon Tribune n°10157/6358-38^{e} année, mardi 14 août 2012

L'Action, n°71, 2 mai 1997

Nyanga n°68, avril 2012

DOCUMENTATION "GRISE"

Assemblée nationale, *Livres d'or, législature de 1988-1992*, Yaoundé.

ATOL, *Les femmes entrepreneurs et les ONG d'appui en Afrique subsaharienne. Un éloge de la diversité et de la complexité », Rapport final : recherche-action sur l'entrepreneuriat féminin en Afrique Subsaharienne*, 1997.

Banque africaine de développement, *De L'entrepreneuriat féminin au Cameroun*, p*rojet de financement*, Yaoundé, 2005.

Bureau international du travail, *Les facteurs qui affectent les entreprises féminines: perspectives de croissance. Le cas du Cameroun*, Yaoundé, 2009.

Bureau Sous-régional de l'OIT pour l'Afrique centrale, du Centre de Formation de Turin et de WEDGE/OIT-Genève, *Projet de promotion de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun,* Yaoundé, 2003.

Conseil de l'Europe, *Incidences variables des systèmes électoraux sur la représentation politique des femmes*, Direction générale des études, document de travail, série droits des femmes, W10, 1996.

Institut des Relations internationales du Cameroun, *Colloque international sur les enjeux de la participation politique des femmes*, Yaoundé, 2007.

Ministère de la Condition féminine, *L'essentiel du plan quinquennal de développement économique, social et culturel,* Yaoundé, 1992.

Ministère de la Condition féminine et Organisation nationale du travail, *Etude des besoins en appui au développement des capacités entrepreneuriales des femmes camerounaises*, Yaoundé, 2003.

Ministère de la Promotion de la femme et de la famille, *Hommes et femmes au Cameroun en 2012. Une analyse situationnelle de progrès en matière de genre*, Yaoundé, 2012.

Ministère de la Fonction publique et de la réforme administrative, *Cartographie des postes de responsabilité de l'Administration publique camerounaise (Services Centraux), situation au 09 mai 2008*, Yaoundé, 2008.

Ministère de la Promotion de la femme et de la famille, *Rapport complémentaire Pays Cameroun sur la mise en œuvre de la CEDEF aux deuxième et troisième rapports combinés*, Yaoundé, 2008.

Ministère de la Promotion de la femme et de la famille, *Etude sur la participation des femmes à la vie publique au Cameroun*, Yaoundé, 2012.

Ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation, *Les grandes figures féminines du Cameroun*, Yaoundé, 2013.

More Women in Politics, *Genre, leadership et participation au Cameroun (1931-2013). Le Cameroun sur le chemin de la parité*, Yaoundé, 2014.

Organisation des Nations unies, *Rapport de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes*, Beijing, 1995.

Organisations des Nations unies, Bureau du coordonnateur résident du Cameroun, *Propositions de réponse du SNU aux priorités du Gouvernement de la République du Cameroun pour le cycle de coopération 2013 – 2017.* Yaoundé, 2013.

Organisation de l'Union africaine, *Développement et destin de l'Afrique*, Abuja, 1991.

SOURCES ELECTRONIQUES

http://apad.revues.org/, visité le 10 mai 2011

http://www.caf.fr/, visité le 21 janvier 2015

http://www.cairn.info, visité le 2 décembre 2010

http://cea.revues.org/ttp://ipsinternational.org/, visité le 8 décembre 2013

http://clio/revues.org, visité le 3 novemBre 2010

www.codesria.org/, visité le 26 mai 2013

http:// etudesafricaines.revues.org, visité le 14 janvier 2014

http://www.genreenaction.net, visité le 18 Décembre 2010

http://genre.francophonie.org, visité le 5 décembre 2014

http://www.ilo.org/, visité le 5 mars 2012;

http : //www.ipu.org visité le 29 décembre 2014 ;

htpp:// www.jstor.org, visité le 5 mars 2010

http://lodel.irevues.inist.fr/, visité le 14 juin 2014 ;

http:// www.persee.fr, visité le 6 mai 2011 ;

http://perspectivessud-sciencespobordeaux, visité le 20 septembre 2011;

http:// www.politique-africaine.com, visité le 19 septembre 2011;

http://www.regard-est.com, visité le 3 août 2011;

http://sociologies.revues.org, visité le 30 janvier 2014;

http : //www.statistics-cameroon.org/, visité le 9 novembre 2014 ;

http : //www.unwomen.org/, visité le 15 octobre 2010 ;

SOURCES ORALES

1. Mme Rose Zang Nguélé, adjoint au délégué du Gouvernement à la communauté urbaine de Yaoundé ;
2. Mme Fampou Denise, maire de la commune urbaine de douala II^{ème} ;
3. Mme Françoise Foning, maire de la commune urbaine de Douala V^{ème} ;
4. Mme Enoh lafon, sénateure ;
5. Mme Atangana Hélène, sénateure ;
6. Mme Epouner, entrepreneure ;
7. Mme Sendè, entrepreneure ;
8. Mme Chantal Kambiwa, entrepreneure ;
9. Mme Kisob, femme entrepreneure ;
10. Mme Eko Germaine, présidente OFRDPC ntondè village ;
11. Mme Mbono Joséphine, directeur des affaires générales MINESUP ;
12. Mme Florence Nguimbouss, entrepreneure ;
13. Mme Marie Biloa bala, entrepreneure ;
14. Mme Elise Meka, Maire d'Akom 2 ;
15. Mme Carine Fokoua, entrepreneure, militante du SDF ;
16. Mme Angéline Ndzongang, épouse du président national du parti politique la dynamique » ;
17. Mme Marguérite Tchatchoua, femme entrepreneure, militante du RDPC ;
18. Mme Margaret Ebot, 2ème adjoint à la commune urbaine de Douala III^{ème} ;
19. Mme Christine Ndoumbè, militante UPC ;
20. Mme Rose Njiha, militante MRC ;
21. Mme Christelle Ngannou Tigoum, militante SDF ;
22. Mme Claudine Ndoutou, secrétaire à l'organisation à Douala III^{ème} ;
23. Mme Mariane Moche Choutedjem, femme entrepreneure, militante du SDF.

Table des annexes

ANNEXE 1 381

ANNEXE 2 384

ANNEXE 3 393

ANNEXE 4 406

Annexe 1

GUIDE D'ENTRETIEN

Consigne

Doctorante à l'Institut d'Etudes politiques de Bordeaux, je prépare une thèse sur les femmes entrepreneures en politique au Cameroun. A cet égard, j'ai réalisé un questionnaire que je propose aux femmes entrepreneures en vue de recueillir des données sur leurs parcours professionnel, politique et personnel. Ce questionnaire s'organise autour de quelques grandes thématiques portant aussi bien sur votre entrée en politique que sur vos perceptions de la femme dans la société africaine. . Il ne comporte en soi ni de bonnes, ni de mauvaises réponses. Il vous suffira pour répondre de cocher la case correspondante à la réponse de votre choix. Sachant votre temps précieux, je vous remercie sincèrement pour votre disponibilité.

1) Données sociologiques

Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez- moi s'il vous plait de confirmer certaines données.

- Quel âge avez-vous lors de votre première entrée en politique
- Situation matrimoniale (maintenant et lors de votre première entrée en politique
- parti politique d'appartenance
- nombre de candidature à une élection (législative, municipale)
- nombre de victoire
- circonscription électorale
- membre d'un organe au sein d'un parti politique

2) Entrée en politique (stratégies, motivations, ressources)

- Motivation à entrer en politique
- stratégies pour entrer et perdurer dans le monde impitoyable de la politique
- secret de pérennisation dans l'univers politique

- ressources utilisées pour entrer en politique et capacité de mobilisation par les femmes politiques
- stratégies pour passer outre les diverses contraintes du jeu politique
- l'importance de l'ethnie en politique
- place du genre et des femmes en politique (contraintes, comparaison avec les hommes, stéréotypes)
- l'intérêt du jeu politique pour les femmes entrepreneures (reconnaissance sociale, ascension politico-administrative, éviction des taxes et autre impôts, protection des activités économiques).
- difficultés rencontrées dans le monde politique
- Impact des loges secrètes-sectes ; se référer à l'actualité
- Nouvelles technologies de l'information et de la communication

3) <u>Parcours politique</u>

- les étapes et moyens d'entrée en politique
- Description de l'évolution dans la société politique et dans le parti politique
- expérience de femme politique (maire, député, conseillers municipaux, membre d'un organe politique, commission parlementaires, responsabilités, etc.)
- Déroulement des campagnes électorales (profession de foi, accueil des populations)
- Référents et réseaux employés dans la société politique (amis politiques, mentors, soutiens politiques).

4) <u>Contexte familial et éducatif</u>

- Contexte de socialisation politique (enfance, famille, scolarisation)
- profession père, mère, grand parents, mari (origine géographique religion des parents) intérêt ou activité politique des parents (mandats, candidatures, membre de parti politique)
- Organisation de la famille (division des rôles entre les parents et entre les frères) qui fait quoi, etc.)
- Enseignement secondaire (privé, public, laïc ou non, choix de formation, d'orientation (technique, générale).

- Situation matrimoniale pendant le mandat (répartition des tâches, aide ?) Encouragement du reste de la famille ?
- Gestion du temps

5) <u>Vie professionnelle (conjonction entrepreneuriat-politique)</u>

- Quintessence de l'activité entrepreneuriale (secteur d'ativité, type d'entreprises, etc)
- Motivation à devenir entrepreneure (objectifs visés)
- formations reçues
- point de vue sur la relation qui existe entre le monde politique et le monde des affaires

6) <u>Représentations sociales de la femme en politique</u>

Tout d'abord, je vais vous poser quelques questions indicatives de la participation des femmes dans la vie politique au Cameroun.

- Combien de femmes siègent actuellement comme maires, députés ?
- Que pensez-vous de la sous-représentation des femmes en politique ? Comment l'expliquer et quelles peuvent être les solutions ?
- Quel avenir ont, selon vous, les femmes en politique et notamment les femmes entrepreneures ?
- Existe-t-il une solidarité féminine transcendant l'appartenance partisane ? citer quelques exemples manifestes
- Quelles sont les gratifications que peut retirer une femme du monde politique ?
- Que pensez du fonctionnement actuel de la sphère politique ?
- En instaurant les quotas au sein des partis politiques, pensez-vous que les femmes s'intéresseront plus à la politique ?
- Quelle a été la réaction autour de vous devant votre succès politique (autres femmes, médias, personnel du parti, etc.). Quelle a été la réaction de vos homologues masculins ?
- Votre première entrée dans le parlement ou à la mairie; avez-vous eu l'impression d'entrer dans univers masculin ?

Annexe 2

QUESTIONNAIRE

Doctorante à l'Institut des Etudes politiques de Bordeaux, je prépare une thèse sur les femmes entrepreneures en politique au Cameroun. *A* cet égard, j'ai réalisé un questionnaire que je propose aux femmes et hommes entrepreneurs en vue de recueillir des données sur leurs parcours professionnel, politique et personnel. Ce questionnaire s'organise autour de quelques grandes thématiques portant aussi bien sur votre entrée en politique que sur vos perceptions de la femme dans la société africaine. Il ne comporte en soi ni de bonnes, ni de mauvaises réponses. Il vous suffira pour répondre de cocher la case correspondante à la réponse de votre choix. Sachant votre temps précieux, je vous remercie sincèrement pour votre disponibilité.

Instructions relatives à la passation du questionnaire

Ce questionnaire n'est pas soumis à une limite de temps déterminée à l'avance. Il est nécessaire de répondre de façon spontanée. Ce qui compte ici c'est votre façon de voir les choses. Répondez avec franchise en cochant la case correspondante à la réponse de votre choix.

1) IDENTIFICATION SOCIOLOGIQUE

Noms et prénoms : _____

_____

Age : ☐ moins 25 ans ; ☐ 25-45 ; ☐ 45-55 ; ☐ plus de 55 ans

Sexe :

Lieu de résidence : ---------- ; région d'origine : ----------

Ethnie : ----------

Situation matrimoniale : ☐ Célibataire ; ☐ Mariée ; ☐ divorcé(e) ; ☐ veuve ; ☐ autres ☐

Niveau de formation

☐ Primaire ☐ Secondaire ☐ universitaire

Religion : _____

Circonscription _____

Parti politique _____

Poste politique _____

Quelle a été le métier précédent votre entrée en politique _____

Date d'entrée en politique :

- Comme militante----------

- Comme acteur politique de premier plan----------

2) Entrée en politique

Depuis combien de temps êtes-vous en politique ?

☐ Moins de 10 ans ☐ 10-20 ☐ ; 20-30 ☐ plus de 30 ans

Comment êtes-vous entrée en politique ?

☐ Militantisme au sein d'un parti - ☐ sponsoring ; ☐ réseaux

☐ Grandes écoles (ENAM, EMIA, Barreau) ; ☐ relations familiales; -

☐ ☐entrepreneuriat

☐ Autres.

Comment le fait d'être entrepreneur a-t-il facilité votre entrée dans le monde politique ?

☐ par l'apport financier -

☐ par l'apport de l'expérience du monde économique en politique

☐ Par l'apport des réseaux d'affaires et de clientèle ; ☐ par la possession d'une ONG

☐ Par les activités menées au sein d'une organisation de femmes entrepreneures (exemples GFAC)

☐ Autres

Pensez-vous que le fait d'exercer une fonction politique facilite vos activités entrepreneuriales ?

OUI ☐ NON ☐

Si oui comment ?

☐ Par les avantages fiscaux ; - ☐ la maitrise de la réglementation ; -

☐ La constitution d'un carnet d'adresse ; - ☐ la détention d'information utile

☐ Autres

Pour quelles raisons êtes-vous entrée en politique ?

☐ Par amour ☐ Par contrainte ☐ pour les avantages ; Autres ☐

Pensez-vous que les femmes et les hommes ont les mêmes motivations pour entrer en politique ?

☐ OUI NON ☐

- Si non qu'est ce qui peut en être la cause ?

☐

Education donnée par les parents ; - ☐ la formation effectuée (primaire, secondaire, technique ou générale)

☐ Les contraintes familiales ; ☐ la perception de la société des femmes en politique

Pensez-vous que le fait d'être une femme est un atout pour faire de la politique ?

☐ OUI NON ☐

Si oui ou non, pourquoi ? _____

_____

Pensez-vous que les femmes entrepreneures disposent d'atouts que d'autres femmes politiques n'ont pas pour faire de la politique ?

☐ OUI ; NON ☐

Si oui lesquelles ? _____

_____

Qu'est-ce qui vous différencie des hommes entrepreneurs politiciens ?

_____

Pensez-vous que vous utilisez des stratégies spécifiques en politique que les hommes ne peuvent pas utiliser ?

☐ OUI NON ☐

Si oui lesquelles _____

Pensez-vous que les hommes et les femmes subissent les mêmes contraintes dans le domaine politique ? ☐ OUI NON ☐

D'après vous, le genre constitue-t-il un atout pour entrer en politique

☐ OUI ; NON ☐

Si non pourquoi ? _____

_____

Classez les ressources suivantes de 1 à 10 selon leur degré d'importance pour réussir en politique

Diplômes
origine géographique ;
âge ;
charisme ;
parrainage/ sponsoring ;
charmes physiques ;
eloquence ;
argent/fortune ;
loges secrètes/sectes ;
réseaux sociaux ;

3) <u>Vie politique</u>

Pourquoi avez-vous adhérer à un parti politique ?
_____
_____
_____
_____

Participez-vous gratuitement à la vie politique de votre parti ?

☐ OUI ☐ NON

Versez-vous des cotisations à votre parti politique ?

☐ OUI ☐ NON

Lors des campagnes électorales et des meetings, est-ce qu'on vous demande de contribuer ?

☐ OUI ☐ NON

Si oui, quelle est la nature de ces contributions ? (cochez la réponse qui vous correspond)

☐ Versement d'argent (si possible précisez les montants en FCFA)

☐ Mise à disposition de certains de vos biens (voiture, maison, magasin, terrain, autres)

☐ Dons en nature (boisson, nourriture, etc.

Autres (vous pouvez donner d'autres exemples)

_____

_____

_____

_____

Vous sentez-vous obligée de supporter le RDPC ?

☐ OUI ☐ NON

Si oui pourquoi ?

_____

_____

_____

_____

Si non pourquoi ?

_____

_____

_____

_____

D'après vous, pourquoi l'État encourage t-il les femmes entrepreneures à entrer en politique?

_____

_____

_____

_____

_____

4) Contexte familial et éducatif

D'après vous, à quoi est due la sous-représentation des femmes en politique ?
Faible scolarisation ☐ ; éducation familiale ☐; mentalité ☐ ; autres ☐

Le travail d'entrepreneure politique vous permet-il d'assurer vos rôles de mère et d'épouse?

☐ OUI ☐ NON

Etes-vous toujours disponible quand le travail vous appelle?

Toujours ☐ Parfois ☐ Cela dépend ☐

Avez-vous un parent qui fait ou a fait de la politique ?

☐ OUI NON ☐

Si oui précisez

☐ frère/sœur ☐ parents ☐ mari/femme ☐ autres

Vous a-t-il aidé ou influencé dans votre accession au monde politique ?

☐ OUI NON ☐

Que pensez-vous de la place de la femme dans la politique ?_____

_____

Pensez vous que la femme puisse faire de la politique au même titre que les hommes ?

OUI ☐ NON ☐

5) <u>Contexte professionnel et relationnel</u>

Quel est le statut juridique de votre entreprise ?

GIC ☐ ETS ☐ SARL ☐ SA ☐ AUTRES ☐

Quel est votre secteur d'activités ?

☐ Agriculture commerce ☐

☐ Immobilier prestations de services ☐

☐ Industrie Autres ☐

Appartenez-vous à une association de femmes entrepreneures ?

☐ OUI ; NON ☐

Si oui laquelle----------

Que pensez-vous des associations de femmes entrepreneures ?

_____

_____

_____

_____

Avez-vous suivi une formation pour devenir entrepreneure ?

☐ OUI ; NON ☐

Si oui lesquelles_____

Utilisez-vous les réseaux sociaux (facebook, twitter, etc.) ?

☐ OUI ; NON ☐

Pensez-vous qu'il s'agisse d'une ressource pour faire de la politique ?

☐ OUI ; NON ☐

Avez-vous déjà bénéficié d'un financement ?

☐ OUI ☐ NON

Si oui, de la part de quelle structure (cochez la ou les bonnes réponses)

☐ État

☐ microfinance

☐ organisation de femmes

☐ ong ou ambassades

☐ autres _____

24. Mme Rose Njiha, militante MRC ;
25. Mme Christelle Ngannou Tigoum, militante SDF ;
26. Mme Claudine Ndoutou, secrétaire à l'organisation à Douala III^{ème} ;
27. Mme Mariane Moche Choutedjem, femme entrepreneure, militante du SDF.

Annexe 3

Entretien avec Denise Fampo, maire de la mairie de Douala II

L'entretien avec Mme FAMPO a débuté le 19 février 2013 à 10H et s'est achevé le mercredi 20 vers 16H10. Il faut préciser que du fait de leurs multiples activités, et des inscriptions biométriques sur les listes électorales, elle n'a pas pu nous accorder plus d'heure de temps pour mener à bien notre entretien.

Fampo Denise est née le13 avril 1963 à Douala, d'un père ancien combattant[677] et d'une mère femme d'affaires. Ces derniers, originaires de la province de l'ouest dans le département du Ndé, et plus précisément dans l'arrondissement de Bazout[678] étaient chrétiens évangéliques pratiquants. Son père, se reconvertit plus tard dans la politique où il occupera le poste de sous-préfet en 1955. Malheureusement, Il fera deux ans de prison à Tcholéré sous Ahidjo pour avoir défendu ses idées en posant notamment cette question : « *Pourquoi lors des manifestations du 08 mars, on nous demande d'envoyer nos femmes au défilé alors que les femmes nordistes restent chez elles ?* ». Une fois libéré, ce dernier va occuper le poste d'adjoint au maire de 1956 à 1962. Il se lancera à l'investiture municipale en 1988 et occupera par la suite le poste de maire de Douala II^{ème} de 1988 à 1996. Ce parcours, pas pour le moins banal semble avoir énormément marqué Mme Fampo qui décidera de se lancer dans la politique pour continuer l'œuvre de son père.

Issue d'une famille polygamique, Mme Fampo est la quatrième enfant d'une fratrie de six enfants. Déjà très jeune, elle réussit déjà à s'imposer face à ses frères et notamment son frère ainé que les amis et voisins de la famille prennent pour son petit frère. A ce propos elle dit lors de l'entretien : « *comme c'est moi qui prenait toujours le devant, malgré le fait que je sois frêle on me prenait pour l'ainé. J'aime pas les hommes*

[677] Mr Fampo Dagobert a été président des anciens combattants de Douala. Il crée une école de secrétariat dans les années 1950. Ce dernier fera sera emprisonné sous Ahidjo durant deux années.

[678] Au cours de notre entretien elle suggère de parler plutôt de province de naissance dans la mesure où elle est née et a grandi à douala (new-bell).

timorés ». Et comme l'écrit si bien Lasswell (1965), « *ceux qui ont l'intention d'assumer des rôles politiques se différencient dès leur jeunesse de leurs camarades plus passifs*.».[679]

Elle fait ses études primaires à l'école française petit Joss où elle obtient son certificat d'études primaires avant de s'inscrire au lycée de New-Bell où elle fera le secondaire. Elle passera brillamment son baccalauréat en…. avant de s'inscrire à l'université de Yaoundé 1 où elle obtient une licence en droit à la faculté de droit et…… en 19….. . A la suite de ce diplôme, elle fera un stage professionnel au cabinet NGONA A BIDIAS sis au quartier Bali où elle amassera une grande expérience qui lui permettra par la suite de créer son cabinet d'avocat en 1998 où elle défendra la veuve et l'orphelin.

Par la suite, Mme FAMPO décide de marcher sur les traces de son père. A ce propos elle dit : « *mon père c'est ma bible* ». A la question de savoir quelles étaient ses motivations pour entrer en politique elle répond :

> « *Il faut le dire en toute honnêteté, ce qui m'a motivé c'est le désir déjà de terminer ce que mon père avait commencé. Il y'avait un goût d'inachevé ; j'ai senti déjà vers la fin de ses jours qu'il avait le sentiment qu'un enfant le remplace dans la politique et puis il a estimé que j'étais la mieux placée et puis j'avais le tempérament d'une personne qui se bat même depuis l'enfance*.».

Dans ce désir impérieux de poursuivre l'œuvre de son père, l'intéressée va heurter les us des grassfields qui veulent que ce soient les hommes qui suivent l'œuvre de leur père[680]. Qui plus est, Mme Fampo n'est pas la seule à avoir réussi dans sa famille. Parmi ses frères et sœurs on compte des Directeurs Généraux des Sociétés d'Etat, des Médecins, des Douaniers, des enseignants et même des architectes. Le fait

[679] Harold Laswell (1965), « Introduction : the study of political elites » in Harold Laswell, Daniel Lerrer (dir.), World revolutionary Elite: studies in coercive ideological movement, Cambridge, MIT Press, p.21

[680] Les coutumes de l'Ouest veulent qu'un seul enfant hérite de son père ; et la plupart du temps, il s'agit du fils ainé.

qu'elle soit issue d'une famille polygamique et qu'elle ait moult frères n'a pas toujours été de tout repos. Au cours de l'entretien, nous avons noté dans la gestuelle et l'intonation de la voix de l'intéressée lorsque nous parlions de ses frères, qu'elle était peinée voir courroucée par le comportement de ceux-ci.

> « *Même avec mes frères ce n'est pas facile. Eux, ils n'admettent pas que ce soit la femme qui soit vu. Entre nous, ils me disent souvent de faire attention, parce que je reste la petite sœur…* ».

Contre vents et marées, Dans les années 1990, Mme Fampo se lance avec l'appui de son père en politique. Elle commence à la base comme militante du RDPC. Il ressort de l'entretien avec Mme Fampo qu'elle a énormément bénéficié de l'expérience politique de son père. Cette socialisation précoce lui a permis d'éviter de nombreux écueils du monde politique. A 34 ans, elle occupe ses premières fonctions politiques au sein du RDPC comme présidente de la cellule du comité de base au collège des nations à Douala. Un an plus tard, elle sera déléguée au conflit du bureau de la section RDPC du Wouri II. En 2004, elle est chargée de mission départementale du comité central pour l'élection présidentiel de la même année.

C'est en 2007, lorsqu'elle décide de se présenter comme présidente de la section OFRDPC de Wouri II, qu'elle commence véritablement la bataille politique. A ce propos, elle déplore le manque de solidarité féminine et la volonté toujours permanente qu'affichent les femmes de se soumettre à la volonté des hommes. « *La solidarité féminine en matière politique, moi je ne la vois pas. Les guerres politiques n'ont pas de frontières de sexes* ». en outre dit-elle, « *les femmes ne veulent pas émerger d'elles-mêmes. Elles veulent émerger sous le couvert de quelqu'un* ». Ce phénomène de « sponsoring » décrié ici par Madame le maire de Douala II^{éme} est malheureusement monnaie courante dans la sphère politique camerounaise.

> « *Les femmes camerounaises ont beaucoup de potentialités. Mais du fait de toujours vouloir être avalisé par un homme, elles finissent par tomber dans l'eau et là il n'ya aucune pour tirer l'autre* ».

Outre ces combats pour le poste « de reine mère de Wouri II », Mme Fampo va également affronter en 2007 le machisme des hommes de Douala lorsqu'elle décide de présenter sa candidature comme maire de Douala II^{ème}. En effet, ceux-ci veulent que le poste de maire soit toujours occupé par les hommes. Cet état de chose est si fortement ancré dans la conscience collective que même les femmes qui ont voté pour Mme Fampo comme présidente de la section l'OFRDPC de Wouri II ont cherché l'en dissuader. Voici par exemple ce qu'elles lui ont répondu à l'annonce de sa candidature :

> « *Ah non non non, mama, tu vas te casser la gueule. C'est les hommes, ils ne vont pas te laisser.ici, ça toujours été les hommes, ici on ne peut pas. Allons supplier qu'ils nous donnent quelques places…* ».

De tels propos montrent à quel point notre société demeure très patriarcale. Pour s'imposer en politique, une femme doit toujours être derrière un homme, sinon sa cause est perdue d'avance. D'après Mme Fampo, les femmes ne sont pas exemptes de tout reproche :

> « *Ce qui tue les femmes c'est de vouloir être trop femmes*. *Que les femmes arrêtent de se réfugier derrière leur statut de femme* ». Pour elle : « *le genre c'est la politique des faibles et moi je ne me mets jamais du côté des faibles. Il faut des femmes compétentes et non des femmes pour être femmes; pour moi, si une femme ne vaut rien, elle ne mérite pas un poste politique sinon, ça veut dire que ce sont les hommes qui vont toujours décider à notre place…* ». Pour s'imposer en politique, en aucun moment, madame Fampo ne fait appel à sa qualité de femme[681] :
>
> « *Ces hommes, qu'est ce qu'ils ont que je n'ai pas ? Il n'ya que le sexe qui change. Nous avons fait les mêmes écoles, nous avons eu les mêmes diplômes. Certains n'ont même pas été à l'école, mais ils estiment parce qu'ils sont des hommes je dois me mettre de côté. Il faut que la femme*

> *camerounaise prenne en main son destin ; qu'elle sache d'abord qu'elles n'ont à attendre des hommes et qu'elles enlèvent d'abord certaines dispositions de leurs têtes.* ». Pour étayer ces propos, sur cette domination des hommes, elle nous raconte une anecdote sur sa candidature aux municipales de 2007.

Lorsqu'elle se lance à l'investiture municipale, il existe deux listes RDPC pour la mairie de Douala II^{ème}. Une dirigée par elle-même et une autre présenté par un homme. Après des tractations internes, monsieur X décide d'un commun accord de retirer sa liste pour se présenter à l'investiture législative. Toutefois, quelques semaines plus tard, il revient sur cette attente mutuelle et décide de se présenter aux municipales. Un tel évènement n'est pas passé inaperçu et à crée des remous à l'intérieur du parti. A la demande du Secrétaire Général du RDPC, madame Fampo et le second prétendant se font convoquer par le gouverneur de la région du littoral qui s'interroge sur cette guerre fratricide au sein du RDPC. Après avoir présenté au gouverneur les données du problème, ce dernier demande à monsieur X pourquoi il est revenu sur l'accord passé. Celui-ci répond :

> « *Les hommes ont décidé que c'est leur poste. Une femme ne doit pas occuper le poste de maire à new-bell…* ».

Et comme réponse, le gouverneur contre toute attente lui a dit :
« *Vous voulez dire que vous êtes plus intelligents à New-Bell que les français socialistes qui ont décidé qu'une femme les représente à la présidentielle* ? ». Finalement et pour la première fois dit-elle, un homme a pris « objectivement » mon parti au sein du RDPC. Pour la première fois depuis le début de l'entretien, l'intéressé fera allusion à son physique plutôt avantageux. A ce propos elle dit :

> « *A me voir, on peut dire que je suis une personne à qui l'on fait facilement cadeau. Mais pour que les hommes vous fassent cadeau, il faut toujours être à leur merci, être entrain de sourire avec eux. Non moi*

[681] Il faut préciser que Mme Fampo n'a que des enfants adoptifs. Il s'agit des enfants de sa famille qu'elle a recueilli et

je leur dis non, on ne me marche pas dessus ; conséquence moi j'ai des problèmes avec tout le monde parce que je n'admets pas certaines choses ».

L'allusion faites ici par l'interviewer à l'usage des charmes physiques est assez désarçonnant dans la mesure où tout au long de notre enquête, la plupart des femmes n'ont pas osé aborder ce problème de front. Elle est la première femme à reconnaitre ouvertement lors de nos échanges l'apport des charmes physiques en politique.

Au vu du tempérament assez fort de notre interlocutrice, peu de personnes de son entourage pensait qu'elle pouvait s'imposer lors des primaires au sein de son parti, surtout que les hommes dudit parti ont fait une pétition pour dire qu'elle fragilise le RDPC en s'opposant ouvertement aux hommes et à l'administration. Malgré tous ses écueils, la liste de Mme Fampo gagnera les municipales de 2007. Une fois la liste élue, Mme Fampo se présentera comme candidate au poste de maire dont l'élection était programmée le 31 juillet 2007. Voici sa profession de foi ce jour :

« *Je vous salue, hier nous étions tous au front, nous avons gagné, nous avons tous sollicité les suffrages de Douala 2ème, aujourd'hui, nous sommes ici pour élire notre maire, je pense que c'est une tâche difficile. C'est aussi un acte grave que nous allons poser. Mais si j'ai postulé à ce poste, la première raison c'est que je suis votre fille. Je suis la fille de New-Bell. Je suis née à New-Bell. J'ai grandi à New-Bell. J'ai fait mes premiers pas à New-Bell. Et New-Bell m'a tout donné. C'est pour cette raison que j'ai posé ma candidature à ce poste. La deuxième raison, c'est compte tenu de ma profession. J'ai souvent comme habitude de défendre l'aveugle et l'orphelin, parce que je suis Avocate au Barreau du Cameroun et j'ai les capacités de défendre les intérêts de ces populations qui m'ont élue* ».

Une lecture de cette profession laisse apparaitre deux points saillants. Tout d'abord l'insistance de Madame Fampo sur son appartenance à New-bell (Douala). Une telle insistance trouve son origine dans la guerre que livrent les autochtones Douala aux tribus dites allogènes et notamment celles de l'Ouest. D'après elle, le fait d'être né à New-Bell, et d'y avoir grandi fait d'elle une autochtone à part entière. D'ailleurs à ce propos elle dit :

> « *Mon père est enterré dans la ville de Douala. Malgré son statut de 'Memanfo' c'est-à-dire le grand frère utérin du chef, et malgré l'importance que revêt à l'ouest le retour de la dépouille, il a préféré être enterré à Douala, parce que pour lui, douala c'était chez lui, et New-bell sa vie*.

Il n'a pas hésité à casser sa propre demeure pour l'intérêt général des populations de New-*Bell. Malgré le fait que sa maison ait été incendiée par la suite dans les années 1992, mon père n'est jamais allé à l'ouest se construire une case*.». Sur la question de l'importance du fait ethnique en politique elle pense que :

> « *Le recours à l'ethnie c'est une faiblesse. Il ne faut pas être là parce qu'on est originaire de telle ou telle région. Je me dis qu'il faut donner sa chance à tout le monde*. ».

S'il est vrai que l'intéressée ne recours pas ouvertement à l'ethnie dans ces propos politiques, il n'en demeure pas moins vrai, qu'elle essaye d'avoir une certaine assise dans sa province d'origine. A cet effet, elle est membre de plusieurs associations dont l'association des élites nationales de Bazout et le cercle des jeunes élites de Bazout (CEJEB). En outre, elle participe à tous les projets de développement de cette zone. S'agissant des femmes, elles les encadrent notamment aux travers des activités de célébration de la journée internationale de la femme. A ce propos, on peut noter des pratiques clientélistes comme la distribution des pagnes dit du 08 mars aux femmes rurales de Bazout.

Un autre aspect marquant de la vie de cette femme est son engagement dans la religion. Comme souligné plus haut, Mme Fampo est évangélique tout comme l'était

son père. Toutefois, il s'y adonne avec beaucoup de passion et d'ardeur. Elle occupe plusieurs postes au sein de la congrégation évangélique de Douala. Elle est vice-présidente de l'église évangélique du district de New-Bell ; elle est aussi présidente du conseil d'établissement d'un collège évangélique de la ville de Douala, etc. Cette empreinte religieuse dans sa vie amène souvent des confusions entre sa vie politique et le milieu religieux.

A la question de savoir ce qu'il en est de son activité entrepreneuriale, elle répond : « *C'est difficile de concilier mes activités de femme avocat et mon travail de maire ».* Si l'intéressé reconnait que son poste de maire lui a permis d'avoir plus de clientèle, elle déplore toutefois le revers de la médaille : « *Aujourd'hui, les gens viennent à mon cabinet parce qu'ils se disent que leur dossier nécessitent des interventions politiques*.». elle souligne également que le fait d'être détentrice d'un cabinet lui a également permis de mieux encadrer les populations, notamment les femmes. « Je fais venir bénévolement des magistrats, des notaires qui les entretiennent sur leurs droits, le droit de leurs enfants ». en disant cela lors de l'interview, l'intéressé n'a pas manqué de fustiger les femmes détentrices d'ONG au Cameroun.

> « *Les ONG c'est une escroquerie morale ; si je crée une ONG, on me voit. Il y a les médias, les journalistes. Ces femmes veulent se faire voir, elles n'apportent rien aux femmes. Créer une ONG c'est faire une parade pour se faire voir et se faire remarquer par l'Etat. C'est plus facile de créer une ONG que de faire du terrain politique contre les hommes.* ».

On perçoit durant notre entretien à ce moment précis un certain énervement chez Mme Fampo. Celle-ci était tellement remontée contre lesdites ONG qu'elle les a comparées à une femme qui pose nue pour se faire remarquer. L'intéressée conclut l'entretien en disant ceci :

> « *Pour réussir il faut y croire. Quand on croit on peut soulever des montagnes. Il faut se faire remarquer positivement, mais aussi se distinguer des autres* ».

ENTRETIEN AVEC UNE FEMME ENTREPRENEURE DE LA VILLE DE YAOUNDE

L'entretien avec Mme X s'est déroulé en deux temps : le 23 février 2013 et le 5 mars 2013 à 18H à son domicile sis au quartier Tam-Tam Week-end à Yaoundé. Cette femme entrepreneure a souhaité gardé l'anonymat au regard du poste qu'elle occupe dans l'administration publique camerounaise. Conseillère principale d'orientation, cette femme entrepreneure est originaire de la province du Sud. De prime abord, elle nous informe qu'elle ne fait pas de la politique réellement, mais qu'il s'agit juste d'une couverture lui permettant d'évoluer dans le secteur des affaires.

Sur les questions relatives à la place des femmes en politique, elle reconnaît que la société politique camerounaise demeure très masculine. Parlant du patriarcat, elle dit :

> « *Qu'il s'agit d'une forme d'organisation sociale qui accorde tous les privilèges aux hommes et relégue la femme au second plan. Il n'est plus d'actualité au regard de l'évolution du monde et demeure un frein pour l'égalité des sexes et l'épanouissement de la femme* »

Sur la question de savoir ce qu'elle pense de la place et des postes politiques occupés actuellement par les femmes en politique, elle nous dit ceci :

> *« Dans la société camerounaise, la femme commence à être pris en compte dans certains domaines seulement, cependant cette prise en compte demeure mitigée en ceci qu'elle demeure beaucoup plus théorique que pratique. Son statut et son rôle ne sont véritablement pas visibles et encore moins lisibles, l'on entretient une sorte de flou qui ne la met véritablement pas toujours en exergue.* »

Ellle renchérit en disant ceci :

> « *Les femmes occupent en général les postes qui ont trait au sociale, en tant qu'épouse et mère L'on estime que ce n'est que dans ce cadre qu'elles peuvent exceller, ce qui n'est pas tout à fait vrai.* »

Suite à cette réaction, nous lui faisons savoir que cette situation peut être dû à l'émotivité des femmes et au fait qu'elles soient des mères. A ce sujet, elle rétorque :

> « *Toutes les femmes ne sont pas émotives, l'émotivité loin d'etre un handicap est putot un état d'esprit qui ne fragilise en rien la femme*. Pour *ce qui est de l'accouchement, il ne saurait être un handicap pour la femme ; l'apparence n'est que trompeuse, elles ont les mêmes potentialités que les hommes. Le fait d'allaiter et d'elever les enfants ne réduit en rien les autres capacités des femmes, tout au contraire cela les galvanisent à se battre pour l'avenir de leurs progéniture*.

Disposant d'un background juridique, notamment une maîtrise en droit privé de l'Université de Yaoundé II, nous questionnons l'intéressé sur certaines dispositions du Code civil. Relativement à la question de l'adultère sanctionnée différemment dans le Code Civil suivant le sexe de son auteur et à celle liée au statut d'usufruitère des femmes dans les textes juridiques camerounais, elle s'écrie :

> « *Ces dispositions du code civil sont à revoir, parce que l'homme et la femme devraient être au même pieds d'égalité. La loi est unipersonnelle, une infraction ne saurait être punie en fonction du sexe. Dans le ménage, la femme joue un rôle aussi important que celui de l'homme, avec beaucoup de recul, nous dirons même qu'elle est la pierre angulaire du foyer, la ramener tout simplement à usufruitière relève de la vision que la société a d'elle, du regard qui est porté sur elle. La femme n'est qu'une aide et rien d'autre, par conséquent ,en matière de succession, elle jouit juste des fruits du travail de son défunt mari, bien qu'ayant contribué à la construction de ces biens.* »

Pour ce qui est de la nécessité pour les femmes de recourir à l'autorisation de l'époux avant de se lancer dans les affaires, elle nous répond assez outrée :

> « *En principe, la femme devrait être libre de vaquer à toutes les professions qui l'intéresse, demander l'autorisation du mari pour se lancer dans les affaires est une aberration pour moi, dans la mesure où l'ont scande partout la prise en compte de l'approche genre, et l'épanouissement sociale de la femme. Cela ne fait que confirmer la détention de l'autorité par l'homme, la femme étant considérée comme un de ses biens, sur qui il a tous les droits. La preuve ; regardez vous-même la pratique du lévirat. Elle est encrée dans la culture africaine et tient au fait que pour les hommes, le lien de sang est sacré, ils ne veulent pas le perdre par souci de continuité de la lignée du défunt. Cependant l'avis de la veuve doit compter. Si elle est d'accord pour se remettre avec le frère de son défunt mari tant mieux. Mais si elle ne l'est pas, qu'on ne la force pas. Tout ce que je veux dans cette pratique c'est que la femme ait le dernier mot, qu'on ne lui impose rien.* »

Face à l'heure tardive, nous avons interrompu notre entretien que nous avons seulement pu reprendre le 5mars. Lors de nos échanges, nous sommes beaucoup attardées cette fois-ci la place réelle des femmes dans la sphère politique. Une série de questions a été prévue. Les réponses assez courtes fournit par notre interlocutrice témoignent d'une sorte de lassitude qu'elle a exprimé lors de notre deuxième entretien. Face à cet état de chose nous avons pu poser toutes les questions apprêtées. Quoi qu'il en soit, nous avons pu recueillir son avis sur les questions qui suivent.

Pensez-vous que la politique soit réservée aux hommes ?

> « *Non, la politique ne saurait être réservée aux hommes, tout le monde peut la faire à condition que ça nous intéresse et que l'on s'engage à fond.* »

Que pensez-vous que le fait que les femmes ne s'intéressent pas à la politique est dû à leur éducation ?

« *Bien sûr, l'éducation en général prône la détention de l'autorité par l'homme, par conséquent la femme se sent toujours en complément d'effectif et non comme une entité à part entière. Ceci se vérifie beaucoup plus en Afrique.* »

Les parents élèvent-ils différemment les garçons et les filles ?

« Pas toujours, c'est vrai que pendant que les filles sont élevées pour des tâches ménagères, les garçons en général, sont élevés dans le sens de la succession du papa. »

Que pensez-vous du cantonnement de femme du parti au volet social et la danse ?

« *Elles se cantonnent dans la danse et le volet social parce qu'elles ont déjà des prérequis dans ce domaine, malgré le fait que d'autres sortent déjà de l'auberge, reconnaissons tout de même que certaines continuent d'être là juste pour faire foule. »*

Que pensez-vous de la participation en politique des femmes (le fait de chanter, de danser) pendant que les hommes applaudissent ?

« *La nature est ainsi faite cela relève même de la société traditionnelle africaine ou au claire de lune femmes et enfants chantent et dansent sous le regard inquisiteur des hommes. Cela ne doit pas toujours être regardé de façon péjorative, ce sont nos us et coutumes qui nous l'imposent.*

Embrayant sur cette réponse, nous lui demandons si ce n'est justement pas à cause de ces us que les femmes préfèrent ne pas affronter directement les hommes en politique et préfère utiliser des voies faciles ? Tout en souriant, elle nous répond ceci :

« *Effectivement, c'est plus facile pour une femme d'utiliser les voies contournées. Vous allez voir que beaucoup de femmes créent des associations et des ONG. C'est le seul moyen qu'elles ont trouvé pour se*

rapprocher des acteurs politiques. En se rapprochant des acteurs politiques, elles gagnent en crédibilité, en prestance et elles bénéficient de beaucoup de facilités. Les associations sont maintenant de véritables tremplins pour l'entrée minutieuse en politique des femmes via leurs affaires au regard des avantages qu'elles tirent. Les femmes qui utilisent les ONG pour entrer en politique sont exactement comme celles qui utilisent les associations pour le faire, c'est des stratèges, elles ont juste le sens du business et utilisent juste le logo qui est à la mode ONG, GIC, etc.»

Annexe 4

Fiches biographiques de quelques femmes entrepreneures politiques

YAOU AÏSSATOU

Pionnière de la scène politique camerounaise, Mme Yaou Aïssatou est née vers 1954. Après l'obtention d'un baccalauréat G2 au lycée technique de Douala en 1971, elle obtient une licence en sciences économiques à l'Université de Rouen en 1975 et un Master of Business Administration aux États-Unis en 1978. De retour au Cameroun, elle occupe de hautes fonctions administratives notamment à la Société nationale d'investissement (SNI) où elle a occupé en 1981 le poste de directeure adjointe des finances avant d'être directeure intérimaire des finances à la SNI de 1981 à 1984.

En 1984, elle sera nommée ministre de la Condition féminine puis ministre des Affaires sociales et de la condition féminine de 1988 à 2003. Lors de cette dernière année, elle est nommée directeure générale de la SNI. Parallèlement à cette extrême longévité au sein de l'appareil exécutif et administratif, Mme Yaou Aïssatou brille par sa longue carrière au sein de l'Organisation des femmes du rassemblement démocratique du peuple camerounais (OFRDPC). En effet, dès la création de cet organe en 1985 à Bamenda, elle est élue présidente nationale, poste qu'elle a occupé sans discontinuité jusqu'à ce jour.

HAMAN ADAMA HALIMATOU

Militante de la première heure, Mme Haman Adama Halimatou, originaire de la région du Nord est l'une des premières femmes dites intellectuelles à s'engager en politique dans cette zone. Elle prend sa carte de militante du RDPC en 1985 lors de la création de ce parti à Bamenda. Comme la majorité des femmes intellectuelles issues du Nord Cameroun, Mme Haman Adama Halimatou est un produit de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM) du Cameroun. Elle y ressort nantie d'un diplôme en régies financières.

Inspecteure principale des régies financières, cette femme politique entame sa carrière professionnelle au ministère des Finances où elle occupera successivement les postes de chef de service des dépenses et du matériel et chef de service des oppositions. Quelques années plus tard, elle sera mutée au ministère du Commerce et de l'Industrie où elle occupera les fonctions de sous-directeur des importations, directeur adjoint du commerce, et conseiller technique avant sa brillante promotion au poste de directeur général adjoint du Crédit foncier du Cameroun, fonction qu'elle conservera jusqu'en 2000.

Sur le plan politique, Mme Haman Adama Halimatou a évolué assez rapidement au sein du RDPC qui va la promouvoir, suite à son dynamisme comme trésorière adjointe du bureau national des femmes du RDPC, pour être promue quelques temps plus tard déléguée aux Affaires internationales avant de devenir membre titulaire du Comité central en 1996.

En l'an 2000, après avoir gagné son assise politique au sein du RDPC va être nommée au gouvernement comme secrétaire d'État au département ministériel en charge de l'Education nationale, de l'enseignement technique et professionnel. Quatre ans plus tard, elle sera promue au rang de ministre de l'éducation de base, poste qu'elle occupera jusqu'à son arrestation pour détournement des deniers publics. En effet, sa double casquette de femme politique et de femme entrepreneure spécialisée dans les marchés publics lui donnera une assise financière que beaucoup imputeront à un détournement de fonds publics.

CATHERINE BAKANG MBOCK

Mme Catherine Bakang Mbock est une femme politique dotée d'une longue expérience politique. Née le 16 juillet 1955 à Makak, elle débute son cursus scolaire au collège évangélique de Libamba où elle obtient son Brevet d'études en 1971. En 1974, elle obtient son baccalauréat A4, au lycée général Leclerc de Yaoundé. Par la suite, elle se spécialisera en économie où elle se verra délivrer un diplôme d'études approfondies (DEA) à l'université de Paris II-Panthéon.

De retour au Cameroun, elle sera affectée comme cadre à la direction de la planification du ministère de l'Economie et du plan à Yaoundé. Par la suite, elle sera désignée fondée de pouvoir au Fonds de gestion des petites entreprises (FOGAPE). Elle évoluera au sein de ladite structure jusqu'en 2001, date de son entrée au gouvernement.

Elle y occupera le poste de ministre de la Condition féminine. En 2004, elle devient ministre des Affaires sociales, poste qu'elle a conservé jusqu'à ce jour. Par ailleurs, Mme Catherine Bakang Mbock est membre titulaire du comité central de ce parti, après avoir exercé les fonctions de trésorière adjointe au bureau national de l'organisation spécialisée des femmes (Ofrdpc) entre 1996 et 2011.

PAULINE BIYONG

Figure incontournable de la société civile camerounaise, Pauline Biyong est née vers 1959. Dotée d'un diplôme de l'Institut universitaire de technologie de Villetaneuse en France et d'un D.E.S.S en gestion commerciale du Conservatoire national des arts et métiers de Paris, elle revient au Cameroun où elle travaillera durant quelque temps comme inspectrice à la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS).

En 1990, suite au retour du multipartisme, Mme Pauline Biyong adhère à l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP). Après l'échec de ce parti politique lors des élections de 1996, cette acteure politique décide de se lancer dans le social en mettant sur pied une organisation non gouvernementale (ONG) appelée la « ligue pour l'éducation de la femme et de l'enfant ». L'une des missions fondamentales de cette structure est l'augmentation du nombre de femmes dans les cercles de pouvoir ou encore la révision du Code Civil.

En plus d'être une femme entrepreneure du social, Mme Pauline Biyong est une femme entrepreneure économique. Aussi, possède-t-elle une entreprise spécialisée dans l'intérim, un hôtel à Kribi et un cybercafé dans la ville de Yaoundé. Par ailleurs, elle a été à la tête d'un journal papier édité sous le nom « journal la cité » et d'une régie publicitaire. Cet investissement tant dans le champ social que dans le champ économique va la propulser membre du Programme national de gouvernance (PNG). En 2011, elle sera nommée au conseil électoral d'Elections Cameroon's (ELECAM) pour le compte de la société civile.

ALVINE EKOTTO EBOLO

Acteure confirmée de l'espace de la cause des femmes, Mme Alvine Ekotto Ebolo est connue au Cameroun pour son engagement dans la défense des droits de la femme. Née vers 1927 à Douala Akwa, cette entrepreneure du social a fait ses études en France où elle obtient son baccalauréat en sciences expérimentales en 1950. Revenu au Cameroun, elle occupera diverses fonctions administratives dans l'enseignement secondaire avant d'être nommée au poste de déléguée provinciale de l'éducation dans la région du Centre-Sud. Fort de cette expérience, elle sera propulsée au poste de conseiller technique au ministère de l'Education nationale, poste qu'elle occupera jusqu'à sa retraite en 1985.

Sur le plan sociopolitique, Mme Alvine Ekotto Ebolo est l'une des pionnières en matière de promotion des droits de la femme au Cameroun. Cet investissement dans l'espace de la cause des femmes sera couronné par la cooptation de cette entrepreneure sociale au sein du Cercle des amis du Cameroun (CERAC), une association parrainée par Mme Chantal Biya. Par ailleurs, ce combat mené pour la cause des femmes, notamment celui de leur intégration dans les hautes sphères de l'administration camerounaise lui vaudra d'être pris comme membre du Conseil économique et social du Cameroun, et membre du Conseil international des femmes.

DENISE FAMPOU

Denise Fampou est née le 13 avril 1963 à Douala, d'un père ancien combattant et d'une mère femme d'affaires. Ces derniers, originaires de la province de l'ouest dans le département du Ndé, et plus précisément dans l'arrondissement de Bazout étaient chrétiens évangéliques pratiquants. Son père, se reconvertit plus tard dans la politique où il occupera le poste de sous-préfet en 1955. ». de 1956 à 1962, ce dernier va occuper le poste d'adjoint au maire. Il se lancera à l'investiture municipale en 1988 et occupera par la suite le poste de maire de Douala II^{ème} de 1988 à 1996. Ce parcours, pas pour le moins banal semble avoir énormément marqué Mme Fampo qui décidera de se lancer dans la politique pour continuer l'œuvre de son père.

Issue d'une famille polygamique, Mme Fampo est la quatrième enfant d'une fratrie de six enfants. Elle fait ses études primaires à l'école française petit Joss où elle obtient son certificat d'études primaires avant de s'inscrire au lycée de New-Bell où elle fera le secondaire. Elle passera son baccalauréat avant de s'inscrire à l'université de Yaoundé où elle obtient une licence en droit à la faculté de droit. Par la suite, Mme FAMPO décide de marcher sur les traces de son père. *A* ce propos elle dit : « *mon père c'est ma bible* ». *A* la question de savoir quelles étaient ses motivations pour entrer en politique elle répond :

« *Il faut le dire en toute honnêteté, ce qui m'a motivé c'est le désir déjà de terminer ce que mon père avait commencé. Il y'avait un goût d'inachevé ; j'ai senti déjà vers la fin de ses jours qu'il avait le sentiment qu'un enfant le remplace dans la politique et puis il a estimé que j'étais la mieux placée et puis j'avais le tempérament d'une personne qui se bat même depuis l'enfance.».*

Dans ce désir impérieux de poursuivre l'œuvre de son père, l'intéressée va heurter les us des grassfields qui veulent que ce soient les hommes qui suivent l'œuvre de leur père. Qui plus est, Mme Fampou n'est pas la seule à avoir réussi dans sa famille. Parmi ses frères et sœurs on compte des Directeurs généraux des sociétés d'État, des médecins, des douaniers, des enseignants et même des architectes. Le fait qu'elle soit issue d'une famille polygamique et qu'elle ait moult frères n'a pas toujours été de tout repos. Au cours de l'entretien, nous avons noté dans la gestuelle et l'intonation de la voix de l'intéressée lorsque nous parlions de ses frères, qu'elle était peinée voire courroucée par le comportement de ceux-ci.

> « *Même avec mes frères ce n'est pas facile. Eux, ils n'admettent pas que ce soit la femme qui soit vue. Entre nous, ils me disent souvent de faire attention, parce que je reste la petite sœur…* »

Contre vents et marées, Dans les années 1990, Mme Denise Fampou se lance avec l'appui de son père en politique. Elle commence à la base comme militante du RDPC. Cette socialisation précoce lui a permis d'éviter de nombreux écueils du monde politique. A 34 ans, elle occupe ses premières fonctions politiques au sein du RDPC comme présidente de la cellule du comité de base au collège des nations à Douala. Un an plus tard, elle sera déléguée aux conflits du bureau de la section RDPC du Wouri II. En 2004, elle est chargée de mission départementale du comité central pour l'élection présidentiel de la même année. C'est en 2007, lorsqu'elle décide de se présenter comme présidente de la section OFRDPC de Wouri II, qu'elle commence véritablement la bataille politique. *A* ce propos, elle déplore le manque de solidarité féminine et la volonté toujours permanente qu'affichent les femmes de se soumettre à la volonté des hommes.

Outre ces combats pour le poste « de reine mère de Wouri II », Mme Fampou va également affronter en 2007 le machisme des hommes de Douala lorsqu'elle décide de présenter sa candidature comme maire de Douala II^{ème}. En effet, ceux-ci veulent que le poste de maire soit toujours occupé par les hommes. Cet état de choses est si fortement ancré dans la conscience collective que même les femmes qui ont voté pour Mme Fampou comme présidente de la section l'OFRDPC de Wouri II ont cherché à l'en dissuader. Malgré tous ces écueils, la liste de Mme Fampou gagnera les municipales de 2007 et celles de 2012.

Par ailleurs, Mm Denise Fampou construit son assise dans sa région d'origine. *A* cet effet, elle est membre de plusieurs associations dont l'association des élites nationales de Bazou et le cercle des jeunes élites de Bazou (CEJEB). En outre, elle participe à tous les projets de développement de cette zone. Un autre aspect marquant de la vie de cette femme est son engagement dans la religion. Comme souligné plus haut, Mme Fampou est évangélique tout comme l'était son père. Toutefois, il s'y adonne avec beaucoup de passion et d'ardeur. Elle occupe plusieurs postes au sein de la congrégation évangélique de Douala. Elle est vice-présidente de l'église évangélique du district de New-Bell ; elle est aussi présidente du conseil d'établissement d'un collège évangélique de la ville de Douala, etc.

FRANÇOISE FONING

Femme entrepreneure la plus célèbre du Cameroun, Mme Françoise Foning, de son vrai nom Tsobgny Nguiason est née en 1948 à Bafou dans le département de la Menoua à l'Ouest Cameroun. Malgré son niveau scolaire très modeste, cette femme entrepreneure a su s'imposer dans le paysage économique et politique camerounais. En 1960, elle adhère à l'Union nationale camerounaise (UNC) au sein duquel elle est désignée au poste de présidente d'une cellule à Bonabéri.

Fonctionnaire du secteur touristique jusqu'en 1978, Françoise Foning débute dans la sphère économique comme tenancière de restaurant. Par la suite, elle diversifiera ses activités en touchant pratiquement à tous les secteurs de la vie économique. En plus d'avoir été une bayam-sellam, elle possède une société de taxis, une société d'extractions de graviers, une entreprise de bâtiments et travaux publics (BTP), une société d'import-export alimentaire, une usine de meubles, et bien d'autres. Bref, Mme Françoise Foning a à son actif plusieurs casquettes. Elle est simultanément PCA du Groupe Foning ; PCA de la société OVIACAM (Secteur Bois et Ameublement Décoration) ; PDG de ANFLO International ; PCA de la Polyclinique de la Ménoua à Dschang (Secteur Santé) ; Fondatrice du collège de la Fraternité à Dschang (Secteur Education).

Suite au retour du multipartisme au Cameroun dans les années quatre-vingt-dix, Mme Françoise Foning, en plus d'être élu présidente de l'organisation des femmes du Rassemblement démocratique des peuples camerounais (OFRDPC) de la section du Wouri en 1992, sera par ailleurs élue députée à l'Assemblée nationale du Cameroun où elle siégera successivement durant trois mandats. (1988-1992 ; 1992-1997 ; 1997-2002). En 1997, elle est Présidente de la Section RDPC (Rassemblement démocratique du peuple Camerounais) de Wouri 5 et membre du comité central du RDPC. En 2002, elle sera cumulativement député et maire de la commune d'Arrondissement de Douala 5ème, vice-présidente du groupe parlementaire du RDPC à l'Assemblée Nationale et présidente fondatrice du réseau des femmes parlementaires du Cameroun.

A l'issue des élections municipales du 22 juillet 2008, Mme Françoise Foning sera reconduite comme maire de la commune d'Arrondissement de Douala 5ème L'épisode, bien que ce fut au prix de nombreuses tractations internes au sein du RDPC.

Quoi qu'il en soit, auréolée de l'Oscar 2004 du manager africain de l'année, Foning est la première femme africaine noire à décrocher à Fès au Maroc en 2005, pour un mandat de deux ans, le poste de présidente de l'Association des femmes chefs d'entreprises mondiale (FCEM). Par ailleurs, elle est présidente du Groupement des femmes d'affaires du Cameroun (GFAC), vice-présidente exécutif de la table-ronde des hommes d'affaires africains, présidente du réseau africain pour l'entrepreneuriat féminin, vice-présidente internationale du forum francophone des affaires, membre titulaire de la chambre de commerce, d'industrie, des mines et de l'artisanat, membre du comité national de la création d'entreprise au Cameroun, membre du Comité national de régulation de la compétitivité, etc.

Comme la majorité des femmes entrepreneures, Mme Françoise Foning bénéficie de plusieurs distinctions honorifiques modernes et traditionnelles. Au rang des distinctions honorifiques modernes, on peut citer le titre de commandeur de l'Ordre de la Valeur, chevalier de l'Ordre National du Lions Club du Sénégal, officier de l'Ordre de la Valeur, Chevalier de l'Ordre de la Valeur, Grand Officier du Mérite Camerounais, premier prix de manager africain de l'année 2006. S'agissant des distinctions traditionnelles, on peut faire allusion au titre reine à la Cour royale du Groupement Bafou (Ménoua) ; Njih à la Cour Royale du Sultanat Bamoun ; Reine à la Cour royale du Bangoulap (NDE).

JEANNE MAGNE, EPSE FOTSO

Parlant de cette entrepreneure politique, on a tendance à joindre les trois expressions suivantes : la princesse, les affaires et la politique. En effet, princesse de par ses origines, Mme Jeanne Magne Fotso brille également par son investissement économique et sa carrière politique. Elle s'investit dans le champ politique alors que cette sphère apparaît encore comme la chasse gardée des hommes. Par cet acte, elle brise en quelque sorte les barrières psychologiques confinant les femmes aux foyers.

Jeanne Magne Fotso est née en 1932. *A* l'instar des femmes de cette époque, elle se formera à l'école sous l'arbre pour acquérir quelques notions de la langue française. En 1953, elle épouse Lucien Fotso, l'un des plus grands commerçants de la région de l'Ouest Cameroun. Afin de gagner son indépendance économique, cette mère au foyer va s'initier à la couture et à l'art culinaire. C'est ainsi qu'elle met sur pied un restaurant appelée «Restaurant Bar Alimentation la Coquette». Par la suite, elle va diversifier ces activités et se lancer dans le commerce général et notamment dans le transport et la vente du sable.

Prenant appui sur son assise socio-économique, Jeanne Magne Fotso va se lancer dans le champ politique et obtiendra en 1970 un siège de députée à l'Assemblée nationale. Elle est la deuxième femme de l'Ouest à accéder à l'hémicycle, sous la bannière de l'Union nationale camerounaise (UNC). Jusqu'en 2006, elle militera activement au sein du RDPC où elle a occupé les fonctions de présidente de section.

Pour son œuvre sur le plan socioéconomique, elle recevra de leurs majestés les chefs supérieurs Bandjoun et Baleng, respectivement les titres de notabilité de «Mafo Soufo» «reine et ami amie du roi»), et Mafo Wim Apong (la reine bâtisseuse).

EDITH KAHBANG WALLAH

Plus connue sous le nom de Kah Walla, cette femme entrepreneure peut être considérée comme l'une des leaders de la sphère politique camerounaise. En se présentant aux élections présidentielles contre Paul Biya, président du Cameroun, Mme Edith Kahbang Wallah a marqué d'une empreinte indélébile le système politique camerounais. En effet, elle est l'une des rares femmes camerounaises à s'être présentée à ladite élection.

Née le 28 février 1965 à Ibadan au Nigeria, d'un père originaire de la région du Nord-ouest et d'une mère ressortissante de celle du Sud-ouest, Mme Edith K. Walla fait ses études primaires à l'École américaine de Yaoundé et obtiendra son baccalauréat en Côte d'Ivoire à l'Ivory Coast Academy de Bouaké qu'elle prendra une inscription pour ses études secondaires. Ses études univesitaires qu'elle effectuera aux États-Unis d'Amérique se solderont par l'obtention d'une licence en zoologie, un Master en Business administration et un doctorat troisième cycle en Management à la Howard University, Washington DC.

De retour au Cameroun en décembre 1989, elle intègre l'entreprise Bikinda Conseils, cabinet conseil en management où elle occupera pendant cinq ans, les fonctions de directeur marketing et technique, puis directeur général. Parallèlement, elle intègre en 1990 le Social Democratic Front (SDF).

En 1995, elle se met à son propre compte et crée son entreprise, le cabinet «Strategies», spécialisé dans le renforcement des capacités organisationnelles, la promotion du marketing et du management des entreprises, le conseil aux organismes de développement dans les domaines du leadership, etc. Sa compétence dans le secteur économique la fera reconnaître par la Banque mondiale en 2007 comme l'une des sept femmes chefs d'entreprise œuvrant pour la réforme de l'environnement des affaires en Afrique. En 2009, elle est reconnue par la Fondation Clinton pour sa contribution à l'amélioration du milieu des affaires.

Sur le plan politique, durant l'année 2007, elle devient conseillère municipale SDF de la commune de Douala 1er. Pourtant 2010, elle démissionne de ce parti pour adhérer le Cameroon People's Party (CPP), qui la désignera, à la faveur d'un congrès extraordinaire, candidate à l'élection présidentielle de 2011.

CHANTAL KAMBIWA

Fille de l'ancien ministre d'Ahmadou Ahidjo Jean-Pierre Wandji Kuimi, Chantal Kambiwa, contrairement à ses parents qui ont de tout temps soutenu le parti au pouvoir, milite activement au sein du Social democratic front (SDF), principal parti d'opposition. D'après elle, ce choix serait dû à l'injustice qu'a connue son père. Accusé de fomenter un coup d'État, celui-ci a fait de la prison pendant cinq ans.

Née en Bangangté à l'Ouest du Cameroun en 1960, Mme Chantal Kambiwa a fait son cycle primaire au Cameroun au Parc des Repiquets. Elle commence le secondaire au lycée des jeunes de New-bell et l'achève au Parc Impérial en série scientifique en France et plus exactement à Nice. Par la suite, elle opte pour des études supérieures en économie sociale et familiale. *A* la fin de ces études, elle se lance dans les affaires où elle se spécialise dans la vente de chaussures avant d'ouvrir une entreprise au Cameroun appelée « Surpise » spécialisée dans les cadeaux d'entreprise.

En 1992, elle adhère au SDF et intègre le Shadow cabinet. En 2002, lors des élections municipales et législatives, elle s'oppose aux principaux ténors de son parti pour conduire la liste de ce parti, malgré les nombreuses embûches liées surtout à son statut de femme et à son origine géographique. Au cours de cette période, elle sera par ailleurs élue vice-présidente du Présidium de l'Internationale socialiste.

Toutefois, en 2007, suite à de nombreuses altercations avec le président national de son parti, Mme Chantal Kambiwa ne sera pas reconduite dans le shadow cabinet. A l'heure actuelle, elle est une simple militante du SDF. Parallèlement à ses activités politiques, cette femme politique s'investit dans la sphère sociale. En effet, elle est une entrepreneure du social à travers son ONG SERVITAS spécialisée dans les questions de genre et plus précisément dans l'analyse de la prise en compte des femmes et du genre dans les programmes de développement nationaux.

CELESTINE KEUTCHA COURTES

D'origine princière, Mme Célestine Keutcha Courtès est aujourd'hui le maire de Bangangté, une ville à l'Ouest du Cameroun. Cette femme entrepreneure économique doublée d'une femme politique entrepreneure est née le 13 octobre 1964. Elle obtient son baccalauréat A4 en juillet 1986 et optera pour des études professionnelles pour son cursus universitaires. C'est ainsi qu'elle décrochera en juillet 1988, un brevet de technicien supérieur (BTS) au centre universitaire de Douala et deux années plus tard, un diplôme d'études supérieures de commerce et d'économie.

L'obtention des diplômes ci-dessus visés lui ouvre les portes de la société camerounaise CIMENCAM (ciment du Cameroun) où elle œuvrera en tant que cadre commercial en marketing. Elle sera promue plus tard directeure commerciale de l'usine de Figuil, poste dont qu'elle abandonnera en 1999 pour des raisons familiales, notamment l'affectation de son mari en Côte d'Ivoire.

Depuis son retour au Cameroun en 2000, Mme Célestine Keutcha Courtès s'est lancée dans l'entrepreneuriat en créant plusieurs entreprises évoluant dans plusieurs secteurs d'activités. C'est ainsi qu'elle est à la tête de Quenn Fish Cameroon spécialisée dans l'importation du poisson et de Queen Transit and Service spécialisée dans le transit et le transport maritime. Parallèlement à ses activités économiques, elle est une militante du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC). C'est sous la bannière de ce parti qu'elle sera élue maire en 2007.

Par ailleurs, cette femme qui allie affaires et politique est la présidente du club de football panthère du Ndé et titulaire des distinctions honorifiques suivantes parmi lesquelles chevalier de l'ordre national de la valeur, chevalier de l'ordre du mérite sportif.

JULIENNE KEUTCHA

Puéricultrice de formation, Julienne Keutcha est la première femme député du Cameroun. Suite aux législatives du 10 avril 1960, elle est la seule femme qui siège dans la toute première Assemblée nationale du Cameroun, instituée en mai 1960. Par la suite, elle sera réélue à l'Assemblée législative du Cameroun oriental, de 1961 à 1965. Elle représente aussi le Cameroun oriental au sein de l'Assemblée nationale fédérale jusqu'en 1972, année de l'unification qui conduit à la mise en place d'un Parlement unique. Durant ces différentes législatures, elle a occupé successivement le poste de secrétaire du bureau, membre de la commission des affaires étrangères, et membre du groupe d'Unité institué par les leaders des grands partis majoritaires de l'Assemblée pour la recherche de l'unité camerounaise.

Par son élection, Mme Julienne Keutcha influencera quelque peu les perceptions existant sur les femmes camerounaises.

« *L'impact de son élection sera considérable. Les femmes croyaient dorénavant ouvrir des perspectives nouvelles, et démontraient qu'elles pouvaient faire autant, sinon mieux que les hommes à une époque où leur périmètre d'expression était limité au foyer.*»

MARIE MBALA BILOA

Présidente nationale de l'association des « Bayam-sellam » du Cameroun (ASBY), Mme Marie Mbala Biloa est aujourd'hui l'une des figures marquantes de la société civile. Née en 1953 et originaire du département de la Lékié dans la région du Centre, cette femme entrepreneure est malheureusement dotée de faibles capitaux scolaires. Cet état de chose serait dû d'après elle au patriarcat caractérisant la société camerounaise et dont était fortement imprégné son père. Pour ce dernier dit-elle, « *la vocation d'une fille n'était pas de faire de longues études, l'éducation scolaire étant avant tout une affaire de garçons*. ».

Malgré ce handicap et grâce à son dynamisme, Mme Marie Mbala Biloa a su émerger sur le plan socioéconomique. En 2004, elle crée l'association des « Bayam-sellam » du Cameroun qui aujourd'hui est à l'origine de la mise sur pied de la coopérative d'épargne et de crédit de ladite association.

En 2012, Cette entrepreneure sera élue vice-présidente du comité consultatif de la société civile auprès de ONUFEMMES.

NICOLE OKALA BILAÏ

Fille de Charles Okala qui fut sénateur en France de 1947 à 1955 sous la IV^{ème} République, Nicole Okala est un acteure politique au parcours assez atypique. Aujourd'hui Sénateur du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC) à l'âge de 64 ans, cette femme n'a pourtant pas toujours appartenu à cette formation politique.

En 1985, Nicole Okala prend une carte d'adhérente au RDPC pour en démissionner six ans plus tard pour créer son propre parti l'Union sociale camerounaise (USC) en 1991. Pourtant quelques années plus tard, elle intègre l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP) où elle fut membre du bureau politique. Cependant, en 2011, elle change une nouvelle fois de camp politique et retourne au RDPC en tant que simple militante. Elle sera élue un an après, présidente de sous-section RDPC de Mbangassina. En 2007, elle devient maire et la présidente de section RDPC du Mbam et Kim centre et en 2013, sénateure.

Il faut signaler que concomitamment à ces activités politiques, Nicole Okala s'investit dans le champ économique. En effet, elle est l'une des membres fondatrices du Groupement des femmes d'affaires du Cameroun (GFAC). Par ailleurs, elle a créé un restaurant et bien d'autres activités économiques.

ISABELLE SILIKAM

Née le 05 février 1956 à Yagoua dans l'Extrême-Nord, Isabelle Silikam est aujourd'hui députée à l'Assemblée nationale sous la bannière du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC). Dotée d'un Baccalauréat G2 depuis 1984, cette entrepreneure politique a d'abord exercé comme comptable matière à la société rizicole Semry de Yagoua avant de se lancer en politique.

Elle commence par militer au sein du RDPC où elle sera élue en 1990, présidente de la section OFRDPC du Mayo-Danay à l'Extrême-Nord du Cameroun puis, en 1996, présidente de la section OFRDPC du Mayo-Danay Est. Elle est désignée au cours de la même période comme membre titulaire du comité central du RDPC. En 1997, elle se lance dans la députation où elle siège jusqu'à ce jour. Depuis 2004, elle est députée au Parlement africain, où elle intervient comme membre de la commission genre et égalité, jeunesse et personnes handicapées.

A ses activités politiques, Mme Isabelle Silikam associe un volet socioéconomique en étant propriétaires de plusieurs entreprises et groupements d'intérêt collectif. Elle a également reçu de nombreuses distinctions honorifiques. On peut citer la médaille d'argent, la médaille en vermeil, la médaille de chevalier de l'ordre national de la valeur, le prix du mérite en politique et enfin le titre de commandeur de l'ordre de la valeur.

MADELEINE TCHUINTE

Militante de la première heure du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), Madeleine Tchuinté, diplômée en pharmacie de la faculté de pharmacie Louis Pasteur de Strasbourg, est née le 10 juillet 1947 à Nkongsamba. Très tôt, elle se lance dans l'activisme en adhérant en 1968 à la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF), où elle représente les étudiants camerounais de la région Alsace et Lorraine.

En 1972, Madeleine Tchuinté regagne le Cameroun et s'engage dans une carrière de fonctionnaire qui ne durera que six ans. De 1973 à 1979, elle occupe successivement les fonctions de pharmacienne chef adjoint de la pharmacie centrale d'approvisionnement de Yaoundé, pharmacienne au laboratoire de biologie de l'hôpital central de Yaoundé, et enfin chef de service d'approvisionnement au ministère de la Santé publique. Toutefois, en 1979, elle décide de se retirer de la fonction publique pour fonder une pharmacie à Bafoussam, jadis appelée « Pharmacie de l'Amitié ».

En 1985, Mme Madeleine Tchuinté adhère au RDPC, parti au sein duquel elle sera progressivement promue membre du bureau national de l'OFRDPC en 1990, membre du comité central du RDPC en 1997, membre de la commission des affaires politiques lors des congrès de 1996, 2001 et 2006, rapporteur général lors du congrès extraordinaire du 21 juillet 2006 et enfin secrétaire à la culture, à l'éducation et à l'environnement du comité central en 2007.

Parallèlement à sa carrière au sein du parti pouvoir, Mme Madeleine Tchuinté évolue dans le jeu politique camerounais. Aussi, de 1986 à 1997, sera-t-elle cumulativement avec ses fonctions de conseillère municipale à la Commune urbaine de Bafoussam, présidente de la Section OFRDPC des départements actuels de la Mifi, du Koung-Nkhi et des Hauts-plateaux dans l'Ouest Cameroun. *A* ce sujet, elle dit ceci :

> «*J'étais la plus jeune mais la moins connue de tous, lorsqu'en 1986, à la faveur du renouvellement des organes de base de l'OFRDPC, j'ai battu à un score sans précédent, les cinq principales tenantes du parti dans la Mifi pour occuper le poste de présidente de section. L'ouverture décidée par Paul Biya a contribué à élargir la base du parti et favorisé l'émergence de nouvelles figures au sein du RDPC*.»

De 1987 à 1997, notre entrepreneure est députée RDPC à l'Assemblée nationale. C'est à ce titre qu'elle bravera les villes mortes de cette époque en participant activement au défilé du 20 mai 1991 à Bafoussam sous les injures et les jets de pierre. En décembre 2004, elle est appelée au gouvernement au poste de ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation, poste qu'elle a su conserver jusqu'à ce jour.

Sur le plan socio-économique, Mme Madeleine Tchuinté jouit d'un certain rayonnement. En effet, sa passion pour les activités socioculturelles lui font obtenir des postes comme celui de présidente de la délégation provinciale de la Fédération camerounaise de volley-ball pour l'Ouest, membre d'honneur du Racing Football Club de Bafoussam, présidente de l'association «Les Lionnes» pour la promotion économique des femmes de la Mifi, présidente d'honneur de l'ONG «Albatros» pour la promotion des handicapés et autres démunis, directeure du projet GIC Avenir féminin (femme et santé, femme et développement), etc.

Par ailleurs, Mme Madeleine Tchuinté est chevalier, officier et commandeur de l'Ordre national de la Valeur. Au plan traditionnel, elle a été élevée à la notabilité de «Maffo Bu'gouong» (Reine vectrice du développement) par le chef supérieur Bayangam.

MADELEINE TONG TONG

Originaire du département du Haut Nkam, Mme Madeleine Tong Tong est une femme entrepreneure née en 1926. Bien que dotée d'un cursus scolaire très modeste (passage à la Mission catholique de Banka et à l'école régionale de Dschang), elle réussira à s'imposer tant dans la sphère économique que dans la sphère politique.

En effet, Mme Madeleine Tong Tong est une commerçante et une agricultrice de renom doublée d'une femme politique. Première femme députée du département du Haut Nkam. Elle réussira à siéger à l'Assemblée nationale successivement pendant trois législatures (de 1975 à 1990). De 1964 à 1969, elle dirige la sous-section des femmes de l'Union camerounaise. De 1969 à 1984, elle dirige la section OFUNC du Haut-Nkam.

Grâce à son rayonnement économique et son assise politique, Mme Madeleine Tong Tong va investir l'espace social en mettant sur pied plusieurs associations dont la principale reste l'Association des femmes du Haut Nkam. *A* ce propos, un député originaire de ce département dit :

> « *Elle a eu un esprit inspiré par Dieu en créant l'Association des femmes du Haut Nkam, dans laquelle elle a instauré l'esprit de solidarité, d'entraide et de générosité Si bien que lorsqu'une femme était malade et hospitalisée, toutes les autres femmes lui venaient en aide et l'assistaient à hôpital. La plupart des femmes du Haut-Nkam étaient comme une famille. Elle a enseigné aux populations et surtout aux femmes, la salubrité et l'hygiène corporelle. Elle a mis sur pied une tontine à travers laquelle les femmes ont pu s'acheter des plantations*. »

DELPHINE TSANGA

Première femme ministre en Afrique noire subsaharienne, Mme Delphine Tsanga est née le 21 décembre 1935 à Doumé, région de l'Est Cameroun. Fille de fonctionnaire, elle débute ses études à Yaoundé et obtiendra son certificat d'études primaires et élémentaires (CEPE) à l'école des filles de Messa. Après l'obtention de son BEPC, et suite à de nombreux aléas, Mme Delphine Tsanga obtient une bourse d'études pour devenir jardinière d'enfants et s'en va en France en 1956 où elle deviendra infirmière diplômée d'État à l'École de la Croix Rouge de Toulouse en 1959.

Après ce diplôme, elle rentre au Cameroun où elle adhère à l'association « 'Evolution de la femme camerounaise (Efecam) » en charge de la promotion de la femme à travers l'alphabétisation et l'acquisition des notions élémentaires de l'économie sociale et familiale. Entre 1963-1964, elle devient la présidente du Conseil national des femmes, branche féminine du Conseil national de la jeunesse du Cameroun (Conajepca). En 1965, elle devient députée à l'Assemblée législative du Cameroun. En 1970, elle est réélue à ladite assemblée.

Au cours de la même année, elle est nommée ministre adjoint de la Santé publique. Au plan international, elle est élue Vice-présidente du Conseil international des femmes (CIF). Elle devient ministre des Affaires sociales en 1974. Par ailleurs, Mme Delphine Tsanga sera élue présidente nationale de la branche féminine de l'Union nationale du Cameroun (OFUNC). Toutefois, en 1984, Mme Delphine Tsanga sort du gouvernement et perd également ses fonctions de présidente nationale de l'OFUNC.

Avec le retour du multipartisme, elle démissionne du RDPC pour l'Union nationale pour le développement et le progrès (UNDP) de Bello Bouba Maigari. En 1997, elle devient membre du comité central de l'UNDP, en 2003 membre du bureau politique, et, depuis 2007, vice-présidente national. En 2011, elle est désignée membre du Conseil électoral d'ELECAM (Election's Cameroon).

Delphine Tsanga est par ailleurs ministre plénipotentiaire, et a reçu diverses distinctions honorifiques camerounaises et étrangères. Au Cameroun, elle est commandeur de l'ordre de la Valeur. En Espagne elle a reçu la distinction de l'Ordre d'Isabelle la catholique. En France elle a l'Ordre national du Mérite. Au Qatar elle a bénéficié de l'Order of the Distinction First Class.

AMA TUTU MUNA

Fille de Salomon Tandeng Muna, ancien vice-président du premier président de la République du Cameroun et ancien président de l'Assemblée nationale, Mme Ama Tutu Muna est née le 17 juillet 1960 à Limbé, dans la région du Sud-ouest du Cameroun. Après des études primaires et secondaires dans sa ville natale et à l'école du centre à Yaoundé, elle poursuit sa formation à l'Université de Montréal au Canada, où elle obtient un certificat de traduction en 1983.

Par la suite, elle s'engage dans le secteur économique où elle va diriger une entreprise de bâtiments et travaux publics jusqu'à son entrée au gouvernement en 8 décembre 2004 au poste secrétaire d'État auprès du ministre du Commerce. Depuis le 7 septembre 2007, elle assume les fonctions de ministre de la Culture. Par ailleurs, Mme Ama Tutu Muna est membre du comité central du RDPC et a été pendant longtemps présidente de la sous-section RDPC d'Abifall dans le département de la Momo, région du Nord-ouest.

Au rang des distinctions honorifiques, Mme le ministre de la Culture est Chevalier de l'ordre de la valeur. Sur le plan social, elle a mis en place en collaboration avec ses frères la Fondation Salomon Tandeng Muna dont les actions en faveur des démunis et autres nécessiteux sont légion.

ROSE ABADA ESSOMBA, ÉPSE ZANG NGUELE

Née le 12 mai 1947 à Yaoundé, Mme rose Zang Nguélé effectue ses études primaires successivement à l'école Notre Dame des Victoires, dans localité de Lomié et enfin à Abong Mbang où elle obtiendra son CEPE. Elle obtient un baccalauréat A4 en juin 1968 au lycée général Leclerc. Elle se lance par la suite dans les études universitaires où elle décrochera en 1975 le diplôme d'études supérieures et le diplôme d'études approfondies.

Après un bref passage par l'enseignement confessionnel, Mme rose Zang Nguélé va enseigner de 1974 à 1984 au lycée général Leclerc et au lycée technique de Yaoundé. Cumulativement avec ses fonctions d'enseignante, Mme Rose Zang Nguelé entre dans le jeu politique. En 1975, encouragée par Delphine Tsanga, première femme ministre d'Afrique noire, elle entre en politique à l'occasion de l'année internationale de la femme. En1976 elle est désignée secrétaire à l'organisation des femmes de l'Union nationale camerounaise (OFUNC) du département du Mfoundi. En 1981, elle est secrétaire nationale de ladite instance. En 1984, Mme Rose Zang Nguélé est nommée ministre des Affaires sociales. Une année plus tard, elle sera élue première vice-présidente de l'OFUNC au congrès du RDPC tenu à Bamenda. En 1990, elle devient membre du comité central dudit parti.

En 1988, Mme Rose Zang Nguélé sort du gouvernement et est nommée au poste de directeur général adjoint du tourisme, poste qui malheureusement sera supprimé de l'organigramme huit mois plus tard. Cette entrepreneure politique rebondira quelques années plus tard en se faisant élire députée à l'Assemblée nationale en 1992. Elle ne réussira pas à se faire réélire en cette qualité et devra attendre le mois de septembre 2006 pour se voir nommer par un décret présidentiel, premier adjoint au délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine de Yaoundé, poste qu'elle occupe encore à ce jour.

Annexe 5

TRI A PLAT DES DONNEES DE L'ENQUETE

AGE					
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Moins de 25 ans	31	9,1	9,1	9,1
	25-45 ans	127	37,1	37,1	46,2
	45-55	136	39,8	39,8	86,0
	Plus de 55 ans	48	14,0	14,0	100,0
	Total	342	100,0	100,0	

Situation Matrimoniale

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Célibataire	66	19,3	19,3	19,3
	Mariée	221	64,6	64,6	83,9
	Divorcée	9	2,6	2,6	86,5
	Veuve	42	12,3	12,3	98,8
	Autres	1	,3	,3	99,1
	Manquante	3	,9	,9	100,0
	Total	342	100,0	100,0	

Province d'origine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide		3	,9	,9	,9
	adamaoua	8	2,3	2,3	3,2
	CENTRE	55	16,0	16,0	24,6
	DLA	4	0,12	0,12	40,4
	DOUALA	2	,6	,6	40,4
	EST	3	,9	,9	21,3
	extrem nord	1	,3	,3	21,6
	EXTREME NOrd	2	,6	,6	22,2
	littoral	22	6,4	6,4	28,7
	Littoral	1	,3	,3	28,9
	LITTORAL	47	13,7	13,7	42,7
	littorale	1	,3	,3	43,0
	litttoral	1	,3	,3	43,3
	MAROUA	1	,3	,3	43,6
	MAYU	2	,6	,6	44,2
	nord	1	,3	,3	44,4
	Nord	1	,3	,3	44,7
	NORD	6	1,8	1,8	46,5
	nord ouest	1	,3	,3	46,8
	north wEST	2	,6	,6	47,4
	ouest	35	10,2	10,2	57,6
	Ouest	1	,3	,3	57,9
	OUEST	102	29,8	29,8	87,7
	ouset	1	,3	,3	88,0
	south wEST	1	,3	,3	88,3
	sud	3	,9	,9	89,2
	SUD	14	4,1	4,1	93,3
	sud ouest	2	,6	,6	93,9
	SUD OUEST	2	,6	,6	94,4
	VINA	2	,6	,6	95,0
	West	1	,3	,3	95,3
	xtrem nord	3	,9	,9	96,2

	Xtrem nord	8	2,3	2,3	98,5
	XTREM NORD	1	,3	,3	98,8
	Xtrm nord	4	1,2	1,2	100,0
	Total	342	100,0	100,0	

Ethnie

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide		19	5,6	5,6	5,6
	mbouda	1	,3	,3	5,8
	moudang	1	,3	,3	6,1
	moundang	1	,3	,3	6,4
	Mbang	1	,3	,3	6,7
	arab choa	1	,3	,3	7,0
	ba mileke	43	12,6	12,6	19,6
	Ba mileke	2	,6	,6	20,2
	BA mileke	1	,3	,3	20,5
	ba moun	1	,3	,3	20,8
	BA MILEKE	2	,6	,6	21,3
	BAFAN	2	,6	,6	21,9
	bafang	1	,3	,3	22,2
	BAFANG	5	1,5	1,5	23,7
	BAFIA	3	,9	,9	24,6
	bafou	1	,3	,3	24,9
	BAFOU	1	,3	,3	25,1
	bagangte	1	,3	,3	25,4
	BAGANGTE	2	,6	,6	26,0
	Bagangté	1	,3	,3	26,3
	baganté	2	,6	,6	26,9
	BAGANTé	1	,3	,3	27,2
	BAKAKA	3	,9	,9	28,1
	bakoko	2	,6	,6	28,7
	BAKOKO	3	,9	,9	29,5
	BALENG	2	,6	,6	30,1
	bametcha	1	,3	,3	30,4

	bamileke	28	8,2	8,2	38,6
	BAMILEKE	23	6,7	6,7	45,3
	BAMOUA	1	,3	,3	45,6
	bamoun	3	,9	,9	46,5
	Bamoun	1	,3	,3	46,8
	BAMOUN	9	2,6	2,6	49,4
	banen	3	,9	,9	50,3
	BANEN	3	,9	,9	51,2
	bangante	1	,3	,3	51,5
	bantou	1	,3	,3	51,8
	bassa	10	2,9	2,9	54,7
	Bassa	1	,3	,3	55,0
	BASSA	31	9,1	9,1	64,0
	basssa	1	,3	,3	64,3
	baya	1	,3	,3	64,6
	BAYA	1	,3	,3	64,9
	bayamgan	1	,3	,3	65,2
	BENE	1	,3	,3	65,5
	beti	1	,3	,3	65,8
	BETI	4	1,2	1,2	67,0
	BORORO	1	,3	,3	67,3
	BOUDA	1	,3	,3	67,5
	bulu	2	,6	,6	68,1
	BULU	9	2,6	2,6	70,8
	COTIERE	1	,3	,3	71,1
	dla	1	,3	,3	71,3
	DLA	5	1,5	1,5	72,8
	dla 1	1	,3	,3	73,1
	douala	2	,6	,6	73,7
	DOUALA	3	,9	,9	74,6
	DSCHANG	1	,3	,3	74,9
	dshang	1	,3	,3	75,1
	DSHANG	3	,9	,9	76,0
	EGARGAM	1	,3	,3	76,3
	EGARGAN	1	,3	,3	76,6
	engongang	1	,3	,3	76,9

	eton	3	,9	,9	77,8
	ETON	5	1,5	1,5	79,2
	etone	1	,3	,3	79,5
	ETONE	6	1,8	1,8	81,3
	EVOUZOK	1	,3	,3	81,6
	ewONDO	2	,6	,6	82,2
	EWondo	12	3,5	3,5	85,7
	EWONDO	1	,3	,3	86,0
	foulbe	2	,6	,6	86,5
	FOULBE	2	,6	,6	87,1
	guidar	1	,3	,3	87,4
	guiziga	1	,3	,3	87,7
	HAOUSSA	2	,6	,6	88,3
	kembing	1	,3	,3	88,6
	KOM	1	,3	,3	88,9
	LAKA	1	,3	,3	89,2
	MAFA	1	,3	,3	89,5
	MAKA	2	,6	,6	90,1
	massa	1	,3	,3	90,4
	MASSA	1	,3	,3	90,6
	massah	1	,3	,3	90,9
	mbamoise	1	,3	,3	91,2
	mbo	1	,3	,3	91,5
	MBO	2	,6	,6	92,1
	moliko	1	,3	,3	92,4
	moudan	1	,3	,3	92,7
	Moudang	1	,3	,3	93,0
	MOUDANG	1	,3	,3	93,3
	moundang	1	,3	,3	93,6
	MOUNDANG	1	,3	,3	93,9
	mousgoum	1	,3	,3	94,2
	nguemba	1	,3	,3	94,4
	Ntoumou	1	,3	,3	94,7
	peul	1	,3	,3	95,0
	PEUL	1	,3	,3	95,3
	SAWa	3	,9	,9	96,2

	tikar	1	,3	,3	96,5
	toupouri	6	1,8	1,8	98,2
	TOUPOURI	2	,6	,6	98,8
	YA MBASSA	1	,3	,3	99,1
	Yabassienn	1	,3	,3	99,4
	YAMBASSA	1	,3	,3	99,7
	YEBEKOLO	1	,3	,3	100,0
	Total	342	100,0	100,0	

Niveau de Formation

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Primaire	15	4,4	4,4	4,4
	Secondaire	172	50,3	50,3	54,7
	Universitaire	146	42,7	42,7	97,4
	Manquante	9	2,6	2,6	100,0
	Total	342	100,0	100,0	

Réligion

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide		8	2,3	2,3	2,3
	musul man	11	3,2	3,2	5,6
	musulman	1	,3	,3	5,8
	musulmane	3	,9	,9	6,7
	?	2	,6	,6	7,3
	adventiste	1	,3	,3	7,6
	baptiste	1	,3	,3	7,9
	BAPTISTE	1	,3	,3	8,2
	cahtolique	1	,3	,3	8,5
	catholik	4	1,2	1,2	9,6
	catholique	127	37,1	37,1	46,8
	Catholique	1	,3	,3	47,1

	CATHOLIque	1	,3	,3	47,4
	CATHOLIQUE	25	7,3	7,3	54,7
	CHRETIEN	1	,3	,3	55,0
	chretienne	16	4,7	4,7	59,6
	CHRETIENNE	3	,9	,9	60,5
	E. revellé	1	,3	,3	60,8
	EEC	15	4,4	4,4	65,2
	EPC	50	14,6	14,6	79,8
	islam	3	,9	,9	80,7
	ISLAM	5	1,5	1,5	82,2
	LITTORAL	1	,3	,3	82,5
	moslem	1	,3	,3	82,7
	musul mane	1	,3	,3	83,0
	musulman	4	1,2	1,2	84,2
	musulmane	3	,9	,9	85,1
	ndogbong	1	,3	,3	85,4
	ORTHODOX	1	,3	,3	85,7
	pentecotis	5	1,5	1,5	87,1
	Pentecotis	1	,3	,3	87,4
	pentécotis	2	,6	,6	88,0
	PPC	1	,3	,3	88,3
	protestant	27	7,9	7,9	96,2
	PROTESTANT	7	2,0	2,0	98,2
	SUD	3	,9	,9	99,1
	t.d jehova	1	,3	,3	99,4
	t.jehova	1	,3	,3	99,7
	UEBC	1	,3	,3	100,0
	Total	342	100,0	100,0	

Circonscription

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide		58	17,0	17,0	17,0
	mayo danay	1	,3	,3	17,3
	mefou et akono	1	,3	,3	17,5
	menoua	3	,9	,9	18,4
	mokolo	1	,3	,3	18,7
	mouango	1	,3	,3	19,0
	moungo	1	,3	,3	19,3
	moungo nord	1	,3	,3	19,6
	moungo sud	2	,6	,6	20,2
	abong mbang	1	,3	,3	20,5
	AKOM 2	1	,3	,3	20,8
	arrondissemnt 1	1	,3	,3	21,1
	AWae	1	,3	,3	21,3
	bafoussa m 1	1	,3	,3	21,6
	bansoa	1	,3	,3	21,9
	BIKOK	1	,3	,3	22,2
	BONABERI	1	,3	,3	22,5
	bondja	1	,3	,3	22,8
	bouda	1	,3	,3	23,1
	canton bell	1	,3	,3	23,4
	DANG	3	,9	,9	24,3
	DLA	3	,9	,9	25,1
	DLA 5	1	,3	,3	25,4
	dla 1	2	,6	,6	26,0
	DLA 1	9	2,6	2,6	28,7
	dla 2	5	1,5	1,5	30,1
	DLA 2	14	4,1	4,1	34,2
	dla 3	17	5,0	5,0	39,2
	DLA 3	43	12,6	12,6	51,8
	dla 4	3	,9	,9	52,6
	DLA 4	11	3,2	3,2	55,8
	dla 5	22	6,4	6,4	62,3

	DLA 5	38	11,1	11,1	73,4
	dla ouest	1	,3	,3	73,7
	DLA OUEST	1	,3	,3	74,0
	dla3	1	,3	,3	74,3
	DLA4	1	,3	,3	74,6
	douala &	1	,3	,3	74,9
	douala 1	1	,3	,3	75,1
	douala 2	1	,3	,3	75,4
	douala 3	4	1,2	1,2	76,6
	DOUALA 3	4	1,2	1,2	77,8
	douala 5	2	,6	,6	78,4
	DOUALA 5	2	,6	,6	78,9
	ekounou 2	1	,3	,3	79,2
	Emombo	1	,3	,3	79,5
	garoua 3	1	,3	,3	79,8
	GUIDER	1	,3	,3	80,1
	haut nka m	1	,3	,3	80,4
	Makèpè	1	,3	,3	80,7
	MEFAK	1	,3	,3	81,0
	MENOUA	1	,3	,3	81,3
	MOUNGO NORD	1	,3	,3	81,6
	MOUNGO SUD	1	,3	,3	81,9
	MVILA	3	,9	,9	82,7
	new BELL	1	,3	,3	83,0
	ngaoundéré	2	,6	,6	83,6
	ngaoundéré 2	1	,3	,3	83,9
	ngaoundéré 3	5	1,5	1,5	85,4
	ngono	1	,3	,3	85,7
	ngoulmekong	1	,3	,3	86,0
	nkondjock	1	,3	,3	86,3
	NYALLA	1	,3	,3	86,5
	ocean nord	1	,3	,3	86,8
	OJRDPC	1	,3	,3	87,1
	PITOA 1	1	,3	,3	87,4
	VINA	1	,3	,3	87,7
	wOURI	3	,9	,9	88,6

	Wouri	2	,6	,6	89,2
	Wouri (	1	,3	,3	89,5
	wOURI 1	1	,3	,3	89,8
	wOURI 2	3	,9	,9	90,6
	wOURI 5	1	,3	,3	90,9
	Wouri 5	2	,6	,6	91,5
	wouri est	1	,3	,3	91,8
	wOURI EST	6	1,8	1,8	93,6
	Wouri est	1	,3	,3	93,9
	yaounde 3	1	,3	,3	94,2
	yaoundé 3	1	,3	,3	94,4
	YDE 1	2	,6	,6	95,0
	YDE 10	1	,3	,3	95,3
	YDE 2	2	,6	,6	95,9
	yde 3	1	,3	,3	96,2
	YDE 3	9	2,6	2,6	98,8
	YDE 4	1	,3	,3	99,1
	YDE 6	1	,3	,3	99,4
	YDE 7	2	,6	,6	100,0
	Total	342	100,0	100,0	

Parti Politique

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide		25	7,3	7,3	7,3
	ADD	1	,3	,3	7,6
	ANDP	1	,3	,3	7,9
	CCP	1	,3	,3	8,2
	CPDM	2	,6	,6	8,8
	CPP	1	,3	,3	9,1
	dla 2	1	,3	,3	9,4
	DLA 3	2	,6	,6	9,9
	DYNA MIQUE	1	,3	,3	10,2
	EPC	1	,3	,3	10,5

	MDR	1	,3	,3	10,8
	MP	1	,3	,3	11,1
	MRC	5	1,5	1,5	12,6
	NMP	1	,3	,3	12,9
	RDPC	1	,3	,3	13,2
	OUI	1	,3	,3	13,5
	PADDEC	1	,3	,3	13,7
	PURS	1	,3	,3	14,0
	RAS	1	,3	,3	14,3
	RDPC	23	6,7	6,7	21,1
	RDPC	205	59,9	59,9	81,0
	RMC/RDPC	1	,3	,3	81,3
	RPDC	1	,3	,3	81,6
	sdf	3	,9	,9	82,5
	SDF	37	10,8	10,8	93,3
	UDC	3	,9	,9	94,2
	UMS	1	,3	,3	94,4
	undp	1	,3	,3	94,7
	UNDP	6	1,8	1,8	96,5
	UNIVERS	1	,3	,3	96,8
	upc	1	,3	,3	97,1
	UPC	10	2,9	2,9	100,0
	Total	342	100,0	100,0	

Poste Politique

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide		43	12,6	12,6	12,6
	maire dla 5	1	,3	,3	12,9
	mairie bonabéri	1	,3	,3	13,2
	me mbre	2	,6	,6	13,7
	membre	2	,6	,6	14,3
	membre active	1	,3	,3	14,6
	membre comite central	1	,3	,3	14,9
	membre d la section ofrdpc	1	,3	,3	15,2

	membre du bureau	1	,3	,3	15,5
	membre du bureau politique	1	,3	,3	15,8
	membre du conseil exécutif	1	,3	,3	16,1
	membre du MDR	1	,3	,3	16,4
	militant	3	,9	,9	17,3
	militante	83	24,3	24,3	41,5
	militante active	1	,3	,3	41,8
	militante engagée	1	,3	,3	42,1
	MEMBRE	1	,3	,3	42,4
	Militante	1	,3	,3	42,7
	MILITANTE	5	1,5	1,5	44,2
	4èm adjoint au maire	1	,3	,3	44,4
	adhérante	1	,3	,3	44,7
	adhérente	1	,3	,3	45,0
	ADHERENTE	1	,3	,3	45,3
	censeur	1	,3	,3	45,9
	chargé d affaires culturelles	1	,3	,3	46,2
	chargé d la co m munication	1	,3	,3	46,5
	chargé d la cultur et d sport	1	,3	,3	46,8
	CHARGE DE LA PROPAGANTE	1	,3	,3	47,1
	chargée d affair culturelles	1	,3	,3	47,4
	chargée d affair d compte	1	,3	,3	47,7
	chef sous section	1	,3	,3	48,0
	chef ss section	1	,3	,3	48,2
	commissaire aux compte	1	,3	,3	48,5
	commissaire aux comptes	1	,3	,3	48,8
	conseiller	1	,3	,3	49,1
	conseiller municipal	4	1,2	1,2	50,3
	conseiller municipale	1	,3	,3	50,6
	conseiller municipale	1	,3	,3	50,9
	CONSEILLERE	1	,3	,3	51,2
	conseillère	4	1,2	1,2	52,3
	Conseillère	1	,3	,3	52,6
	conseillère municipale	2	,6	,6	53,2
	conseillère comité de base	1	,3	,3	53,5

	conseillère du comité d base	1	,3	,3	53,8
	Conseillère du parti	1	,3	,3	54,1
	conseillère municipale	1	,3	,3	54,4
	délégué à la propagante	1	,3	,3	54,7
	délégué au gouvernement	1	,3	,3	55,0
	DELEGUE AUX CONFLITS DE LA SS	1	,3	,3	55,3
	député du parti	1	,3	,3	55,6
	DEPUTE SUPPLEANTE	1	,3	,3	55,8
	Délégué aux affaires intérieures du RDPC	1	,3	,3	56,1
	en charge des questions du genre	1	,3	,3	56,4
	ex militante	1	,3	,3	56,7
	ex présidente de la cellule	1	,3	,3	57,0
	general secretary of section	1	,3	,3	57,3
	leader de groupe	1	,3	,3	57,6
	MAIRE	1	,3	,3	57,9
	MEMBER	1	,3	,3	58,2
	MEMBER OF SHADOW cabinet	1	,3	,3	58,5
	membre	5	1,5	1,5	59,9
	Membre	1	,3	,3	60,2
	MEMBRE	6	1,8	1,8	62,0
	membre comité centrale	1	,3	,3	62,3
	membre comité centrale	1	,3	,3	62,6
	membre du comité central	1	,3	,3	62,9
	militant	1	,3	,3	63,2
	militante	9	2,6	2,6	65,8
	MILITANTE	8	2,3	2,3	68,1
	militante d base	1	,3	,3	68,4
	OJRDPC	1	,3	,3	68,7
	Présidente de CELLULE	1	,3	,3	69,0
	Pdte d sous section	1	,3	,3	69,3
	PDTE D SOUS SECTION	1	,3	,3	69,6
	pdte d ss sction	2	,6	,6	70,2

	PDTE D SS SCTION DEIDO OFRDPC	1	,3	,3	70,5
	Pdte de sous section OFRDPC	1	,3	,3	70,8
	pdte d ss section	1	,3	,3	71,1
	PDTE RDPC	1	,3	,3	71,3
	pdte ss sction RDPC	1	,3	,3	71,6
	postulante	1	,3	,3	71,9
	Prdt du comité d base	1	,3	,3	72,2
	prdte co mité d base	2	,6	,6	72,8
	PDTE CO MITE DE BASE	1	,3	,3	73,1
	prdte comité d base	1	,3	,3	73,4
	pdte comité d base OFRDPC	1	,3	,3	73,7
	Pdte d comité ss sction RDPC	1	,3	,3	74,0
	pdte d section	1	,3	,3	74,3
	prdte d sous section	1	,3	,3	74,6
	Prdte d sous section	1	,3	,3	74,9
	PRDTE D SS SCTION	1	,3	,3	75,1
	prdte d ss section	3	,9	,9	76,0
	Prdte d ss section	1	,3	,3	76,3
	Prdte de cellule	1	,3	,3	76,6
	Prdte de comité de base	1	,3	,3	76,9
	PRDTE DE SECTION	1	,3	,3	77,2
	prdte de sous section MRC	1	,3	,3	77,5
	PRDTE de ss section	1	,3	,3	77,8
	prdte du co mité de base	1	,3	,3	78,1
	prdte sction RDPC	1	,3	,3	78,4
	prdte section rdpc	1	,3	,3	78,7
	Prdte sous section	1	,3	,3	78,9
	prdte ss sction RDPC	1	,3	,3	79,2
	PRDTE SS SECTION	1	,3	,3	79,5
	PRDTE ss section RDPC	1	,3	,3	79,8
	Prédident co mité de base	1	,3	,3	80,1
	presby chargé d la co mmunikti	1	,3	,3	80,4
	Presi d sous section	1	,3	,3	80,7

	PRESIDENT	1	,3	,3	81,0
	président de sous section	1	,3	,3	81,3
	présidente	1	,3	,3	81,6
	présidente secretaire	1	,3	,3	81,9
	presidente d base bloc 9	1	,3	,3	82,2
	présidente d la ss section	1	,3	,3	82,5
	PRESIDENTE D SOUS SECTION	1	,3	,3	82,7
	présidente de co mité	1	,3	,3	83,0
	présidente de section	1	,3	,3	83,3
	présidente de sous section	3	,9	,9	84,2
	présidente ofrdpc	1	,3	,3	84,5
	presidente section rdpc	1	,3	,3	84,8
	présidente sous scetion	1	,3	,3	85,1
	présidente sous section	1	,3	,3	85,4
	RAS	1	,3	,3	85,7
	RDPC	1	,3	,3	86,0
	SAFA	1	,3	,3	86,3
	SDF	1	,3	,3	86,5
	secretair	1	,3	,3	86,8
	secretair d sous section	1	,3	,3	87,1
	secretair d ss sction	1	,3	,3	87,4
	secretaire	7	2,0	2,0	89,5
	SECRETAIRE	1	,3	,3	89,8
	secretaire adjoint	1	,3	,3	90,1
	secretaire co mité d base	1	,3	,3	90,4
	secretaire co mité de base	1	,3	,3	90,6
	secretaire d la cellule	1	,3	,3	90,9
	secretaire d ss sction	1	,3	,3	91,2
	secretaire du co mité d base	2	,6	,6	91,8
	secretaire fe m mes sociale	1	,3	,3	92,1
	SECRETAIRE GENERALE	1	,3	,3	92,4
	secretaire ss section	1	,3	,3	92,7
	sénateur suppléante	1	,3	,3	93,0
	SG comité d base	1	,3	,3	93,3
	shadow CABINET	3	,9	,9	94,2

	simple militante	1	,3	,3	94,4
	SYMPATHISAN	1	,3	,3	94,7
	sympathisante	2	,6	,6	95,3
	sympatisante	1	,3	,3	95,6
	TRESORIERE	1	,3	,3	95,9
	trésorière	1	,3	,3	96,2
	Trésorière	1	,3	,3	96,5
	trésorière d sction OFRDPC	1	,3	,3	96,8
	trésorière ss sct° OFRDPC	1	,3	,3	97,1
	UNDP	1	,3	,3	97,4
	vice pdte ss sct° rfrdpc	1	,3	,3	97,7
	vice prdte	1	,3	,3	98,0
	vice prdte D femmes RDPCistes	1	,3	,3	98,2
	vice prdte d ss section	1	,3	,3	98,5
	Vice prdte ojrdpc	1	,3	,3	98,8
	vice prdte sect OFRDPC	1	,3	,3	99,1
	vice prdte ss section rdpc	1	,3	,3	99,4
	vice prdte ss section RDPC	1	,3	,3	99,7
	VICE PRESIDENTE	1	,3	,3	100,0
	Total	342	100,0	100,0	

Date d'entrée en Politique comme militante

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	9	63	18,4	18,5	18,5
	1960	1	,3	,3	18,8
	1961	1	,3	,3	19,1
	1970	2	,6	,6	19,7
	1972	1	,3	,3	20,0
	1975	3	,9	,9	20,9
	1976	2	,6	,6	21,5
	1978	3	,9	,9	22,4
	1980	1	,3	,3	22,6
	1981	1	,3	,3	22,9
	1982	3	,9	,9	23,8

	1983	1	,3	,3	24,1
	1984	2	,6	,6	24,7
	1985	5	1,5	1,5	26,2
	1986	2	,6	,6	26,8
	1987	2	,6	,6	27,4
	1988	3	,9	,9	28,2
	1989	1	,3	,3	28,5
	1990	16	4,7	4,7	33,2
	1991	5	1,5	1,5	34,7
	1992	10	2,9	2,9	37,6
	1993	4	1,2	1,2	38,8
	1994	3	,9	,9	39,7
	1995	7	2,0	2,1	41,8
	1996	11	3,2	3,2	45,0
	1997	7	2,0	2,1	47,1
	1998	14	4,1	4,1	51,2
	1999	8	2,3	2,4	53,5
	2000	20	5,8	5,9	59,4
	2001	4	1,2	1,2	60,6
	2002	14	4,1	4,1	64,7
	2003	11	3,2	3,2	67,9
	2004	10	2,9	2,9	70,9
	2005	17	5,0	5,0	75,9
	2006	9	2,6	2,6	78,5
	2007	11	3,2	3,2	81,8
	2008	11	3,2	3,2	85,0
	2009	21	6,1	6,2	91,2
	2010	9	2,6	2,6	93,8
	2011	11	3,2	3,2	97,1
	2012	5	1,5	1,5	98,5
	2013	5	1,5	1,5	100,0
	Total	340	99,4	100,0	
Manquante	Système manquant	2	,6		
Total		342	100,0		

Date d'entrée en Politique comme acteur de premier plan

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	9	243	71,1	71,5	71,5
	1980	2	,6	,6	72,1
	1985	2	,6	,6	72,6
	1987	1	,3	,3	72,9
	1988	1	,3	,3	73,2
	1989	1	,3	,3	73,5
	1990	1	,3	,3	73,8
	1991	2	,6	,6	74,4
	1992	3	,9	,9	75,3
	1993	3	,9	,9	76,2
	1996	3	,9	,9	77,1
	1997	1	,3	,3	77,4
	1999	1	,3	,3	77,6
	2000	6	1,8	1,8	79,4
	2001	3	,9	,9	80,3
	2002	6	1,8	1,8	82,1
	2003	3	,9	,9	82,9
	2004	3	,9	,9	83,8
	2005	2	,6	,6	84,4
	2006	7	2,0	2,1	86,5
	2007	8	2,3	2,4	88,8
	2008	5	1,5	1,5	90,3
	2009	3	,9	,9	91,2
	2010	12	3,5	3,5	94,7
	2011	7	2,0	2,1	96,8
	2012	5	1,5	1,5	98,2
	2013	6	1,8	1,8	100,0
	Total	340	99,4	100,0	
Manquante	Système manquant	2	,6		
Total		342	100,0		

Depuis Combien de Temps êtes-vous en politique ?

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Moins de 10 ans	127	37,1	37,1	37,1
	[10-20 ans[	110	32,2	32,2	69,3
	[20-30 ans[	56	16,4	16,4	85,7
	30 ans et plus	20	5,8	5,8	91,5
	Manquant	29	8,5	8,5	100,0
	Total	342	100,0	100,0	

Comment êtes vous entré en politique ?

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Militante au sein du d'un parti	152	44,4	44,4	44,4
	Sponsoring	32	9,4	9,4	53,8
	Réseaux	28	8,2	8,2	62,0
	Grandes écoles	12	3,5	3,5	65,5
	Relations familiales	76	22,2	22,2	87,7
	Entreprenariat	17	5,0	5,0	92,7
	Autres	25	7,3	7,3	100,0
	Total	342	100,0	100,0	

Comment le fait d'être entrepreneur a-t-il facilité votre entrée dans le monde politique ?

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Par l'apport financier	47	13,7	13,7	13,7
	Par l'apport de l'expérience du monde économique en politique	63	18,4	18,4	32,2
	Par l'apport des réseaux d'affaires et de clientèle	70	20,5	20,5	52,6
	Par la possession d'une ONG	16	4,7	4,7	57,3

	Par les activités menées au sein d'une organisation de femmes entrepreneures	30	8,8	8,8	66,1
	Autres	76	22,2	22,2	88,3
	Manquante	40	11,7	11,7	100,0
	Total	342	100,0	100,0	

Pensez-vous que le fait d'exercer une fonction politique facilite vos activités entrepreneuriales

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	223	65,2	65,2	65,2
	Non	96	28,1	28,1	93,3
	Manquante	23	6,7	6,7	100,0
	Total	342	100,0	100,0	

Si oui comment

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Par les avantages fiscaux	70	20,5	31,3	31,3
	Maitrise de la réglementation	33	9,6	14,7	46,0
	Constitution d'un carnet d'adresse	62	18,1	27,7	73,7
	la détention d'information utile	40	11,7	17,9	91,5
	Autres	16	4,7	7,1	98,7
	Manquante	3	,9	1,3	100,0
	Total	224	65,5	100,0	
Manquante	Système manquant	118	34,5		
Total		342	100,0		

Pour Quelles raisons êtes-vous entré en politique

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Par amour	135	39,5	39,5	39,5
	Par contrainte	111	32,5	32,5	71,9
	Pour les avantages	52	15,2	15,2	87,1
	Autres	21	6,1	6,1	93,3
	Manquante	23	6,7	6,7	100,0
	Total	342	100,0	100,0	

Pensez-vous que les femmes et hommes ont les mêmes motivations pour entrer en politique

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	128	37,4	37,4	37,4
	Non	204	59,6	59,6	97,1
	Manquante	10	2,9	2,9	100,0
	Total	342	100,0	100,0	

Si non qu'est ce qui peut-être la cause ?

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Education donné par les parents	43	12,6	20,0	20,0
	La formation effectuée	23	6,7	10,7	30,7
	Les contraintes familiales	27	7,9	12,6	43,3
	La perception de la société des femmes en politique	110	32,2	51,2	94,4
	Manquante	12	3,5	5,6	100,0
	Total	215	62,9	100,0	
Manquante	Système manquant	127	37,1		
Total		342	100,0		

Pensez-vous que le fait d'être une femme est un atout pour faire de la politique

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	180	52,6	52,6	52,6
	Non	152	44,4	44,4	97,1
	Manquante	10	2,9	2,9	100,0
	Total	342	100,0	100,0	

pensez-vous que les femmes entrepreneures disposent d'atouts que d'autres femmes politiques n'ont pas ?

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	281	82,2	82,6	82,6
	Non	48	14,0	14,1	96,8
	Manquante	11	3,2	3,2	100,0
	Total	340	99,4	100,0	
Manquante	Système manquant	2	,6		
Total		342	100,0		

Si oui lesquelles

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	66	19,3	19,3	19,3
Capacité D'adaptation	1	,3	,3	19,6
1fidelité à un parti politique	1	,3	,3	19,9
Relations;interet personnel	1	,3	,3	20,2
maitrise de certaines stratégies. le pouvoir	1	,3	,3	20,5
maitrise de soi; gestion décentralisée	1	,3	,3	20,8
matériel financier	1	,3	,3	21,1
moralement plus armées	1	,3	,3	21,3
moyen financier	1	,3	,3	21,6
moyens	2	,6	,6	22,2

moyens finaciers	3	,9	,9	23,1
moyens financiers	23	6,7	6,7	29,8
moyens financiers en plus d formations professionnelles	1	,3	,3	30,1
moyens financiers et relation	1	,3	,3	30,4
moyens financiers et relations	2	,6	,6	31,0
moyens financiers; connaissance	1	,3	,3	31,3
moyens financiers;popularité;relations	1	,3	,3	31,6
moyens; popularité et respect kel incarennt	1	,3	,3	31,9
moyens;charis me;physique	1	,3	,3	32,2
MOYENS FINACIERS	1	,3	,3	32,5
A CAUSE D AVANTAGES FISCAUX	1	,3	,3	32,7
acces facile à certains services	1	,3	,3	33,0
accès facile avec les personnalités	1	,3	,3	33,3
accessibilité à de grands postes	1	,3	,3	33,6
activité entreprenariale	1	,3	,3	33,9
affaires. relations. moyens	1	,3	,3	34,2
aller vers les populations	1	,3	,3	34,5
ambition de réussir economiquement	1	,3	,3	34,8
apport financier	5	1,5	1,5	36,3
APPORT FINANCIER	2	,6	,6	36,8
apport financier et popularité	1	,3	,3	37,1
apport financiers	1	,3	,3	37,4
ARGENT	5	1,5	1,5	38,9
argent et acces à d grands milieu	1	,3	,3	39,2
argent; management	1	,3	,3	39,5
argent.clientèle. relations	1	,3	,3	39,8

	art de convaincre	1	,3	,3	40,1
	atout financier	3	,9	,9	40,9
	atout financier et sont plus charis matique	1	,3	,3	41,2
	ATOUTS FINANCIERS	1	,3	,3	41,5
	avantages fiscaux	1	,3	,3	41,8
	avantages fiscaux obtention rapide de docu ment	1	,3	,3	42,1
	avantages personnelles	1	,3	,3	42,4
	avntage de service	1	,3	,3	42,7
	BONNE MENEUSE	1	,3	,3	43,0
	ça dépend des affaires	1	,3	,3	43,3
	ça dépend du rang social de chacun	1	,3	,3	43,6
	capacité de financement	1	,3	,3	43,9
	capacité de mobilisation	1	,3	,3	44,2
	charis me	1	,3	,3	44,4
	COMMERCE LEUR PRODUIT AU SEIN DU PARTI	1	,3	,3	44,7
	créer des relations	1	,3	,3	45,0
	dans la mesure où elle occupe plusieurs postes	1	,3	,3	45,3
	dialogue et les moyens financiers	1	,3	,3	45,6
	disposent d plusieurs avantages	1	,3	,3	45,9
	dyna mis me et leadership	1	,3	,3	46,2
	EXPERTE EN RELATION SOCIALE	1	,3	,3	46,5
	ECOUTE ACTIVE	1	,3	,3	46,8
	elle maitrise la réalité du monde	1	,3	,3	47,1
	elles peuvent mieux étendre leur affaire par rapport à ...	1	,3	,3	47,4
	elle utilise le dialogue et est morale ment armée	1	,3	,3	47,7

	elles maitrisent la réalité du monde	1	,3	,3	48,0
	elles disposent d moyens financiers	1	,3	,3	48,2
	elles ont bcp d'argent	1	,3	,3	48,5
	elles ont d ouvertures	1	,3	,3	48,8
	elles ont d prédisposition d leadership	1	,3	,3	49,1
	elles ont la capacité d financement	1	,3	,3	49,4
	elles ont les moyens financiers et mobilisent plus d persn	1	,3	,3	49,7
	elles profitent d la politique pr agrandir leur entreprises	1	,3	,3	50,0
	elles s'auto gèrent grace à leur moyens financiers	1	,3	,3	50,3
	Elles st ouvertes et ont d relations	1	,3	,3	50,6
	elles st plus credible	1	,3	,3	50,9
	elles sont soutenues par les elites et autres somites	1	,3	,3	51,2
	Elles supposent que pr avancer il faut faire ds la politique	1	,3	,3	51,5
	ELOQUENCE ET MOYENS FINANCIERS	1	,3	,3	51,8
	En entreprise on bénéficie des récyclages	1	,3	,3	52,0
	engagement et fidelité	1	,3	,3	52,3
	ENGAGEMENT	1	,3	,3	52,6
	ENGAGEMENT; DYNAMISME	1	,3	,3	52,9
	engagement.loyauté	1	,3	,3	53,2
	expérience de gestion	1	,3	,3	53,5
	exploitent leur relation	1	,3	,3	53,8
	expression facile et relations	1	,3	,3	54,1
	facilité la cotisation	1	,3	,3	54,4

facilite les avantages	1	,3	,3	54,7
FAVEURS DU MONDE D AFFAIRE	1	,3	,3	55,0
FINANCEMENT	1	,3	,3	55,3
finances	1	,3	,3	55,6
finances et popularité	1	,3	,3	55,8
FINANCIAL MEANS	1	,3	,3	56,1
FORMATION	1	,3	,3	56,4
fortune. relation et popularité	1	,3	,3	56,7
gestion d capitaux et d budget	1	,3	,3	57,0
gestion d personnes et d biens	1	,3	,3	57,3
gestions d personnes et d biens	1	,3	,3	57,6
grace à la formation et à l'expérience	1	,3	,3	57,9
grandes relations	1	,3	,3	58,2
hausse du pouvoir d'achat facilite d marchés	1	,3	,3	58,5
indépendante	1	,3	,3	58,8
influente de part leur moyen financier	1	,3	,3	59,1
infor mations utiles	1	,3	,3	59,4
L ARGENT LA POPULARITE L AMBITION	1	,3	,3	59,6
l'argent	1	,3	,3	59,9
L'argent	1	,3	,3	60,2
l'argent ;le prestiges	1	,3	,3	60,5
L'argent et le carnet d'adresse	1	,3	,3	60,8
l'argent et les relations	1	,3	,3	61,1
L'argent et les relations	1	,3	,3	61,4
L'argent et les stratégies; les grdes relations	1	,3	,3	61,7
l'argent;avantage de recrute ment fait gagner en politique	1	,3	,3	62,0

	l'art d gerer; la connaissance des rouages	1	,3	,3	62,3
	L'expérience qu'elles peuvent prévaloir ds la politik	1	,3	,3	62,6
	la beauté;elle s'entretient;moyens financiers	1	,3	,3	62,9
	LA capacité à financer les ca mpagnes; meeting	1	,3	,3	63,2
	la capacité d rassembler	1	,3	,3	63,5
	la capacité de convaincre	1	,3	,3	63,7
	la capacité de persuasion	1	,3	,3	64,0
	la fa miliarité; les avantages	1	,3	,3	64,3
	la liberté de conscience	1	,3	,3	64,6
	la politique nécessite d'abord ses propres moyens	1	,3	,3	64,9
	la popularité et les relations	1	,3	,3	65,2
	LA POSSIBILITE DE GERER LES MICRO PROJET	1	,3	,3	65,5
	la raison et leur pvr financier	1	,3	,3	65,8
	la rationnalité et les moyens financiers	1	,3	,3	66,1
	la reconnaissance ts ds le domaine politique	1	,3	,3	66,4
	la strate sociale et sa capacité d mobilisation d populatio	1	,3	,3	66,7
	le manaegriat	1	,3	,3	67,0
	le carnet d'adresse	1	,3	,3	67,3
	le carnet d'adresse et les moyens financiers	1	,3	,3	67,5
	le carnet d'adresse.les relations. moyens financiers	1	,3	,3	67,8
	le char me	1	,3	,3	68,1
	le dialogue;le contact per manent avc les populations	1	,3	,3	68,4
	le financement	1	,3	,3	68,7

	Le financement	1	,3	,3	69,0
	le fort pouvoir d'achat	1	,3	,3	69,3
	LE GENRE	1	,3	,3	69,6
	le leadership;le pvr et la connaissance	1	,3	,3	69,9
	le niveau d'étude ou la personnalité	1	,3	,3	70,2
	LE POUVOIR MANAGERIAL	1	,3	,3	70,5
	le pouvoir financier	1	,3	,3	70,8
	LE POUVOIR FINANCIER	1	,3	,3	71,1
	le revenu	2	,6	,6	71,6
	Le savoir faire	1	,3	,3	71,9
	le statut socio économique	1	,3	,3	72,2
	LEADERSHIP. UNE AUTRE VISION DU DVP	1	,3	,3	72,5
	les moyens	1	,3	,3	72,8
	les moyens et l'indépendance	1	,3	,3	73,1
	les moyens finaciers	2	,6	,6	73,7
	les moyens finaciers et les relations	1	,3	,3	74,0
	les moyens financiers	15	4,4	4,4	78,4
	les moyens financiers et l'évolution rapide	1	,3	,3	78,7
	les moyens financiers et relationnels	1	,3	,3	78,9
	les moyens financiers;les relations;l'influence	1	,3	,3	79,2
	les moyens ont assez d moyens pr convaincre	1	,3	,3	79,5
	LES MOYENS	1	,3	,3	79,8
	LES MOYENS FINANCIERS	2	,6	,6	80,4
	les atouts financiers	2	,6	,6	81,0
	Les atouts financiers	1	,3	,3	81,3
	les avantages	1	,3	,3	81,6

LES FINANCES	1	,3	,3	81,9
les finances ;le savoir	1	,3	,3	82,2
les finances et la popularité	1	,3	,3	82,5
les finances et le carnet d'adresse	1	,3	,3	82,7
LES FINANCES; RESEAUX; eXPERIENCE ECONO MIQUE	1	,3	,3	83,0
les moyens financiers	3	,9	,9	83,9
les opportunités	1	,3	,3	84,2
les relations et moyens financiers	1	,3	,3	84,5
LES RELATIONS ET L ARGENT	1	,3	,3	84,8
les relations et l'apport économique	1	,3	,3	85,1
les relations et l'apport financier	1	,3	,3	85,4
les relations et le capital financier	1	,3	,3	85,7
LEUR APPORT FINANCIER	1	,3	,3	86,0
Leur puissance financière	1	,3	,3	86,3
leurs activités	1	,3	,3	86,5
leurs activités annexes	1	,3	,3	86,8
loyalis me	1	,3	,3	87,1
Loyalisme et fidélité	1	,3	,3	87,4
luers carnets d'adresses	1	,3	,3	87,7
maitrise mieux la reglementation en vigueur	1	,3	,3	88,0
MOYENS FINANCIERS	3	,9	,9	88,9
n'attent pas le salaire pour financier	1	,3	,3	89,2
nanties financièrement	1	,3	,3	89,5
oui les moyens financiers	1	,3	,3	89,8
ouverture et dialogue	1	,3	,3	90,1

par ce qu'elles ont les possibilités d'avoir d grd postes	1	,3	,3	90,4
par ce qu'elles ont plus de relation	1	,3	,3	90,6
par ce qu'elles ont un esprit plus developpés	1	,3	,3	90,9
par leur connaissance dans la gestion des affaires	1	,3	,3	91,2
parce qu'elle dispose des activités écono miques	1	,3	,3	91,5
perception fa miliale et égalité d genre	1	,3	,3	91,8
POPULARITE	1	,3	,3	92,1
possibilités financières en particulier	1	,3	,3	92,4
pouvoir monetaire et d fortes relations	1	,3	,3	92,7
pouvoir financier	3	,9	,9	93,6
POUVOIR FINANCIER	2	,6	,6	94,2
pouvoir financier et maitrise du jeu politique	1	,3	,3	94,4
pouvoir financier et les relations	1	,3	,3	94,7
puissance et revenu econo mique	1	,3	,3	95,0
quelques avantages	1	,3	,3	95,3
RELATION ET MOYENS FINANCIERS	1	,3	,3	95,6
relations	1	,3	,3	95,9
RELATIONS	1	,3	,3	96,2
réseaux d'affaire	1	,3	,3	96,5
RESEAUX SOCIAUX	1	,3	,3	96,8
ressources financières	1	,3	,3	97,1
savent gerer les activités du parti	1	,3	,3	97,4
SES AFFAIRES LUI DONNE UN BON STATUT SOCIAL	1	,3	,3	97,7

	SOME FACILITIES;l argent	1	,3	,3	98,0
	stabilité financière	2	,6	,6	98,5
	statut econo mique	1	,3	,3	98,8
	surviennent au<x besoins vitaux de la société	1	,3	,3	99,1
	TRAVAILLER PR LA NATION	1	,3	,3	99,4
	tt dépend du rayon d'action	1	,3	,3	99,7
	une vision d developpement	1	,3	,3	100,0
	Total	342	100,0	100,0	

Pensez-vous que vous utilisez des stratégies spécifiques en politique que les hommes ne peuvent utiliser

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	184	53,8	54,1	54,1
	Non	130	38,0	38,2	92,4
	Manquante	26	7,6	7,6	100,0
	Total	340	99,4	100,0	
Manquante	Système manquant	2	,6		
Total		342	100,0		

Si oui lesquelles

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide		170	49,7	49,7	49,7
		1	,3	,3	50,0
	mensonges;flatteries;dragues				

mon charme	1	,3	,3	50,3
?	2	,6	,6	50,9
acces facile	1	,3	,3	51,2
accès facile dans les institutions	1	,3	,3	51,5
admiration; pertinence	1	,3	,3	51,8
affection maternelle;stratégies propres au>x fe m mes	1	,3	,3	52,0
amour maternel	1	,3	,3	52,3
AMOUR ET COMPATISSANCE	1	,3	,3	52,6
AMOUR MATERNEL	1	,3	,3	52,9
ani mation	1	,3	,3	53,2
ASTUCE; être maternel	1	,3	,3	53,5
attirance et ruse	1	,3	,3	53,8
attirance féminine	1	,3	,3	54,1
attitance	1	,3	,3	54,4
avantages personnels	1	,3	,3	54,7
CA MPAGNE DE PROXIMITE	1	,3	,3	55,0
capacité d mobilisation	1	,3	,3	55,3
certaines femmes st prêtent à tt pr realiser leur drt	1	,3	,3	55,6
chacun a sa manière d percevoir les choses	1	,3	,3	55,8
char me et éloquence	1	,3	,3	56,1
char me physique	2	,6	,6	56,7
charis me et personnalité	1	,3	,3	57,0
charme	3	,9	,9	57,9
CHARME	1	,3	,3	58,2
charme physique	1	,3	,3	58,5
CHARME PHYSIQUE	2	,6	,6	59,1
charme physique et a mour maternel	1	,3	,3	59,4
charme physique et le genre	1	,3	,3	59,6
CHARMES	1	,3	,3	59,9

CONVAINCRE	1	,3	,3	60,2
d fe m mes peuvent donner le sexe pr obtenir d postes	1	,3	,3	60,5
défendre le droit d fe m mes	1	,3	,3	60,8
dépenses sans interet	1	,3	,3	61,1
dévoue ment et cha me physique	1	,3	,3	61,4
dialogue et persuade	1	,3	,3	61,7
différentes stratégies d'approches	1	,3	,3	62,0
dynamisme et devouement	1	,3	,3	62,3
elle est maternelle;dialogue;persuade	1	,3	,3	62,6
ELLE TOUCHE LA SENSIBILITE D POPULATIONS	1	,3	,3	62,9
elle veut le change ment	1	,3	,3	63,2
elles apportent d solutions plus fiables	1	,3	,3	63,5
en faisant d dons dans toutes les prisons	1	,3	,3	63,7
esprit economique	1	,3	,3	64,0
être plus écouté et à être écouté davantage	1	,3	,3	64,3
faire d dons aux enfants démunis	1	,3	,3	64,6
feminis me	1	,3	,3	64,9
féminisme	2	,6	,6	65,5
fir me maternelle	1	,3	,3	65,8
flatterie .sourire	1	,3	,3	66,1
flatteries	1	,3	,3	66,4
FLATTERIES. GENTILLESSE	1	,3	,3	66,7
flexibility or suppleness	1	,3	,3	67,0
FRANCHISE	1	,3	,3	67,3
gentillesse; sourire;flatteries	1	,3	,3	67,5

	honnêteté	1	,3	,3	67,8
	hu milité;si mplicité; dialogue	1	,3	,3	68,1
	IDEES ET VAILLANCE	1	,3	,3	68,4
	infiltration facile ds les associations	1	,3	,3	68,7
	instinct de femme	1	,3	,3	69,0
	JE pense qu'une fe m me est fiable qu'un ho m me	1	,3	,3	69,3
	l'affection maternelle;les stratégies	1	,3	,3	69,6
	l'amour et la fraternité	1	,3	,3	69,9
	l'art fé minin	1	,3	,3	70,2
	L'atractivité	1	,3	,3	70,5
	L'écoute et l'attention rapprochée	1	,3	,3	70,8
	L'écoute et le rassemblement	1	,3	,3	71,1
	l'écoute;la capacité d rasse mble ment	1	,3	,3	71,3
	l'instinct maternel	1	,3	,3	71,6
	l'intelligence	1	,3	,3	71,9
	la manière d s'exprimer	1	,3	,3	72,2
	la maniere d voir les ho m mes d penser d résoudre les prob	1	,3	,3	72,5
	la manière de captiver le public	1	,3	,3	72,8
	la beauté et le paraitre	1	,3	,3	73,1
	la beauté et les attitudes	1	,3	,3	73,4
	la beauté; l'amour le sourire	1	,3	,3	73,7
	la beauté; l'habillement; leur sourire	1	,3	,3	74,0
	la boe compréhension et l'apport d solutions	1	,3	,3	74,3
	la capacité de rassemblessement	1	,3	,3	74,6
	la façon d parler et le charme physique	1	,3	,3	74,9

la façon de parler;d convaincre	1	,3	,3	75,1
la femme est plus réaliste	1	,3	,3	75,4
la femme sait parler et peut séduir	1	,3	,3	75,7
la gestion d conflits et sens d l'équité	1	,3	,3	76,0
la lenteur ds la prise d décisions	1	,3	,3	76,3
la parole; l'humilité	1	,3	,3	76,6
la parole.l'a mour maternel	1	,3	,3	76,9
la pertinence ds le gestuel et la séduction	1	,3	,3	77,2
la proximité	1	,3	,3	77,5
la proximité; le dialogue et la vérité	1	,3	,3	77,8
LA SEDUCTION	2	,6	,6	78,4
la séduction	3	,9	,9	79,2
la séduction et la solidarité fé minine	1	,3	,3	79,5
la séduction et le fait dêtre une femme	1	,3	,3	79,8
la séduction; le sexe	1	,3	,3	80,1
la séduction;la proximité;le partage	1	,3	,3	80,4
la séduisance	1	,3	,3	80,7
la sensibilité	1	,3	,3	81,0
la sensibilité fé minine	1	,3	,3	81,3
la solidarité féminine	1	,3	,3	81,6
la spontaneité et l'intégrité	1	,3	,3	81,9
la tolérance;l'instinct maternel	1	,3	,3	82,2
le char me	1	,3	,3	82,5
le char me et le courage	1	,3	,3	82,7
le char me physique	2	,6	,6	83,3
le char mes physiques	1	,3	,3	83,6

LE CHAR ME ET L ELOQUENCE	1	,3	,3	83,9
le charisme de rassembleur	1	,3	,3	84,2
le charme	3	,9	,9	85,1
le charme féminin	1	,3	,3	85,4
LE CHARME LA BEAUTE ATTIRANCE PHYSIQUE	1	,3	,3	85,7
Le charme;l'attirance physique	1	,3	,3	86,0
LE CHARME;les manières et certaines paroles	1	,3	,3	86,3
LE DIALODGUE.LA MANIERE D GERER	1	,3	,3	86,5
le discour d'une mère d l'hu manité	1	,3	,3	86,8
le dynamisme	1	,3	,3	87,1
le fait d'être femme.charme	1	,3	,3	87,4
LE FAIT D'ETRE MERE	1	,3	,3	87,7
le fait d'être une femme est déja une stratégie spécifique	1	,3	,3	88,0
le fait que je sois sexe faible	1	,3	,3	88,3
le fé minis me	1	,3	,3	88,6
Le féminisme et les bonnes relations	1	,3	,3	88,9
LE NOMBRE	1	,3	,3	89,2
le role maternel d la femme	1	,3	,3	89,5
le sourire;le charme	1	,3	,3	89,8
LE SOURIRE.FLATTERIE.GENTILLESSE	1	,3	,3	90,1
le soutient d l'agent fé minin en politique	1	,3	,3	90,4
les campagnes de proximité	1	,3	,3	90,6
les causeries	1	,3	,3	90,9
les causeries ki leur permettent d co mprendre les autres	1	,3	,3	91,2

	LES FE M MES SONT PRIVILEGIES DANS LES ONG	1	,3	,3	91,5
	les femmes exécutent; se mobilisent plus ke les hoes	1	,3	,3	91,8
	les femmes ont bcp d'associations	1	,3	,3	92,1
	les gens écoutent plus la femme	1	,3	,3	92,4
	Les gestes;ad miration portée par le public	1	,3	,3	92,7
	les rassemblements; les séminaires	1	,3	,3	93,0
	les réunions;la participation ds l'eglise	1	,3	,3	93,3
	leur maitrise d pb sociaux	1	,3	,3	93,6
	nous avons des capacités d séduction	1	,3	,3	93,9
	nous avons une parole	1	,3	,3	94,2
	ns utilisons notre féminité dans les affaires	1	,3	,3	94,4
	obéissance d ordres;la beauté;la tenue vesti mentaire	1	,3	,3	94,7
	par ani mation	1	,3	,3	95,0
	PAROLE.DOUCEUR ET FLATTERIE	1	,3	,3	95,3
	Plus de disponibilité	1	,3	,3	95,6
	polyvalente	1	,3	,3	95,9
	POPULARITE.DYNAMISME	1	,3	,3	96,2
	potentiel et statut	1	,3	,3	96,5
	pro mouvoir la paix	1	,3	,3	96,8
	PROXIMITE DANS LA MOBILISATION	1	,3	,3	97,1
	rayon de femme; association de fe m mes	1	,3	,3	97,4
	Résoud les pb avc tact et perspicasité et finesse	1	,3	,3	97,7

	séduction	2	,6	,6	98,2
	sensibilisation for melle	1	,3	,3	98,5
	sincerité et honneteté	1	,3	,3	98,8
	singularité; hu milité et distinction	1	,3	,3	99,1
	statut d femme; le physique	1	,3	,3	99,4
	tiennent a leur parole; reagisssent en mo ment opportun	1	,3	,3	99,7
	un coeur d mère	1	,3	,3	100,0
	Total	342	100,0	100,0	

Pensez-vous que les hommes et femmes subissent les mêmes contraintes dans le domaine de la politique ?

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	172	50,3	50,6	50,6
	Non	156	45,6	45,9	96,5
	Manquante	12	3,5	3,5	100,0
	Total	340	99,4	100,0	
Manquante	Système manquant	2	,6		
Total		342	100,0		

D'après-vous le genre constitue t-il un atout pour entrer en politique ?

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	125	36,5	36,8	36,8
	Non	199	58,2	58,5	95,3
	Manquante	16	4,7	4,7	100,0
	Total	340	99,4	100,0	
Manquante	Système manquant	2	,6		
Total		342	100,0		

Classez ces ressources de 1 à 10 selon le degré d'importance pour réussir en politique

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	0	3	,9	,9	,9
	1	42	12,3	13,0	13,9
	2	34	9,9	10,5	24,4
	3	35	10,2	10,8	35,2
	4	41	12,0	12,7	47,8
	5	36	10,5	11,1	59,0
	6	33	9,6	10,2	69,1
	7	34	9,9	10,5	79,6
	8	27	7,9	8,3	88,0
	9	22	6,4	6,8	94,8
	10	17	5,0	5,2	100,0
	Total	324	94,7	100,0	
Manquante	Système manquant	18	5,3		
Total		342	100,0		

D'après vous à quoi est dû la sous représentation des femmes en politique ?

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Faible scolarisation	79	23,1	23,1	23,1
	Education Familiale	46	13,5	13,5	36,5
	Mentalité	114	33,3	33,3	69,9
	Perception de la femme dans la société camerounaise	47	13,7	13,7	83,6
	Autres	49	14,3	14,3	98,0
	Manquante	7	2,0	2,0	100,0
	Total	342	100,0	100,0	

Le travail d'entrepreneure politique vous permet-il d'assurer vos rôles de mères et d'épouse ?

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	276	80,7	80,7	80,7
	Non	35	10,2	10,2	90,9
	Manquante	31	9,1	9,1	100,0
	Total	342	100,0	100,0	

Etes-vous toujours disponible quand le travail vous appelle ?

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Toujours	122	35,7	35,7	35,7
	Parfois	76	22,2	22,2	57,9
	Cela dépend	128	37,4	37,4	95,3
	Manquante	16	4,7	4,7	100,0
	Total	342	100,0	100,0	

Avez-vous un parent qui a fait ou fait de la politique ?

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	237	69,3	69,3	69,3
	Non	92	26,9	26,9	96,2
	Manquante	13	3,8	3,8	100,0
	Total	342	100,0	100,0	

Si oui précisez

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Frère/Soeur	53	15,5	22,2	22,2
	Parents	118	34,5	49,4	71,5
	Mari/femme	41	12,0	17,2	88,7
	Autres	25	7,3	10,5	99,2

	Manquante	2	,6	,8	100,0
	Total	239	69,9	100,0	
Manquante	Système manquant	103	30,1		
Total		342	100,0		

Vous a-til aidé ou influencé dans votre accession au monde politique ?

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	168	49,1	49,1	49,1
	Non	111	32,5	32,5	81,6
	Manquante	63	18,4	18,4	100,0
	Total	342	100,0	100,0	

Pensez-vous que la fe m me puisse faire de la politique au même titre que les hommes ?

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	246	71,9	72,4	72,4
	Non	87	25,4	25,6	97,9
	Manquante	7	2,0	2,1	100,0
	Total	340	99,4	100,0	
Manquante	Système manquant	2	,6		
Total		342	100,0		

TABLES DES MATIERES

SOMMAIRE **4**

LISTE DES TABLEAUX **7**

LISTE DES GRAPHIQUES **8**

REMERCIEMENTS **9**

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS **10**

INTRODUCTION **13**

1. DELIMITATION DU CHAMP D'ETUDE 15

1.1. Les femmes en politique au Cameroun : des femmes doublement entrepreneures *16*

1.1.1. Etre entrepreneure au Cameroun : un concept à double facette ... 16

1.1.2. Les femmes entrepreneures dans la société politique camerounaise : une expression à sens multiples 18

1.2. L'ethos de la société politique camerounaise : une boussole imprimant les trajectoires des femmes entrepreneures *21*

1.2.1. L'imbrication entre sphère politique et sphère économique au cœur de *l'ethos* de la politique au Cameroun 21

1.2.2. Trajectoires des femmes entrepreneures et dynamiques du système politique camerounais 24

1.2.2.1. Les trajectoires des femmes entrepreneures en politique, un élément de compréhension du processus de renouvellement élitaire 25

1.2.2.2. Style de leadership des femmes entrepreneures 26

1.3. Relation entre femmes entrepreneures et système politique : état de la littérature *30*

1.3.1. Le cantonnement des études sur les femmes entrepreneures au champ du développement 30

1.3.2. Les femmes en politique au Cameroun 33

1.3.3. Le biais androcentrique des études portant sur les entrepreneurs en politique. 34
2. PROBLEMATIQUE ET CORPUS D'HYPOTHESES 36
2.1. Réinterroger le fonctionnement du système politique camerounais à la lumière des trajectoires des femmes entrepreneures 36
2.2. Hypothèses 39
3. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 40
3.1. La perspective genre comme approche théorique 40
3.1.1. L'enrichissement de la perspective genre par une analyse des dynamiques des femmes entrepreneures 41
3.1.2. La perspective genre : un élément de compréhension nouveau du système politique camerounais 45
3.2. Mobilisation du terrain : éléments méthodologiques 46
1ERE PARTIE : L'EMERGENCE DES FEMMES DANS LA SOCIETE POLITIQUE: UN PROCESSUS MARQUE PAR LE PATRIARCAT 53
1. LE PATRIARCAT EN POLITIQUE : RESULTANTE D'UN ENCHEVETREMENT ENTRE ORDRE SOCIAL ET ORDRE POLITIQUE 55
1.1. Transposition de la place des femmes de l'ordre social à la sphère politique 56
1.1.1. La notion de patriarcat 56
1.1.2. Places, rôles et statuts sociaux des femmes dans le contexte camerounais 58
1.1.2.1. Statuts et rôles des femmes dans l'idéologie traditionnelle 59
1.1.2.2. Les femmes dans la société moderne 64
1.1.3. De l'appréhension masculine de la nature du pouvoir politique .. 68
1.1.3.1. Du monopole naturalisé de la société politique par les hommes… 68
1.1.3.2. L'hégémonie masculine de la société politique: conséquence d'une auto-exclusion des femmes 72
1.2. Les femmes comme sujets politiques mineurs 77

1.2.1. La participation politique des femmes à l'image des rapports sociaux de sexe 77
1.2.1.1. La reproduction des rôles sociaux de sexe dans la société politique durant la période coloniale 77
1.2.1.2. Cantonnement de la participation politique des femmes camerounaises aux activités dites féminines après la colonisation..... 80
1.2.2. L'idéologie socio-ménagère et la stigmatisation des femmes dans la société politique camerounaise 85
2. L'OCCUPATION DES POSTES POLITIQUES PAR LES FEMMES ENTREPRENEURES : UN CONSTAT STATISTIQUE ET QUALITATIF 90
2.1. Quelques données chiffrées sur les femmes entrepreneures dans le domaine électif au Cameroun..... 91
2.1.1. La participation des femmes aux premières élections sénatoriales du Cameroun 91
2.1.1.1. Les candidates aux élections sénatoriales..... 92
2.1.1.2. Les femmes sénatrices proprement dites 95
2.1.2. Les femmes au Parlement camerounais 96
2.1.2.1. La présence des femmes à l'Assemblée nationale avant les années quatre-vingt-dix..... 97
2.1.2.2. Les femmes entrepreneures en politique depuis le retour du multipartisme..... 99
2.1.3. Les femmes dans les municipalités au Cameroun 103
2.2. Les femmes dans l'exécutif et l'administration camerounaise..... 106
2.2.1. Les femmes dans l'exécutif gouvernemental 106
2.2.2. Les femmes et l'administration publique camerounaise..... 110
2.2.3. Les femmes au sein des partis politiques..... 112
2.3. Les femmes entrepreneures en politique : une analyse qualitative... 113
2.3.1. Les postes politiques occupés par les femmes en politique au Cameroun : des postes à faible valeur ajoutée..... 114
2.3.1.1. La spécialisation « féminine » des femmes dans le jeu politique.. 114
2.3.1.2. Structuration hiérarchique des positions de pouvoir 117

2.3.2. Spécificité des carrières politiques des femmes entrepreneures. 122
2.3.2.1. Les femmes entrepreneures économiques : une catégorie socioprofessionnelle limitée au domaine électif ? 122
2.3.2.2. Carrières politiques des femmes entrepreneures..... 128
3. L'EMPOWERMENT DES FEMMES ENTREPRENEURES : VERS UNE REDEFINITION DES RAPPORTS DE POUVOIR ?..... 132
3.1. Les facteurs d'empowerment des femmes entrepreneures 132
3.1.1. La notion d'empowerment 133
3.1.1.1. L'évolution du concept d'empowerment 133
3.1.1.2. La nature multidimensionnelle de l'empowerment des femmes entrepreneures 137
3.1.2. Les facteurs d'empowerment politique des femmes entrepreneures.. 139
3.1.2.1. Les facteurs externes de l'empowerment politique des femmes entrepreneures 139
3.1.2.2. Les facteurs internes d'empowerment politique des femmes entrepreneures 148
3.2. Les mécanismes d'empowerment des femmes entrepreneures 154
3.2.1. La production des politiques publiques en faveur des femmes entrepreneures comme mécanismes facilitateurs de leur empowerment .. 155
3.2.1.1. Quelques dispositifs nationaux concourant à l'empowerment politique des femmes entrepreneures 155
3.2.1.2. L'intégration de l'entrepreneuriat féminin dans les politiques publiques internationales 162
3.2.2. L'empowerment collectif des femmes entrepreneures 166
3.2.2.1. La transfonctionnalité des réseaux professionnels des femmes entrepreneures 167
3.2.2.2. Les réseaux professionnels des femmes entrepreneures : un tremplin sociopolitique 170
3.2.3. L'empowerment des femmes entrepreneures : un empowerment biaisé…. 176

3.2.3.1. L'exploitation positive de la contrainte patriarcale par les femmes entrepreneures 177
3.2.3.2. L'empowerment des femmes entrepreneures : une procédure distraite de domination du système politique camerounais 178

2EME PARTIE : LA (RE)CONFIGURATION DU SYSTEME POLITIQUE CAMEROUNAIS AU PRISME DES CURSUS PLURIELS DES FEMMES ENTREPRENEURES 182

1. TRAJECTOIRES DES FEMMES ENTREPRENEURES : RESSOURCES D'INSCRIPTION ET DE PERENNISATION EN POLITIQUE 184
1.1. Ressources personnelles d'inscription des femmes entrepreneures dans la société politique 185
1.1.1. Quelques précisions terminologiques 186
1.1.1.1. La notion de ressource : essai de conceptualisation 186
1.1.1.2. Le capital entrepreneurial : propos liminaire 189
1.1.2. Le *straddling* : un phénomène au cœur du processus d'acquisition et d'accumulation des ressources politiques 190
1.1.2.1. Quelques considérations sur le *straddling* 191
1.1.2.2. Les cursus empruntés par les femmes entrepreneures : banalités ou spécificités ? 193
1.1.2.3. Le cursus inversé, une trajectoire spécifique aux femmes entrepreneures Bamiléké ? 199
1.1.3. L'entrepreneuriat social, une ressource politique spécifiquement genrée 202
1.1.3.1. Le *straddling* associatif comme ressource d'inscription dans la société politique camerounaise 203
1.1.3.2. La structuration de « l'espace de la cause des femmes » 207
1.1.3.3. De l'habillage saisonnier et régional de la ressource entrepreneuriale 210
1.1.4. Autres ressources personnelles d'inscription dans la société politique camerounaise 214
1.1.4.1. L'hérédité politique 214

1.1.4.2. Les réseaux d'appartenance des femmes entrepreneures 220
1.2. Les ressources institutionnelles d'inscription et de pérennisation dans la société politique 230
1.2.1. Les variables institutionnelles, ressources concourant à l'inscription politique des femmes entrepreneures 231
1.2.1.1. Les règles juridiques et procédures administratives favorables à l'inscription politique des femmes entrepreneures 231
1.2.1.2. Le militantisme comme ressource institutionnelle d'inscription et de pérennisation dans la société politique 237
1.2.2. Le recours aux positions de pouvoir 242
1.2.2.1. Les positions de pouvoir : voies d'accès prioritaires aux ressources 243
1.2.2.2. La capitalisation des positions de pouvoir par les femmes entrepreneures 246
2. STRATEGIE DE LEGITIMATION DES FEMMES ENTREPRENEURES ET REPRESENTATIONS POLITIQUES 256
2.1. Le recours aux représentations de nature verticale comme stratégie politique 257
2.1.1. Au cœur des stratégies de légitimation des femmes entrepreneures : la primauté de l'échange asymétrique 257
2.1.2. La redistribution comme stratégie de légitimation politique des femmes entrepreneures 261
2.2. Les représentations symboliques : source de légitimation politique des femmes entrepreneures 266
2.2.1. Les représentations théâtrales : modalités du leadership au Cameroun 267
2.2.1.1. L'étalage de la magnificence comme stratégie de légitimation politique 268
2.2.1.2. La redistribution symbolique verticale et la légitimité politique 272
2.2.2. Les femmes entrepreneures en représentation : la société de cour 275

3. LES FEMMES ENTREPRENEURES DANS LE PROJET DE STABILISATION HEGEMONIQUE DE L'ETAT 281
3.1. L'entrée des femmes entrepreneures dans le système politique : une diversification dans le recrutement politique au Cameroun ?..... 282
3.1.1. Femmes entrepreneures et renouvellement/circulation des élites au Cameroun..... 283
3.1.1.1. Affinité élective entre la circulation des élites et le retour à l'ère du multipartisme..... 283
3.1.1.2. Le recrutement des femmes entrepreneures dans la société politique camerounaise : un double mouvement de mobilité sociale.... 288
3.1.2. L'insertion tactique des femmes entrepreneures dans la société politique au Cameroun : une stratégie de reproduction de l'ethos de la masculinité-séniorité-notabilité 290
3.1.2.1. Une reproduction de l'ethos de la masculinité-notabilité-séniorité par un enrôlement des femmes entrepreneures..... 291
3.1.2.2. L'ouverture du jeu démocratique aux femmes entrepreneures et la captation de la rente du genre et de l'entrepreneuriat féminin 293
3.1.2.3. Les contributions financières des femmes entrepreneures au fonctionnement des partis politiques. 295
3.1.2.4. Les femmes entrepreneures et la construction de la paix et de la stabilité sociopolitique..... 301
3.2. Femmes entrepreneures et stratégie de reproduction et de construction hégémonique du parti dominant 303
3.2.1. Femmes entrepreneures et stabilisation hégémonique du régime au pouvoir… 303
3.2.1.1. La recherche hégémonique par l'assimilation réciproque au Cameroun 303
3.2.1.2. L'assimilation réciproque de la catégorie socioprofessionnelle des entrepreneures et la consolidation hégémonique du régime politique camerounais..... 307
3.2.2. La construction de l'allégeance politique des femmes entrepreneures 310

3.2.2.1. Cooptation et allégeance politique des femmes entrepreneures…..... 311
3.2.2.2. La logique de la redistribution-punition : l'économie politique de la domination 313

CONCLUSION 318

BIBIOGRAPHIE 329

TABLE DES ANNEXES 380

INDEX

A

assimilation réciproque, 25, 308, 309, 310, 311, 312, 315, 333, 491

C

cantonnement des femmes, 80
circulation des élites, 186, 287, 288, 289, 290, 291, 294, 308, 491
clientélisme, 26, 27, 152, 172, 179, 250, 251, 252, 257, 264, 309, 332, 333, 337, 342, 354, 355, 362, 363, 367
cooptation, 24, 25, 28, 34, 125, 185, 211, 219, 278, 282, 284, 285, 286, 293, 294, 295, 298, 308, 309, 310, 311, 312, 316, 320, 321, 322, 332, 333, 334
cursus, 4, 23, 24, 29, 37, 39, 53, 126, 127, 186, 195, 196, 198, 200, 202, 203, 204, 205, 218, 241, 242, 260, 275, 324, 330, 332, 489

E

égalité des sexes, 65, 166
empowerment, II, 4, 53, 55, 65, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 145, 147, 149, 150, 151, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 173, 174, 175, 180, 182, 183, 184, 186, 326, 327, 373, 374, 376, 487, 488
ethos, II, 3, 14, 20, 21, 23, 25, 39, 132, 186, 187, 201, 205, 255, 269, 270, 278, 284, 286, 287, 292, 295, 296, 297, 324, 327, 329, 332, 334, 363, 368, 484, 485, 491

G

genre, II, 3, 8, 14, 19, 24, 25, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 54, 57, 58, 59, 60, 61, 64, 65, 68, 72, 73, 74, 77, 78, 87, 91, 97, 106, 111, 112, 115, 116, 119, 121, 135, 137, 144, 147, 150, 156, 159, 161, 162, 163, 166, 168, 178, 179, 186, 187, 189, 190, 212, 214, 215, 216, 236, 237, 239, 246, 258, 294, 295, 298, 300, 324, 326, 329, 330, 332, 345, 346, 347, 348, 349, 351, 352, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 377, 378, 379, 381, 382, 384, 385, 390, 396, 405, 455, 472, 475, 480, 485, 488, 491

H

hégémonie, 23, 40, 55, 73, 80, 96, 97, 179, 247, 250, 258, 286, 310, 313, 332, 486

L

leadership, 24, 26, 27, 30, 71, 202, 252, 253, 255, 258, 263, 272, 331, 345, 379, 385, 466, 467, 470, 485, 490

M

militantisme, 18, 80, 83, 209, 217, 235, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 297, 359, 365, 490

N

néopatrimonialisme, II, 22, 24, 26, 27, 28, 35, 37, 232, 324, 329, 342, 354, 357, 366

P

parti politique, 18, 83, 85, 92, 93, 114, 129, 227, 241, 248, 250, 251, 252, 255, 256, 294, 301, 302, 303, 305, 316, 386, 389, 390, 397, 464
patriarcat, II, 3, 14, 39, 42, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 64, 66, 78, 82, 90, 92, 95, 97, 104, 106, 107, 109, 132, 134, 180, 182, 183, 325, 327, 328, 329, 347, 376, 486
POSTES POLITIQUES, 4, 90, 486

R

recrutement, 5, 24, 26, 94, 126, 127, 128, 129, 193, 194, 211, 219, 229, 230, 231, 234, 237, 240, 242, 245, 267, 286, 287, 291, 293, 294, 295, 296, 303, 309, 311, 317, 318, 332, 335, 359, 361, 364, 381, 382, 491

redistribution, 22, 26, 27, 145, 199, 200, 232, 255, 261, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 277, 278, 279, 284, 313, 316, 319, 320, 322, 323, 332, 333, 334, 490, 492
renouvellement élitaire, 24, 25, 290, 291, 308, 485
rente, 143, 156, 295, 298, 299, 300, 345, 357, 491
représentation, 20, 41, 45, 54, 73, 75, 88, 91, 95, 97, 98, 100, 104, 106, 109, 155, 178, 187, 237, 238, 239, 241, 242, 249, 261, 270, 271, 272, 273, 279, 280, 292, 293, 294, 295, 297, 315, 334, 353, 354, 355, 375, 379, 384, 391, 399, 481, 490
reproduction politique, II, 287, 291, 329
ressources, II, 4, 16, 17, 22, 27, 28, 29, 34, 46, 53, 58, 71, 82, 84, 95, 128, 136, 151, 159, 162, 168, 169, 171, 172, 175, 176, 177, 179, 184, 186, 187, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 197, 198, 199, 200, 203, 205, 206, 207, 210, 217, 218, 224, 227, 229, 231, 232, 234, 235, 241, 242, 243, 244, 247, 248, 249, 250, 251, 253, 255, 256, 257, 259, 260, 261, 264, 266, 270, 273, 276, 284, 296, 299, 301, 302, 303, 313, 314, 317, 318, 326, 329, 332, 361, 362, 382, 383, 389, 390, 397, 473, 481, 489, 490

S

statut des femmes, 31, 60, 65, 78, 99, 109, 163, 173
stéréotypes, 77, 78, 87, 168, 203, 390
straddling, 22, 28, 29, 168, 190, 195, 196, 197, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 211, 213, 218, 330, 489
stratégies, II, 17, 24, 27, 28, 33, 34, 37, 40, 46, 53, 149, 159, 166, 168, 181, 184, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 202, 209, 210, 214, 216, 227, 234, 248, 251, 259, 260, 261, 262, 265, 270, 271, 273, 274, 276, 280, 284, 292, 312, 314, 329, 332, 358, 363, 369, 371, 389, 390, 396, 464, 469, 473, 474, 475, 476, 490
système politique, II, 3, 4, 5, 12, 13, 14, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 29, 30, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 44, 45, 46, 52, 82, 85, 104, 105, 113, 125, 126, 127, 128, 132, 150, 157, 173, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 186, 187, 188, 200, 204, 218, 232, 234, 239, 247, 252, 255, 257, 260, 262, 265, 285, 287, 288, 292, 293, 294, 295, 297, 298, 299, 300, 306, 307, 308, 313, 316, 317, 319, 320, 321, 322, 324, 327, 328, 329, 332, 333, 334, 351, 366, 485, 488, 489, 491

T

trajectoires, 3, 20, 21, 23, 24, 25, 28, 29, 36, 37, 39, 40, 44, 45, 51, 129, 131, 186, 188, 197, 205, 208, 209, 251, 286, 293, 324, 329, 330, 334, 335, 354, 356, 360, 366, 367, 484, 485